

(N^o 77.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1852.

CHEMINS VICINAUX.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur sur l'inspection des chemins vicinaux des provinces de Limbourg, de Hainaut et de Brabant, opérée pendant l'année 1851, par EUG. BIDAUT, ingénieur en chef, inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux.

2.

MONSIEUR LE MINISTRE ,

Par dépêche du 24 avril 1851, vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à procéder, dans le courant de cette année, à l'inspection des chemins vicinaux des provinces de Hainaut, de Brabant et de Limbourg. Je me suis conformé à vos instructions ; cette inspection est finie et le présent rapport en contient les résultats.

Avant de commencer mes tournées, je devais, selon vos ordres, Monsieur le Ministre, me mettre en rapport avec les autorités provinciales pour régler différents points : ces préliminaires n'ont pu être accomplis que le 13 juin pour le Limbourg, le 10 juillet pour le Hainaut et le 17 juillet pour le Brabant. J'avais, en outre, à terminer différents travaux urgents qui vous sont connus, notamment l'inspection des écoles d'agriculture, dont j'ai eu l'honneur de vous adresser, le 27 septembre dernier, le compte-rendu que j'avais terminé à la date du 2 du même mois.

Ce n'est, ainsi, qu'à dater du mois de septembre que j'ai pu m'occuper, d'une manière suivie, des chemins vicinaux et en combiner la visite avec la nécessité de tenir au courant la marche des affaires ordinaires. J'ai donc eu quatre mois pour faire mon inspection, pour recueillir de nombreux matériaux, pour les rédiger et les mettre en ordre. Il est aisé de voir, Monsieur le Ministre, que ce temps était insuffisant pour un pareil travail, si l'on considère, surtout, qu'entrepris pour la première fois, j'ai eu à vaincre toutes les difficultés inhérentes à l'organisation d'un service nouveau. J'invoque donc ce fait pour excuser les défauts que l'on pourra remarquer dans mon rapport.

Selon vos instructions, j'ai entièrement parcouru tous les chemins de grande communication des provinces de Limbourg, de Hainaut et de cinq des neuf districts voyers de la province de Brabant : un petit nombre de chemins des quatre autres districts n'ont pu être vus qu'à leurs deux bouts, parce que la neige ou la boue en avaient rendu impraticables les parties intermédiaires non améliorées.

J'ai parcouru également un certain nombre de chemins de petite vicinalité : il m'eût été matériellement impossible d'en voir un plus grand nombre.

J'ai divisé mon travail par province et j'ai l'honneur de vous le présenter ci-après, selon l'ordre dans lequel les inspections ont été terminées. Il sera facile de reconnaître, selon que les renseignements autres que le compte-rendu de l'inspection seront plus ou moins réguliers et complets, quelles sont les provinces et les arrondissements où le service administratif est le mieux rempli par les agents voyers. Je laisserai, à cet égard, parler les faits seuls et je m'abstiendrai de tout commentaire.

Je dois consigner ici, comme observation générale, que dans les tableaux relatifs aux chemins il arrivera, parfois, que le total de la dépense ne contiendra pas la somme dépensée à une époque antérieure à la loi du 10 avril 1841 ou à la déclaration de grande vicinalité. La raison de cette omission se comprend quand on considère que certains pavages ont une existence de près d'un siècle. Ce cas sera du reste toujours facile à reconnaître à la seule inspection des tableaux.

INSPECTION DES CHEMINS VICINAUX.

PROVINCE DE LIMBOURG.

GÉNÉRALITÉS.

Les résultats avantageux qu'il y avait lieu d'attendre de l'exécution de la loi du 10 avril 1841 ont été compris par l'administration de la province de Limbourg. En vertu des art. 37, 38 et 39 de la loi susdite, elle arrêta, le 26 juillet 1843, un règlement provincial, approuvé par arrêté royal du 7 septembre suivant. Des modifications de détail y ont été introduites aux dates des 12 juillet 1843, 16 juillet 1846 et 8 juillet 1847 : elles ont été successivement approuvées par des arrêtés royaux des 30 juillet 1843, 14 août 1846 et 29 juillet 1847.

Comme complément aux dispositions de l'arrêté susdit l'autorité provinciale a publié postérieurement :

1° Un arrêté déterminant le modèle de poteau indicateur des chemins vicinaux, à la date du 25 octobre 1843;

2° Un règlement concernant les commissaires voyers, à la date du 22 décembre 1843;

3° Un arrêté pour la répartition des traitements des commissaires voyers cantonaux entre les diverses communes de leurs ressorts respectifs, à la date du 29 décembre 1843;

4° Des instructions pour les commissaires voyers, à la date du 3 janvier 1844.

J'exposerai plus loin l'ensemble des dispositions que je viens d'énumérer en le mettant en regard de l'ensemble des dispositions analogues dans les autres provinces. Je dirai seulement ici que, sous le rapport du service de la voirie, la province est partagée en trois parties comprenant respectivement les arrondissements de Hasselt, de Tongres et de Maeseyck. Cependant, comme la forme et l'étendue de ces arrondissements n'étaient pas en rapport avec les nécessités du service, on a distrait de chacun d'eux certaines communes que l'on a ajoutées aux autres, de manière à diminuer, autant que faire se pouvait, la longueur des courses à accomplir par MM. les commissaires voyers. A chaque arrondissement est préposé un commissaire voyer d'arrondissement ayant sous ses ordres autant de commissaires cantonaux, moins un, qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, le service du canton du chef-lieu étant fait par le commissaire voyer d'arrondissement lui-même.

La province de Limbourg possède donc, depuis longtemps, un ensemble complet de dispositions réglementaires touchant les chemins vicinaux : mais on y a trouvé de vives répugnances au sujet de l'amélioration de ces voies de communication. Ces répugnances avaient surtout pour objet les chemins de grande vicinalité. Les habitants des campagnes comprenaient peu l'utilité de voies autres que celles dont ils s'étaient toujours servis et se refusaient absolument à travailler à celles de ces voies qui, devant être parcourues par eux, étaient aussi de nature à être utiles à des localités étrangères à la leur. L'administration provinciale a donc cru devoir, d'abord, chercher à modifier les idées d'antagonisme qu'elle rencontrait, en se bornant à favoriser l'exécution des améliorations d'une utilité immédiate et presque exclusivement à l'usage des communautés d'habitants qui contribuaient à les exécuter, c'est-à-dire que sa sollicitude s'est tournée, en premier lieu, vers les améliorations dont l'intérieur des villages était susceptible. Elle a pensé qu'après avoir rendu sensibles aux communes les avantages que procure la substitution des chemins pavés ou empierrés aux chemins de terre, en opérant d'abord cette substitution dans les centres d'habitations, elle obtiendrait, sans efforts, que ces améliorations intérieures, une fois appréciées, prissent de l'essor et s'étendissent les unes vers les autres, de manière à relier les villages entre eux, ainsi qu'aux grandes communications de l'État ou de la province. Le Gouvernement, de son côté, au début de l'octroi des subsides, a favorisé cette manière d'envisager les choses en allouant les sommes demandées à titre de subside pour l'amélioration de la voirie.

Il est résulté de ces circonstances que l'on a, en général, fait peu de travaux dans les chemins de grande communication, et que l'on a, au contraire, relativement beaucoup travaillé aux chemins de petite vicinalité.

Douze chemins de grande vicinalité existent dans la province de Limbourg ; plusieurs de ces chemins sont situés dans deux arrondissements à la fois. En voici l'énumération :

Chemin de Herck-la-Ville ou de Schuelen à Beeringen (arrondissement de Hasselt) ;

Id. Kermpt à Lummen (arrondissement de Hasselt) ;

Id. Heusden à Oostham (arrondissement de Hasselt) ;

Id. Hechtel à Bocholt (arrondissement de Maeseyck) ;

Id. Lommel à Hamont (arrondissement de Maeseyck) ;

Id. Mechelen à Achel (arrondissement de Maeseyck) ;

Id. Veerle à Heppen (Anvers et Limbourg : arrondissement de Hasselt) ;

Id. Looz à Alken (arrondissements de Hasselt et de Tongres) ;

Id. Diepenbeek à Looz (arrondissements de Hasselt et de Tongres) ;

Id. Schafen à Quaedmehelen (Brabant et Limbourg : arrondissement de Hasselt) ;

Id. Tongres à Oreye, dit *Chaussée Romaine* (Liège et Limbourg : arrondissement de Tongres) ;

Id. Bilsen à Gheneck (arrondissement de Tongres).

La continuation du chemin de Tirlemont à Geetbetz (Brabant) jusqu'à Haelen

(Limbourg) n'est pas déclarée de grande vicinalité dans la province de Limbourg.

Je n'entrerai pas dans les considérations qui ont porté à faire choix, en premier lieu, des chemins que je viens d'indiquer pour les déclarer de grande communication. Je me bornerai à dire que cette déclaration remonte, pour quelques-uns, si mes renseignements sont exacts, à 1841. Depuis lors, l'état des choses ayant changé, quant aux voies de communication de l'État ou des provinces, quelques-uns de ces chemins n'ont plus, aujourd'hui, le caractère de nécessité qu'ils présentaient, peut-être, autrefois. C'est ainsi que la construction d'une route de Hasselt à Beeringen et à Beverloo a diminué l'utilité du chemin de Heusden à Oostham ; que la route de Maeseyck à Hechtel, par Brée et Peer, a produit le même effet par rapport au chemin de Hechtel à Bocholt ; que la construction du canal de la Campine a modifié les relations auxquelles devait satisfaire le chemin de Lommel à Hamont ; que la route de Hasselt à Stockheim par Chenck et Assche, et celle déjà citée de Maeseyck à Hasselt par Brée et Peer, peut exercer de l'influence sur le mode le plus convenable pour relier entre elles et avec les grandes artères de communication les communes que traverse le chemin de Mechelen à Achel.

Diverses circonstances ont empêché que l'on exécutât, aux quatre chemins que je viens de nommer, des améliorations sérieuses. En premier lieu, il faut, pour le chemin de Heusden à Oostham, de Hechtel à Bocholt, de Lommel à Hamont et pour la partie nord de celui de Mechelen à Achel, placer l'éloignement des matériaux de pavage ou d'empierrement à l'époque de la déclaration de grande vicinalité. Les distances considérables qui séparent les villages dans cette partie de la Campine et le peu de ressources de beaucoup de communes, constituent aussi un obstacle puissant à l'amélioration des voies de communication qui les unissent. Aussi s'est-on borné, pour les chemins que je viens de citer, à exécuter des terrassements ayant pour but de rectifier et de régulariser leurs profils, tant en long qu'en travers, et à y construire des ponts, pontceaux ou buses. Les ouvrages de terrassements n'ont pas tardé à se dégrader : ce que je dis, à cet égard, dans les tableaux que l'on trouvera plus loin et où je donne les détails relatifs aux divers chemins et l'état dans lequel j'y ai trouvé la plupart des travaux d'art, prouve évidemment :

1° Que c'est à tort que l'on consacrerait dorénavant des fonds à des améliorations qui ne devraient consister qu'en terrassements non suivis immédiatement de pavages ou d'empierrement ;

2° Que l'utilité de ces chemins est actuellement jugée bien contestable puisqu'on y laisse les travaux d'art se dégrader, faute du plus simple entretien, au point de devenir un obstacle, et, parfois, un danger plutôt qu'une facilité pour la circulation.

Deux autres chemins, ceux de Herck-la-Ville à Beeringen et de Kermpt à Lummen, n'ont donné lieu qu'à des terrassements et à des travaux d'art. L'utilité de ces chemins, du premier surtout, est incontestable. Depuis longtemps on réclame, entre Herck-la-Ville et Beeringen, une route qui ferait le prolongement de celle qui existe entre Saint-Trond et Herck-la-Ville. Le chemin de grande communication tiendrait parfaitement lieu de la route réclamée et ferait atteindre, à peu de frais, le but désiré. Les terrassements sur les deux chemins dont il

s'agit ont, du reste, été utiles en ce qu'ils les ont mis à l'abri des inondations ordinaires du Demer, dans les parties où ils traversent la large vallée de cette rivière. Les ponts et pontceaux construits sur ces chemins dans la vallée susdite sont entretenus en fort bon état.

Sur douze chemins, les six qui précèdent n'ont donc donné lieu qu'à des améliorations peu significatives, mais aussi peu coûteuses.

Un septième, celui de Veerle à Heppen, destiné à faciliter les relations de diverses routes avec le camp de Beverloo, qui occasionne, dans la contrée, un grand mouvement commercial, n'a donné lieu, jusqu'à présent, qu'à des terrassements qui vont être, immédiatement, suivis de pavage.

Quant aux cinq derniers, on peut résumer les travaux qui y ont été faits, leur état actuel et leurs besoins futurs, dans le tableau suivant :

CHEMINS.	LONGUEURS AMÉLIORÉES EN PAVAGE OU EN EMPIREMENT.	LONGUEURS à AMÉLIORER.	LONGUEUR TOTALE.
	Mètres.	Mètres.	Mètres.
De Looz à Alken	3,202	8,353	11,555
De Diepenbeek à Looz.	5,990	8,413	14,403
De Tessenderloo à Quaedmehelen (partie sur le Limbourg).	4,385	2,770	7,155
Chaussée Romaine (partie sur le Limbourg)	3,732	3,918	7,650
De Bilsen à Ghenck	10,119	1,845	11,964
TOTAL.	27,428	25,299	52,727

On voit donc que j'étais fondé à dire que, dans les chemins déclarés de grande communication, la province de Limbourg avait peu travaillé.

En consultant les tableaux et les résumés ci-après, relatifs aux chemins de petite vicinalité, on verra que je n'étais pas moins fondé dans mon assertion contraire, quant au grand développement relatif que la même province avait donné à l'amélioration desdits chemins.

Je ne dois pas négliger de faire observer qu'un très-grand nombre de chemins de petite vicinalité forment, dès à présent, ou formeront plus tard, des tronçons de chemins de grande vicinalité, qu'il sera facile et peu coûteux de relier ensuite les uns aux autres, de manière à former des communications non interrompues. Je dois dire aussi que si on accorde dans le Limbourg un très-grand nombre de subsides pour des chemins non déclarés de grande communication, tels, par exemple, que des chemins intérieurs de village, on ne les affecte, cependant, dans le plus grand nombre des cas, qu'aux chemins qui constituent, si je puis m'exprimer ainsi, la grande voirie des villages, et non aux rues transversales ou latérales (surtout dans l'arrondissement de Tongres). Il résultera, en définitive, de cette manière d'opérer, que l'on arrivera au même résultat qu'avec le mode

contraire, c'est-à-dire que les subsides n'auront été, en réalité, consacrés qu'à des chemins d'un intérêt général, parce qu'ils réuniront un jour plusieurs communes entre elles, ou que, aboutissant à de grandes voies de communication de l'État ou de la province, ils seront d'une utilité générale, en ce sens que, s'ils mettent une commune en relation avec le reste de la contrée, par une grande artère, la réciproque aura lieu, et le reste de la contrée pourra, par le même moyen, communiquer avec les communes ainsi tirées de leur isolement.

On remarquera que l'arrondissement de Tongres (compre-
nant 89 communes) nous offre, travaillant ou ayant travaillé à
leurs chemins de petite vicinalité 68 communes,
tandis que l'arrondissement de Hasselt (comprenant 38 com-
munes) n'en présente que 23 id.,
et celui de Maeseyck (comprenant 31 communes) n'en présente
que 32 id.

Cette circonstance s'explique très-bien, quand on considère que le sol de la province de Limbourg est composé soit du limon hesbayen, ou de l'argile de Tongres, soit des sables de Campine ou de Diest. Les deux premières substances forment, avec l'eau, des pâtes plus ou moins collantes qui rendent les chemins impraticables par les temps humides ou pluvieux; les deux dernières, au contraire, se raffermissent et forment d'assez bons chemins par les temps pluvieux, tandis que les temps secs les rendent mauvais, sans qu'ils deviennent jamais cependant impraticables comme les premiers. Cette double constitution établit une différence entre les parties méridionale et septentrionale de la province, la première étant essentiellement argileuse et la seconde essentiellement sablonneuse. Dans cette dernière on doit faire tous ses efforts pour maintenir un certain degré d'humidité dans le sol, tandis que, dans la première, on doit, au contraire, le débarrasser des eaux le plus rapidement et le plus complètement possible. Mais cette précaution étant elle-même tout à fait insuffisante, il en résulte que l'arrondissement de Tongres, situé entièrement sur la partie argileuse, a, plus que les autres, senti le besoin d'améliorer sa voirie par des pavages et des empièvements. Aussi est-ce un spectacle qui excite l'étonnement de ceux qui ont connu, il y a dix ou vingt ans, les villages de cet arrondissement et ceux de toute la Hesbaye, avec leurs chemins impraticables, leurs ornières semblables à des précipices, dans lesquelles un chariot embourbé devait quelquefois passer l'hiver entier, que de voir aujourd'hui ces mêmes villages ayant, pour la plupart, des chemins propres, réguliers et presque aussi faciles à parcourir en tout temps que les rues d'une ville.

Le canton de Saint-Trond, appartenant à l'arrondissement voyer de Hasselt est, comme l'arrondissement de Tongres, situé sur la zone argileuse et limoneuse; aussi, sur les vingt-cinq communes de l'arrondissement de Hasselt qui figurent au tableau des chemins de petite vicinalité améliorés, vingt-quatre appartiennent au canton de Saint-Trond et à la zone limoneuse. Il en est de même pour un grand nombre des communes de l'arrondissement de Maeseyck, la limite de ladite zone passant un peu au nord de Mechelen et de Stockheim.

Il ne suit pas de ce que je viens de dire, qu'il serait inutile d'améliorer la partie

sablonneuse de la province. Je pense, au contraire, que sous le rapport moral et matériel, pour y faire pénétrer les idées nouvelles et pour y augmenter la valeur du sol et les moyens de le mettre en culture, il serait fort essentiel d'y modifier l'état des choses quant aux chemins. J'ai voulu seulement exposer l'une des causes qui, jointes au manque de matériaux sur les lieux, et à la longueur du transport nécessaire pour se les procurer, ont fait retarder jusqu'à présent les améliorations que réclame cette partie du service public.

Je dois signaler les dispositions relatives aux poteaux indicateurs à placer aux intersections des chemins vicinaux de grande communication entre eux ou avec d'autres chemins (art. 63 du règlement provincial du 26 juillet 1843), comme étant très-généralement inobservées. La plupart du temps, ces poteaux n'existent pas; quand ils existent, leurs inscriptions sont souvent illisibles.

L'art. 50 du même règlement, relatif au mode de raccordement des habitations ou des terres avec les chemins vicinaux, et l'art. 54, relatif à l'écoulement des eaux des étables, écuries et basses-cours, ne sont pas non plus observés partout comme ils devraient l'être.

L'époque à laquelle on travaille surtout aux chemins vicinaux, comprend les mois de mai et de juin, pendant lesquels les travaux agricoles chôment. On m'a signalé la nécessité qu'il y aurait à ce que les subsides annuels fussent accordés avant cette époque, parce que certaines communes ne voulant mettre la main à l'œuvre pour l'achat, le transport et l'emploi des matériaux qu'après l'octroi des subsides, il arrive que, quand ceux-ci sont octroyés, l'époque des travaux est passée et les ouvrages forcément ajournés à l'année suivante.

Trois communes de la province de Limbourg ont des cantonniers pour l'entretien de leurs chemins; ce sont celles de Hoesselt, de Bilsen et de Ghenck. Les chemins de ces communes sont dans un état on ne peut plus satisfaisant.

On m'a exprimé le regret que le règlement provincial du 26 juillet 1843 ne défendît pas la circulation sur les chemins vicinaux avec des voitures à jantes étroites. Une disposition à cet égard existe dans le règlement de la province de Liège où elle est observée et où elle produit de bons effets pour la conservation des chemins. Il serait à désirer qu'on l'introduisît dans le règlement de la province de Limbourg.

Le mode d'amélioration des chemins de grande et de petite vicinalité consiste, dans la province de Limbourg :

- 1° En pavages faits, soit avec des pavés de rebut des routes ;
soit avec des pavés neufs, mais de petit échantillon ;
soit avec de gros gravier provenant des bruyères ;
soit avec des silex.

Généralement ces pavages sont encadrés de bordures faites avec des pavés de grand échantillon; les pavés sont posés à joints interrompus et à bain de sable.

- 2° En empierrements faits, soit avec des silex ;
soit avec des cailloux provenant des bruyères, notamment dans les chaînes de collines existant depuis la hauteur de Mechelen jusqu'à Brée.

Ces empierrements sont généralement faits entre bordures de gros silex ou de

gros gravier, dans un encoffrement de 0^m,50, contenant d'abord un lit de libages de 0^m,20, puis un lit de rechargement de 0^m,10.

3° En ensablements, ce qui consiste ici tout simplement à établir la largeur de la voie par deux petits fossés latéraux et à combler les ornières avec le déblai qui en provient.

Je puis dire que ce dernier procédé n'a quelque valeur que dans l'intérieur de certains villages où l'on soigne la voirie d'une manière exceptionnelle. Partout ailleurs on ne peut en attendre de bons résultats. On donne quelquefois à ce procédé un degré de perfection relatif en pratiquant un encoffrement que l'on remplit avec une ou deux couches de gazons parallélipédiques formant un lit de 0^m,10 à 0^m,15. Les améliorations ainsi pratiquées ont une durée de deux à trois ans.

Quant aux deux autres procédés, le pavage et l'empierrement, et à leurs divers modes, je ne puis encore avoir d'opinion personnelle sur leur mérite respectif. MM. les commissaires-voyers semblent portés à donner la préférence aux empierrements en silex. Je crois qu'on ne pourra avoir d'opinion fondée à cet égard qu'après avoir fait une série d'observations et ensuite un travail d'ensemble, opérations auxquelles on ne s'est pas livré jusqu'à présent.

D'après l'art. IV du règlement provincial, en date du 22 décembre 1843, concernant les attributions des commissaires-voyers, ces agents sont également chargés de surveiller les rivières et cours d'eau non navigables ni flottables, et de tenir la main à ce que les riverains s'acquittent, aux époques fixées, des obligations qui leur incombent en vertu du règlement du conseil provincial du 14 octobre 1839, et, pour les affluents du Demer, de celui du prince-évêque de Liège, en date de 1760, règlement encore en vigueur aujourd'hui.

Le curage des cours d'eau faisant mouvoir des usines, est fixé aux mois de juillet et d'août. Cette opération exigeant le séjour des ouvriers dans l'eau, on a choisi, pour l'exécuter, la saison la plus chaude de l'année. — Quant aux petits cours d'eau, qui tarissent quelquefois, on a fixé leur curage au mois de septembre, époque des bas niveaux ou des tarissements complets.

L'examen des cours d'eau, sous le point de vue dont il s'agit, ne rentre que très-indirectement dans mes attributions; le temps dont je pouvais disposer ne me permettait de plus qu'à grand-peine de terminer mon inspection des chemins; je n'ai donc pu que jeter un coup d'œil superficiel sur les ruisseaux et rivières dans les endroits où ma route me les faisait côtoyer. MM. les commissaires m'ont déclaré qu'ils obtenaient d'ailleurs assez facilement que les riverains exécutassent leurs obligations à cet égard. Une proposition tendante à enlever le curage aux riverains et à le faire faire par l'administration, au moyen des fonds provenant d'un rôle spécial, avait été présentée à l'administration provinciale : la députation permanente s'y montrait favorable, mais le conseil provincial ne l'a pas adoptée. — Actuellement, quand les riverains n'ont point fait exécuter le curage aux époques fixées par la députation, MM. les commissaires-voyers peuvent le faire faire d'office.

Cependant le curage des cours d'eau est lié d'une manière intime à une autre partie de mes fonctions, celle qui comprend l'inspection et l'étude des cours d'eau dans leurs rapports avec l'agriculture. — La province de Limbourg offre, à cet égard, beaucoup de travail à faire. Les inondations périodiques de la vallée

du Demer et de toutes les vallées affluentes désolent encore annuellement cette contrée.

S'il faut en croire les renseignements que j'ai pu recueillir, on reconnaît, il est vrai, que le mal a été atténué et déplacé par suite de travaux exécutés dans ces dernières années, notamment par le siphon établi à l'aval de la partie de la vallée dite le *Schulenbroeck*; mais on affirme qu'il est loin d'être détruit. — La cause du mal réside évidemment, soit dans des obstacles artificiels opposés à l'écoulement de l'eau, soit dans le défaut de suffisance des passages naturels ou artificiels et dans la disposition irrationnelle de quelques-uns de ces pertuis qui deviennent plus étroits dans des points situés à l'aval de passages plus larges, après que la rivière a reçu de nouveaux affluents. — Mais ce sont là des questions trop ardues pour qu'il soit possible de les traiter incidemment et sans études spéciales. Je dois donc me borner à dire qu'il y a beaucoup à faire pour empêcher les eaux de nuire, beaucoup à faire pour les employer d'une manière utile à l'agriculture, et que le moyen d'en tirer parti pour le second des buts que je viens d'indiquer, serait probablement aussi un remède ou, au moins, un palliatif pour les maux qu'elles occasionnent aujourd'hui.

Je ne dois pas omettre de mentionner non plus, ici, deux marais d'une certaine étendue qui m'ont été signalés comme pouvant être convertis en terres cultivables en y opérant des saignées faciles à pratiquer et qui feraient écouler l'eau qui maintient ces terres à l'état marécageux.

Le premier a une étendue de 100 hectares et appartient, par indivis, aux communes de Stamproy, de Neeritter (Hollande), de Molenbeersel et de Kinroy (Belgique). Il sert, aujourd'hui, à l'extraction de la tourbe et forme, dans certaines saisons, un mauvais pâturage.

Le second a une étendue d'environ 30 hectares et appartient aux communes de Kinroy, Ophoven et Neerocteren. Outre qu'il est improductif, ce marais, dans la saison pluvieuse, inonde encore les terres voisines. Il serait facile, dit-on, de le mettre à sec en le déchargeant dans un ruisseau peu éloigné. Ce marais est connu dans le pays sous le nom de *de Raem*.

Après avoir indiqué les généralités qui précèdent au sujet de la province de Limbourg, je vais exposer, dans les tableaux suivants, l'état des choses quant aux chemins de grande communication. Je dois exprimer le regret que ces chemins n'aient jamais donné lieu à des projets d'ensemble relatifs à chacun d'eux. Ces éléments indispensables n'ont été, je pense, rédigés que pour les chemins de Schafen à Quaedmehelen et de Quaedmehelen à Heppen.

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE HASSELT.

Chemin de grande communication de Herck-la-Ville à Beeringen.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du parage ou de l'empierré- ment.	TOTALE.		
Schuelen	A la chaussée de Hasselt à Diest sur Schuelen.	»	Mètres. 5,000	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. Moyenne. 9.00	Mètres. 1.00	Exhaussement avec de la terre sablonneuse et re- dressement du profil lon- gitudinal. Par régie.
Lummen			8,520	»	»	9.00	1.00	
Beerlingen			1,490	»	»	»	»	
			12,810					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Parage.	Empierrément.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parage.	empierré- ment.	parage.	empierré- ment.	ensable- ment.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Schuelen	»	»	»	»	2,500	500	»	»	4,902	2,532	»	»	»	»	»	7,434
Lummen	»	»	»	»	800	7,430	0.12.00	250	4,263	2,905	»	»	»	»	»	7,418
Beerlingen	»	»	»	»	»	1,490	»	»	800	450	»	»	»	»	»	1,250
	»	»	»	»	3,390	9,420	0.12.00	250	9,965	5,887	»	»	»	»	»	16,102
						12,810										

Ce chemin relie les routes de Hasselt à Diest et de Hasselt à Beverloo par Beerlingen. Quoiqu'on le désigne sous le nom de chemin de Herck-la-Ville à Beerlingen, il ne passe pas sur le territoire de la première de ces communes, mais part de la commune limitrophe de Schuelen. Il offre sur le Demer le seul passage pour les voitures existant entre Kermpst et Diest,

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
Un pontceau de 3 ^m ,50 d'ouverture en pierres ferrugineuses de Lummen et charpente en chêne du pays.	2 52	4,902	»	»	»	Dans les dépenses pour travaux d'art sont comprises celles des améliorations aux ponts existant sur le Demer, à Schuelen, et sur le Mangelbeck, à Lummen.
Un pontceau de 2 mètres, en charpente de chêne.	5 96	1,788	»	»	»	
Un aqueduc de 0 ^m ,70 en briques des environs.			»	»	»	
Deux buses de 40 sur 50, mardriers en chêne.	»	»	»	»	»	
Deux pontceaux, maçonnerie en briques de Schuelen et charpente en chêne de 1 ^m ,30 d'ouverture. Par adjudication.		6,690				

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	4,902	1,782	»	»	»	»	»	6,684	3,357 35	1,872 57	965 10	»	» 28	
»	»	1,788	1,780	»	»	»	»	»	3,568			700 »	»	» 44	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»	
»	»	6,690	3,562	»	»	»	»	»	10,252	3,357 35	1,872 57	1,665 10	»		
										6,895 02 (a)					

et, pour cette raison, il est fort fréquenté. Les améliorations exécutées sur ce chemin ont consisté en construction de travaux d'art, en terrassement avec de la terre sablonneuse pour exhausser et régulariser le profil, et en emprises pour l'élargissement de certaines parties de la voie.

Commune de Schuelen. Le chemin est en bon état depuis la route jusqu'au hameau de Beele : il a une largeur suffisante et régulière. Entre ce hameau et le Demer le chemin est annuellement ravagé par les débordements de la rivière. Cette année, un pont pour la décharge des eaux de la Vallée a été enlevé, parce qu'il offrait un débouché insuffisant et parce qu'on avait exhaussé le chemin de façon qu'il formait digue dans les inondations. Le pont a été reconstruit en grès ferrugineux de Lummen qui forment de bons matériaux de construction. Aux abords de ce pont, le chemin perd de sa largeur, de sa bonté et de sa régularité ; il en est de même au delà jusqu'au Demer, limite de la commune.

Commune de Lummen. Depuis le Demer jusqu'au petit moulin sur le Mangelbeek, longueur de 800 mètres, le chemin, autrefois plus bas que les terres de la vallée, était constamment inondé, même en été. De 1841 à 1845, on l'a exhaussé de 1 mètre, ce qui suffit pour le mettre à l'abri des inondations ordinaires. Dans cette partie le chemin est bon, régulier et large, bordé de plantations de peupliers. Il en est de même jusqu'à l'extrémité de la vallée au pied du coteau. Dès que le chemin s'élève sur celui-ci, c'est-à-dire, 500 mètres environ avant d'arriver dans le village de Lummen, il devient très-difficilement praticable dans les temps de sécheresse à cause de la mobilité du sable qui le compose. Il en est de même pour la partie depuis l'extrémité du village jusqu'à la commune de Beeringen. La traverse du village est assez bonne.

La commune de Lummen possède des carrières de grès ferrugineux qui forment de très-bons matériaux pour les constructions hydrauliques et autres. Dans les bâtiments de moulins cette pierre résiste plus longtemps que la pierre calcaire. Elle est cependant peu exploitée, car un seul ouvrier maçon s'occupe de son extraction pendant l'hiver. Il y aurait peut-être lieu d'encourager cette exploitation et de pousser à son développement.

Commune de Beeringen. Le chemin y est large et régulier, quoiqu'on n'y ait exécuté aucune amélioration. Mêmes observations que pour la partie entre le village de Lummen et la commune de Beeringen. Un pont en bois sur l'Oude-Beek, à 400 mètres environ avant d'arriver à Beeringen, est tellement usé que son passage offre du danger.

On demande, depuis longtemps, une grande route de Herck-la-Ville à Beeringen en prolongement de celle de Saint-Trond à Herck-la-Ville. On éviterait la dépense de cette construction en empierrant ou en pavant le chemin ci-dessus qui remplirait le même but : il obligerait seulement à un détour d'environ 2,500 mètres que l'on aurait à parcourir sur la route de Diest à Hasselt entre le point où y débouche, d'une part, la route de Saint-Trond à Herck, et, d'autre part, le chemin susdit. Si l'on voulait éviter ce détour et faire passer une voie de communication régulière par le village de Schuelen (car le chemin qui nous occupe ne traverse pas le village) on pourrait prolonger la route de Saint-Trond à Herck-la-Ville depuis cette dernière localité jusqu'à Lummen, où elle rejoindrait le chemin dont nous venons de nous occuper.

Les ponts faits par les communes sont en maçonnerie avec tabliers et garde-corps en bois. Ils ont 5 mètres de large et pourraient être, au besoin, élargis de 2 mètres en étendant le tablier jusque sur les murs en ailes. Ils pourraient donc servir pour la route. Les ponts des particuliers qui sont tout en bois et trop étroits devraient seuls être reconstruits.

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE HASSELT.

Chemin de grande communication de Lummen à Kermpt.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Lummen	Au village de Lum- men.	"	Mètres. 4,250	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. Moyenne. 9.00	Mètres. 0.60	Exhaussement avec de la terre sablonneuse.
Spalbeek	"	"	860	"	"	6.00	à	"
Kermpt	"	A la route de Has- selt sur Diest à Kermpt.	1,370	"	"	6.00	1.00	Par régic.
			6,680					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blement.		contenance	sommes.								
Lummen	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
"	"	"	"	"	50	4,200	"	"	1,295	305	"	"	"	"	"	1,600
Spalbeek	"	"	"	"	120	740	"	"								
Kermpt	"	"	"	"	30	1,540	"	"								
	"	"	"	"	200	6,480	"	"	1,295	305	"	"	"	"	"	1,600
						6,680										

Ce chemin part de la route de Hasselt à Diest et se termine au village de Lummen.
 Les travaux de terrassements exécutés sur ce chemin ne sont plus appréciables aujourd'hui.
 Les deux pontceaux sont en bon état.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
Un pontceau de 2 ^m ,50 d'ouverture en maçonnerie et charpente.	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
Un pontceau de 2.50 d'ouverture en maçonnerie et charpente; briques provenant de Herck - Saint - Lambert, et charpente en chêne des environs.	0 50	1,030	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enrobement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) Les fonds ont été accordés pour être em- ployés sans distinction de commune.
»	»	1,050	250	»	»	»	»	»	1,300	(a) 200	(a) 100	400 200 200	200 » »	» 96	
»	»	1,050	250	»	»	»	»	»	1,300	200	100	800	200		
										1,300					

20

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE HASSELT.

Chemin de grande communication de Heusden à Oostham.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Heusden	A la chaussée de Hasselt à Bee- ringen sur Heus- den.	"	Mètres. 2,870	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. Moyenne. 7.00	Mètres. "	Exhaussement avec de la terresablonneuse, redres- sement des limites et des profils : par régie.
Coursel		"	4,360	"	"	9.00	1.00 (a)	
Beverloo		"	5,580	"	"	7.00	"	
Oostham	"	Au village de Oost- ham à la route vicinale du camp sur Veerle (An- vers).	1,920	"	"	9.00	"	"
			12,750					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance.	sommes.								
Heusden	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 2,870	H. A. C. "	Francs. "	Francs. 400	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. 400
Coursel	"	"	"	"	1,370	3,190	0.64.36 à maison	3,785	2,446	3,116	"	"	"	"	"	9,347
Beverloo	"	"	"	"	900	2,480	0.12.40	275	1,329	900	"	"	"	"	"	2,504
Oostham	"	"	"	"	1,920	"	"	"	250	2,100	"	"	"	"	"	2,350
	"	"	"	"	4,190	8,540	0.76.76	4,060	4,425	6,116	"	"	"	"	"	14,601
						12,730										

Ce chemin relie la route de Hasselt à Beeringen et celle de Diest à Beverloo, et au camp, et se prolonge sur Oostham, où il ne rejoint aucune route, mais où il se rattache à un autre chemin de grande communication de Veerle au camp de Beverloo par Vorst, Quaedmehelen, Oostham et Heppen.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
2 aqueducs de 0 ^m ,70 d'ouverture, en maçonnerie de briques provenant de Lillo, et charpente en chêne.	"	400 "	"	"	"	(a) Dans plusieurs endroits le chemin étant trop sablonneux, il n'y a pas de contre-fossés.
1 pontceau de 2 mètr. d'ouverture, id.	4 52	"	"	"	"	
3 pontceaux de 1 ^m ,40 id., id.						
3 buses madriers en chêne.						
4 buses id. de 30 à 0.30 d'ouverture.	2 75	"	"	"	"	
1 pontceau de 3 mètr. d'ouverture, maçonnerie et charpente.						
2 buses en chêne, id.	1 20	250 "	"	"	"	
Par adjudication.						

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	"	400	"	"	"	"	"	"	400 "			50 "	"	"	(a) Sur cette somme 562 francs ont été accordés à Coursel.
0.50.86	1,035 34	2,446	2,466	"	"	"	"	"	5,947 34	(a) 4,238 "	(b) 3,028 62	287 "	"	" 48	(b) Sur cette somme 738 francs ont été accordés à Coursel. Le reste a été donné sans distinction de communes. La commune de Quenedmechelen qui ne figure pas sur le chemin a participé pour la con- struction de 3 aqueducs et de 4 buses.
0.12.40	274 77	1,329	900	"	"	"	"	"	2,503 77			936 50	"	" 39	
"	"	250	2,100	"	"	"	"	"	2,350 "			"	"	" 14	(c) Ces 3 sommes ne font qu'un total de fr. 8,540-12, tandis que la dépense s'élève à fr. 11,201-11. Il doit donc y avoir des er- reurs dans les renseigne- ments qui m'ont été four- nis.
0.63.26	1,310 11	4,425	5,466	"	"	"	"	"	11,201 11	4,238 "	3,028 62	1,273 50	"	"	
(c)															

Les améliorations exécutées sur ce chemin ont consisté en travaux d'art, en terrassements avec de la terre sablonneuse pour exhausser et régulariser le profil, et en emprises pour l'élargissement de certaines parties de la voie.

Commune d'Oostham. Le chemin est en bon état quant au profil, au terrassement, à la

consistance et à la largeur qui, parfois, est même trop considérable. Ce chemin est, pour le moment, parfaitement établi et on n'y aperçoit pas la moindre irrégularité.

Commune de Beverloo. A partir de la limite de la commune d'Oostham jusqu'à une centaine de mètres du presbytère, le chemin ne manque pas d'une certaine consistance. Mais ensuite il devient sablonneux et mauvais par les temps secs. Depuis la cure jusqu'à la grande route de Diest à Beverloo, en face de l'église, c'est-à-dire sur une longueur d'environ 300 mètres, le chemin actuel n'était qu'un sentier que l'on a élargi au moyen d'une emprise d'environ 4 mètres de large. On ne comprend pas trop l'utilité de ce redressement, car la continuation du chemin à l'est de la route se trouve à environ 200 mètres plus vers le nord que le débouché de la partie redressée sur la même route.

La partie du chemin qui est à l'est de la route et qui marche vers Coursel est beaucoup moins bonne que la précédente, devient de moins en moins bonne au fur et à mesure que l'on s'éloigne du village et finit par être très-mauvaise.

Commune de Coursel. Le chemin s'améliore en entrant dans cette commune. Environ 800 mètres avant d'arriver au village, à l'entrée d'une vallée, l'ancien chemin faisait vers l'ouest un énorme détour qui le menait jusqu'auprès de Beeringen, faute de trois ponts qu'il aurait fallu construire sur le Zwarte-Beek, l'Oude-Beek et le Winter-Beek, qui coulent dans la vallée, cours d'eau qui sont réunis en un seul au point où l'ancien chemin les traversait. Aujourd'hui les trois ponts sont construits, et le chemin redressé est considérablement raccourci et en très-bon état quant à la largeur, au profil, au terrassement et à l'entretien. Le chemin à l'intérieur du village est aussi très-bon. Au delà du village on trouve une petite partie bonne, mais étroite, un propriétaire se refusant à céder une parcelle qui serait nécessaire à l'élargissement. Ensuite, jusqu'à la limite de la commune, on trouve un long et bel alignement contrarié, à son extrémité, par un étang. Le chemin sur cette dernière partie est en bon état et planté de quatre rangs de jeunes chênes.

Commune de Heusden. Un pavage y a été figuré dans les cartes qui m'ont été envoyées : c'est une erreur, il n'en existe pas dans cette commune. Depuis la limite de la commune jusqu'à l'église, le chemin est passable, grâce à la nature sablo-argileuse du sol ; mais on voit qu'il n'a été l'objet d'aucune amélioration quant au terrassement, à l'alignement, ni à l'élargissement. L'élagage est imparfait et maintient trop d'humidité dans certaines parties argileuses. Depuis l'église jusqu'à la route de Hasselt à Beeringen le chemin est en assez bon état.

Le chemin dont nous nous occupons était autrefois le grand chemin d'une partie de la Campine sur Hasselt. Aujourd'hui, il peut être divisé en deux parties. La portion d'Oostham à Beverloo reste fréquentée, et mériterait un pavage ou un empierrement que la construction du chemin de Veerle à Heppen par Oostham rendra cependant moins nécessaire. La portion de Beverloo à Heusden a perdu beaucoup de son importance depuis la construction de la route de Hasselt à Beverloo par Heusden à Beeringen ; elle ne sert plus, en quelque sorte, qu'aux habitants de Coursel pour se rendre, d'une part, à Heusden et, d'autre part, à Beverloo.

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MAESEYCK.

Chemin de grande communication de Hechtel à Bocholt.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.	
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.			
Hechtel	Route de Hasselt à Bois-le-Duc.	"	Mètres. 1,350	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. Moyenne. 10.00	Mètres. 1.00	Terrassements par corvées.	
Exel		"	6,000	"	"	10.00	1.00	Id.	id.
Overpelt		"	580	"	"	10.00	1.00	Id.	id.
Petit-Brogel		"	3,650	"	"	10.00	1.00	Id.	id.
Caulille		"	5,470	"	"	10.00	1.00	3,370 id.	id.
Bocholt	"	Bocholt	750	"	"	10.00	1.00	2,100 id.	par entreprise.
			17,580					Id.	par corvées...

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance.	sommes.								
Hechtel	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Exel	"	"	"	"	1,330	"										
Overpelt	"	"	"	"	6,000	"										
Petit-Brogel	"	"	"	"	380	"										
Petit-Brogel	"	"	"	"	3,650	"	Cette évaluation n'a pas été faite.									
Caulille	"	"	"	"	5,470	"										
Bocholt	"	"	"	"	750	"										
					17,580											

Les améliorations exécutées sur ce chemin ont consisté exclusivement en terrassements et en travaux d'art.

Commune de Hechtel. De Hechtel à la limite d'Exel on ne voit plus aucune trace des amé-

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
1 buse en chêne.....	» 52	64 »	»	»	»	
2 id. id.	» 52	130 60	»	»	»	
1 pont, 1 pontceau, 2 buses en bois.	» 52	1,191 19	»	»	»	
1 pont, 4 buses en bois.....	» 52	648 40	»	»	»	
1 id., 1 id.	» 52	583 60	»	»	»	
1 pontceau en bois.....	» 52	208 41	»	»	»	
		2,716 20				

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	2,716 20	3,013 80	»	»	»	»	»	5,730 »	2,000 »	1,400 »	2,330 ^(a) »	»	» 03	(a) Cette somme de 2,330 francs a été obtenue en soustrayant de la dépense totale 5,730 les 2 sommes 2,000 et 1,400.
												5,730 »			

liorations dont le chemin peut avoir été l'objet. Cependant, grâce à la nature du sol qui est consistant, il n'est pas en mauvais état.

Commune d'Exel. Depuis la limite vers Hechtel jusqu'au village, le chemin est assez bon :

depuis la sortie du village jusqu'à la limite vers Overpelt le chemin, en médiocre état, conserve encore, par places, des vestiges du profil qu'on lui a donné lors des améliorations. Dans l'intérieur du village il est excellent et parfaitement soigné et entretenu.

Commune d'Overpelt. On ne traverse qu'un petit bout d'Overpelt laissant le village à une lieue sur la gauche (en venant d'Exel). Le chemin est mauvais, à l'extrémité de la commune. Il y a trois ponts en bois, un sur une décharge du Dommel, l'autre sur une dérivation, le troisième sur la rivière elle-même ; ils sont en assez bon état.

Commune du Petit-Brogel. A partir du Dommel le chemin est passable jusqu'à l'église, mais on n'y voit pas de traces du profil donné autrefois. De l'église à la limite le chemin est mauvais.

Commune de Caulille. A partir de la limite vers Petil-Brogel le chemin est bien aligné, mais en mauvais état. Un peu avant d'arriver au Warmbeek, un redressement avec remblai sur marécage est en bon état. Au delà, le chemin est détestable, irrégulier et ne porte aucune trace d'amélioration.

Commune de Bocholt. Le chemin y est, comme dans les communes précédentes, plus ou moins mauvais, n'ayant donné lieu qu'à des améliorations insignifiantes et bientôt effacées faute d'un entretien suffisant.

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MAESEYCK.

Chemin de grande communication de Lommel à Hamont.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Lommel.....	Lommel.....	»	Mètres. 5,730	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. Moyenne. 10.00	Mètres. 1.00	Terrassements par corvées..
Overpelt.....	»	»	2,540	»	»	10.00	1.00	Id. parentreprise
Neerpelt.....	»	»	3,180	»	»	10.00	1.00	4,550 id. id. 841 id. par corvées..
Achel.....	»	»	3,260	»	»	10.00	1.00	
Hamont.....	»	Hamont.....	2,840	»	»	10.00	1.00	Id. id.
			19,570					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillances, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensale- ment		contenance.	sommes.								
Lommel.....	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. 5,730	Mètres. »	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Overpelt.....	»	»	»	»	2,540	»										
Neerpelt.....	»	»	»	»	3,180	»	Cette évaluation n'a point été faite.									
Achel.....	»	»	»	»	3,260	»										
Hamont.....	»	»	»	»	2,840	»										
					19,570											

Ce chemin traverse la grande route de Hasselt à Bois-le-Duc. Les seules améliorations exécutées sur son trajet ont consisté en travaux d'art et en terrassements.

Commune de Lommel. Le chemin sur cette commune ne porte plus aucune trace des amé-

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
1 buse en bois de chêne.....	Francs. » 50	Francs. 126 »	Francs. »	»	»	
1 pontceau id.	» 50	591 53	»	»	»	
1 pontceau et une buse en chêne. Réparation d'un an- cien pont.	» 50	594 87	»	»	»	
1 pontceau et 2 buses en chêne.	» 50	958 05	»	»	»	
4 buses en chêne.....	» 50	503 03	»	»	»	
		2,855 80				

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	2,553 05	3,346 50	»	»	»	»	»	5,900 »	2,300 »	1,650 »	argent. 50 » en nature. 1,500 » (a)	»	» 03	(a) Cette somme de 1,500 francs, valeur des prestations, a été obtenue par la soustraction hors de la dépense totale des trois sommes fournies en argent.
										5,900 00					

liorations qui ont pu y être exécutées. — Ornières profondes dans le sable mouvant. Il est en très-mauvais état. Un pont en bois à l'entrée de cette commune, sur le Holvenschebeck, est dans l'état le plus déplorable et menacé une ruine imminente. Les pilotes de la rive droite ont cédé du pied, de sorte que la culée est descendue et que le tablier ayant suivi ce mouve-

ment, s'est disjoint et offre un passage très-dangereux pour les voitures. Tout le chemin est dans le plus mauvais état et n'offre plus de traces des améliorations qui y ont été exécutées.

Commune d'Overpelt. Le chemin est dans un état déplorable jusqu'au canal de la Campine. La rampe (rive gauche) pour arriver au pont du canal ainsi qu'un pont de service pour franchir un contre-fossé colateur qui longe le canal, sont dans le plus mauvais état. La rampe du pont à la rive droite est, au contraire, parfaite et bien empierrée en cailloux. Un vieux pont en bois sur le Lommel est en bon état : seulement, comme on l'a allongé à la rive droite sans y prolonger les garde-corps, ce passage offre un certain danger. Depuis la rampe de la rive droite jusqu'au delà de ce pont le chemin est passable. Ensuite il redevient détestable jusqu'à la limite d'Achel.

Commune d'Achel. Depuis la limite le chemin est détestable jusqu'au village ; dans le village il est un peu moins mauvais. Un bon pont en bois au dehors du village, vers Hamont, sur le Warmbeek, dépérit faute d'entretien, de peinture et de goudronnage. Au dehors du village, le chemin redevient très-mauvais jusqu'à la commune de Hamont.

Commune de Hamont. Le chemin est mauvais jusqu'au village où il s'améliore : il y a dans l'intérieur un pavé de construction ancienne.

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MAESEYCK.

Chemin de grande communication de Mechelen à Achel.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Achel.....	Achel.....	"	Mètres. 1,400	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. Moyenne. 10.00	Mètres. 1.00	Terrassements avec des terres sablonneuses ou graveleuses prises à pied-d'œuvre. Par prestations.
Lille-Saint-Hubert.	"	"	3,770	"	"	10.00	1.00	
Caulille.....	"	"	3,250	"	"	10.00	1.00	
Bocholt.....	"	"	2,170	"	"	10.00	1.00	
Reppel.....	"	"	2,530	"	"	6.00	1.00	
Gerdingen.....	"	"	960	"	"	6.00	1.00	
Brée.....	"	"	3,600	"	"	10.00	1.00	
Gruytrode.....	"	"	5,860	"	"	10.00	1.00	
Opglabbeek.....	"	"	4,560	"	"	10.00	1.00	
Asch.....	"	"	2,930	"	"	10.00	1.00	
Mechelen.....	"	Mechelen.....	8,100	"	"	10.00	1.00	
			40,930					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.								
Achel.....	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 1,400	Mètres. "	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Lille-St-Hubert..	"	"	"	"	3,770	"										
Caulille.....	"	"	"	"	5,250	"										
Bocholt.....	"	"	"	"	2,170	"										
Reppel.....	"	"	"	"	2,330	"										
Gerdingen.....	"	"	"	"	960	"										
Brée.....	"	"	"	"	3,600	"										
Gruytrode.....	"	"	"	"	5,860	"										
Opglabbeek.....	"	"	"	"	4,560	"										
Asch.....	"	"	"	"	2,930	"										
Mechelen.....	"	"	"	"	8,100	"										
					40,930											

Ce chemin part de Mechelen situé sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc et sur la route de Tongres et de Maestricht à Maeseyck pour aboutir à Achel, où il rencontre non pas une route, mais le chemin de grande communication de Lommel à Hamont. Il coupe dans son parcours la route de Hasselt à Maeseyck et celle de Brée à Hechtel.

Depuis la déclaration de grande vicinalité, ce chemin n'a donné lieu qu'à la construction ou à la réparation de travaux d'art et à des terrassements.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travail d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
2 buses en chêne.....	» 23	160 »	»	»	»	
3 buses en chêne. 1 pontceau en briques.	» 23	911 06	»	»	»	
4 buses en chêne.....	» 23	320 »	»	»	»	
2 buses en chêne.....	» 23	160 »	»	»	»	
1 buse en chêne. 1 pont en bois.	» 23	1,036 87	»	»	»	
1 buse en chêne. 1 aqueduc en briques.	» 23	585 27	»	»	»	
2 buses en chêne. 1 pontceau en briques.	» 23	430 87	»	»	»	
1 pontceau en briques.....	» 23	296 04	»	»	»	
1 aqueduc en maçonnerie....	» 23	110 43	»	»	»	
Garde-corps et tablier à l'an- cien pont.	» 23	47 21	»	»	»	
»	» 23	»	»	»	»	
		3,902 35				

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'état.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	3,902 35	5,826 08	»	»	»	»	»	9,728 43	2,592 32	605 42	argent. 430 69 en nature. 6,100 » (a)	»	» 023	(a) Cette somme de 6,100 francs. valeur supposée des prestations, a été obtenue en soustrayant de la dépense totale les trois sommes fournies en argent.
										9,728 43					

Commune de Mechelen. L'intérieur du village a reçu jadis un empierrement sans encoffrement et un autre en dehors du village avec encoffrement. Ce dernier morceau est en bon état. Le reste du chemin vers Asch n'a donné lieu à aucune amélioration, si ce n'est à quelques terrassements sur toute sa longueur.

Commune d'Asch. Aucune amélioration, si ce n'est des terrassements dont il ne reste

d'autres traces que des vestiges de fossés, n'a été exécutée sur cette commune. Le chemin ressemble aujourd'hui à tous les chemins de bruyère et est fort difficile à parcourir. Les empièvements sur cette commune eussent été cependant exécutables à bien bon marché, car on a, en abondance, sur tout le trajet du chemin, des dépôts de gravier analogue à celui qui a servi à la construction de la route d'Asch à Maeseyck et du chemin de grande vicinalité d'Asch à Munster-Bilsen. On a réparé un ancien pont sur le Groot-Beek ou Bosch-Beek, en y mettant des garde-corps et un tablier en bois blanc.

Commune d'Opplabeek. A la limite de cette commune avec la précédente, la terre qui a servi aux terrassements était tellement graveleuse que le terrassement présente, sur une petite longueur, l'aspect d'un empièchement sans encoffrement et en mauvais état. Le reste des travaux a consisté en quelques terrassements en terre ordinaire dont il ne reste que quelques vestiges. Un aqueduc en maçonnerie construit avec les subsides a été, durant un hiver, endommagé par les eaux et emporté, l'hiver suivant, faute de réparations. Les abords et l'intérieur du village sont empièrés sans encoffrement et en assez bon état. Du reste, dans cette commune, le sable est moins mouvant qu'il ne l'est d'habitude dans les bruyères ; il offre une certaine cohérence ou une certaine liaison. Entre ce village et celui de la commune suivante, les dépôts caillouteux reparaissent avec abondance. Du reste, le chemin est si peu fréquenté que dans beaucoup de ses parties la bruyère est aussi abondante, aussi touffue et aussi fleurie que dans la lande elle-même. A la limite vers Gruytrode le chemin traverse une chaîne de dunes ; il y est très-mauvais et d'un parcours extrêmement difficile.

Commune de Gruytrode. Entre la limite de la commune et les abords du village le chemin disparaît sous la bruyère et ne révèle aucun travail d'amélioration. Les bancs de cailloux continuent à se montrer abondamment aux abords du village ; on voit que le chemin a été l'objet de quelques soins : les ornières sont remplies. Dans le village un pont en maçonnerie sur une source de l'itter est en très-mauvais état et manque de garde-corps : c'est un passage dangereux. Du village jusqu'à la limite de la commune, le chemin est passable sans améliorations autres que le remplissage de quelques ornières. Les cailloux sont très-abondants à la limite de Gruytrode et de Brée. Un pont en maçonnerie sur une seconde source de l'itter est en très-mauvais état, sans garde-corps et dangereux.

Commune de Brée. Les ornières ont été remplies ; du reste, aucune trace de travaux d'amélioration que, comme sur le reste du chemin, des vestiges de fossés. Jusqu'à la ville, on trouve des dépôts de gravier tout le long du chemin et on en extrait à l'entrée de Brée. A partir de Brée, le chemin se dirigeait sur le village de Gerdingen : quand il s'est agi d'améliorations, un propriétaire a fait opposition, prétendant que le chemin lui appartenait. Une instance judiciaire, abandonnée par la commune, a donné gain de cause au propriétaire qui, depuis lors, a fait acte de possession en plantant sur le chemin. On a donc pris une autre direction en suivant pendant environ 1,000 mètres la grande route de Brée à flechtel.

Commune de Gerdingen. Sur l'ancienne direction, en arrière du point contesté, on avait déjà construit un aqueduc qui doit rester, et une buse que l'on pourrait ôter si l'on n'avait pas, pour la placer, exhaussé d'un mètre environ le chemin sur une longueur de 50 mètres. Dans la nouvelle direction le chemin a reçu quelques améliorations en terrassements qui le rendent meilleur que dans les communes précédentes. Il manque une buse sur le cours d'eau qui traverse le chemin en un point à l'amont de celui où est placée la buse mentionnée en premier lieu.

Commune de Reppel. Le chemin y a été l'objet de quelques redressements et élargissements ; il est en assez bon état. On y trouve un pont en bois sur pilotis sur le ruisseau de l'Aa. Au delà du village, le chemin se rétrécit et ressemble à un chemin d'exploitation et non à un chemin de grande communication. Il y est dans un état détestable. Il finit, à la limite de la commune, par reprendre sa largeur.

Commune de Bocholt. On ne voit plus de traces des travaux de terrassements exécutés dans cette commune. Le chemin y ressemble à un mauvais chemin de bruyère.

Commune de Caulille. A la limite de cette commune avec la précédente on a fait un remblai pour combler un passage marécageux. Un ouvrier remplissait les ornières : il commençait sans doute son travail, car le chemin était dans le plus mauvais état.

Commune de Lille-St-Hubert. Depuis la limite de Caulille jusqu'à la moitié de la distance du village, le chemin est irrégulier et mauvais. Dans l'autre moitié de la distance, le chemin entre dans la bruyère ; on y a fait un redressement allant jusqu'au village, mais il est devenu mauvais. L'aqueduc sur le Warmbeek est en mauvais état. Depuis le village jusqu'à la limite vers Achel le chemin est passable.

Commune d'Achel. Depuis Lille-St-Hubert jusqu'au village d'Achel, le chemin, sans être bon, est praticable.

PROVINCES D'ANVERS ET DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE HASSELT.

**Chemin de grande communication de Veerle à Heppen et de Tessenderloo
à Heppen, sur le Limbourg.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Tessenderloo.....	A la chaussée de Diest à Turn- hout.	»	Mètres. 1,286	Mètres. 0.00389	Mètres. 2.50	Mètres. Moyenne. 9.00	Mètres. 1.20	Cette route sera pavée, mais le pavage n'est pas encore commencé ; les amélio- rations exécutées jusqu'à présent consistent en ter- rassements sur la com- mune de Quaedmehelen. Les travaux seront adju- gés publiquement.
Quaedmehelen ...			5,738	0.00479	2.50	9.00	1.20	
Oostham			2,635	0.00379	2.50	9.00	1.20	
Heppen	»	A la chaussée de Diest au camp de Beverloo.	2,003	0.00979	2,50	9.00	1.20	
			11,702					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blement.		contenance.	sommes.								
Tessenderloo . . .	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. 1,286	3.11.00	7,059	2,461	10,666	149,239	»	»	1,700	5,750	178,575
Quaedmehelen . .	»	»	»	»	2,500	3,258										
Oostham	»	»	»	»	»	2,635										
Heppen	»	»	»	»	»	2,003										
					2,500	9,202			4,161							
						11,702										

Ce chemin est destiné à relier la route de Diest à Turnhout avec les routes de Diest et de Hasselt au camp de Beverloo. On n'a encore exécuté aucun pavage sur son trajet ; mais on va mettre en adjudication une 1^{re} section, de 5,500 mètres de longueur, partant de Heppen par Oostham vers Quaedmehelen.

Son origine à Veerle est dans la province d'Anvers, dans laquelle il fait un trajet d'environ

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre coural.	Travail d'art.	Profil. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
1 pontceau en maçonnerie de briques de Rupelmonde de 1 mètre d'ouverture.	"	"	"	"	"	
5 aquedues de 50 mètres d'ou- verture en maçonnerie de briques, couverte en dalles.	1 60	"	"	"	"	
3 buses en chêne.	"	"	"	"	"	
$\frac{1}{2}$ pont sur la limite des deux provinces.	"	"	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contraire	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	(a) Cette somme a été employée aux terrasse- ments dans la commun- de Quaedmechelen, etc.
"	"	"	(a) 4,000	"	"	"	"	"	4,000	1,000	"	3,000	"	" 18	Une première section d 5,500 mètr. de longueur v être mise en adjudication
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Les travaux devant être exécutés par adjudication d'ensemble, l'évaluation primitive a été faite in globo.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
										4,000					

9,000 mètres avant d'entrer sur la province de Limbourg, au hameau de Genendyk, dépendant de la commune de Quaedmechelen. Un embranchement au prolongement du chemin de grande communication de Schapen à Tessenderloo doit venir rejoindre ledit chemin aussi au hameau de Genendyk.

Commune de Tessenderloo. Aucune amélioration n'a encore été exécutée sur le prolongement

devant relier le chemin de grande communication de Schafen à Tessenderloo à celui de Veerle à Heppen, au hameau de Genendyk.

Commune de Quaedmechelen. A partir de la limite à Genendyk on traverse une section de 700 mètres de chemin auquel on n'a rien fait jusqu'à ce jour. Au delà de cette section on trouve, jusqu'au village de Quaedmechelen, ce chemin avec ses terrassements entièrement faits et encadré par des bornes indicatrices pour que le tracé se conserve. Il a 9 mètres de largeur, fossés compris, soit 8 mètres entre les crêtes intérieures desdits fossés. L'arrêté décrétant la grande vicinalité pour ce chemin décide qu'il aura une largeur de 9 mètres entre les fossés. Il y aura donc un élargissement de 1 mètre à opérer sur la partie dont les terrassements ont été exécutés avant la déclaration de grande vicinalité. Ces terrassements ont été exécutés, avec l'autorisation de l'autorité supérieure, au moyen d'un subside qui avait été primitivement accordé pour le pavage. Entre le village de Quaedmechelen et la limite de la commune vers Oostham, les terrassements restent à faire. On compte les exécuter pendant l'hiver.

Commune d'Oostham. Dans cette commune il y aura quelques redressements à exécuter. Les terrassements restent aussi à exécuter entre la limite de Quaedmechelen et le village d'Oostham. Entre le village et la limite de Heppen les terrassements sont faits et très-bons, mais seulement sur une largeur de 8 mètres, de sorte qu'ici, comme sur la partie occidentale de Quaedmechelen, il y aura à faire un élargissement de 1 mètre. A la sortie d'Oostham vers Heppen se trouve le redressement le plus considérable. Dans cette commune les terrains sont acquis pour les redressements et l'élargissement.

Commune de Heppen. Le chemin n'a reçu jusqu'ici aucune amélioration, de façon que tout, même les terrassements, reste à faire par l'entrepreneur.

Ce chemin a donné lieu, dans la province de Limbourg, pour la partie entre Heppen et la limite de la province d'Anvers à Genendyk, à un projet régulier.

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENTS VOYERS DE HASSELT ET DE TONGRES.

Chemin de grande communication d'Alken à Looz.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierré- ment.	TOTALE.		
Alken.....	Station d'Alken...	"	Mètres. 3,420	Mètres. "	Mètres. 5.00	Mètres. Moyenne. 9.00	Mètres. 0.90	Pavage en grès des bords de l'Ourthe. Une partie avec pavés de rebut.
Wellen.....	"	"	8,133	0.07	3.00	7.00	1.00	Pavage. Pavés de 5 ^e échantillon de la province de Liège. En régie.
Looz.....	"	Ville de Looz....						
			11,553					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrément.	Ensablément.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrément.	pavage.	empierrément.	ensablément.		contenances.	sommes.								
Alken.....	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 1,222	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 2,198	H. A. C.	Francs.	Francs. 600	Francs. 550	Francs. 34,200	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. 35,350
Wellen.....	825	"	1,135	"	"	6,155	Il n'y a pas eu d'évaluation primitive générale.									
Looz.....							"	"	300	838	15,373	"	"	"	"	(b) 17,511
	825	"	2,377	"	"	8,353	"	"	900	1,388	49,570	"	"	"	"	52,861
	3,202															
	11,555															

Ce chemin est destiné à mettre en communication la route de Tongres à Saint-Trond et la ville de Looz avec la route de Hasselt à Saint-Trond et le chemin de fer de Hasselt à Landen à la station d'Alken.

Commune de Looz (arrondissement de Tongres). Un bout de pavage part de la ville : la

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs. 9 12	Francs. »	Francs. »	»	Francs. Sur le rôle de la voi- rie.	
Un aqueduc en maçonnerie. 2 buses en bois de chêne.	12 93	300 »	»	»	220 »	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
concession.	propriété.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	"	"	"	11,144 "	"	"	"	"	11,144 "	3,130 "	1,320 "	4,914 25	"	(a) 3 04	(a) Ce prix est le résultat de l'emploi de pavés de rebut.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,700 "	500 "	7,416 "	"	"	
"	"	300 "	961 87	13,667 13	"	"	"	"	14,949 "	2,100 "	400 "	3,395 "	"	4 31	(b) Cette somme ne concerne que la partie faite et celle restant à faire sur le fonds de 1850.
"	"	300 "	961 87	24,911 13	"	"	"	"	26,093 "	8,930 "	2,220 "	15,725 25	"		
										26,875 25					

1^{re} partie est fort ancienne et faite avec de mauvais pavés de rebut. Le reste est plus neuf et pavé avec des pierres de très-petit échantillon. Le tout est en assez mauvais état quant à la largeur, au pavage, aux contre-fossés, aux accotements et à la pente qui est très-forte. A ce pavé succède un chemin de terre d'une belle largeur, mais en mauvais état. On le répare, mais d'une façon bien incomplète. Il est planté de grands peupliers jusqu'à l'entrée de la

campagne, où le chemin est moins mauvais et n'est plus planté, mais n'a plus que la largeur d'une ornière.

Commune de Hertin (arrondissement de Tongres). Aucune partie du chemin n'est améliorée dans cette commune. Le chemin dans la campagne est réduit à la largeur d'une ornière.

Commune de Wellen (arrondissement de Tongres). La partie améliorée du chemin commence dans l'intérieur du village. Le pavage y est en médiocre état. Les bordures sont trop petites. Le chemin manque souvent de largeur. Accotements et contre-fossés mal entretenus. Un morceau de pavage est très-mauvais entre l'église et le 1^{er} pont que l'on rencontre en suivant le chemin au delà. Les ponts sont au nombre de trois dans le village : le 1^{er} et le 3^e ont leurs axes obliques à l'axe du chemin, sont trop étroits, sans garde-corps et présentent des passages dangereux. Au delà du 3^e pont, le passage redevient moins mauvais sans cependant être bon. Les accotements et les fossés sont encore mal entretenus. Une partie est faite avec pavés brisés de rebut et silex et une partie avec pavés neufs de petit échantillon. Il y a enfin une longue partie non améliorée et en très-mauvais état jusqu'à la commune d'Alken.

Commune d'Alken (arrondissement de Hasselt). Depuis la limite de Wellen jusqu'à l'église d'Alken, le chemin n'est pas amélioré et est en très-mauvais état. De l'église jusqu'à 150 mètres de la station, le pavage est exécuté partie avec des pavés de petit échantillon, partie en rebuts brisés. La première portion est bonne, la seconde médiocre. Il y a quelques morceaux faits sans bordures et où le pavage est rejeté dans l'accotement. Il y a un aqueduc en bois en très-mauvais état, trop étroit et dangereux. Les accotements et les fossés laissent à désirer.

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENTS VOYERS DE HASSELT ET DE TONGRES.

Chemin de grande communication de Diepenbeek à Looz.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON minimum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Diepenbeek.....	Eglise de Diepenbeek à la route de Has- selt à Bilsen.	"	Mètres. 4,080	Mètres. "	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 7.00	Mètres. 0.90	Pavage en grès des bords de l'Ourthe. Adjudication et régie.
Vliermael.....	"	"						
Cortesseem.....	"	"						
Wellen.....	"	"	10,333	0.06	3.00	7.00	1.00	
Kerniel.....	"	"						
Looz.....	"	Looz.....						Pavage en grès de la pro- vince de Liège. Pavés de 5 ^e échantillon. Par régie et par adjudication.
			14,403					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance.	sommes.								
Diepenbeek. . . .	Mètres. 144	Mètres. "	Mètres. 1,651	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 2,235	H A. C. 0.51.50	Francs. 1,408 "	Francs. 941 "	Francs. 2,255 "	Francs. 57,601 "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. 82,265 "
Vliermael. . . .																
Cortesseem. . . .																
Cortesseem et Ker- niel.	578	"	3,617	"	"	6,158	1.65.33	4,133 25	1,530 98	6,108 "	30,476 03	"	"	"	"	42,248 28
Wellen																
Kerniel																
Looz.																
	722	"	5,288	"	"	8,413	2.16.83	5,601 25	2,471 98	8,363 "	88,077 05	"	"	"	"	104,513 28
	5,990															
	14,403															

Ce chemin est destiné à mettre en communication les routes de Hasselt à Bilsen, de Hasselt à Tongres et de Tongres à St-Trond.

Commune de Diepenbeek (arrondissement voyer de Hasselt). A partir de l'église il y a un

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre cental.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
1 pontceau en briques de la localité et charpente en chêne. 1 buse en chêne.	Francs. 18 60	Francs. 941 »	Francs. »	»	Francs. »	
3 aqueducs en maçonnerie et 7 buses en bois de chêne, construites avec des matériaux de la localité.	11 67	»	»	»	310 »	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empièçement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contractée.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
0,51.50	1,468 »	941 »	2,235 »	26,031 »	»	»	»	»	30,695 »	12,230 »	6,340 13	10,699 78	»	6 20	
										»	»	»	»	»	
										1,600 »	880 »	863 »	»	»	
										2,592 »	2,629 33	842 41	»	»	
										»	»	»	»	»	
										5,225 »	6,580 »	3,424 60	450 »	3 89	
										7,400 »	5,980 »	4,028 »	»	»	
0,51.50	1,468 »	2,721 »	4,073 »	64,680 »	»	»	»	»	72,942 »	29,047 »	22,409 46	19,857 79	450 »		
										71,764 25					

vieux morceau de pavage en cailloux de bruyères, sur 144 mètres de longueur, qui est fort raboteux. Le reste du chemin amélioré suit l'ancienne voie, sauf quelques redressements de peu d'importance pour la régularité des alignements. La première partie du pavage (800 mètres environ) est en très-bon état, et, sauf la largeur moindre, ressemble à une bonne route.

Vient, ensuite, une partie non pavée, mais où la mise à largeur, les terrassements et la mise sous profil sont effectués, de sorte qu'il n'y a plus qu'à faire le coffre et qu'à paver. Beaucoup de parties sont sablonneuses, mais, en approchant de Vliermael, le sol devient argileux. Vient, ensuite, la seconde partie pavée qui se prolonge jusqu'à la limite de la commune vers celle de Vliermael. Elle est en bon état, mais le pavé a besoin d'être relevé aux ornières. Ce chemin est traité comme une route pour les alignements, les courbes, l'uniformité de largeur, etc. Les accotements y sont libres et l'élagage bien fait.

Commune de Vliermael (arrondissement de Tongres). Cette commune n'a exécuté aucune amélioration. Ce chemin l'intéresse peu, car il passe à trois quarts de lieue du village. On doit donc regarder l'intervention volontaire de cette commune dans l'amélioration de la partie du chemin qui la traverse, comme fort problématique. Le chemin y est mauvais en tout temps et impraticable en hiver. Il est bordé de grands peupliers, appartenants à la commune, qui entretiennent une humidité pernicieuse au sol argileux.

Commune de Cortessem (arrondissement de Tongres). A partir de la limite de Vliermael le chemin non amélioré est, comme sur cette dernière commune, c'est-à-dire très-mauvais. Un peu à l'amont du moulin, bout de pavé de 50 mètres en très-mauvais état, puis le chemin de terre reprend comme en premier lieu.

La partie pavée qui traverse le village et coupe la route de Hasselt à Liège, est un peu fatiguée au commencement et a besoin de relèvements. Au delà de la route de Hasselt à Liège on voit dans la traverse du village qui est fort long, de larges et longues mares d'eau stagnante.

Le chemin qui, dans le village, a sa largeur de 7 mètres et plus, est réduit dans la campagne à la largeur d'une simple ornière.

Commune de Wellen (arrondissement de Tongres). J'ai perdu mes notes sur cette commune, ou plutôt, je pense que j'ai confondu la commune de Wellen avec la commune suivante. (La partie qui n'est que de 200 mètres est réduite à une simple ornière; elle est souvent très-mauvaise en hiver.)

Commune de Kerniel (arrondissement de Tongres). Dans cette commune le chemin reprend une largeur convenable. J'ai trouvé la partie non améliorée en assez bon état de viabilité; mais il est visible que, par l'hiver ou la pluie, les parties argileuses et fortement encaissées qui précèdent le village, doivent être impraticables. Cette commune ne compte qu'environ 200 habitants; elle est très-pauvre et on ne peut que médiocrement compter sur elle pour le morceau très-étendu qui reste à améliorer sur son territoire.

Dans la partie améliorée le pavage est très-bon, les courbes bien tracées, les contre-fossés en bon état, l'élagage bien fait, mais la largeur est quelquefois insuffisante.

Commune de Looz (arrondissement de Tongres). Toute la partie du chemin qui traverse cette commune est améliorée en pavage jusqu'à la route de Tongres à St-Trond. Le chemin manque de largeur dans des parties comprises entre des relevés et des haies; deux chars de récoltes, chargés ou non, ne sauraient passer simultanément dans ces parties. L'élagage est incomplet; d'énormes plantations ombragent le chemin qui, du reste, est bien tracé, très-bien pavé et en très-bon état.

Sur toute l'étendue de ce chemin, depuis Diepenbeek jusqu'à Looz, les accotements et le chemin sont bien libres et on n'y remarque ni fumier ni purin.

PROVINCES DE LIMBOURG ET DE BRABANT.

**ARRONDISSEMENT VOYER DE HASSELT ET 5^e DISTRICT VOYER
DE BRABANT.**

Chemin de grande communication de Schaffen à Quaedmehelen.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON moyenne.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du parage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Schaffen.....	Route de Diest à Beerlingen.	"	Mètres. 2,982	Mètres. "	Mètres. 5.00	Mètres. Moyenne. 10.00	Mètres. 1.00	Pavage en grès de Quenast. Adjudication publique.
Deurne.....	"	"	2,160	"	5.00	10.00	1.00	Id.
Tessenderloo.....	"	"	3,305	0.026	3.00	10.00	1.00	Id.
Quaedmechelen....	"	Rivière de la Lack au hameau de Genendyk, com- mune de Quaed- mechelen, limite de la prov. d'An- vers, à la commune de Meerhout.	1,650	"	"	"	"	"
			12,297					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Parage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et autres frais.	TOTAL.
	parage.	empierrement.	parage.	empierrement.	ensemblement.		contenance	arpents.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Schaffen.	"	"	2,982	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Deurne	"	"	2,160	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tessenderloo . . .	"	"	4,385	"	"	1,120	2,33 51	2,000	2,800	7,000	86,703 75	"	"	1,000	4,500	104,003 75
Quaedmechelen. .	"	"	"	"	"	1,650	"	"	800	900	25,687 50	"	"	250	1,200	29,139 50
"	"	"	9,527	"	"	2,770	2,33 51	2,000	3,600	7,900	112,691 25	"	"	1,250	5,700	133,143 25
						12,297										

La partie améliorée de ce chemin partant du village de Schaffen, à la route de Diest à Beerlingen, se termine à l'extrémité du village de Tessenderloo où elle n'aboutit à rien : il serait indispensable de la relier au moulin de Swevel, hameau de Genendyk, commune de Quaedmechelen, avec un chemin de grande communication allant de Veerle (Anvers, route

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1830 à 1851.	Emplacement.	Dépenses ANNUELLES.	
2 ponts	Francs	Francs.	Francs		Francs.	N. B. On n'a pu me fournir les renseignements relatifs aux deux communes de Schaffen et de Deurne, appartenant au 3 ^e district voyer du Brabant.
»	16 69	2,800 »	1,030 »	1 à Deurne. 1/2 à Tessen- derloo.	800 »	
Un pontceau de 4 mètres d'ouverture, en briques et en charpente. 9 buses en bois de chêne. 5 aqueducs en briques couverts en bois de chêne. Tous les ouvrages ont fait l'objet d'une adjudication publique.						

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	(a) Sur les fonds de 1846 le subside a été accordé pour la route entière.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2.33.51	2,000 »	2,800 »	7,000 »	69,063 75	»	»	1,000 »	4,500 »	86,363 75	36,800 »	11,620 »	54,520 23	»	6 56	(b) Ces travaux ont pris une part du subside de 1842 et de 1844 accordé pour le chemin de Heus- den à Oostham.
»	»	(a) 800 »	»	»	»	»	»	»	(b) 800 »	»	»	54 36	»	»	
2.33.51	2,000 »	3,600 »	7,000 »	69,063 75	»	»	1,000 »	4,500 »	87,163 75	36,800 »	11,620 »	54,574 64	»		
										102,994 64					

de Diest à Turnhout) au camp de Beverloo par Quaedmehelen, Oostham et Heppen, village où l'on trouve la route du camp à Hasselt par Beeringen. Ce chemin, peu fréquenté jusqu'ici, car on y voit croître l'herbe sur les accotements et sur le pavage, pénétrerait ainsi plus avant dans la Campine, y rayonnerait dans deux directions à son extrémité, et verrait

augmenter son utilité et son emploi. Il pourrait même être prolongé au delà du point que je viens d'indiquer, jusque dans la province d'Anvers, au village de Meerhout, voisin des deux localités importantes de Moll et de Gheel.

Ce chemin est, sur toute sa partie améliorée, traité comme une route provinciale quant à la largeur totale, à la largeur du pavage, aux contre-fossés, aux alignements et aux courbes. On a, quand cela était nécessaire pour satisfaire aux conditions de la construction, quitté l'ancien chemin en faisant sur les rives les emprises nécessaires.

Commune de Schaffen. Tout y est en bon état. Une partie du pavage a été relevée cette année. Deux ponts en maçonnerie, avec tabliers en bois et garde-corps en fer, sur le Groot et le Kleyn-Beek, sont bien construits et en bon état.

Commune de Tessenderloo. Comme sur Schaffen. On s'y est en divers endroits écarté de l'ancien chemin.

Commune de Deurne. Comme sur Tessenderloo.

Commune de Tessenderloo. Le chemin, après avoir quitté cette commune, qu'il avait rencontrée au delà de Schaffen, pour entrer sur celle de Deurne, rentre sur Tessenderloo en sortant de Deurne. Le chemin est généralement en bon état : cependant, aux approches du village, le pavage est fatigué ; on y remarque des ornières assez profondes et continues qui servent de réservoir aux eaux. Il faudrait un relèvement dans cette partie. Dans l'intérieur du village les accotements sont boueux et en assez mauvais état.

Somme toute, l'état de viabilité de ce chemin est parfait. On pourvoit exclusivement à son entretien avec le produit de la barrière placée à Deurne et de la demi-barrière placée à Schaffen.

Au delà de la partie pavée, dans Tessenderloo, il n'a été exécuté dans cette commune aucune autre amélioration.

Commune de Quaedmehelen. Il n'a été exécuté sur cette commune aucune amélioration en terrassement ni en pavage, mais on y a construit trois aquedues.

PROVINCE DE LIMBOURG.



ARRONDISSEMENT VOYER DE TONGRES.



**Chemin de grande communication, dit CHAUSSÉE ROMAINE,
de Tongres à Otrange.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maxim.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Tongres.....	Tongres.....	"	Mètres. 1,331	Mètres. 0.08	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 7.00	Mètres. 1.00	Pavage et empierrement. Par adjudication. Pavage avec pavés de 5 ^e échantil- lon. Empierrement avec du silex venant de Lowaige et des cailloux roulés ou gravier provenant des an- ciens matériaux de la chaussée.
Coninxheim.....	"	"	2,407					
Lowaige.....	"	"	2,112					
Otrange.....	"	Chapelle St-Eloi, à la limite des pro- vinces de Lim- bourg et de Liège.	1,800					
			7,650					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blement.		conscience	sommes								
Tongres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Coninxheim. . . .	"	"	651	3,061	"	3,918	"	"	1,285 79	14780 80	5,859 "	22,288 80	"	"	500 "	44,214 59
Lowaige.	"	"	651	3,061	"	3,918										
Otrange.	"	"	651	3,061	"	3,918										
			7,650													

Ce chemin met en communication les diverses routes qui se croisent à Tongres (1^o de Liège à Hasselt; 2^o de Liège à Maestricht; 3^o de Tongres à St-Trond; 4^o de Liège à Bilsen avec la route de Liège à St-Trond, passant à Oreye (Liège)). Il a de l'importance, quoiqu'il soit très-éloigné de tout village et même de toute habitation, parce qu'il sert ou peut servir d'artère

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.			BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.		Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Pavage.	Empierro- ment.					
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
3 buses en bois de chêne, con- struites à Liège.	11 70	4 63	210 »	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités		Ouvrages d'art	Terrassements	Pavage.	Empierrément.	Enrobement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
contenance	sommes													pavage.	empierrément.	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	(a) Avec matériaux neufs et vieux.
»	»	210 »	1,866 »	7,340 79	12,573 85	»	»	»	21,999 64	13,000 »	4,000 »	4,000 »	300 »	3 90	(a) 1 55	
										«	»	1,000 »	»	»	»	
										»	»	»	»	»	»	
										13,000 »	4,000 »	5,300 »	»			
										22,300 »						

commune à un grand nombre de villages situés à droite et à gauche, et dont un certain nombre y sont déjà reliés. Les parties de cette ancienne voie de communication qui sont restées intactes montrent qu'elle avait environ 17 mètres de large et qu'elle était construite en couches superposées de gravier dont les grains avaient un diamètre variant de 0^m,10 (au

fond) à 0^m,02 (au haut). L'épaisseur totale de ces couches superposées était égale à 1 mètre. Presque partout cet ancien empierrement a disparu, dans les parties non réparées, sous une couche de terre qui dépasse quelquefois une épaisseur de 1 mètre. Le chemin actuel ne suit pas rigoureusement l'ancienne chaussée : quand elle devenait trop mauvaise ou, se jetait à droite ou à gauche, un nouveau chemin se trouvait ainsi partiellement tracé et l'agriculture prenait insensiblement possession des parties de la chaussée qui se recouvraient de terre. Dans les talus des parties encaissées de la route actuelle, on voit la couche de gravier qui composait l'ancienne chaussée recouverte aujourd'hui de terrains en culture. C'est en rendant dans ces parties, à la voie, la largeur convenable que l'on se procure, en exploitant cette couche, une partie des matériaux nécessaires à la construction de la voie nouvelle. Comme on ne connaît, à portée de la voie romaine, aucun dépôt de gravier, on est fondé à penser que ces matériaux de construction ont été pris dans la vallée de la Meuse. Les parties améliorées sont assez sinueuses et montueuses, mais d'une largeur suffisante et uniforme, encadrées de fossés réguliers, mais qui perdent leurs profils et tendent à se combler faute d'entretien régulier.

Commune de Tongres. La chaussée romaine part de la route de Tongres à St-Trond. Elle débute par un pavage exécuté en pavés de 5^e échantillon avec des bordures en pavés de 2^e échantillon. Cette partie a été bien construite, elle est bien entretenue et forme une excellente voie de communication. J'ai trouvé la partie non améliorée sur cette commune en bon état de viabilité, mais il paraît qu'il n'en est plus de même durant l'hiver.

Vient, ensuite, dans une partie limitrophe entre Tongres et Coninxheim un empierrement ; il est formé par un encoffrement de 0^m,25 contenant une courbe de 0^m,15 de libages en silex recouvert d'un lit de rechargement en gravier, de 0^m,10, provenant des matériaux de l'ancienne chaussée ; le tout compris entre des bordures en gros silex. Cette partie est en parfait état sous tous les rapports.

Commune de Coninxheim. On y trouve d'abord une partie non améliorée, mais facile à parcourir ; puis un empierrement, puis une partie non améliorée, puis un second empierrement.

Les parties empierrées sont aussi bonnes que celles sur la commune de Tongres. Malgré des terrassements assez considérables, on y remarque cependant encore quelques parties irrégulièrement montueuses.

Commune de Lowaige. Les parties améliorées sur cette commune sont en très-bon état et bien construites : elles ne dépassent pas le point où s'opère le raccordement du chemin venant du village avec la chaussée romaine. Dans les parties non améliorées il y a 150 mètres environ de chemin complètement impraticables pendant l'hiver. Cette partie va être immédiatement empierrée.

Commune d'Otrange. Il n'y a qu'un très-petit morceau d'amélioré sur cette commune, à la limite de la province de Liège. Les parties non améliorées sont facilement parcourables en toute saison.

Selon M. le commissaire-voyer, il convient de compléter promptement les lacunes existant entre les parties améliorées depuis Tongres jusqu'au village de Lowaige, à la chaussée romaine. Il n'y a pas d'urgence à s'occuper des parties non améliorées depuis ce chemin jusqu'à la limite de la province, parce qu'elles sont en bon état en toute saison.

Quant à la partie de la chaussée romaine entre Tongres et Maestricht, elle a cessé depuis longtemps de servir de voie de grande communication, par suite de la construction de la grande route entre ces deux villes.

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE TONGRES.

Chemin de grande communication de Bilsen à Ghenck.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Bilsen.....	Église de Bilsen...	»	Mètres. 1,635	Mètres. .	Mètres. .	Mètres. Moyenne.	Mètres.	Pavage avec pavés de 5 ^e échan- tillon et empierrement en gravier des localités traver- sées. En régie.
Munsterbilsen.....	»	»	4,571	0.03	3.00	7.00	1.00	
Ghenck.....	»	Église de Ghenck.	5,960					
			11,964					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blement.		contenance	sommes.								
Bilsen.....	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Munsterbilsen.....	380	"	2,205	7,534	"	1,845	0.30.42	599 83	1,850 "	4,112 "	24,475 50	26,958 06	"	"	"	57,995 30
Ghenck.....	380	"	2,205	7,534	"	1,845										
	10.119															
	11.964															

Ce chemin est destiné à mettre en communication la route de Hasselt à Maestricht avec celle de Hasselt à Maeseyk.

Commune de Bilsen. Pavage intérieur en cailloux de bruyères mêlés de pavés de

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs		Francs.	
6 buses en bois de chêne. Ré- paration d'un pont. 4 aque- dues en maçonnerie. Le tout en matériaux des localités.	11 72 (a) 2 33 (b)	1,936 81	408 *	Bilsen... Munster- bilsen. Ghenck..	794 *	(a) Pavage. (b) Empierrement en gravier.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Entablement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
contenance	sommes.													pavage.	empier- rement.	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs. (a) 570 "	Francs. (a) 130 "	Francs. (a) 960 "	Francs. (a) 1,000 "	Fr.	Fr.	(a) Commune de Bilsen.
0.30.42	599 63	1,936 81	5,195 "	24,475 50	18,196 23	"	"	"	50,403 37	9,300 (b) " "	3,912 49 (b) " "	5,332 02 (b) " "	1,375 (b) " "	3,905	85	(b) Communes de Bilsen et de Munsterbilsen.
										5,030 (c) " "	1,780 (c) " "	6,125 86 (c) " "	"			(c) Commune de Munsterbilsen.
										3,220 (d) " "	580 (d) " "	10,885 (d) " "	"			(d) Commune de Gheneb.
										18,120 "	6,402 49	23,505 88	2,375 "			
										50,403 37						

rebut. Cette partie est vieille et raboteuse. Au dehors du village, on a employé des pavés de 5^e échantillon avec de bonnes bordures. Il y a un bon pont en maçonnerie sur le Demer. La route est parfaitement tenue sous tous les rapports, sauf quelques ornières insignifiantes.

Commune de Munsterbilsen. Les parties améliorées depuis la limite de Bilsen jusqu'au village de Munsterbilsen sont en pavage comme les premières et aussi bonnes. La traverse intérieure de Munsterbilsen est vieille et raboteuse. Au delà de Munsterbilsen commence la partie améliorée en gravier. Cette partie est en excellent état.

Commune de Ghenck. Cette partie améliorée sur cette commune est en excellent état.

Je ne puis que donner des éloges à l'état dans lequel j'ai trouvé toutes les parties améliorées de ce chemin qui est construit et entretenu avec autant de soin qu'une bonne route.



Après avoir donné les détails relatifs aux chemins de grande communication, l'ordre naturel des idées appelle l'exposition de l'état des choses en ce qui concerne la petite vicinalité. Les tableaux suivants sont consacrés à cette exposition. Ils contiennent d'abord, pour chaque arrondissement voyer, la description de l'état des choses par année, et ensuite un résumé total par commune.



PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE HASSELT.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication, avec ou sans subside, jusqu'au 31 décembre 1850.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAYÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE. (Terrassement.)		
EXERCICE					
Brusthem	95	»	»	»	1,562 35
Gelinden	125	»	»	»	1,931 75
	220	»	»		3,495 10
EXERCICE					
Néant.	»	»	»	»	»
EXERCICE					
Corthys	535	»	»	»	5,192 00
EXERCICE					
Saint-Trond.	347	»	»	»	3,900 »
Fresin.	»	801	»	»	5,750 »
	347	801	»		9,650 »
EXERCICE					
Beeringen	125	»	»	»	950 »
Brusthem	209	»	»	»	2,300 »
Saint-Trond.	500	»	»	»	4,300 »
Montenaken.	»	590	»	»	4,440 »
Velm	650	»	»	»	5,700 »
	1,484	590	»		17,690 »

communication, avec ou sans subside, jusqu'au 31 décembre 1850.

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

1841.

1,062 35	"	500 "	"
1,031 75	"	900 "	"
2,095 10	"	1,400 "	"

1842.

"	"	"	"
---	---	---	---

1843.

1,412 "	890 "	1,910 "	980 "
---------	-------	---------	-------

1844.

2,000 "	900 "	1,000 "	"
3,450 "	1,100 "	1,200 "	"
5,450 "	2,000 "	2,200 "	"

1845.

450 "	75 "	425 "	"
1,330 "	170 "	800 "	"
2,500 "	300 "	1,500 "	"
2,000 "	440 "	2,000 "	"
3,200 "	375 "	2,125 "	"
9,480 "	1,360 "	6,850 "	"

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAYÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLEE. (Terrassement.)		

EXERCICE

Brusthem	145	"	"	"	2,404 "
Gelinden	210	"	"	"	2,650 "
Corthys	143	"	"	"	1,486 "
Fresin.	"	432	"	"	2,850 "
Montenaken.	"	2,683	"	"	17,633 52
Velm	714	"	"	"	7,717 60
Goyer.	"	704	"	"	5,236 80
	1,212	3,819	"		39,977 92

EXERCICE

Brusthem	206	"	"	"	2,723 50
Gelinden	248	"	"	"	3,515 80
Corthys	135	"	"	"	1,649 60
Saint-Trond.	461	"	"	"	5,075 "
Montenaken.	"	850	"	"	6,108 25
Velm	600	"	"	"	6,832 "
Zepperen	400	"	"	"	5,750 "
Niel (Saint-Trond) . . .	"	684	"	"	5,137 30
Gingelom	"	637	"	"	4,572 45
Goyer.	"	513	"	"	3,391 85
	2,050	2,684	"		44,758 25

EXERCICE

Corthys	133	"	"	"	1,619 "
Fresin.	"	485	"	"	3,395 "
A reporter . . .	133	485	"		5,014 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

1846.

1,404 "	170 "	830 "	"
1,550 "	180 "	920 "	"
786 "	120 "	580 "	"
1,850 "	170 "	830 "	"
10,133 52	1,300 "	6,200 "	"
4,717 60	500 "	2,500 "	"
3,236 80	330 "	1,670 "	"
23,677 92	2,770 "	13,530 "	"

1847.

1,470 50	400 "	855 "	"
1,029 "	486 80	1,400 "	600 "
899 60	250 "	500 "	"
2,475 "	900 "	1,700 "	"
3,108 25	900 "	2,100 "	"
4,020 "	1,000 "	1,812 "	"
3,150 "	800 "	1,800 "	"
3,087 80	600 "	1,450 "	"
2,572 45	650 "	1,350 "	"
1,900 79	491 06	1,000 "	"
23,713 39	6,477 86	13,987 "	600 "

1848.

919 "	105 "	595 "	"
2,095 "	205 "	1,095 "	"
3,014 "	310 "	1,690 "	"

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAVÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE. (Terrassement.)		
Report.	123	485	»	»	5,014 »
Zepperen	456	»	»	»	5,764 75
Borloo	»	500	»	»	3,837 50
Mielen-sous-Aelst . . .	»	224	»	»	1,765 60
Grand Jamine	»	224	»	»	1,572 60
Bouckhout.	»	325	»	»	2,112 50
Corswarem	»	470	»	»	2,947 »
	589	2,228	»		23,014 95

EXERCICE

Brusthem	150	»	»	»	1,985 »
Montenaken.	»	353	»	»	2,724 24
Pael.	»	»	1,128	Un aqueduc 1 ^m ,00 d'ouverture. . Briques et charpente. Une buse en chêne	1,813 »
Mielen-sous-Aelst . . .	»	375	»	»	2,947 50
Grand Jamine	»	244	»	»	1,672 90
Gelinden	»	209	»	»	1,326 88
Corthys	65	161	»	»	1,192 60
Corswarem	»	216	»	»	1,341 60
Borloo	»	657	»	»	4,988 68
Zepperen	451	»	»	»	4,510 »
Duras	»	300	»	»	2,961 58
Gingelom	»	1,360	»	»	9,436 »
Muysen	»	521	»	»	3,800 63
Kerkom	»	245	»	»	1,768 »
Oostham	»	»	1,260	»	2,149 »
Niel (Saint-Trond) . .	»	747	»	»	4,912 41
Buvingen	»	669	»	»	4,609 69
	666	6,057	2,488		55,119 69

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
3,014 »	310 »	1,690 »	»	
3,364 75	390 »	2,010 »	»	
2,237 50	250 »	1,350 »	»	
1,015 60	115 »	635 »	»	
873 80	105 »	595 »	»	
1,512 50	90 »	510 »	»	
1,547 »	220 »	1,180 »	»	
13,564 95	1,480 »	7,970 »	»	

1849.

1,185 »	229 »	571 »	»	Les travaux n'étant pas entièrement exécutés dans les communes de Goyer et de Velm, elles ne sont pas portées sur ce tableau. Velm fr. 5,820-50 pour 621 mètr. pavage. Goyer fr. 10,634-00 pour 1,900 mètr. empierrement.
1,724 24	279 »	721 »	»	
1,213 »	179 »	421 »	»	
2,647 50	200 »	800 »	300 »	
572 90	110 »	490 »	500 »	
726 38	60 »	240 »	300 50	
692 60	100 »	400 »	»	
841 60	90 »	410 »	»	
3,568 66	280 »	1,120 »	»	
3,010 »	270 »	1,230 »	»	
1,461 58	180 »	820 »	500 »	
6,536 »	440 »	1,960 »	500 »	
2,600 63	216 »	984 »	»	
1,068 »	126 »	574 »	»	
1,349 »	229 »	571 »	»	
3,412 41	270 »	1,230 »	»	
3,009 69	300 »	1,300 »	»	
25,619 19	3,558 »	13,842 »	2,100 50	

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAVÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE. (Terrassement.)		
EXERCICE					
Aelst.	"	285	"	"	1,868 10
Brusthem	135	"	"	"	1,914 50
Engelmanshoven . . .	"	172	"	"	885 80
Gelinden	"	345	"	"	1,888 55
Kerkom.	"	277	"	"	1,942 "
Mielen-sous-Aelst . . .	"	300	"	"	2,261 "
Zepperen	495	"	"	"	6,090 60
Beeringen	"	"	200	{ Un pontceau de 3 ^m ,50 d'ouverture. Un id. 2 ^m ,00 id. en briques et charpente de chêne.	2,008 92
Corswarem	"	390	"		"
Fresin.	"	404	"	"	2,537 12
Grand Jamine.	"	300	"	"	1,925 28
Niel (Saint-Trond). . .	"	395	"	"	2,549 35
	630	2,848	200		28,206 42

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
1850.				
1,168 10	100 »	600 »	»	Les travaux n'étant pas entièrement achevés, les communes ci-dessous ne sont pas portées au tableau : Borloo fr. 430 » pour 85 m. empierrement. Bouckhout 1,647 20 270 id. Corthys 1,810 » 250 id. Duras 2,299 63 230 id. Goyer 9,630 » 1,600 id. Beverloo 1,664 » { un pontceau de 1 ^m ,40. un aqueduc de 0 ^m ,60. Muysen 1,076 » pour 140 m. empierrement. Montenaken 5,800 » 1,200 id. Gingelom 2,386 60 440 id.
1,114 50	120 »	680 »	»	
375 80	110 »	400 »	»	
1,213 55	80 »	420 »	175 »	
1,142 »	110 »	690 »	»	
1,361 »	120 »	780 »	»	
3,590 60	280 »	2,220 »	»	
838 92	170 »	1,000 »	»	
1,535 20	110 »	690 »	»	
637 12	200 »	1,500 »	200 »	
815 28	90 »	520 »	500 »	
1,328 35	400 »	821 »	»	
15,120 42	1,890 »	10,321 »	875 »	

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAYÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE. (Terrassement.)		

RÉCAPITULATION

Brusthem	940	"	"	"	12,892 35
Gelinden	583	554	"	"	11,312 98
Corthys	1,011	161	"	"	11,128 60
Saint-Trond.	1,308	"	"	"	13,275 "
Fresin.	"	2,122	"	"	14,532 12
Beerlingen.	125	"	200	2 pontceaux	2,958 92
Montenaken.	"	4,476	"	"	30,906 01
Velm	1,964	"	"	"	20,249 60
Goyer.	"	1,217	"	"	8,628 65
Zepperen	1,802	"	"	"	23,115 35
Niel (Saint-Trond). . .	"	1,826	"	"	12,599 56
Gingelom	"	1,997	"	"	14,008 45
Borloo	"	1,157	"	"	8,806 16
Mielen-sous-Aelst . . .	"	899	"	"	7,974 10
Grand Jamine.	"	768	"	"	5,171 78
Bouekhout.	"	325	"	"	2,112 50
Corswarem	"	1,076	"	"	6,623 80
Pael.	"	"	1,128	1 aqueduc. — 1 buse en chêne.	1,813 "
Duras	"	300	"	"	2,961 58
Muysen	"	521	"	"	3,800 63
Kerkom.	"	522	"	"	3,710 "
Oostham	"	"	1,360	"	2,149 "
Buvingen	"	669	"	"	4,609 69
Aelst	"	265	"	"	1,868 10
Engelsmanshoven . . .	"	172	"	"	885 80
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	7,733	19,027	2,688		227,103 73
		26,760			
		29,448			

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

PAR COMMUNE.

7,567 35	1,089 "	4,236 "	"
5,550 68	806 80	3,880 "	1,075 50
4,708 60	1,465 "	3,985 "	980 "
6,975 "	2,100 "	4,200 "	"
8,052 12	1,675 "	4,625 "	200 "
1,288 92	245 "	1,425 "	"
16,966 01	2,919 "	11,021 "	"
11,937 60	1,875 "	6,437 "	"
5,137 59	821 06	2,670 "	"
13,115 35	1,740 "	7,260 "	"
7,828 56	1,270 "	3,501 "	"
9,108 45	1,090 "	3,310 "	500 "
5,806 16	530 "	2,470 "	"
5,024 10	435 "	2,215 "	300 "
2,261 78	305 "	1,605 "	1,000 "
1,512 50	90 "	510 "	"
3,923 80	420 "	2,280 "	"
1,213 "	179 "	421 "	"
1,461 58	180 "	820 "	500 "
2,600 63	216 "	984 "	"
2,210 "	236 "	1,264 "	"
1,349 "	229 "	571 "	"
3,009 69	300 "	1,300 "	"
1,188 10	100 "	600 "	"
375 80	110 "	400 "	"
130,132 37	20,425 86	71,990 "	4,555 50
227,103 73			

Prix de revient général du mètre courant = $\frac{227,103 \text{ 73}}{29,448} = \text{fr. 7-71.}$

72

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE TONGRES.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication, avec ou sans subsides, jusqu'au 31 décembre 1850.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
1844	Wellen	211	"	"	"	1,450 "
1845		249	"	"	"	2,800 "
		560	"	"	"	4,250 "
1842	Hoesselt	206	"	"	2 buses	3,258 "
1844		81	"	"	"	2,651 "
1845		55	739	"	6 buses	3,465 "
1846		"	542	"	"	1,050 "
1848		"	660	"	3 buses	5,490 "
1849		"	1,100	"	1 buse	4,081 70
1850		"	906	"	3 buses	2,300 "
		242	3,947	"	16 buses	22,295 70
1844	Voordt	142	"	"	"	1,860 "
1845		251	"	"	"	1,500 "
1846		170	"	"	"	1,836 "
1847		370	"	"	"	3,641 "
1849		210	"	"	"	2,345 "
1850		122	108	"	"	1,508 25
		1,265	108	"	"	12,690 25
1843	Bommershoven	100	"	"	"	788 "
1844		120	"	"	"	1,200 "
1845		87	"	"	"	1,030 "
1846		126	"	"	"	1,400 "
1847		200	"	"	"	2,810 "
1848		200	"	"	"	2,060 "
1849		"	318	"	"	2,623 75
1850		"	300	"	"	2,572 "
		832	618	"	"	14,483 75

communication, avec ou sans subsides, jusqu'au 31 décembre 1850.

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
850 »	200 »	400 »	»	
1,600 »	170 »	1,030 »	»	
2,450 »	370 »	1,420 »	»	
1,858 »	»	1,400 »	»	
1,951 »	300 »	400 »	»	
1,900 »	325 »	1,240 »	»	
400 »	100 »	400 »	150 »	240 mètres courants ont été effectués sans subsides (la dépense qu'ils ont occasionnée est inconnue).
3,700 »	290 »	1,500 »	»	
2,981 70	198 »	902 »	»	130 mètres courants ont été effectués sans subsides (la dépense est inconnue).
1,100 »	180 »	1,020 »	»	
12,890 70	1,292 »	6,862 »	150 »	
860 »	400 »	600 »	»	Les documents qui m'ont été fournis contiennent une erreur dans la colonne relative à l'année 1850. Les sommes fournies par l'Etat, la province, la commune et les particuliers font une somme de fr. 2,258-25 et non de fr. 1,508-25. Cette erreur rend les totaux inexacts.
600 »	100 »	800 »	200 »	
538 »	150 »	750 »	400 »	
1,521 »	»	1,000 »	1,120 »	
600 »	180 »	820 »	745 »	
508 25	130 »	870 »	750 »	
4,625 25	960 »	4,640 »	3,215 »	
388 »	250 »	270 »	»	Les documents qui m'ont été fournis contiennent des erreurs dans les colonnes relatives aux années 1843 et 1848. Les sommes fournies par l'Etat, la province et la commune font pour ces années respectivement 888 francs et 280 francs au lieu de 788 et 2,060. Ces erreurs rendent les totaux inexacts.
600 »	200 »	400 »	»	
550 »	80 »	400 »	»	
700 »	120 »	580 »	»	
1,480 »	450 »	880 »	»	
1,480 »	90 »	510 »	»	
1,323 75	144 »	656 ^(a) »	500 »	(a) Le tableau des subsides porte 656 + 451, au lieu de 656.
2,172 »	70 »	320 »	»	
8,673 75	1,404 »	4,026 »	500 »	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		payée.	empierrée.	ensablée.		
1844	S'Heeren-Elderen	130	"	"	"	900 "
1845		550	"	"	"	3,500 "
1846		335	"	"	"	2,543 "
1847		327	"	"	"	5,180 "
1848		200	"	"	"	5,500 "
1849		535	"	"	"	4,006 "
1850		592	"	"	"	5,471 "
		2,709	"	"	"	27,102 "
1843	Horpmael	230	"	"	"	2,990 "
1844		625	"	"	"	8,125 "
1845		223	"	"	"	2,470 "
1846		347	"	"	"	2,000 "
1847		195	"	"	"	1,950 "
1848		190	260	"	"	4,062 "
1849		"	430	"	"	2,900 "
1850		"	1,100	"	"	3,865 "
		1,810	1,790	"	"	28,362 "
1843	Hex	264	"	"	"	1,584 "
1844		196	"	"	"	1,300 "
1845		100	"	"	"	1,300 "
1846		242	"	"	"	2,515 "
1848		221	"	"	"	2,515 "
1849		"	193	"	"	2,143 "
1850		"	128	"	"	2,137 "
		1,023	319	"	"	13,494 "
1844	Walwilder	"	"	200	"	200 "
1849		"	420	1,100	"	4,828 02
		"	420	1,300	"	5,028 02

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
500 »	200 »	200 »	»	250 mètres ont été effectués sans subsides. Les documents qui m'ont été fournis contiennent une erreur dans la colonne relative à l'année 1845. Les sommes fournies par l'Etat, la province et la commune font un total de 2,000 francs et non de fr. 3,500-01. Cette erreur rend les totaux inexacts. (a) Le tableau des subsides porte 1,200 au lieu de 1,260.
1,200 »	115 »	685 »	»	
1,545 »	170 »	830 »	»	
2,680 »	»	1,500 »	1,000 »	
2,000 »	240 »	(a) 1,260 »	2,000 »	
2,606 »	252 »	1,148 »	»	
3,971 »	175 »	1,325 »	»	
14,502 »	1,152 »	6,948 »	3,000 »	Ces travaux ont été effectués sans subsides. 525 mètres ont été exécutés sans subsides. Les documents qui m'ont été fournis contiennent des erreurs dans les colonnes relatives aux années 1844, 1848 et 1850. Les sommes fournies par l'Etat, la province et la commune font pour ces années respectivement 1,300, 3,062 francs et fr. 3,865-50 au lieu de 8,125, 4,062 et 3,865 francs. Ces erreurs rendent les totaux inexacts. 90 mètres d'empierrement ont été effectués sans subsides. 650 mètres courants ont été effectués sans subsides (la dépense n'est pas connue).
2,990 »	»	»	»	
700 »	200 »	400 »	»	
1,300 »	170 »	1,000 »	»	
1,000 »	170 »	830 »	»	
1,950 »	»	»	»	
2,262 »	123 »	677 »	»	
1,780 »	207 »	942 »	»	
2,865 50	130 »	870 »	»	
14,717 50	1,000 »	4,720 »	»	
1,584 »	»	»	»	Ces travaux ont été effectués sans subsides. Les documents qui m'ont été fournis contiennent des erreurs dans les colonnes relatives aux années 1846 et 1848. Les sommes fournies par l'Etat, la province et la commune font pour ces années respectivement fr. 2,514-50 et 3,387 fr., au lieu de 2,515 et de 2,515 francs. Ces erreurs rendent les totaux inexacts. Il reste encore 53 mètres courants à faire sur ces ressources. Les documents qui m'ont été fournis contiennent des erreurs dans la colonne relative à l'année 1849. Les quatre sommes partielles font fr. 5,479-45 et non pas fr. 4,828-02. Cette erreur rend les totaux inexacts.
700 »	250 »	350 »	»	
700 »	80 »	520 »	»	
1,594 50	130 »	800 »	»	
2,887 »	73 »	427 »	»	
1,693 »	81 »	369 »	»	
1,737 »	70 »	330 »	»	
10,895 50	684 »	2,796 »	»	
»	100 »	100 »	»	
3,428 02	260 »	1,140 »	651 43	
3,428 02	360 »	1,240 »	651 43	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
1845	Follogne.	96	"	"	"	1,350 "
1846		252	65	"	"	1,127 "
1848		200	80	"	"	2,480 "
1849		"	200	"	"	1,800 "
1850		"	200	"	"	1,000 "
		548	545	"	"	7,757 "
1843	Heers	930	"	"	1 aqueduc	9,300 "
1845		225	"	"	"	2,200 "
1846		125	161	"	"	2,290 "
1848		100	180	"	"	3,000 "
1849		"	200	"	"	1,800 "
1850		225	200	"	"	1,650 "
		1,605	741	"	1 aqueduc	20,240 "
1846	Gossoncourt.	"	92	"	"	750 "
1848		"	138	"	"	1,150 "
1849		"	100	"	"	1,000 "
1850		"	250	"	"	1,300 "
		"	580	"	"	4,200 "
1846	Brouckom.	257	"	"	1 pont réparé . .	2,284 "
1849		"	167	"	"	2,357 "
1850		"	135	"	"	1,350 "
		257	302	"	1 pont réparé . .	5,991 "
1845	Opheers.	235	149	"	"	2,450 "
1846		"	625	"	"	4,108 83
1848		"	238	"	"	2,141 40
1850		"	"	"	"	2,935 "
		235	1,032	"	"	11,625 23

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
650 »	100 »	600 »	»	Les documents qui m'ont été fournis contiennent des erreurs dans la colonne relative à l'année 1848. Les trois sommes partielles font 2,000 francs et non pas 2,480 francs. Cette erreur rend les totaux inexacts. 80 mètres ont été exécutés sans subsides (la dépense n'est pas connue).
367 »	100 »	500 »	160 »	
1,200 »	120 »	680 »	»	
1,200 »	120 »	480 »	»	
600 »	70 »	330 »	»	
4,017 »	510 »	2,590 »	160 »	100 mètres ont été exécutés sans subsides.
9,300 »	»	»	»	Cette partie de pavage a été exécutée sans subsides.
450 »	75 »	425 »	»	125 mètres ont été exécutés sans subsides.
540 »	80 »	420 »	»	125 mètres ont été exécutés sans subsides.
1,500 »	»	500 »	»	100 mètres ont été exécutés sans subsides.
1,300 »	90 »	410 »	»	Les documents qui m'ont été fournis contiennent des erreurs dans les colonnes relatives aux années 1845, 1846 et 1848. Les sommes partielles font pour ces années respectives 950, 1,040 et 2,000 francs, au lieu de 2,200, 2,290 et 3,000 francs. Ces erreurs rendent les totaux inexacts.
1,250 »	70 »	330 »	»	225 mètres courants ont été exécutés sans subsides (la dépense n'est pas connue).
14,340 »	315 »	2,085 »	»	
450 »	50 »	250 »	»	
750 »	56 »	344 »	»	
700 »	60 »	240 »	»	
900 »	70 »	330 »	»	100 mètres courants ont été exécutés sans subsides (la dépense n'est pas connue).
2,800 »	236 »	1,164 »	»	
1,284 »	170 »	830 »	»	
1,557 »	571 »	(a) 220 »	»	(a) Le tableau des subsides porte 571 au lieu de 229 francs.
950 »	70 »	330 »	»	
3,791 »	811 »	1,389 »	»	
300 »	170 »	1,020 »	950 »	Les documents qui m'ont été fournis contiennent des erreurs dans les colonnes relatives aux années 1846 et 1848. Les sommes partielles font, pour ces années respectives, fr. 4,110-83 et 2,905 francs, au lieu de fr. 4,108-83 et de fr. 2,141-40. Ces erreurs rendent les totaux inexacts.
2,210 83	310 »	1,590 »	»	Il reste encore 93 mètres à faire sur les ressources de cette année.
1,805 »	170 »	920 »	»	Ce subside n'est pas encore employé.
1,835 »	»	1,100 »	»	
6,150 83	650 »	4,650 »	950 »	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		pavé.	empierrée.	ensablée.		
1845	Jesseran.	300	"	"	1 buse	3,325 "
1846		109	"	"	1 buse	1,528 "
1847		300	"	"	"	4,075 "
1849		153	"	"	"	2,640 "
		862	"	"	2 buses	11,588 75
1845	Mopertingen	"	125	"	1 aqueduc	1,030 "
1849		"	451	"	"	2,423 "
1850		"	431	"	"	1,796 "
		"	1,007	"	1 aqueduc	5,249 "
1844	Lowange.	220	"	"	"	2,000 "
1845		200	"	"	"	2,200 "
1846		290	"	"	"	2,140 "
1847		"	780	"	"	3,000 "
1848		"	600	"	"	2,800 "
1849		"	500	"	"	1,914 "
1850		"	492	"	"	2,089 "
		710	2,372	"	"	17,043 "
1845	Mettecoven	133	"	"	"	1,480 "
1846		82	"	"	"	650 "
1848		70	"	"	"	841 "
1849		"	199	"	"	2,490 "
1850		"	142	"	1 pontceau. . . .	1,410 "
		285	341	"	1 pontceau. . . .	6,851 "
1845	Petit-Jamine.	506	"	"	"	550 "
1849		"	90	"	"	1,070 "
1850		"	"	"	"	1,020 "
		506	90	"	"	2,640 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
1,900 »	225 »	1,200 »	»	Les documents qui m'ont été fournis contiennent des erreurs dans la colonne relative à l'année 1849. Les sommes partielles font fr. 3,173-75, au lieu de fr. 2,640-75. Cette erreur rend les totaux inexacts.
628 »	120 »	580 »	200 »	
2,215 »	660 »	1,200 »	»	
1,773 75	162 »	738 »	500 »	
6,516 75	1,167 »	3,718 »	700 »	Il reste encore 41 mètres courants à faire sur ce subside.
550 »	80 »	400 »	»	Ces travaux ont été exécutés sans subsides.
1,823 »	108 »	492 »	»	
1,096 »	80 »	420 »	200 »	
3,469 »	268 »	1,312 »	200 »	
2,000 »	»	»	»	Ces travaux ont été exécutés sans subsides (la dépense n'est pas connue).
1,200 »	150 »	850 »	»	
1,140 »	200 »	800 »	»	
3,900 »	»	»	»	
1,800 »	153 14	846 86	»	
1,464 »	81 »	369 »	»	
1,589 »	80 »	420 »	»	
13,093 »	664 14	3,285 86	»	
800 »	110 »	550 »	»	270 mètres ont été faits sans subsides.
350 »	50 »	250 »	»	
441 »	56 »	344 »	»	
1,790 »	126 »	574 »	»	
1,010 »	70 »	330 »	»	(a) Le tableau des subsides porte 196 au lieu de 104.
4,391 »	412 »	2,048 »	»	
250 »	40 »	260 »	»	
770 »	196 »	(a) 104 »	»	
395 »	70 »	330 »	225 »	Ce subside n'est pas encore employé.
1,415 »	206 »	694 »	225 »	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		payée.	empruntée.	ensablée.		
1845	Pirange	226	"	"	"	2,270 "
1846		338	"	"	1 pont en maçonn.	2,700 "
1847		610	"	"	"	4,768 "
1848		260	"	"	1 aqueduc.	2,700 "
1849		370	"	"	"	2,380 74
1850		"	300	"	"	2,568 "
		1,804	200	"	1 pont. 1 aqueduc.	17,386 74
1846	Vechmael	154	199	"	"	2,711 "
1848		"	409	"	"	3,319 "
1849		"	330	"	1 aqueduc.	2,679 59
1850		"	902	"	1 pontc. 1 aqueduc.	5,440 "
		154	1,840	"	1 pontc. 2 aqueducs.	14,149 59
1846	Marlinne	203	"	"	1 aqueduc.	1,684 "
1848		187	55	"	"	2,732 "
1849		"	223	"	"	2,450 "
1850		"	233	"	"	2,100 "
		480	511	"	1 aqueduc.	8,966 "
1848	Membruggen	"	450	"	"	3,400 "
1849		"	271	"	"	2,270 "
1850		"	400	"	"	1,820 "
		"	1,221	"	"	7,490 "
1847	Herderen	"	275	"	"	2,327 "
1849		"	190	"	"	1,950 "
1850		"	300	"	"	1,476 40
		"	765	"	"	5,753 40

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
1,250 "	170 "	850 "	"	
1,600 "	180 "	920 "	"	
3,288 "	"	1,500 "	"	
1,800 "	140 "	760 "	"	
1,580 74	144 "	656 "	"	
2,088 "	80 "	420 "	"	
11,566 74	714 "	5,106 "	"	
1,411 "	210 "	1,090 "	"	
2,919 "	56 "	344 "	"	
2,279 59	72 "	328 "	"	
2,280 "	150 "	1,050 "	1,960 "	225 mètres courants ont été exécutés sans subsides (la dépense n'est pas connue).
8,869 59	488 "	2,812 "	1,960 "	
1,084 "	100 "	(a) 500 "	"	(a) Le tableau des subsides porte 520 + 500, au lieu de 500.
2,032 "	105 "	595 "	"	
1,750 "	126 "	574 "	"	
1,650 "	75 "	375 "	"	
6,516 "	406 "	2,044 "	"	
2,400 "	"	1,000 "	"	
1,570 "	126 "	574 "	"	
1,220 "	90 "	510 "	"	
5,190 "	216 "	2,084 "	"	
1,727 "	"	600 "	"	
1,350 "	110 "	490 "	"	
726 40	90 "	510 "	150 "	
3,803 40	200 "	1,600 "	150 "	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		payée.	empierrée.	ensablée.		
1847	Grand-Spauwen	"	843	"	3 buses.	5,049 "
1849		"	371	"	"	5,000 "
		"	1,216	"	3 buses.	10,049 "
1847	Mall.	"	400	"	"	820 "
1848		"	270	"	"	1,802 "
1849		"	356	"	"	1,220 "
		"	1,126	"	"	3,842 "
1847	Sluse	"	340	"	"	1,230 "
1848		"	220	"	"	825 "
1849		"	270	"	"	1,025 50
1850		"	253	"	"	1,000 "
		"	1,083	"	"	4,080 50
1847	Genoels-Elderen	"	230	"	"	574 "
1848		"	300	"	"	1,510 "
1849		"	269	"	"	1,200 "
1850		"	300	"	"	1,100 "
		"	1,099	"	"	4,384 "
1847	Vlytingen	"	500	"	"	4,550 "
1849		"	180	"	"	1,995 "
		"	680	"	"	6,545 "
1845 ET 1846	Millen	"	713	"	"	1,200 "
1847		"	1,145	"	"	6,048 "
1848		"	1,145	"	"	5,450 "
1849 ET 1850		"	1,977	"	"	3,244 "
		"	4,980	"	"	15,942 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
3,549 "	"	1,500 "	"	(a) Le tableau des subsides porte 721, au lieu de 279. Il reste encore 129 mètres à faire sur ces ressources.
4,000 "	721 "	(a) 279 "	"	
7,549 "	721 "	1,779 "	"	
820 "	"	"	"	Ces travaux ont été faits sans subsides (ils doivent être refaits).
1,302 "	73 "	427 "	"	
820 "	82 "	318 "	"	
2,942 "	153 "	745 "	"	
1,230 "	"	"	"	
525 "	40 "	260 "	"	
625 50	72 "	328 "	"	
600 "	70 "	330 "	"	
2,980 50	182 "	918 "	"	
574 "	"	"	"	Ces travaux ont été faits sans subsides.
960 "	65 "	385 "	100 "	
900 50	54 "	246 "	"	
600 "	80 "	420 "	"	
3,034 50	199 "	1,051 "	100 "	
3,200 "	300 "	700 "	350 "	
1,745 "	45 "	205 "	"	
4,945 "	345 "	905 "	350 "	
1,200 "	"	"	"	Ces travaux ont été exécutés sans subsides.
4,298 "	"	1,500 "	250 "	
4,600 "	131 "	719 "	"	425 mètres courants ont été exécutés sans subsides.
2,644 "	108 "	492 "	"	
12,742 "	239 "	2,711 "	250 "	1,510 mètres courants ont été exécutés sur divers chemins sans subsides (la dépense n'est pas connue).

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		pavée.	empierrée.	ensablée.		
1847	Werm	»	182	»	»	1,095 »
1848		»	226	»	1 buse	2,522 »
		»	408	»	1 buse . . , . .	3,617 »
1846	Russon	»	427	»	»	2,338 »
1847		»	1,426	»	»	5,550 »
1848		»	1,221	»	»	6,400 »
1849		»	1,353	»	»	6,030 »
1850		»	1,100	»	»	5,785 »
		»	5,527	»	»	26,103 »
1846	Neerrepen	»	250	»	1 aqueduc	1,870 »
1847		»	367	»	1 aqueduc	1,330 »
1849		»	272	»	»	623 »
		»	889	»	2 aqueducs . . .	3,823 »
1847	Heur le Tiexhe	»	320	»	»	1,732 »
1848		»	200	»	»	1,530 »
1849		»	272	»	»	1,285 »
1850		»	516	»	»	1,930 »
		»	1,308	»	»	6,477 »
1848	Gors-op-Leeuw	465	»	»	»	7,417 »
1847	Otrange	»	216	»	»	1,037 »
1848		»	300	»	»	1,539 21
1849		»	283	»	»	1,407 »
1850		»	319	»	»	1,525 »
		»	1,118	»	»	5,508 21
1849	Houppertingen	400	»	»	»	4,408 50
1850		»	400	»	1 aqueduc	4,555 »
		400	400	»	1 aqueduc	8,963 50

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
1,095 "	"	"	"	Il y a erreur dans les renseignements qui m'ont été fournis pour l'année 1848. Les deux sommes partielles font 2,296 francs au lieu de 2,522 francs. Cette erreur rend les totaux inexacts.
1,796 "	"	500 "	"	
2,891 "	"	500 "	"	
1,494 "	"	1,000 "	854 "	Il y a des erreurs dans les renseignements qui m'ont été fournis pour les années 1846, 1847 et 1848. Les sommes partielles donnent respectivement pour ces 3 années, 3,348, 7,550 et 4,150 francs, au lieu de 2,338, 5,550 et 6,400 francs. Ces erreurs rendent les totaux inexacts.
3,300 "	"	2,000 "	2,250 "	
1,650 "	131 "	719 "	1,650 "	
3,500 "	180 "	1,600 "	750 "	300 mètres courants ont été exécutés sans subsides (la dépense n'est pas connue).
3,850 "	130 "	870 "	935 "	
13,794 "	441 "	6,189 "	6,439 "	
1,270 "	100 "	500 "	"	(a) Le tableau des subsides porte 158 + 246 au lieu de 338. Il y a des erreurs dans les renseignements qui m'ont été donnés pour les années 1847 et 1849. Les sommes partielles font respectivement pour ces années 1,280 et 1,630 francs, au lieu de 1,330 et 623 francs. Ces erreurs rendent les totaux inexacts. Il reste encore 271 mètres à faire sur ces ressources.
780 "	"	500 "	"	
1,080 "	212 "	(a) 338 "	"	
3,130 "	312 "	1,338 "	"	
1,732 "	"	"	"	Les renseignements qui m'ont été donnés pour cette commune sont inexacts. Les sommes partielles font fr. 6,346-50, au lieu de 7,417 francs. Ces travaux ont été exécutés sans subsides.
1,030 "	70 "	430 "	"	
785 "	90 "	410 "	"	
1,110 "	120 "	480 "	220 "	
4,657 "	280 "	1,320 "	220 "	
4,646 50	373 "	1,427 "	"	(b) Le tableau des subsides porte 1,096 au lieu de 404.
1,037 "	"	"	"	
1,039 21	73 "	427 "	"	
1,007 "	72 "	328 "	"	
775 "	90 "	510 "	150 "	
3,868 21	235 "	1,265 "	150 "	
2,908 50	1,096 "	(b) 404 "	"	
3,355 "	150 "	1,050 "	"	
6,263 50	1,246 "	1,454 "	"	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		pavée.	empierrée.	ensablée.		
1847	Nederheim	"	355	"	"	1,200 "
1848		"	370	"	1 aqueduc	1,852 "
1849		"	507	"	2 aqueducs . . .	2,225 "
1850		"	400	"	"	2,000 "
		"	1,632	"	3 aqueducs . . .	7,277 "
1846	Coninxheim	450	"	"	"	1,400 "
1847		540	"	"	1 aqueduc	3,950 "
1848		450	"	"	"	2,637 "
1849		427	"	"	"	2,437 "
1850		"	390	"	"	2,137 "
		1,867	390	"	1 aqueduc	12,561 "
1847	Herstappe	"	50	"	"	300 "
1849		"	200	"	1 aqueduc	740 "
1850		"	353	"	"	1,690 "
		"	603	"	1 aqueduc	2,730 "
1847	Riempst.	"	130	"	"	556 "
1848		"	530	"	"	1,986 89
		"	660	"	"	2,542 89
1845	Fall-Mheer.	"	194	"	"	970 "
1846		"	1,255	"	"	7,015 "
1847		"	409	"	"	2,150 "
1848		"	438	"	"	3,040 "
1849		"	300	"	"	1,527 "
		"	2,596	"	"	14,702 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
1,200 "	"	"	"	Ces travaux ont été effectués sans subsides.
1,302 "	81 "	469 "	"	
1,675 "	99 "	451 "	"	
1,500 "	80 "	420 "	"	
5,677 "	260 "	1,340 "	"	
700 "	"	700 "	"	
2,570 "	380 "	1,000 "	"	
1,737 "	140 "	760 "	"	
1,737 "	126 "	574 "	"	
1,487 "	100 "	600 "	"	
8,181 "	746 "	3,634 "	"	Ces travaux ont été effectués sans subsides.
300 "	"	"	"	
540 "	36 "	164 "	"	
940 "	90 "	510 "	150 "	
1,780 "	126 "	674 "	150 "	
556 "	"	"	"	Ces travaux ont été effectués sans subsides. 230 mètres courants ont été exécutés sans subsides.
1,386 89	421 "	179 "	"	
1,942 89	421 "	179 "	"	
970 "	"	"	"	Ces travaux ont été exécutés sans subsides. (a) Pour l'année 1846 le tableau porte une somme de 420 + 400. 424 mètres ont été exécutés sans subsides. Ces travaux ont été effectués sans subsides. Les renseignements qui m'ont été fournis pour les années 1846, 1848 et 1849 sont inexacts. Les sommes partielles sont respectivement pour ces 3 années 4,815, 2,940 et 1,880 francs au lieu de 7,015, 3,040 et 1,517 francs. Ces erreurs rendent les totaux inexacts. Il reste encore 73 mètres courants à faire sur ces ressources.
4,315 "	420 "	(a) 80 "	"	
2,150 "	"	"	"	
2,040 "	120 "	680 "	200 "	
1,280 "	108 "	492 "	"	
10,755 "	648 "	1,252 "	200 "	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		pavée.	empierreée.	ensablée.		
1845	Roclenge (Looz)	"	80	"	1 aqueduc	"
1846		"	420	"	"	920 "
1848		"	230	"	"	1,866 "
1849		"	214	"	"	2,012 "
1850		"	200	"	"	1,600 "
		"	1,144	"	1 aqueduc	6,398 "
1847	Overrepen	80	"	"	"	1,060 "
1849		"	102	"	1 aqueduc	1,482 "
1850		"	150	"	"	1,300 "
		80	252	"	1 aqueduc	3,850 "
1849	Frère	"	692	"	"	2,225 "
1850		"	645	"	"	1,302 55
		"	1,337	"	"	3,527 55
1849	Cuttecoven	"	153	"	"	2,570 "
1850		"	125	"	1 aqueduc	1,427 50
		"	278	"	1 aqueduc	4,007 50
1850	Hendricken	"	104	"	"	1,139 "
1849	Grand-Looz	"	182	"	"	2,226 "
1849	Vliermael	"	1,000	"	"	2,879 "
1849	Sutendael	"	100	1,700	"	2,180 "
1850		"	1,625	"	1 buse	2,445 "
		"	1,725	1,700	1 buse	4,625 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
"	"	"	"	Ces travaux ont été exécutés sans subsides.
520 "	60 "	340 "	"	
1,286 "	73 "	427 "	80 "	
1,412 "	108 "	492 "	"	
1,200 "	70 "	330 "	"	
4,418 "	311 "	1,589 "	80 "	
1,068 "	"	"	"	Ces travaux ont été exécutés sans subsides.
782 "	325 "	(a) 375 "	"	(a) Le tableau des subsides porte 271 + 246, au lieu de 375.
1,000 "	60 "	240 "	"	
2,850 "	385 "	615 "	"	
1,525 "	496 "	(b) 204 "	"	(b) Le tableau des subsides porte 496 et 525 au lieu de 204 et 285.
952 55	65 "	(b) 285 "	"	
2,477 55	561 "	489 "	"	
1,820 "	117 "	533 "	100 "	
447 50	110 "	690 "	190 "	
2,267 50	227 "	1,223 "	290 "	
639 "	80 "	420 "	"	
1,676 "	99 "	451 "	"	
1,879 "	721 "	(c) 279 "	"	(c) Le tableau des subsides porte 721 au lieu de 279.
1,080 "	199 "	901 "	"	
1,645 "	110 "	690 "	"	
2,725 "	309 "	1,591 "	"	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		payée.	empierrée.	ensablée.		
1849	Eygenbilsen	"	1,600	"	1 buse	3,427 16
1850		"	428	"	1 buse	2,029 "
		"	2,028	"	2 buses	5,456 "
1849	Sichen-Sussen et Bolré . . .	"	870	"	"	5,700 "
1850		"	790	"	"	3,000 "
		"	1,660	"	"	8,700 "
1850	Wonck	"	610	"	"	2,100 "
1850	Canne	"	300	"	"	643 20
1850	Eben-Emael	"	400	"	"	1,432 40
1850	Bassenge	"	300	"	"	900 "
1850	Vroenhoven	"	210	"	"	856 43
1850	Hees	"	260	"	"	610 "
1850	Veltwezelt	"	100	"	"	2,046 "
1850	Schalkhoven	"	700	"	"	3,590 "
1849	Bommershoven	"	192	"	1 pontenmaçonn.	1,736 80
1849	Looz	450	"	"	1 aqueduc	5,000 "
1850		261	"	"	"	1,285 "
		711	"	"	1 aqueduc	6,285 "
1850	Bilsen	203	"	"	"	866 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
2,117 16	180 »	820 »	300 »	
1,139 »	90 »	510 »	290 »	
3.266 16	270 »	1,330 »	590 »	
4,700 »	180 »	820 »	»	
2,000 »	130 »	870 »	»	
6.700 »	310 »	1,690 »	»	
1,400 »	100 »	600 »	»	Le subside de 1845 s'élevant à 1,600 francs n'est pas compté.
443 20	50 »	150 »	»	Le subside de 1845 s'élevant à 700 francs n'est pas compté.
1.032 40	70 »	330 »	»	Le subside de 1845 s'élevant à 1,500 francs n'est pas compté.
600 »	60 »	240 »	»	
606 43	55 »	195 »	»	Il reste encore 90 mètres courants à faire sur ce subside.
450 »	45 »	115 »	»	Il reste encore 40 mètres courants à faire sur ce subside.
1,546 »	80 »	420 »	»	Il reste encore 644 mètres courants à faire sur ce subside.
1,568 »	110 »	690 »	1,222 »	
1,186 80	99 »	451 »	»	
3,000 »	360 »	1,640 »	»	
785 »	80 »	420 »	»	
3.785 »	440 »	2,060 »	»	
666 »	50 »	150 »	»	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
1847	Widoeye	"	100	"	"	594 "
1849		"	300	"	"	1,591 "
1850		"	317	"	1 aqueduc	1,550 "
		"	717	"	1 aqueduc	3,735 "
1849	Berlingen	97	"	"	"	1,045 20
1849	Basheers	"	200	"	"	1,700 "
1850		"	200	"	"	1,600 "
		"	400	"	"	3,300 "
1849	Petit-Spauwen.	"	90	1,423	"	2,674 "
1849	Rosmeer.	"	643	"	2 buses	4,757 "
1849	Ulbeek	96	"	"	"	1,273 "
1850		11	"	"	"	732 50
		107	"	"	"	2,005 50
1848	Lanaeken	"	2,300	"	"	6,900 "
1849		"	2,175	"	5 buses, 6 aqueducs.	13,617 "
		"	4,475	"	5 buses, 6 aqueducs.	20,517 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature	la province.	l'État.	les particuliers.	
594 "	"	"	"	Ces travaux ont été effectués sans subsides.
1,191 "	72 "	328 "	"	
1,150 "	70 "	330 "	"	
2,935 "	142 "	658 "	"	
645 20	129 "	271 "	"	
1,200 "	90 "	410 "	"	
1,200 "	70 "	330 "	"	
2,400 "	160 "	740 "	"	
2,074 "	179 "	421 "	"	
3,657 "	279 "	721 "	100 "	
835 "	92 "	346 "	"	
482 50	55 "	195 "	"	
1,317 50	147 "	541 "	"	Il reste encore 39 mètres à faire sur ce subside.
6,900 "	"	"	"	
8,017 "	600 "	5,000 "	"	Ce travaux ont été effectués sans subsides
14,917 "	600 "	5,000 "	"	

RÉCAPITULATION GÉNÉ

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRES ET EN NATURE.
	parée.	empierrée.	ensablée.		
Wellen	560	»	»	»	4,250 »
Hasselt	342	3,047	»	16 buses	22,295 70
Voordt	1,265	108	»	»	12,690 25
Bommershoven	833	618	»	»	14,483 75
S'Heeren Elderen	2,709	»	»	»	27,102 »
Horpmael	1,810	1,790	»	»	28,362 »
Hex	1,023	319	»	»	13,494 »
Waltwilder	»	420	1,300	»	5,028 02
Follogne	548	545	»	»	7,757 »
Heers	1,605	741	»	1 aqueduc	20,240 »
Gossoncourt	»	580	»	»	4,200 »
Brouckom	257	302	»	1 pont réparé . . .	5,991 »
Opheers	257	1,032	»	»	11,635 23
Jesseren	862	»	»	2 buses	11,568 75
Mopertingen	»	1,007	»	1 aqueduc	5,249 »
Lowaige	710	2,372	»	»	17,043 »
Mettecoven	285	341	»	1 pontceau	6,851 »
Petit-Jamine	506	90	»	»	2,640 »
Pirange	1,804	300	»	1 pont, 1 aqueduc.	17,386 74
Vechmael	154	1,840	»	1 pontc., 2 aqued.	14,149 59
Marlinne	480	511	»	1 aqueduc	8,966 »
Membruggen	»	1,221	»	»	7,490 »
Herderen	»	763	»	»	5,753 40
Grand-Spauwen	»	1,216	»	3 buses	10,049 »
A reporter	16,010	20,065	1,300	21 buses, 6 aqueducs, 2 pontceaux, 1 pont réparé.	284,695 43

TALE PAR COMMUNE.

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
2,450 "	370 "	1,430 "	"	
13,890 70	1,392 "	6,862 "	150 "	
4,625 25	960 "	4,640 "	3,215 "	
8,673 75	1,404 "	4,026 "	500 "	
14,502 "	1,132 "	6,948 "	3,000 "	
14,717 50	1,000 "	4,720 "	"	
10,895 50	684 "	2,796 "	"	
3,428 02	360 "	1,240 "	651 43	
4,017 "	510 "	2,590 "	160 "	
14,340 "	2318 "	2,085 "	"	
2,800 "	236 "	1,164 "	"	
3,791 "	811 "	1,289 "	"	
6,150 83	650 "	4,650 "	950 "	
6,513 75	1,167 "	3,718 "	700 "	
3,469 "	268 "	1,312 "	200 "	
13,093 "	664 14	3,285 86	"	
4,391 "	412 "	2,048 "	"	
1,415 "	306 "	694 "	325 "	
11,566 74	714 "	5,106 "	"	
8,889 59	488 "	2,812 "	1,960 "	
6,516 "	408 "	2,044 "	"	
5,190 "	216 "	2,084 "	"	
3,803 40	200 "	1,600 "	150 "	
7,549 "	720 "	1,779 "	"	
176,681 03	15,406 14	71,022 86	11,961 43	

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
	parée.	empierreée.	ensablée.		
Report	16,010	20,065	1,300	21 buses, 6 aqueducs, 2 pontceaux, 1 pont réparé.	284,695 43
Mall	"	1,128	"	"	3,842 "
Sluse	"	1,083	"	"	4,080 50
Genoels-Elderen	"	1,089	"	"	4,384 "
Vlytingen	"	680	"	"	6,548 "
Millen	"	4,980	"	"	15,942 "
Werm	"	408	"	1 buse.	3,617 "
Russon	"	5,527	"	"	26,103 "
Neerrepn	"	889	"	2 aqueducs	3,823 "
Heur-le-Tiexhe	"	1,308	"	"	6,477 "
Gors-op-Leeuw	465	"	"	"	7,417 "
Otrange	"	1,118	"	"	5,508 21
Houppertingen	400	400	"	1 aqueduc.	8,963 50
Nederheim	"	1,632	"	3 aqueducs.	7,277 "
Coninxheim	1,867	390	"	1 aqueduc.	12,561 "
Herstappe	"	603	"	1 aqueduc.	2,730 "
Riempst	"	660	"	"	2,542 89
Fall-Mheer	"	2,596	"	"	14,702 "
Roclange	"	1,144	"	1 aqueduc.	6,398 "
Overrepn	80	252	"	1 aqueduc.	3,850 "
Freeren	"	1,337	"	"	3,527 55
Cuttecoven	"	278	"	1 aqueduc.	4,007 50
Hendricken.	"	104	"	"	1,139 "
Grand-Looz.	"	182	"	"	2,226 "
Vliermael.	"	1,000	"	"	2,879 "
Sutendael	"	1,725	1,700	1 buse.	4,625 "
Eygenbilsen	"	1,028	"	2 buses.	5,456 16
A reporter	18,822	51,604	3,000	25 buses, 17 aqued*, 2 pontceaux, 1 pont réparé.	455,298 74

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
176,681 03	15,406 14	71,022 86	11,961 43	
2,942 "	155 "	745 "	"	
2,980 50	182 "	918 "	"	
3,034 50	199 "	1,051 "	100 "	
4,945 "	345 "	905 "	350 "	
12,742 "	239 "	2,711 "	250 "	
2,891 "	"	500 "	"	
13,794 "	441 "	6,189 "	6,439 "	
3,130 "	312 "	1,338 "	"	
4,657 "	280 "	1,320 "	220 "	
4,646 50	273 "	1,427 "	"	
3,858 21	235 "	1,265 "	150 "	
6,263 50	1,246 "	1,454 "	"	
5,677 "	260 "	1,340 "	"	
8,181 "	746 "	3,634 "	"	
1,780 "	126 "	674 "	150 "	
1,942 89	421 "	179 "	"	
10,755 "	648 "	1,252 "	200 "	
4,418 "	311 "	1,589 "	"	
2,850 "	385 "	615 "	"	
2,477 55	561 "	489 "	"	
2,267 50	227 "	1,223 "	290 "	
639 "	80 "	420 "	"	
1,676 "	99 "	451 "	"	
1,879 "	721 "	279 "	"	
2,725 "	309 "	1,591 "	"	
3,266 16	270 "	1,330 "	590 "	
293,099 34	24,477 14	105,911 86	20,700 43	

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
	pavée.	empierrée.	ensablée.		
Report	18,822	51,604	3,000	25 buses, 17 aqued*, 2 pontceaux, 1 pont réparé.	455,298 74
Sichen-Sussen et Bolré	"	1,660	"	"	8,700 "
Wonck.	"	610	"	"	2,100 "
Canne	"	300	"	"	643 20
Eben Emael	"	400	"	"	1,482 40
Bassenge	"	300	"	"	900 "
Vroenhoven	"	210	"	"	856 43
Hees	"	280	"	"	610 "
Weltwezelt	"	100	"	"	2,046 "
Schalkoven.	"	700	"	"	3,590 "
Bommershoven.	"	192	"	1 pont en maçonn.	1,736 80
Looz	711	"	"	1 aqueduc.	6,285 "
Bilsen	203	"	"	"	866 "
Widoeye.	"	717	"	1 aqueduc.	3,735 "
Berlingen.	97	"	"	"	1,045 20
Bas Heers.	"	400	"	"	3,300 "
Petit-Spauwen	"	90	1,423	"	2,674 "
Rosmeer	"	643	"	2 buses	4,757 "
Ulbeek	107	"	"	"	2,005 50
Lanaacken.	"	4,475	"	5 buses, 6 aqueducs.	20,517 "
	19,940	62,671	4,423	32 buses, 25 aqued*, 2 pontceaux, 2 ponts, 1 pont réparé.	(a) 523,098 27
	82,611				
	87,034				

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
293,099 34	24,477 14	104,911 86	20,700 43	(c) Ces deux totaux ne peuvent correspondre à cause des erreurs partielles que j'ai signalées dans le cours du présent tableau.
6,700 "	310 "	1,690 "	"	
1,400 "	100 "	600 "	"	
443 20	50 "	150 "	"	
1,032 40	70 "	330 "	"	
600 "	60 "	240 "	"	
606 43	55 "	195 "	"	
450 "	45 "	115 "	"	
1,546 "	80 "	420 "	"	
1,568 "	110 "	690 "	1,222 "	
1,186 80	99 "	451 "	"	
3,785 "	440 "	2,060 "	"	
666 "	50 "	150 "	"	
2,935 "	142 "	658 "	"	
645 20	129 "	271 "	"	
2,400 "	160 "	740 "	"	
2,074 "	179 "	421 "	"	
3,657 "	279 "	721 "	100 "	
1,317 50	147 "	541 "	"	
14,917 "	600 "	5,000 "	"	
341,028 87	27,582 14	121,354 86	23,022 43	
511,988 30 (a)				

Le prix du revient général du mètre courant $= \frac{523,098.27}{87,034} = \text{fr. } 6.00.$

102

PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MAESEYCK.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication avec ou sans subsides, jusqu'au 31 décembre 1850.

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAVÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.		

ANNÉE

Neeroeteren.	"	"	2,800	4 buses.	910
Tongerloo.	186	"	"	"	930
Maeseyck.	"	1,129	"	"	1,920
	186	1,129	2,800		3,760

ANNÉE

Tongerloo.	226	"	"	"	1,243
Neeroeteren.	"	"	2,036	2 aqueducs et 2 buses.	964
Dilsen.	"	442	"	"	580
Rothem.	"	562	"	"	1,081
Mechelen.	"	1,240	"	"	1,984
Lommel.	"	"	6,400	1 pont en charpente	1,810
Peer.	"	"	4,632	2 buses.	1,170
	226	2,244	13,068		8,632

ANNÉE

Dilsen.	"	400	"	"	765
Neeroeteren.	"	800	"	"	1,738
Ophoven.	"	278	"	"	625
Rothem.	"	800	"	"	1,400
Tongerloo.	78	280	"	"	675
Brée.	35	415	"	"	1,047
	113	2,973	"		6,250

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
LES COMMUNES.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

1844.

710	50	150	"
530	100	300	"
1,000	370	550	"
2,240	520	1,000	"

1845.

643	80	520	"
464	75	425	"
380	30	170	"
681	50	350	"
1,384	80	520	"
1,210	80	520	"
670	75	425	"
5,432	470	2,930	"

1846

465	50	250 (a)	"	(a) Le tableau des subsides porte 250 + 170.
1,038	120	580	"	
325	50	250 (b)	"	(b) Le tableau des subsides porte 425 + 580.
833	100	467	"	
375	50	250	"	
447	200	400	"	
3,483	570	2,197	"	

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAVÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.		

ANNÉE

Boorsheim	»	700	»	»	1,274
Dilsen	»	680	»	»	595
Eelen	»	300	»	»	624
Exel.	»	»	5,500	2 aqueducs.	1,628
Mechelen	»	1,200	»	»	2,100
Neeroeteren.	»	660	»	»	1,320
Rothem	»	230	570	»	1,230
Stockheim	»	640	»	1 aqueduc	772
Meeswyck.	»	300	»	»	525
Leuth	»	500	»	»	910
Eysden	»	450	»	1 aqueduc	863
Uyckhoven	»	700	»	»	1,225
	»	6,460	6,070		13,066

ANNÉE

Houthalen.	»	»	1,750	»	759
Eelen	»	420	»	»	735
Dilsen.	»	318	»	»	475
Neeroeteren.	»	576	»	»	1,078
Stockheim.	»	300	»	»	445
Meeswyck.	»	360	»	»	440
Leuth	»	400	»	»	700
Boorsheim.	»	850	»	»	1,547
Uyckhoven	»	370	»	»	648
Hechtel	»	»	4,000	1 aqueduc	765
Exel.	»	»	6,000	1 aqueduc et 3 buses.	1,067
Bocholt	»	1,000	»	»	2,000
	»	4,594	11,750		10,659

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
LES COMMUNES.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

1847.

674	200	400	»
325	70	200	»
324	100	200	»
1,128	»	500	»
1,100	300	700	»
590	220	500	»
630	200	400	»
347	125	200	»
270	125	130	»
400	125	385	»
353	125	385	»
645	100	480	»
6,786	1,700	4,580	»

1848.

509	31	219	»
435	40	260	»
275	23	177	»
578	73	427	»
245	23	177	»
240	23	177	»
400	40	260	»
847	105	595	»
348	40	260	»
515	31	219	»
587	500	»	»
1,000	156	844 (a)	»
5,959	1,085	3,615	»

(a) D'après le tableau des subsides c'est 219, au lieu de 844.

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAYÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.		
ANNÉE					
1 ^{re} série.					
Meuwen.	»	»	1,800	2 buses.	470
Ophoven	»	230	»	»	670
Rothem	»	570	»	1 buse	930
Wychmael	»	»	3,000	5 buses.	700
Molen-Beersel.	»	»	1,300	»	270
Opoeteren.	»	»	1,300	»	300
Peer.	»	»	3,720	»	558
2 ^e série.					
Stockheim.	»	370	»	»	877
Meeswyck.	»	280	»	1 aqueduc	534
Lenth	»	280	»	2 id.	580
Eysden	»	360	»	»	660
Vucht.	»	300	»	»	525
Reckheim.	35	1,060	»	»	2,285
Muyckhoven	»	300	»	Prolongement d'un pont	720
Opgrimby.	»	600	»	»	850
Brée	»	»	1,400	»	420
Houthalen.	»	»	3,500	3 buses.	800
Meuwen.	»	»	2,000	»	350
Neeroeteren.	»	»	1,660	»	822
Opoeteren.	»	»	1,200	»	440
Petit-Brogel.	»	»	3,660	1 buse	619
Lommel.	»	»	7,600	»	1,710
Eclen	»	400	»	»	700
Rothem	»	618	»	2 aqueducs.	830
	35	5,368	31,940		17,820

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
LES COMMUNES.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

1849.

320	66	84	"
370	104	196	"
430	154	346	"
300	129	271	"
120	60	90	"
100	79	121	"
308	94	156	"
277	54	246	"
234	54	246	"
280	54	246	"
360	54	246	"
325	36	164	"
1,285	180	820	"
420	54	246	"
500	63	267	"
220	36	164	"
500	54	246	"
250	18	82	"
422	72	328	"
240	36	164	"
319	54	246	"
910	144	656	"
400	54	246 (a)	"
430	72	328	"
9,320	1,775	6,245	"

(a) Rien n'est porté au tableau des subsides pour Eelen (année 1849).

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAVÉ.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.		
					ANNÉE
Asch	"	150	"	"	380
Niel.	"	"	700	"	210
Opoeteren.	"	"	1,000	2 buses en bois de chêne	516
Neeroeteren.	"	700	"	"	1,120
Opgrimby.	"	250	"	"	800
Vucht.	"	340	"	"	595
Lancklaer.	"	300	"	1 aqueduc en maçonnerie . . .	590
Stockheim	"	180	"	"	315
Meeswyck.	"	280	"	"	470
Leuth	"	"	"	"	586
Reckheim.	35	915	"	"	2,313
Uyckhoven	"	320	"	"	480
Boorsheim.	"	400	"	"	728
Rotheim.	"	550	"	"	847
Eelen	"	400	"	"	700
Dilsen.	"	340	"	"	595
Peer.	120	"	"	1 aqueduc en maçonnerie . . .	715
	155	5,125	1,700		11,910

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
LES COMMUNES.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

1850.

175	55	100	"
110	40	60	"
316	50	150	"
620	80	420	"
550	55	195	"
295	60	240	"
290	60	240	"
165	45	105	"
220	55	195	"
236	55	195	"
1,313	120	870	"
280	50	150	"
428	60	240	"
467	80	300	"
400	60	240	"
345	55	195	"
415	60	240	"
6,725	1,050	4,135	"

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAVÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.		

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Neeroeteren.	»	2,736	5,696	»	7,952
Tongerloo.	490	280	»	»	2,828
Maeseyck.	»	1,129	»	»	1,920
Dilsen.	»	2,170	»	»	3,010
Rothem.	»	3,430	570	»	6,218
Mechelen.	»	2,440	»	»	4,084
Lommel.	»	»	14,000	»	3,520
Peer.	»	120	8,352	»	2,443
Ophoven.	»	508	»	»	1,295
Brée.	35	415	1,400	»	1,467
Boorsheim.	»	1,950	»	»	3,549
Eclen.	»	1,520	»	»	2,759
Exel.	»	»	11,500	»	2,695
Stockheim.	»	1,490	»	»	2,109
Meeswyck.	»	1,220	»	»	1,969
Leuth.	»	1,180	»	»	2,776
Eysden.	»	810	»	»	1,523
Uyckhoven.	»	1,690	»	»	3,073
Houthalen.	»	»	5,250	»	1,559
Hechtel.	»	»	4,000	»	765
Bocholt.	»	1,000	»	»	2,000
Menwen.	»	»	3,600	»	820
Vychmael.	»	»	3,000	»	700
Molen-Beersel.	»	»	1,300	»	270
Opoeteren.	»	»	3,500	»	1,256
Vucht.	»	640	»	»	1,120
Reckheim.	70	1,975	»	»	4,598
Opgrimby.	»	850	»	»	1,650
Petit-Brogel.	»	»	3,660	»	619
Assch.	»	150	»	»	330
Niel.	»	»	700	»	210
Lanklaer.	»	300	»	»	590
	595	28,003	66,528		71,777
		28,598			
		95,126			

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
LES COMMUNES.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

PAR COMMUNE.

4,422	700	2,830	"
1,728	180	920	"
1,000	370	550	"
1,790	228	992	"
3,471	656	2,191	"
2,484	380	1,220	"
2,120	224	1,176	"
1,393	229	821	"
695	154	446	"
687	236	584	"
1,949	385	1,235	"
1,559	254	946	"
1,695	500	500	"
1,034	247	828	"
984	257	748	"
1,416	274	1,088	"
713	179	631	"
1,693	244	1,136	"
1,009	85	465	"
515	31	219	"
1,000	156	844	"
570	84	166	"
300	129	271	"
120	60	90	"
656	165	425	"
620	96	404	"
2,598	310	1,690	"
1,050	118	482	"
319	54	246	"
175	55	100	"
110	40	60	"
290	60	240	"
40,125	7,120	24,532	"
71,777			

Le prix de revient général du mètre courant = $\frac{71,777}{95,126} = 0.75.$

Résumant les données des tableaux précédents, nous aurons l'ensemble de ce qui a été exécuté dans la province de Limbourg jusqu'au 31 décembre 1850.

GRANDE VICINALITÉ.

NOMS DES CHEMINS.	LONGUEUR TOTALE du CHEMIN.	LONGUEUR			LONGUEUR RESTANT à AMÉLIORER.	DÉPENSE TOTALE des améliorations effectuées.
		Parée.	Empietrée.	Encablée.		
Herck-la-Ville à Beeringen.....	12,810	"	"	3,390	9,420	10,232 "
Kermpt à Lummen.....	6,680	"	"	200	6,480	1,300 "
Heusden à Oostham.....	12,750	"	"	4,190	8,560	11,201 11
Hechtel à Bocholt.....	17,580	"	"	17,580	"	5,750 "
Lommel à Hamont.....	19,570	"	"	19,570	"	3,900 "
Mechelen à Achei.....	40,950	"	"	40,950	"	9,728 45
Veerle à Heppen	11,702	"	"	2,500	9,202	4,000 "
Looz à Alken	11,833	3,202	"	"	8,533	26,095 "
Diepenbeek à Looz.....	14,405	3,990	"	"	8,413	72,042 "
Schafen à Quaedmechelen (partiesur le Limbr)	7,133	4,585	"	"	2,770	87,163 75
Chaussée Romaine.....	7,650	651	3,081	"	3,918	21,999 64
Bilsen à Ghenck.....	11,964	2,583	7,534	"	1,843	30,403 57
TOTAL (grande vicinalité).....	174,749	16,813	10,613	88,380	38,941	306,713 30
		113,808 ou 25 lieues.				

PETITE VICINALITÉ.

NOMS DES ARRONDISSEMENTS.	LONGUEUR.			DÉPENSE TOTALE DES AMÉLIORATIONS EFFECTUÉES.
	PAVÉ.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.	
Arrondissement de Hasselt.	7,733	19,027	2,688	227,103 73
Id. de Tongres	19,940	62,671	4,423	523,088 27
Id. de Maeseyck	595	28,003	66,528	71,777 "
TOTAL (petite vicinalité).	28,268	109,701	73,639	821,979 "
211,608 ou 42 lieues.				

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Grande vicinalité	16,813	10,615	86,380	306,713 30
Petite id.	28,268	109,701	73,639	821,979 "
ENSEMBLE	45,081	120,316	162,019	1,128,692 30
327,416 ou 65 lieues.				

On déduit de ce tableau :

1° Que le prix de revient général de tous les chemins de la province, par mètre courant, est de	$\frac{1.128.692\ 30}{327.416\ 00} = 3\ 43$
2° Que le prix de revient général pour les chemins de grande vicinalité, par mètre courant, est de	$\frac{306.713\ 30}{115.808\ 00} = 2\ 61$
3° Que le prix de revient général pour les chemins de petite vicinalité, par mètre courant, est de	$\frac{821.979\ 00}{211.608\ 00} = 3\ 70$
4° Que le prix de revient des chemins de grande vicinalité, déduction faite des longueurs ensablées, en conservant cependant leur dépense, est de	$\frac{306.713\ 30}{27.428\ 00} = 11\ 04$
5° Que le prix de revient des chemins de petite vicinalité, déduction faite des longueurs ensablées, en conservant cependant leur dépense, est de	$\frac{821.979\ 00}{137.969\ 00} = 5\ 95$
6° Que le prix de revient des chemins de grande et de petite vicinalité, déduction faite des longueurs ensablées, en conservant cependant leur dépense, est de	$\frac{1.128.692\ 30}{165.397\ 00} = 6\ 80$



Des différences notables existent, pour beaucoup de localités, entre le taux des subsides accordés par l'État, tels que les subsides m'ont été indiqués, d'une part, dans les provinces, et, d'autre part, par l'administration centrale. Je n'ai pas eu le loisir ni la possibilité de rechercher la cause de cette discordance entre des chiffres qui devraient être identiques. Dans le but de faire apprécier cette différence, de mettre à même d'en rechercher la provenance, chose essentielle à connaître, et pour faire apprécier plus aisément les résultats obtenus à l'aide des subventions de l'État, je donne, dans le tableau suivant, le montant annuel des subsides accordés par le Gouvernement et les travaux exécutés par les communes qui les ont obtenus.



PROVINCE DE LIMBOURG.

ARRONDISSEMENTS DE HASSELT, DE TONGRES ET DE MAESEYCK.

Subsides annuels accordés par l'État pour l'amélioration des chemins vicinaux des arrondissements de la province, et spécification des travaux exécutés à l'aide de ces subsides.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Merck-la-Ville		"	"	"	"	"	"	"	"	"
Schuelen	2,392 33	"	270 "	200 "	"	"	"	"	"	293 "
Lummen		"	"	"	"	"	"	"	200 "	"
Beerlingen	"	"	"	"	425 "	"	"	"	"	1,000 "
Gelinden	900 "	"	"	"	"	920 "	1,400 "	"	240 "	420 "
Brusthem	500 "	"	"	"	800 "	850 "	855 "	"	731 "	680 "
Tessenderloo	900 "	"	1,200 "	1,000 "	1,700 "	3,000 "	5,000 "	"	"	"
Heusden	"	"	"	"	22,000 "	"	"	"	"	"
Coursel	"	"	"	"	"	"	"	"	738 "	"
Beverloo	"	5,500 "	"	"	1,500 "	"	"	"	"	240 "
Oostham	"	"	"	"	"	"	"	"	571 "	520 "
Quaedmechelen	"	"	"	"	"	1,000 "	"	"	"	"
Corthys	"	"	1,910 "	"	580 "	"	500 "	595 "	400 "	655 "
St-Trond	"	"	"	1,000 "	1,500 "	"	1,700 "	"	"	"
Fresin	"	"	"	1,200 "	"	850 "	"	1,095 "	"	1,500 "
Diepenbeek	V. arrondisse- ment de Tongres, exercice 1844.	"	"	"	1,050 "	1,200 "	"	4,000 "	4,000 "	"
Montenaeken	"	"	"	"	7,000 "	6,200 "	"	"	721 "	2,220 "
Velm	"	"	"	"	2,000 "	2,000 "	"	"	"	"
Velm	"	"	"	"	2,125 "	2,500 "	"	"	1,471 "	"
Ghenck	"	"	"	"	1,812 "	"	"	2,550 "	"	870 "
Alken	"	"	"	"	Voir Bil- sen, arron- dissemt de Tongres.	1,330 "	800 "	"	"	"
Goyer	"	"	"	"	"	1,670 "	1,000 "	"	2,400 "	2,670 "
Zepperen	"	"	"	"	"	"	1,800 "	2,010 "	1,250 "	2,220 "
Niel-St-Trond	"	"	"	"	"	"	1,450 "	"	1,250 "	"

DE HASSELT.

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
864 12		Pas d'amélioration	"
1,629 12	3,887 35	Chemin de grande communication de Herck-la-Ville à Beeringen. Ensablement.	2,300
1,064 12		Chemins de grande communication : 1 ^o de Herck-la-Ville à Beeringen, ensablement 890 mètres; 2 ^o de Kermt à Lummen, ensablement 200 mètres.	1,090
1,423 "	1,423 "	Chemins de petite vicinalité. Pavage 125; ensablement 200	525
3,880 "	3,880 "	Id. id. Id. 585; empierrement 554	1,157
4,416 "	4,236 "	Id. id. Id.	940
56,800 "	36,800 "	Chemin de grande communication de Schaefen (Brabant) à Quaedmechelen. Pavage.	4,385
700 "	847 "	Pas d'amélioration.	"
1,488 "	847 "	Chemin de grande communication de Heusden à Oostham. Ensablement.	1,370
2,440 "	847 "	Id. id. id. id. id.	900
1,591 "	1,418 "	Chemins de petite vicinalité; ensablement 1,560 mètres. Chemin de grande vicinalité de Heusden à Oostham; ensablement 1,920 mètres.	5,280
1,700 "	1,097 "	Chemin de grande communication de Veerle (Anvers) à Heppen. Terrassements	2,500
4,640 "	3,985 "	Chemins de petite vicinalité. Pavage 1,011 mètres; empierrement 161 mètres	1,172
4,200 "	4,200 "	Id. id. Id.	1,508
4,645 "	3,325 "	Id. id. Empierrement de Diepenbeek à Looz	2,122
17,250 "	12,250 "	Chemin de grande communication de Diepenbeek à Looz. Pavage	1,796
13,141 "	10,780 "	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	4,476
7,908 "	6,157 "	Id. id. Pavage.	1,964
3,220 "	3,220 "	Chemin de grande communication de Bilsen à Gheneck. Empierrement	7,554
2,150 "	3,130 "	Id. id. de Looz à Alken. Pavage	1,222
7,740 "	2,670 "	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	1,217
7,260 "	7,260 "	Id. id. Pavage.	1,802
2,680 "	3,801 "	Id. id. Empierrement.	1,826

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS		
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.		
446 »	446 »	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.		508
1,201 »	421 »	Id. id. Ensablement		1,128
2,663 »	2,470 »	Id. id. Empierrement.		1,137
950 »	510 »	Id. id. Id.		323
2,280 »	2,280 »	Id. id. Id.		1,076
1,016 »	1,591 »	Id. id. Id. 1,723 mètres ; ensablement 1,700 mètres . . .		5,485
1,500 »	1,500 »	Id. id. Id.		669
1,600 »	820 »	Id. id. Id.		500
1,264 »	1,264 »	Id. id. Id.		522
1,514 »	984 »	Id. id. Id.		521
246 »	246 »	Chemin de grande communication de Hechtel à Bocholt (Loozen) ; ensablement 3,630 mètres. Chemins de petite vicinalité ; ensablement 3,660 mètres.		7,310
600 »	600 »	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.		265
400 »	533_06	Chemin de grande communication de Mechelen à Achel ; ensablement 2,930 mètres. Chemins de petite vicinalité ; empierrement 130 mètres.		3,100
60 »	60 »	Chemins de petite vicinalité. Ensablement.		700
400 »	400 »	Id. id. Empierrement.		172

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Looz.....		"	800 "	"	700 "	900 "	"	1,680 "	1,640 "	840 "
Kerniel ...	2,592 54	"	1,750 "	"	700 "	275 "	"	2,500 "	"	"
Cortesseu.		"	1,200 "	"	400 "	"	"	"	"	"
Hoesselt.....		"	"	400 "	1,240 "	400 "	"	1,500 "	902 "	1,020 "
Wellen	800 "	"	"	400 "	1,050 "	1,000 "	"	850 "	"	1,080 "
Bilsen	"	0,400 "	"	500 "	400 "	2,000 "	"	"	570 "	130 "
Bommershoven.....	"	"	270 "	400 "	400 "	"	880 "	510 "	656 "	550 "
Voordt.....	"	"	600 "	"	600 "	750 "	"	1,000 "	820 "	870 "
Waltwilder	"	"	"	100 "	"	"	"	"	1,140 "	"
S'Heeren-Elderen.....	"	"	"	200 "	685 "	850 "	"	1,200 "	1,148 "	1,528 "
Herpmael.....	"	"	"	400 "	1,000 "	850 "	"	677 "	743 "	670 "
Hex	"	"	"	580 "	600 "	"	"	427 "	569 "	550 "
Munsterbilsen.....	"	"	"	1,400 "	"	500 "	"	1,260 "	"	870 "
Alken	"	"	"	400 "	"	"	"	"	"	600 "
Pirange	"	"	"	"	830 "	920 "	"	760 "	636 "	420 "
Mettecoven	"	"	"	"	550 "	"	"	544 "	574 "	550 "
Lowaige.....	"	"	"	"	250 "	"	"	"	"	"
Marlinne.....	"	"	"	"	830 "	800 "	"	846 86	569 "	420 "
Mechelen	"	"	"	"	520 "	"	"	595 "	574 "	575 "
Petit-Jamine.....	"	"	"	"	500 "	"	700 "	"	"	"
Jesseren.....	"	"	"	"	260 "	"	"	"	196 "	550 "
Mopertingen.....	"	"	"	"	1,200 "	580 "	"	"	758 "	"
Opheers.....	"	"	"	"	1,200 "	1,200 "	"	"	"	"
	"	"	"	"	400 "	"	"	"	492 "	420 "
	"	"	"	"	1,050 "	1,590 "	"	950 "	"	1,100 "

La commune de Diepenbeek, arrondissement de Hasselt, est intervenue dans le partage du subside de 1841.

Avec Ghent, arr. de Hasselt.

DE TONGRES.

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
selon le gouvernement.	selon la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1880.	
7,424 11	11,300 »	Chemin de grande communication de Looz à Alken; pavage 823 mètres. Chemin de grande communication de Diepenbeek à Looz; pavage 5,000 mètres. Chemins de petite vicinalité; pavage 711 mètres.	4,556
6,089 11	9,417 »	Chemin de grande communication de Diepenbeek à Looz. Pavage	617
2,464 11		Id. id. id. Id.	578
6,862 »	6,862 »	Chemins de petite vicinalité dans la direction de Bommershoven. Pavage 342 mètres; empierrement 5,917 mètres.	4,289
5,130 »	1,450 »	Chemins de petite vicinalité; pavage 560 mètres. Chemin de grande communication de Diepenbeek à Looz; pavage 200 mètres. Chemin de grande communication de Looz à Alken; pavage 1,435 mètres.	1,915
9,820 »	5,570 »	Chemins de petite vicinalité; pavage 203 mètres. Chemin de grande communication de Bilsen à Ghénck; pavage 1,102 mètres.	1,505
4,026 »	4,026 »	Chemins de petite vicinalité allant vers Hoesselt. Pavage 853 mètr.; empierrement 618 mètr.	1,481
4,640 »	4,640 »	Chemin allant du village à la route de Tongres à Saint-Trond. Pavage 1,265 mètres; empierrement 108 mètres.	1,575
1,240 »	1,240 »	Chemins de petite vicinalité. Empierrement 420 mètres; terrassements 1,500 mètres. . . .	1,720
6,888 »	6,948 »	Id. id. Pavage en silex.	2,709
4,520 »	4,720 »	Id. id. Id. 1,810 mètres; empierrement 1,791 mètres.	5,600
2,796 »	2,796 »	Id. id. Id. 1,025 mètres; id. 519 mètres.	1,542
4,030 »	9,680 »	Chemin de grande communication de Bilsen à Ghénck. Pavage.	1,105
1,000 »	2,150 »	Déjà portée dans l'arrondissement de Hasselt	»
5,106 »	5,106 »	Chemins de petite vicinalité. Pavage 1,804 mètres; empierrement 500 mètres.	2,104
2,048 »	2,048 »	Id. id. Id. 285 mètres; id. 541 mètres.	626
5,285 86	5,285 86	Chemins de petite vicinalité et reliement à la Chaussée Romaine (plus une partie de l'amélioration à la Bhaussée Romaine). Pavage 710 mètres; empierrement 2,572 mètres.	5,082
2,564 »	2,044 »	Chemins de petite vicinalité. Pavage 480 mètres; empierrement 511 mètres	991
1,220 »	1,220 »	Chemins de petite vicinalité; empierrement 2,440 mètres. Chemin de grande communication de Mechelen à Achei; ensablement 8,100 mètres.	10,540
786 »	694 »		
5,718 »	5,718 »	Id. id. Id.	862
1,312 »	1,512 »	Id. id. Empierrement.	1,007
4,630 »	4,630 »	Id. id. Pavage 255 mètres; empierrement 1,052 mètr	1,267

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Lanaeken.....	"	"	"	"	5,000 "	"	"	"	"	"
Heers.....	"	"	"	"	425 "	"	"	300 "	410 "	330 "
					420 "					
Fologne.....	"	"	"	"	600 "	"	"	680 "	480 "	550 "
					500 "					
Brouckom.....	"	"	"	"	"	850 "	"	"	571 "	350 "
Vechmael.....	"	"	"	"	"	1,090 "	"	344 "	528 "	1,050 "
Boorsheim.....	"	"	"	"	"	"	400 "	595 "	"	240 "
Gingelom.....	"	"	"	"	"	"	1,350 "	"	1,060 "	1,200 "
Uyckhoven.....	"	"	"	"	"	"	480 "	260 "	246 "	130 "
Coninxheim.....	"	"	"	"	700 "	"	1,000 "	760 "	574 "	600 "
Vlytingen.....	"	"	"	"	"	"	700 "	"	208 "	"
Eelen.....	"	"	"	"	"	"	200 "	260 "	246 "	"
Russon.....	"	"	"	"	1,000 "	2,000 "	"	719 "	1,600 "	870 "
Stockheim.....	"	"	"	"	"	"	"	177 "	246 "	103 "
Leuth.....	"	"	"	"	"	"	1,200 "	260 "	246 "	103 "
Meeswyck.....	"	"	"	"	"	"		177 "	246 "	103 "
Eysden.....	"	"	"	"	"	"	"	"	246 "	"
Wonck.....	"	"	"	"	1,600 "	"	"	"	"	600 "
Eben-Emael.....	"	"	"	"	1,500 "	"	"	"	"	550 "
Neerepen.....	"	"	"	"	500 "	500 "	"	"	158 "	"
									246 "	
Fall et Mheer.....	"	"	"	"	420 "	"	"	680 "	492 "	"
					400 "					
Rocienge-Looz.....	"	"	"	"	340 "	"	"	427 "	492 "	"
Gossoncourt.....	"	"	"	"	250 "	"	"	544 "	240 "	350 "
Canne.....	"	"	"	"	700 "	"	"	"	"	130 "
Grand-Spauwen.....	"	"	"	"	"	1,800 "	"	"	721 "	"
Millen.....	"	"	"	"	"	1,800 "	"	719 "	492 "	"

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
5,000 »	5,000 »	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	4,477
2,085 »	2,085 »	Id. id. Pavage 1,605 mètres; empierrement 741 mètres.	2,546
2,590 »	2,590 »	Id. id. Id. 548 mètres; id. 545 mètres.	1,095
1,751 »	1,589 »	Id. id. Id. 237 mètres; id. 302 mètres.	559
2,812 »	2,812 »	Id. id. Id. 154 mètres; id. 1,840 mètres.	1,994
1,235 »	1,235 »	Id. id. Empierrement.	1,930
4,510 »	5,310 »	Id. id. Id.	1,997
1,136 »	1,136 »	Id. id. Id.	1,600
3,634 »	5,634 »	Chemins de petite vicinalité. Pavage 1,807 mètres; empierrement 590 mètres (plus une partie de l'amélioration à la Chaussée Romaine).	2,257
905 »	905 »	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	680
706 »	946 »	Id. id. Id.	1,520
6,189 »	6,189 »	Id. id. et reliement vers divers villages et routes. Empierrement . .	5,527
528 »	828 »	Id. id. Empierrement.	1,490
1,501 »	1,086 »	Id. id. Id.	1,800
1,218 »	748 »	Id. id. Id.	1,220
246 »	631 »	Id. id. Id.	810
2,200 »	600 »	Id. id. Id.	610
1,830 »	330 »	Id. id. Id.	400
1,404 »	1,338 »	Id. id. Id.	889
1,992 »	1,282 »	Id. id. Id.	2,596
1,259 »	1,589 »	Id. id. Id.	1,144
1,164 »	1,164 »	Id. id. Id.	580
850 »	150 »	Id. id. Id.	500
2,221 »	1,779 »	Id. id. Id.	1,216
2,711 »	2,711 »	Id. id. Id.	4,980

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
SELON le gouvernement.	SELON la province.		
1,600 »	1,600 »	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	765
2,084 »	2,084 »	Id. id. Id.	1,221
500 »	500 »	Id. id. Id.	400
1,031 »	1,031 »	Id. id. Id.	1,099
1,320 »	1,320 »	Id. id. Id.	1,308
745 »	745 »	Id. id. Id.	1,126
1,540 »	1,540 »	Id. id. Id.	1,652
1,265 »	1,265 »	Chemins de petite vicinalité. Empierrement (plus une partie de l'amélioration à la Chaussée Romaine.	1,118
918 »	918 »	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	1,085
1,427 »	1,427 »	Id. id. Pavage	463
1,605 »	1,605 »	Id. id. Empierrement.	768
2,215 »	2,215 »	Id. id. Id.	899
541 »	287 »	Id. id. Pavage	107
421 »	179 »	Id. id. Empierrement.	660
721 »	279 »	Id. id. Id.	1,000
717 »	615 »	Id. id. Id. 252 mètres; pavage 80 mètres.	332
1,021 »	489 »	Id. id. Id.	1,537
271 »	129 »	Id. id. Pavage	97
2,146 »	1,454 »	Id. id. Id. 400 mètres; empierrement 400 mètres	800
421 »	179 »	Id. id. Empierrement 90-mètres; ensablement 1,423 mètres	1,513
721 »	279 »	Id. id. Id.	645
1,223 »	1,223 »	Id. id. Id.	278
1,690 »	1,690 »	Id. id. Id.	1,660
658 »	658 »	Id. id. Id.	717
674 »	674 »	Id. id. Id.	605

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS		
SELOU le gouvernement.	SELOU la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES		
		JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1880.		
740 »	740 »	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.		
1,350 »	1,530 »	Id. id. Id.		400
482 »	482 »	Id. id. Id.		1,028
1,690 »	1,690 »	Id. id. Pavage 70; empierrement 1,975.		850
431 »	431 »	Id. id. Empierrement.		2,045
404 »	404 »	Id. id. Id.		182
115 »	115 »	Id. id. Id.		640
420 »	420 »	Id. id. Id.		260
240 »	240 »	Id. id. Id.		100
420 »	420 »	Id. id. Id.		300
690 »	690 »	Id. id. Id.		104
195 »	195 »	Id. id. Id.		700
240 »	240 »	Id. id. Id.		210
431 »	431 »	Id. id. Id.		500
				192

DE MAESEYCK.

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1830.	
1,196 »	799 67	Chemins de petite vicinalité; pavage 53 mètres, empierrement 413, ensablement 1,400 mètres. Chemin de grande communication de Mechelen à Achel; ensablement 3,600 mètres.	5,430
452 03	233 67	Chemin de grande communication de Mechelen à Achel. Ensablement.	960
432 03	233 67	Id. id. id. Id.	2,330
452 03	233 67	Id. id. id. Id.	4,360
452 03	233 67	Id. id. id. Id.	3,770
452 03	233 67	Id. id. id. Id.	3,860
533 »	368 67	Chemin de grande communication de Mechelen à Achel; ensablement 3,230 mètres. Chemin de grande communication de Hechtel à Bocholt; ensablement 3,470 mètres.	10,720
1,553 »	532 »	Chemins de petite vicinalité; ensablement 4,000 mètres. Chemin de grande communication de Hechtel à Bocholt; ensablement 1,530.	3,530
853 »	853 »	Chemins de petite vicinalité; ensablement 11,300 mètres. Chemin de grande communication de Hechtel à Bocholt; ensablement 6,000 mètres.	17,300
4,636 »	1,626 »	Chemins de petite vicinalité; ensablement 14,000 mètres. Chemin de grande communication de Lommel à Hamont; ensablement 3,730 mètres.	19,730
600 »	430 »	Chemin de grande communication de Lommel à Hamont. Ensablement.	3,180
600 »	683 67	Chemin de grande communication de Mechelen à Achel; ensablement 1,400 mètres. Chemin de grande communication de Lommel à Hamont; ensablement 3,260 mètres.	4,660
600 »	430 »	Chemin de grande communication de Lommel à Hamont. Ensablement.	2,840
2,830 »	2,830 »	Chemins de petite vicinalité. Empierrement 2,736; ensablement 3,696.	8,432
330 »	330 »	Id. id. Id.	1,129
1,070 »	920 »	Id. id. Pavage 490 mètres; empierrement 280 mètres.	770
2,191 »	2,191 »	Id. id. Empierrement 3,430 mètres; ensablement 370 mètres.	4,000
992 »	992 »	Id. id. Id.	2,170
821 »	821 »	Id. id. Id. 120 mètres; ensablement 3,832 mètres.	3,972
219 »	1,079 67	Chemins de petite vicinalité; empierrement 1,000 mètres. Chemin de grande communication de Hechtel à Bocholt; ensablement 730 mètres. Chemin de grande communication de Mechelen à Achel; ensablement 2,170 mètres.	3,920
463 »	463 »	Chemins de petite vicinalité. Ensablement.	3,230
300 »	946 »	Déjà portée dans l'arrondissement de Tongres.	»
433 »	433 »	Chemins de petite vicinalité. Ensablement.	3,500
90 »	90 »	Id. id. Id.	1,300
271 »	271 »	Id. id. Id.	3,000
166 »	166 »	Id. id. Id.	3,600

Il sera facile, à l'aide des éléments contenus dans les divers tableaux qui précèdent, de reconnaître celles des communes qui ont mis le plus d'activité dans le développement de la voirie vicinale, ainsi que celles qui ont fait le meilleur usage des subsides de l'État.

On m'avait signalé les communes dont les noms suivent comme paraissant suspectes dans l'application des fonds de l'État et de la province à l'amélioration de la voirie vicinale :

Grand-Jamine, arrondissement de Hasselt ;

Gelinden, id.

Goyer, id.

Vechmael, arrondissement de Tongres ;

Lowaige, id.

Opheers, id.

Vlytingen, id.

Boorsheim, arrondissement de Maeseyck.

Voici les explications que j'ai pu recueillir à ce sujet :

Commune de Grand-Jamine. Elle était signalée comme faisant des souscriptions pour provoquer des subsides, et ne réalisant pas les sommes souscrites après les subsides obtenus. Cette commune prend ses pierres à Lens-sur-Geer au prix de fr. 1-30 le mètre cube à la carrière. Rendu sur la grande route près de la commune, le mètre cube revient à fr. 4-64, y compris 60 centimes de frais de barrière. Le transport du mètre cube représente donc une somme de fr. 2-24. Ce transport est exécuté par les souscripteurs qui réalisent ainsi leur souscription en travail au lieu de le faire en argent. Il paraîtrait même que, pour certaines années, le travail réalisé a été supérieur à la somme souscrite.

Commune de Gelinden. Même fait et même explication que pour la commune de Grand-Jamine.

Commune de Goyer. On a trouvé que, sur les divers subsides qui lui ont été accordés, il reste une somme de 3,000 francs dont elle n'a pas fait l'usage auquel elle était destinée. Elle a employé une partie de cet argent à faire faire, en 1848, des terrassements par ses ouvriers sans ouvrage. On refuse, avec raison, de lui tenir compte de ce travail. Ensuite, cette commune ne dépense pas annuellement les subsides qu'elle obtient, et opère sur les divers exercices des transferts dans lesquels il est difficile de voir clair. Je crois qu'il conviendrait de ne plus accorder de nouveaux subsides jusqu'à apurement complet des comptes relatifs aux anciens.

Commune de Vechmael. Cette commune a produit une liste de souscriptions volontaires s'élevant à 1,700 francs qui n'ont pas été versés. Cette somme sera, dit-on, acquittée en transports supplémentaires.

Commune de Lowaige. Cette commune, dans le compte-rendu des fonds employés à l'amélioration de la voirie, avait fait figurer une somme de 180 francs pour boissons données aux voituriers chargés du transport des matériaux. Bien

que cette somme semble avoir été réellement dépensée pour cet usage, la députation, avec raison, a refusé de la liquider et elle est restée à la charge du conseil communal qui aura à l'acquitter dans l'espace de trois ans.

Commune d'Opheers. Dans les années antérieures à 1849, l'autorité locale avait effectué un développement de pavage plus considérable que celui auquel s'appliquaient les subsides reçus. En 1849, elle a voulu exécuter, en compensation, 90 mètres de moins sur la longueur à laquelle devait s'appliquer le subside de ladite année. Cela s'étant fait sans la participation des agents voyers, il en est résulté, entre le conseil communal et M. le commissaire voyer, une contestation qui semble ne reposer en réalité que sur un défaut de forme et qu'il sera, par conséquent, facile de lever.

Commune de Vlytingen. Cette commune a, à l'occasion d'une cérémonie religieuse, amélioré un chemin aboutissant à l'église, et a appliqué à cette amélioration une somme à prendre sur le subside, et représentant une longueur de 180 mètres de chemin, longueur qu'elle a fait en moins sur la voie pour laquelle le subside était accordé.

Commune de Borsheim. Cette commune a été en retard, pendant quelques années, dans l'exécution des travaux à pratiquer au moyen des subsides. Aujourd'hui ce reproche paraît ne plus être applicable à cette commune. Elle exécute régulièrement ses travaux et en exécute beaucoup.

Outre les chemins de grande communication, j'ai visité un certain nombre de chemins appartenant à la petite vicinalité dans les arrondissements de Hasselt et de Tongres. Voici le compte-rendu de ces inspections.

Arrondissement de Hasselt.

Commune de Velm. Cette commune a exécuté dans l'intérieur du village un grand développement de pavage. Elle tend maintenant à se relier à la station du chemin de fer et à la nouvelle route de Saint-Trond à Hannut; elle travaille surtout dans ce dernier sens. La plupart des améliorations ont été effectuées en pavage : cependant le terrain composé d'argile grasse se prête peu à la stabilité des petits pavés que l'on emploie et, devant l'église, on a dû démonter 50 mètres de pavage qu'il était impossible de maintenir et y substituer un empierrement en silex qui tient bon. Un chemin, reliant le village au hameau de Jufvrouwstraet, est aussi empierré en silex. Toutes les parties améliorées ont grand besoin d'un entretien sérieux ; le pavage réclame surtout des réparations urgentes et principalement aux abords de la maison de M. le bourgmestre. Les accotements sont insuffisants, et il n'y a pas de contre-fossés pour les écoulements d'eau.

Commune de Gingelom. Chemins intérieurs empierrés avec du silex. Nulle part ces chemins ne sont complètement en bon état faute d'entretien ; en outre, il y a des endroits où l'empierrement est presque détruit, notamment près du pont sur le Molenbeek, à la jonction avec la route en construction de Saint-Trond à Hannut, par suite de transports extraordinaires de matériaux pour la construction

de cette route. Il est à espérer que la commune trouvera, dans l'art. 23 de la loi du 10 avril 1841, un moyen de faire contribuer les entrepreneurs de la route à la réparation des dégradations que leurs travaux ont occasionnées. Quoi qu'il en soit, toutes les parties améliorées ont besoin d'une réparation sérieuse et urgente aux empierrements, aux accotements et aux fossés. Sur les cartes qui m'ont été remises, un chemin amélioré à Gingelom est indiqué comme pavé. C'est une erreur ; il n'y a que des empierrements dans cette commune.

Commune de Niel. Tous les chemins intérieurs y sont empierrés en silex. Les empierrements sont excellents, parfaitement construits et entretenus. On n'en peut dire autant des accotements et des fossés.

Commune de Montenaeken. Possède environ 5,000 mètres de chemins améliorés entièrement en empierrements avec silex, sauf deux petits bouts, dont l'un fort ancien en pavage. Ces pavages ou empierrements demandent, à la vérité, quelques réparations, mais sont tous en état de viabilité parfaite. Je dois faire observer, cependant, que, dans certaines rues du village, les accotements sont en mauvais état et fort boueux, quoique l'enlèvement des boues soit affermé et rapporte à la commune 50 francs par an. La commune avait aussi placé une barrière adjudgée au prix de 50 francs par an, mais la perception a cessé d'avoir lieu. On a donné des noms aux rues et aux places du village ; ils sont inscrits sur des écriteaux servant de poteaux indicateurs.

Il reste à Montenaeken à empierrer environ 1,700 mètres pour arriver, vers la station de Gingelom, à sa limite avec cette commune. Les matériaux sont en partie à pied-d'œuvre pour cet empierrement dont moitié sera exécutée cette année et moitié l'année prochaine. Mais, de la limite entre Montenaeken et Gingelom jusqu'à la station, il reste à empierrer 450 mètres de très-mauvais chemin dont l'amélioration n'intéresse que très-peu la commune de Gingelom. Vu le peu d'intérêt qu'elle a à exécuter ce travail, elle a obtenu un subside égal aux $\frac{2}{3}$ de la dépense, mais n'a pas encore mis la main à l'œuvre.

Arrondissement de Tongres.

Commune de Vorst. Chemin venant du village à la route de Saint-Trond à Tongres. L'amélioration de ce chemin a eu lieu en pavage exécuté : 1° en pavés de grès de petit 5° échantillon et pavés éclatés, rebut de route ; 2° en silex, dont quelques-uns de mauvaise qualité à cause de la grande quantité de bousin qui les entoure. Les parties en grès sont en bon état : celles en silex sont mauvaises à cause du manque d'uniformité dans les dimensions et de la friabilité d'une partie des matériaux. Le chemin est, du reste, bien viable : il est très-étroit et présente une assez forte rampe.

Commune de Lowaige. Reliée à la Chaussée Romaine. Pas d'accotements ou très-peu et mauvais. Les améliorations ont consisté en empierrements avec silex en dehors et à l'intérieur du village, et en pavage avec silex à l'entrée. Ce pavage est trop raboteux et les matériaux ne conviennent pas pour cet usage, à

moins d'un soin extrême dans leur choix et dans leur mise en œuvre. Les empièrrements sont pour la plupart en bon état; une partie vers la Chaussée Romaine venait d'être rechargée. Le reste aurait également besoin d'un peu d'entretien. Ce chemin ne sert guère que l'hiver : l'été, on se dirige plus directement sur Tongres par Coninxheim.

Commune de Herstappe. Travaille à se relier, d'une part, avec Lowaige, d'autre part, avec Russon. Les chemins intérieurs de cette commune sont en empièrrement en silex parfaitement exécutés avec de bonnes bordures et en bon état d'entretien.

Commune de Russon. De toutes les communes de l'arrondissement de Tongres c'est celle qui a exécuté le plus grand développement d'amélioration à ses chemins. Les efforts de la commune ont été puissamment secondés par ceux d'un grand propriétaire de la localité, M. Ernest de Senzeille. Des carrières de silex existant dans la localité, les améliorations ont consisté en empièrrements faits avec ces matériaux. Les subsides accordés servent à l'achat des matériaux; la part de la commune consiste à les transporter; M. de Senzeille paie les terrassements et la main d'œuvre pour l'emploi des matériaux. Cette intervention lui coûte environ fr. 1-20 par mètre courant. Certaines parties des empièrrements (vers Heure-le-Tiexhe et vers Othée) ont 4 mètres de largeur. Toutes sont parfaitement exécutées et entretenues.

Tout l'intérieur du village est pavé. Il est relié à la chaussée de Liège à Tongres par Heure-le-Tiexhe et l'on est en travail de reliement 1° vers Tongres, 2° vers Othée, 3° vers Herstappe.

Commune de Heure-le-Tiexhe. Les améliorations sont exécutées en empièrrements de silex très-bien construits et très-bien entretenus. Le village est relié à la route de Liège à Tongres. Il serait nécessaire de construire un pontceau sur un ruisseau qui traverse le chemin amélioré près de la grande route susdite.

Commune de Freeren. Les empièrrements en silex exécutés dans cette commune sont excellents : elle possède des carrières de ces matériaux. Elle est reliée à la grande route de Liège à Tongres.

Commune de Nèderheim. Cette commune travaille à se relier d'une part, par Freeren avec la route de Tongres à Liège, d'autre part vers la route de Tongres à Glons. Les deux chemins en construction pour cet objet ont leur empièrrement en très-bon état, quoique le dernier soit, à la sortie du village, profondément encaissé et bordé de fortes haies et d'épaisses plantations. Ce dernier chemin a donné lieu à d'assez grands déblais pour régulariser une forte rampe. Ce chemin est très-fréquenté pour arriver au marché de Tongres et pour aller s'approvisionner de houille aux charbonnages de la Basse-Meuse.

Commune de Sluse. Cette commune a son village, relié avec la route de Visé à Tongres. L'empierrement est en assez bon état, mais demande cependant des rechargements et de l'entretien. La commune renferme des carrières de silex.

Commune de Mielen. Cette commune est reliée avec la route de Tongres à Maestricht et travaille à se relier avec la route de Tongres à Visé. Tout l'intérieur

du village est pavé, mais assez mal en ordre et laissant à désirer pour les soins d'entretien. Le chemin est, cependant, parfaitement viable.

Commune de Herderen. Elle est reliée avec la chaussée de Tongres à Maestricht et travaille à se relier avec la commune de Spauwen qui, de son côté, travaille vers Herderen. Les empièrrements sont bien faits, mais assez mal entretenus et ont grand besoin de rechargement.

Commune de Geloens-Elderen. Reliée à 100 mètres près, avec la chaussée de Tongres à Maestricht. L'empierrement est fait en gravier que l'on trouve à pied-d'œuvre : il est en assez bon état, mais réclame, cependant, des rechargements.

Commune de Membruggen. Une partie de chemin est améliorée en gravier trouvé à pied-d'œuvre, mais ce gravier est mêlé de terre grasse dont on ne l'a pas séparé, de sorte que son emploi a donné lieu à un assez mauvais ouvrage.

Le reste est empierré en silex, mais c'est un ouvrage à peine ébauché : les cailloux sont gros, irréguliers et jetés pêle-mêle. Les accotements n'existent pas ou sont, ainsi que l'empierrement, envahis par les eaux auxquelles on n'a ménagé aucun moyen d'écoulement.

Commune de S'Heeren-Elderen. Il y a un très-beau développement de pavage dans cette commune. Les efforts de l'autorité locale y ont été puissamment secondés par les efforts et les sacrifices pécuniaires d'un grand propriétaire de la commune, M. le comte de Renesse. Une petite partie de chemin a été empierrée en gravier trouvé à pied-d'œuvre : elle est fatiguée et demande des rechargements. Les autres parties améliorées sont pavées en silex choisis. Ce pavage est bien exécuté, bien entretenu et dans un état parfait de viabilité.

Commune de Werm. Le village de cette commune est relié, à une centaine de mètres près, à la route de Tongres à Ghenck par un empièrrement en gravier un peu argileux. Le chemin est parfaitement viable, mais manque d'entretien. De grandes ornières se font déjà remarquer dans deux endroits différents et exigent de promptes réparations.

Commune de Hoesselt. Le village principal ainsi qu'un hameau dit *Petit-Hoesselt*, sont reliés à la route de Tongres à Ghenck. Les améliorations ont eu lieu en pavage et en empièrrement avec gravier. Le commissaire-voyer cantonal réside dans cette commune dont il est en même temps échevin. C'est probablement à cette double circonstance que l'on doit la perfection de la construction et de l'entretien des pavages et empièrrements qui peuvent, sous tous les rapports, sauf la largeur, rivaliser avec les meilleures routes. Dans cette commune il y a un cantonnier et les prestations en nature étant converties en argent, on a pu former un atelier d'ouvriers bien exercés qui sont exclusivement chargés de la construction et des réparations.

Cette commune a, depuis un an, sollicité, sans pouvoir l'obtenir, l'autorisation d'établir une barrière : si cette autorisation n'est pas promptement accordée, elle est décidée avec raison à suspendre les réparations et l'entretien.

Commune de Bommershoven. Cette commune a amélioré le chemin qui fait suite à celui qui relie la commune précédente à la route de Tongres à Ghenck en

partant de la limite de la commune et marchant vers le village auquel on n'est pas encore arrivé jusqu'à présent. Le chemin amélioré est en bon état, sans cependant pouvoir être comparé à celui de la commune de Hoesselt.

Le défaut de temps m'a empêché d'étendre davantage mes inspections dans les chemins de petite vicinalité.

Je terminerai ce que j'ai à dire touchant la province de Limbourg en mentionnant les chemins qui m'ont été indiqués comme pouvant être utilement déclarés de grande communication :

De Curenge à Steevoort et Rummen.

De Curenge à Everselle par Tuylt, Stokroy, Bolderberg et Viverselle, avec embranchement de Bolderberg vers Zolder.

De Neeroeteren à Asch par Opoeteren et Niel. Il y a déjà des empièrrements à Neeroeteren et à Asch et des terrassements à Opoeteren et à Niel.

De Brée à Houthalen par Weishalen et Meuwen. Il y a déjà des terrassements à Brée, à Meuwen et à Houthalen.

D'Uyckhoven à Ghenck par Reckheim et Sutendael. Une partie de ce chemin est déjà empièrrée.

De Stockheim à Eysden par Meeswyck et Leuth. Ce chemin, dans un délai d'un an, sera presque empièrré dans les quatre communes.

Je ne puis juger, faute d'examen suffisant et spécial, du degré d'utilité de chacun de ces chemins.

138

PROVINCE DE HAINAUT.

La province de Hainaut est, sous le rapport du service des chemins vicinaux, divisée en six arrondissements, savoir :

L'arrondissement de Mons ;
Id. d'Ath ;
Id. de Soignies ;
Id. de Thuin ;
Id. de Charleroy ;
Id. de Tournay.

Ils correspondent chacun à un arrondissement administratif.

Chacun de ces arrondissements est divisé en cantons voyers correspondant aux cantons de justice de paix.

A la tête de chaque arrondissement voyer est placé un commissaire-voyer d'arrondissement ayant sous ses ordres autant de commissaires-voyers cantonaux qu'il y a de cantons moins un, le service du canton du chef-lieu étant fait par le commissaire-voyer d'arrondissement lui-même.

Je vais donner les détails relatifs à la voirie vicinale et à l'inspection que j'en ai faite dans le travail suivant qui est divisé par arrondissement.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MONS.

L'arrondissement voyer de Mons comprend les cinq cantons : 1° de Mons, 2° de Dour, 3° de Lens, 4° de Pâturages, 5° de Boussu.

Cet arrondissement renferme 78 communes.

Le service de l'arrondissement de Mons a compris, pendant l'exercice 1850, la direction et la surveillance des travaux de construction ou d'entretien et la police :

1° De 575 $\frac{1}{2}$ lieues chemins de petite vicinalité en terrain naturel ou dont les travaux de pavage ou d'empierrement sont en voie d'exécution ;

2° De 64 lieues de chemins vicinaux de grande ou de petite vicinalité dont les travaux d'amélioration (pavage ou empierrement) sont entièrement ou à peu près terminés ;

3° De 2 $\frac{1}{2}$ lieues de chemins de grande communication dont le pavage ou l'empierrement sont en cours d'exécution ;

4° De 29 $\frac{1}{2}$ lieues de rivières ;

5° De 79 lieues de tous autres cours d'eau ;

6° De 11 bâtiments en construction, dont l'entretien incombe à la province et de plus de 220 bâtiments communaux.

Il comprend, enfin, la vérification des plans et devis de tous les travaux de constructions communales de l'arrondissement.

Depuis l'institution du service de la voirie vicinale sur le pied où elle existe aujourd'hui, c'est-à-dire depuis 1844, le nombre de mètres courants de pavage ou d'empierrement a été annuellement :

En 1844 de	14,997 ^m ,50
1845	18,478 ^m ,00
1846	26,048 ^m ,00
1847	17,189 ^m ,00
1848	18,225 ^m ,00
1849	23,527 ^m ,00
1850	21,885 ^m ,00
Total	140,349 ^m ,50
Moyenne	20,049 mètres courants.

Les travaux de 1850 sont, comme on le voit, supérieurs à la moyenne des sept années, mais n'ont pas continué la série ascendante commençant à 1846. On attribue cette circonstance aux dégâts causés aux chemins, dans certaines localités, par les inondations du mois d'août 1850, dégâts dont la réparation urgente a fait suspendre les travaux neufs en voie d'exécution.

La dépense pour les travaux de réparations et d'entretien des chemins vicinaux a atteint les chiffres suivants pendant les sept dernières années :

1844 fr.	43,547 00
1845	48,014 00
1846	48,385 00
1847	40,754 00
1848	45,418 00
1849	46,574 00
1850	53,984 90
Total . . . fr.	324,476 90
Moyenne	46,353 00

L'excès du chiffre de 1850 sur celui de l'année 1849, en tenant compte de la période ascendante commençant en 1847, permet d'évaluer à environ 5,000 francs les dépenses spéciales de réparation résultant des inondations.

Les deux petits tableaux suivants résument l'état des choses pour les chemins de petite vicinalité : 1° jusques et y compris l'année 1850 ; 2° pour l'année 1850 seulement.

ARRONDISSEMENT DE MONS.

PREMIER TABLEAU.

LONGUEURS DES PARTIES				TOTAL DES PARTIES		MONTANT APPROXIMATIF DE LA DÉPENSE EXÉCUTÉE POUR PAVAGE ET EMPIERREMENT		TOTAL DE LA DÉPENSE.
PAVÉES		EMPIERREES		pavées.	empierrées	avant 1850.	en 1850.	
avant 1850.	en 1850.	avant 1850.	en 1850.					
Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Francs.	Francs.	Francs.
206,213.00	6,738.32	92,531.00	13,081.00	212,851.00	105,612.00	2,201,941 00	96,866 36	2,298,807 36

DEUXIÈME TABLEAU.

LONGUEURS		TOTAL.	SUPERFICIES		TOTAL des travaux de construc- tion en 1850.	DÉPENSE TOTALE des travaux de construc- tion en 1850.	PRIX		DÉPENSE POUR TRAVAUX		TOTAL DE LA DÉPENSE pour travaux d'amélioration.	TOTAL DE LA DÉPENSE pour travaux d'entretien.	TOTAL GÉNÉRAL DE LA DÉPENSE EN 1850.
des pavages neufs faits en 1850.	des empierréments neufs faits en 1850.		des pavages neufs.	des empierréments neufs.			du mètre courant.	du mètre carré.	d'art.	divers d'amélioration.			
Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Francs.	Fr.	Fr.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
6,738.32	13,081.83	19,820.15	24,657.70	44,512.35	69,170.05	96,866 36	4 88	1 40	12,372 50	6,573 97	115,749 73	53,984 90	169,769 03

Les améliorations opérées aux chemins de diverses natures consistent soit en pavages, soit en empierrements. Dans les cantons de Dour et de Pâturages surtout, où circulent des voitures avec d'énormes charges de combustible minéral, on devait accorder et l'on a donné, en général, la préférence aux améliorations en pavage.

Pendant longtemps et jusqu'à l'institution actuelle des agents voyers, les empierrements étaient mal exécutés et on pensait avoir atteint le but quand on avait jeté pêle-mêle, et sans aucun travail préparatoire, dans un chemin des pierrailles de toutes formes, de toutes grosseurs et de toute nature.

Aujourd'hui, on est revenu de ces idées fausses et les empierrements s'exécutent avec les soins convenables : peut-être pourrait-on désirer que les pierrailles de la couche supérieure fussent réduites encore un peu dans leur volume.

Dans l'opinion de M. le commissaire voyer d'arrondissement, il est préférable de ne point placer de libages dans le fond de l'encoffrement, à moins d'avoir à faire à un sol dépourvu de toute consistance. Les empierrements qu'il fait exécuter comprennent donc, pour la plus grande partie, un encoffrement de 0^m,50 de profondeur entre bordures, rempli de deux couches, dont la première,

de 0^m,20, est composée des fragments les plus gros, et dont la deuxième, ou couche de rechargement, a 0^m,10 et doit être composée de fragments ne dépassant pas le volume d'un œuf.

Les empièvements que j'ai été à même de parcourir, tant ceux qui étaient en construction que ceux qui étaient achevés, sont établis avec beaucoup de soin.

Je dois faire une mention spéciale de la manière dont j'ai trouvé qu'il avait été tenu la main aux dispositions de police touchant l'élagage, les dépôts de fumiers et l'écoulement des eaux aux abords des chemins de grande communication. L'état des choses, sous ces différents rapports, est satisfaisant. Il reste cependant encore à faire à ce sujet : mais les succès obtenus jusqu'ici permettent d'espérer un résultat complet en continuant encore à s'occuper, comme on l'a fait jusqu'à présent, avec persévérance et rigueur, de cet important objet.

Les habitants des campagnes comprendront, à la fin, que les haies trop hautes et trop épaisses, en empêchant l'accès de l'air et du soleil, et en maintenant un excès d'humidité, nuisent à l'agriculture sans lui apporter, en échange, aucune compensation avantageuse. Ils comprendront aussi, un jour, il faut le croire, quel détriment il y a pour eux à laisser perdre, dans la voie publique, les uns, la totalité, les autres, le trop plein des liquides qui imprègnent les fumiers et les eaux ménagères. Quand tout le monde en sera là, une nouvelle ère commencera pour l'agriculture et pour la voirie vicinale.

L'état des lieux dans certaines communes empêche, au surplus, que l'on puisse faire disparaître dès à présent tous les tas de fumiers aux abords de la voirie. Beaucoup de particuliers, tenant une ou deux vaches, dont l'écurie s'ouvre sur le chemin, n'ont aucun terrain attenant à leur habitation, ou n'ont qu'un très-petit jardin dans lequel on ne peut faire de fosse ou dépôt à défaut de communication possible ou d'espace suffisant. Dans des cas semblables, il faut bien que la rigueur des règlements cède devant l'impossibilité matérielle d'établir le dépôt ailleurs, ou devant la nécessité de forcer les propriétaires de bétail à s'en défaire et de les priver ainsi de moyens d'existence.

Dans ce cas on use de tolérance, en exigeant, cependant, la construction de murs qui établissent une démarcation nette entre le fumier et le chemin et empêchent l'envahissement du second par le premier.

Jusqu'en 1844, le curage des cours d'eau était chose à peu près inconnue dans l'arrondissement de Mons. Depuis cette époque, il a fait des progrès successifs, de façon qu'à peu d'exceptions près, il s'opère, dit-on, maintenant d'une manière satisfaisante. Il est résulté de cet état des choses qu'avant 1844 les vallées des cours d'eau les plus petits étaient le théâtre des inondations, tandis qu'aujourd'hui les eaux de ces petits affluents s'écoulant librement et rapidement, c'est dans les vallées plus importantes que les débordements ont habituellement lieu.

Une autre cause produisant des inondations réside dans la position des seuils des vannes de décharge qui sont trop élevés, et dans les dimensions de ces vannes qui sont souvent beaucoup trop étroites et n'offrent que des débouchés de 1 mètre à 1^m,30, par exemple, pour des cours d'eau de 4 à 5 mètres de largeur. Il serait donc essentiel que MM. les agents de la voirie vicinale exécutassent un travail d'ensemble pour chacun des cours d'eau de leurs arrondissements, ayant pour but de rechercher les causes des inondations dans chaque localité, l'indication

des moyens d'y remédier, tels que l'élargissement du lit, la création de lits supplémentaires au moyen de dérivations qui serviraient à des irrigations, la régularisation du profil longitudinal du lit des cours d'eau, l'abaissement du seuil des vannes de décharge, l'élargissement de ces vannes, etc., etc.

Les éléments de ce travail seraient : 1° un plan complet des cours d'eau avec leurs dimensions exactes ; 2° un nivellement soigné avec de nombreux repères.

Les chemins de grande communication sont au nombre de 5 dans l'arrondissement de Mons. Ce sont ceux :

- 1° D'Elouges à Roisin, devant établir une communication directe ou indirecte, par reliefs secondaires, entre un grand nombre de communes du canton de Dour et la route de Paris à Mons ;
- 2° De Lens à Soignies, reliant les routes de Mons à Bruxelles et de Mons à Ath, en traversant les communes de Lens, Montigny-lez-Lens, Neufville et Soignies ;
- 3° De Lens à Baudour, reliant la route de Mons à Ath avec la route provinciale de Mons à Leuze et celle de Saint-Ghislain à Baudour en traversant les communes de Lens, Herchies et Baudour ;
- 4° De Baudour à Quaregnon, réunissant la route provinciale de Mons à Leuze par Belœil avec le canal de Mons à Condé, le chemin de fer de l'État et la route de Mons à Paris ;
- 5° De Martin-Fontaine ou de Jemappes à la Bouverie, réunissant la route de Paris à Mons à celle de Pâturages à Givry.

Les tableaux suivants contiennent les détails relatifs à ces 5 chemins.

144

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MONS.

Chemin de grande communication de Roisin à Élouges.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierré- ment	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyennes.	Mètres.	
Élouges	Élouges	»	810	0.05	3.30	8.00	1 à 1.50	Pavage en pavés de Wihéries, Audregnies, Montignies. Jurbise et Bois-d'Angre. Id.
Audregnies	»	»	2,706	0.04	3.50 à 5.00	8.00	Id.	
Onnezies	»	»	947	0.04	3.30	8.00	Id.	
Angre	»	»	1,654	0.04	3.50 à 5.00	8.00	Id.	
Angreau	»	»	2,021	0.06	3.50	8.00	Id.	
Roisin	»	Roisin	2,281	0.05	3.50 à 4.50	8.00	Id.	Id. et empierrement en pierrail- les provenant d'Autreppe.
			10,399					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierré- ment.	pavage	empierré- ment	ensem- blement		contenance	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Élouges	»	»	810	»	»	»	0.06.36	353 80	»	1295 30	12,595 46	»	»	»	»	14,244 56
Audregnies	»	»	2,706	»	»	»	0.07.63	2,451 90	6019 93	7209 65	46,209 83	»	»	290	»	62,091 31
Onnezies	»	»	947	»	»	»	0.07.63	457 80	324 57	3830	18,955 40	»	»	»	»	23,567 77
Angre	»	»	1,634	»	»	»	0.24.60	2,288	13488 42	4525 20	31,776 23	»	»	»	»	52,077 94
Angreau	»	»	2,021	»	»	»	0.08.37	689 90	629 78	4543 66	36,838 44	»	»	»	»	42,701 78
Roisin	»	»	1,810	»	»	471	0.29.94	2,864 77	4951 23	2655 18	28,298 05	»	»	»	»	38,769 28
	»	»	9,928	»	»	471	0.84.50	9,106 17	25413 98	24059 08	174,673 41	»	»	200	»	233,452 64
			10,399													

Ce chemin prend naissance à l'intérieur du village d'Élouges : il part d'un pavage de petite vicinalité qui relie le village à la route de Mons à Paris, et doit aboutir à la frontière française à peu de distance de la route de Bavay à Valenciennes.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre coural.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	16 92	"				
Un pont.....	18 46	3,680 "				
"	17 56	580 "				
Un pont et mur de quai	51 85	13,974 "	3,053 "	"	Inconnues jusqu'ici.	
Un pontceau, etc.....	16 75	590 "				
Pont-aqueduc, etc.....	15 84	4,170 "				
Le tout en briques et pierres de taille d'Autrepepe.						

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
contenance	sommes.															
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.		
0.05.30	370 "	"	1229 91	11509 99	"	"	200 "	106 "	13715 90	22,680 "	4,572 "	6,858 "	"	4 84	(a) On est en instance auprès du Gouvernement pour obtenir qu'il élève jusqu'au 1/5 de la somme totale le subside de 22,680 francs, qu'il a accordé jus- qu'à présent.	
"	"	5,680 "	6105 90	35984 78	"	"	750 "	392 "	49914 68		16,638 "	24,956 50	"	5 27		
"	"	380 "	3712 "	11994 30	"	"	210 "	126 "	16452 30		5,484 "	8,226 "	"	4 96		
0.18.31	3,848 "	13,974 "	6574 79	26131 63	"	"	780 "	402 "	51713 42		17,348 "	26,022 "	"	9 10		
0.09.00	891 "	590 "	4543 66	27040 70	"	"	510 "	263 "	33838 36		11,279 "	16,919 "	"	4 78		
0.16.43	1,242 44	4,170 "	3143 76	13232 67	"	"	424 "	223 "	22435 87	9,578 "	14,367 50	"	3 96			
0.50.06	6,351 44	24,794 "	25310 02	127197 07	"	"	2,901 "	1,512 "	188070 53	22,680 "	64,899 "	97,349 "	"			
										184,928 " (a)						

Commune d'Élouges. Depuis le village jusqu'à peu de distance du puits de la mine de la Grande-Veine sur Élouges le pavage a été fait, sans subsides, par des sociétés charbonnières, avec des pavés de petit échantillon. Le pavage est dans un état de viabilité satisfaisant, mais

on y remarque beaucoup d'ornières demandant de promptes réparations ; les accotements sont assez larges, mais mal tenus. Au delà du puits de la Grande-Veine sur Élouges le pavage continue à être sillonné par des ornières. La largeur du pavage varie de 3^m,50 à 5 mètres ; la largeur totale est de 8 à 10 mètres.

Commune d'Audregnies. L'état du chemin s'améliore sur cette commune : les accotements et les fossés sont en meilleur état que dans la commune précédente.

Commune d'Onnezies. Le chemin est dans un état passable sur toute sa traverse dans cette commune.

Commune d'Angre. Depuis la limite de la commune jusqu'à l'entrée du village, le chemin est fatigué et les ornières reparaissent. Dans le village, forte pente, chemin boueux et sans bombement, tas de fumiers. Un pont d'une arche sur la Petite-Honnelle, en maçonnerie, en bon état. On a commencé à tailler les haies et à abattre des plantations préjudiciables au chemin. Un second pont d'une arche de 10 mètres d'ouverture sur la Grande-Honnelle ; il est en bon état, mais il est construit sans radier et la rivière qui est torrentueuse a occasionné un affouillement lors des inondations de 1850. Au delà du village, jusqu'à la limite vers Angreau, le pavage est dans un état passable, mais demande, cependant, des relèvements.

Commune d'Angreau. Pavage dans un état passable depuis la limite jusqu'au village. Un pontceau oblique, mal construit, présente des lézardes ; le garde corps est en partie détruit ; il exige des réparations urgentes et un ancrage. Il faudrait placer un garde-corps à l'endroit où le chemin surplombe un deuxième chemin qui vient se raccorder avec lui vis-à-vis de la deuxième barrière à l'entrée du village. Dans la première partie du village, le pavage est dans un état défectueux, peu ou point d'accotements, chemins très-boureux, quelques tas de fumiers parfois séparés des accotements par de petits murs. Vers le milieu du village, le pavage a été réparé à fond. Vers la fin du village la réparation n'est pas faite et le chemin est en très-mauvais état ainsi qu'au dehors du village.

Commune de Roisin. L'amélioration commence par un bon empierrement qui a, toutefois, besoin d'un rechargement, car il présente des ornières. Dans le village l'amélioration a eu lieu au moyen d'un pavage qui est en très-bon état, mais les accotements sont fort boueux. Il ne reste plus que 200 mètres de chemin à améliorer pour gagner la frontière de France.

En résumé, ce chemin est parfaitement viable sur toute sa longueur, mais il exige, dans l'intérêt de sa conservation, des réparations sur presque toute son étendue. L'écoulement a lieu au moyen de cassis sur tout le trajet du chemin, et les fossés exigent un curement et une remise sous profil ainsi que les accotements.

Il y a quatre bureaux de barrière sur ce chemin.

PROVINCE DE HAINAUT.



ARRONDISSEMENT VOYER DE MONS.



Chemin de grande communication de Soignies à Lens.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Lens.....	Route de Mons à Ath.	"	Mètres. 710	Mètres. 0.05	Mètres. 4.00	Mètres. Moyenne. 5 à 10	Mètres. 0.50 à 1.00	Empierrement avec bordures. Les pierrailles calcaires viennent de Lens et de Soignies. Les bordures de Castiau.
Lens et Montignies.	"	"	1,039	0.05	4.00	Id.	Id.	
Montignies.....	"	"	3,847	0.07	4.00	Id.	Id.	
Neufville.....	"	"	4,738	0.05	4.00	Id.	Id.	
Soignies.....	"	Ville de Soignies..	2,507	"	3.50	Id.	Id.	
			12,901					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		entretien.	soumées.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Lens.....	"	"	408	"	"	302	"	"	"	280	3,078 96	3,611 60	"	219 57	128 99	7,319 12
Lens et Montignies	"	"	1,039	"	"	"	0.11.24	786 50	2,379 21	923 46	"	8,452 28	"	328 27	280 90	13,150 48
Montignies.....	"	"	3,647	"	"	200	0.22.79	2,247 10	6,665 "	4,448 15	3,796 74	35,508 66	"	1,390 82	1,155 28	55,701 15
Neufville.....	"	"	1,300	"	"	3,438	0.16.54	1,152 00	2,235 77	2,319 75	"	48,104 67	"	1,692 26	939 22	56,443 47
Soignies.....	"	"	1,450	"	"	1,117	L'évaluation n'a pas été faite pour cette commune.									
	"	"	7,844	"	"	5,057	0.50.57	4,685 60	11,279 98	7,971 36	6,875 70	95,677 21	"	3,630 92	2,504 39	132,615 12
			12,901													

Ce chemin met en communication les routes de l'État de Mons à Bruxelles et d'Enghien au Rœulx avec la route de l'État de Mons à Ath. Il relie en outre le chemin de fer de Mons à Bruxelles avec celui de Mons à Tournay. L'amélioration de ce chemin n'est pas terminée.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
1 pont en briques de la localité et pierres de Soignies.	10 58					
1 pont id. id.	»	1,300 »	»	»	»	
	»					
	3 55					

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
centenares.	sommes.														
II. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	»	»	»	3,054 »	»	»	»	3,054 »	5,533 »	21,718 »	32,577 »	»	(a)	(a) Plusieurs parties de chemin sur cette commune n'étant qu'ébauchées, le prix de revient ne peut être établi. (b) On est en instance auprès du Gouvernement pour qu'il élève jusqu'à 1/6 de la somme totale le subside qu'il a accordé.
0.03.83	270 »	1,300 »	»	»	9,265 »	»	»	»	10,835 »					2 60	
0.10.20	998 »	6,000 »	1,100 »	»	29,692 »	»	»	»	38,590 »					(a)	
»	»	»	»	»	13,375 »	»	»	»	13,375 »					(a)	
»	»	136 »	589 »	»	4,344 21	»	78 »	»	5,147 21	1,000 »	1,400 »	2,744 21	»	1 01	
0.14.13	1,268 »	7,436 »	2,469 »	»	59,730 21	»	78 »	»	71,001 21	6,533 »	23,118 »	35,321 21	»		
										64,972 21 (b)					

Commune de Soignies (arrondissement de Soignies). Le chemin sur cette commune peut être divisé en trois parties, l'une très-bonne, les deux autres très-mauvaises. La première s'étend depuis Soignies jusqu'à 100 mètres du cabaret dit *Manse à Casserolles*. Jusqu'à 200 mètres de

ce point l'empierrement, qui est excellent, est contenu entre deux rangs de belles et solides bordures, les accotements sont en bon état, les fossés seuls demanderaient un peu d'entretien. À 200 mètres de la Manse, un des deux rangs de bordures cesse, l'autre se continue jusqu'à la Manse. Cette première partie est, chaque année, l'objet d'un rechargement complet, et il y a des endroits où l'empierrement a jusqu'à 0^m,50 d'épaisseur.

La deuxième partie, qui s'étend jusqu'à environ 600 mètres de la limite de la commune, est détestable. Il y a des endroits où il n'est plus possible de savoir s'il y a empierrement, tant la couche de boue est épaisse. Le chemin du reste conserve bien sa largeur. La troisième partie, allant jusqu'à la limite de la commune, présente un fond un peu meilleur, mais le chemin n'en est pas moins très-mauvais et l'empierrement tout défoncé. Ces deux dernières parties sont à refaire à neuf et figurent au tableau pour une longueur de 1,117 mètres.

Commune de Neuville (arrondissement de Mons). A partir de la limite vers Soignies, on trouve d'abord un parcours d'environ 2,000 mètres non amélioré qui s'étend jusqu'au delà du village. A partir de l'extrémité du village on trouve 600 mètres d'empierrement terminé et dans un état parfait. Puis vient enfin une partie d'empierrement simplement ébauchée et bien construite.

Commune de Montigny-lez-Lens (arrondissement de Mons). Il y a un assez grand développement d'empierrement sur cette commune. Des parties achevées alternent avec des parties simplement ébauchées ; le tout est très-bien construit ou très-bien préparé et alterne avec des parties où l'amélioration n'est pas encore commencée ; un pontceau oblique en maçonnerie, construit sur la petite Dendre dans l'intérieur du village, n'a pas tenu par vice de construction dans l'appareil de la voûte. On l'a reconstruit en prolongeant l'une et l'autre culée de façon à le remettre droit. A la partie où le chemin devient mitoyen avec Lens, on remarque une forte rampe de 8 p. ‰ conduisant à un deuxième pont en maçonnerie sur la petite Dendre, en bon état, mais un peu étroit. Sur toute cette commune les élagages sont très-bien faits, les fossés sont continus, mais devraient être curés. La police, sous le rapport des tas de fumier, etc., est aussi très-bien faite.

Commune de Lens. Sur cette commune l'empierrement est excellent depuis la limite jusqu'à la rencontre du chemin de fer. L'espace entre le chemin de fer et la route de Mons à Ath comprend une partie de la traversée du village. Cette partie est pavée. L'ensemble du chemin sur cette commune est complètement satisfaisant.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MONS.

Chemin de grande communication de Lens à Baudour.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierré- ment.	TOTALE.		
Baudour.....	Route provinciale de Saint-Ghislain à Baudour.	"	Mètres. 327	Mètres. 0.05	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 7.00	Mètres. "	Pavage, partie en grès sili- ceux de Grandglise, partie en pavés calcaires de Lens, partie enfin en pavés de Mévergnies. Les pierrail- les proviennent de Lens.
Herchies.....			5,099	0.05	3.00	7.00	"	
Lens.....			2,647	0.05	3.00	7.00	"	
			8,073					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrément.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierré- ment.	pavage.	empierré- ment.	ensem- blement.		contenance.	sommes.								
Baudour.....	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 327	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	M. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Herchies.....	"	"	5,099	"	"	"										
Lens.....	"	"	2,647	"	"	"										
	"	"	8,073	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

Ce chemin peut être considéré comme le prolongement du chemin de grande communica-
tion de Soignies à Lens. Il part de la grande route de Mons vers Ath, à l'extrémité du village
de Lens, et se termine à l'extrémité d'un bout de route provinciale partant de la route pro-

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs	Francs.		Francs	
"	6 15	"	41 "	"	41 "	
Pontceau.....	10 09	90 "	649 "	"	600 "	
"	5 98	203 "	553 "	"	590 "	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	»	»	1,963 »	»	»	50 »	»	2,013 »	335 50	671 »	1,006 50	»	2 05	
»	»	90 »	»	49,668 »	»	»	1,300 »	»	51,059 »	8,509 85	17,019 70	25,529 50	»	3 33	
»	»	203 »	»	6,212 »	8,975 »	»	400 »	»	15,789 »	2,631 50	5,263 »	7,895 50	»	1 99	
»	»	293 »	»	57,843 »	8,975 »	»	1,750 »	»	68,861 »	11,476 85	22,953 70	34,431 50	»		
										68,862 05					

vinciale de Mons à Leuze, au village de Baudour et aboutissant à l'extrémité nord du bois de Baudour au lieu dit *Long faux*.

Commune de Lens. Débute par un pavage fait en pierres de rebut de la route de Mons à Ath.

Ce pavage est en bon état. Vient, ensuite, un empierrement extrêmement fatigué. La pierraille y était à pied-d'œuvre pour un rechargement complet et on était occupé à remettre les fossés sous profil. Le défaut de bombement du chemin y faisait séjourner les eaux et le rendait boueux. Dans la campagne, le chemin manque de largeur. La police pour la tenue de cette partie du chemin est bien observée.

Commune de Herchies. On y rencontre d'abord un pavage bien exécuté et en bon état qui conduit jusqu'au village. Les fossés sont complètement obstrués. Les tas de fumiers sont séparés des accotements par de petits murs. Dans l'intérieur du village, pavage un peu raboteux. Même disposition des fumiers qu'à l'extérieur, fossés obstrués, bon élagage. Au dehors du village le pavage se continue en bon état jusqu'à la limite de la commune.

Commune de Baudour. Le chemin ne parcourt sur cette commune qu'une longueur de 327 mètres pour rejoindre la route provinciale indiquée ci-dessus. Il y est en bon état.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MONS.

Chemin de grande communication de Baudour à Quaregnon.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du parage ou de l'empièreme- nt.	TOTALE.		
Baudour.....	Route provinciale de Mons à Leuze.	"	Mètres. 5,856	Mètres. 0.03	Mètres. 3.50	Mètres. Moyenne. 10 à 12	Mètres. »	Par concession; les maté- riaux proviennent d'un grand nombre de carriè- res.
Quaregnon.....	"	Route de Mons à Paris.	1,450	0.03	3.50	10 à 12	»	
			5,306					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES					ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Parage.	Empièreme- nt.	Ensemble- ment.	Prais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parage.	empièreme- nt.	parage.	empièreme- nt.	ensem- blé- ment.		contenance.	sommes.								
Baudour	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. 3,856	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. »	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Quaregnon	1,450	»	»	»	»	»										
	1,450	»	3,856	»	»											
	5,306															

Ce chemin a été concédé à une société : il a été construit en dehors de l'action des agents voyers qui n'ont pu me fournir à son égard les mêmes données que pour les autres chemins. Il part de la route provinciale de Mons à Leuze et se termine à la route de Mons à Paris. Il vient d'être achevé.

Les ponts et pontceaux sont en maçonnerie de briques avec voussoirs de tête et tablettes en pierres de taille. Le dernier pont, sur la Haine, de 3^m,50 d'ouverture, étant établi sur un terrain tourbeux, sans pilotis ni béton, me semble exposé à des mouvements de nature à nuire à sa solidité et au libre écoulement des eaux.

Commune de Quaregnon. — La partie nouvellement améliorée sous cette commune ne va que de sa limite jusqu'au canal de Mons à Condé. Du canal au village, le chemin était pavé lorsque la concession a été accordée aux entrepreneurs auxquels cette partie a été apportée gratuitement. Ce pavage, d'environ 1,400 mètres, n'a exigé de leur part que quelques réparations. Il est très-viable, mais dur, raboteux et irrégulier dans ses profils en long et en travers.

161

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MONS.

Chemin de grande communication dit de Martin-Fontaine,
de Jemmapes à la Bouverie.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maxim.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Jemmapes	Route de Mons à Paris.	"	Mètres. 2,521	Mètres. 0.08	Mètres. 7 à 8	Mètres. Moyenne. 8.00	Mètres. 0.50	Pavage en pavés de 16 et 18 c. provenant des carrières de Quenast. Par entreprise.
La Bouverie	"	Route de Pâturages à Givry.	1,054	0.08	8.00	8.00	0.50	
			5,575					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blement.		coût moyen.	sommes.								
Jemmapes.	Mètres. 433	Mètres. "	Mètres. 1,898	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	H. A. C. "	Francs. "	Francs. "	Francs. 4,339	Francs. "	Francs. "	Francs. 41,678	Francs. 900	Francs. "	Francs. 46,917
La Bouverie.	"	"	1,054	"	"	"	0.87.80	8,780	"	1,191	"	"	23,267	488	"	33,726
	433	"	2,942	"	"	"	0.87.80	8,780	"	5,530	"	"	64,945	1,388	"	80,643
	3,375															

Ce chemin réunit les routes de Mons à Paris et de Pâturages à Givry. Il s'étend sur les communes de Jemmapes et de la Bouverie. La partie anciennement améliorée présente un pavage très-satisfaisant. La partie neuve, pavée en grès de Quenast de 16 à 18 centimètres en

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art	Produit, — 1850 à 1851.	Emplacement.		
"	Francs. 24 90	Francs. "	Francs. Inconnu.	"	Francs. Inconnu.	
"	52 "	"	Id.	"	Id.	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.			
contenance	sommes.															
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) On est en instance auprès du Gouvernement pour qu'il majore le sub- side accordé de façon à le porter au tiers de la dé- pense totale.	
»	»	»	4,339	41,678	»	»	900	»	46,917	7,906	15,639	15,639	»	»		
0.87.80	8,780	»	1,191	23,267	»	»	488	»	33,726		11,242	11,242	»	»		
0.87.80	8,780	»	5,530	64,945	»	»	1,388	»	80,643	7,906	26,881	26,881	»			
										61,668 (a)						

tête, est parfaitement construite et parfaitement entretenue sous tous les rapports, malgré les charges énormes qui la parcourent sans cesse.

On trouvera dans le tableau ci-après et dans le résumé qui le suit tout ce qui est relatif à la petite vicinalité. Ce tableau est divisé en deux périodes : la première est relative à ce qui s'est fait jusqu'en 1844 exclusivement. Pour cette première période on n'a pu me procurer qu'exceptionnellement la dépense occasionnée par les travaux exécutés ; la deuxième comprend les années 1845 à 1850 inclusivement : pour cette période les renseignements sont complets. Ce n'est donc qu'en ce qui la concerne qu'il a été possible de déterminer les prix de revient par mètre courant de route.

Ce tableau donne lieu à deux observations :

La première, c'est que les longueurs qui y sont portées ne peuvent être considérées comme rigoureusement exactes. On est occupé en ce moment à faire un mesurage général sur le terrain, et ce n'est qu'après l'achèvement de ce travail que l'on aura des chiffres précis.

La seconde, c'est que le chiffre des subsides accordés par l'État pour les chemins de grande ou de petite vicinalité, tels qu'ils m'ont été indiqués lors de mon inspection dans la province, ne cadrent pas toujours avec ceux qui m'ont été donnés à l'administration centrale.

Je ferai connaître les différences dans un tableau particulier.

On doit enfin ne pas perdre de vue, lors de l'examen du tableau et de la récapitulation qui suivent, que les sommes en numéraire qui y sont portées ne représentent pas le total de la dépense, puisqu'une partie de celle occasionnée par les travaux exécutés avant 1845 n'y figure point faute d'avoir pu être connue.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MONS.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication, avec ou sans subsides, jusqu'au 31 décembre 1850.

COMMUNES.	ANNÉES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES.		SOMME	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
		parages.	empierrém ^{ts} .	totale	les communes (en argent et en nature).	la province.	l'État.	les particuliers.
				DÉPENSÉE.				
Angre.....	Avant 1845...	»	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	150	111	2,028	1,028	700	»	500
		150	111	2,028	1,028	700	»	500
Angreau.....	Avant 1845...	»	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	»	»	»	»	»	»	»
		»	»	»	»	»	»	»
Asquillies.....	Avant 1845...	»	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	»	1,150	8,231	5,508	1,925	800	»
		»	1,150	8,231	5,508	1,925	800	»
Athis.....	Avant 1845...	»	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	400	727	5,251	2,255	996	»	»
		400	727	5,251	2,255	996	»	»
Audregnies.....	Avant 1845...	»	960	1,700	1,700	»	»	»
	De 1845 à 1850.	674	»	9,050	5,601	575	1,500	5,574
		674	960	10,750	5,501	575	1,500	5,574
Aulnois.....	Avant 1845...	»	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	»	1,000	3,075	2,208	467	400	»
		»	1,000	3,075	2,208	467	400	»
Autreppe.....	Avant 1845...	»	1,735	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	»	»	»	»	»	»	»
		»	1,735	»	»	»	»	»
Baisieux.....	Avant 1845...	1,345	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	1,637	»	13,912	7,715	2,507	200	5,690
		2,982	»	13,912	7,715	2,507	200	5,690

COMMUNES.	ANNÉES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES.		SOMME totale	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
		parages.	empierrém ^{ts} .		DÉPENSÉE.	les communes (en argent et en nature).	la province.	l'État.
Baudour.....	Avant 1845 ...	4,145	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	1,270	"	6,440	6,440	"	"	"
		5,415	"	6,440	6,440	"	"	"
Bauffe.....	Avant 1845 ...	"	3,880	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	4,538	7,720	5,370	850	1,500	"
		"	8,418	7,720	5,570	850	1,500	"
Blaregnies.....	Avant 1845 ...	5,700	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	2,020	7,598	6,998	600	"	"
		5,700	2,020	7,598	6,998	600	"	"
Blaugies.....	Avant 1845 ...	"	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	790	1,605	1,005	600	"	"
		"	790	1,605	1,005	600	"	"
Bougnies.....	Avant 1845 ...	"	1,520	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	1,220	2,815	2,078	400	555	"
		"	2,540	2,815	2,078	400	555	"
Boussu.....	Avant 1845 ...	665	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	725	"	8,625	6,505	2,520	"	"
		1,590	"	8,625	6,505	2,520	"	"
Bouverie (la).....	Avant 1845 ...	"	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	500	2,507	11,150	10,250	900	"	"
		800	2,507	11,150	10,250	900	"	"
Cambron-Casteau..	Avant 1845 ...	"	5,401	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	2,525	9,891	8,604	1,175	112	"
		"	5,726	9,891	8,604	1,175	112	"

COMMUNES.	ANNÉES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES.		SOMME totale DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME REPORTÉE PAR			
		parages.	empierrés.		les communes (en argent et en nature)	la province.	l'État.	les particuliers.
Cambron - St - Vin- cent.	Avant 1845 ...	"	1,980	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	2,307	9,125	8,287	675	161	"
		"	4,287	9,125	8,287	675	161	"
Chaussée N.-Dame.	Avant 1845 ...	"	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	2,982	12,605	11,125	980	500	"
		"	2,982	12,605	11,125	980	500	"
Ciply	Avant 1845 ...	"	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	1,437	3,577	1,921	1,000	"	456
		"	1,437	3,577	1,921	1,000	"	456
Cuesmes	Avant 1845 ...	7,196	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	"	"	"	"	"	"
		7,196	"	"	"	"	"	"
Dour	Avant 1845 ...	12,164	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	497	660	15,198	13,184	"	"	2,014
		12,661	660	15,198	13,184	"	"	2,014
Élouges	Avant 1845 ...	9,288	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	"	"	"	"	"	"
		9,288	"	"	"	"	"	"
Erbaut	Avant 1845 ...	"	150	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	1,257	215	9,564	8,299	1,100	75	"
		1,257	563	9,564	8,299	1,100	75	"
Erhisœul	Avant 1845 ...	"	500	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	814	971	8,422	7,904	518	"	"
		814	1,471	8,422	7,904	518	"	"

COMMUNES.	ANNÉES.	LONGUEURS ARABES.		SOMME totale DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
		paragés.	empiétements.		les communes (en argent et en nature).	la province.	l'État.	les particuliers.
Erquennes.....	Avant 1843 ...	"	"	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	"	743	2,508	1,537	321	"	450
	"	"	743	2,508	1,537	321	"	450
Eugies.....	Avant 1843 ...	4,470	"	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	151	1,062	5,562	4,812	550	"	"
	"	4,601	1,062	5,562	4,812	550	"	"
Fayt-le-Franc.....	Avant 1843 ...	2,090	550	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	"	1,150	2,806	1,631	996	"	179
	"	2,090	1,700	2,806	1,631	996	"	179
Frameries.....	Avant 1843 ...	7,317	"	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	1,101	"	12,596	11,279	808	509	"
	"	8,508	"	12,596	11,279	808	509	"
Genly.....	Avant 1843 ...	3,400	960	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	"	710	1,650	1,450	200	"	"
	"	3,400	1,670	1,650	1,450	200	"	"
Ghlin.....	Avant 1843 ...	5,747	"	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	920	"	8,590	8,590	"	"	"
	"	6,667	"	8,590	8,590	"	"	"
Givry.....	Avant 1843 ...	1,000	1,706	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	"	4,547	7,515	6,865	450	"	"
	"	1,000	6,253	7,515	6,865	450	"	"
Goegnies-Chaussée.	Avant 1843 ...	"	3,275	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	"	888	1,914	1,570	544	"	"
	"	"	4,163	1,914	1,570	544	"	"

COMMUNES.	ANNÉES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES.		SOMME totale DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
		paragrs.	empierramts.		les communes (en argent et en nature).	la province.	l'état.	les particuliers.
Hainin	Avant 1845 ...	1,275	33	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	624	"	6,489	4,979	1,510	"	"
		1,899	53	6,489	4,979	1,510	"	"
Harmignies	Avant 1845 ...	"	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	875	2,114	1,714	400	"	"
		"	875	2,114	1,714	400	"	"
Harvengt	Avant 1845 ...	"	780	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	1,540	4,810	4,510	300	"	"
		"	2,520	4,810	4,510	300	"	"
Hautrage	Avant 1845 ...	5,717	377	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	1,321	"	5,143	3,259	1,904	"	"
		7,038	577	5,143	3,259	1,904	"	"
Haray	Avant 1845 ...	"	5,640	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	300	4,847	5,747	600	500	"
		"	5,940	4,847	5,747	600	500	"
Havré	Avant 1845 ...	4,518	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	277	295	3,561	2,675	500	"	388
		4,595	295	3,561	2,675	500	"	388
Hensies	Avant 1845 ...	4,637	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	1,611	"	10,313	8,865	1,450	"	"
		6,268	"	10,313	8,865	1,450	"	"
Herchies	Avant 1845 ...	2,599	442	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	1,896	"	10,904	8,611	2,000	293	"
		4,295	442	10,904	8,611	2,000	293	"

COMMUNES.	ANNÉES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES.		SOMME totale DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
		parages.	emplacements.		les communes (en argent et en nature).	la province.	l'état.	les particuliers.
Hornu.....	Avant 1845 ...	4,613	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	628	»	5,654	4,354	600	700	»
		5,245	»	5,654	4,354	600	700	»
Hyon.....	Avant 1845 ...	51	1,032	4,417	2,219	1,430	»	748
	De 1845 à 1850.	1,600	»	»	»	»	»	»
		1,651	1,032	4,417	2,219	1,430	»	748
Jemmapes.....	Avant 1845 ...	10,575	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	200	»	5,075	5,075	»	»	»
		10,775	»	5,075	5,075	»	»	»
Jurbise.....	Avant 1845 ...	»	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	2,777	250	11,455	10,584	869	»	»
		2,777	250	11,453	10,584	869	»	»
Lens.....	Avant 1845 ...	»	1,526	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	»	3,291	12,688	11,928	200	560	»
		»	4,817	12,688	11,928	200	560	»
Lombise.....	Avant 1845 ...	»	5,323	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	2,485	»	6,848	5,968	880	»	»
		2,485	5,323	6,848	5,968	880	»	»
Marchipont.....	Avant 1845 ...	»	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	»	920	1,253	953	300	»	»
		»	920	1,253	953	300	»	»
Wasnuy-St-Jean...	Avant 1845 ...	»	»	»	»	»	»	»
	De 1845 à 1850.	975	1,500	7,440	6,540	800	100	»
		975	1,300	7,440	6,540	800	100	»

COMMUNES.	ANNÉES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES.		SOMME	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
		paragés.	empiettements.	totale	les communes (en argent et en nature.)	la province.	l'État.	les particuliers.
				dépensée.				
Masnuy-St-Pierre..	Avant 1843 . .	"	"	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	253	480	4,568	3,948	620	"	"
		253	480	4,568	3,948	620	"	"
Mesvin.....	Avant 1843 . . .	600	"	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	1,119	273	7,674	6,487	1,187	"	"
		1,719	273	7,674	6,487	1,187	"	"
Montignies-lex-Lens.	Avant 1843 . . .	"	680	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	"	756	2,128	1,928	200	"	"
		"	1,416	2,128	1,928	200	"	"
Mons	Avant 1843 . . .	5,415	665	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	954	100	3,594	2,694	900	"	"
		6,349	765	3,594	2,694	900	"	"
Montignies-sur-Roc.	Avant 1843 . . .	4,728	"	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	1,995	"	23,114	16,905	4,792	1,417	"
		6,723	"	23,114	16,905	4,792	1,417	"
Montreuil-sur-Haine	Avant 1843 . . .	"	"	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	"	1,140	2,762	2,569	193	"	"
		"	1,140	2,762	2,569	193	"	"
Neufmaison.....	Avant 1843 . . .	1,578	"	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	2,179	"	9,632	8,737	875	"	"
		3,557	"	9,632	8,737	875	"	"
Neufville.....	Avant 1843 . . .	"	"	"	"	"	"	"
	De 1843 à 1850.	"	2,064	7,264	7,014	150	100	"
		"	2,064	7,264	7,014	150	100	"

COMMUNES.	ANNÉES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES		SOMME totale dépensée.	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
		parages.	empiettements.		les communes (en argent et en nature)	la province.	l'état.	les particuliers.
Nimy-Maisières....	Avant 1845...	620	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	460	1,790	800	434	"	856
		620	460	1,790	800	434	"	856
Nourchain	Avant 1845...	2,000	760	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	200	438	388	50	"	"
		2,000	960	438	388	50	"	"
Nouvelles	Avant 1845...	"	75	600	400	200	"	"
	De 1845 à 1850.	"	674	3,400	5,602	1,798	"	"
		"	749	6,000	4,002	1,998	"	"
Obourg.....	Avant 1845...	2,900	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	190	"	1,026	651	575	"	"
		3,090	"	1,026	651	575	"	"
Onnezies	Avant 1845...	"	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	1,259	"	11,687	6,454	1,500	"	3,933
		1,259	"	11,687	6,454	1,500	"	3,933
Pâturages	Avant 1845...	6,784	110	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	2,413	"	20,242	15,642	600	6,000	"
		9,197	110	20,242	15,642	600	6,000	"
Quaregnon	Avant 1845...	7,665	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	855	400	15,108	10,758	2,050	500	"
		8,500	400	15,108	10,758	2,050	500	"
Quiévrain	Avant 1845...	5,204	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	450	2,788	2,788	"	"	"
		5,204	450	2,788	2,788	"	"	"

COMMUNES.	ANNÉES.	LONGUEURS ARABISÉES.		SOMME totale	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR				
		parages.	empiement.		DÉPENSES.	les communes (en argent et en nature).	la province.	l'état.	les particuliers.
Quévy-le-Grand...	Avant 1845...	"	2,698	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	1,470	2,223	1,823	400	"	"	
	"	"	4,168	2,223	1,823	400	"	"	
Quévy-le-Petit...	Avant 1845...	480	1,783	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	2,671	5,298	3,908	525	863	"	
	"	480	4,426	5,298	3,908	525	863	"	
Roisin	Avant 1845...	"	4,150	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	150	1,529	5,523	3,278	200	"	1,845	
	"	150	5,650	5,523	3,278	200	"	1,845	
Sars-la-Bruyère ...	Avant 1845...	480	100	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	1,024	5,296	4,636	660	"	"	
	"	480	1,124	5,296	4,636	660	"	"	
St-Ghislain	Avant 1845...	1,539	"	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	242	"	2,400	1,600	800	"	"	
	"	1,801	"	2,400	1,600	800	"	"	
Sirault.....	Avant 1845...	2,488	"	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	2,069	"	7,470	6,370	900	"	"	
	"	4,537	"	7,470	6,370	900	"	"	
Spiennes	Avant 1845...	"	900	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	"	1,905	4,716	619	1,167	1,300	1,430	
	"	"	2,805	4,716	619	1,167	1,300	1,430	
St-Symphorien....	Avant 1845...	2,458	"	"	"	"	"	"	"
	De 1845 à 1850.	1,219	"	16,409	10,961	4,300	"	948	
	"	5,677	"	16,409	10,961	4,300	"	948	

COMMUNES.	ANNÉES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES.		SOMME totale DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
		pavages.	empiétements.		les communes (en argent et en nature).	la province.	l'État.	les particuliers.
Thulin.....	Avant 1848 ...	7,265	80	»	»	»	»	»
	De 1848 à 1850.	350	»	3,377	2,577	1,000	»	»
		7,615	80	3,377	2,577	1,000	»	»
Villerot.....	Avant 1848 ...	2,260	»	»	»	»	»	»
	De 1848 à 1850.	305	»	3,018	2,788	230	»	»
		2,765	»	3,018	2,788	230	»	»
Warquignies.....	Avant 1848 ...	1,175	»	»	»	»	»	»
	De 1848 à 1850.	»	»	»	»	»	»	»
		1,175	»	»	»	»	»	»
Wasmes.....	Avant 1848 ...	9,995	»	»	»	»	»	»
	De 1848 à 1850.	1,905	»	30,518	28,501	1,617	400	»
		11,898	»	30,518	28,501	1,617	400	»
Wasmuel.....	Avant 1848 ...	1,541	»	»	»	»	»	»
	De 1848 à 1850.	644	»	4,772	4,772	»	»	»
		1,985	»	4,772	4,772	»	»	»
Wihéries.....	Avant 1848 ...	5,920	»	»	»	»	»	»
	De 1848 à 1850.	1,062	»	8,173	6,448	1,126	335	266
		6,982	»	8,173	6,448	1,126	335	266

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

PAR COMMUNE.

COMMUNES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES.		SOMME totale DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
	parages.	empièvements		les communes (en argent et en nature)	la province.	l'État.	les particuliers
Angre	150	111	2,028	1,028	700	"	500
Angreau	"	"	"	"	"	"	"
Asquillies	"	1,130	8,231	3,808	1,925	800	"
Athis	400	727	3,251	2,255	996	"	"
Audregnies	674	960	10,780	3,501	375	1,500	5,574
Aulnois	"	1,000	3,075	2,208	467	400	"
Autreppe	"	1,735	"	"	"	"	"
Baisieux	2,982	"	13,912	7,713	2,307	200	3,690
Baudour	5,415	"	6,440	6,440	"	"	"
Bauffe	"	8,318	7,720	3,370	830	1,500	"
Blaregnies	5,700	2,020	7,598	6,998	600	"	"
Blaugies	"	790	1,605	1,005	600	"	"
Baugnies	"	2,540	2,815	2,078	400	335	"
Boussu	1,390	"	8,625	6,305	2,320	"	"
Bouveries	800	2,507	11,130	10,230	900	"	"
Cambron-Casteau	"	5,726	9,891	8,604	1,175	112	"
Cambron-St-Vincent	"	4,287	9,123	8,287	675	161	"
Chaussée Notre-Dame	"	2,982	12,605	11,125	980	500	"
Ciply	"	1,437	3,577	1,921	1,000	"	456

COMMUNES.	LONGUEURS MÉTRIQUES.		SOMME totale	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
	parages.	empierréments		DÉPENSÉE.	les communes (en argent et en nature).	la province.	l'ÉtAT.
Cuesmes	7,196	"	"	"	"	"	"
Dour	12,661	660	13,198	13,184	"	"	2,014
Elouges.....	9,283	"	"	"	"	"	"
Erbaut	1,237	363	9,364	8,299	1,190	73	"
Erbiseul.....	814	1,471	8,422	7,904	518	"	"
Erquennes.....	"	743	2,308	1,537	521	"	430
Eugies.....	4,601	1,062	5,362	4,812	550	"	"
Fayt-le-Franc.....	2,090	6,700	2,806	1,651	996	"	179
Frameries	8,508	"	12,596	11,279	808	309	"
Genly.....	3,400	1,670	1,650	1,450	200	"	"
Ghlin.....	6,667	"	8,590	8,590	"	"	"
Givry.....	1,000	6,233	7,315	6,865	450	"	"
Goegnies-la-Chaussée.....	"	4,163	1,914	1,870	344	"	"
Hainin.....	1,899	35	6,480	4,979	1,510	"	"
Harmignies.....	"	875	2,114	1,714	400	"	"
Harvengt.....	"	2,320	4,810	4,810	300	"	"
Hautrage.....	7,038	377	8,143	3,239	1,904	"	"
Havay	"	3,940	4,847	3,747	600	300	"
Havré.....	4,593	203	5,361	2,673	300	"	388
Hensies.....	6,268	"	10,313	8,865	1,450	"	"
Herschies	4,293	442	10,904	8,611	2,000	293	"
Hornu	5,243	"	5,634	4,334	600	700	"

COMMUNES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES.		SOMME totale DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
	parages.	empiètements		les communes (en argent et en nature).	la province.	l'État.	les particuliers
Ilyon	1,651	1,032	4,417	2,219	1,450	"	748
Jemmapes.....	10,773	"	5,073	5,073	"	"	"
Jurbise	2,777	250	11,455	10,384	869	"	"
Lens.....	"	4,817	12,688	11,928	200	560	"
Lombise	2,483	3,323	6,848	5,968	880	"	"
Marchipont.....	"	920	1,253	953	500	"	"
Masnuy-St-Jean.....	975	1,500	7,440	6,540	800	100	"
Masnuy-St-Pierre.....	233	480	4,568	3,948	620	"	"
Mesvin.....	1,719	273	7,674	6,487	1,187	"	"
Montignies-lez-Lens.....	"	1,416	2,128	1,928	200	"	"
Mons	6,549	765	3,594	2,694	900	"	"
Montignies-sur-Roc.....	6,723	"	23,114	16,905	4,792	1,417	"
Montreuil-sur-Haine.....	"	1,140	2,762	2,569	195	"	"
Neufmaison.....	5,557	"	9,652	8,757	875	"	"
Neufville.....	"	2,064	7,264	7,014	150	100	"
Nimy-Maisières	620	460	1,790	500	454	"	856
Noirchain	2,000	960	458	388	50	"	"
Nouvelles	"	749	6,000	4,002	1,998	"	"
Obourg	3,090	"	1,026	634	373	"	"
Onnezies.....	1,239	"	11,687	6,434	1,500	"	3,953
Pâturages	9,197	110	20,242	15,642	600	6,000	"
Quaregnon	8,500	400	13,108	10,758	2,050	300	"

COMMUNES.	LONGUEURS AMÉLIORÉES.		SOMME totale DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME SUPPORTÉE PAR			
	parages.	empierronnage		les communes (en argent et en nature).	la province.	l'État.	les particuliers
Quiévrain.....	5,204	430	2,788	2,788	»	»	»
Quévy-le-Grand.....	»	3,168	2,223	1,823	400	»	»
Quévy-le-Petit.....	480	4,426	3,298	3,908	325	863	»
Roisin.....	130	3,639	3,223	3,278	200	»	1,845
Sars-la-Bruyère.....	480	1,124	3,296	4,036	660	»	»
St-Ghislain.....	1,801	»	2,400	1,600	800	»	»
Sirault.....	4,557	»	7,470	6,370	900	»	»
Spiennes.....	»	2,803	4,716	619	1,167	1,500	1,450
St-Symphorien.....	3,677	»	16,409	10,961	4,500	»	948
Thulin.....	7,603	80	3,377	2,377	1,000	»	»
Villerot.....	2,763	»	3,018	2,788	230	»	»
Warquignies.....	1,173	»	»	»	»	»	»
Wasmès.....	11,898	»	30,318	28,301	1,617	400	»
Wasmuel.....	1,983	»	4,772	4,772	»	»	»
Wihéries.....	6,982	»	8,173	6,448	1,126	333	266
TOTAL.....	212,951	103,612	317,296	412,982	64,277	18,960	21,077



Dans le tableau suivant je porte, en regard des subsides, tels qu'ils m'ont été donnés par l'administration centrale, les longueurs des chemins exécutés dans les communes qui ont été l'objet de ces subsides. J'indique aussi la différence entre le taux des subsides tels qu'ils m'ont été indiqués, d'une part, par l'administration centrale, d'autre part, lors de ma tournée dans la province.

PROVINCE DE HAINAUT.**ARRONDISSEMENT VOYER DE MONS.**

**Subsides annuels accordés par l'État pour l'amélioration des chemins vicinaux
de l'arrondissement de Mons, et spécification des travaux exécutés à
l'aide de ces subsides.**

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Élouges							"	"	"	"
Audregnies.....				"			700	"	1,500	"
Onnezies.....	1,900	1,900	"	1,500	"	5,000	"	150	"	2,000
Angre.....							2,100	1,280	1,000	"
Angreau.....							1,500	50	1,000	"
Roisin							1,200	"	1,000	500
Audregnies.....	"	"	"	"	2,500	"	"	"	"	"
Angre.....										
Saint-Symphorien	"	"	"	"	600	"	"	"	"	"
Lens.....	"	"	"	"	"	"	"	"	500	"
Herchies	"	"	"	"	2,000	"	"	"	"	"
Asquillies	"	"	"	"	5,500	"	"	195	1,000	"
Asquillies	"	"	"	"	900	"	"	1,025	"	"
Bauffe.....	"	"	"	"	1,500	"	"	1,500	"	"
Ville-sur-Haine										
Thieu										
Strepv.....	"	"	"	"	"	2,450	"	"	"	"
Hoedeng-Goeignies.....										
Montignies-sur-Roc....								150		
Wiheries.....	"	"	"	"	"	1,000	"	"	600	"
Spiennes	"	"	"	"	1,500	"	"	"	"	"
Lombise.....	"	"	"	"	650	"	"	"	"	"
Montignies-lez-Lens ...									"	
Neufville.....	"	"	"	"	1,000	"	"	"	800	"

DE MONS.

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
			810
			2,706
			947
21,880	22,680	Chemin de grande communication de Roisin à Élonges. Pavage.	1,654
			2,021
			1,810
2,500	1,300	Chemins de petite vicinalité. Pavage 674 mètres ; empierrement 930 mètres	1,654
	1,000	Id. id. Id. 150 ; empierrement 111	261
600	600	Id. id. Id.	5,677
	2,651		
7,193	560	Chemin de grande communication de Lens à Baudour. Pavage 2,647 mètres. Chemin de petite vicinalité ; empierrement 4,817 mètres.	7,464
	8,500		
	295	Chemin de grande communication de Lens à Baudour ; pavage 5,099 mètres. Chemins de petite vicinalité ; pavage 5,295 mètres, empierrement 442 mètres.	8,856
1,923	300	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	1,150
3,000	1,500	Id. id. Id.	8,518
	1,025		990
	5,954		1,997
2,430	1,679	Chemin de grande communication de Ville-sur-Ilaine à Houdeng-Goegnies. Empierrement . (Arrondissement voyer de Soignies.)	1,978
	685		807
	1,417	Chemins de petite vicinalité. Pavage.	6,725
1,730	555	Id. id. Id.	6,982
1,500	1,500	Id. id. Empierrement.	2,805
630	000	Id. id. Pavage 2,485 mètres ; empierrement 5,523 mètres	5,808
	000	Id. id. Empierrement.	1,416
1,800	100	Id. id. Id.	2,064

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
309	309	Chemins de petite vicinalité. Pavage.	8,308
200	200	Id. id. Id.	2,982
400	400	Id. id. Id.	11,898
500	2,503	Chemins de petite vicinalité; pavage 8,800 mètres, empierrement 400 mètres. Chemin de grande communication de Baudour à Quaregnon; pavage 1,480 mètres.	10,530
112	112	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	5,726
7,906	7,906	Chemins de petite vicinalité; pavage 10,773 mètres. Chemin de grande communication de Martin-Fontaine; pavage 2,521.	13,094
161	161	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	4,287
75	75	Id. id. Pavage 1,257 mètres; empierrement 565 mètres	2,520
25	»	Id. id. Empierrement:	1,735
1,000	»	Id. id. Pavage 12,661 mètres; empierrement 660 mètres.	15,521
1,500	700	Id. id. Pavage.	5,245
4,000	6,000	Id. id. Pavage 9,197 mètres; empierrement 110 mètres	9,307
500	500	Id. id. Empierrement.	2,982
753	200	Id. id. Id.	1,416
400	»	Id. id. Pavage.	1,801
			408
1,900	»	Chemin de grande communication de Soignies à Lens. Empierrement.	1,059
			3,647
			1,500
100	100	Chemins de petite vicinalité. Pavage 973 mètres; empierrement 1,500 mètres	2,275
500	500	Id. id. Empierrement.	5,940
200	»	Id. id. Pavage.	1,175

Le tableau suivant résume l'état des choses dans l'arrondissement de Mons sous le rapport de la voirie vicinale.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR	LONGUEUR		LONGUEUR	DÉPENSE
	totale des chemins.	pavée.	empierrée.	restant à améliorer.	totale des améliorations effectuées.
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Francs.
Chemin de Roisin à Élouges.....	10,599	9,928	»	471	194,698
Chemin de Soignies à Lens	12,901	»	7,844	5,057	70,501
Chemin de Lens à Baudour.....	8,075	8,075	» (a)	»	68,861
Chemin de Baudour à Quaregnon.....	5,506	5,506	»	»	(b) 79,590
Chemin de Martin-Fontaine.....	5,575	5,575	»	»	80,645
TOTAL pour les chemins de grande communication.....	40,054	26,682	7,844	5,528	494,095
		34,526			
Chemins de petite vicinalité.....	(d) 5,000,000	212,931	105,612	2,681,456	(c) 517,296
		518,565			1,781,511
					2,298,807
TOTAL GÉNÉRAL	5,040,054	259,655	115,456	2,686,964	(d) 2,792,900
		555,089 ou 71 lieues.			

Le prix moyen du mètre courant de grande vicinalité serait égal à $\frac{494095}{34526} = \text{fr. } 14-31.$

Id. id. petite id. id. $\frac{2298807}{318565} = \text{fr. } 7-21.$

Le prix moyen du mètre courant sur l'ensemble serait égal à . $\frac{2792900}{555089} = \text{fr. } 7-91.$

(a) Une partie du chemin est empierrée sur la commune de Lens.

(b) Cette somme n'est qu'approximative en supposant la dépense par mètre courant à 15 francs. — J'ai exposé les motifs par suite desquels cette dépense m'était inconnue.

(c) Ce chiffre est la dépense connue jusqu'au 31 décembre 1850. — Le chiffre placé au dessous est la dépense inconnue et *présumée* des améliorations effectuées avant 1841.

(d) Ce chiffre et ceux qui en sont déduits ne sont qu'approximatifs.

ARRONDISSEMENT VOYER D'ATH.

L'arrondissement voyer d'Ath est divisé en cinq cantons. savoir :

- 1° Le canton d'Ath ;
- 2° Celui de Chièvres ;
- 3° Celui de Flobecq ;
- 4° Celui de Frasnes ;
- 5° Celui de Quevaucamps.

Il comprend 64 communes et embrasse une surface d'environ 80 lieues carrées.

Quatre chemins y ont été, jusqu'ici, déclarés de grande communication. Ce sont ceux :

- 1° D'Ath à Flobecq et Opbrakel, avec embranchement de Wodecq sur Ellezelles ;
- 2° De Maffles à Grandglise par Belœil ;
- 3° De Chièvres à Ghislenghien ;
- 4° De la drève d'Anvaing.

Un cinquième chemin, celui de Lessines à Paryeke (Parence), appartenant à l'arrondissement de Soignies, traverse la commune d'Everbécq sur l'arrondissement d'Ath. J'en parlerai seulement en traitant de l'arrondissement de Soignies.

On m'a signalé les chemins suivants comme offrant assez d'intérêt pour mériter d'être déclarés de grande communication :

- 1° Celui d'Ath à Valenciennes (France) par Irehouwelz, Ormeignies, Ellignies-Sainte-Anne, Quevaucamps, Blaton et Bernisart, avec embranchement d'Ellignies-Sainte-Anne sur Basècles et Péruwelz ;
- 2° D'Ath à Lessines : il raccourcirait d'une lieue la distance entre les deux villes qui, par la grande route (par Ghislenghien), est de 5 lieues, et serait moins montueux que cette grande route.

Un projet de route provinciale a été étudié entre ces deux localités.

Je crois que, si l'on se décide à établir une de ces deux communications, il faut donner la préférence au chemin vicinal qui conduira à une dépense moindre et rendra les mêmes services.

Il serait urgent qu'une décision quelconque fût prise au sujet du parti à tirer de la route provinciale d'Ath à Frasnes, qui a fait l'objet de mon rapport spécial en date du 1851, n° Quelle qu'elle fût, elle vaudrait mieux que le *statu quo* pendant lequel les travaux se dégradent.

Je donne, dans les quatre premiers des tableaux suivants, les détails relatifs aux chemins de grande communication et les résultats de l'inspection que j'en ai faite ; le cinquième contient l'exposé de l'état des choses, quant aux chemins de petite communication, au 31 décembre 1850.

PROVINCE DE HAINAUT.



ARRONDISSEMENT VOYER D'ATH.



**Chemin de grande communication dit de la Drève d'Anvaing,
d'Ellignies-Sainte-Anne à Anserœul.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierré- ment.	TOTALE.		
Anvaing.....	Route de Leuze à Renaix.	"	Mètres. 3,220	Mètres. "	Mètres. 3.50	Mètres. Moyenne. 8.80	Mètres. 0.50 à 1.60	Par économie : en pierres venant de Tournay.
Ellignies-lez-Frasnes	"	"	790	"				
Cordes.....	"	"	2,264	"				
Arc-Ainières.....	"	"	2,564	"				
Anserœul.....	"	Au Coq d'Agasse; route de Tour- nay à Renaix.	84 8,922	"				

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrément.	Ensablement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierré- ment.	pavage.	empierré- ment.	ensable- ment.		contenance.	sommes.								
Anvaing.....	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 2,457.70	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 762.30	H. A. C.	Francs. 200	Francs. 1,160	Francs. "	Francs. 86,727 26	Francs. "	Francs. "	Francs. 1,761 76	Francs. "	Francs. 89,849 02
Ellignies-lez-Frasnes.	"	"	196.00	"	"	594.00										
Cordes.....	"	"	350.00	"	"	1,914.00	0.04.00	200	1,160	"	86,727 26	"	"	1,761 76	"	89,849 02
Arc-Ainières...	"	"	261.83	"	"	2,302.17										
Anserœul.....	"	"	"	"	"	84.00										
	"	"	(a) 3,265.53	"	"	5,656.47	0.04.00	200	1,160	"	86,727 26	"	"	1,761 76	"	89,849 02
			8,922.00													

Ce chemin s'étend entre les routes de Leuze à Renaix et de Tournay à Renaix. Ce chemin est loin d'être entièrement amélioré. La commune d'Ellignies, ayant son village sur la grande route de Leuze à Renaix, se montre peu disposée à aller paver dans une partie de son territoire située au delà de celui d'Anvaing. Trois parties sont améliorées : une première à partir de la

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	10 64 en moyenne, toute dépense et travaux d'art compris.	439 56	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enseblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.			
contenance.	sommes.															
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) Sur cette longueur 1,435 mètres étaient amé- liorés avant la déclaration de grande vicinalité : je n'ai pu savoir sur quelles communes.	
									24,734 96	2,500 »	8,251 »	14,003 96	»			
									2,253 »	150 »	751 »	1,332 »	»			
»	»	439 56	»	33,995 »	»	»	273 53	»	4,112 »	800 »	1,370 66	1,941 34	»			
									3,588 13	550 »	1,196 04	1,812 09	»			
									»	»	»	»	»	3 04		
»	»	439 56	»	33,995 »	»	»	273 53	»	34,708 09	4,000 »	11,568 70	19,139 39	»			
										34,708 09						

route de Lenze à Renaix sur les communes d'Ellignies-lez-Frasnes et d'Anvaing ; une deuxième partant à 84 mètres de la route de Tournay à Renaix sur la commune d'Arc-Ainières, et la troisième dans la partie intermédiaire sur la commune de

Communes d'Ellignies-lez-Frasnes et d'Anvaing. La partie améliorée sur ces communes con-

siste en un pavage exécuté, pour la plus grande partie, dans une très-longue drève dont le fond et les arbres appartiennent à M. de Lannoy d'Anvaing, mais dont l'usage est banal. La moitié environ du pavage dans cette drève est en bon état et l'autre moitié présente des ornières et exige des réparations urgentes. Au sortir de la drève on entre dans le village d'Anvaing. Dans la première partie du village le pavage réclame des réparations et de l'entretien. Un vieux pont dans le village n'a pas de garde-corps. Au delà du pont jusqu'à l'entrée de la campagne le pavage est dans un très-mauvais état et l'accotement de la route est entièrement encombré par des arbres abattus, qui obstruent même le fossé, empêchent l'écoulement de l'eau et la font refluer sur la route.

Quant à la partie intermédiaire, son état est le même que l'état général de celle qui précède.

Quant au troisième tronçon, il peut se subdiviser en deux parties, l'une très-mauvaise, bordée de haies non élaguées, l'autre bonne avec des haies élaguées. Cette partie cesse à la limite des communes d'Arc et d'Anserœul et l'on parcourt sur la dernière un trajet de 84 mètres non améliorés pour rejoindre la route de Tournay à Renaix.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER D'ATH.

Chemin de grande communication d'Ath à Flobecq et Ophrakel (Flandre orientale), avec embranchement de Wodecq sur Ellezelles.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON minimum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Ath.....	Ath.....	"	Mètres. 1,353.00	Mètres. "	Mètres. 3.50	Mètres. Moyenne. 8.80	Mètres. 0.50 à 1	Par économie : pierres d'Ath. de Maffes et de Lessines.
Bouvignies.....	"	"	2,107.20	"	3.50	8.80	Id.	
Rebaix.....	"	"	178.00	"	3.50	8.80	Id.	
Ostiches.....	"	"	4,542.70	"	3.50	8.80	Id.	
La Hamaide.....	"	"	547.00	"	3.50	8.80	Id.	
Wodecq.....	"	"	7,607.00	"	3.50	8.80	Id.	
Flobecq.....	"	"	4,180.00	"	3.50	8.80	Id.	
Ogy.....	"	Route de Lessines à Renaix.	290.00	"	3.50	8.80	Id.	
Ellezelles.....	"	Id.	1,540.00	"	3.50	8.80	Id.	
			21,946.90					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Entablement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	entable- ment.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Ath.....	"	"	120.00	1,235.00	"	"										
Bouvignies.....	"	"	312.00	1,795.20	"	"										
Rebaix.....	"	"	"	178.00	"	"										
Ostiches.....	"	"	4,284.30	58.40	"	"										
La Hamaide.....	"	"	547.00	"	"	"	"	"	"	178,633.32				5,350	"	183,992.32
Wodecq.....	"	"	4,379.70	"	"	3,227.30										
Flobecq.....	"	"	2,062.30	"	"	2,117.70										
Ogy.....	"	"	290.00	"	"	"										
Ellezelles.....	"	"	405.00	"	"	935.00										
	"	"	42,400.30	3,266.60	"	6,250.00	"	"	"	"	178,633.32	"	"	5,350	"	183,992.32
			15,666.90													
					21,945.90											

Ce chemin met en relation les diverses voies de communication qui passent par la ville d'Ath avec la route de Lessines à Renaix qu'il atteint dans la commune d'Ogy au hameau de Wastinne. On emprunte ensuite cette route pendant environ 2,000 mètres à l'ouest jusqu'à

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	6 85 en moyenne, pour toutes les commu- nes, y com- pris les tra- vaux d'art.	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance	sommes.														
H. A. G.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
									7,175 »	3,800 »	2,391 66	1.083 34	»		
									15,018 35	900 »	5,016 11	9,132 01	»		
									1,297 10	»	432 49	834,01	»		
									29,913 24	1,753 »	9,971 08	18,189 18	»		
0.32.43	2,039 54	1,348 81	2,085 45	86,784 06	12,517 60	»	3,200 »	(a) »	3,695 20	400 »	1,231 74	2,063 46	»	1 95	
									29,254 39	2,050 »	9,711 62	17,472 77	»		
									14,037 15	1,000 »	4,679 08	8,358 07	»		
									2,948 75	1,000 »	982 92	965 83	»		
									3,686 50	»	1,228 83	2,457 67	»		
0.32.43	2,039 54	1,348 81	2,085 45	86,784 06	12,517 60	»	3,200 »	»	407,055 68	10,903 »	35,645 53	60,586 95	»		
										107,135 48 (b)					(b) Il y a dans les chiffres partiels qui m'ont été fournis une erreur qui affecte les deux totaux d'une différence de 79 fr. 80 c.

l'église de Flobecq, d'où le chemin reprend vers le nord jusqu'à la limite de la commune de Flobecq. Il va ensuite sur le village d'Opbrakel (Flandre orientale) et atteint la route de Grammont à Audenaerde. Une partie est pavée sur Opbrakel et est en bon état. Les matériaux

sont à pied d'œuvre sur une partie du chemin pour la continuation du chemin dans cette commune. Un embranchement partant de la commune d'Ellezelles sur la route de Lessines à Renaix rejoint le chemin principal dans la commune de Wodecq.

Embranchement. Commune d'Ellezelles. Depuis la route de Lessines à Renaix le chemin est entièrement pavé jusqu'à 150 mètres de la limite de la commune. On a employé des pavés de Lessines de petit calibre. Le pavage est bon et bien fait. Le chemin a été remblayé sur une grande longueur sur plus d'un mètre de hauteur.

Commune de Flobecq. Sur une très-grande longueur non améliorée, il y a 8 à 10 bouts de pavage, de 20 à 100 mètres de longueur, éparpillés dans les endroits les plus mauvais. La couche épaisse de boue qui les recouvrait ne permettait pas de bien apprécier leur état, mais à en juger par les aspérités qui se révélaient, il doit être mauvais pour tous et très-mauvais pour quelques-uns. L'avant-dernier bout est assez long, et le dernier, celui qui rejoint le chemin principal, est très-long. Sur le dernier bout, on a démoli un vieux pont dont le débouché était d'ailleurs trop étroit; on le remplace par un pont d'une arche, oblique, entièrement en maçonnerie de briques. Les matériaux, leur mode d'emploi et la grande obliquité du pont, qui occasionne un porte à faux d'environ 2 mètres de chaque côté, non équilibré par la disposition des matériaux, me portent à penser que les têtes de ce pont ne tiendront pas. Je dois faire observer, pour donner une idée de l'irrégularité du service général de la voirie dans ses détails, que ce pontceau s'exécutait à l'insu du commissaire-voyer d'arrondissement, qui n'avait fait encore aucun projet pour cet ouvrage d'art, et contrairement aux idées générales qu'il avait communiquées à l'autorité communale sur la nature de cette construction. (Il voulait deux arches et on n'en a mis qu'une). Depuis ce pont jusqu'au point où l'embranchement rejoint le chemin principal, le pavage, fait en recoupins, est en bon état, mais fort raboteux à cause de la nature des matériaux.

Je crois pouvoir me dispenser de rien dire ici de la partie du chemin allant d'Ath rejoindre la route de Lessines à Renaix au hameau de Wastinne, commune d'Ogy. Je ne pourrais que répéter ce que j'ai dit à cet égard dans mon rapport spécial sur ce chemin en date du, n° . . . , date depuis laquelle il n'a subi aucune modification. Je parlerai donc seulement de la partie dont je n'ai pas eu à m'occuper alors et qui part de l'église de Flobecq dans la direction d'Oubraket.

Commune de Flobecq. Les améliorations dans cette partie ont consisté en pavages faits avec des recoupins. La partie améliorée est en fort bon état, sauf quelques ornières, et a donné lieu à de grands terrassements sur une grande longueur. Un vieux pont en maçonnerie sur le *Rieu d'Ancro* manque de garde-corps, et, placé dans un coude brusque décrit par le chemin, il présente un passage dangereux. Son débouché étant d'ailleurs trop étroit, il y aurait lieu de le remplacer par un ouvrage neuf et de redresser le chemin. On doit regretter de trouver sur cette partie améliorée d'épaisses plantations, de fortes haies non élaguées et des parties manquant de largeur.

Un cantonnier est affecté à l'entretien journalier de la partie de ce chemin entre Ath et la route de Lessines à Renaix. Son salaire est de fr. 1-25 par jour; on s'applaudit beaucoup d'avoir adopté cette mesure qui produit, dit-on, de très-bons résultats. L'ensemble du chemin est, en effet, dans un état satisfaisant.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER D'ATH.

Chemin de grande communication de Chièvres à Ghislenghien.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON MAXIMUM.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Altre	Route de Mons à Ath au lieu dit Chasse Royale..	"	Mètres. 1,812	Mètres. "	Mètres. 3.50	Mètres. Moyenne. 8.80	Mètres. 0.50 à 1.00	Par économie : Pierres d'Ath et de Mévergnies.
Mévergnies		"	3,649	"	3.50	8.80	Id.	
Meslin-l'Évêque...		"	831	"	3.50	8.80	Id.	
Ghislenghien.....		Ghislenghien, à l'intersec ^{te} des routes d'Ath à Lessines et d'Ath à Bruxelles.	1,385	"	3.50	8.80	Id.	
			7,697					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillances, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	rammes.								
Altre	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 848.00	Mètres. "	Mètres. 964.00	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Mévergnies	"	"	247.50	2,291.00	"	1,111.00	"	"	"	"	"	50,000 "	"	1,500 "	"	51,500 "
Meslin-l'Évêque	"	"	277.35	573.65	"	"	"	"	"	"	"	50,000 "	"	1,500 "	"	51,500 "
Ghislenghien	"	"	"	775.00	"	610.00	"	"	"	"	"	50,000 "	"	1,500 "	"	51,500 "
	"	"	524.85	4,487.65	"	2,685.00	"	"	"	"	"	50,000 "	"	1,500 "	"	51,500 "
			5,012.50													
			7,697.00													

Ce chemin fait le prolongement d'une route provinciale de Saint-Ghislain à Chièvres et met en communication les routes d'Ath à Mons et d'Ath à Lessines. La route de Saint-Ghislain à Chièvres était prolongée jusqu'au delà de cette ville à la route d'Ath à Mons, au point dit *Chasse Royale*. Mais, depuis la construction du chemin de fer de Jurbise à Mons, la ville de

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	Fr. 6-07, moyenne, tous frais compris.	1,310	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR					DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province	la commune (argent et en nature)	les particuliers.			
contenance.	sommes.															
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.		
									5,058 36	700 "	1,686 "	743 24	1,069 "			
1.46.96	11132 11	1,510 "	"	5,612 04	24,943 32	"	1,063 59	"	14,580 50	1,200 "	4,860 17	2,991 67	5,527 65			
									6,097 12	700 "	2,032 37	1,814 75	1,550 "			
									4,725 00	700 "	1,575 "	2,000 00	450 "			
1 46.96	11132 11 ^(b)	1,510 "	"	5,612 04	24,943 32	"	1,063 59	"	30,460 98 ^(a)	3,300 "	10,153 54	7,549 66	9,436 66			
44,261 06 (c)										30,439 86 (a)						
(a) Il y a dans les chiffres qui m'ont été fournis des erreurs qui affectent ces deux tableaux d'une différence de fr. 21-12. (b) Sur cette somme 3,000 fr. seulement sont payés. (c) Ce total diffère de plus de 4,000 fr. (même en tenant compte des 8,132 fr. restant à payer du chef des emprises) de celui qui a été obtenu dans la colonne verticale. L'un et l'autre résultent de chiffres qui m'ont été fournis par une même source.																

Chièvres, désirant se mettre en communication avec la station d'Attre, a offert d'améliorer la partie du chemin vicinal qui s'étend entre la Chasse Royale et cette station, partie qui ne se trouve pas sur son territoire et est mitoyenne entre les communes d'Attre et de Mévergnies, qui ont donné le terrain.

Communes d'Attre et de Mévergnies. Cette partie mitoyenne entre les deux communes s'étend entre la Chasse Royale et la station d'Attre. Sa longueur est de 610 mètres. Comme je viens de le dire, la commune de Chièvres a opéré l'amélioration de cette partie qui n'est pas sur son territoire. Sur les 610 mètres, il y en a 500 environ qui sont construits d'une manière très-défectueuse. Les bordures sont espacées de 3^m,50 ; mais on s'est borné à creuser deux encoffrements de 1^m,12 environ de largeur, à partir de chaque bordure vers l'axe de la route ; ces encoffrements ont été empierrés sur une épaisseur d'environ 0^m,30. Il est ainsi resté, sous l'axe de la route, entre les deux encoffrements, un bourrelet de terre de 1^m,25 environ de largeur sur lequel on s'est borné à mettre, pour le masquer, une couche de 0^m,05 à 0^m,06 d'épaisseur de pierraille. J'ai constaté ce que je viens de signaler sur trois points différents du chemin. Ce fait constitue évidemment un acte répréhensible. Je dois signaler, en outre, qu'il y a, sur cette partie du chemin, deux aqueducs dont les têtes présentent des débouchés suffisants, mais qui ont, en arrière des faces visibles extérieures, un retrait tel qu'il ne reste qu'une hauteur de 0^m,10 environ entre la face inférieure de la maçonnerie et le sol, hauteur tout à fait insuffisante. Ce fait est encore plus répréhensible que le premier, car la section extérieure apparente qui surpasse la section intérieure et cachée indique une intention de fraude.

Commune d'Attre. Immédiatement au delà de la station commence une partie d'environ 400 mètres dont l'encoffrement, les accotements, les fossés et les bordures sont faits et posés : il reste à remplir le coffre, ce qui sera terminé avant l'hiver, et à faire les têtes d'un aqueduc qui se trouve au milieu de cette partie sous un remblai de 2^m,50. L'empierrement reprend ensuite jusqu'en face du château Duval ; il est en bon état et se termine à un vieux pont en maçonnerie délabré et sans garde-corps ; il a besoin d'être remplacé. Au delà du pont commence une partie de pavage exécutée avant la déclaration de grande vicinalité. Il se prolonge jusqu'à l'ancien grand chemin de Mons à Soignies et est en bon état. L'empierrement reprend ensuite un peu avant d'arriver aux carrières d'Attre ; un rechargement serait nécessaire. Vis-à-vis des carrières le chemin est interrompu sur une longueur d'environ 100 mètres et remplacé par un chemin provisoire latéral, parce qu'on exploite les bancs qui se trouvent sous le chemin. On remblaiera plus tard les excavations faites et on empierrera. On a eu tort d'accorder l'autorisation de faire cette exploitation ; car pendant longtemps le chemin, établi sur ces vides imparfaitement remblayés, manquera de stabilité. Au delà des carrières il y a un bout d'empierrement en mauvais état sur une longueur d'environ 50 mètres.

Commune de Mévergnies. A partir de la limite commence un empierrement faisant suite au précédent ; il est fatigué et a besoin de rechargement. On y remarque une grande plantation de peupliers dans les contre-fossés de droite et un manque de largeur à gauche de l'axe du chemin. Raccordements des chemins de campagne sans buses et obstruant les fossés. Courbes et raccordements d'un chemin de petite vicinalité mal exécutés. Cet empierrement n'est qu'ébauché et n'a reçu que la première couche ; il attend la couche de pierraille de rechargement. A cet empierrement succède un bout de pavage de 250 mètres environ, en état passable. Le reste du chemin sur Mévergnies n'est pas amélioré. On y a exécuté cependant, il y a une quinzaine d'années, un empierrement mal fait et non entretenu, dont il ne reste, pour toutes traces, que quelques grosses pierres encore visibles.

Commune de Meslin-l'Évêque. On traverse la commune sur une longueur d'environ 850 mètres, dont 550 sont empierrés et 300 pavés. L'empierrement est bon, mais non parachevé : le pavage est excellent. Il y a quelques points où le chemin doit être remis à largeur.

Commune de Ghislenghien. Toute la longueur du chemin sur cette commune est empierrée, mais cet empierrement n'est qu'ébauché. Le tracé du chemin, quant aux courbes et au profil en long, laisse à désirer. Aux abords du village on a fait des rechargements, mais ils sont mal exécutés, sans soins, avec des pierres de tous calibres.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER D'ATH.

Chemin de grande communication d'Ath à Granglise.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Ath.....	Route d'Ath à Mons, à la première bar- rière au delà d'Ath.	"	Mètres. 1,580	Mètres. "	Mètres. 3.50	Mètres. Moyenne. 8.80	Mètres. 0.50 à 1.00	Par régie. Pierres de Grand- glise, Quevaucamps, Ath et Mañles.
Tongres-St-Martin.		"	503	"	3.50	8.80	Id.	
Tongres-N.-Dame..		"	2,980	"	3.50	8.80	Id.	
Ladeuze.....		"	1,593	"	3.50	8.80	Id.	
Husseignies.....		"	2,050	"	3.50	8.80	Id.	
Belœil.....	"	Commune de Belœil à la rencontre du chemin dit du Vé- nétable.	410	"	3.50	8.80	Id.	
			8,498					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empièrrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empièr- ment.	pavage.	empièr- ment.	ensem- blement.		contenance.	sommes.								
Ath.....	Mètres. "	Mètres. 1,380	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	H A C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Tongres-St-Martin	"	"	"	313	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tongres-N.-Dame.	"	"	1,682	499	"	"	"	"	"	"	100,412 40	"	"	1,404 12	"	101,816 52
Ladeuze.....	"	"	257	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Husseignies....	"	"	1,741	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Belœil.....	"	"	609	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	"	1,350	4,289 (a) 2,017	812	"	"	"	"	"	"	100,412 40	"	"	1,404 12	"	101,816 52
			6,306													
			8,498													

Ce chemin devait mettre en communication les routes de l'État de Mons à Tournay par Ath et de Mons à Tournay par Saint-Ghislain. Il est entièrement terminé d'Ath à Belœil et ne semble pas devoir être prolongé au delà, les communes qui restent à améliorer, notamment celle d'Ellignies-Sainte-Anne, se refusant à travailler. La communication entre les routes

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre coural.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
2.	Fr. 7-85 en moyenne, tous frais compris.	1,811 52	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
CONTENANCE.	SOMMES.														
H. A. C	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
0.00.30	15 "	1,811 32	572 50	37,844 74	12,456 "	"	903 "	"	(c)	"	"	"	"	2 23	
									2,272 50	757 50	757 50	757 50	"		
									15,969 70	1,650 "	5,323 23	8,996 47	"		
									1,542 "	"	514 "	1,025 "	"		
									14,189 32	1,850 "	4,729 77	8,310 55	"		
0.00.30	15 "	1,811 32	572 50	37,844 74	12,456 "	"	903 "	"	4,006 "	300 "	1,335 33	2,370 67	"		
									(d)	4,557 50	12,659 63	21,463 19	"		
									(b)	12,321 22					
									(e)	50,300 74					
53,602 56 (e)										38,680 52 (d)					

susdites est d'ailleurs établie par un chemin de petite vicinalité pavé, partant de Belœil sur Stamburges et Grandglise. Le chemin est entièrement pavé ou empierré d'Ath à Belœil.

Commune d'Ath. Le chemin commence par être limitrophe entre Ath et Chièvres. On par-

court d'abord une longueur de 1,380 mètres en empierrement fait par une société dite *Société de Beaumont*, instituée pour l'exploitation d'une grande ferme et distillerie de ce nom, fermée à laquelle aboutit ledit empierrement. Ces 1,380 mètres ont été cédés gratuitement aux communes lors de la déclaration de grande communication. Cette partie est fatiguée, mais bien roulante. Bons accotements ; il serait nécessaire de rouvrir les fossés. Cette partie est bordée d'une plantation de peupliers faite en 1837 en dehors des contre-fossés. Les arbres ne sont espacés que d'environ 3 mètres ; ils nuisent au chemin ; il faudrait les supprimer ou, au moins, les éclaircir.

Commune de Tongres-Notre-Dame. A l'extrémité des 1,380 mètres on entre sur cette commune. On trouve d'abord un pavage sur une côte où la pente a été adoucie en 1850, au moyen d'une coupure dans la crête et d'un remblai dans le fond. Ce pavage se continue jusqu'à un aqueduc convert en dalles : il présente de fortes ornières, bons accotements, mais pas de contre-fossés ; fortes haies non élaguées, plantations épaisses et serrées ; grands peupliers sur le chemin même. A l'aqueduc susmentionné commence un empierrement bien fait avec de bonnes bordures, mais qui, jusqu'à la commune suivante, a un besoin urgent d'être rechargé.

Commune de Tongres Saint-Martin. La partie du chemin sur cette commune a une longueur de 303 mètres : elle est améliorée en empierrement depuis quatre ans et, depuis cette époque, n'a pas été entretenue : elle a un besoin urgent d'entretien dans l'intérêt de sa conservation. On rentre ensuite sur la

Commune de Tongres-Notre-Dame. L'empierrement précédent s'y continue sur une longueur de 100 mètres environ dans le même état. Puis commence un pavage en pavés calcaires irréguliers présentant de fortes ornières et des aspérités nombreuses dans le corps de la route. Si on laisse cette partie pendant un an encore sans réparations, elle ne sera plus susceptible d'en recevoir et il faudra la démonter. Peut-être pourrait-on la transformer en empierrement en rehaussant les bordures de 0^m, 10 à 0^m, 15 et en rechargeant une couche de pierraille de la même épaisseur sur le pavage. Le mal vient, en partie, de l'irrégularité de la surface des pavés employés, les petits s'enfonçant plus que les gros. Vis-à-vis le clocher de Tongres-Notre-Dame jusqu'à la limite de la commune de Ladeuze on peut presque considérer la route comme hors d'usage. Il y a des parties qui ne sont plus raccommodables.

Commune de Ladeuze. Depuis la limite de la commune jusqu'au cabaret du *Chasseur plaisant*, le pavé est défoncé, sans réparations possibles : on n'en peut plus rien faire sans le démonter entièrement. Depuis le *Chasseur plaisant* jusqu'à la limite, au lieu dit *la Corne*, le tout est, peut-être, un peu moins mauvais, mais il n'y a pas un instant à perdre pour arrêter le mal.

Commune de Husseignies. Depuis la limite jusqu'au village, le chemin est dans un état aussi détestable que dans la commune précédente. Le pavage est défoncé. Dans le village, c'est moins mauvais, mais le chemin y est bordé d'énormes plantations et de haies énormes non élaguées, le fumier envahit les accotements et les eaux ménagères coulent sur la voie. Immédiatement hors du village on voit quelques traces de réparations, mais c'est encore fort mauvais. La partie du chemin dite *la Quemonne*, est un peu moins mauvaise jusqu'à la limite au pont *Colau*, au delà duquel on rentre sur la

Commune de Ladeuze. Cette partie de la commune de Ladeuze a été pavée en platoux de Grandglise, aux frais de la commune de Belœil. Ce morceau est meilleur que les précédents : les fossés ont été ouverts récemment.

Commune de Belœil. Pavage fort mauvais : haies et plantations énormes. Le chemin est arrêté à 200 mètres environ du village à sa rencontre avec le chemin dit du *Vénérable*. Pour aller jusqu'au village, un pavé de petite vicinalité succède au grand chemin.

L'ensemble du présent chemin, sauf la partie sur Ath, est détestable, et on ne saurait trop déplorer et réprimer l'incurie des communes qui a amené l'état de choses que je viens de décrire.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER D'ATH.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication, avec ou sans subsides, jusqu'au 31 décembre 1850.

COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		TRAVAUX D'ART.					
	en parage.	en empierrement.	Têtes de ponts.	Bases.	Ponts.	Ponceaux.	Aqueducs.	COUT SPÉCIAL DES travaux d'art.
Canton d'Ath.								
Ath	190 "	5,370 50	"	"	2	"	24	"
Bouvignies	514 "	1,229 "	"	"	"	"	2	"
Ghislenghien	1,008 "	4,424 "	"	"	"	"	"	"
Hellebecq	725 "	2,925 "	"	"	"	"	"	"
Houtaing	"	"	"	"	"	"	"	"
Isières.	"	3,480 "	"	"	"	"	"	"
Lanquesaint.	602 "	986 "	"	"	"	"	6	"
Mainvault.	2,209 20	515 "	"	"	"	"	8	"
Meslin-l'Évêque	"	5,230 "	"	"	1	"	"	"
Ostiches.	534 "	169 "	"	"	"	"	4	"
Rebaix	3,628 "	1,201 "	"	"	2	"	"	"
TOTAUX	9,485 20	25,509 50	"	"	5	"	44	"
Canton de Chièvres.								
Arbres	"	1,697 "	"	"	1	1	3	"
Attres.	1,115 "	2,821 "	"	"	"	"	3	"
Blicquy	3,097 95	"	"	"	"	"	"	"
Bruglette.	"	4,460 "	"	"	1	"	2	"
Chièvres	2,549 "	9,759 "	"	"	"	"	14	"

SOMME TOTALE DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME FOURNIE PAR				Observations.
	LA COMMUNE, tant en argent qu'en nature.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
37,132 50	25,073 84	1,350 "	7,456 66	3,252 "	
8,585 "	8,035 "	550 "	"	"	
22,858 50	10,377 50	875 "	150 "	11,456 "	
13,050 "	5,980 50	875 "	150 "	6,044 50	
"	"	"	"	"	
8,164 89	7,064 89	1,100 "	"	"	
9,206 80	7,801 80	925 "	150 "	240 "	
11,505 "	9,455 "	2,050 "	"	"	
16,626 "	20 "	825 "	"	15,771 "	
4,371 70	3,243 70	450 "	678 "	"	
32,088 "	30,327 "	1,559 "	200 "	"	
163,586 39	107,479 23	10,559 "	8,784 66	36,763 50	
7,158 "	6,603 "	505 "	100 "	"	
13,276 "	13,916 "	1,630 "	200 "	"	
24,547 "	23,042 "	905 "	500 "	"	
19,560 "	18,531 "	729 "	300 "	"	
59,133 "	55,653 "	730 "	2,750 "	"	

COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		TRAVAUX D'ART.					
	» pavage.	» empierrement.	Télégraphes.	Buses.	Ponts.	Pontceaux.	Aqueducs.	COUT SPÉCIAL DES travaux d'art.
Fouleng.	»	2,355 »	»	»	»	»	2	»
Gages.	»	4,059 »	»	»	»	»	»	»
Gibecq	»	4,042 »	»	»	»	»	1	»
Gondregnies	»	1,798 »	»	»	»	1	»	»
Grosage.	2,063 »	»	»	»	»	2	4	»
Husseignies	2,454 »	383 »	»	»	1	»	5	»
Irchonwelz	124 »	2,263 »	»	»	»	1	2	»
Ladeuze.	1,573 »	230 »	»	»	2	»	»	»
Maffles.	»	1,735 »	»	»	»	1	»	»
Mévergnies	»	3,319 »	»	»	»	1	1	»
Moulbaix	1,891 »	110 »	»	»	»	»	»	»
Ormeignies	4,551 50	»	»	»	»	»	»	»
Tongres-Notre-Dame	»	1,871 »	»	»	»	»	»	»
Tongres-Saint-Martin	»	1,214 »	»	»	»	»	4	»
Villers-Notre-Dame	»	717 »	»	»	»	»	»	»
Villers-Saint-Amand	670 »	2,234 »	»	»	1	»	3	»
TOTAUX	19,994 45	45,637 »	»	»	6	7	44	»

SOMME TOTALE DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME FOURNIE PAR				Observations.
	LA COMMUNE, tant en argent qu'en nature.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
15,292 "	14,757 "	435 "	100 "	"	
22,049 "	21,409 "	640 "	"	"	
21,500 "	20,860 "	490 "	150 "	"	
11,679 "	11,329 "	350 "	"	"	
16,631 "	15,846 "	585 "	200 "	"	
21,312 "	20,517 "	445 "	350 "	"	
12,145 "	11,633 "	412 "	100 "	"	
12,225 "	11,735 "	290 "	200 "	"	
5,605 "	4,570 "	585 "	450 "	"	
10,187 "	9,727 "	460 "	"	"	
14,865 "	14,120 "	680 "	"	"	
31,004 50	27,009 50	885 "	650 "	"	
9,200 "	8,735 "	465 "	"	"	
5,951 "	5,551 "	300 "	100 "	"	
3,327 "	2,906 "	371 "	50 "	"	
14,140 "	13,480 "	410 "	250 "	"	
252,744 50	234,587 50	11,507 "	6,650 "	"	

COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		TRAVAUX D'ART.					
	en pavage.	en empierrement.	Téles de ponts.	Buscs.	Ponts.	Pontceaux.	Aqueducs.	COUT SPÉCIAL DES travaux d'art.
Canton de Flobecq.								
Ellezelles	4,292 "	"	"	"	"	"	"	722 08
Everbecq	2,958 "	167 "	"	"	"	"	"	900 "
Flobecq.	3,525 "	16 "	"	"	"	"	"	3,139 99
Wodecq.	1,736 "	286 "	"	"	"	"	"	1,328 "
TOTAUX	12,511 "	469 "	"	"	"	"	"	6,090 07
Canton de Frasnes.								
Anvaing.	196 "	"	"	"	"	"	"	"
Arc-Aisnières	262 "	"	"	"	1	"	"	1,500 "
Buissenal	680 "	"	"	"	"	"	"	"
Cordes	"	"	"	"	"	"	"	"
Dergneau	220 "	"	"	"	"	"	"	"
Ellignies-lez-Frasnes.	"	"	"	"	"	"	"	"
Forest.	194 "	139 "	"	"	1	"	"	200 "
Frasnes	1,717 "	"	"	"	"	"	"	"
Hacquegnies	585 "	"	"	"	"	"	"	"
Herquegies	1,090 "	95 "	"	"	"	"	"	"
Lahamaide	425 "	"	"	"	"	"	"	"
Moustier	2,362 "	"	"	"	1	"	"	420 "
Saint-Sauveur.	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	7,731 "	234 "	"	"	3	"	"	2,120 "

SOMME TOTALE DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME FOURNIE PAR				<i>Observations.</i>
	LA COMMUNE, tant en argent qu'en nature.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
35,054 08	27,165 08	2,039 "	5,850 "	"	Il y a 10 mètres ensablés à la com- mune d'Everbecq.
19,887 "	17,171 "	1,866 "	850 "	"	
24,385 99	20,591 99	1,344 "	2,450 "	"	
13,420 "	11,430 "	1,340 "	650 "	"	
92,747 07	76,358 07	6,589 "	9,800 "	"	
1,764 "	1,614 "	150 "	"	"	
3,254 "	2,629 "	225 "	400 "	"	
4,175 "	3,450 "	725 "	"	"	
"	"	"	"	"	
1,760 "	1,385 "	375 "	"	"	
"	"	"	"	"	
2,518 "	1,768 "	600 "	150 "	"	
15,946 "	12,674 "	2,472 "	800 "	"	
4,411 50	4,001 50	410 "	"	"	
5,425 "	4,400 "	725 "	300 "	"	
1,580 60	1,380 60	200 "	"	"	
21,207 31	24,672 "	275 "	6,260 31	"	
"	"	"	"	"	
72,041 41	57,974 10	6,157 "	7,910 31	"	

COMMUNES.	LONGUEUR AMÉLIORÉE		TRAVAUX D'ART.					
	» pavage.	» empièrrement.	Têtes de ponts.	Bases.	Ponts.	Pontceaux.	Aqueducs.	COUT SPÉCIAL DES travaux d'art.
Canton de Quevaucamps.								
Aubechies.	690 »	156 »	»	»	»	»	»	»
Basècles.	991 »	2,217 »	»	»	»	»	1	45 »
Belœil	3,189 »	170 »	»	»	2	7	»	455 »
Bernissart.	3,813 »	436 »	»	4	»	»	4	135 »
Ellignies-Sainte-Anne	782 50	2,751 »	»	»	2	»	»	268 »
Grandglise	2,787 90	»	»	»	»	»	»	»
Harchies	400 »	»	»	»	»	»	»	»
Pommerœul.	548 »	150 »	»	»	1	»	»	1,300 »
Quevaucamps	91 »	1,152 »	»	»	»	»	»	»
Ramignies.	165 »	625 »	»	»	»	»	»	»
Stambruges	2,390 »	150 »	»	»	1	»	»	600 »
Thumaide.	771 »	671 »	1	»	1	»	»	108 85
Tourpes.	1,607 »	504 »	Ponts, aqueducs, etc.					558 50
Ville-Pommerœul	1,060 »	»	»	»	»	»	»	»
Wadelincourt	902 50	637 50	»	»	»	»	1	50 »
TOTAUX	20,188 90	9,619 50	1	4	7	7	6	3,520 35

SOMME TOTALE DÉPENSÉE.	PART DE CETTE SOMME FOURNIE PAR				<i>Observations.</i>
	LA COMMUNE, tant en argent qu'en nature.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
4,127 45	3,356 45	771 "	"	"	
8,503 50	8,253 50	250 "	"	"	
11,857 "	9,982 "	975 "	300 "	600 "	
12,915 34	1,881 34	"	"	11,034 "	
7,008 31	6,658 31	350 "	"	"	
9,931 65	9,426 65	505 "	"	"	
1,029 81	679 81	350 "	"	"	
2,128 87	1,828 87	"	"	300 "	
3,774 50	3,774 50	"	"	"	
1,574 42	1,352 05	222 37	"	"	
8,732 88	8,127 88	605 "	"	"	
6,689 88	5,764 88	925 "	"	"	
4,955 "	4,685 "	"	"	270 "	
5,590 "	5,590 "	"	"	"	
5,219 30	4,869 30	350 "	"	"	
94,027 91	76,230 54	5,303 37	300 "	12,204 "	



Dans le tableau suivant je porte, en regard des subsides tels qu'ils m'ont été indiqués par l'administration centrale, la longueur des chemins exécutés dans les communes qui ont été l'objet de ces subsides.

Je fais voir la différence des subsides tels qu'ils m'ont été indiqués, d'une part, à l'administration centrale, d'autre part, lors de ma tournée dans la province.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER D'ATH.

Subsides annuels accordés par l'État pour l'amélioration des chemins vicinaux de l'arrondissement d'Ath et spécification des travaux exécutés à l'aide de ces subsides.

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Rebaix.....						"	"	200	"	"
Ogy.....						"	"	"	400	"
Bouvignies.....	1,900	1,900	"	"	"	"	500	"	"	"
Ostiches.....						2,500	500	678	375	"
Wodecq.....						1,000	500	650	480	500
Ath.....	"	2,000	"	"	"	"	"	533 4,000	"	"
Ellezelles.....	"	"	2,000	"	2,000 1,000 pour mémoire non liquidé.	"	"	1,000	480 550	500
Moustier.....	"	"	1,500	700	"	"	"	200	"	"
Belœil.....	"	"	"	"	"	"	"	500	"	"
Huissignies.....	"	"	"	"	"	500	650	"	550	"
Ladeuze.....	"	"	"	"	"	200	"	200	"	"
Tongres-Notre-Dame...	"	"	"	"	"	"	650	"	"	"
Tongres-Saint-Martin ..	"	"	"	"	"	"	"	100	787	"
Anvaing.....							500	"	"	550
Cordes.....							250	"	"	550
Arc-Aisnières.....	"	"	"	"	"	2,000	500	"	400	550
Anserœul.....							"	"	"	"
Lahamaide.....	"	"	"	"	"	"	300	"	"	"
Flobecq.....	"	"	"	"	750	"	500	400 1,000	400 800	500
Ellignies-lez-Frasnes...	"	"	"	"	"	"	150	"	"	"
Ormeignies.....	"	"	"	"	400	"	"	250	"	"
Irchonwelz.....	"	"	"	"	500	"	"	100	"	"
Blicquy.....	"	"	"	"	200	"	"	500	"	"
Arbres.....	"	"	"	"	100	"	"	"	"	"
Autres.....	"	"	"	"	100	"	"	"	"	700

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELO le gouv ^{er} nement.	SELO la provin ^{ce} .	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
760	»	Chemin de grande communication d'Ath à Opbrakel; pavage 120 mètres, empierrement 1,253 mètres. Chemins de petite vicinalité; pavage 5,628 m., empierrement 1,201 m.	6,184.00
1,160	1,000	Chemin de grande communication d'Ath à Opbrakel; pavage	290.00
1,260	900	Chemin de grande communication d'Ath à Opbrakel; pavage 512 mètres, empierrement 1,793 ^m ,20. Chemins de petite vicinalité; pavage 514 mèl., empierrement 1,229 mèl.	5,850.20
5,013	1,753 + 678	Chemin de grande communication d'Ath à Opbrakel; pavage 4,284 ^m ,50. Chemins de petite vicinalité; pavage 354 mètres, empierrement 169 mètres.	5,587.50
5,860	2,050 + 650	Chemin de grande communication d'Ath à Opbrakel; pavage 4,579 ^m ,70. Chemin de petite vicinalité; pavage 1,756 mètres, empierrement 286 mètres.	6,401.70
6,553	3800 + 7456-85	Chemin de grande communication d'Ath à Opbrakel; pavage 120 m., empierrement 1,253 m. Chemin de grande communication d'Ath à Grandglise; empierrement 1,580 m. (sans subside). Chemins de petite vicinalité; pavage 190 mèl., empierrement 3,370 ^m ,80.	8,295.50
6,500	»	Chemin de grande communication d'Ath à Opbrakel (embranchement); pavage 403 mèl. Chemins de petite vicinalité; pavage 4,292 mètres.	4,697.00
2,400	6,260	Chemins de petite vicinalité; pavage	2,562.00
500	300 + 300	Chemin de grande communication d'Ath à Grandglise; pavage 609 mètres. Chemins de petite vicinalité; pavage 3,189 mètres, empierrement 170 mètres.	5,968.00
1,500	1,550 + 350	Chemin de grande communication d'Ath à Grandglise; pavage 1,741 mètres. Chemins de petite vicinalité; pavage 2,454 mètres, empierrement 585 mètres.	4,578.00
400	200	Chemin de grande communication d'Ath à Grandglise; pavage 237 mètres. Chemins de petite vicinalité; pavage 1,375 mètres, empierrement 250 mètres.	2,060.00
650	1,650	Chemin de grande communication d'Ath à Grandglise; pavage 1,682 mèl., empierrement 499 mètres. Chemins de petite vicinalité; empierrement 1,871 mètres.	4,052.00
857	737-50	Chemin de grande communication d'Ath à Grandglise; empierrement 515 mètres. Chemins de petite vicinalité; empierrement 1,214 mètres.	1,527.00
1,050	2,500	Chemin de grande communication de la drève d'Anvaing; pavage 2,457 ^m ,70. Chemins de petite vicinalité; pavage 196 mètres.	2,655.71
1,800	800	Chemin de grande communication de la drève d'Anvaing; pavage 550 mètres	550.00
2,450	550 + 400	Chemin de grande communication de la drève d'Anvaing; pavage 261 ^m ,85. Chemins de petite vicinalité; pavage 262 mètres.	325.85
»	»	Rien n'est amélioré sur cette commune	»
300	400	Chemin de grande communication d'Ath à Opbrakel; pavage 547 mètres. Chemins de petite vicinalité; pavage 425 mètres.	972.00
4,550	1,000 + 2,450	Chemin de grande communication d'Ath à Opbrakel; pavage 2,062 ^m ,50. Chemins de petite vicinalité; pavage 3,525 mètres, empierrement 16 mètres.	5,605.50
150	150	Chemin de grande communication de la drève d'Anvaing; pavage 196 mètres.	196.00
650	650	Chemins de petite vicinalité. Pavage.	4,531.50
»	»	Id. id. Id. 124 mètres, empierrement 2,263 mètres.	2,587.00
500	500	Id. id. Id.	3,097.95
100	160 + 200	Id. id. Empierrement.	1,697.00
800	5,058	Chemin de grande communication d'Attre à Ghislenghien; empierrement 848 mètres. Chemins de petite vicinalité; pavage 1,115 mètres, empierrement 2,821 mètres.	4,784.00

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Villers-Saint-Amand...	"	"	"	"	150	"	"	100	"	"
Everbecq.....	"	"	"	"	"	"	"	400	450 350	500
Forest.....	"	"	"	"	"	"	"	150	"	"
Fouleng.....	"	"	"	"	"	"	"	100	"	"
Ghislenghien.....	"	"	"	"	"	"	"	150	"	700
Gibecq.....	"	"	"	"	"	"	"	150	"	"
Grosage.....	"	"	"	"	"	"	"	200	"	"
Hellebecq.....	"	"	"	"	"	"	"	150	"	"
Lanquesaint.....	"	"	"	"	"	"	"	150	"	"
Villers-Notre-Dame....	"	"	"	"	"	"	"	50	"	"
Chièvres.....	"	"	"	"	"	"	2,000	500	450	"
Maffles.....	"	"	"	"	"	"	"	"	450	"
Brugelette.....	"	"	"	"	"	"	"	"	500	"
Frasnes-lez-Buissenal..	"	"	"	"	"	"	"	"	800	"
Herquegnies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	500	"
Ollignies-Sainte-Anne..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	550
Mévergnies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,200
Meslin-l'Évêque.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	700
Chemin d'Ath à Frasnes.	"	"	"	"	"	"	50,000	30,000	"	"

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
230	230	Chemins de petite vicinalité. Pavage 670 mètres; empierrement 2,234 mètres.	2,804.00
1,900	»	Chemins de petite vicinalité. Pavage 2,938 mètres; empierrement 167 mètres. Chemin de grande communication de Lessines à Parycke. Pavage 2,738	3,863.00
130	130	Chemins de petite vicinalité. Pavage 194 mètres; empierrement 139 mètres	333.00
100	100	Chemins de petite vicinalité. Empierrement	2,333.00
830	700	Chemin de grande communication d'Attre à Ghislenghien. Empierrement 773. Chemins de petite vicinalité. Pavage 1,003 mètres; empierrement 4,424	6,206.00
130	130	Chemins de petite vicinalité. Empierrement	4,042.00
200	200	Id. id. Pavage 2,063 mètres.	2,063.00
130	130	Id. id. Id. 723 mètres; empierrement 2,923 mètres.	3,630.00
130	130	Id. id. Id. 662 mètres; id. 966 mètres.	1,628.00
30	30	Chemins de petite vicinalité. Empierrement	717.00
2,730	2,730	Id. id. Pavage 2,349 mètres; empierrement 9,739 mètres	12,308.00
»	»	Id. id. Empierrement.	1,733.00
300	300	Id. id. Id.	4,460.00
800	800	Id. id. Pavage	1,717.00
300	300	Id. id. Pavage 1,090; empierrement 93 mètres	1,133.00
330	»	Id. id. Id. 785 ^m ,30; id. 2,731 mètres	3,334.00
1,200	700	Chemin de grande communication de Chièvres à Ghislenghien. Pavage 247 ^m ,30; empierrement 2,291 mètres. Chemin de petite vicinalité. Empierrement 3,319 mètres.	5,837.00
700	700	Chemin de grande communication de Chièvres à Ghislenghien. Pavage 277 ^m ,33; empierrement 373 ^m ,63; Chemins de petite vicinalité. Empierrement 3,230.	6,030.00
»	»		

Résumant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'état des choses dans l'arrondissement d'Ath quant aux chemins vicinaux des deux catégories.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR	LONGUEUR		LONGUEUR	DÉPENSE
	totale des chemins.	pavée.	empierreée.	restant à améliorer.	totale des améliorations effectuées.
	Mètres	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Francs.
Chemin de la drève d'Anvaing.	8,922.00	5,263.53	»	3,656.47	54,708.00
Chemin d'Ath à Opbrakel.....	21,946.90	12,401.50	3,266.60	6,279.00	107,135.48
Chemin de Chièvres à Ghislenghien.	7,697.00	524.87	4,487.63	2,688.00	44,261.06
Chemin d'Ath à Grandglise.....	8,498.00	7,686.00	812.00	»	36,602.56
TOTAL des chemins de grande communication.....	47,065.90	23,876.70	8,566.23	14,620.47	242,707.19
PETITE VICINALITÉ.		52,442.00 ou 6 $\frac{1}{2}$ lieues.			
Canton d'Ath	»	9,463.20	23,309.80	»	165,586.59
Canton de Chièvres.....	»	19,994.43	43,637.00	»	532,744.80
Canton de Flobecq.....	»	12,511.00	469.00	»	92,747.07
Canton de Frasnes.	»	7,751.00	234.00	»	72,041.41
Canton de Quevaucamps.	»	20,188.90	9,619.80	»	94,057.91
TOTAL des chemins de petite vicinalité.....	»	69,890.53	81,469.00	»	775,157.28
		151,359.00 ou 50 lieues.			
TOTAL GÉNÉRAL.....	»	95,767.23	90,035.23	»	1,017,864.47
		185,801.00 ou 37 lieues.			

Le prix moyen du mètre courant de grande vicinalité serait égal à $\frac{242,707.19}{32,442} = \text{fr. } 7 \text{ } 48$

Id. id. petite id. id. $\frac{775,157.28}{151,359} = \text{fr. } 5 \text{ } 12$

Le prix moyen du mètre courant sur l'ensemble serait égal à . . . $\frac{1,017,864.47}{185,801} = \text{fr. } 5 \text{ } 52$

ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.

Cet arrondissement voyer comprend 4 cantons ; savoir :

1° Canton de Soignies ;

2° Canton du Rœulx ;

3° Canton d'Enghien ;

4° Canton de Lessines.

Il renferme 31 communes.

Dix chemins de grande communication y sont construits ou en construction ; ce sont ceux de :

Lessines à Parycke (Flandre orientale), en construction ;

Silly à Biévène, en construction ;

Ollignies à Biévène, en construction ;

Braine-le-Comte à Enghien, en construction ;

Braine-le-Comte à Nivelles, en construction ;

Rœulx à Nivelles, en construction ;

Binche à Braine-le-Comte (non encore déclaré), en construction ;

Ville-sur-Haine à Houdeng-Goegnies, achevé ;

Estinnes-au-Val vers le Rœulx, en construction ;

Lens à Soignies, en construction (voy. arrondissement voyer de Mons).

Cet ensemble de travaux marche d'une manière satisfaisante ; ceux qui sont exécutés sont en général l'objet d'un entretien satisfaisant ; les moyens d'écoulement pour les eaux, quoique laissant encore à désirer, ont cependant fixé l'attention des agents-voyers d'une manière sérieuse. Enfin les dispositions de police touchant la liberté et la propriété des chemins sont exécutées, sinon d'une manière tout à fait rigoureuse, au moins d'une façon satisfaisante.

On doit regretter que certaines parties de la petite vicinalité améliorées autrefois se soient détériorées faute de soin. C'est ainsi que, de Soignies à Feluy, on parcourt, sur la commune de Braine-le-Comte et sur celle d'Écaussines d'Enghien, environ 5,000 mètres d'empierrements, en divers tronçons qui, faute d'entretien, sont devenus détestables, surtout sur Écaussines. Ces communes possédant, sur leur territoire même, tous les matériaux nécessaires pour faire un bon entretien, sont inexcusables de l'avoir négligé.

Sur Écaussines-Lalaing, un empierrement neuf, allant de la limite d'Écaussines d'Enghien à la limite de Feluy, et qui n'a encore reçu que la première couche (quoique construit en 1849) est déjà, faute d'entretien, défoncé en plusieurs endroits.

En revanche, la commune de Feluy possède d'excellents chemins de petite vicinalité.

Parmi les chemins de petite vicinalité bien construits et bien entretenus, on peut citer celui du Rœulx vers Neuville qui, du reste, traversant plusieurs communes et reliant deux routes (celle du Rœulx à Soignies et celle de Soignies à Mons) et un chemin de grande communication (celui de Lens à Soignies), a, lui-

même, tous les caractères d'un chemin de grande vicinalité. La partie de ce chemin, entre le Rœulx et la route de Soignies à Mons, a été construite aux frais de la commune de Thieusies, par suite des exhortations et des encouragements du bourgmestre de cette commune. Elle est entièrement achevée, et traverse le territoire des communes de Rœulx, Thieu-Gottignies, Thieusies et Casteau, sur une longueur de 9,000 mètres.

Ce travail a coûté 52,000 francs, dans lesquels l'État et la province figurent respectivement pour des subsides de 5,000 et de 6,000 francs. L'empierrement a 5 mètres de large, les accotements et les fossés sont parfaitement entretenus et le tout constitue un ensemble qui ne le cède pas à la meilleure route. Un cantonnier aux appointements de 400 francs par an est chargé de l'entretien.

La commune de Casteau a empierré la partie de son territoire située au delà (au nord) de la route de Soignies à Mons et s'étendant jusqu'au territoire de Neuville : mais cette dernière commune n'a rien fait encore.

Le curage des cours d'eau se fait peu dans l'arrondissement. On n'y est pas sujet aux inondations d'été (sauf en 1850), et les propriétaires aiment les inondations d'hiver pour l'engraissement des prés.

M. le commissaire-voyer de l'arrondissement de Soignies considère les chemins suivants comme des voies de grande communication dont il y aurait lieu de s'occuper ultérieurement :

1^e Le chemin de Soignies vers Nivelles dont le tronc principal se dirige de Soignies à Écaussines-d'Enghien ; dans cette dernière localité, le chemin se diviserait en deux branches : l'une irait à Henripont rejoindre le chemin de grande communication de Braine-le-Comte à Nivelles ; l'autre branche irait sur Feluy rejoindre le chemin de Rœulx vers Nivelles.

Par ce chemin, serait complété le système des communications vicinales de la partie orientale du canton de Soignies ;

2^e Dans le triangle formé par les routes de Soignies à Enghien, Enghien à Ath et Soignies à Ghislenghien, il y a défaut de communications entre les communes, dont tous les chefs-lieux sont situés dans les angles et sur les côtés du triangle. Ces communes pourraient être reliées par deux chemins :

Le premier, de Silly à Hoves, par les gros hameaux de Saint-Marcoult et de Labiau, avec embranchement de ce dernier hameau sur Mareq et Saint-Pierre-Capelle jusqu'à la route d'Enghien à Grammont ;

Le deuxième chemin, d'Hoves à Thoricourt, par le Graty (hameau formant paroisse distincte), avec embranchement de ce hameau par la Chaussée Romaine jusqu'à la route de Ghislenghien à Soignies : cet embranchement pourrait être continué, dans l'arrondissement de Mons, par Chaussée-Notre-Dame et Neufville, jusqu'à la route de Mons à Bruxelles, à la jonction de la chaussée communale de Thieusies au Rœulx.

3^e Dans le canton de Lessines, il reste à établir le chemin direct, projeté depuis longtemps, entre cette ville et Ath.

Certains chemins de grande communication de l'arrondissement de Soignies n'offrent pas toute l'utilité qu'ils pourraient présenter, parce que leurs prolongements manquent dans les arrondissements voisins, savoir :

1° Le chemin d'Ollignies à Biévène devrait être prolongé, par Isières et Lanquesaint, jusqu'auprès de la ville d'Ath.

2° Le chemin de Silly à Biévène est tronqué par les deux extrémités. A la limite du Brabant, il n'y a qu'une lacune de 1,500 mètres, sur le territoire de Thollenbeek, pour aboutir à la route d'Enghien à Grammont, et être relié aux chemins de grande communication qui partent de cette route vers l'intérieur du Brabant et des Flandres. — A la limite de l'arrondissement d'Ath, ce chemin se dirige vers la station de Brugelette par Gondregnies et Gages, aboutit à la route de Mons à Ath et à celle de Chièvres à Saint-Ghislain. Ce prolongement ouvrirait l'accès d'une station, des carrières voisines, des fours à chaux et des houillères du couchant de Mons; il est donc d'une importance majeure que l'on puisse obtenir son exécution.

3° Le chemin d'Estinnes-au-Val vers le Rœulx pourrait être prolongé vers la route de Mons à Beaumont par Estinnes-au-Mont et la Chaussée Romaine jusqu'à Givry, ce qui procurerait une jonction entre la route de Pâturages à Givry et celle de Bray à Nivelles.

Nous allons exposer, dans les neuf premiers tableaux suivants, l'état des choses quant aux chemins de grande et de petite vicinalité, dans l'arrondissement de Soignies.



223

PROVINCE DE HAINAUT.



ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.



Chemin de grande communication de Lessines à Parycke.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON MAXIMUM.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Lessines.....	Ville de Lessines.	"	Mètres. 615	0.07	Mètres. 4.00	Mètres. Moyenne. 6.50	Mètres. 0.50	Pavage en recoupins de Lessines. Empierrement en pierrailles de Lessines.
Choy.....	"	"	3,662		3.50	6.50	0.50	
Everbecq.....	"	"	5,450		"	6.50	0.50	
Parycke.....	"	Route de Grammont à Audenarde.	500		3.50	6.50	0.50	
			8,027					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensa- blement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierra- ment.	pavage.	empierra- ment.	ensa- blement.		contenances	sommes								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Lessines.	250	"	365	"	"	"	"	"	75 "	72 "	2,471 "	"	"	2,640 "	1,643 "	46,640 "
Ghoy	"	225	40	2,106	"	1,291	"	"	580 "	747 "	"	12,552 "	"			
Everbecq	435	"	2,303	"	"	1,012	"	"	110 "	615 "	19,845 "	5,290 "	"			
Parycke	"	"														
	685	225	2,708	2,106	"	2,303	"	"	765 "	1,434 "	22,316 "	17,842 "	"	2,640 "	1,643 "	46,640 "
	910		4,814													
	5,724															
	8,027															

Ce chemin s'étend entre les routes de Lessines à Grammont et de Lessines à Renaix et la route de Grammont à Audenarde.

Commune de Lessines. Le chemin amélioré sur cette commune est pavé en recoupins. Le

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Prodail. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	5 20	"	"	"	"	
	4 57	"	"	"	"	
	6 50	"	"	"	"	
	6 50	"	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Entablement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
contenance	sommes.													pavage.	empier- rement.	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	(a) Cette somme a été obtenue non par renseignements, mais par soustraction.
»	»	56 »	367 »	1,412 63	»	»	55 05	»	1,620 08	250 »	619 »	»	»	1 30	»	
»	»	»	407 12	»	8,616 11	»	184 15	»	9,207 38	1,533 »	2,200 »	»	»	»	1 25	
»	»	»	292 88	13,918 72	»	»	297 30	»	14,508 90	1,300 »	4,139 34	»	»	1 80	»	
»	»	56 »	1,067 »	15,331 35	8,616 11	»	536 50	»	25,606 96	3,683 »	6,938 34	(a) 14,965 69	»			
										25,606 95						

pavage est assez bon, mais le chemin est trop bas et subit tous les hivers des inondations.
Vieux pont sur l'Angre, en assez bon état, à la limite de la commune.

Commune de Ghoy. Chemin assez peu soigné quant au tracé des courbes et au profil longi-

tudinal. Il est entièrement empierré sur cette commune et présente alternativement des parties en bon état et d'autres parties ayant besoin de réparations. On ne s'est pas assez occupé de l'écoulement des eaux; il manque un aqueduc dans une partie où il serait nécessaire et des fossés dans beaucoup d'endroits. Grandes haies non élaguées. La partie du chemin mitoyenne entre la commune de Ghoy et celle de Saarlaardingen (Flandre orientale), qui n'y est du reste intervenue pour rien, est mal réparée, en pierres irrégulières et trop grosses. Le côté appartenant à Saarlaardingen présente surtout des haies énormes non élaguées. On voit aussi, sur les deux côtés de la route, des plantations de grands peupliers et de saules contre les deux fossés; elles devraient disparaître.

Commune d'Everbecq (arrondissement d'Ath). Le chemin dans cette commune est entièrement amélioré en pavage; la moitié environ de la longueur est en bon état, l'autre moitié a besoin de relevages. Bordé en partie de grands arbres qui devraient disparaître, ainsi que de haies épaisses et non élaguées. On a pris soin des contre-fossés. A l'entrée du village, mauvais tournant et mauvais pont. On remarque, en quelques points de ce chemin, de la négligence dans le règlement du profil longitudinal.

Commune de Parycke (Flandre orientale). Le chemin ne parcourt que 300 mètres sur cette commune; ils ont été pavés par la commune d'Everbecq et sont en bon état. Ils aboutissent à la route de Grammont à Audenarde. L'ensemble de ce chemin, quoique ayant besoin de restauration, est parfaitement viable. La police des eaux et fumiers y est bien observée.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.

Chemin de grande communication de Silly à Biévène.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Silly.....	Silly.....	»	Mètres. 3,807	Mètres. »	Mètres. 5.50	Mètres. Moyenne 6.00 à 7.00	Mètres. 0.50	Empierrement. Pavage dans les villages de Silly et de Biévène.
Bassilly	»	»	3,574	»	3.50	Id.	0.50	
Biévène	»	Biévène	4,383	»	3.50 et 4.00	Id.	0.50	
			11,764					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblément		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Silly.	399	797	»	2,611	»	»	0.04.67	350 25	112 »	»	»	15,312 20	»	552 10	»	16,326 55
Bassilly.	»	301	»	3,073	»	»	0.00.70	50 75	681 »	»	»	16,992 40	»	620 34	»	18,344 40
Biévène	»	840	56	2,640	»	1,047	»	»	72 »	162 »	1,111 50	21,795 40	»	809 93	»	23,950 83
	399	1,938	56	8,324	»	1,047	0.05.37	401 »	865 »	162 »	1,111 50	54,100 »	»	1,982 37	»	58,621 87
	2,337		8,380													
	10,717															
	11,764															

Ce chemin part de la commune de Silly à la limite de l'arrondissement de Soignies avec celui d'Ath. Ce chemin coupe la route provinciale de Soignies à Ghislenghien, la route de l'État d'Ath à Enghien et aboutit à la route provinciale de Grammont à Enghien.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.			BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.		Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Pavage.	Empierre- ment.					
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	»	4 97					
	»	4 13	500 47	»	»	»	
	8 72	3 64					

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
conscience.	sommes.													pavage.	empierre- ment.	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	(a) Cette somme a été obtenue non par ren- seignements, mais par soustraction.
"	"	50 90	"	"	12,208 70	"	413 11	297 82	12,970 53	2,030 "	4,323 47	"	"	"	1 42	
0.01.00	80 "	249 57	"	"	11,842 47	"	299 54	202 81	12,674 39	1,980 "	4,224 70	"	"	"	1 18	
"	"	"	"	468 86	9,609 85	"	206 "	116 "	10,420 71	2,350 "	4,585 16	"	"	2 18	1 04	
0.01.00	80 "	390 47	"	488 86	33,661 02	"	918 65	616 63	35,065 63	6,410 "	13,133 33	16,523 30 ^(a)	"			

Commune de Silly. Tout est amélioré sur cette commune. La première partie entre la limite de l'arrondissement et la route de Soignies à Ghislenghien est empierrée et en bon état : sa longueur est d'environ 800 mètres. De la route au village l'empierrement est en bon état.

Dans la traverse du village 400 mètres pavés en bon état. Au delà du village l'empierrement recommence jusqu'à la limite. Il est parfaitement viable, mais on roule sur les libages qui composent la couche inférieure de l'ouvrage. Il faudrait un rechargement complet. Sur ce chemin les fossés, les accotements et la largeur sont convenables; on n'y voit ni haies ni plantations.

Commune de Bassilly. Tout le chemin est amélioré sur cette commune. La première partie entre la limite de la commune et la route d'Ath à Enghien est extrêmement fatiguée; la couche des libages du fond, entièrement dénudée partout, commence même à s'entamer. Un rechargement complet est urgent. Les accotements et les fossés sont bien tenus; la largeur est convenable; ni arbres ni haies. Entre la route d'Ath à Enghien et le village, la même chose que dans la première partie. Dans le village, l'empierrement est très-bon et parfois bordé de haies alternativement élaguées et non élaguées. A la sortie du village, fortes haies et plantations sur une longueur de 100 mètres; le chemin y est humide et boueux : puis une petite partie aérée et sèche; puis une deuxième partie bordée d'arbres et de haies et qui est boueuse comme la première. Au delà, jusqu'à la limite de la commune, le chemin est bien dégagé, bon, sec, bien roulant, mais il a aussi grand besoin d'un rechargement complet.

Commune de Bièvre. Au début, le chemin a une grande largeur : les accotements vont parfois jusqu'à 4 mètres chacun. Les fossés sont bien ouverts, mais le chemin a besoin d'un rechargement. Quelques haies non élaguées et quelques plantations. Quelques ornières. Somme toute, le chemin est en bon état jusqu'au point de départ du chemin de grande communication de Bièvre à Ollignies. Il en est de même depuis ce point jusqu'au village et pour la traverse du village. Cependant il serait urgent de prendre des soins pour l'écoulement des eaux ménagères des maisons formant la rue du bas de la place. Le chemin est comme ci-dessus depuis le village jusqu'à la limite de la commune.

Commune de Tholenbeek (Brabant). Le chemin parcourt sur cette commune une longueur de 1,500 mètres pour atteindre la route de Grammont à Enghien : il n'y a été l'objet d'aucune amélioration.

L'ensemble de ce chemin est satisfaisant quant à son état de viabilité et quant à l'écoulement des eaux, à la liberté et la propreté des accotements.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.

Chemin de grande communication d'Ollignies à Biévène.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Ollignies	Route de Lessines à Ath.	"	Mètres. 2,063	Mètres. "	Mètres. 5.00	Mètres. Moyenne. 6.60	Mètres. 0.50	Empierrement avec bordures.
Bois de Lessines...	"	"	2,150	"	5.00	6.60	0.50	
Biévène	"	Chemin de grande communication de Silly à Biévène.	2,481	"	5.50	6.60	0.50	
			6,694					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection du projet, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parage.	empierre- ment.	parage.	empierre- ment.	ensemble- ment		contenance.	sommes.								
Ollignies	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 2,063	Mètres. "	Mètres. "	H. A. C. "	Francs. "	Francs. 26 "	Francs. 250 "	Francs. "	Francs. 5,960 95	Francs. "	Francs. "	Francs. 69 05	Francs. 6,306 "
Bois de Lessines.	"	"	"	2,150	"	"	"	30 "	"	298 "	"	6,654 90	"	"	74 10	7,087 "
Biévène	"	270	"	"	"	2,211	"	"	300 "	300 "	"	7,880 "	"	254 "	"	8,734 "
	"	270	"	4,213	"	2,211	"	30 "	325 "	848 "	"	20,625 85	"	254 "	143 15	22,127 "
	4,483															
	6,694															

Ce chemin part du chemin de grande communication de Silly à Biévène et aboutit à la route d'Ath vers Lessines au village d'Ollignies.

Commune de Biévène. On trouve d'abord une partie non améliorée et dans un état passable.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs. 5 "	Francs	Francs.		Francs	
"	5 50	"	"	"	"	
"	"					

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enselement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers		
contenance	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	26 »	220 »	»	5,864 »	»	»	46 »	6,156 »	200 »	4,473 »	»	»	1 »	(a) Cette somme a été obtenue non par rensei- gnements, mais par sous- traction
»	30 »	»	240 »	»	6,766 »	»	»	28 »	7,064 50	1,138 »		»	»	1 10	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,350 »	»	»	»	»	
»	30 »	26 »	460 »	»	12,630 »	»	»	74 »	13,220 50	3,688 »	4,473 »	(a) 5,059 50	»	»	

Puis une partie améliorée en empierrement, passable. Puis une partie seulement ébauchée et n'ayant reçu que la première couche, c'est-à-dire les libages; elle est exécutée sur un terrain glaiseux où les accotements sont très-difficiles à maintenir en bon état. On arrive ensuite à un ancien empierrement en mauvais état et qui doit être démonté pour régulariser la pente

sur laquelle il sera rétabli. On trouve ensuite une partie non améliorée et assez viable, puis un ancien empierrement sur une côte glaiseuse ; comme sa pente est régulière, il pourra être conservé pour couche inférieure de l'empierrement nouveau. Au delà il n'y a plus d'améliorations anciennes ni récentes jusqu'à la limite de la commune.

Commune de Bois de Lessines. Le chemin y est entièrement amélioré en empierrement. Entre la limite et la première ferme du village, l'empierrement est en très-mauvais état. Terminé en 1843, on n'y a plus mis la main depuis lors. Depuis la ferme jusqu'à l'église, c'est un peu moins mauvais, ainsi que depuis l'église jusqu'à la limite vers Ollignies. Le tout a besoin d'un rechargement immédiat et complet. En général, les fossés sont bien ouverts (si ce n'est aux abords de l'église) surtout dans la première partie du chemin.

Commune d'Ollignies. Le chemin y est entièrement empierré jusqu'à la route d'Ath à Lessines. Cet empierrement laisse aussi à désirer comme sur la commune précédente et a besoin d'un rechargement. Bons fossés, peu de plantations et de haies.

Je dois faire observer que sur cette commune comme sur la précédente, l'empierrement n'a jamais été achevé, en ce sens que la couche inférieure des libages seule a été placée et qu'elle n'a jamais été recouverte par la couche de pierrailles.

Ce chemin est dans un état satisfaisant quant à l'emplacement des fumiers, à l'écoulement des eaux et à la liberté des accotements.

PROVINCE DE HAINAUT.



ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.



Chemin de grande communication de Braine-le-Comte vers Enghien.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du parage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Braine-le-Comte...	"	"	Mètres. 2,088	0.06	Mètres. 3.00	Mètres. 6.00	Mètres. 0.50	Empierrement et pavage...
Petit-Rœulx.....	"	"	1,954					
Steenkerque.....	"	"	2,210					
Petit-Enghien.....	"	"	1,014					
Hoves.....	"	"	2,010					
			10,185					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parage.	empierre- ment.	parage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		centimes.	francs.								
Braine-le-Comte.	Mètres. "	Mètres. 99	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 2,689	H. A. C. "	Francs. "	Francs. 1,326 "	Francs. 1,891 45	Francs. 135 "	Francs. 14,895 "	Francs. "	Francs. 547 55	Francs. "	Francs. "
Petit-Rœulx. . .	"	"	"	"	"	1,954	0.03.00	90 "	588 "	997 65	2,100 "	9,370 "	"	400 35	"	"
Steenkerque. . .	"	90	"	"	"	2,120	0.10.00	300 "	4,750 30	1,136 85	2,160 "	10,125 "	"	554 83	2,733 "	70,000 "
Petit-Enghien . .	"	"	"	"	"	1,014	0.03.00	150 "	60 "	175 "	"	5,145 "	"	166 "	"	"
Hoves	207	"	"	"	"	1,812	0.06.00	300 "	120 "	42 "	"	9,435 "	"	297 "	"	"
	207	169	"	"	"	9,769	0.22.00	640 "	6,853 30	4,242 95	4,395 "	48,970 "	"	1,965 75	2,733 "	70,000 "
	306															
	10,185															

Ce chemin part, à la route d'Enghien à Soignies, de la place du village de Hoves et aboutit à la ville de Braine-le-Comte. On a commencé cette année à travailler à la construction de ce chemin sur les cinq communes qu'il traverse. Le tableau qui précède ne doit donc rien porter de relatif à cette construction.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit, — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Tous les travaux décrits ont été exécutés cette an- née, de sorte qu'ils n peuvent figurer aux ta- bleaux.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

Commune de Hoves. Au début un bout de vieux pavage allant à peu près rejoindre la Chaussée Romaine. Au delà de cette chaussée il existe un vieux morceau d'empierrement, puis le chemin cesse d'être amélioré sur une grande longueur, si ce n'est au passage de deux aqueducs récemment construits et sur chacun desquels on a établi quelques mètres d'empier-

rement. Puis on arrive à la partie améliorée qui a 900 mètres de longueur à partir de la limite en revenant vers Enghien. Cet empierrement n'est qu'ébauché : on n'a placé que la couche de libages épaisse de 0^m,25 ; la couche de rechargement ne sera placée que l'année prochaine. Les accotements et les fossés ne sont pas encore établis.

Commune de Petit-Enghien. Dans le chemin sur cette commune on retrouve des vestiges d'un ancien empierrement. L'amélioration commence à la limite de la commune avec la suivante en revenant vers le village de Petit-Enghien. Il est établi sur une longueur de 150 mètres et seulement ébauché comme dans la commune précédente.

Commune de Steenkerque. Vieilles traces d'empierrement comme ci-dessus. Avant d'arriver au village, 100 mètres environ d'empierrement neuf établi sur une épaisseur de 0^m,40. Pavage neuf très-bien fait et en très-bon état dans l'intérieur du village. Une forte pente conduit à la rivière de la Senne et le chemin sert, pendant une centaine de mètres, de lit aux eaux d'une dérivation après qu'elles ont passé sous les roues d'un moulin ; cette circonstance nécessite un redressement du chemin que l'on exécute en ce moment et sur lequel il faudra deux ponts. L'un, sur le bief, à l'amont du moulin, aura 6^m,25 d'ouverture et sera construit avec pieds droits en maçonnerie et tablier en bois sur longerons en fer. L'autre, sur la rivière même, est en construction et presque terminé. Il a 7 mètres d'ouverture et il est en maçonnerie de briques avec les voussoirs de tête en grès taillés et les parements des culées en pierre de taille calcaire. Le fond a été jugé de nature à permettre de se passer de radier. Les briques employées sont de mauvaise qualité. A cela près, l'ouvrage est bien construit et la voûte n'a pas sensiblement bougé lors du décalage du cintre qu'il serait urgent d'enlever pour éviter qu'il ne fasse obstacle aux eaux qui peuvent grossir d'un moment à l'autre. Les voussoirs sont posés sans cales ; un appareilleur était sur les lieux pour retoucher aux faces lors de la pose.

Ce pont coûtera 3,500 francs sans les transports qui ont lieu par prestation. Les agents voyers et les maçons chargés de la construction se plaignent vivement de la négligence avec laquelle l'autorité locale les fait exécuter. Les matériaux manquaient à pied d'œuvre depuis quatre jours. Outre ces deux ponts on construisait également à leurs abords du côté du village, un aqueduc de 0^m,60 de côté, débouchant à l'aval du moulin et servant à conduire un petit ruisseau venant de la campagne et une partie des eaux du village. Au delà du pont il n'y a plus d'améliorations jusqu'à la limite de la commune.

Commune du Rœulx. Entre la limite et le village il n'y a pas d'amélioration, mais le chemin est passable dans la plupart des points parce qu'il a pour sol une roche schisteuse assez résistante quand elle est nouvellement mise à jour. Les améliorations faites sur cette commune comprennent :

1° Beaucoup de terrassements consistant en coupures dans des crêtes et transport du déblai dans les fonds qui les précèdent ou les suivent ;

2° Douze aqueducs sur quinze qu'il y avait à construire ;

3° Un pavage de 120 mètres bien fait et en très-bon état vis-à-vis de l'église ;

4° 60 mètres d'empierrement en bon état venant à la suite du pavage.

A l'entrée du village on trouve un vieux empierrement défoncé.

Commune de Braine-le-Comte. Presque à partir de la limite, commence un bout d'empierrement de 300 mètres ; à cet empierrement succède une partie non améliorée, mais qui doit cependant être faite cette année, puis on arrive à un empierrement de 1,900 mètres de longueur conduisant à la ville où finit le chemin. Ces empierrements ne comprennent que la couche inférieure. La couche de pierrailles de rechargement sera placée l'année prochaine.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.

Chemin de grande communication de Braine-le-Comte à Nivelles.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON MAXIMUM.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Braine-le-Comte...	Braine-le-Comte..	"	Mètres. 3,522	Mètres. "	Mètres. 3.50	Mètres. Moyenne. 6.00	Mètres. 0.50	"
Henripoint	"	"	750	"	3.50	6.00	0.50	"
Ronquière.....	"	Ronquière.....	4,935	"	3.50	6.00	0.50	"
Bornival Monstreux } (a) Nivelles }			9,207					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empièrrement.	Entassement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empièr- ment.	pavage.	empièr- ment.	entasse- ment.		convenances.	sommes.								
Braine-le-Comte.	Mètres. "	Mètres. 2,415	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 1,107	H. A. C. 0.34.00	Francs. 1,020	Francs. 110	Francs. 1,210	Francs. "	Francs. 5,835	Francs. "	Francs. 245	Francs. 1,690	Francs. 54,000
Henripoint.....	"	"	"	"	"	750	"	"	120	150	5,250	"	"	165		
Ronquière.....	150	"	"	"	"	4,765	"	"	300	2,250	34,545	"	"	1,110		
	150	2,415	"	"	"	6,642	0.34.00	1,020	530	3,810	39,795	5,835	"	1,520	1,690	54,000
	2,565															
	9,207															

Le chemin part de la ville de Braine-le-Comte et aboutit à celle de Nivelles.

Commune de Braine-le-Comte. On trouve d'abord un empièrrement ancien de 2,400 mètres,

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
						(a) Voir pour la suite de ce chemin la province de Brabant, district voyer de Nivelles.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
conférence.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Les améliorations ont été commencées cette an- née, de sorte que les tra- vaux ne peuvent figurer aux tableaux.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

en bon état, conduisant de la ville jusqu'au pied du bois de la Houssière. Dans ce bois on doit exécuter un redressement tel que l'on puisse arriver sur le sommet avec une pente de 9 p. ‰. Il serait désirable que l'on pût descendre au dessous de ce chiffre. Au sommet de la côte on

trouve un empierrement de 500 mètres ébauché (couche inférieure seulement). On n'apportait pas le soin convenable à écarter la boue ni à laisser raffermir le sol avant de placer les libages.

Commune de Henripont. La traverse sur cette commune est de 750 mètres. Il y a 100 mètres de pavage à la limite vers Braine-le-Comte et 200 mètres à la limite vers Ronquière. Ces deux parties sont en très-bon état.

Commune de Ronquière. Il n'y a sur cette commune, dont la traverse est de près de 3,000 mètres, que 200 mètres de pavage dans l'intérieur du village. Ils sont en bon état.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.

Chemin de grande communication du Rœulx à Nivelles.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Le Rœulx.....	Route du Rœulx à Soignies.	"	Mètres. 2,908	Mètres. "	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 3.80	Mètres. 0.80	Pavages et empierrements.
Mignault.....	"	"	2,580	"	"	3.80	Id.	
Marche-lez-Écaussi- nes.	"	"	4,750	"	3.00	3.80	Id.	
Feluy.....	"	Carrières de Feluy.	4,284	"	"	3.80	Id.	
			14,550					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.								
Le Rœulx	Mètres. 175	Mètres. 2,703	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	H. A. C. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "
Mignault	" "	805	" "	1,784	" "	" "	" "	" "	237 60	" "	8,865 63	" "	" "	" "	" "	" "
Marche-lez-Écaussines	20	470	" "	1,841	" "	2,408	" "	" "	401 "	406 80	" "	25,281 55	" "	4,470 "	2,205 33	80,758 "
Feluy	" "	" "	" "	1,308	" "	2,946	" "	" "	272 "	" "	23,091 60	15,526 49	" "	" "	" "	" "
	195	4,068	" "	4,933	" "	5,354	" "	" "	673 "	644 40	23,091 60	49,673 67	" "	4,470 "	2,205 33	80,758 "
	4,263		4,933													
	9,196															
	14,550															

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	"					
	6 51	"	"	"	"	
	6 00					
	6 50					

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) Cette somme a été obtenue par soustraction et non par renseigne- ments.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		256 "	824 40	"	9,972 65	"	313 08	229 17	11,625 33	1,152 "	7,500 "	"	"	1 86	
"	"	260 "	180 "	"	10,140 57	"	438 91	181 76	11,201 24	1,448 "		"	"	1 74	
		163 92	"	"	7,681 71	"	202 06	193 31	8,243 "	1,353 "	2,066 "	"	"	1 80	
"	"	679 92	1,004 40	"	27,794 96	"	984 05	606 24	31,069 57	3,953 "	9,566 "	17,550 57 ^(a)	"		
										31,069 57					

Commune de Feluy. On trouve d'abord 800 mètres non améliorés, depuis le pavé des carrières jusqu'à la place du village. De la place à la limite vers Marche-lez-Écaussines, tout est amélioré en empierrement : cet empierrement est très-bon sur toute sa longueur ainsi que les accotements et les fossés. Le chemin est dégagé de haies et de plantations.

Commune de Marche-lès-Écaussines. On trouve : 1° un empierrement de 100 mètres faisant suite à celui qui est établi sur Feluy ; 2° une partie de 200 mètres non empierrée ; 3° un bout d'empierrement de 200 mètres ; 4° puis une longue interruption jusqu'à 400 mètres du village ; 5° puis un bout de 400 mètres empierré jusqu'au village. Ces trois fragments d'empierrement ne sont qu'ébauchés et n'ont reçu que la première couche. A l'entrée du village commence un empierrement plus ancien et terminé jusqu'à la limite de la commune. Il est en bon état jusqu'à sa rencontre avec le chemin allant de Feluy aux carrières des Écaussines. A partir de ce point, et surtout dans l'intérieur du village, il est sillonné par de profondes ornières résultant, m'a-t-on dit, d'un transport considérable de pierres opéré pour le compte d'un propriétaire de la commune du Rœulx. On a plus ou moins réparé ces ornières, dans certaines parties, à l'aide d'un rechargement qu'il faudrait étendre à l'ensemble. Ce chemin est, du reste, encore très-viable. Les fossés y sont négligés.

Commune de Mignault. L'empierrement du chemin est complet dans cette commune ; mais il y a, dans beaucoup d'endroits, des ornières très-fortes. Bonne largeur, fossés mauvais jusqu'au village. Dans une partie du village et au delà, le chemin est défoncé et on ne peut plus mauvais.

Depuis cette année, cette commune a, à sa solde, pour 300 francs, un cantonnier qui aura fort à faire pour remettre le chemin en bon état.

Commune du Rœulx. Tout est empierré sur cette commune : le chemin y rejoint le route du Rœulx à Soignies. L'empierrement est viable, mais mauvais dans sa première moitié. Dans la deuxième, c'est moins mauvais sans être bon. Tout l'empierrement est exécuté en phthanites provenant de la commune de Gottignies. Ce sont de mauvais matériaux ; des parties dans lesquelles le rechargement est à peine terminé offrent déjà des ornières. Les bordures de l'empierrement sur la commune du Rœulx sont extrêmement belles. Le chemin se termine, sur cette commune, par 175 mètres de pavage en assez bon état.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.

Chemin de grande communication de Binche à Braine-le-Comte.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Saint-Vaast.....	Route de Bray à Nivelles en face de la route provinciale allant à Binche.	"	Mètres. 7,264	Mètres. "	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6.00	Mètres. 0.50	Pavage et empierrement...
Houdeng-Aimeries.		"	1,778	"	5.00	6.00	0.50	Empierrement.....
Houdeng-Goegnies.		"	1,575	"	3.00	6.00	0.50	"
Mignault.....		"	5,588	"	3.00	6.00	0.50	Empierrement.....
Écaussines-d'Engh ^e .		Au hameau dit <i>Belle-Tête</i> à 400 mètres de la station d'Écaussines.	2,307	"	3.00	6.00	0.50	Id.....
			16,112					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensablement.		contenance.	sommes.									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Saint-Vaast. . . .	515	1,854	»	»	»	4,895	»	1,200	600	1,500	4,800	41,856	»	1,500	744	52,200	
Houdeng - Aimeries.	»	538	»	»	»	1,240	»	»	300	»	»	9,760	»	300	140	10,500	
Houdeng-Goegnies	»	»	»	»	»	1,375	»	»	300	»	»	11,000	»	340	160	11,800	
Mignault	»	701	»	»	»	2,687	»	»	500	»	»	18,809	»	580	311	20,200	
Écaussines-d'Enghien.	»	2,307	»	»	»	»	»	»	»	»	»	600	»	»	»	600	
	515	5,400	»	»	»	10,197	»	1,200	1,700	1,500	4,800	82,025	»	2,720	1,355	95,300	
	5,915																
	16,112																

La grande vicinalité de ce chemin n'était pas encore déclarée lors de mon inspection (24 octobre 1851). Il part de l'extrémité de la chaussée de Braine-le-Comte à Écaussines au hameau dit *Belle-Tête*, à 400 mètres de la station d'Écaussines et aboutit à la route de Bray à Nivelles en face de la route provinciale conduisant à Binche.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers		
concessions.	communes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	La grande vicinalité n'étant pas encore déclarée, les travaux relatifs à l'exécution ne peuvent en core figurer aux tableaux
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	

Commune d'Écaussines d'Enghien. Tout le chemin est empierré sur le territoire de cette commune. L'état général du chemin est viable, mais il manque d'entretien et présente, sur toute sa longueur, des ornières plus ou moins profondes.

Commune de Mignault. On trouve en prolongement de l'empierrement d'Écaussines 700 mè-

tres d'empierrement neuf, présentant déjà des défauts. 200 mètres d'empierrement vieux lui succèdent, puis une lacune, puis encore 800 mètres de vieux empierres dans le village.

Commune de Houdeng-Goegnies. Aucune amélioration n'a été exécutée au chemin dans cette commune.

Commune de Houdeng-Aimeries. Entre la limite et le village on trouve 500 mètres d'empierrement neuf : la couche de pierres à 0^m,80 d'épaisseur ; il est rude à parcourir, mais en bon état.

Commune de St-Vaast. Cette commune a 800 mètres de vieux empierrement fait sur le chemin. Un pont de 5 mètres d'ouverture sur la Haine a été construit en 1850. Sur un embranchement partant du centre du village et se dirigeant vers la station de la Louvière, il y a 1,600 mètres d'empierrement (500 nouveaux et 1,100 vieux) plus 515 mètres de pavage faits par la société de Sars-Longchamp. Tout cela est en bon état. Les empierres sont en silex.

PROVINCE DE HAINAUT.



ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.



Chemin de grande communication de Ville-sur-Haine à Houdeng-Goegnies.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Ville-sur-Haine....	Route de Mons au Rœulx.	"	Mètres. 1,013	Mètres. 0.05	Mètres. 4.00	Mètres. Moyenne. 6 à 7	Mètres. 1.00	Empierrement en silex de la localité.
Thieu.....	"	"	1,997	0.075	4.00	6 à 7	1.00	286 mètres en grès de Mau- rage (pavage) et 1,711 mè- d'empierrement en silex de la localité.
Strépy.....	"	"	2,178	0.06	4.00	6 à 7	1.00	200 mètr. de pavage ancien : 1,978 mètres d'empierre- ment en silex de la localité.
Houdeng-Aimeries.	"	"	1,244	0.05	4.00	6 à 7	1.00	549 mètres de pavage en grès de Quenast et 695 mètres d'empierrement en scories de forges.
Houdeng-Goegnies.	"	Route du Rœulx à Mariemont.	307	0.05	4.00	6 à 7	1.00	Empierrement en grès et si- lex de la localité.
			7,241					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection des projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blement.		contenance	sommes.								
Ville-sur-Haine.	Mètres. 25	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 990	Mètres. "	Mètres. "	H. A. C. "	Francs. "	Francs. 132 76	Francs. 150 "	Francs. "	Francs. 6,465 60	Francs. "	Francs. 302 34	Francs. 57 40	Francs. 7.128.10
Thieu.....	"	"	286	1,711	"	"	"	"	4,214 35	1,096 49	3,060 20	13,377 22	"	496 80	142 94	22,358 "
Strépy.....	200	"	"	1,978	"	"	"	"	750 "	"	"	14,625 42	"	"	"	15,375 42
Houdeng-Aimeries	"	"	549	695	"	"	"	850 "	870 36	653 40	6,661 90	5,695 62	"	249 "	381 34	15,361 62
Houdeng-Goegnies	"	"	"	807	"	"	"	400 "	1,230 "	624 "	"	4,689 75	"	1,196 "	3,607 11	11,746 86
	225	"	835	6,181	"	"	"	1,250 "	7,217 47	2,323 89	9,722 10	44,855 61	"	2,244 14	4,188 79	72.000 "
	225			7,016												
																7,341

Ce chemin part de la route provinciale du Rœulx à Mons et aboutit à la route de l'État du Rœulx à Mariemont. Il est entièrement amélioré en empierrement, et en pavage dans la traverse des villages.

Commune de Ville-sur-Haine. Empierrement tout en silex du terrain crétacé : bonnes bor-

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
»	6 90	»	»	»		
Un pont oblique de 3 mètres sur le Thiriau avec 2 murs de soutènement en briques de la localité et en pierres de taille de Soignies.	12 15	»	425 »	A l'intersection du chemin d'Estinnes vers le Rœulx.		Le présent chemin de grande communication ainsi que le suivant (celui d'Estinnes-au-Val vers le Rœulx) sont administrés en commun par un seul comité. Le produit des 6 barrières est perçu par ledit comité.
»	8 50	»	450 »	A l'intersection du chemin de Blanche au Pesult	(a) 1,700 »	L'entretien est effectué par un cantonnier sur le présent chemin.
Aqueducs et pontceaux.....	12 50	»	»	»		(a) Cette dépense est celle de l'entretien du présent chemin et de celui d'Estinnes-au-Val au Rœulx.
Id.....	14 32	»	100 »	Près de la li- mite de Hou- deng-Aime- ries.		

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre enrd de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.			
contenance.	sommes.													pavage	empierre- ment.	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr	Fr	(a) Ce total a été obtenu par soustrac- tion et non par ren- seignements.
»	»	111 61	202 90	»	6,501 92	»	175 93	13 31	7,005 67	1,025 »	2,335 23	»	»	»	1 77	
»	200 »	4,611 47	2,290 21	3,191 41	14,674 83	»	864 91	125 64	25,968 27	5,934 »	8,747 33	»	»	2 80	2 14	
»	»	625 16	427 20	»	15,319 52	»	26 79	»	16,398 67	1,679 »	5,466 21	»	»	»	2 07	
»	460 »	1,274 18	1,103 12	6,416 23	5,153 95	»	742 35	142 17	15,297 »	1,579 »	5,099 »	»	»	2 90	1 86	
»	257 16	1,679 83	922 95	»	8,237 37	»	435 38	35 »	11,567 69	683 »	3,699 11	»	»	»	3 55	
»	917 16	8,322 25	1,946 38	9,607 64	49,892 39	»	2,215 36	316 12	76,257 30	10,500 »	25,346 88	40,010 42 (a)	»			
										76,257 30						

dures calcaires. L'empierrement est excellent ainsi que les accotements : les fossés manquent dans une partie encaissée et étroite. La largeur est généralement bonne. On ne voit sur ses abords ni haies ni arbres.

Commune de Thieu. Tout l'empierrement est en silex : la rampe qui descend dans le village

est pavée. Le tout est en très-bon état. Dans le village, pont oblique de 5 mètres de débouché sur le Thiriau : il est très-bien construit en briques, tablettes et voussoirs de tête en pierres de taille, garde-corps en fer. Deux murs de soutènement en brique, raccordés avec le pont, sont en très-bon état.

Commune de Strépy-Bracquegnies. Empierrement entièrement en silex. Le chemin est parfaitement viable jusqu'aux abords du chemin de fer de Mons à Manage où les accotements sont fort dégradés : au delà, l'empierrement est boueux et offre d'immenses ornières résultant de la communication établie entre le siège principal d'exploitation de Strépy-Bracquegnies et le chemin de fer. Cette partie est dans un état déplorable ; elle se termine par un bout de 200 mètres de pavage fait par la société de Strépy-Bracquegnies. Au delà, le chemin redevient bon comme dans la première partie.

Commune de Houdeng-Aimeries. L'empierrement est fait en silex jusqu'à portée de la forge Bauqui : il est en bon état. Aux abords de la forge commence une partie de 900 mètres empierrée en scories ; j'ai trouvé cette partie encadrée entre de belles bordures, très-propre, en très-bon état et sans ornières. A cette partie succède un pavage de 500 mètres, construit par la société charbonnière du Bois-du-Luc : ce pavage, fait en grands échantillons, est en fort bon état. Puis enfin on trouve une partie de 540 mètres pavée avec des pierres de Quenast et aboutissant de la limite de la commune. Elle est dans un état parfait.

Commune de Houdeng-Goegnies. L'empierrement construit sur cette commune est très-bon sur toute sa longueur et excellent dans la traverse du village.

Un cantonnier, à 400 francs par an, est attaché à ce chemin que l'on peut considérer comme une voie de communication en très-bon état.

PROVINCE DE HAINAUT.**ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.**

Chemin de grande communication d'Estinnes-au-Val vers le Rœulx.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON moyenne.	LARGEUR			CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			de la chaussée.		TOTAL		
					Pavage.	Empierrement.			
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne	Mètres.	
Estinnes-au-Val...	Limite de la commune d'Estinnes-au-Mont.	"	2,611	0.02	4.00	4.00	6.00 à 8.00	1.00	170 mètres de pavage et 2,441 mètres d'empierrement en grès de la localité.
Bray.....	"	"	1,502	0.04	3.50	5.60	Id.	1.00	989 mètres de pavage et 313 mètres d'empierrement en grès de la localité.
Maurage.....	"	"	3,539	0.06	"	3.60	Id.	1.00	Empierrement en silex de la localité.
Boussoit.....	"	"	1,605	0.04	"	3.50	Id.	1.00	Id.
Thieu.....	"	Route de Mons au Rœulx.	3,044	0.05	"	3.50	Id.	1.00	Id.
			11,899						

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	mètres.								
Estinnes-au-Val.	Mètres. »	Mètres. 310	Mètres. 170	Mètres. 2,131	Mètres. »	Mètres. »	H. A. C. »	Francs. »	Francs. 107 30	Francs. »	Francs. 2,192 48	Francs. 14,528 09	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. 16,827 88
Bray.....	542	»	447	313	»	»	»	»	»	»	2,722 40	3,168 »	»	»	»	5,890 40
Maurage.....	»	»	»	3,339	»	»	»	150 »	»	71 33	»	21,825 »	»	»	1,194 32	23,240 65
Boussoit.....	142	»	»	1,401	»	»	»	198 20	231 20	63 »	»	8,868 10	»	»	»	9,360 50
Thieu.....	»	»	»	1,650	»	1,394	»	1,740 40	1,616 40	227 51	»	20,392 »	»	»	»	23,985 31
	684	310	617	8,894	»	1,394	»	2,007 60	1,951 90	361 84	4,914 89	68,781 19	»	»	1,194 32	79,304 74
	994			9,511												
				10,505												
				11,899												

Commune d'Estinnes-au-Val. 170 mètres de pavage sur la place du village. Tout le reste est empierré en grès. L'entretien de ce chemin est généralement bon. Il est entièrement dégagé d'arbres et de haies.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	6 "	"	460 "	A la sortie du village.	(a) 1,700 "	Le présent chemin de grande communication, ainsi que le précédent (celui de Ville-sur-Haine à Houdeng-Goegnies), sont administrés en commun par un seul comité. Le produit des six barrières placées sur ces deux chemins est perçu par ledit comité. L'entretien du présent chemin est effectué par un cantonnier. (a) Cette dépense est celle de l'entretien du présent chemin et de celui de Ville-sur-Haine à Houdeng-Goegnies.
"	7 20	"	280 "	Id.		
"	6 84	"	135 "	Au centre du village.		
Un pont de 6 mètres d'ouverture sur la Haine.	4 79	"	"	"		
Un pont de 4 mètres sur le Thiriau, en briques de la localité et pierres de taille de Soignies.	5 20	"	425 "	A l'intersection du chemin de Ville-sur-Haine à Houdeng-Goegnies.		

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensablement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
centimes.	sommes.													Pavage.	Empier- rement.	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	(a) Ce total est ob- tenu par soustraction et non par renseigne- ments.
»	131	» 107 30	»	2,032 80	11,760 01	»	1,936 79	269 64	68,141 41	1,607 43	15,321 10	»	»	3	» 1 40	
»	40	»	»	3,901 89	1,550	»								85	» 1 40	
»	1,757	» 90	» 350	»	22,806 50	»								»	» 1 90	
»	»	476 40	»	»	6,984 16	»								»	» 1 37	
»	2,055 19	2,859 39	520 78	»	8,511 76	»								»	» 1 49	
»	3,983 19	3,533 09	870 78	5,934 69	51,613 23	»	1,936 79	269 64	68,141 41	7,560	» 19,776 12	(a) 40,805 41	»			
										68,141 41						

Commune de Bray. On y trouve d'abord 1,000 mètres de pavage, puis 300 mètres d'empierrement en grès. Le pavage est assez bon, mais l'empierrement laisse beaucoup à désirer.

Commune de Maurage. Le chemin est entièrement empierré en silex. L'empierrement est bien fait, mais l'entretien n'est pas convenable : il y a des ornières presque continuelles : la traverse du village est surtout mauvaise.

Commune de Boussoit. L'empierrement est fait en silex : il est en bon état. Vis-à-vis de l'église une rampe à 6 p. % est pavée sur une longueur de 142 mètres. Cette partie est bien entretenue. Pont ancien de 6 mètres d'ouverture, en maçonnerie, sur la Haine. On y a mis des garde-corps neufs en fer.

Commune de Thieu. La partie empierrée sur cette commune est en bon état. Il reste 1,400^m à empierrer pour rejoindre la route de Mons au Rœulx à la première barrière au delà du Rœulx. Pont de 4 mètres en maçonnerie sur le Thiriau.

L'ensemble de ce chemin est bon sous le rapport de la viabilité, mais laisse à désirer sous celui de l'entretien et, par conséquent, de la conservation.

Un cantonnier, à 300 francs par an, est attaché à ce chemin. La longueur est bien grande pour un seul homme.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication, avec ou sans subsides, jusqu'au 31 décembre 1850.

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
1841	Écaussines d'Enghien	"	298	"	"	800 "
	Gottignies	"	200	"	"	600 "
	Hoves	"	390	"	"	1,170 "
	Marcq	"	520	"	"	2,100 "
	Naast	"	450	"	"	700 "
	Ogy	345	"	"	"	1,900 "
	Péronnes	"	335	"	"	1,800 "
	Petit-Enghien	"	375	"	"	1,150 "
	St-Denis	"	150	"	"	675 "
	Soignies	"	2,095	"	"	1,800 "
	Steenkerque	"	130	"	"	400 "
1842	Wannebecq	"	54	"	"	150 "
	Bassilly	"	18	"	"	"
	Bois de Lessines	"	1,485	"	"	1,680 "
	Écaussines d'Enghien	"	460	"	"	1,200 "
	Écaussines-Lalaing	"	200	"	"	600 "
	Gottignies	"	200	"	"	600 "
	Hennuyères	"	100	"	"	300 "
	Hoves	"	525	"	"	1,575 "
	Lessines	"	1,104	"	"	900 "
	Marcq	"	349	"	"	1,400 "
	Naast	"	966	"	"	700 "
	Ogy	520	"	"	"	2,800 "
	Petit-Enghien	"	370	"	"	1,150 "
	Soignies	"	1,142	"	"	1,600 "
	Thoricourt	"	70	"	"	200 "
	Wannebecq	65	"	"	"	200 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
800 »	»	»	»	
600 »	»	»	»	
1,170 »	»	»	»	
2,100 »	»	»	»	
700 »	»	»	»	
1,900 »	»	»	»	
1,800 »	»	»	»	
1,150 »	»	»	»	
675 »	»	»	»	
1,800 »	»	»	»	
400 »	»	»	»	
150 »	»	»	»	
»	»	»	»	
1,680 »	»	»	»	Les empierrements construits à Bassilly en 1842, 1843 et 1844 ont depuis été compris dans le tracé du chemin de grande communication de Silly à Biévène.
1,200 »	»	»	»	
600 »	»	»	»	
600 »	»	»	»	
300 »	»	»	»	
1,575 »	»	»	»	
900 »	»	»	»	
1,400 »	»	»	»	
700 »	»	»	»	
2,650 »	150 »	»	»	
1,150 »	»	»	»	
1,600 »	»	»	»	
300 »	»	»	»	
300 »	»	»	»	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		payée.	empierrée.	ensablée.		
1843	Acren (les deux)	»	160	»	»	600 »
	Bassilly	»	25	»	»	»
	Écaussines d'Enghien.	»	1,029	»	»	2,600 »
	Écaussines-Lalaing	»	260	»	»	780 »
	Ghoy.	»	840	»	»	2,100 »
	Gottignies	»	250	»	»	750 »
	Hennuyères	»	1,250	»	»	2,400 »
	Horrues	»	1,565	»	»	3,200 »
	Hoves	»	731	»	»	2,200 »
	Marche-lez-Écaussines	»	658	»	»	2,700 »
	Marcq	114	25	»	»	1,450 »
	Ogy	215	»	»	»	1,250 »
	Ollignies.	»	130	»	»	200 »
	Petit-Enghien	»	795	»	»	2,500 »
	Petit-Rœulx.	»	210	»	»	600 »
1844	Soignies	»	930	»	»	1,200 »
	Steenkerque	»	345	»	»	1,050 »
	Thoricourt.	»	108	»	»	500 »
	Acren (les deux)	»	595	»	»	1,400 »
	Bassilly.	»	25	»	»	»
	Bois de Lessines	»	396	»	»	675 »
	Braine-le-Comte	»	709	»	»	3,000 »
	Écaussines d'Enghien.	»	620	»	»	1,900 »
	Écaussines-Lalaing	»	275	»	»	825 »
	Estinnes-au-Val.	25	228	»	»	1,200 »
	Ghoy.	»	420	»	»	1,050 »
	Gottignies	»	275	»	»	825 »
	Hennuyères	»	480	»	»	1,200 »

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
400 »	200 »	»	»	Voir l'observation de 1842.
»	»	»	»	
2,400 »	200 »	»	»	
430 »	350 »	»	»	
1,900 »	200 »	»	»	
600 »	150 »	»	»	
2,400 »	»	»	»	
2,600 »	600 »	»	»	
2,200 »	»	»	»	
2,350 »	350 »	»	»	
1,225 »	225 »	»	»	
1,100 »	150 »	»	»	
200 »	»	»	»	
2,050 »	450 »	»	»	
530 »	70 »	»	»	
1,200 »	»	»	»	
930 »	120 »	»	»	
500 »	»	»	»	
1,225 »	175 »	»	»	Voir l'observation de 1842.
»	»	»	»	
675 »	»	»	»	
2,000 »	400 »	600 »	»	
1,750 »	150 »	»	»	
675 »	150 »	»	»	
1,200 »	»	»	»	
875 »	175 »	»	»	
625 »	200 »	»	»	
1,200 »	»	»	»	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		payée.	empierrée.	ensablée.		
1844 (suite)	Horrues	»	1,341	»	»	2,800 »
	Hoves	»	620	»	»	1,860 »
	Lessines	66	126	»	»	930 »
	Marche-lez-Ecaussines . . .	»	550	»	»	2,200 »
	Marcq	600	240	»	»	5,800 »
	œudeghien.	75	»	»	»	550 »
	Ogy	155	»	»	»	900 »
	Ollignies	»	118	»	»	200 »
	Papignies	»	265	»	»	600 »
	Péronnes.	»	244	»	»	1,600 »
	Petit-Enghien.	»	740	»	»	2,300 »
	Petit-Rœulx.	»	280	»	»	800 »
	St-Denis	»	100	»	»	450 »
	St-Pierre-Cappelle.	»	160	»	»	700 »
	St-Vaast	»	456	»	»	1,800 »
	Soignies	»	410	»	»	600 »
	Steenkerque	»	90	»	»	270 »
	Strepy	»	820	»	»	4,100 »
	Thieusies.	»	»	»	3 aqueducs. . . .	»
	Thoricourt.	»	170	»	»	700 »
	Trivières.	»	250	»	»	1,000 »
1845	Vellereille-le-Sec	»	250	»	»	900 »
	Wannebecq	158	»	»	»	800 »
	Acren (les deux)	»	333	»	»	760 »
	Bassilly	»	17	»	»	»
	Bois de Lessines	»	1,200	»	»	1,360 »
	Boussoit	»	155	»	»	930 »

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
2,800 "	"	"	"	
1,860 "	"	"	"	
730 "	200 "	"	"	
2,200 "	"	"	"	
2,505 "	295 "	"	3,000 "	
550 "	"	"	"	
900 "	"	"	"	
200 "	"	"	"	
400 "	200 "	"	"	
1,500 "	100 "	"	"	
2,150 "	150 "	"	"	
730 "	70 "	"	"	
450 "	"	"	"	
475 "	225 "	"	"	
1,700 "	100 "	"	"	
600 "	"	"	"	
270 "	"	"	"	
3,750 "	350 "	"	"	
"	"	"	"	
700 "	"	"	"	
850 "	150 "	"	"	
900 "	"	"	"	
650 "	150 "	"	"	
760 "	"	"	"	
"	"	"	"	
972 "	"	288 "	"	
930 "	"	"	"	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		pavée.	empierreée.	ensablée.		
1845 (suite)	Braine-le-Comte	"	630	"	"	2,800 "
	Casteau	"	133	"	"	900 "
	Ecaussines d'Enghien. . . .	"	920	"	"	2,700 "
	Ecaussines-Lalaing	"	"	"	1 pont à 2 arches de 3 ^m ,50 d'ouverture chacune.	3,960 "
	Estines-au-Val	"	225	"	"	800 "
	Ghoy.	"	830	"	"	2,100 "
	Gottignies	"	788	"	"	1,800 "
	Haine-St-Paul	"	250	"	"	1,100 "
	Hennuyères	168	550	"	"	2,300 "
	Horrues	"	390	"	"	800 "
	Houdeng-Goeignies	100	360	"	"	2,800 "
	Hoves	"	355	"	"	1,065 "
	Marche-lez-Ecaussines . . .	"	147	"	"	950 "
	Marcq	"	321	"	"	1,300 "
	Maurage	"	300	"	1 pont de 6 ^m d'ou- verture.	5,400 "
	Naast.	"	1,100	"	"	1,200 "
	Œudeghien	250	"	"	1 aqueduc	1,500 "
	Ogy	"	162	"	"	300 "
	Ollignies.	"	957	"	"	1,300 "
	Papignies	"	260	"	"	600 "
	Péronnes.	"	340	"	"	1,850 "
	Petit-Enghien.	"	538	"	"	1,700 "
	Ronquières.	"	"	"	1 pontceau et grands terrassements.	1,800 "
	St-Pierre-Capelle	"	120	"	"	540 "
	St-Vaast	"	785	"	"	3,100 "
	Steenkerque	"	110	"	"	350 "
	Strépy	"	200	"	"	1,000 "
	Thoricourt	"	174	"	"	700 "
	Trivières.	"	238	"	"	1,000 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
1,700 "	300 "	600 "	"	
800 "	100 "	"	"	
2,350 "	"	350 "	"	
1,360 "	800 "	1,000 "	800 "	
650 "	150 "	"	"	
1,950 "	150 "	"	"	
1,425 "	175 "	"	"	
950 "	150 "	"	"	
1,900 "	400 "	"	"	
800 "	"	"	"	
2,550 "	250 "	"	"	
840 "	225 "	"	"	
800 "	150 "	"	"	
1,100 "	200 "	"	"	
3,580 "	780 "	1,040 "	"	
875 "	325 "	"	"	
1,300 "	200 "	"	"	
300 "	"	"	"	
1,300 "	"	"	"	
515 "	85 "	"	"	
1,750 "	100 "	"	"	
1,500 "	200 "	"	"	
800 "	600 "	400 "	"	
365 "	175 "	"	"	
2,825 "	275 "	"	"	
350 "	"	"	"	
900 "	100 "	"	"	
575 "	125 "	"	"	
900 "	100 "	"	"	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		pavée.	empierreée.	ensablée.		
1845 (suite)	Vellerville-le-Sec	»	230	»	»	800 »
	Soignies	»	1,120	»	»	1,800 »
	Wannebecq	285	»	»	»	1,080 »
1846	Acren (les deux)	»	»	»	1 pont en bois sur la Dendre.	2,422 50
	Bassilly	»	320	»	3 aqueducs	700 »
	Bois de Lessines	»	1,301	»	»	1,475 »
	Boussoit	»	221	»	»	1,300 »
	Braine-le-Comte	»	1,680	»	1 aqueduc.	6,000 »
	Casteau	»	410	»	»	2,000 »
	Écaussines d'Enghien. . . .	»	796	»	»	2,600 »
	Ecaussines-Lalaing	»	45	»	»	100 »
	Estinnes-au-Val	»	265	»	»	900 »
	Ghoy.	»	582	»	»	1,450 »
	Gottignies	»	250	»	»	750 »
	Haine-St-Paul.	»	80	»	»	400 »
	Hennuyères	»	600	»	»	1,500 »
	Horrues	»	1,345	»	»	2,800 »
	Houdeng-Goegnies	50	350	»	»	2,400 »
	Hoves	»	420	»	»	1,260 »
	Lessines	»	820	»	2 aqueducs	400 »
	Marche-lez-Écaussines . . .	»	113	»	»	700 »
	Marcq	40	37	»	2 aqueducs	650 »
	Maurage.	26	664	»	»	2,700 »
	Mignault.	»	80	»	1 aqueduc.	800 »
	Naast	»	80	»	»	240 »
	Œudeghien	213	»	»	1 aqueduc.	1,300 »
	Ogy	342	»	»	»	1,900 »
	Ollignies	»	966	»	»	1,300 »

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
750 "	50 "	"	"	
1,475 "	125 "	"	"	
960 "	100 "	"	"	
1,422 50	500 "	500 "	"	
550 "	150 "	"	"	
847 "	378 "	250 "	"	
1,200 "	100 "	"	"	
4,050 "	350 "	"	1,800 "	
1,150 "	200 "	650 "	"	
2,400 "	200 "	"	"	
100 "	"	"	"	
800 "	100 "	"	"	
1,228 "	222 "	"	"	
590 "	160 "	"	"	
400 "	"	"	"	
1,300 "	200 "	"	"	
2,800 "	"	"	"	
2,400 "	"	"	"	
1,060 "	200 "	"	"	
400 "	"	"	"	
600 "	100 "	"	"	
650 "	"	"	"	
2,700 "	"	"	"	
650 "	150 "	"	"	
240 "	"	"	"	
1,120 "	180 "	"	"	
1,700 "	200 "	"	"	
1,100 "	200 "	"	"	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
1846 (suite)	Papignies	"	220	"	"	500 "
	Péronnes.	"	400	"	"	1,900 "
	Petit-Enghien.	"	446	"	"	1,400 "
	Petit-Rœulx	"	240	"	"	700 "
	Ronquières.	"	80	"	"	480 "
	St-Pierre-Capelle	"	90	"	"	400 "
	St-Waast.	"	358	"	"	1,400 "
	Silly	50	490	"	4 aqueducs	1,800 "
	Soignies	"	920	"	"	1,200 "
	Steenkerque	"	296	"	1 aqueduc.	900 "
	Strépy	"	238	"	"	1,200 "
	Thieusies.	"	3,785	"	"	28,500 "
	Thoricourt.	"	240	"	"	960 "
	Trivières.	23	272	"	"	1,400 "
	Vellereille-le Sec	"	150	"	"	600 "
	Villers-St-Ghislain	"	100	"	"	450 "
1847	Wannebecq	"	270	"	"	700 "
	Acren (les deux)	100	120	"	3 aqueducs et un pont en bois sur la Dendre.	4,637 "
	Bassilly	"	270	"	3 aqueducs	600 "
	Biévène	"	100	"	1 aqueduc.	320 "
	Bois de Lessines	"	1,181	"	"	1,340 "
	Braine-le-Comte	"	1,544	"	1 aqueduc	6,000 "
	Casteau	"	436	"	"	2,100 "
	Écaussines d'Enghien.	"	796	"	"	2,600 "
	Ecaussines-Lalaing	"	240	"	"	1,000 "
	Estinnes-au-Val.	"	105	"	"	400 "
	Gottignies	"	2,212	"	"	14,500 "
	Haine-St-Paul.	"	"	"	1 pont de 5 mètres d'ouverture.	2,400 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
400 "	100 "	"	"	
1,725 "	175 "	"	"	
1,200 "	200 "	"	"	
649 "	51 "	"	"	
480 "	"	"	"	
280 "	120 "	"	"	
1,250 "	150 "	"	"	
1,260 "	240 "	"	800 "	
1,200 "	"	"	"	
750 "	150 "	"	"	
1,200 "	"	"	"	
21,500 "	2,500 "	2,500 "	"	
850 "	110 "	"	"	
1,225 "	175 "	"	"	
825 "	75 "	"	"	
375 "	75 "	"	"	
550 "	150 "	"	"	
3,437 "	500 "	700 "	"	
480 "	120 "	"	"	
320 "	"	"	"	
1,340 "	"	"	"	
4,400 "	200 "	"	1,400 "	
1,600 "	300 "	200 "	"	
2,123 "	247 "	250 "	"	
550 "	225 "	225 "	"	
400 "	"	"	"	
500 "	"	"	14,000 "	
1,480 "	440 "	500 "	"	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
1847 (suite)	Hennuyères	»	375	»	»	1,200 »
	Horrues	»	439	»	»	1,200 »
	Houdeng-Goegnies	»	190	»	»	1,800 »
	Hoves	»	185	»	»	555 »
	Lessines	»	703	»	»	400 »
	Marche-lez-Ecaussines	»	46	»	»	300 »
	Marcq	»	280	»	»	1,300 »
	Maurage	»	140	»	»	600 »
	Mignault	»	236	»	»	1,700 »
	Naast	»	150	»	»	550 »
	Œudeghien	315	»	»	»	1,900 »
	Ogy	50	»	»	»	300 »
	Ollignies	»	850	»	»	1,200 »
	Papignies	»	345	»	»	650 »
	Péronnes	»	620	»	»	2,900 »
	Petit-Engbien	»	272	»	»	900 »
	Rœulx	»	316	»	»	2,200 »
	Ronquières	»	80	»	»	480 »
	St-Pierre-Capelle	»	240	»	»	1,080 »
	St-Vaast	»	300	»	»	1,200 »
	Silly	»	1,396	»	»	2,800 »
	Soignies	»	1,192	»	1 pont de 2 ^m ,30 d'ouverture.	2,400 »
	Steenkerque	»	420	»	»	1,300 »
	Thieu	»	315	»	»	1,200 »
	Thieusies	»	2,182	»	»	15,300 »
	Thoricourt	»	176	»	»	720 »
	Trivières	»	574	»	»	2,200 »
	Vellereille-le-Sec	»	274	»	»	950 »
	Villers-St-Ghislain	»	116	»	»	500 »

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
1,050 "	150 "	"	"	
1,050 "	150 "	"	"	
1,650 "	150 "	"	"	
555 "	"	"	"	
400 "	"	"	"	
300 "	"	"	"	
950 "	150 "	200 "	"	
500 "	100 "	"	"	
1,150 "	550 "	"	"	
550 "	"	"	"	
1,700 "	200 "	"	"	
300 "	"	"	"	
1,000 "	"	200 "	"	
550 "	100 "	"	"	
2,700 "	200 "	"	"	
750 "	150 "	"	"	
"	"	"	2,200 "	
480 "	"	"	"	
880 "	200 "	"	"	
1,050 "	150 "	"	"	
2,450 "	150 "	200 "	"	
2,400 "	"	"	"	
1,080 "	220 "	"	"	
1,200 "	"	"	"	
10,300 "	2,500 "	2,500 "	"	
650 "	70 "	"	"	
1,675 "	375 "	150 "	"	
900 "	50 "	"	"	
450 "	50 "	"	"	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		payée.	empierrée.	ensablée.		
1847 (suite)	Ville-sur-Haine	"	690	"	"	1,400 "
	Wannebecq	90	266	"	"	900 "
1848	Aeren (les deux)	"	750	"	"	1,700 "
	Bassilly.	"	525	"	3 aqueducs	1,192 "
	Biévène	"	130	"	1 aqueduc.	480 "
	Bois de Lessines	"	702	"	"	1,270 "
	Boussoit	"	50	"	"	200 "
	Braine-le-Comte	"	856	"	1 aqueduc.	3,750 "
	Bray.	"	150	"	"	750 "
	Casteau.	"	158	"	1 aqueduc.	1,008 "
	Ecaussines d'Enghien. . . .	"	941	"	5 aqueducs et 1 pont de 4 mètres d'ouverture.	3,253 "
	Ecaussines-Lalaing	"	210	"	"	900 "
	Estinnes-au-Val.	"	230	"	"	850 "
	Ghoy.	"	282	"	2 aqueducs	700 "
	Gottignies	"	402	"	"	1,520 "
	Haine-St-Paul.	"	155	"	"	775 "
	Hennuyères.	"	652	"	"	1,690 "
	Horrues	"	518	"	"	1,800 "
	Houdeng-Aimeries	"	162	"	1 aqueduc.	1,800 "
	Houdeng-Goegnies	"	130	"	2 aqueducs	1,248 "
	Hoves	"	562	"	"	1,680 "
	Marche-lez-Ecaussines . . .	"	100	"	1 aqueduc.	658 "
	Marcq	"	195	"	1 aqueduc.	1,045 "
	Maurage	"	162	"	"	650 "
	Mignault.	"	219	"	Mur de soutènement.	1,637 "
	Naast.	"	928	"	"	1,425 "
	Œudeghien.	622	"	150	2 aqueducs	3,800 "
	Ogy	120	220	"	"	1,080 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune. en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
"	"	"	1,400 "	
750 "	150 "	"	"	
1,400 "	300 "	"	"	
992 "	200 "	"	"	
380 "	100 "	"	"	
1,270 "	"	"	"	
200 "	"	"	"	
2,872 "	400 "	478 "	"	
530 "	200 "	"	"	
838 "	150 "	"	"	
2,053 "	350 "	350 "	500 "	
900 "	"	"	"	
750 "	100 "	"	"	
700 "	"	"	"	
1,020 "	325 "	175 "	"	
515 "	260 "	"	"	
1,340 "	200 "	150 "	"	
1,382 "	268 "	150 "	"	
1,525 "	275 "	"	"	
1,248 "	"	"	"	
1,540 "	140 "	"	"	
555 "	103 "	"	"	
895 "	150 "	"	"	
550 "	100 "	"	"	
1,137 "	300 "	200 "	"	
1,275 "	150 "	"	"	
2,550 "	"	1,250 "	"	
1,080 "	"	"	"	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		pavée.	empierreée.	ensablée.		
1848 (suite)	Ollignies.	"	522	"	"	900 "
	Papignies	"	426	"	"	700 "
	Péronnes.	"	283	"	"	1,833 "
	Petit-Enghien	"	706	"	"	2,200 "
	Petit-Rœulx	"	"	"	Terrassements . . .	300 "
	Rœulx	"	72	"	"	360 "
	Ronquières.	"	103	"	Grands terrassemen ^{ts}	1,400 "
	St-Pierre-Capelle	"	50	"	"	225 "
	St-Vaast	"	831	"	"	3,865 "
	Silly	"	726	"	1 aqueduc.	2,273 "
	Soignies	"	1,030	"	3 aqueducs	1,932 "
	Steenkerque	"	480	"	1 aqueduc.	900 "
	Strépy	"	"	"	1 pont de 5 mètres d'ouverture.	1,869 "
	Thieu	"	69	"	"	300 "
	Thieusies.	"	381	"	"	2,205 "
	Thoricourt.	"	60	"	"	240 "
	Trivières.	"	200	"	"	961 "
	Vellercille-le-Sec	"	200	"	"	650 "
	Villers-St-Ghislain	"	100	"	"	438 "
	Ville-sur-Haine.	"	35	"	"	150 "
1849	Wannebecq	"	510	"	"	900 "
	Acren (les deux)	"	335	"	8 aqueducs	1,080 "
	Bassilly.	"	452	"	2 aqueducs	947 "
	Biévène	"	261	"	3 aqueducs	800 "
	Bois de Lessines	"	1,642	"	"	3,000 "
	Boussoit	"	50	"	"	200 "
	Braine-le-Comte	"	1,831	"	7 aqueducs	4,850 "
	Casteau.	"	648	"	2 aqueducs	3,162 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature	la province.	l'État.	les particuliers.	
900 "	"	"	"	
550 "	150 "	"	"	
1,483 "	175 "	175 "	"	
1,850 "	150 "	200 "	"	
250 "	50 "	"	"	
560 "	"	"	"	
800 "	300 "	300 "	"	
225 "	"	"	"	
3,495 "	170 "	"	"	
2,073 "	200 "	"	"	
1,932 "	"	"	"	
750 "	150 "	"	"	
1,375 "	425 "	"	69 "	
300 "	"	"	"	
2,005 "	200 "	"	"	
240 "	"	"	"	
811 "	150 "	"	"	
600 "	50 "	"	"	
386 "	50 "	"	"	
150 "	"	"	"	
730 "	170 "	"	"	
828 "	252 "	"	"	
947 "	"	"	"	
800 "	"	"	"	
1,600 "	200 "	500 "	700 "	
200 "	"	"	"	
3,350 "	500 "	1,000 "	"	
2,212 "	150 "	800 "	"	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		pavée.	empierrée.	ensablée.		
1849	Ecaussines d'Enghien.	"	1,300	"	"	3,300 "
	Ecaussines-Lalaing	"	485	"	"	1,200 "
	Estinnes-au-Val.	"	90	"	"	325 "
	Ghoy.	"	600	"	2 aqueducs	1,500 "
	Gottignies	"	200	"	"	600 "
	Haine-St-Paul.	20	216	"	"	895 "
	Hennuyères	"	1,373	"	"	2,600 "
	Henripont	"	70	"	"	295 "
	Horrues	"	320	"	"	973 "
	Houdeng-Aimeries	"	376	"	3 aqueducs.	3,008 "
	Houdeng-Goegnies	"	746	"	"	3,500 "
	Hoves	"	497	"	2 aqueducs	1,541 "
	Lessines	"	255	"	3 aqueducs	390 "
	Marche-lez-Ecaussines . . .	"	1,070	"	"	1,600 "
	Marcq	65	836	"	3 aqueducs	5,180 "
	Maurage	"	75	"	"	260 "
	Mignault.	"	166	"	"	724 "
	Naast.	"	534	"	"	1,250 "
	Œudeghien.	755	418	"	2 aqueducs	4,750 "
	Ogy	289	199	"	"	1,900 "
	Ollignies.	"	1,157	"	"	1,500 "
	Papignies	"	180	"	"	450 "
	Péronnes.	"	380	"	"	1,820 "
	Petit-Engbien.	"	3,650	"	3 aqueducs	2,490 "
	Petit-Rœulx	"	"	"	Terrassements. . .	380 "
	Rœulx	"	102	"	"	400 "
	Rouquières.	"	285	"	"	1,710 "
	St-Denis	"	150	"	"	770 "
	St-Pierre-Capelle.	"	485	"	"	1,870 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
2,885 "	419 "	"	"	
900 "	300 "	"	"	
325 "	"	"	"	
1,500 "	"	"	"	
450 "	150 "	"	"	
795 "	100 "	"	"	
2,400 "	200 "	"	"	
205 "	50 "	"	40 "	
773 "	200 "	"	"	
2,608 "	200 "	200 "	"	
3,066 59	433 41	"	"	
1,391 "	150 "	"	"	
390 "	"	"	"	
1,486 "	114 "	"	"	
1,630 "	200 "	500 "	2,850 "	
260 "	"	"	"	
524 "	200 "	"	"	
950 "	150 "	150 "	"	
4,250 "	"	500 "	"	
1,450 "	300 "	150 "	"	
1,400 "	100 "	"	"	
323 "	127 "	"	"	
1,670 "	150 "	"	"	
2,190 "	300 "	"	"	
230 "	50 "	"	"	
400 "	"	"	"	
1,100 "	300 "	300 "	"	
610 "	160 "	"	"	
1,140 "	230 "	"	"	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
1849 (suite)	St-Vaast	"	530	"	"	2,120 "
	Silly	"	1,168	"	1 aqueduc.	2,446 "
	Soignies	"	792	"	3 aqueducs	1,600 "
	Steenkerque	20	200	"	1 pont de 8 ^m d'ouverture.	1,874 "
	Strépy	"	243	"	"	1,500 "
	Thieu	"	135	"	"	905 "
	Thieusies	"	2,311	"	"	6,933 "
	Thoricourt	"	170	"	"	604 "
	Trivières	"	702	"	"	1,980 "
	Vellereille-le-Sec	"	200	"	"	1,100 "
	Villers-St-Ghislain	"	100	"	"	405 "
	Ville-sur-Haine	"	203	"	"	2,860 "
	Wannebecq	"	595	"	"	1,180 "
1850	Aeren (les deux)	"	710	"	1 pontc. de 1 ^m ,10.	1,100 "
	Bassilly	"	964	"	5 aqued. et 1 perré.	2,476 "
	Biévène	"	275	"	6 aqueducs	1,250 "
	Bois de Lessines	"	1,310	"	"	2,000 "
	Boussoit	"	50	"	"	200 "
	Braine-le-Comte	"	1,076	"	1 aqueduc.	4,300 "
	Casteau	"	507	"	1 aqueduc.	2,475 "
	Ecaussines d'Enghien	"	295	"	"	1,100 "
	Ecaussines-Lalaing	"	465	"	"	1,030 "
	Estinnes au-Val	"	200	"	"	850 "
	Ghoy	"	420	"	"	950 "
	Gottignies	"	250	"	"	765 "
	Haine-St-Paul	"	215	"	"	945 "
	Hennuyères	"	285	"	2 aqueducs et terrassements.	1,800 "
	Henripont	"	103	"	"	464 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
la commune, en numéraire et en nature	la province.	l'État.	les particuliers.	
1,950 "	170 "	"	"	
2,096 "	350 "	"	"	
1,600 "	"	"	"	
637 "	587 "	"	650 "	
1,500 "	"	"	"	
805 "	100 "	"	"	
4,832 "	1,000 "	1,100 "	"	
354 "	100 "	150 "	"	
1,805 "	175 "	"	"	
1,000 "	100 "	"	"	
355 "	50 "	"	"	
2,550 "	150 "	160 "	"	
682 "	347 "	150 "	"	
900 "	200 "	"	"	
2,266 "	210 "	"	"	
1,250 "	"	"	"	
1,600 "	"	"	400 "	
200 "	"	"	"	
3,000 "	600 "	700 "	"	
1,775 "	200 "	500 "	"	
800 "	300 "	"	"	
880 "	150 "	"	"	
750 "	100 "	"	"	
950 "	"	"	"	
515 "	130 "	100 "	"	
795 "	150 "	"	"	
1,450 "	200 "	150 "	"	
184 "	100 "	100 "	80 "	

ANNÉES.	COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
		pavée.	empierrée.	ensablée.		
1850 (suite)	Horrues	»	689	»	1 aqueduc.	1,050 »
	Houdeng-Goegnies	»	530	»	1 aqueduc.	2,650 »
	Hoves	»	800	»	»	2,322 »
	Lessines	»	120	»	»	190 »
	Marcq	395	438	»	»	4,904 »
	Maurage	»	125	»	»	500 »
	Naast.	»	1,270	»	»	1,270 »
	Œudeghien	1,118	»	»	4 aqueducs	5,600 »
	Ogy	442	105	»	»	1,830 »
	Ollignies	»	300	»	»	475 »
	Papignies.	»	420	»	»	800 »
	Péronnes.	»	531	»	»	2,920 »
	Petit-Enghien.	»	395	»	»	3,150 »
	Ronquières.	»	85	»	Grands terrassemen ^{ts}	800 »
	St-Denis	»	150	»	»	675 »
	St-Pierre-Capelle	»	425	»	»	1,568 »
	St-Vaast	25	550	»	1 pont de 5 ^m d'ou- verture.	3,470 »
	Silly	»	1,043	»	3 aqueducs	2,925 »
	Soignies	»	1,256	»	3 aqueducs	1,800 »
	Strépy	»	700	»	»	3,500 »
	Thieu	»	100	»	»	375 »
	Thieusies.	»	500	»	»	2,250 »
	Thoricourt.	»	500	»	»	985 »
	Trivières.	»	382	»	»	1,835 »
	Vellereille-le-Sec	»	270	»	»	1,290 »
	Villers-St Ghislain	»	274	»	»	910 »
	Ville-sur-Haine.	»	120	»	»	800 »
	Wannebecq	»	300	»	»	700 »

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
624 "	266 "	150 "	"	
2,085 "	225 "	340 "	"	
2,082 "	150 "	100 "	"	
190 "	"	"	"	
1,914 "	206 "	564 "	2,300 "	
500 "	"	"	"	
1,120 "	150 "	"	"	
3,880 "	820 "	900 "	"	
1,620 "	200 "	"	"	
475 "	"	"	"	
650 "	150 "	"	"	
2,745 "	175 "	"	"	
2,674 "	200 "	276 "	"	
800 "	"	"	"	
525 "	150 "	"	"	
1,268 "	100 "	200 "	"	
2,120 "	350 "	350 "	650 "	
2,725 "	"	200 "	"	
3,500 "	"	"	"	
265 "	110 "	"	"	
1,425 "	125 "	700 "	"	
685 "	100 "	"	200 "	
1,435 "	200 "	200 "	"	
940 "	150 "	200 "	"	
1,600 "	200 "	"	"	
780 "	150 "	"	"	
800 "	"	"	"	
700 "	"	"	"	

RÉCAPITULATION POUR

ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
	parée.	empierrée.	ensablée.		
1841	345	4,997	»	»	13,245 »
1842	585	6,989	»	»	15,105 »
1843	329	9,311	»	»	26,080 »
1844	1,079	11,453	»	3 aqueducs	43,935 »
1845	781	14,238	»	2 ponts, 1 pontceau, 1 aqueduc.	53,825 »
1846	744	20,030	»	1 pont, 15 aqueducs.	80,537 50
1847	555	20,372	»	3 id. 8 id.	87,982 »
1848	742	16,193	150	2 id. 23 id.	61,800 »
1849	1,149	28,883	»	1 id. 44 id. 1 mur de soutè- nement.	86,227 »
1850	1,980	20,023	»	1 pont, 1 pontceau, 27 aqueducs.	73,557 »
TOTAUX	8,289	152,489	150		542,293 50

L'ARRONDISSEMENT.

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
13,245 "	"	"	"	
14,955 "	150 "	"	"	
23,015 "	3,065 "	"	"	
37,095 "	3,240 "	600 "	3,000 "	
42,857 "	6,390 "	3,778 "	800 "	
66,876 50	7,881 "	3,900 "	1,900 "	
56,030 "	7,847 "	5,105 "	19,000 "	
51,242 "	6,561 "	3,428 "	569 "	
67,512 59	8,814 41	5,660 "	4,240 "	
57,660 "	6,537 "	5,730 "	3,630 "	
430,488 09	50,465 41	28,201 "	33,139 "	

RÉCAPITULATION

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
	payée.	empierrée.	ensablée.		
Ecaussines d'Enghien	"	7,455	"	"	22,053 "
Gottignies	"	5,027	"	"	22,410 "
Hoves	"	5,085	"	"	15,230 "
Marcq	1,214	3,241	"	"	25,209 "
Naast.	"	5,478	"	"	7,335 "
Ogy.	2,478	686	"	"	14,160 "
Péronnes	"	3,132	"	"	16,623 "
Petit-Enghien.	"	8,787	"	"	18,940 "
St-Denis	"	550	"	"	2,570 "
Steenkerque	20	2,071	"	"	7,044 "
Soignies	"	10,887	"	"	15,732 "
Wannebecq.	578	1,895	"	"	6,690 "
Bassilly.	"	2,548	"	"	5,915 "
Bois de Lessines	"	9,417	"	"	12,800 "
Ecaussines-Lalaing	"	2,180	"	"	10,395 "
Hennuyères.	166	5,665	"	"	14,990 "
Lessines	68	3,140	"	"	3,210 "
Thoricourt	"	1,668	"	"	5,719 "
Les deux Acren.	100	3,003	"	"	13,699 50
Ghoy.	"	3,974	"	"	9,850 "
Horrues	"	6,617	"	"	14,623 "
Marche-lez-Ecaussines.	"	2,684	"	"	9,108 "
Petit-Rœulx.	"	730	"	"	7,780 "
Ollignies	"	5,000	"	"	7,075 "
Braine-le-Comte	"	8,326	"	"	30,050 "
Estinnes-au-Val	25	1,343	"	"	5,825 "

PAR COMMUNE.

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
18,757 »	1,966 »	930 »	500 »	
6,925 »	1,310 »	275 »	14,000 »	
14,274 »	865 »	100 »	»	
14,369 »	1,426 »	1,264 »	8,150 »	
6,410 »	775 »	150 »	»	
13,010 »	1,000 »	150 »	»	
15,373 »	1,075 »	175 »	»	
16,664 »	1,800 »	476 »	»	
2,260 »	310 »	»	»	
5,167 »	1,227 »	»	650 »	
15,407 »	325 »	»	»	
5,473 »	1,067 »	150 »	»	
5,235 »	680 »	»	»	
9,984 »	578 »	1,138 »	1,100 »	
6,395 »	1,975 »	1,225 »	800 »	
13,340 »	1,350 »	300 »	»	
3,010 »	200 »	»	»	
4,864 »	505 »	150 »	200 »	
10,372 80	2,127 »	1,200 »	»	
9,103 »	747 »	»	»	
12,839 »	1,484 »	300 »	»	
8,291 »	817 »	»	»	
2,489 »	291 »	»	»	
6,575 »	300 »	20 »	»	
21,372 »	2,750 »	3,278 »	3,000 »	
4,875 »	450 »	»	»	

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES EFFECTUÉES EN NUMÉRAIRE ET EN NATURE.
	pavée	empierrée.	ensablée.		
œudeghien.	3,348	418	150	»	19,400 »
Papignies.	»	2,126	»	»	4,300 »
St-Pierre-Capelle.	»	1,570	»	»	5,883 »
St-Vaast	»	3,260	»	»	13,283 »
Strépy	»	2,301	»	»	13,169 »
Trivière	23	2,618	»	»	10,376 »
Vellereille le-Sec	»	1,304	»	»	5,000 »
Thieusies.	»	9,159	»	»	53,188 »
Boussoit	»	526	»	»	2,320 »
Casteau.	»	2,292	»	»	11,645 »
Haine-St-Paul	20	916	»	»	6,515 »
Houdeng Goegnies	150	2,306	»	»	14,398 »
Maurage	26	1,466	»	»	10,110 »
Ronquières.	»	623	»	»	6,670 »
Houdeng-Aimeries	»	538	»	»	4,808 »
Henripont	»	173	»	»	759 »
Mignault	»	701	»	»	4,861 »
Silly	50	4,823	»	»	12,244 »
Villers-St-Gislain	»	690	»	»	2,701 »
Biévène.	»	786	»	»	2,850 »
Rœulx	»	490	»	»	2,960 »
Thieu.	»	619	»	»	2,780 »
Ville-sur-Haine	»	1,048	»	»	5,210 »
Bray	»	150	»	»	750 »
TOTAUX.	8,289	152,489	150	»	542,293 50

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
15,350 "	1,400 "	2,650 "	"	
3,388 "	912 "	"	"	
4,623 "	1,050 "	200 "	"	
12,270 "	1,015 "	"	"	
12,223 "	875 "	"	69 "	
8,701 "	1,325 "	350 "	"	
4,675 "	325 "	"	"	
40,063 "	6,325 "	6,800 "	"	
2,730 "	100 "	"	"	
8,305 "	1,100 "	2,150 "	"	
4,915 "	1,100 "	300 "	"	
12,999 59	1,058 41	340 "	"	
8,090 "	980 "	1,040 "	"	
4,460 "	1,200 "	1,000 "	"	
4,133 "	475 "	200 "	"	
389 "	150 "	100 "	120 "	
3,461 "	1,200 "	200 "	"	
10,604 "	940 "	400 "	300 "	
2,326 "	375 "	"	"	
2,750 "	100 "	"	"	
760 "	"	"	"	
2,570 "	210 "	"	"	
3,500 "	150 "	160 "	1,400 "	
550 "	200 "	"	"	
420,470 00	50,465 41	28,219 "	33,129 "	



Dans le tableau suivant je porte en regard des subsides, tels qu'ils m'ont été indiqués par l'administration centrale, le taux de ces mêmes subsides tels qu'ils m'ont été indiqués lors de ma tournée dans la province et la longueur des chemins exécutés dans les communes qui ont été l'objet de ces allocations. Je ferai observer que plusieurs communes se trouvant répétées jusqu'à trois fois différentes, il m'a été impossible de savoir à quelle destination particulière se rapportaient les subsides mis successivement en regard du nom de ces communes.



PROVINCE DE HAINAUT.



ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES.



Subsides annuels accordés par l'État pour l'amélioration des chemins vicinaux
de l'arrondissement de Soignies et spécification des travaux exécutés à
l'aide de ces subsides.

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Bray.....	1,900	1,900	1,300	1,300	"	"	"	"	"	"
Maurage.....					1,040	"	500	"	"	"
Thieu.....					"	"	2,500	"	2,000	"
Estinnes-au-Val.....					"	"	"	"	"	"
Boussoit.....					"	"	"	"	"	"
Ecaussines-Lalaing.....	"	"	"	"	1,000	"	"	225	"	"
Écaussines d'Enghien ..	"	"	"	"	380	"	"	250	"	"
Braine-le-Comte	"	"	"	"	600	1,000	478	1,000	700	700
Ronquières.....	"	"	"	"	600					
Silly.....	"	"	"	"	400					
Bassilly.....	"	"	"	"	500	1,500	1,000	500	250	310
Bray.....	"	"	"	"	"					
Boussoit.....	"	"	"	"	"					
Maurage.....	"	"	"	"	960					
Thieu.....	"	"	"	"	"					
Strépy.....	"	"	"	"	2,000	2,500	2,500	1,100	400	350
Houdeng-Aimeries.....	"	"	"	"						
Houdeng-Goegnies.....	"	"	"	"						
Thieusies.....	"	"	"	"	"	600	450	200	380	300
Marche-lez-Ecaussines..	"	"	"	"	"					
Mignault.....	"	"	"	"	"					
Biévène.....	"	"	"	"	"	300	400	"	650	1,000
Bois de Lessines.....	"	"	"	"	388	280	"	"	500	
Deux-Acren.....	"	"	"	"	500	"	700	"	"	
OEudeghien.....	"	"	"	"	"	280	"	"	500	900
Baugnies.....	"	"	"	"	"	200	"	"	"	"

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1880.	
		Chemin de grande communication d'Estinnes-au-Val vers le Rœulx. Pavage 447 mètres; empierrement 313 mètres.	760
		Chemin de grande communication d'Estinnes-au-Val vers le Rœulx. Empierrement. . . .	5,554
10,900	7,360	Id. id. id. id. Id.	1,680
		Chemins de petite vicinalité; pavage 28 mètres, empierrement 1,543 mètres. Chemin de grande communication d'Estinnes-au-Val vers le Rœulx. Pavage 170 mètres; empierrement 2,151.	3,669
		Chemin de grande communication d'Estinnes-au-Val vers le Rœulx. Empierrement	1,461
1,225	1,225	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	2,180
530	950	Id. id. Id.	7,483
5,178	5,578	Id. id. Id.	8,526
1,200	1,000	Id. id. Id.	655
4,260	4,060	Chemin de grande communication de Silly à Biévène. Empierrement 2,611. Chemins de petite vicinalité. Pavage 30 mètres; empierrement 4,825 mètres.	7,484
		Chemin de grande communication de Silly à Biévène. Empierrement 5,073 mètres. Chemins de petite vicinalité. Empierrement 2,548.	5,621
"	"	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	130
435	"	Id. id. Id.	526
1,135	1,040	Id. id. Pavage 26; empierrement 1,466.	1,492
"	"	Chemin de grande communication de Ville-sur-Haine à Houdeng-Goegnies. Pavage 286 mè.; empierrement 1,711.	1,997
1,000	1,679	Chemin de grande communication de Ville-sur-Haine à Houdeng-Goegnies. Empierrement.	1,978
1,200	20	Chemin de grande communication de Ville-sur-Haine à Houdeng-Goegnies. Pavage 549 mè.; empierrement 695 mètres.	1,244
540	540	Chemin de grande communication de Ville-sur-Haine à Houdeng-Goegnies. Empierrement 807 mètres. Chemins de petite vicinalité. Empierrement 2,436.	3,263
6,100	6,800	Chemin de petite vicinalité du Rœulx jusqu'à la route de Soignies à Mons (à Casteau). Empierrement.	9,135
1,320	1,448	Chemin de grande communication du Rœulx à Feluy vers Nivelles. Empierrement 1,841 mè.; Chemin de petite vicinalité. Empierrement 2,684 mètres.	4,525
1,580	1,382	Chemin de grande communication du Rœulx à Feluy vers Nivelles. Empierrement 1,784 mè.; Chemins de petite vicinalité. Empierrement 701.	2,485
2,350	2,350	Chemins de petite vicinalité. Empierrement 786 mètres. Chemin de grande communication de Silly à Biévène. Pavage 36 mètres; empierrement 2,640 mètres. Chemin de grande communication de Biévène à Ollignies. Empierrement 270 mètres.	3,752
1,138	1,138	Chemins de petite vicinalité. Empierrement 9,417 mètres. Chemin de grande communication de Biévène à Ollignies. Empierrement 2,130 mètres.	11,567
1,200	1,200	Chemins de petite vicinalité. Pavage 100 mètres; empierrement 5,003 mètres	3,405
2,650	2,650	Chemins de petite vicinalité. Pavage 3,348 mètres; empierrement 418 mètres; ensablement 150 mètres.	3,916
200	"	M'est inconnu dans l'arrondissement de Soignies. — Existe dans l'arrondissement de Mons.	"

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SECON le gouvernement.	SECON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
500	500	Chemin de grande vicinalité de la route de Bruxelles à Mons à celle de Hal à Nivelles (de la Genette à Iltre). Empierrement 1,570 mètres. Chemin de petite vicinalité. Pavage 166 mètres; empierrement 5,665 mètres.	7,201
500	500	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	6,617
130	150	Id. id. Pavage 578 mètres; empierrement 1,895 mètres.	2,473
150	150	Chemins de petite vicinalité. Pavage 2,478 mètres; empierrement 680 mètres. (Voir l'arrondissement d'Atb.)	5,164
200	200	Chemin de grande communication d'Ollignies à Biévène. Empierrement 2,065 mètr. Chemins de petite vicinalité. Empierrement 5,000 mètres.	7,065
500	500	Chemins de petite vicinalité. Pavage 20 mètres; empierrement 916 mètres.	956
275	275	Id. id. Empierrement.	5,027
550	550	Id. id. Pavage 25; empierrement.	2,618
175	175	Id. id. Empierrement.	5,155
1,500	2,150	Id. id. Id.	2,292
1,555	2,150	Chemin de grande communication de Lessines à Parycke. Pavage 40 mètres; empierrement 2,106. Chemin de petite vicinalité. Empierrement 5,974.	6,110
150	150	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	1,668
476	476	Id. id. Id.	8,787
1,064	1,264	Id. id. Pavage 1,214; empierrement 5,241.	4,455
150	150	Id. id. Empierrement.	5,478
1,580	"	Id. id. (Sans subside.) Empierrement 10,887 mètres. Chemin de grande communication de Lens à Soignies.	10,887
550	"	Id. id. Empierrement.	558
760	1,185	Id. id. Id.	2,058
500	"	Id. id. Id.	619
800	"	Id. id. Id.	2,501
100	100	Id. id. Id.	175
100	100	Id. id. Id.	5,085
550	"	Id. id. Id.	5,260
200	"	Id. id. Id.	1,504
250	"	Chemin de grande communication de Lessines à Parycke. Pavage 565. Chemin de petite vicinalité. Pavage 66; empierrement 5,140.	5,571
500	"	Chemin de petite vicinalité. Empierrement	750

Résumant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'état des choses dans l'arrondissement de Soignies, quant aux chemins vicinaux des deux catégories.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR TOTALE du CHEMIN.	LONGUEUR		LONGUEUR RESTANT à AMÉLIORER.	DÉPENSE TOTALE des améliorations ESPÉRÉES.
		Parée.	Empiétée.		
	Mètres	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Francs.
Chemin de Lessines à Parycle.....	8,027	3,393	2,331	2,305	25,600 96
Chemin de Silly à Biévène.....	11,764	435	10,262	1,047	56,063 65
Chemin d'Ollignies à Biévène.....	6,694	"	4,485	2,211	15,220 30
Chemin de Braine-le-Comte à Enghien.....	10,183	"	(a) 189	9,996	"
Chemin de Braine-le-Comte vers Nivelles...	9,207	(a) 130	(a) 2,413	6,642	"
Chemin du Rœulx à Feluy.....	14,530	(a) 195	9,001	5,534	51,069 37
Chemin de grande communication de Binche à Braine-le-Comte.	16,112	(a) 313	(a) 3,400	10,107	"
Chemin de Ville-sur-Maine à Houdeng-Goc- gnies.	7,241	1,060	6,181	"	76,237 30
Chemin d'Estinnes-au-Val vers le Rœulx...	11,899	1,501	9,204	1,594	68,141 41
TOTAL pour les chemins de grande communication.....	95,679	7,069	49,466	59,144	230,361 37
		56,553 ou 11 lieues.			
Chemins de petite vicinalité.....	"	8,289	132,639	"	542,293 30
		160,928 ou 32 lieues.			
TOTAL GÉNÉRAL.....	"	15,558	202,103	"	792,654 87
		217,463 ou 45 lieues.			

Le prix du mètre courant de grande vicinalité serait égal à $\frac{250,361.37}{56535} = \text{fr. } 4.50$ (b)

Le prix du mètre courant de petite vicinalité serait égal à . . $\frac{542,293.30}{160928} = \text{fr. } 3.37$

Le prix du mètre courant sur l'ensemble serait égal à . . . $\frac{792,654.87}{217463} = \text{fr. } 3.64$

(a) Effectués avant la déclaration de grande vicinalité.

(b) Ce chiffre n'est qu'approximatif, parce qu'il y a des parties de chemins améliorées avant la déclaration et dont la dépense n'est pas portée au tableau.

ARRONDISSEMENT DE THUIN.

L'arrondissement voyer de Thuin comprend les cinq cantons voyers de Thuin, de Binche, de Merbes-le-Château, de Beaumont et de Chimay : il renferme quatre-vingts communes.

Dans les quatre premiers cantons, toutes les améliorations sont exécutées en empierrements avec enrochements, rechargements et bordures ; dans le canton de Chimay, les améliorations consistent en macadamisage, c'est-à-dire en empierrements avec des pierrailles de grosseur moyenne et uniforme sans bordures et sans enrochements.

Sept chemins de grande communication sont construits ou en construction dans cet arrondissement ; ce sont les chemins de :

- 1° Lobbes à Binche, achevé ;
- 2° Thuin à Nalines, encore en construction sur Ham-sur-Heure ;
- 3° Thuin à Erquelines, achevé ;
- 4° Strée à Grandrieux, en construction ;
- 5° Rance à Philippeville, achevé ;
- 6° Macon à Bauwelz vers Anor (France), achevé ;
- 7° Bauwelz à Chimay par Maquenoise, en construction.

Dans les quatre premiers cantons, la largeur totale des chemins entre les fossés est réglée à 6 mètres, sauf celui de Rance à Philippeville qui est réglé à 7 mètres. Dans le canton de Chimay, la largeur adoptée est de 8 mètres.

Tous ces chemins ont été construits exclusivement sous la haute direction des comités affectés à chacun d'eux et à l'exclusion des autorités locales qui n'intervenaient que pour verser les fonds dans la caisse du comité. L'entretien des chemins construits se fait de la même manière. Ce système, complété par une surveillance active et vigilante des agents voyers, produit les meilleurs résultats.

Dans le canton de Thuin, tous les villages sont déjà rattachés par des chemins bien empierrés à une grande voie de communication.

Le curage des cours d'eau ne s'exécute pas d'une manière bien rigoureuse. Les inondations d'été ne sont pas communes ; cependant la disposition générale des usines sur les cours d'eau non navigables ni flottables est de nature à en amener à chaque crue. En effet, les deux tiers des usines sont construites en lit de rivière sans déversoir ni dérivation et n'offrent à l'eau que des pertuis d'une section inférieure, en général, à la section naturelle et souvent inférieure à la section des pertuis de l'usine d'amont elle-même. Quoi qu'il en soit, les propriétaires riverains s'opposent, en général, au curage, se fondant sur des dispositions légales relatives aux attérissements, et alléguant qu'ils aiment mieux avoir à souffrir, de loin en loin, d'une inondation d'été et profiter, tous les ans, des irrigations d'hiver pour le limonage des prés que d'être délivrés des unes et privés des autres. Des irrigations régulières obviendraient au mal en augmentant le bien.

Je joins ici les renseignements suivants qui ont été rédigés et qui m'ont été adressés par M. le commissaire voyer de l'arrondissement. Ils sont très-propres à donner une idée exacte et détaillée de l'état des choses dans cet arrondissement.

« L'arrondissement de Thuin est borné, au nord, par les arrondissements de
» Soignies et de Charleroy, à l'est par l'arrondissement de Charleroy et par la
» province de Namur, au sud par la France, à l'ouest par la France et par l'ar-
» rondissement de Mons.

» Sa longueur du nord au sud est de 59 kilomètres environ; sa plus grande
» largeur, prise de Rouveroy à Nalinnes, est de 31 kilomètres. Vers Beaumont,
» cette largeur est réduite à moins de 3 kilomètres entre la province de Namur et
» la France.

» Sa surface totale est de 83,538 hectares.

» Les cours d'eau non navigables ni flottables qui l'arrosent, sont :

» *La Haine*, qui prend sa source à Anderlues, traverse Mont-St-Aldegonde,
» Carnières, Morlanwelz, Haine-St-Pierre, et se rend dans l'arrondissement de
» Soignies ;

» *L'Eau d'Heure*, qui vient de la province de Namur, traverse Bossu-lez-
» Walcourt, rentre dans la province de Namur, et en sort de nouveau pour
» traverser Cour-sur-Heure, Ham-sur-Heure, Jamioulx, d'où elle passe dans
» l'arrondissement de Charleroy ;

» *Biesmes l'Eau ou Bémelle*, qui prend sa source dans la province de Namur,
» traverse Strée, Donstienne, Thuillies, Biesmes-sous-Thuin et Thuin où elle se
» jette dans la Sambre ;

» *La rivière de Beaumont ou l'Ans*, qui prend sa source dans les bois le
» Comte-en-Fagne, traverse Froid-Chapelle, Renlies, Solre-St-Géry, Beaumont,
» Leval-Chaudeville, une partie du territoire français, Montignies-St-Christophe,
» Hautes-Wiheries, Solre-sur-Sambre, et se jette dans la Sambre sur le territoire
» de Labuissière ;

» *La Thure ou Streute*, qui prend sa source à Sivry, traverse Grandrieu, plu-
» sieurs communes françaises, Bersillies-l'Abbaye et Solre-sur-Sambre où elle se
» jette dans la Sambre ;

» *L'Eau Blanche*, qui prend sa source en Thiérache, traverse Seloignes, Villers-
» la-Tour, St-Remy, Chimay, Virelles, Vaulx, Lompret, et se rend dans la pro-
» vince de Namur ;

» *L'Eau Noire* qui, après avoir parcouru les bois du Prince en Thiérache et
» traversé le territoire de Baileux, se rend dans la province de Namur ;

» *L'Oise*, qui prend sa source à Seloignes, traverse Momignies et se rend en
» France ;

» *L'Eau d'Anor*, qui prend sa source en Thiérache, traverse Momignies et
» Beauwelz, puis se rend en France ;

» *L'Eppe*, qui prend sa source dans la fagne de Chimay, traverse Rance et
» Montbliart, puis se rend en France ;

» *La Trouille*, qui prend sa source à Grandreng, sépare cette commune et celle
» de Rouveroy du territoire français, et se rend ensuite dans l'arrondissement de
» Mons ;

» *La Samme et la rivière Princesse*, qui n'acquièrent quelque importance
» qu'après s'être réunies à Waudrez sous Binche, d'où elles se rendent dans
» l'arrondissement de Soignies.

» Il s'y trouve en outre un grand nombre de ruisseaux moins importants, dont

» quelques-uns cependant servent de force motrice aux usines établies sur
» leurs lits.

» Les cours d'eau de cet arrondissement ont, en général, une forte pente, et ne
» donneraient lieu à aucun inconvénient de quelque gravité, sans les nombreuses
» usines que l'on y rencontre à chaque pas. On peut considérer ces usines comme
» une des premières causes d'inondations, parce qu'elles sont trop rapprochées,
» parce que le jeu des vannes s'y fait sans régularité lors des crues extraordinaires,
» parce que les dimensions des vannes et des déversoirs manquent de proportion
» dans les diverses usines qui se succèdent.

» Les autres causes d'inondations consistent :

» 1^o Dans le peu de fixité des dimensions des cours d'eau et de leurs limites ;

» 2^o Dans l'irrégularité de leurs lits ;

» 3^o Dans l'inobservance des mesures réglementaires qui prescrivent le mode
» d'en jouir, qui en ordonnent le curage annuel, qui règlent les plantations ou
» constructions à faire sur les rives, et qui défendent tout ce qui pourrait en en-
» combler le lit ou en obstruer le cours.

» Pour assurer aux cours d'eau un lit et des dimensions invariables, il con-
» viendrait d'en consigner les plans partiels dans un atlas par commune, et d'en
» déterminer les limites par des mesures prises en quantité convenable qui les
» rattachent à des lignes invariables. Mais avant d'entreprendre un tel travail, il
» faut obtenir de la Législature la radiation des art. 556 et 557 du Code civil qui
» s'opposent formellement à la mesure.

» Pour porter un remède salutaire aux sinuosités dont les irrégularités entra-
» vent le cours des eaux et pratiquer les élargissements et les redressements
» reconnus indispensables, il faudrait pouvoir recourir aux expropriations pour
» cause d'utilité publique. Mais je ne connais aucune loi qui les autorise ; il im-
» porterait de parer à cette lacune.

» Pour obtenir un curage annuel convenable, il conviendrait d'en imposer le
» soin à ceux qui ont le plus d'intérêt à sa complète exécution. Le règlement
» provincial en vigueur le met à la charge des riverains ; celui de 1823 en avait
» fait une charge communale ; ailleurs on a adopté sur ce point les mesures en
» usage dans les wateringues.

» Ces trois modes auraient pu trouver leur application dans le règlement.

» Parmi les cours d'eau non navigables ni flottables,

» 1^o Il en est qui ne peuvent être d'aucune utilité aux propriétés voisines,
» parce qu'il serait impossible d'en élever le niveau sans inconvénient, et dont le
» bon état d'entretien importe plus à la communauté qu'aux riverains. Il serait
» juste d'en faire supporter le curage par la commune ;

» 2^o Il en est d'autres qui n'intéressent aucunement la communauté, et sur lesquels
» les propriétaires riverains peuvent jouir pleinement des droits conférés par
» l'art. 644 du Code civil, faire des coupures, rigoles, barrages, écluses et autres
» travaux d'utilité ou même d'agrément, pourvu qu'ils ne fassent pas refluer les
» eaux sur les fonds supérieurs et qu'ils les rendent à leur cours naturel au sortir
» de leur terrain. Ces cours d'eau devraient être entretenus par les particuliers qui
» en ont la jouissance ou plutôt la propriété ;

» 3^o Il en est enfin qui, par leur situation, pourraient profiter non-seulement

» aux propriétés qui les bordent, mais encore aux propriétés voisines, et qui pour
 » être amenés à ce point sans nuire à la communauté, réclament des travaux d'art
 » que les riverains ne sauraient pas ou ne voudraient pas supporter. Il importerait
 » dans ce cas d'y voir appliquer le système des wateringues.

» 4° Le droit d'user d'un cours d'eau cesse, pour les propriétaires riverains,
 » lorsque ce cours d'eau est enfermé dans un canal ou autre ouvrage de main
 » d'homme, construit par le possesseur d'une usine, auquel, dans ce cas, le cours
 » d'eau est censé appartenir. Les individus dont il traverse ou borde les pro-
 » priétés ne peuvent y faire aucune prise, ni même y faire écouler des eaux que
 » la disposition des lieux n'y porterait pas naturellement. Le curage de cette partie
 » exceptionnelle doit nécessairement incomber à celui qui, par son fait, occa-
 » sionne les dépôts, suite inévitable de l'arrêt des eaux.

» Il résulte de ce qui précède qu'à mon avis il convient :

» 1° De fixer l'emplacement et les dimensions des cours d'eau au moyen
 » d'atlas ;

» 2° D'en rendre toujours possible le redressement et l'élargissement, en auto-
 » risant les administrations communales à recourir, au besoin, à la voie
 » d'expropriation ;

» 5° De faire diviser, dans chaque commune, les cours d'eau ou parties de
 » cours d'eau en trois catégories : pour la première catégorie, le curage serait à
 » la charge de la commune ; pour la deuxième, il incomberait aux riverains. Les
 » cours d'eau ou parties de cours d'eau compris dans la troisième seraient soumis
 » pour le curage comme pour les irrigations, au système des wateringues ;

» 4° Dans tous les cas, les usiniers seraient tenus au curage des biefs d'alimen-
 » tation de leurs usines jusqu'au point où le remous se fait apercevoir.

» Pour établir un tel système il faudrait nécessairement une loi spéciale sur la
 » matière.

» L'arrondissement de Thuin est traversé par diverses routes de l'État ou de la
 » province, savoir :

» Celle de Mons à Philippeville par Beaumont :

- Id. Mons à Charleroy par Binche ;
- Id. Beaumont à Chimay ;
- Id. Beaumont à Charleroy ;
- Id. Beaumont vers Solre-le-Château ;
- Id. Beaumont vers Maubeuge ;
- Id. Chimay à Couvin ;
- Id. Chimay à Trélon ;
- Id. Lobbes à Sartiau ;
- Id. Anderlues à Bascoup ;
- Id. Binche au Placard ;
- Id. Binche à Solre-sur-Sambre.

» Une route est en voie d'exécution de Baileux vers Rocroy.

» Ces communications sont sous la surveillance de l'administration des ponts
 » et chaussées.

» Dans la voirie ordinaire, sept chemins ont été jusqu'ici déclarés de grande
 » vicinalité, en application de l'art. 24 de la loi du 10 avril 1841 ; ce sont :

» Le chemin de Macon vers Anor ;

Id. Thuin à Erquelines ;

Id. Rance vers Cerfontaine ;

Id. Lobbes à Binche ;

Id. Thuin à Nalines ;

Id. Chimay à Bauwelz ;

Id. Bossu-lez-Walcourt vers Sivry, prolongé vers Grandricu et vers Strée.

» Ils présentent un développement de 91,930 mètres.

» A ces chemins on peut ajouter les routes établies par les communes dans leur intérêt particulier, connues sous la dénomination de routes communales :

» La route du Champ-des-Lièvres, à la limite de France, par Sivry ;

» Celle d'Anderlues à Thuin et à Lobbes, quoiqu'elle ait été mise depuis quelque temps sous la surveillance de l'administration des ponts et chaussées.

» Parmi les quatre-vingts communes dont se compose l'arrondissement, quarante-quatre se trouvent traversées par l'une ou l'autre des communications ci-devant désignées. Ce sont :

» *Dans le canton de Beaumont :*

» Beaumont, d'où partent des routes vers Mons, Charleroy, Philippeville, Chimay, Solre-le-Château et Maubeuge ;

» Barbençon, traversé par la route de Beaumont vers Philippeville ;

» Bossu-lez-Walcourt, traversé par la même route, d'où part le chemin de grande communication vers Sivry et le prolongement vers Strée ;

» Erpion, traversé par le chemin de grande vicinalité de Bossu vers Sivry ;

» Froid-Chapelle, par le chemin de Rance à Cerfontaine ;

» Grandrien, par la route de Beaumont vers Solre-le-Château ;

» Leugnies, par la route de Beaumont à Maubeuge ;

» Rance, par la route de Beaumont à Chimay et par le chemin de grande communication qui rattache cette localité à Philippeville par Cerfontaine ;

» Renlies, par le chemin de grande communication de Bossu vers Sivry ;

» Sivry, par la route communale qui, partant de la route de Beaumont vers

» Chimay au Champ-des-Lièvres, se dirige vers la France en passant par Sivry ;

» Vergnies, par le chemin de grande communication de Bossu vers Sivry.

» *Dans le canton de Binche :*

» Binche, d'où partent des routes vers Mons, Charleroy, Solre-sur-Sambre et le Placard, ainsi qu'un chemin de grande communication vers Lobbes ;

» Anderlues, traversé par la route de Mons vers Charleroy et par la route de Bascoup ;

» Battignies, par la route de Binche au Placard ;

» Buvrines, par le chemin de grande communication de Lobbes à Binche ;

» Mont-Sainte-Geneviève, par le même chemin ;

» Morlanwelz, par la route de Binche au Placard ;

» Waudrez, par la route de Binche à Mons.

» *Dans le canton de Chimay :*

- » Chimay, d'où partent des routes vers Couvin, Trélon et Beaumont, ainsi
- » qu'un chemin de grande communication vers Bauwelz ;
- » Baileux, par la route en construction vers Rocroy ;
- » Bauwelz, traversé par le chemin de grande vicinalité de Macon vers Anor,
- » et où aboutit le chemin de Chimay par Maquenoise ;
- » Macon, traversé par la route de Chimay à Trélon, et d'où part la grande
- » communication vers Anor ;
- » Momignies, par le chemin de grande vicinalité de Macon vers Anor ;
- » Saint-Remy, par le chemin de grande communication de Chimay à
- » Bauwelz ;
- » Salles, par la route de Chimay à Trélon ;
- » Seloignes, par le chemin de grande vicinalité de Chimay à Bauwelz ;
- » Villers-la-Tour, par la même route.

» *Dans le canton de Merbes-le-Château :*

- » Merbes-le-Château, traversé par la route de Binche à Solre-sur-Sambre et
- » par le chemin de grande communication de Thuin à Erquelinnes ;
- » Fontaine-Walmont, par ce dernier chemin ;
- » Labuissière, par le même chemin ;
- » Leers-et-Fosteau, par la route de Lobbes à Sartiau ;
- » Merbes-Sainte-Marie, par la route de Binche à Solre-sur-Sambre ;
- » Montignies-Saint-Christophe, par la route de Mons à Beaumont ;
- » Rouveroy, par la même route ;
- » Solre-sur-Sambre, par la même route et par celle qui y aboutit venant de
- » Binche.

» *Dans le canton de Thuin :*

- » Thuin, d'où partent un chemin de grande communication vers Nalinnes, un
- » autre vers Erquelinnes et une route communale vers Anderlues ;
- » Biercée, traversé par la route de Lobbes à Sartiau ;
- » Gozée, par la route de Beaumont à Charleroy et par le chemin de grande
- » vicinalité de Thuin à Nalinnes ;
- » Ham-sur-Heure, par le même chemin ;
- » Jamioulx, par le chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à
- » Gerpinnes ;
- » Lobbes, d'où partent une route vers Sartiau, une route communale vers
- » Anderlues et le chemin de grande communication vers Binche ;
- » Marbais, traversé par le chemin de grande communication de Thuin à
- » Nalinnes ;
- » Nalinnes, par le même chemin et par celui de Fontaine-l'Évêque à Gerpinnes ;
- » Strée, par la route de Beaumont à Charleroy et par le chemin de grande
- » communication de Strée à Bossu-lez-Walcourt.
- » Parmi les autres communes, il y en a vingt-quatre qui sont actuellement

» pourvues d'empierrements solides et réguliers qui les rattachent soit à une
» route, soit à un chemin de grande vicinalité.

» Ce sont :

» *Dans le canton de Beaumont :*

- » Montbliart, rattaché dans Rance à la route de Beaumont vers Chimay ;
- » Solre-Saint-Géry, rattaché, d'un côté, à la même route, et, de l'autre, à la
» route de Beaumont à Philippeville ;
- » Thirimont, rattaché à la route de Beaumont vers Mons.

» *Dans le canton de Binche :*

- » Carnières, rattaché à la route d'Anderlues à Bascoup et à celle de Binche au
» Placard ;
- » Espinois, à la route de Binche à Charleroy ;
- » Haine-Saint-Pierre, à la route de Mons à Nivelles ;
- » Leval-Trahegnies, à la route de Mons à Charleroy ;
- » Ressaix, rattaché dans Binche aux routes qui y aboutissent ;
- » Vellereille-lez-Brayeux, à la route de Mons à Binche dans Waudrez.

» *Dans le canton de Chimay :*

- » Bailièvre, rattaché à la route de Chimay à Trélon dans Macon et à celle de
» Beaumont vers Chimay par Robechies ;
- » Bourlers, à la route de Chimay à Couvin ;
- » Forges, à Chimay et aux routes qui y aboutissent ;
- » Robechies, à la route de Beaumont à Chimay ;
- » Virelles, à Chimay et aux communications qui y arrivent.

» *Dans le canton de Werbès :*

- » Bersillies-l'Abbaye, rattaché à la route de Mons vers Beaumont dans Solre-
» sur-Sambre ;
- » Croix-lez-Rouveroy, à la même route dans Rouveroy ;
- » Erquelinnes, à la même route et au chemin de grande communication qui
» s'en détache vers Thuin ;
- » Grandreng, à la même route ;
- » Hantes-Wiheries, à cette route dans Solre-sur-Sambre et au chemin de
» grande communication de Thuin vers Erquelinnes au dessus de Labuissière.

» *Dans le canton de Thuin.*

- » Biesmes-sous-Thuin, rattaché à Thuin et aux communications qui y about-
» tissent ;
- » Cour-sur-Heure au chemin de grande communication de Thuin à Nalinnes
» dans Ham-sur-Heure ;

- » Donstienne à la route de Beaumont à Charleroy ;
- » Ragnies à Thuin et à la route de Lobbes vers le Sartiau par Biercée ;
- » Thuillies à la route de Beaumont à Charleroy.
- » Les douze communes qui n'ont pu, jusqu'ici, se pourvoir d'un rattachement
- » et qu'il importe de retirer de l'isolement dans lequel elles se trouvent, sont :

» *Dans le canton de Beaumont.*

- » *Leval-Chaudeville* à rattacher à la route de Mons à Chimay ;

» *Dans le canton de Binche.*

- » *Estinnes-au-Mont*, à rattacher à la route de Mons à Binche ;
- » *Haulchin*, à la même route et à Rouveroy ;
- » *Mont-Ste-Aldegonde* à la route de Binche au Placard ;

» *Dans le canton de Chimay.*

- » *Les Rièzes*, à rattacher à la route en construction vers Rocroy ;
- » *Lompret*, à rattacher à Chimay par Vaulx et à la route de Chimay vers
- » Couvin ;
- » *Monceau-Imbrechies* à rattacher à Macon ;
- » *Vaulx* à rattacher à Chimay et à Lompret.

» *Dans le canton de Merbes.*

- » *Bienne-lez-Happart*, à rattacher au chemin de grande communication de
- » Lobbes à Binche ;
- » *Faurœulx*, à relier à la Chaussée Romaine dans Estinnes-au-Mont ;
- » *Peissant*, à rattacher à la route de Mons à Beaumont par Croix ;
- » *Sars-la-Buissière* à rattacher à la route de Binche à Solre-sur-Sambre vers
- » Merbes-Ste-Marie.
- » Le tableau que voici indique le coût approximatif des travaux à exécuter
- » pour ces rattachements. »



PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN.

Désignation des communes non rattachées jusqu'ici à quelque communication
pavée ou empierrée; moyens de pourvoir à leur rattachement.

COMMUNES A RATTACHER.	COMMUNICATION LA PLUS RAPPROCHÉE.	LONGUEUR DU RATTACHEMENT		LONGUEUR TOTALE.
		SUR LE TERRITOIRE DE	LONGUEUR.	

Canton				
Leval-Chaudeville..	Route de Mons à Beaumont.....	Leval-Chaudeville....	330	970
		Beaumont.....	420	
	Même route.....	Leval-Chaudeville...	2,041	2,361
		Thirimont.....	320	

Canton				
Estinnes-au-Mont.....	Route de Mons à Binche.....	Estinnes-au-Mont....	2,100	5,325
		Estinnes-au-Val....	1,800	
		Waudrez.....	1,425	
Haulchin.....	Route de Mons à Beaumont.....	Haulchin.....	5,000	4,630
		Rouveroy.....	1,630	
Mont-Ste-Aldegonde.....	Route de Binche au Placard.....	Mont-Ste-Aldegonde..	1,565	2,280
		Morlanwelz.....	275	
		Carnières.....	440	

Canton				
Lompret.....	Route de Chimay à Couvin.....	Lompret.....	1,980	5,419
		Baileux.....	1,459	
Vaulx.....	A Chimay et à Lompret.....	Virelles.....	1,520	4,430
		Vaulx.....	2,530	
		Lompret.....	380	
Monceau-Imbrechies.....	Route de Chimay à Trélon.....	Monceau-Imbrechies..	1,325	2,162
		Macon.....	837	
Les Rièzes (1).....	"	"	"	"

CHEMINS A AMÉLIORER.	EMPIERREMENTS A EFFECTUER.		COUT DES TRAVAUX		Observations.
	LONGUEUR PAR COMMUNE.	LONGUEUR TOTALE.	PAR COMMUNE.	PAR RATTACHEM ¹ .	

de Beaumont.

Chemin n° 9 de Leval-Chaudeville.....	550	970	2,200	3,460	
Chemin n° » de Beaumont.....	420		1,260		
Chemins nos 2 et 8 de Leval-Chaudeville.....	1,581	1,881	4,685	5,043	
Chemin n° 2 de Thirimont.....	520		960		

de Binche.

La chaussée Brunchault.....	2,100	5,325	15,000	52,000	
	1,800		9,600		
	1,425		7,400		
Chemins nos 6 et 15 d'Haulchin.....	2,100	2,550	10,500	11,750	
Chemins nos 5 et 4 de Rouveroy.....	250		1,250		
Chemins nos 1 et 4 de Ste-Aldegonde.....	1,215	1,950	3,645	5,790	
Chemin n° 3 de Morlanwelz.....	275		825		
Chemin n° 8 de Carnières.....	440		1,520		

de Chimay.

Chemin n° 5 de Lompret.....	820	1,419	1,640	2,858	
Chemin n° 5 de Baileux.....	599		1,198		
Chemin n° 12 de Virelles.....	1,520	3,250	1,520	10,640	Construction d'un pont.
Chemin n° 1 de Vaulx.....	1,350		8,400		
Chemin n° 3 de Lompret.....	580		720		
Chemin n° 4 de Monceau-Imbrechies.....	982	982	2,946	2,946	
Chemin n° 6 de Macon.....	»		»		
»	»	»	»	»	(1) Le peu de temps qui s'est écoulé depuis l'érection de ce hameau en commune n'a pas permis d'en calculer le rattachement.

COMMUNES A RATTACHER.	COMMUNICATION LA PLUS RAPPROCHÉE.	LONGUEUR DU RATTACHEMENT		LONGUEUR TOTALE.
		SUR LE TERRITOIRE DE	LONGUEUR.	

Canton

Peissant.....	Route de Mons à Beaumont.....	Peissant.....	2,000	4,900
		Croix-lez-Rouveroy ..	2,250	
		Rouveroy.....	650	
Faurœux	La chaussée Brunchault.....	Faurœux.....	1,200	3,732
		Estinnes-au-Mont....	650	
		Haulchin.....	1,902	
Bienne-lez-Happart.....	Grande communication de Lobbes à Binche.	Bienne-lez-Happart ..	1,650	2,900
		Mont-Ste-Geneviève..	1,250	
Sars-la-Buissière	Route de Binche à Merbes	Sars-la-Buissière	1,950	5,040
		Merbes-Ste-Marie....	1,090	

CHEMINS A AMÉLIORER.	EMPIERREMENTS A EFFECTUER.		COUT DES TRAVAUX		Observations.
	LONGUEUR PAR CONCÈS.	LONGUEUR TOTALE.	PAR COMMUNE.	PAR RATTACHEM.	

de Merbes.

Chemin n° 2 de Peissant	1,175	} 2,125	5,875	} 10,825	
Chemins n° 3 et 20 de Croix	950		4,950		
Chemin n° 1 de Rouveroy	"		"		
Chemin n° 1 de Faurœux	950	} 2,047	3,720	} 8,070	
Chemin n° 15 d'Estinnes-au-Mont	630		2,700		
Chemins n° 3, 13 et 4 d'Haulchin	487		1,680		
Chemin n° 2 de Bienne	720	} 1,070	2,620	} 6,570	
Chemin n° 2 de Mont-Ste-Geneviève	1,250		3,780		
Chemins n° 2, 27 et 6 de Sars	1,840	} 2,930	7,560	} 12,810	
Chemin n° 2 de Merbes-Ste-Marie	1,090		5,430		

Je donne, dans les sept premiers tableaux qui suivent, l'exposé de l'état des choses et des résultats de mon inspection dans les chemins de grande communication, et, dans le huitième, ce qui est relatif aux chemins de petite vicinalité.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN.

Chemin de grande communication de Lobbes à Binche.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Lobbies.....	Pont sur la Sambre.	»	Mètres. 2,538	0.70	4.00	Mètres. Moyenne. 6.00	Mètres. 1.00	Empierrement avec enroche- ment et bordures : en grès de Lobbies, Mont-St-Gene- viève et Buvrines. — Pa- vage en grès provenant des anciennes fortifications de Binche. — Par entreprise.
Mont-St-Geneviève.	»	»	2,618					
Buvrines.....	»	»	5,111					
Binche.....	»	Porte Saint-Paul, à Binche.	480					
			10,567					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blement.		contenance.	sommes.								
Lobbies	Mètres. 720	Mètres. »	Mètres. 519	Mètres. 9,328	Mètres. »	Mètres. »	H. A. C.	Francs. 970 40	Francs. 2,648 45	Francs. 14,029 »	Francs. 4,373 90	Francs. 45,948 04	Francs. »	Francs. 1,174 33	Francs. 5,492 68	Francs. 74,637 70
Mont - Ste - Gene- viève.	»	»														
Buvrines	»	»														
Binche	»	»														
720 » 519 9,328 »																
10,567																

Ce chemin réunit les routes de Lobbies à Anderlues, de Binche à Merbes, et de Charleroi à Mons. Il sera entièrement terminé cette année.

Commune de Lobbies. Il part du pont sur la Sambre et débute par un bout d'ancien pavage

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
2 pontceaux, 9 aqueducs et murs de soutènement, en grès de Lobbes et de Buvrinnes, en briques de Buvrinnes et en pierres de taille de Fontaine-l'Évêque.	7 58	9,170 "	"	"	(a)	(a) L'entretien presque entier est encore à la charge des entrepreneurs.

[illegible]

d'environ 720 mètres en bon état. Au delà, commence un empierrement qui se continue sans interruption jusqu'à l'extrémité de la commune. Une grande partie de cet empierrement a été terminée cette année et il y avait des fragments auxquels on mettait la dernière main lors de mon inspection. La construction se fait avec bordures, enrochement de 0^m,20 et empierrement

de 0^m,10. Les accotements ne sont pas encore entièrement terminés. Aucune haie ne borde ce chemin. Un pontceau neuf est construit à la limite de la commune.

Commune de Mont-Sainte-Geneviève. Vers la limite de la commune précédente, il reste à faire l'empierrement sur une longueur de 250 mètres. Cette partie devait exiger encore un mois de travail (du 27 octobre au 27 novembre). Le reste du chemin est entièrement terminé sur cette commune, mais non encore frayé. Les accotements sont bons. Les fossés laissent à désirer.

Communes de Mont-Sainte-Geneviève et de Buvrinnes. L'empierrement est tout fraîchement terminé sur cette partie limitrophe entre les deux communes. Il y semble bien construit : les accotements sont en bon état. Les fossés laissent à désirer.

Commune de Buvrinnes. L'empierrement est en partie neuf : il est tout en entier en bon état. Haies non élaguées et grandes plantations : fossés laissant à désirer. Dans le village, on construit des murs de soutènement pour contenir les terres des berges et maintenir le chemin propre et à largeur. Vers la limite de la commune, on a construit un long mur de soutènement contre la berge de droite du chemin, pour maintenir les terres du remblai et assurer la liberté du lit d'un ruisseau longeant le chemin qui a donné lieu dans cette partie à quelques redressements.

Commune de Binche. On trouve d'abord environ 100 mètres de chemin mitoyen en Binche et Buvrinnes et améliorés par Binche, puis on arrive à la route de Binche à Merbes où finit le chemin proprement dit. Binche a cependant fait un empierrement depuis cette route jusqu'à la porte Saint-Paul pour conduire le chemin jusqu' sous ses murs. L'ensemble de ce chemin est très-satisfaisant et il formera une excellente voie de communication lorsqu'il sera parachevé et frayé. Je dois faire observer cependant que, dans quelques points, les pierrailles de rechargement sont d'une nature schisteuse et peu convenable. Aussitôt que la construction sera entièrement achevée on nommera un cantonnier pour l'entretien.

Je ne dois pas négliger de mentionner que la ville de Thuin est en communication directe et facile avec l'origine de ce chemin à Lobbes, au moyen :

1° D'un empierrement de 1,200 mètres qu'elle a fait construire depuis la ville jusqu'à la route du Sartiau à Lobbes;

2° De ladite route du Sartiau à Lobbes.

Ce nouveau chemin présentera sur la route actuelle de Thuin à Binche, par Anderlues, l'avantage d'être moins long et celui d'avoir des côtes beaucoup moins nombreuses, moins longues et moins rapides.

Par exception, les renseignements concernant ce chemin et portés aux tableaux s'étendent jusqu'au 31 décembre 1851 : je n'aurais pu les obtenir autrement d'une manière exacte.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN.

Chemin de grande communication de Thuin à Nalinnes.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON moyenne.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierré- ment.	TOTALE.		
Thuin.....	Thuin.....	»	Mètres. 5,548	9 p. ‰	Mètres. 4.00	Mètres. Moyenne. 12.00 à 6.00	Mètres. 1.00	Empierrément en grès.—Pa- vage en grès de Gozée et de Marbais.
Gozée.....	»	»	2,802					
Marbais	»	»	1,280					
Ham-sur-Heure....	»	»	3,726					
Nalinnes.....	»	Route de Charleroi à Philippeville.	5,210					
			10,356					

[illegible]

Ce chemin part de la ville haute de Thuin et aboutit à la route de Charleroi à Philippeville au lieu dit *Bulliaux*.

Commune de Thuin. Avant la déclaration de grande vicinalité, la commune a empierré la partie de ce chemin sur son territoire, c'est-à-dire sur 2,500 mètres environ. On a donné à

ment complet. L'entretien des fossés laisse à désirer. La route est régulièrement plantée de peupliers.

Commune de Gozée. La partie du chemin traversant cette commune jusqu'à la route de Charleroi à Beaumont a aussi été construite par la commune de Thuin et à ses frais exclusifs, pour se relier avec Charleroi. Elle est construite dans les mêmes dimensions et donne lieu aux mêmes observations que la partie précédente. Son état d'entretien l'emporte cependant sur celui de cette dernière. Au delà de la route, Gozée a amélioré, à ses frais, jusqu'à la limite de son territoire, environ 1,500 mètres sur une largeur de 10 mètres. Dans la traverse du village l'empierrement est bon, les accotements bons. Hors du village, l'empierrement est excellent, bien entretenu, avec bons accotements et bons fossés.

Commune de Marbais. Tout le chemin sur cette commune a été empierré avant la déclaration de grande vicinalité. La partie entre la limite et le village était devenue mauvaise, faute d'entretien, et a dû être refaite à neuf. Elle est aujourd'hui en très-bon état. Dans l'intérieur du village, aux abords de la place, quelques tas de fumier et quelques marcs, fossés mal ouverts, haies non élaguées. Au delà du village, jusqu'à la limite, le chemin franchit une petite côte où il est encaissé et offre à droite une grande plantation et des accotements et talus en très-mauvais état.

Commune de Ham-sur-Heure. Le chemin est empierré depuis la limite jusqu'au village et présente une forte pente pour y descendre. Cet empierrement est en bon état, ainsi que les accotements et les fossés, sauf au début où les premiers sont éboulés dans les seconds. La traverse du village est pavée et très-proprement tenue; la place a l'aspect de celle d'une petite ville. On traverse un vieux pont sur la rivière d'Heure. Vis-à-vis du château commence une partie du chemin non empierrée sur environ 1,600 mètres longeant les murs du parc pour remonter sur le haut du versant de la vallée de l'eau d'Heure. On retrouve ensuite un empierrement, se continuant en très-bon état jusque sur la commune de Nalinnes, au point où il rencontre le chemin de Fontaine-l'Évêque à Gerpinnes et où il devient commun, jusqu'à son extrémité (au Bultiau) avec ce chemin. J'ai donné la description de cette partie commune, très-bonne sauf dans la traverse du village de Nalinnes, en parlant dudit chemin de Fontaine-l'Évêque à Gerpinnes (voyez arrondissement voyer de Charleroi).

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN.

Chemin de grande communication de Thuin à Erquelinnes.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Ragnée.....	Route de Lobbes au Sartiau.	"	Mètres. 1,849	10 p. o/o	4.00	6.00	0.50 à 1.00	Empierrement en calcaire des localités traversées. — Pavage en marbre de La- buisnière et en grès de Lobbes.
Fontaine-Valmont.	"	"	2,604					
Hantes-Wihéries..	"	"	126					
Labuissière.....	"	"	2,172					
Merbes-le-Château.	"	"	2,315					
Solre-sur-Sambre..	"	"	1,568					
Erquelines.....	"	Route de Mons à Beaumont.	157					
			10,591					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enasblément.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensable- ment.		contenance.	sommes.								
Ragnée.....	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Fontaine-Valmont																
Hantes-Wihéries..																
Labuissière....	650	"	140	9,801	"	"	0.16.70	848 "	733 "	1,439 88	90 "	27,079 35	"	"	"	30,190 23
Merbes-le-Château																
Solre-sur-Sambre.																
Erquelines....																
	10,591															

Ce chemin est entièrement achevé. On part de Thuin et on suit un bout d'empierrement de 1200 mètres (j'en ai déjà parlé, voir le chemin de Lobbes à Binche) construit par la commune de Thuin pour se mettre en communication avec la route de Lobbes au Sartiau, puis on suit cette route pendant environ 2,500 mètres, et on arrive à l'entrée du chemin proprement dit sur la commune de Ragnée.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
2 pontceaux et 5 aqueducs en calcaire de Ragnée, Labussière et Merbes-le-Château.	4 28	5,905 59	1,400 »	Merbes-le-Château, Labussière, Fontaine-Valmont.	1,504 »	N. B. La longueur portée aux tableaux est comptée non à partir de Thuin, mais à partir de la route de Lobbes au Sartiau.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.											PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.				
contenance.	sommes.													pavage.	empier- rement		
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.		
0.20.48	913 »	3,903 39	8,125 36	1,560 »	27,299 54	»	200 »	»	42,001 29	4,800 »	13,440 68	23,760 63	»	2 19	1 03		
										42,001 29							

Commune de Ragnée. Le chemin est dans un état parfait sur cette commune quant à l'empierrement, aux accotements et aux fossés, on y chercherait vainement une ornière : ni arbres, ni haies le long du chemin.

Commune de Fontaine-Valmont. Depuis la limite jusqu'au hameau de Fontaine Haute,

le chemin est parfait comme dans la commune précédente. Dans le hameau, il est un peu boueux à cause des eaux de ferme qui le suivent pour se rendre au ruisseau. Dans cette partie (150 mètres), le chemin est sans bombement et sans fossés suffisants. Au delà une rampe faible mais assez longue ; les fossés n'y sont pas ouverts, l'empierrement est, du reste, excellent.

Communes de Fontaine-Valmont et de Hantes-Wihéries. Le chemin est limitrophe entre ces deux communes sur une petite longueur ; il y est en bon état.

Commune de Labuissière. A l'entrée du chemin sur cette commune, descente rapide (10 p. %) avec coupure de 3 mètres dans une roche de calcaire et de schiste : on a dans cet endroit réduit la largeur du chemin à moins de 5 mètres ; il y est, du reste, en bon état. L'intérieur du village est pavé et en bon état. Le pavage est en marbres de Labuissière ; ce sont de bons matériaux, mais ils ont l'inconvénient de se polir. On traverse la Sambre sur un pont concédé. La concession expire en 1857, et alors l'entretien de cet ouvrage incombera au comité du chemin. Au dehors du village, une petite côte conduit à un viaduc du chemin de fer d'Erquelinnes. Ce viaduc n'est pas précisément dans le chemin qui franchit provisoirement la coupure de la voie ferrée sur un pont de service. Ce travail donnera lieu à un redressement et à un raccordement aux frais de la société du chemin de fer. Empierrement très-bon depuis le village jusqu'à la limite ; l'entretien en est parfait : les accotements bons et bien entretenus ; mais les fossés manquent souvent.

Commune de Merbes-le-Château. Depuis la limite jusqu'au village, empierrement en bon état. La partie à l'entrée du village et qui traverse un petit vallon a été emportée en 1850, par les inondations. Elle était alors pavée ; on l'a reconstruite en empierrement après avoir remarqué que, sur beaucoup de points, les empierremens avaient mieux résisté aux eaux que les pavages. Le village est entièrement pavé, ainsi qu'un morceau de 300 mètres de la route provinciale de Binche à Solre-sur-Sambre, qui est intercalé dans le chemin qui nous occupe. Au-delà du village l'empierrement recommence et reste très-bon jusqu'à la limite.

Commune de Solre-sur-Sambre. L'empierrement et les accotements sont très-bons sur toute la traverse du chemin dans cette commune. Les fossés manquent ou sont insuffisants.

Commune d'Erquelinnes. L'empierrement et les accotements sont excellents sur cette commune où le chemin finit à la route de Mons à Beaumont.

Ce chemin qui formerait un ensemble parfait, sauf la traversée de Fontaine-Haute, si les fossés étaient complètement et suffisamment ouverts, a un cantonnier payé annuellement à 450 francs. Les inondations de 1850 ayant dévasté la route en beaucoup d'endroits, il a dû pourvoir aux réparations nécessaires et il a ainsi donné moins de soins aux fossés. Il serait essentiel de les rouvrir avant l'hiver.

PROVINCE DE HAINAUT.



ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN.



Chemin de grande communication de Strée à Grandrieu
par Bossu-lez-Walcourt.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON MAXIMUM.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTAL.		
Strée	Route de Charleroy à Beaumont.	"	Mètres. 1,790	8½ %	Mètres. 4.00	Mètres. 6.00	Mètres. 1.00	Empierrement en calcaire provenant de Bossu-lez- Walcourt, Barbençon, Ren- lies et Solre-St-Géry.
Donstienne		"	80					
Clermont		"	(a)					
Castillon		"						
Bossu-lez-Walcourt.		"	5,515					
Erpion		"	3,295					
Barbençon		"	681					
Vergnies		"	2,475					
Renlies		"	5,858					
Solre-Saint-Géry...		"	1,768					
Grandrieu	"	Route de Beaumont à Solre-le-Château.	5,577					
			20,850					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance.	sommes.								
Strée	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Donstienne	"	"	"	1,790	"	"										
Clermont	"	"	"	80	"	"										
Castillon	"	"	"	"	"	"										
Bossu-lez-Wal- court.	"	"	"	1,449	"	1,864										
Erpion	"	"	"	1,312	"	1,981	6.70.77	18715 84	7,394,34	29571 62	"	80,996 25	"	3,189 13	3,205 28	143,072 46
Barbençon	"	"	"	"	"	681										
Vergnies	"	"	"	1,074	"	1,399										
Renlies	"	"	"	2,115	"	1,743										
Solre-St-Géry	"	"	"	925	"	840										
Grandrieu	"	"	"	"	"	3,577										
	8,745					12,085										
	20,830															

Le chemin part de la route de Charleroy à Beaumont, coupe les routes de Beaumont à Philippeville, de Beaumont à Chimay, et aboutit, vers l'extrémité de la commune de Grandrieu, à la route de Beaumont à Solre-le-Château (France).

Commune de Strée. Débute par un vieil empierrement qui, sans bombement et sans écoulement pour les caux, est fort sale et en fort mauvais état. Dans le village, tas de fumiers. A 200 mètres avant d'arriver au pont construit dans le village, sur le ruisseau de Monsol, commence l'empierrement neuf. On n'y a encore posé que les bordures et les libages d'enrochement. Le pont à une arche avec culées en maçonnerie et tablier en bois, est bien construit

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
7 aquedues en calcaire provenant de Bossu, Barbengon, Renlies, et Solre-St-Géry. 1 pont.	Francs. 5 48	Francs. 1,120 96	Francs. »	»	Francs. 550 »	(a) Ces deux communes appartiennent à la province de Namur dont je n'avais pas à faire l'inspection; le commissaire voyer de l'arrondissement de Thuin n'a pu me fournir les données qui leur sont relatives.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance	sommes.														
U. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
1.63,93	6,238 47	1,120 96	17,726 »	»	21,579 12	»	1,011 64	300 90	47,977 09	4,517 »	13,920 »	29,540 09	»	1 37	
										47,977 09					

et en bon état. On parle d'un projet de redressement pour le chemin, qui consisterait à le mener en ligne droite depuis le pont jusqu'à la route de Beaumont. La partie neuve, encore en construction, se prolonge au delà du pont jusqu'au sortir des haies du village : à la traverse du vallon du ruisseau, elle a donné lieu à des terrassements de 1^m,80 environ sur à peu près 360 mètres de longueur. A la partie en construction succède une partie achevée qui va jusqu'à l'extrémité de la commune. Elle est dans un état parfait comme empierrement et comme accotement ; elle est en remblai jusqu'à la limite où il y a un joli pont en maçonnerie avec garde-corps en fer. Cette partie a donné lieu à un grand redressement : l'ancien chemin n'a plus été conservé que comme chemin d'exploitation.

Commune de Donstiennes. On traverse cette commune sur une longueur de 80 mètres; ils ont été faits par la commune suivante et sont en parfait état.

Commune de Clermont (Namur). Le chemin est entièrement empierré sur cette commune. Il est en bon état jusqu'au village. Cependant on y remarque quelques légères ornières. La traverse du village est bonne, mais on y voit des tas de fumiers et des mares. Hors du village, jusqu'à la limite, l'empierrement et les accotements sont très-bons, mais les fossés devraient être rouverts. Cette partie du chemin est très-bien alignée et l'on y remarque de beaux raccords, au moyen d'aqueducs en pierre de taille, avec les chemins d'exploitation.

Commune de Castillon (Namur). Part d'une hauteur dont, en coupant un peu la crête et reportant le déblai dans le fond, on eût utilement diminué la pente. Même observation pour l'autre versant du vallon. L'empierrement est, du reste, très-bon ainsi que les accotements; mais les fossés y manquent ou y sont mal ouverts. Avant d'arriver au village, une forte haie, bordant le chemin, surplombe des accotements. La partie basse du village est en mauvais état et boueuse par suite du défaut des moyens d'écoulement. Forte rampe pour sortir du village: au delà de la partie basse, le chemin redevient en bon état. Avant d'arriver à la limite, l'amélioration au chemin s'arrête au dessus du versant septentrional du vallon que l'on doit franchir pour arriver à Bossu-lez-Walcourt. Quand on procédera à l'amélioration de cette partie, qui est très-difficile à parcourir, il sera très-essentiel de ne pas négliger les redressements nécessaires pour ramener le chemin à une pente convenable. Comme les terrains à entreprendre ont très-peu de valeur, on pourrait fixer pour cette pente un *maximum* de 5 p. ‰.

Un fermier propriétaire, M. Haverland, a puissamment contribué à l'amélioration du chemin sur la commune de Castillon, tant par ses exhortations que par ses dons volontaires que l'on estime à 1,500 francs en argent et à 3,500 francs en prestations.

Commune de Bossu-lez-Walcourt. De la limite de la commune précédente jusqu'à la route de Philippeville à Beaumont, aucune amélioration n'est exécutée sur cette commune. A partir de cette route, jusqu'à la limite de la commune vers Erpion, tout est terminé, sauf une forte rampe, dans le village, qu'il y aura lieu de redresser. La traversée du village n'est qu'ébauchée et n'a reçu que les bordures et les libages d'enrochement. Il y aura lieu de s'y occuper sérieusement de l'écoulement des eaux ménagères et des eaux de source qui y sont abondantes. Dans la première partie du village, on a construit, à cet effet, deux rigoles longitudinales pavées: mais elles sont déjà soit à refaire, soit à réparer. Au delà du village, l'empierrement, sauf quelques petites irrégularités, est bien construit, en bon état et parfaitement viable.

Commune d'Erpion. Depuis la commune précédente jusqu'au village, tout le chemin est amélioré et a subi un grand redressement finissant à l'entrée du village: cette partie est bonne. Dans la traverse du village, une partie du chemin contient un empierrement ancien, en assez mauvais état; l'autre partie, non améliorée, a le roc pour sol. L'empierrement neuf reprend à la sortie du village sur une longueur de 800 mètres; on était encore occupé à le prolonger lors de mon inspection. Il reste jusqu'à la limite une longueur de 900 mètres environ non améliorée.

Commune de Barbençon. Aucune amélioration n'a été, jusqu'à présent, exécutée au chemin sur cette commune.

Commune de Vergnies. De la limite jusqu'au village, pas d'améliorations. On travaille en ce moment à l'empierrement de la traverse du village qui en a bien besoin, car le chemin, quoique posant sur le roc, était, lorsque je l'ai parcouru, une espèce de lac de boue, borde de tas de fumiers empiétant sur la voie, déjà étroite, et de mares y déversant leurs eaux. A l'extrémité du village, un peu au delà de l'église et de la maison Gossec, un grand remblai sera nécessaire pour franchir le fond du vallon. A partir du château situé au sommet du coteau de ce vallon, tout est empierré jusqu'à la limite de Renlies. Cet empierrement est remarquablement bon et bien entretenu.

Commune de Renlies. Depuis la limite jusqu'au commencement du village, le chemin est empierré et en très-bon état: une rampe de 7 à 8 p. ‰ descend dans le village jusqu'à l'église où cesse l'empierrement. Rien n'est amélioré au delà sur cette commune.

Commune de Solre-Saint-Géry. Cette commune n'a d'améliorations que sur une longueur de 900 mètres environ. En partant de la route de Beaumont à Chimay et marchant vers Renlies, on trouve d'abord 100 mètres d'empierrement neuf, puis 600 mètres d'empierrement fait avant la déclaration de grande vicinalité, puis 200 mètres d'empierrement neuf. Les parties neuves sont bien construites, autant que la nuit qui m'avait surpris m'a permis de les voir.

Commune de Grandrieu. Aucune amélioration n'a été exécutée jusqu'ici sur cette commune, qui est cependant disposée à améliorer le chemin tant sur son territoire que sur celui de Solre-Saint-Géry, depuis la route de Beaumont à Chimay jusqu'à celle de Beaumont à Solre-sur-Sambre (France).

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN.

Chemin de grande communication de Rance à Philippeville.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du payage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Rance.....	Route de Beaumont à Chimay.	"	Mètres. 1,683	7 %	Mètres. 4.00	Mètres. Moyenne. 7.00	Mètres. 1.00	Empierrement en calcaire de Cerfontaine ou en marbre de Rance.
Froid-Chapelle	"	Limite de la pro- vince de Namur.	5,827					
			7,512					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Rance	"	424	"	7,068	"	"	1.45.33	2,179 95	6,641	"	20356 83	"	41,730 43	"	9,280 24	3,150 71	83,339 16
Froid-Chapelle. .																	
	7,512																

Ce chemin s'étend sur les provinces de Hainaut et de Namur. Il est entièrement terminé sur toutes les deux; mais, n'ayant pas à m'occuper cette année, de la province de Namur, je ne parlerai que de la partie de la voie située en Hainaut dans les communes de Rance et de Froid-Chapelle.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.			BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courat.		Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Pavage.	Empierre- ment.					
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
1 pont. — 1 pontceau. — 17 aqueducs en calcaire de Cer- fontaine et en marbre de Rance.	10 20	•	7,200 00	•	•	1,500 •	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
0.29.38	564 05			87,587 86 (a)				4,497 56	72,649 47	500 "	11,093 "	61.056 47	"	2 55	(a) Les travaux ont été adjudgés par lots et en bloc pour chaque lot.
										72,649 47					

Commune de Rance. La largeur du chemin sur cette commune est très-grande en beaucoup de points et surtout au début. Dans les excédants on a établi des dépôts de bois abattus et façonnés. L'empierrement est dans l'état le plus satisfaisant, pas d'ornières, bons accotements, coffre bien rempli : les fossés laissent à désirer.

Commune de Froid-Chapelle. De la limite jusqu'au village, le chemin est dans un état excellent sous tous les rapports. Il en est de même dans le village.

La place publique, où se tient un marché au bétail, va être pavée et des trottoirs pavés la relieront aux maisons. A partir de l'extrémité du village, deux directions étaient proposées pour le chemin. On a choisi celle qui s'écarte le plus du grand bloc de bois s'étendant entre Froid-Chapelle et Chimay. Une longue et forte pente conduit du village sur le ruisseau de Beaumont que l'on franchit sur un pont en maçonnerie à une arche de 5 mètres de débouché. Une longue et forte rampe, prenant la montagne à revers, reconduit sur un plateau qui se prolonge jusqu'à la limite de la province. Dans la partie du chemin qui se trouve sur le plateau on voit quelques raccordements avec les chemins d'exploitation faits avec beaucoup de soins au moyens d'aqueducs en pierre de taille. Toute la partie de l'empierrement depuis le village jusqu'à la limite de la province est dans le meilleur état sous tous les rapports. Les fossés seuls laissent à désirer.

Le pont est construit sur un terrain tourbeux et vaseux dont on n'a pas trouvé le fond à une profondeur de 5 mètres : on a construit les culées sur deux massifs en béton de 0^m,80 d'épaisseur et formant un empiètement de 0^m,40 en tous sens autour de la culée. Comme le terrain était, en outre, inégalement compressible, on a ancré les têtes l'une à l'autre ; le tout est en pierre de taille et moellons et a coûté 6,500 francs. Le béton a été fait en chaux hydraulique, briques pilées et pierrailles, le tout battu, après mise en place, jusqu'à durcissement.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN.

Chemin de grande communication de Macon à Bauwelz vers Anor (France).

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Macon	Route de Chimay à Trélon.	"	Mètres. 2,305	7 p. o/o.	Mètres. 4.00	Mètres. Moyenne. 8.00	Mètres. 1.00	Empierrement à la macadam, en calcaire de la localité, à Macon et à Momignies, et en grès de la localité à Bauwelz.
Momignies.....		"	3,387					
Bauwelz.....		Frontière de France.	2,184					
			7,846					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance.	sommes.								
Macon	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H A.C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Momignies.....	"	"	"	7,846	"	"	0.20.15	768 "	2,000 73	7,034 04	"	9,191 99	"	"	"	20,292 66
Bauwelz.....																

Ce chemin part de la route de Chimay à Trélon (France) et va aboutir, à la frontière française, à l'endroit dit *Ferme Pilate*. Ce chemin est construit à la macadam, c'est-à-dire qu'il consiste en un empierrement, sans enrochement et sans bordures, fait avec des pierrailles d'une grosseur moyenne et uniforme. L'amélioration est complète.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
2 pontceaux et 7 aqueducs en calcaire et grès des localités et pierres de taille de Salles.	Francs. 5 00	Francs. 2,471 07	Francs. 1,180 »	Momignies, Bauwelz.	Francs. 1,500 »	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
0.20.15	957 »	2,471 07	7,956 83	»	10,387 58	»	836 »	925 67	23,534 15	1,500 »	7,063 65	14,970 50	»	» 75	
										23,534 15					

Commune de Macon. La partie du chemin située sur cette commune est en très-bon état. Les ornières qui s'y étaient manifestées sont remplies dans la plupart des points : les accotements sont très-bons et les fossés assez bien ouverts.

Le chemin est bien dégagé d'arbres et de haies.

Commune de Momignies. Depuis la limite jusqu'au village le macadam est excellent, les accotements en bon état et les fossés parfaitement ouverts. La traverse du village est très-bonne ; des trottoirs bordent les maisons.

Le chemin est aussi en très-bon état depuis le village jusqu'à la limite vers Bauwelz.

Commune de Bauwelz. La petite partie qui s'étend entre la limite et le village est en très-bon état. Il en est de même pour la traverse du village.

Quelques tas de fumiers bordent le chemin et des arbres abattus gisent dans les fossés et les obstruent. Au delà du village, le chemin est sillonné d'ornières peu profondes, mais les approvisionnements sont à pied d'œuvre pour un rechargement qui va avoir lieu incessamment. Le chemin est d'ailleurs parfaitement viable. Son ensemble forme une bonne voie de communication, bien construite et bien entretenue.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN.

Chemin de grande communication de Bauwelz à Chimay par Maquenoise.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Chimay	Chimay	"	Mètres. 798	10 %	Mètres. 4.00	Mètres. Moyenne. 8.00	Mètres. 1.00	Empierrement à la macadam en calcaire de Chimay, Saint-Remy et Villers-la- Tour et en grès de Seloignes, Mommignies et Bauwelz.
Saint-Remy	"	"	2,531					
Villers-la-Tour....	"	"	2,586					
Seloignes	"	"	3,415					
Mommignies	"	"	3,638					
Bauwelz	"	Chemin de grande communication de Macon à Bauwelz.	1,842					
			18,128					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinolité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinolité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parago.	empierrement.	parago.	empierrement.	ensablement.		contenance.	SOMMES.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Chimay	»	»	»	559	»	239	3,59.53	8,683 62	12226 79	27934 78	»	48,612 25	»	3,144 06	6,601	107,203 10
Saint-Remy. . . .	»	»	»	1,556	»	795										
Villers-la-Tour. .	»	»	»	2,386	»	»										
Seloignes	»	»	»	4,059	»	1,054										
Momignies	»	»	»	2,413	»	3,225										
Bauwelz.	»	»	»	1,842	»	»										
				12,815	»	5,313										
				18,128												

Ce chemin part du chemin de grande communication qui précède (de Macon à Anor (France) par Bauwelz) à environ 700 mètres avant d'arriver à la ferme Pilate. L'amélioration a eu lieu au moyen d'un macadamisage.

Commune de Bauwelz. Le chemin sur cette commune a été redressé de façon à ne consister

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1830 à 1851.	Emplacement.		
2 ponts et 9 aqueducs en calcaire de Saint-Remy et Villers-la-Tour et en grès de Seloignes, Momignies et Bauwelz.	Francs. 4 41	Francs. 4,178 73	Francs. 792 "	Villers-la-Tour, Momignies, Bauwelz.	Francs. 2,200 "	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terressemens.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
connaissance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
2.27.33	6,426 82	4,178 73	14918 58	»	27,932 29	»	1,487 67	1,562 79	56,506 88	10,040 »	14,457 »	32,009 88	»	1 10	
										56,506 88					

qu'en deux alignements, l'un pour arriver au bois, l'autre dans le bois. Sur le premier, il serait nécessaire, pour obvier aux ornières qui commencent à se montrer, de faire un rechargement avant l'hiver. Les accotements y sont bons et le chemin parfaitement roulant. Le deuxième alignement, comme le premier, a besoin d'un rechargement complet : on n'y a exécuté que des rechargements partiels insuffisants avec des pierrailles de mauvaise qualité,

car, dans des parties que l'on m'a indiquées comme rechargées depuis huit jours seulement, les ornières sont déjà reformées.

Le deuxième alignement finit au lieu dit *Four-Malot* où commence la commune suivante.

Commune de Momignies. Au début sur cette commune on trouve une partie d'une centaine de mètres fort défectueuse à cause des fortes ornières qui s'y croisent. Le reste est passable et a besoin d'un rechargement complet jusqu'au point où commence l'empierrement exécuté cette année.

Cet empierrement est arrivé jusqu'à environ 200 mètres de la première maison du hameau de Maquenoise. On exécute actuellement de grands travaux pour la continuation de ce chemin, ils consistent : 1° en un grand déblai commençant à environ 300 mètres de la rivière de l'Oise ; ce déblai s'exécute sur une hauteur de 5 mètres dans une roche schisteuse fort tenace à cause de sa stratification brouillée ; 2° en un grand remblai de 9 mètres de hauteur dans le fond du vallon de l'Oise ; 3° en un pont en maçonnerie de 5 mètres d'ouverture et de 3 mètres de hauteur sous clef sur l'Oise. Ces travaux sont nécessaires pour donner au chemin une pente convenable.

Les fondations du pont sont établies sur une roche solide ; la maçonnerie est construite en moellons de poudingue à petit grain provenant d'anciennes carrières très-vastes situées aux environs et abandonnées de temps immémorial. Les chaînes, tablettes et voussoirs sont en pierre de taille calcaire.

Au delà du remblai quise termine vis-à-vis de l'ancien château de Maquenoise, il n'y a plus rien d'amélioré sur cette commune.

Commune de Seloignes. On trouve d'abord une partie de 1,500 mètres non améliorée, mais qui vient d'être mise en adjudication. La traverse du village est bonne. La partie au delà du village jusqu'à la limite est en très-bon état. A la limite, un pont en maçonnerie calcaire, de 4 mètres d'ouverture, sur l'Eau Blanche, a été construit aux frais de cette commune et de la commune suivante.

Commune de Villers-Latour. Le chemin est entièrement amélioré dans cette commune ; il ne traverse pas le village dont il est éloigné de 400 mètres. On travaille maintenant à un bout de chemin destiné à le relier. Une partie du chemin empierrée en calcaire est en bon état ; une partie en grès, pour rester bonne, a besoin d'être rechargée trois fois par an.

Commune de St-Remy. A partir de la limite de la commune de Villers-Latour jusqu'à la sortie de l'agglomération du village de St-Remy, redressement en ligne droite sur 1,500 mètres de longueur ; au milieu de ce redressement, pont en maçonnerie de 5 mètres d'ouverture sur l'Eau Blanche. Cette partie de 1,500 mètres est en bon état sous tous les rapports. Au delà, jusqu'à la limite de la commune, le chemin est constamment sur le sol naturel, et on ne se propose pas de l'empiercer parce que le sol rocheux est lui-même un empierrement naturel, mais on lui donnera un profil transversal régulier : on modifiera aussi le profil longitudinal pour faire disparaître les aspérités.

Commune de Chimay. La partie partant de la limite de St-Remy n'est pas améliorée sur une longueur de 150 mètres. Puis il y a un morceau de 550 mètres amélioré et en bon état ; puis une partie de 150 mètres à améliorer et aboutissant à la route de Chimay à Beaumont. La construction des deux parties non encore améliorées vient d'être adjugée.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication, avec ou sans subsides, jusqu'au 31 décembre 1850.

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COUBANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE effectuée EN NUMÉRAIRE et en nature
	PAYÉS.	EMPIERRES.	ENSABLÉE.		
CANTON DE					
Beaumont.	"	710	"	4 aqueducs	2,481 45
Barbençon.	"	4,158	"	3 aqueducs	10,395 "
Bossu-lez-Walcourt . .	"	1,480	"	"	3,707 "
Erpion	"	1,487	"	3 aqueducs	4,553 67
Froid-Chapelle.	"	688	"	2 aqueducs, 1 pont	5,052 "
Grandrieu.	"	1,815	"	1 aqueduc.	5,438 "
Leugnies	"	2,832	"	6 aqueducs	7,095 "
Leval-Chaudeville. . .	"	1,256	"	2 aqueducs, 1 pont.	5,023 59
Montbliart	"	1,527	"	1 aqueduc.	8,502 "
Rance.	"	2,308	"	2 aqueducs, 2 pontceaux . . .	8,639 45
Renlies	"	3,343	"	1 aqueduc, 1 pont, 1 pontceau.	12,196 "
Sivry	"	12,594	"	12 aqueducs, 2 ponts, 3 pont- ceaux.	83,220 "
Solre-Saint-Géry. . . .	"	14,981	"	1 pontceau	29,476 "
Thirimont.	"	3,440	"	6 aqueducs	14,172 "
Vergnies	"	975	"	1 aqueduc.	5,362 40
Le canton	"	53,594	"	5 ponts, 7 pontceaux, 44 aque- ducs.	205,313 56

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
BEAUMONT.				
1,674 45	807 "	"	"	Il existe en outre dans ce canton un grand nombre de chemins durs, soit par leur assiette sur un sol pierreux, soit par les pierres qui y ont été jetées sans ordre et sans continuité.
5,838 43	2,000 "	1,500 "	1,056 57	
3,607 "	100 "	"	"	
3,993 94	559 73	"	"	
5,052 "	"	"	"	
4,588 "	550 "	300 "	"	
7,095 "	"	"	"	
3,253 17	1,290 "	"	480 42	
6,681 "	1,471 "	350 "	"	
7,089 45	1,250 "	300 "	"	
10,951 50	934 "	"	310 50	
83,220 "	"	"	"	Dans ces chiffres n'est pas comprise la route communale du Champ des Lièvres à Sivry, exécutée sous la direction de l'administration des ponts et chaussées.
29,476 "	"	"	"	
11,804 "	400 "	"	1,968 "	
2,051 40	1,576 "	300 "	1,435 "	
186,375 34	10,937 73	2,750 "	5,250 49	

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE effectuée EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAVÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.		
CANTON DE					
Binche	670	508	»	1 aqueduc	8,661 »
Anderlues	672	7,638	»	9 aqueducs, murs de soutene- ment.	46,686 94
Battignies	1,482	1,425	»	»	27,987 »
Buvrinnes	»	1,605	»	4 aqueducs, 8 ponts pour piétons	5,987 »
Carnières	725	5,361	»	2 ponts.	25,583 »
Epinois	»	2,887	»	2 aqueducs	6,280 »
Estinnes-au-Mont . . .	»	3,497	»	»	10,491 20
Haine-Saint-Pierre . .	307	5,149	»	8 aqueducs, 3 ponts	26,090 49
Haulchin	»	4,216	»	»	12,648 »
Leval-Trahegnies . . .	»	3,615	»	5 aqueducs	10,845 »
Mont-Sainte-Aldegonde.	»	2,327	»	»	5,655 »
Mont-Sainte-Geneviève.	»	621	»	5 aqueducs.	1,570 »
Morlanwelz	8,329	306	»	147 mètres courants d'aqueduc .	107,068 »
Ressaix	»	1,172	»	»	3,384 20
Vellereille-lez-Brayeux.	»	923	»	»	2,889 »
Waudrez	400	4,805	»	9 aqueducs	12,772 50
Le canton	12,585	46,055	»	5 ponts, 8 ponts pour piétons, 43 aqueducs et autres travaux.	314,598 36

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
BINCHE.				
8,661 "	"	"	"	
46,686 94	"	"	"	
27,503 "	484 "	"	"	
5,350 "	637 "	"	"	
25,203 "	380 "	"	"	
4,088 55	1,180 "	"	1,011 45	
10,041 20	450 "	"	"	
21,110 40	2,180 "	1,300 "	1,500 "	
12,148 "	500 "	"	"	
10,055 "	790 "	"	"	
4,580 "	875 "	200 "	"	
1,079 "	491 "	"	"	
102,626 "	1,332 "	"	3,110 "	
2,244 20	940 "	200 "	"	
2,463 "	426 "	"	"	
12,672 50	100 "	"	"	
296,511 88	10,765 "	1,700 "	5,621 45	

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE effectuée EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAYÉE.	ENPIERRÉE.	ENSABLÉE.		
CANTON DE					
Chimay	"	6,841	"	1 pontceau mitoyen avec Forges.	13,682 "
Baileux	"	8,244	"	3 aqueducs	22,717 "
Bailièvre	"	3,744	"	"	4,364 "
Bauwelz.	"	2,558	"	"	5,560 "
Bourlers.	"	5,312	"	4 aqueducs	14,371 "
Forges.	"	4,343	"	9 aqueducs, 1 pontceau mitoyen avec Chimay.	11,311 "
Lompret.	"	2,585	"	1 aqueduc, 1 pont	7,824 "
Macon.	"	4,517	"	"	9,167 "
Momignies	"	6,923	"	4 aqueducs	18,688 "
Monceau-Imbrechies. .	"	3,024	"	1 aqueduc.	8,573 "
Rièzes.	"	"	"	"	"
Robechies.	"	1,486	"	"	2,406 "
Saint-Remy	"	2,425	"	"	5,010 "
Salles.	"	3,811	"	"	5,050 "
Seloignes	"	788	"	3 aqueducs	4,722 "
Vaux	"	3,669	"	"	8,284 "
Villers-la-Tour	"	1,959	"	1 aqueduc, 2 pontceaux	6,227 "
Virelles	"	3,767	"	6 aqueducs, 1 pont	18,398 "
Le canton	"	66,196	"	2 ponts, 3 pontceaux, 32 aqued.	166,394 "

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
CHIMAY.				
13,682 »	»	»	»	Outre les empièvements cités ci-contre, il existe dans ce canton des chemins qui par leur assiette sur la roche sont constamment viables, et d'autres qui ont été améliorés avec des crasses de fourneau.
22,087 »	650 »	»	»	
4,064 »	300 »	»	»	
5,580 »	»	»	»	
14,021 »	250 »	»	»	
9,694 »	1,217 »	400 »	»	
3,336 »	2,750 »	1,738 »	»	
9,187 »	»	»	»	
18,688 »	»	»	»	
8,573 »	»	»	»	
»	»	»	»	Voir Chimay dont cette commune vient d'être détachée.
1,417 »	489 »	500 »	»	
4,810 »	200 »	»	»	
5,050 »	»	»	»	
4,022 »	700 »	»	»	
7,383 »	801 »	»	»	
6,027 »	200 »	»	»	
17,798 »	600 »	»	»	
155,399 »	8,257 »	2,638 »	»	

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE effectuée EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAYÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.		
CANTON DE					
Merbes-le-Château . . .	756	3,364	"	"	17,819 55
Bersillies-l'Abbaye. . .	"	2,991	"	2 aqueducs, 1 pont, 1 pontceau.	8,934 80
Bienne-lez-Happart. . .	"	2,480	"	"	8,330 37
Croix-lez-Rouveroy. . .	"	2,539	"	1 aqueduc.	4,750 "
Erquelines	"	2,819	"	"	7,068 "
Faurœux	"	3,178	"	1 pont.	7,746 38
Fontaine-Valmont. . .	"	8,883	"	1 aqueduc	15,929 24
Grandreng.	60	5,358	"	1 pontceau	22,273 "
Hantes-Wiheries. . . .	"	9,707	"	1 pont.	14,726 12
Labuissière	182	2,459	"	"	6,921 70
Leers-et-Fosteau. . . .	"	2,228	"	1 pontceau	8,786 78
Merbes-Sainte-Marie. .	"	2,191	"	"	7,695 "
Montignies-Saint-Christophe.	"	855	"	"	671 10
Peissant.	643	4,047	"	"	17,990 "
Rouveroy	"	4,135	"	"	8,294 52
Sars-la-Buissière. . . .	"	3,989	"	"	13,282 77
Solre-sur-Sambre	"	17,114	"	8 aqueducs, 1 pont.	64,780 "
Le canton	1,641	78,337	"	4 ponts, 3 pontceaux, 12 aqueducs.	223,899 33

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
MERBES.				
16,419 55	400 "	1,000 "	"	
8,324 80	410 "	200 "	"	
6,747 37	1,450 "	123 "	"	
4,290 "	460 "	"	"	
7,542 "	425 "	"	"	
6,953 38	793 "	"	"	
15,929 24	"	"	"	
19,896 46	1,274 "	"	1,102 54	
11,726 12	1,400 "	1,600 "	"	
6,621 70	300 "	"	"	
5,486 78	200 "	"	100 "	
7,160 "	535 "	"	"	
571 10	100 "	"	"	
17,070 "	920 "	"	"	
8,074 52	220 "	"	"	
11,399 77	1,783 "	100 "	"	
64,780 "	"	"	"	
218,543 79	10,670 "	3,033 "	1,202 54	

COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE effectuée EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAVÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.		
CANTON DE					
Thuin.	590	15,119	»	6 aqueducs	59,043 87
Biercée	»	2,744	»	4 aqueducs	7,551 11
Biesmes-sous-Thuin . .	»	1,887	»	2 aqueducs	7,708 »
Cour-sur-Heure	»	2,266	»	1 aqueduc.	6,963 46
Donstienne	»	3,314	»	4 aqueducs	13,689 »
Gozée	»	4,511	»	11 aqueducs, 1 pontceau	13,434 20
Ham-sur-Heure	320	2,310	»	3 aqueducs, 1 pont, 1 gargouille	10,492 »
Jamioulx	»	4,203	»	6 aqueducs, 1 pont	28,417 71
Lobbes	750	8,024	»	12 aqueducs, 2 pontceaux . . .	27,730 62
Marbais	»	2,722	»	6 aqueducs, 1 pontceau, 1 garg.	9,485 »
Nalinnes.	»	15,177	»	6 aqueducs, 1 pontceau	54,132 47
Ragnies	»	9,677	»	6 aqueducs	21,289 40
Strée	300	7,524	»	7 aqueducs	16,884 13
Thuillies	»	7,969	»	1 pont.	18,793 30
Le canton	1,960	87,427	»	3 ponts, 5 pontceaux, 74 aque- ducus, 2 gargouilles.	295,714 27

PART DE CETTE SOMME FOURNIE PAR				Observations.
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

THUIN.

59,043 87	"	"	"	
6,615 04	1,007 "	"	29 07	
3,670 30	2,684 "	900 "	453 70	
5,038 46	1,725 "	200 "	"	
8,267 "	1,994 "	"	3,428 "	
13,434 20	"	"	"	
8,842 "	1,550 "	100 "	"	
15,063 30	5,269 16	350 "	7,733 25	
27,730 62	"	"	"	
9,485 "	"	"	"	
54,132 47	"	"	"	
21,289 40	"	"	"	
16,443 13	441 "	"	"	
9,870 15	1,800 "	"	7,123 15	
258,926 94	16,470 16	1,550 "	18,767 17	

RÉCAPITU

CANTONS.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE effectuée EN NUMÉRAIRE et en nature.
	PAYÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.		
Beaumont	"	53,594	"	5 ponts, 7 pontceaux, 44 aqueducs.	205,213 56
Binche	12,585	46,055	"	5 ponts, 8 pontceaux pour piétons, 43 aqueducs et autres travaux.	314,598 33
Chimay	"	66,196	"	2 ponts, 3 pontceaux, 32 aqueducs	166,394 "
Merbes	1,641	78,337	"	4 ponts, 3 pontceaux, 12 aqueducs	233,899 33
Thuin	1,980	87,427	"	3 ponts, 5 pontceaux, 74 aqueducs et 2 gargouilles.	295,714 27
Arrondissement . .	16,186	331,609	"	19 ponts, 18 pontceaux, 205 aqueducs et autres travaux.	1,215,919 49

LATION.

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
186,375 34	10,937 73	2,750 "	5,250 49	
296,511 88	10,765 "	1,700 "	5,621 45	
155,399 "	8,357 "	2,638 "	"	
218,993 79	10,670 "	3,033 "	1,202 54	
258,926 94	16,470 16	1,550 "	18,767 17	
1,116,206 95	57,199 89	11,671 "	30,841 65	



Dans le tableau suivant, je porte en regard des subsides tels qu'ils m'ont été indiqués à l'administration centrale, la longueur des chemins exécutés dans les communes qui ont été l'objet de ces subsides. .



PROVINCE DE HAINAUT.



ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN.



Subsides annuels accordés par l'État pour l'amélioration des chemins vicinaux
de l'arrondissement voyer de Thuin et spécification des travaux exécutés
à l'aide de ces subsides.

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Ham-sur-Heure	1,900	1,900	"	"	"	1,000	"	1,000	100	800
Bauwelz	"	"	1,500	"	"	"	"	"	"	"
Erquelines						"	"	"	"	"
Solre-sur-Sambre						"	"	"	"	"
Merbes-le-Château	"	"	"	1,500	"	"	"	"	1,000	"
Labuissière						"	"	"	"	"
Fontaine-Valmont						1,000	"	"	"	"
Ragnée						"	"	"	"	"
Haine-Saint-Pierre	"	"	"	700	"	"	600	"	"	"
Hantes-Wihéries	"	"	"	"	800	"	"	"	"	"
Solre-sur-Sambre								"	"	"
Labuissière								"	500	"
Merbes-le-Château	"	"	"	"	2,000	"	"	"	"	"
Hantes-Wihéries								"	800	"
Fontaine-Valmont								1,000	"	"
Ragnée								"	"	"
Bossu-lez-Walcourt					"	"	"	"	"	"
Erpion					"	"	"	"	"	"
Barbençon					1,000 1,250 pour mémoire des liquidés.	"	1,200 y compris la commune de Strée.	1,250	800	2,600 y compris les communes de Grandrieu et Strée.
Vergnies					"	"	"	"	500	
Renlies					"	"	"	"	"	"
Solre-Saint-Géry					"	"	"	"	"	"

(a) Ces deux subsides doivent être réunis comme s'appliquant au même chemin de grande communication.

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
SELON le gouvernement.	SELON la province.		
6,700	6,600+100	Chemins de petite vicinalité; empierrement 2,510 mètres, pavage 520 mètres. Chemin de grande communication de Thuin à Nalinnes, empierrement 2,123 mètres.	4,738
1,500	1,500	Chemin de grande communication de Macon à Bauwelz, vers Anor. Empierrement. . . .	2,184
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 2,819 mètres. Chemin de grande communication de Thuin à Erquelinnes; empierrement 157 mètres.	2,976
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 17,114 mètres. Chemin de grande communication de Thuin à Erquelinnes; empierrement 1,508 mètres.	18,482
1,000	1,000	Chemins de petite vicinalité; pavage 756 mètres, empierrement 5,564. Chemin de grande communication de Thuin à Erquelinnes; empierrement 2,515 mètres.	5,679
(a) 2,500	4,800	Chemins de petite vicinalité; empierrement 2,459 mètres, pavage 182 mètres. Chemin de grande communication de Thuin à Erquelinnes; empierrement 2,172 mètres.	4,815
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 8,885 mètres. Chemin de grande communication de Thuin à Erquelinnes; empierrement 2,601 mètres.	11,487
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 9,677 mètres. Chemin de grande communication de Thuin à Erquelinnes; empierrement 1,849 mètres.	11,526
1,500	1,500	Chemins de petite vicinalité; empierrement 5,149 mètres, pavage 507 mètres	5,456
800	1,600	Chemins de petite vicinalité. Empierrement	9,707
		Voir plus haut cette commune	"
		Id.	"
		Id.	"
(a) 4,300	"	Chemin de grande communication de Thuin à Erquelinnes; empierrement	126
		Voir plus haut cette commune.	"
		Id.	"
	"	Chemins de petite vicinalité; empierrement 1,480 mètres. Chemin de grande communication de Strée à Grandrieu; empierrement 1,449 mètres.	2,929
	"	Chemins de petite vicinalité; empierrement 1,487 mètres. Chemin de grande communication de Strée à Grandrieu; empierrement 1,512 mètres.	2,799
1,500	1,500	Chemins de petite vicinalité. Empierrement	4,158
5,350	4,517		
	500	Chemins de petite vicinalité; empierrement 975 mètres. Chemin de grande communication de Strée à Grandrieu; empierrement 1,074 mètres.	2,049
	"	Chemins de petite vicinalité; empierrement 5,543 mètres. Chemin de grande communication de Strée à Grandrieu; empierrement 2,115.	5,458
	"	Chemins de petite vicinalité; empierrement 14,981 mètres. Chemin de grande communication de Strée à Grandrieu; empierrement 925 mètres.	13,906

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Mont-Sainte-Geneviève.	"	"	"	"	"	900	"	"	2,500	2,400
Buvrinnes	"	"	"	"	"	"	52	"	"	"
Jamioulx	"	"	"	"	"	"	227	"	"	"
Nalinnes	"	"	"	"	"	"	1,238	"	300	"
Lompret	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Chimay	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Saint-Remy	"	"	"	"	"	"	"	"	900	"
Villers-la-Tour	"	"	"	"	"	3,500	1,500	"	"	"
Seloignes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	400
Momignies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bauwelz	"	"	"	"	"	"	"	400	"	"
Strée	"	"	"	"	"	"	"	1,578	"	"
Comité institué	"	"	"	"	"	"	"	917	"	"
Id.	"	"	"	"	"	"	"	"	550	"
Biesmes-sous-Thuin....	"	"	"	"	"	"	"	"	550	"
Montbliart	"	"	"	"	"	"	"	"	500	"
Rance	"	"	"	"	"	"	"	"	200	"
Bersillies-l'Abbaye....	"	"	"	"	"	"	"	"	153	"
Bienne-lez-Happart	"	"	"	"	"	"	"	"	200	"
Cour-sur-Heure	"	"	"	"	"	"	"	"	500	"
Grandrieu	"	"	"	"	"	"	"	"	200	"
Mont-Sainte-Aldegonde.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

(n) A ce subside, il faut ajouter celui qui a été accordé au comité et qui est indiqué plus bas : il s'élève à 1,578 francs, ce qui porte le subside total à 6,978 francs, égal à ce qui m'a été indiqué par la province.

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SILON le gouvernement.	SILON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
(a) 5,600	6,978	Chemins de petite vicinalité; empierrement 621 mètres. Chemin de grande communication de Lobbes à Binche; empierrement 2,618 mètres.	3,239
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 1,603 mètres. Chemin de grande communication de Lobbes à Binche; empierrement 3,111 mètres.	6,716
52	350	Chemins de petite vicinalité; empierrement 4,203 mètres. Chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à Gerpinnes; empierrement 1,034 mètres.	5,837
227	"	Chemins de petite vicinalité; empierrement 15,177 mètres. Chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à Nalinnes; empierrement 2,622 mètres.	17,799
1,758	1,758	Chemins de petite vicinalité. Empierrement	2,585
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 6,841 mètres. Chemin de grande communication de Bauwelz à Chimay; empierrement 339 mètres.	7,400
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 2,423 mètres. Chemin de grande communication de Bauwelz à Chimay; empierrement 1,536 mètres.	4,981
6,500	"	Chemins de petite vicinalité; empierrement 1,959 mètres. Chemin de grande communication de Bauwelz à Chimay; empierrement 2,586 mètres.	4,545
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 788 mètres. Chemin de grande communication de Bauwelz à Chimay; empierrement 4,059 mètres.	4,847
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 6,923 mètres. Chemin de grande communication de Bauwelz à Chimay; empierrement 2,415 mètres.	9,556
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 2,558 mètres. Chemin de grande communication de Bauwelz à Chimay; empierrement 1,842 mètres.	4,400
400	"	Chemins de petite vicinalité; empierrement 7,524 mètres. Chemin de grande communication de Strée à Grandrieu; empierrement 1,790 mètres.	9,514
1,578	"	Chemin de Lobbes à Binche. (Voyez d'autre part les communes de Buvrignes et de Mont-St-Geneviève.)	"
917	"	Chemin de Boussu-lez-Walcourt vers Sivry. (Voyez d'autre part les communes de Boussu-lez-Walcourt, Erpion, etc.)	"
550	900	Chemins de petite vicinalité. Empierrement	1,867
550	550	Id. id. Id.	1,327
500	500	Chemins de petite vicinalité; empierrement 2,508 mètres. Chemin de grande communication de Rance à Philippeville; empierrement 1,687.	3,995
200	200	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	2,991
155	155	Id. id. Id.	2,480
200	200	Id. id. Id.	2,266
500	500	Id. id. Id.	1,815
200	200	Id. id. Id.	2,527

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1830.	
SELON le gouvernement.	SELON la province.		
200	200	Chemins de petite vicinalité. Empierrement	1,172
100	100	Id. id. id.	3,989
100	"	Id. id. id.	5,669
500	500	Chemins de petite vicinalité; empierrement 688 mètres. Chemin de grande communication de Rance à Philippeville; empierrement 5,827 mètres.	6,515
800	"	Chemins de petite vicinalité. Empierrement.	2,359
"	400	Id. id. id.	4,545
"	500	Id. id. id.	1,486

Résumant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'état des choses dans l'arrondissement de Thuin, quant aux chemins vicinaux des deux catégories.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR		LONGUEUR restant à améliorer.	DÉPENSE totale des améliorations effectuées.
		payée.	empierrée.		
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Francs.
Chemin de Lobbes à Binche.....	10,567	1,259	9,328	•	72,806 57
Chemin de Thuin à Nalinnes.....	16,356	551	14,887	1,598	20,041 88 ^(a)
Chemin de Thuin à Erquelinnes....	10,591	790	9,801	•	42,001 29
Chemin de Strée à Grandrieu.....	20,850 (b)	•	8,745	12,085	47,977 09
Chemin de Rance vers Philippeville.	7,512 (c)	•	7,512	•	72,649 47
Chemin de Macon à Bauwelz.....	7,846	•	7,846	•	25,554 15
Chemin de Bauwelz à Chimay.....	18,128	•	12,815	5,513	56,506 88
TOTAL des chemins de grande communication.....	92,010	2,580	70,654	18,996	335,517 35
		75,014 ou 13 lieues.			
Chemins de petite vicinalité.....	•	16,186	551,600	•	1,215,919 49
		547,795 ou 70 lieues.			
TOTAL GÉNÉRAL.....	•	18,566	402,245	•	1,551,436 82
		420,809 ou 85 lieues.			

Le prix de revient du mètr. courant de grande vicinalité serait égal à $\frac{335,517.35}{75,014} = \text{fr. } 4.59^{(d)}$

Id. id. petite id. id. $\frac{1,215,919.49}{547,795} = \text{fr. } 2.49$

Le prix de revient du mètre courant sur l'ensemble serait égal à $\frac{1,551,436.82}{420,809} = \text{fr. } 3.68$

(a) Dans cette dépense n'est pas comprise celle qui résulte de la grande longueur améliorée avant la déclaration de grande vicinalité.

(b) Plus la longueur comprise sur la province de Namur.

(c) Sur la province de Hainaut.

(d) Ce prix n'est qu'approximatif parce qu'on n'a pu tenir compte des dépenses inconnues résultant des améliorations considérables effectuées avant la déclaration de grande vicinalité.

ARRONDISSEMENT DE CHARLEROY.

L'arrondissement de Charleroy comprend cinq cantons, savoir : les deux cantons de Charleroy , le canton de Gosselies , le canton de Fontaine-l'Évêque , le canton de Seneffe ; renfermant ensemble 68 communes.

Cinq chemins de grande vicinalité y sont exécutés ou en voie d'exécution, savoir :

Le chemin de Châtelet au pont de Tamines (terminé) ;

Id. Wanfercée-Baulet à Fleurus (terminé) ;

Id. Courcelles à Seneffe (en construction) ;

Id. Fontaine-l'Évêque à la route d'Anderlues à Bascoup (terminé) ;

Id. Fontaine-l'Évêque à Gerpinnes (presque terminé).

Ces grandes communications sont complétées par un réseau de voies de communication de petite vicinalité d'un développement assez considérable, comme on le verra plus loin. Les subsides de l'État ont été jusqu'ici exclusivement consacrés soit aux chemins de grande communication proprement dits, soit au reliement des villages aux routes les plus voisines. Il n'y a eu d'exception à cette règle que pour la commune de Villers-Perwin qui a obtenu un subside pour un chemin entièrement de petite vicinalité.

Les chemins de grande vicinalité, décrétés jusqu'à ce jour, étant terminés ou sur le point de l'être, il y aura lieu de s'occuper bientôt à en déterminer d'autres. Parmi ceux que l'on considère comme les plus nécessaires, on m'a cité : 1^o celui de Marbaix à Pont-à-Celles par Villers-Perwin, Frasnes, Liberchies et Luttre ; 2^o celui de Fontaine-l'Évêque à Roux.

Avant de procéder à la construction des chemins décrétés, un projet d'ensemble régulier est toujours dressé par les soins de M. le commissaire-voyer d'arrondissement. Il en est de même, en général, pour les chemins de petite vicinalité d'une certaine importance et pour tous les ouvrages d'art. Les plans relatifs à ces projets sont remis entre les mains des comités institués pour les voies de grande communication : ces comités les signent pour approbation. Tous les plans sont transmis à la députation par laquelle ils sont visés.

La police du roulage est appliquée à la plupart des voies importantes de l'arrondissement de Charleroy : M. le commissaire-voyer m'a remis les deux tableaux suivants, qui font connaître les chemins où cette application a lieu, ainsi que le produit et le mode de la perception des droits.

Application des lois et règlements sur la police du roulage.

NOMS DES COMMUNES.	NOMS DES CHEMINS.	LONGUEUR.	DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL.
Piéton.	Fontaine à la route d'Anderlues.	Mètres. 1,920	1845. 4 décembre.
Id.	De Piéton à Fontaine et de la Cour.	1,120	Id.
Id.	De l'intérieur	350	Id.
Courcelles.	Seneffe à Courcelles.	2,220	Id.
Id.	De Forrière au Trieu des Agneaux	1,070	Id.
Id.	De Forrière	1,818	Id.
Landelies	Fontaine-l'Évêque à Gerpennes. .	1,850	1848. 20 avril.
Leernes	Id.	2,260	1847. 22 mars.
Châtelet.	Pavés et empierrement	7,622	1835. 27 mars.
Châtelineau	De Châtelet à Châtelineau	615	1833. 5 mai.
Châtelet, Pont-de-Loup, Presles, Aiseau.	Châtelet à Tamines	7,762½	1847. 9 juin.
Gerpennes.	Fontaine à Gerpennes	5,121½	1848. 20 août.
Seneffe	Grand chemin de Seneffe à Courcelles.	3,820	1846. 14 août.
Id.	Chemin de Buisseret	3,750	Id.
Gouy-le-Piéton	Pont-à-Celles et Chapelle-lez-Herlaimont.	9,000	1845. 20 octobre.
Roux	De la Bassée des Wayens et d'Hulies.	1,949	1844. 9 février.
Jumet.	Du Carosse de Marchienne et de la Mallavée à Rieux.	5,820	1844. 15 mars.
Montigny-sur-Sambre.	De la Neuveville	1,045	1844. 15 février.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE CHARLEROY.

Produit et mode de perception des droits de barrière.

DATE DE L'ARRÊTÉ ROYAL autorisant LA PERCEPTION.	DURÉE de la PERCEPTION.	La PERCEPTION a-t-elle été ADJUGÉE?	ÉTAT D'ENTRETIEN DU CHEMIN.	MONTANT DU PRODUIT de la PERCEPTION.	MONTANT DES FRAIS d'entretien.	Observations.
1848. 16 juin....	10 ans.	Oui...	Très-bon	570 »	300 »	La perception ne se fait qu'à un bureau à la fois.
1847. 24 décemb.	6 »	Oui...	Bon	6,200 »	4,390 »	
1847. 9 juin....	10 »	Oui...	Très-bon	1,200 »	1,850 »	
1849. 31 mai....	10 »	Oui...	Très-bon	89 »	89 »	
1847. 31 octobre.	10 »	Oui...	Passable....	340 »	555 16	
1847. 7 janvier..	10 »	Oui...	Passable....	150 »	200 »	
1846. 7 août....	10 »	»	Passable....	660 »	240 »	
1844. 28 août....	Perpétuité.	Non ..	Très-mauvais.	250 »	Inconnu.	L'ordonnance du prince de Liège du 6 no- vembre 1743 étant plus avantageuse à la commune, les prescriptions de l'arrêté royal ne sont nullement observées.
1847. 9 juillet..	10 ans.	Oui...	Bon	250 »	150 »	
1848. 4 octobre..	10 »	Oui...	Bon.....	520 »	500 »	
1849. 13 avril ...	10 »	Non ..	Bon.....	160 »	710 50	
1845. 4 décemb.	10 »	Oui...	Bon	905 »	450 »	
1844. 5 octobre.	10 »	Oui...	Très-bon	2,520 »	2,500 »	
1844. 20 février..	10 »	Oui...	Très-bon	925 »	400 »	



En ce qui concerne le curage des cours d'eau non navigables ni flottables, on ne fait dans l'arrondissement de Charleroy que ce qui est rigoureusement nécessaire. Les débordements récents de la Sambre font redouter de rendre l'accès dans cette rivière des eaux des vallées affluentes trop prompt et trop facile.

Je donne dans les cinq premiers des tableaux suivants ce qui est relatif aux chemins de grande communication, et, dans le sixième, ce qui concerne les voies de petite vicinalité.



PROVINCE DE HAINAUT.



ARRONDISSEMENT VOYER DE CHARLEROY.



Chemin de grande communication de Châtelet au pont de Tamines.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Châtelet.....	A Châtelet, sur la route de Châtelet au Campinaire.	"	Mètres. 695.00	0.071	Mètres. Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	Adjudication publique par les soins du comité. Em- pierrement en grès et cal- caire provenant des locali- tés traversées.
Pont-de-Loup.....		"	1,059.00					
Presles.....		"	898.00		4.00	6.00	1.00	
Aiseau.....		"	3,412.50					
Tamines.....		Au pont de Tami- nes.	" 7,762.80					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vici- nalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		concession.	sommes.								
Châtelet.....	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Pont-de-Loup.....	"	"	"	"	"	"										
Presles.....	"	"	"	"	"	"	1,14.56	4,983.87	3,836.52	12,110.48	"	38,156.93	"	1,803.46	4,208.07	65,099.33
Aiseau.....	"	1,113	"	"	"	"										
Tamines.....	"	"	"	"	"	"										
	"	1,113	"	6,649.50	"											
	7,762.50															

Ce chemin relie les nombreuses voies de communication qui se croisent à Châtelet avec la route de Fosse à Ligny. Il est entièrement amélioré en empierrement.

Commune de Châtelet. L'empierrement est dans l'état le plus satisfaisant ainsi que les accotements et les contre-fossés.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
1 pontceau et 13 aqueducs en briques et pierres de taille provenant des localités où les ouvrages sont construits.	Francs. 6 80	Francs. 2,550 66	Francs. 1,200 »	1 à Châtelet 1 à Aiseau 1 à Mennory	Francs. 2,200 »	Les travaux ayant été exécutés par le comité en dehors de l'action des communes et sans se préoccuper des limites de celles-ci, les chiffres ne peuvent être donnés que d'une manière globale pour l'ensemble du projet.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
concession	propriétés.															
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) 1 70	
										471,44	1,372 28	2,233 74	»			
										725 47	1,999 41	3,274 20	»			
1.05.57	5,696 »	2,530 66	7,031 84	»	24,965 10	»	1,180 92	2,755 48	45,060 »	672 78	1,913 72	3,111 01	»			
										3,630 31	9,734 59	13,557 05	2,364 »			
										»	»	»	»			
										5,500 »	15,020 »	22,176 »	2,364 »			
										45,060 »						

Communes de Châtelet et de Pont-de-Loup. La partie limitrophe entre ces deux communes est dans l'état le plus satisfaisant.

Commune de Pont-de-Loup. Le chemin, sous tous les rapports, est dans l'état le plus satisfaisant.

Commune de Presles. Il en est de même dans la commune de Presles : un redressement opéré à l'endroit dit *Taille-Marie* permet de franchir la côte rapide que l'on y rencontre avec une rampe de 4 p. ‰.

Commune d'Aiseau. Lors de l'amélioration du chemin on a exécuté, sur le territoire de cette commune, deux grands redressements. Le chemin est en très-bon état dans cette commune.

Commune de Tamines (Namur). Le chemin parcourt sur cette commune une cinquantaine de mètres et est en très-bon état.

Toute l'étendue du chemin auquel se rapporte le présent tableau est dans un état aussi satisfaisant qu'on peut le désirer et peut rivaliser avec la meilleure route. La police y est bien observée quant aux fumiers, aux eaux ménagères et à la liberté des accotements qui sont partout d'une largeur régulière et bien entretenus ainsi que leurs fossés. Un cantonnier payé à l'année à raison de fr. 1-25 par jour est préposé à l'entretien de ce chemin.

Ce chemin a été construit par voie d'adjudication publique par les soins du comité, à l'exclusion des autorités locales. Les subsides de l'État et de la province ainsi que les fonds communaux ont été, à cet effet, versés dans la caisse du comité. L'entretien se fait également par les soins exclusifs du comité : il met, à cet effet, en adjudication la fourniture des pierres ; après leur arrivée sur les lieux, elles sont mises en œuvre par le cantonnier qui, au besoin, peut recevoir l'autorisation de se faire aider par des ouvriers temporaires. La construction et l'entretien de ce chemin prouvent en faveur du mode qui a été suivi pour son amélioration.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE CHARLEROY.

Chemin de grande communication de Wanfercée-Baulet à Fleurus.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierré- ment	TOTALE.		
Wanfercée-Baulet .	Environs du châ- teau de Baulet.	»	Mètres. 2,351	0.042	Mètres. 4.00	Mètres. Moyenne. 6.00	Mètres. 1.00	Par adjudication. En empierré- ment sur Wanfercée- Baulet, en pavage sur Fleurus. Calcaire et grès des localités.
Fleurus	»	Fleurus	240					
			2,571					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrément.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrément.	pavage.	empierrément.	ensablement.		contenance	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Wanfercée-Baulet.	240	»	90	2,241	»	»	0.31 99	2,259	999 03	4,785 41	2,760 »	11,075 »	«	875 13	910 13	23,663 70
Fleurus																

Ce chemin traverse le petit massif de terrain compris entre une partie des routes :

- 1° De Charleroy au Docq ;
- 2° De Châtelet au Campinaire ;
- 3° De Gilly au Mazy ;

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
1 pontceau en briques de la localité et en pierres de taille de Ligny.	7 78	1,840 99	540 »	1 à Wanfercée- Baulet, per- cevant 3/4 du droit.	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillances, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.				
centenares.	sonnes.													pavage.	empier- rement.		
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.		
0.31.99	2,264 13	1,810 99	2,206 50	1,912 »	9,128 »	»	495 »	258 32	18,104 94	2,000 »	5,132 44	6,205 18	»	6.00	1.80		
												4,767 32	»				
										2,000 »	5,132 44	10,972 50	»				
										18,104 94							

4° Et de Tamine à Ligny.

Ce massif ne renferme que les villages de Lambusart et de Wanfercée-Baulet.

Commune de Wanfercée-Baulet. L'amélioration du chemin sur cette commune a été

opérée au moyen d'empierrement. Le chemin est bien construit et en très-bon état, sauf un petit passage de quelques mètres dans un déblai. Les accotements et les contre-fossés sont bien tenus et les règlements de police bien observés sous tous les rapports.

Commune de Fleurus. La partie améliorée sur Fleurus est une rue transversale de la ville qui rejoint la chaussée de Namur au Docq, formant la rue principale. Cette partie est pavée. Elle est dans l'état le plus satisfaisant.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE CHARLEROY.

Chemin de grande communication de Courcelles à Seneffe.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximale.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Courcelles	Courcelles, à la route de Gosselies au Rœulx.	»	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres Moyenne.	Mètres.	Par adjudication. Pavage et empierrement, matériaux de la localité ou des environs. Par adjudication. Pavage en pavés de Gouy-le-Piéton. Par adjudication. Pavage en pavés de la localité. Par adjudication. Pavage en pavés de Quenast.
Trazegnies			2,220	»	3.50 et 4.00	6.00	1.00	
Gouy-le-Piéton			466	»	5.50	6.00	1.00	
Seneffe			6,602	»	5.50	5.00	0.75	
	»	Seneffe, au canal de Charleroy à Bruxelles.	5,820	»	5.40	6.00	1.00	
			15,108					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parage.	empierrement.	parage.	empierrement.	ensablement.		contenance.	sommes.								
Courcelles.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
	»	»	1,520	700	»	»	0.83.22	2,269 82	1,003 »	1,708 66	31,187 01	»	»	2,225 92	»	38,395 41
Trazegnies	»	»	466	»	»	»	»	»	»	»	3,019 40	»	»	90 57	»	3,109 97
Gouy-le-Piéton.	988	»	3,033	»	»	2,581	0.44.00	3,610 »	2,109 70	5,990 95	42,634 90	»	»	1,624 43	»	55,969 98
Seneffe.	350	»	3,470	»	»	»	0.29.40	1,163 52	»	1,645 93	50,038 77	»	»	1,518 81	»	54,367 03
	1,338	»	8,489	700	»		1.56.62	7,043 34	3,112 70	9,345 54	126,890 08	»	»	5,460 73	»	151,842 39
	10,527					2,581										
	13,108															

Ce chemin réunit la route provinciale de Gosselies à Chapelle-lez-Herlaimont avec la route de l'État de Mons à Nivelles en traversant le canal de Charleroy à Bruxelles et le chemin de fer de l'État à la station de Gouy-le-Piéton.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art	Produit. — 1850 à 1851.	Emp'acement.		
3 aquedues en briques et pierres.	Francs. 12 70	Francs.	Francs. »	»	Francs. 501 70	
	8 50	726 58	»	»	»	
	9 »		•	•	250 »	
	15 54		250 •	Senefle $\frac{1}{2}$.	150 »	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.			
consistance	sommes.													pavage.	empier- rement.	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	
0.83.22	3,009 34	963 25	1,220 65	17,026 91	4,362 16	»	749 28	13 18	28244 77	15,239 10	33,448 35	63,363 95	1,265 01	4 »	2 20	
»	»	»	»	3,836 59	»	»	115 09	»	3951 68					2 43	»	
0.05.27	607 94	726 58	2,698 80	22,561 82	»	»	802 61	»	27397 75					2 57	»	
0.02.74	241 22	»	1,615 91	50,249 69	»	»	1,614 40	»	53721 22					4 57	»	
0.91.23	3,858 50	1,689 83	5,535 36	94,575 01	4,362 16	»	3,281 38	13 18	113315 42	113,315 41						

Commune de Courcelles. Le chemin part, au hameau de Requignies, de la route de Gosselies à Chapelle. Une première partie, du point de départ jusqu'à la rencontre du chemin de fer du charbonnage de Courcelles, a été pavée : ce pavage est en bon état ainsi que les accote-

ments. La largeur de ceux-ci est bien régulière, les fossés auraient besoin d'être rouverts. Depuis le chemin de fer jusqu'à la limite, le chemin est amélioré en empierrement. Il est en bon état de viabilité, mais fatigué et réclame un rechargement. La largeur et les accotements sont réguliers, mais les contre-fossés ne sont pas régulièrement ouverts.

Communes de Courcelles et de Trazegnies. Cette partie mitoyenne a été améliorée par Courcelles seule au moyen d'un empierrement. Mêmes observations que pour celui ci-dessus.

Commune de Trazegnies. Le chemin sur cette commune est amélioré en pavage. Ce pavage est en bon état ainsi que les accotements et les fossés. Largeur régulière et suffisante.

Commune de Gouy-le-Piéton. La partie du chemin améliorée sur cette commune l'a été au moyen d'un pavage, dont une partie exécutée avant, et l'autre après la déclaration de grande vicinalité. Ces deux parties de pavage sont, dans leur ensemble, en bon état, mais le chemin manque de largeur et les contre fossés n'y sont pas régulièrement établis. Dans les premières maisons du village que l'on traverse, deux grandes mares et les accotements salis par les eaux ménagères. Plus loin une énorme haie non élaguée avec grands arbres, le tout appartenant au secrétaire communal, entretient dans le chemin une humidité qui le dégrade. Les travaux pour l'amélioration des 2,581 mètres restant à achever sont adjugés et en voie d'exécution.

Commune de Senefte. Le chemin dans tout son trajet sur cette commune est amélioré au moyen d'un pavage dont les matériaux proviennent des carrières de Quenast. Cette construction est parfaitement établie et dans un bon état d'entretien. Il est à regretter que les accotements de ce chemin manquent de largeur en certains points et que, dans quelques autres, des haies non élaguées et des plantations y maintiennent une humidité nuisible. Ce chemin de grande vicinalité se termine au pont du canal de Charleroy à Bruxelles ; il est relié à la grande route de Mons à Nivelles par un bout de pavé ancien, exécuté dans un chemin de petite vicinalité, et qui a été fraîchement réparé.

On y remarque un pont en maçonnerie à deux arches, récemment construit sur la Samme, en remplacement d'un pont ancien dégradé et trop étroit.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE CHARLEROY.

**Chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à la route
d'Anderlues à Bascoup.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Piéton.....	Route d'Anderlues à Bascoup, com- mune de Piéton.	"	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	Par adjudication. Empierre- ment : pavage dans le vil- lage de Forchies. Maté- riaux de la localité ou des localités environnantes.
Forchies-la-Marche.		Route de Fontaine- l'Evêque à Cour- celles, commune de Forchies.	4,883.00	0.00	4.00	5.00	0.75	

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.								
Piéton.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
	"	"	501	2,003	"	"	"	"	301 92	1,092 94	6,831 19	14,394 45	"	748 25	1,027 85	24,390 60
Forchies-la-Marche	2,379															
	2,379		2,504		"											
	4.883															

Ce chemin réunit les 2 routes provinciales d'Anderlues à Bascoup et de Fontaine-l'Évêque à Courcelles.

Commune de Piéton. Le chemin part de la route d'Anderlues à Bascoup, à 250 mètres

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
Reconstruction d'une fontaine et de murs de soutènement.	Francs. 9 62	Francs. 304 92	Francs. 810 "	$\frac{1}{2}$ à Piéton. $\frac{1}{2}$ à Forchies	Francs. 440 "	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.			
concordance	sommes.													pavage.	empier- rement	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	Ce chemin de grande communication a été construit sans subside de l'État. (a) Ce dernier nombre a été obtenu par soustraction et non par renseignements.
"	"	304 92	1,092 94	6,831 10	14,394 45	"	768 25	1,027 65	24,399 60	"	9,950 "	14,449 60 ^(a)	"	3 72	2 11	
										24.399 60						

environ du charbonnage du Piéton. Il est entièrement empierré sur cette commune. Entre la route et le charbonnage l'empierrement est en mauvais état, par suite des fortes charges qui y circulent; au-delà, il est en bon état, mais il n'a pas la largeur suffisante et il manque de contre-fossés.

Commune de Forchies-la-Marche. Tout le chemin est amélioré sur cette commune en pavage dans l'intérieur du village, en empierrement dans le reste du trajet. De la limite vers Piéton jusqu'au village l'empierrement est en bon état, mais le chemin manque de largeur. Dans le village, fortes haies non élaguées. Le pavage y est en très-bon état. Au-delà du village, le chemin manque également de largeur, de contre-fossés et de bombement, de sorte que l'eau séjourne sur la voie et la dégrade. Un rechargement complet serait nécessaire.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE CHARLEROY.

Chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à Gerpinnes.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON mètres.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Fontaine-l'Évêque..	Ville de Fontaine-l'Évêque.	"	Mètres. 1296.00	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	Pavage et empierré. Adjudication. Pierraille de la localité.
Leernes.....	"	"	2260.00					Pavage et empierré. Adjudication. Pierraille de la localité.
Landelies.....	"	"	1850.00					L'empierrement est ancien..
Montigny-le-Tilleul.	"	"	4093.00	0.11 à	4.00	6.00	1.00	Empierrement par adjudication. Matériaux de la localité.
Mont-sur-Marchienne.	"	"	341.00	0.12				"
Jamioulx.....	"	"	1654.00					"
Nalines.....	"	"	2622.60					Empierrement par adjudication. Matériaux de la localité.
Gerpinnes.....	"	Gerpinnes.....	5121.50					Empierrement par adjudication. Matériaux de la localité.
			19230.30					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensablement.											
							restes à payer.	solaires.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Fontaine-l'Évêque	500	699	"	97.00	"	"	0.04 52	316 40	"	16 74	"	436 50	"	22 80	"	792 44
Leernes	"	1,824	"	436.00	"	"	0.21.70	1519	352 23	625 98	"	1,063	"	88 20	404	4,951 41
Landelies	"	1,850	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Montigny-le-Tilleul.	"	1,347	"	1,370.00	"	1,378.00	0.14.89	1520	466 71	3496 60	"	11,246 60	"	536 28	4594 60	21,880 79
Mont-sur-Marchienne.	"	341	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jamioulx	"	1,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Nalines	"	948	"	1,674.00	"	"	0.09.32	2772	862 39	2341 48	"	7,940 05	"	319 31	1667 63	16,433 66
Gerpinnes	"	"	(a) 214	5,121.50	"	"	1.39.97	4480 63	2,959 06	8297 20	4,626	24,622 47	"	2,139 24	4991 56	52,116 18
	500	8,663	214	8,698.50	"		2 30.40	10608 85	4,640 39	13278	4,626	46,207 62	"	3,135 83	11637 79	96,174 48
	9,163															
	19,075.50					1,378.00										
	19,453.50															

Ce chemin part de la route de Charleroy à Mons, coupe les deux routes de Charleroy à Beaumont, celle de Marcinelle à Bommerée, celle de Charleroy à Philippeville, et se termine au village de Gerpinnes à celle qui va de Gerpinnes à Châtelet,

Commune de Fontaine-l'Évêque. Le chemin part de l'intérieur de la ville. Il débute par un

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1830 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	5 94	"	"	"	520 "	
2 aqueducs, briques et pierres.	10 30	595 55	"	"	230 "	
"	"	"	"	"	900 "	
4 aqueducs et perrés en pierres.	5 44	580 16	"	"	25 "	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
6 aqueducs	7 15	635 55	"	"	"	
8 aqueducs	8 35	2,785 97	160 "	Demi-droit à 2 bureaux.	710 50	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
contenance.	sommes.													pavage.	empier- rement.	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	
0.04 52	316 40	"	8 76	"	228 44	"	15 "	7 80	576 40							
0.20 95	1,466 50	595 53	522 64	"	1,640 46	"	78 30	259 30	4,562 73							
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"							
0 15 00	923 85	580 16	1156 44	"	3,224 97	"	151 01	1,453 35	7,480 79	5,996 29	20,406 75	(b) 43,212 31	575 71	4 26	1 91	(a) Ces 214 mètres forment une bifurcation du chemin dans l'intérieur du village de Gerpinnes; ils ne sont pas comptés dans le total de la longueur au premier tableau.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"							(b) Ce dernier nombre a été obtenu par soustraction et non par renseignement.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"							
0 20.67	2,556 49	653 35	2152 62	"	6,015 08	"	284 55	379 40	12,041 49							
1.39.97	1,480 65	2,785 97	7835 50	4,369 55	23,232 89	"	1,233 "	1,643 "	45,580 55							
2.10.11	9,743 89	4,615 01	11676 05	4,369 55	34,341 84	"	1,761 86	3,742 86	70,251 06			70,251 06				

pavage finissant à la dernière fontaine. Vient, ensuite, un empierrement ancien; puis 97 mètres de pavage neuf par suite d'un redressement. Le tout est en bon état.

Commune de Leernes. Tout le chemin est empierré sur cette commune. Jusqu'au village le chemin est excellent sous le rapport de l'empierrement, de la largeur, des accotements et des

(a) Ces 214 mètres forment une bifurcation du chemin dans l'intérieur du village de Gerpinnes; ils ne sont pas comptés dans le total de la longueur au premier tableau.
(b) Ce dernier nombre a été obtenu par soustraction et non par renseignement.

fossés ; à l'entrée du village un redressement sera nécessaire. Le tout continue à être en très-bon état , tant dans l'intérieur du village qu'à l'extérieur , jusqu'à la limite de la commune.

Commune de Landelies. Depuis la limite de Leernes jusqu'au village, empierrement exécuté avant la déclaration de grande vicinalité et en très-bon état. L'intérieur du village est pavé. A l'église du village le chemin cesse pour faire place à une route concédée allant jusqu'à la route de Charleroy à Beaumont. Cette route concédée est elle-même en très-bon état. Après avoir suivi pendant quelque temps la route de Beaumont vers Charleroy , on reprend le chemin de grande communication dans la :

Commune de Montigny-le-Tilleul. Le chemin n'est pas entièrement amélioré dans cette commune. Il reste une partie à empierrer entre la route et l'église ; au delà , tout est empierré et en bon état jusqu'à la deuxième route de Charleroy à Beaumont par Bommerée. On suit cette route vers Charleroy jusqu'au delà du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Puis on entre sur une partie du chemin limitrophe entre les :

Communes de Montigny et de Mont-sur-Marchienne. Cette partie, à l'extrémité de ces deux communes, a été empierrée par la commune de Jamioulx. Cet empierrement est en très-bon état ; on ne peut blâmer que la manière dont est fait le raccordement du chemin avec la route de Bommerée à Charleroy par Marcinelle.

Commune de Jamioulx (arrondissement de Thuin). Le chemin est entièrement amélioré en empierrement sur cette commune. Quelques parties très-bonnes, d'autres médiocres, et ayant des ornières. Le tout très-viable. Pente de 12 p. % pour arriver sur la place du village.

Commune de Nalinnes (Thuin). Dans l'empierrement ancien , une partie est bonne , l'autre est très-fatiguée et présente de grandes ornières. Le tout est viable facilement. La partie neuve est bonne et bien construite. Avant d'arriver à l'église , redressement sur une longueur d'environ 200 mètres ; au delà de ce redressement une partie du chemin , située entre deux petites chapelles , présente de fortes ornières. A la deuxième de ces chapelles , le chemin dont nous occupons rejoint un autre chemin de grande communication venant de Ham-sur-Heure et allant à la route de Charleroy à Philippeville. Ces deux chemins se confondent depuis leur point de jonction jusqu'à cette route. Dans la traverse du village de Nalinnes les accotements de cette partie commune des deux chemins sont envahis par une forêt d'arbres abattus et d'autres objets ; le chemin est longé , dans toute sa longueur , par des fosses à fumier qui l'envahissent jusque contre les bordures et présentent un danger réel pour les voitures, et par des mares de purin qui y débordent , le parcourent en tout sens et forment un ensemble aussi dégoûtant qu'insalubre. M. le commissaire voyer m'a déclaré avoir essayé à diverses reprises d'y porter remède sans succès, par suite de l'opposition des habitants et du défaut d'appui de la part de l'autorité locale. Au delà du village jusqu'à la route de Charleroy à Philippeville , cette partie commune est remarquablement bonne quant à l'empierrement , à la largeur, aux accotements, aux fossés et à l'alignement. Il est impossible de rien voir de mieux que cette partie, de même qu'il est impossible de rien voir de plus sale que l'intérieur du village.

Commune de Gerpennes. Après que la partie commune a cessé, à la rencontre de la route de Charleroy à Philippeville, le chemin de Fontaine à Gerpennes continue seul sur cette dernière commune. Il s'y développe sur une longueur de plus d'une lieue : pendant tout ce trajet , sauf dans quelques parties traversant des bois , et qui ne sont que médiocres , le chemin est excellent et tenu d'une manière on ne peut plus satisfaisante sous le rapport de l'entretien, de la propreté et de l'écoulement des eaux par les soins d'un cantonnier au service de la commune.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE CHARLEROY.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication, avec ou sans subsides, depuis 1841 jusqu'au 31 décembre 1850.

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		payée.	empierrée.	ensablée.	

1^{er} CANTON

Gilly.	1841	100	»	»	»
Farciennes.	1841	»	224	»	»
	»	100	224	»	»

2^e CANTON

Acoz.	1841	»	469	»	»
Aiseau.	»	»	62	»	»
Pont-de-Loup.	»	»	272	»	»
	»	»	803	»	»

CANTON DE

Brye.	1841	180	»	»	»
Liberchies.	»	217	»	»	»
Frasnes.	»	396	»	»	»
Mellet.	»	440	»	»	»
Fleurus.	»	»	313	»	»
Boignée.	»	»	290	»	»
Saint-Amand.	»	»	200	»	Pont.
	»	1,233	803	»	»

CANTON DE

Seneffe.	1841	»	484	»	1 aqueduc.
Gouy-le-Piéton.	»	161	»	»	»
	»	161	484	»	»
TOTAUX de l'année.	1841	1,494	2,314	»	»

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

DE CHARLEROY.

617 75	617 75	"	"	"
850 "	494 "	"	"	256 "
1,467 75	1,111 75	"	"	256 "

DE CHARLEROY.

5,000 "	5,000 "	"	"	"	La dépense comprend 2,107 francs pour achat de terrain nécessaire pour la communication.
186 "	186 "	"	"	"	
611 66	611 66	"	"	"	
5,797 66	5,797 66	"	"	"	

GOSSELIES.

747 22	"	"	"	747 22
976 53	976 53	"	"	"
3,000 "	3,000 "	"	"	"
2,620 65	400 "	"	"	2,220 65
1,095 50	261 50	"	"	834 "
290 "	75 "	"	"	215 "
600 "	257 "	"	"	343 "
9,329 90	4,970 03	"	"	4,359 87

DE SENEFFE.

1,937 50	1,937 50	"	"	"
1,449 20	1,449 20	"	"	"
3,386 70	3,386 70	"	"	"
19,982 01	15,266 14	"	"	4,715 87

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		parée.	empierrée.	ensablée.	

1^{er} CANTON

Farciennes	1842	33	415	"	1 aqueduc
Montigny-sur-Sambre . . .	"	578	"	"	"
	"	611	415	"	"

2^e CANTON

Aiseau	1842	"	327	"	Construction d'un mur de soutè- nement au hameau d'Oignies.
Bouffloulx	"	"	165	"	"
Gerpennes	"	"	533	"	"
Mont-sur-Marchienne . . .	"	"	"	"	375 mètr. de terrassement. .
Pont-de-Loup	"	"	260	"	"
	"	"	1,285	"	"

CANTON DE

Ransart	1842	"	447	"	"
Heppignies	"	43	"	"	"
Brye	"	63	"	"	"
Liberchies	"	1,718	"	"	"
Villers-Perwin	"	243	"	"	"
Frasnes	"	402	"	"	"
Mellet	"	185	"	"	"
Wagnelée	"	"	230	"	"
Fleurus	"	"	525	"	"
Wanfercée-Baulet	"	"	"	"	Pont du Trieu
Boignée	"	"	403	"	"
Saint-Amand	"	"	290	"	"
	"	2,654	1,895	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

DE CHARLEROY.

2,400 »	2,400 »	»	»	»
6,599 »	2,099 »	»	»	4,500 »
8,999 »	4,499 »	»	»	4,500 »

DE CHARLEROY.

1,776 50	1,776 50	»	»	»
495 »	495 »	»	»	»
702 »	702 »	»	»	»
400 »	»	»	»	400 »
386 50	386 50	»	»	»
3,760 »	3,360 »	»	»	400 »

GOSSELIES.

1,345 »	1,345 »	»	»	»
258 »	258 »	»	»	»
331 »	331 »	»	»	»
10,008 »	10,008 »	»	»	»
1,192 50	1,192 50	»	»	»
2,929 26	2,929 26	»	»	»
1,045 »	1,045 »	»	»	»
696 56	696 56	»	»	»
1,837 50	1,500 »	»	»	337 50
150 »	150 »	»	»	»
503 75	503 75	»	»	»
910 35	910 35	»	»	»
21,206 92	20,869 42	»	»	337 50

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		payée.	empierrée.	ensablée.	

CANTON DE

Fontaine-l'Évêque	1842	40	530	»	»
Piéton	»	»	240	»	»
	»	40	770	»	»

CANTON DE

Obaix	1842	561	»	»	»
Petit-Rœulx	»	291	»	»	Pont
Arquennes	»	»	800	»	»
Feluy	»	»	20	»	1 aqueduc
Pont-à-Celles	»	153	»	»	»
Lahestre	»	»	78	45	»
Rêves	»	283	»	»	»
Buzet	»	180	»	»	»
Gouy-le-Piéton	»	104	»	»	»
Fayt-lez-Seneffe	»	»	»	50	»
	»	1,572	898	95	»
Totaux de l'année . . .	1842	4,877	5,263	95	»

1^{er} CANTON

Charleroy	1843	70	»	»	»
Jumet	»	3,720	»	»	6 aqueducs
Roux	»	281	304	»	1 aqueduc
	»	4,071	304	»	»

2^e CANTON

Aiseau	1843	»	204	»	1 aqueduc
Bouffoulx	»	»	125	»	»
A reporter	»	»	329	»	»

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

2,850 »	2,850 »	»	»	»
960 »	960 »	»	»	»
3,810 »	3,810 »	»	»	»

SENEFFE.

2,466 »	2,466 »	»	»	»
1,404 »	1,404 »	»	»	»
1,600 »	1,600 »	»	»	»
150 »	150 »	»	»	»
1,757 »	1,757 »	»	»	»
200 »	200 »	»	»	»
1,382 »	1,382 »	»	»	»
1,000 »	1,000 »	»	»	»
488 80	488 80	»	»	»
80 »	»	»	»	60 »
10,807 80	10,447 80	»	»	60 »
48,083 72	42,786 22	»	»	5,297 50

DE CHARLEROY.

210 »	210 »	»	»	»
23,919 64	23,919 64	»	»	»
6,031 »	5,831 »	200 »	»	»
30,160 64	29,960 64	200 »	»	»

DE CHARLEROY.

750 72	750 72	»	»	»
498 13	498 13	»	»	»
1,248 85	1,248 85	»	»	»

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		payée.	empierrée.	ensablée.	
Report	1843	"	329	"	"
Châtelineau	"	125	"	"	"
Mont-sur Marchienne.	"	"	96	"	"
Pont-de Loup.	"	"	92	"	"
Presles	"	"	440	"	"
	"	125	957	"	"

CANTON DE

Ransart	1843	"	410	"	"
Heppignies.	"	80	"	"	"
Brye	"	"	185	"	"
Wangénies	"	"	300	"	"
Villers-Perwin	"	166	"	"	"
Frasnes	"	318	"	"	"
Mellet	"	"	184	"	"
Wagnelée	"	"	213	"	"
Fleurus	"	"	550	"	"
Wanfercée-Baulet	"	"	948	"	"
Boignée	"	"	80	"	"
Saint-Amand	"	"	185	"	"
	"	564	3,085	"	"

CANTON DE

Landelies	1843	"	224	"	"
Marchienne au-Pont	"	"	250	"	"
Piéton	"	"	352	"	"
	"	"	826	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	
1,248 85	1,248 85	»	»	»	La somme de 300 francs provient d'un rôle de prestation dont le surplus a été employé à l'entretien.
827 »	827 »	»	»	»	
800 »	500 »	300 »	»	»	
305 45	305 45	»	»	»	
729 72	729 72	»	»	»	
3,911 02	3,611 02	300 »	»	»	

GOSSELIES.

1,150 »	850 »	300 »	»	»
480 »	480 »	»	»	»
805 »	408 31	200 »	»	196 69
650 »	650 »	»	»	»
590 50	590 50	»	»	»
2,999 34	2,999 34	»	»	»
864 06	864 06	»	»	»
661 95	461 95	200 »	»	»
1,925 »	1,694 60	»	»	230 40
2,844 »	2,844 »	»	»	»
80 »	80 »	»	»	»
599 85	599 85	»	»	»
13,649 70	12,522 61	700 »	»	427 09

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

903 »	903 »	»	»	»
1,250 »	»	»	»	1,250 »
1,408 »	908 »	»	»	500 »
3,561 »	1,811 »	»	»	1,750 »

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		parée.	empierrée.	ensablée.	

CANTON DE

Obaix	1843	197	250	"	"
Petit-Rœulx	"	69	78	"	Pont.
Arquennes	"	"	826	"	"
Feluy	"	"	75	"	1 aqueduc.
Pont-à-Celles	"	158	"	"	"
Bois-d'Haine	"	"	"	120	"
Lahestre	"	"	60	25	"
Rêves	"	450	"	"	"
Buzet	"	210	"	"	"
Luttre	"	175	"	"	"
Familleureux	"	50	140	"	2 aqueducs
Fayt-lez-Seneffe	"	"	"	35	"
	"	1,309	1,429	180	"
TOTAUX de l'année . . .	1843	6,069	6,601	180	"

1^{er} CANTON DE

Gilly	1844	100	"	"	"
Farciennes	"	"	200	"	"
Charleroy	"	123	"	"	"
Lambusart	"	"	85	"	"
Roux	"	282	384	"	"
	"	515	669	"	"

2^e CANTON DE

Aiseau	1844	"	633	"	"
Bouffioulx	"	"	100	"	"
Mont-sur-Marchienne . . .	"	"	923	"	"
Pont-de-Loup	"	"	245	"	"
Presles	"	"	400	"	"
	"	"	2,301	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

SENEFFE.

2,057 »	2,057 »	»	»	»
915 »	915 »	»	»	»
1,652 »	1,652 »	»	»	»
425 »	425 »	»	»	»
948 »	948 »	»	»	»
818 80	568 80	250 »	»	»
150 »	150 »	»	»	»
1,368 »	1,118 »	250 »	»	»
840 »	840 »	»	»	»
1,050 »	1,050 »	»	»	»
1,168 40	918 40	250 »	»	»
40 »	»	»	»	40 »
11,430 20	10,640 20	750 »	»	40 »
62,712 56	58,545 47	1,950 »	»	2,217 09

CHARLEROY.

645 11	645 11	»	»	»
2,024 »	1,624 »	400 »	»	»
391 50	391 50	»	»	»
340 »	90 »	250 »	»	»
5,056 65	4,256 65	800 »	»	»
8,457 26	7,007 26	1,450 »	»	»

CHARLEROY.

2,253 62	2,253 62	»	»	»
228 48	228 48	»	»	»
900 »	600 »	300 »	»	»
700 »	700 »	»	»	»
600 »	600 »	»	»	»
4,680 10	4,380 10	300 »	»	»

Ce travail a été effectué dans un chemin aujourd'hui de grande communication.

La somme de 600 francs provient d'un rôle de prestation dont le surplus a été employé à l'entretien.

Le rôle de prestation, montant à 600 francs, a servi à cette construction.

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		parée.	empierrée.	ensablée.	

CANTON DE

Thiméon.	1844	1,446	"	"	"
Ransart	"	"	1,074	"	"
Heppignies.	"	250	"	"	"
Brye	"	150	"	"	"
Wayaux	"	110	"	"	"
Liberchies	"	418	"	"	"
Wangénies.	"	"	1,800	"	"
Villers-Perwin	"	100	"	"	"
Frasnes	"	363	"	"	"
Mellet	"	"	114	"	"
Wagnelée	"	64	260	"	"
Viesville	"	"	700	"	"
Fleurus	"	"	280	"	"
Wanfercée-Baulet	"	"	888	"	"
Boignée	"	"	240	"	"
Saint-Amand	"	"	190	"	"
	"	2,921	5,046	"	"

CANTON DE

Courcelles	1844	965	350	"	1 aqueduc.
Fontaine-l'Évêque	"	"	60	"	"
Leernes	"	"	112	"	"
Marchienne-au-Pont	"	"	125	"	"
Montigny-le-Tilleul	"	"	230	"	"
Piéton	"	"	173	"	"
Trazegnies	"	120	"	"	"
	"	1,095	1,160	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

GOSSELIES.

19,168 73	18,892 73	274 "	"	"	
1,668 43	1,418 43	250 "	"	"	
1,250 "	1,250 "	"	"	"	
678 86	254 86	150 "	"	274 "	
775 "	575 "	200 "	"	"	
1,841 "	1,841 "	"	"	"	
1,050 "	800 "	250 "	"	"	
485 "	485 "	"	"	"	
2,996 54	2,996 54	"	"	"	
691 80	691 80	"	"	"	
1,199 77	1,049 77	150 "	"	"	
1,600 "	1,300 "	300 "	"	"	
980 "	980 "	"	"	"	
2,664 "	1,808 40	855 60	"	"	
240 "	240 "	"	"	"	
505 96	505 96	"	"	"	
37,793 09	35,089 49	2,429 60	"	274 "	

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

13,410 "	11,310 "	"	"	2,100 "	
200 "	200 "	"	"	"	
268 80	268 80	"	"	"	
675 "	"	"	"	675 "	
1,320 "	1,320 "	"	"	"	
692 "	692 "	"	"	"	
662 16	462 16	200 "	"	"	
17,227 96	14,262 96	200 "	"	2,775 "	

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		payée.	empierrée.	ensablée.	
CANTON DE					
Obaix	1844	480	100	"	Pont
Petit-Rœulx	"	150	50	"	"
Arquennes	"	"	692	"	1 pont, 1 aqueduc.
Feluy	"	"	70	"	1 aqueduc.
Pont-à-Celles.	"	283	"	"	"
Bois-d'Haine	"	"	"	90	"
Lahestre	"	"	50	20	"
Rêves	"	546	"	"	"
Buzet.	"	235	"	"	"
Gouy-le-Piéton.	"	1,122	"	"	"
Familleureux.	"	"	100	"	"
Fayt-lez-Seneffe	"	"	"	140	1 aqueduc.
Seneffe.	"	"	470	"	"
	"	2,796	1,532	250	"
TOTAUX de l'année . . .	1844	7,227	10,708	250	"

1^{er} CANTON

Farciennes.	1845	"	540	"	"
Roux.	"	2,200	"	"	"
Jumet	"	1,222	"	"	"
	"	3,422	540	"	"

2^e CANTON

Châtelet	1845	"	55	"	"
Gerpennes	"	"	400	"	"
Pont-de-Loup	"	"	464	"	"
Presles.	"	"	100	"	"
	"	"	1,019	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

SENEFFE.

2,670 »	2,670 »	»	»	»
1,101 »	851 »	250 »	»	»
2,156 25	1,906 25	250 »	»	»
400 »	400 »	»	»	»
1,043 »	1,043 »	»	»	»
592 »	442 »	150 »	»	»
100 »	100 »	»	»	»
1,860 »	1,670 »	190 »	»	»
835 »	835 »	»	»	»
5,273 40	5,273 40	»	»	»
736 80	586 80	150 »	»	»
190 »	190 »	»	»	»
2,110 »	2,110 »	»	»	»
19,067 45	18,077 45	990 »	»	»
87,225 86	78,807 26	5,269 60	»	3,049 »

DE CHARLEROY.

1,836 »	836 »	400 »	600 »	»
33,650 »	32,500 »	1,150 »	»	»
21,274 50	21,274 50	»	»	»
56,760 50	54,610 50	1,550 »	600 »	»

DE CHARLEROY.

165 »	165 »	»	»	»
1,897 40	997 40	900 »	»	»
1,099 50	749 50	350 »	»	»
300 »	50 »	250 »	»	»
3,461 90	1,961 90	1,500 »	»	»

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		pavée.	empierreée.	ensablée.	

CANTON DE

Gosselies	1845	»	»	»	3 ponts ,
Thiméon	»	10	631	»	»
Ransart	»	»	1,619	»	2 ponts
Heppignies	»	252	»	»	»
Brye	»	185	»	»	»
Wayaux	»	200	»	»	»
Wangenies	»	»	800	»	»
Villers-Perwin	»	212	200	»	»
Frasnes	»	326	»	»	»
Wagnelée	»	»	196	»	»
Viesville	»	121	236	»	»
Fleurus	»	»	240	»	»
Wanfercée-Baulet	»	»	1,382	»	»
Boignée	»	»	136	»	»
St-Amand	»	»	310	»	»
	»	1,306	5,950	»	»

CANTON DE

Chapelle-lez-Herlaimont . . .	1845	1,000	200	»	2 aqueducs
Fontaine-l'Évêque	»	»	65	»	»
Monceau-sur-Sambre	»	»	200	»	»
Montigny-le-Tilleul	»	»	970	»	»
Souvret	»	»	54	»	»
Leernes	»	»	123	»	»
Trazegnies	»	238	»	»	»
	»	1,238	1,612	»	»

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

GOSSELIES.

1,036 20	856 20	180 "	"	"	
2,443 25	1,693 25	150 "	600 "	"	
4,218 12	3,918 12	300 "	"	"	
1,260 "	1,260 "	"	"	"	
720 32	332 17	180 "	"	208 15	
759 "	559 "	200 "	"	"	
1,912 24	1,762 24	150 "	"	"	
1,024 88	774 88	250 "	"	"	
2,870 94	2,870 94	"	"	"	
943 80	763 80	180 "	"	"	
1,370 "	1,070 "	300 "	"	"	
840 "	840 "	"	"	"	
4,646 "	4,646 "	"	"	"	
136 "	136 "	"	"	"	
1,106 66	1,106 66	"	"	"	
25,287 41	22,589 26	1,890 "	600 "	208 15	

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

13,750 41	11,825 41	1,325 "	600 "	"	
215 "	215 "	"	"	"	
1,000 "	"	"	"	1,000 "	
3,169 "	1,350 26	850 "	"	968 74	
218 "	"	"	"	218 "	
680 "	680 "	"	"	"	
1,900 "	1,400 "	500 "	"	"	
20,930 41	15,470 67	2,675 "	600 "	2,184 74	

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		payée.	empierrée.	ensablée.	

CANTON DE

Obaix	1845	215	"	"	"
Petit-Rœulx	"	450	"	"	"
Arquennes	"	"	712	"	1 pont, 3 aqueducs
Feluy	"	"	120	"	"
Pont-à-Celles	"	102	"	"	"
Bois-d'Haine	"	"	"	82	"
Lahestre	"	"	20	"	"
Rèves	"	426	"	"	"
Buzet	"	240	"	"	"
Luttre	"	280	"	"	"
Gony-le-Piéton	"	121	"	"	"
Familleureux	"	"	100	"	4 aqueducs
Fayt-lez-Seneffe	"	"	"	30	"
Seneffe	"	"	200	"	"
	"	1,834	1,152	112	"
TOTAUX de l'année . . .	1845	7,800	10,273	112	"

1^{er} CANTON

Farciennes	1846	"	625	"	"
Lodelinsart	"	44	"	"	"
Gilly	"	70	"	"	"
Lambusart	"	"	125	"	"
Roux	"	281	304	"	"
	"	395	1,064	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

SENEFFE.

1,390 "	1,146 "	244 "	"	"
2,050 "	1,600 "	450 "	"	"
2,251 25	2,061 25	190 "	"	"
590 "	590 "	"	"	"
640 "	640 "	"	"	"
450 "	350 "	100 "	"	"
56 13	56 13	"	"	"
2,154 "	1,904 "	250 "	"	"
865 "	865 "	"	"	"
1,680 "	1,494 "	186 "	"	"
568 70	568 70	"	"	"
858 "	758 "	100 "	"	"
35 "	35 "	"	"	"
1,580 "	1,200 "	380 "	"	"
15,168 08	13,268 08	1,900 "	"	"
121,608 30	107,900 41	9,515 "	1,800 "	2,392 89

DE CHARLEROY.

3,200 "	2,200 "	400 "	600 "	"
844 50	544 50	300 "	"	"
487 50	487 50	"	"	"
550 "	350 "	200 "	"	"
4,758 64	3,958 64	800 "	"	"
9,838 64	7,538 64	1,700 "	600 "	"

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		pavée.	empierreée.	ensablée.	

2^e CANTON

Aiseau	1846	"	50	"	"
Bouffoulx.	"	"	152	"	"
Châtelet	"	"	164	"	"
Gerpennes	"	"	1,010	"	1 pontceau
Gougnies.	"	"	922	"	"
Loverval.	"	"	150	"	"
Pont-de-Loup.	"	254	"	"	"
Presles.	"	"	585	"	"
		254	3,033	"	"

CANTON DE

Ransart.	1846	"	1,112	"	3 ponts
Heppignies.	"	175	100	"	"
Brye	"	166	"	"	"
Wayaux	"	144	"	"	"
Wangénies.	"	"	1,074	"	"
Villers-Perwin	"	92	68	"	"
Mellet	"	"	275	"	"
Wagnelée	"	"	190	"	"
Vicsville	"	82	606	"	"
Fleurus.	"	"	320	"	"
Wanfercée-Baulet.	"	"	565	"	"
Boignée	"	"	151	"	1 pont
St-Amand	"	"	500	"	"
		660	4,961	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	la commune,	la province.	l'État.	les particuliers.	

DE CHARLEROY.

150 "	150 "	"	"	"
532 "	532 "	"	"	"
492 "	492 "	"	"	"
3,640 "	2,840 "	800 "	"	"
1,900 "	1,450 "	450 "	"	"
500 "	500 "	"	"	"
3,112 39	3,112 39	"	"	"
1,150 "	750 "	400 "	"	"
11,476 39	9,826 39	1,650 "	"	"

GOSSELIES.

2,274 24	2,074 24	200 "	"	"
1,175 "	875 "	300 "	"	"
1,001 02	332 17	250 "	"	418 85
619 "	469 "	150 "	"	"
626 60	376 60	250 "	"	"
832 41	582 41	250 "	"	"
1,423 10	1,423 10	"	"	"
920 75	720 75	200 "	"	"
1,009 55	759 55	250 "	"	"
960 "	960 "	"	"	"
1,695 "	1,695 "	"	"	"
351 "	351 "	"	"	"
1,515 "	1,515 "	"	"	"
14,402 67	12,132 82	1,850 "	"	418 85

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		pavée.	empierrée.	ensablée.	

CANTON DE

Obaix	1846	400	»	»	»
Petit-Rœulx	»	348	50	»	»
Arquennes	»	»	750	»	»
Feluy	»	»	169	»	1 aqueduc
Pont-à-Celles	»	226	»	»	»
Bois-d'Haine	»	»	»	50	»
Lahestre	»	»	25	»	»
Rèves	»	434	»	»	»
Buzet	»	199	»	»	»
Luttre	»	39	»	»	»
Gouy-le-Piéton	»	204	»	»	»
Familleureux	»	»	110	50	7 aqueducs
Fayt-lez-Seneffe	»	»	»	75	»
Seneffe	»	»	300	»	»
»	»	1,850	1,404	175	»

CANTON DE

Fontaine-l'Évêque	1846	»	80	»	»
Forchies-la-Marche	»	265	»	»	»
Landelies	»	»	1,133	»	»
Leernes	»	»	925	»	»
Piéton	»	323	264	»	»
Trazegnies	»	276	»	»	»
»	»	864	2,402	»	»
TOTAUX de l'année . . .	1846	4,023	12,864	175	»

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

SENEFFE.

2,420 »	2,300 »	120 »	»	»
1,900 »	1,634 »	266 »	»	»
1,628 50	1,628 50	»	»	»
840 »	840 »	»	»	»
1,462 »	1,322 »	140 »	»	»
457 »	307 »	150 »	»	»
60 »	60 »	»	»	»
2,072 »	1,722 »	350 »	»	»
865	575 »	290 »	»	»
227 70	127 70	100 »	»	»
958 80	958 80	»	»	»
988 25	828 25	160 »	»	»
80 »	80 »	»	»	»
3,400 »	1,580 »	400 »	420 »	1,000 »
17,359 25	13,963 25	1,976 »	420 »	1,000 »

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

240 »	240 »	»	»	»
800 »	600 »	200 »	»	»
3,727 98	2,746 »	»	»	981 98
2,296 »	2,296 »	»	»	»
6,299 70	4,979 70	800 »	»	520 »
2,090 »	1,500 »	500 »	»	»
15,363 68	12,361 70	1,500 »	»	1,501 98
68,440 63	55,823 80	8,676 »	»	2,920 83

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		pavée.	empierrée.	ensablée.	

1^{er} CANTON

Roux.	1847	9	337	"	"
Farciennes.	"	"	408	"	"
Lambusart.	"	"	388	"	"
	"	9	1,133	"	"

2^e CANTON

Aiseau.	1847	"	60	"	"
Bouffoulx.	"	"	120	"	"
Couillet.	"	"	725	"	"
Gougnyes.	"	"	478	"	"
Loverval.	"	"	100	"	"
Marcinelle.	"	"	160	"	"
Presles.	"	"	970	"	"
	"	"	2,553	"	"

CANTON DE

Thiméon.	1847	407	290	"	"
Ransart.	"	"	303	"	"
Heppignies.	"	"	145	"	"
Brye.	"	"	267	"	"
Wayaux.	"	154	"	"	"
Villers-Perwin.	"	200	"	"	"
Frasnes.	"	196	"	"	"
Wagnelée.	"	"	211	"	"
Viesville.	"	100	133	"	1 aqueduc.
Fleurus.	"	"	812	"	"
Wanfercée-Baulet.	"	"	239	"	"
Boignée.	"	"	474	"	"
St-Amand.	"	"	307	"	"
	"	1,057	3,181	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

DE CHARLEROY.

2,456 87	2,156 87	300 "	"	"
1,359 26	1,067 26	292 "	"	"
675 "	375 "	300 "	"	"
4,491 13	3,599 13	892 "	"	"

DE CHARLEROY.

180 "	180 "	"	"	"
360 "	360 "	"	"	"
3,180 "	2,280 "	650 "	"	250 "
800 "	800 "	"	"	"
500 "	500 "	"	"	"
500 "	"	250 "	"	250 "
1,212 "	431 "	781 "	"	"
6,732 "	4,551 "	1,681 "	"	500 "

GOSSELIES.

1,755 42	1,755 42	"	"	"
1,023 55	873 55	150 "	"	"
425 "	275 "	150 "	"	"
1,425 "	950 "	175 "	300 "	"
629 "	454 "	175 "	"	"
1,110 65	935 65	175 "	"	"
1,000 "	1,000 "	"	"	"
898 25	723 25	175 "	"	"
989 25	689 25	300 "	"	"
2,842 "	2,842 "	"	"	"
717 "	548 "	169 "	"	"
474 "	474 "	"	"	"
1,118 "	1,118 "	"	"	"
14,407 12	12,638 12	1,469 "	300 "	"

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		pavée.	empierrée.	ensablée.	

CANTON DE

Chapelle-lez-Herlaimont . . .	1847	645	400	"	"
Courcelles	"	"	94	"	1 aqueduc et construction d'un mur.
Fontaine-l'Évêque	"	"	282	"	"
Forchies-la-Marche	"	"	574	"	"
Landelies	"	"	115	"	"
Leernes	"	"	120	"	"
Piéton	"	"	140	"	"
Souvret	"	275	"	"	1 aqueduc
Trazegnies	"	302	"	"	1 id. et 2 fontaines.
		1,222	1,725	"	"

CANTON DE

Obaix	1847	350	70	"	"
Petit-Rœulx	"	358	"	"	"
Arquennes	"	"	613	"	"
Feluy	"	"	639	"	1 aqueduc
Pont-à-Celles	"	140	"	"	"
Bois-d'Haine	"	"	"	67	1 aqueduc
Lahestre	"	"	69	52	"
Rèves	"	357	"	"	"
Buzet	"	334	"	"	"
Luttre	"	"	"	"	1 pont
Gouy-le-Piéton	"	192	"	"	"
Familleureux	"	"	100	"	"
Fayt-lez-Seneffe	"	"	"	75	"
Seneffe	"	"	310	"	"
		1,731	1,801	194	"
TOTAUX de l'année . . .	1847	4,019	10,393	194	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

8,613 »	5,863 »	250 »	2,500 »	»
931 19	931 19	»	»	»
705 »	705 »	»	»	»
2,200 »	1,350 »	»	»	850 »
460 »	460 »	»	»	»
288 »	288 »	»	»	»
420 »	420 »	»	»	»
1,663 01	1,433 01	250 »	»	»
2,974 30	2,235 30	739 »	»	»
18,274 50	13,685 50	1,239 »	2,500 »	850 »

SENEFFE.

2,345 »	2,235 »	110 »	»	»
1,800 »	1,650 »	150 »	»	»
1,532 50	1,282 50	250 »	»	»
165 »	35 »	130 »	»	»
840 »	710 »	130 »	»	»
401 25	301 25	100 »	»	»
200 »	200 »	»	»	»
2,058 »	1,858 »	200 »	»	»
1,115 »	925 »	190 »	»	»
1,516 93	1,416 93	100 »	»	»
902 40	902 40	»	»	»
425 30	295 30	130 »	»	»
80 »	80 »	»	»	»
2,756 »	2,456 »	300 »	»	»
16,137 38	14,347 38	1,790 »	»	»
60,042 12	48,821 12	7,071 »	2,800 »	1,350 »

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		payée.	empierrée.	ensablée.	

1^{er} CANTON

Montigny-sur-Sambre	1848	"	53	"	"
Lambusart	"	"	"	134	"
Roux	"	"	16	140	"
Farciennes	"	"	"	470	1 aqueduc
		"	69	744	"

2^e CANTON

Acoz	1848	"	1,036	"	1 pont à deux arches
Aiseau	"	"	350	"	"
Bouffoulx	"	"	263	"	143 mètr. d'aqueduc en ma- çonnerie.
Châtelineau	"	"	175	"	2 aqueducs
Gerpinnes	"	"	452	"	"
Gougnies	"	"	1,364	"	"
Joncret	"	"	2,611	"	1 pontceau
Loverval	"	"	150	"	"
Marcinelle	"	"	668	"	"
Mont-sur-Marchienne	"	"	1,006	"	"
Pont de-Loup	"	"	410	"	"
Villers-Potterie	"	"	200	"	"
		"	8,685	"	"

CANTON DE

Thiméon	1848	325	341	"	"
Ransart	"	"	978	"	"
Heppignies	"	"	290	"	"
Brye	"	242	"	"	"
Wayaux	"	400	"	"	"
Liberchies	"	"	120	"	"
A reporter		967	1,729	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	

DE CHARLEROY.

572 30	572 30	»	»	»
536 50	236 50	300 »	»	»
1,139 91	1,039 91	100 »	»	»
2,163 50	1,492 50	671 »	»	»
4,413 21	3,342 21	1,071 »	»	»

DE CHARLEROY.

5,157 36	4,815 35	342 »	»	»
692 »	535 »	157 »	»	»
1,297 06	1,057 06	240 »	»	»
1,330 »	645 »	»	»	665 »
599 80	599 80	»	»	»
1,400 »	1,000 »	400 »	»	»
4,800 »	3,600 »	1,000 »	200 »	»
475 »	235 »	240 »	»	»
1,530 »	1,250 »	330 »	»	»
1,250 »	1,250 »	»	»	»
1,150 »	742 »	408 »	»	»
300 »	300 »	»	»	»
20,031 21	16,029 21	3,117 »	200 »	615 »

GOSSELIES.

2,266 06	2,266 06	»	»	»
1,541 36	1,541 36	»	»	»
1,084 »	1,084 »	»	»	»
2,078 86	392 26	300 »	389 »	997 60
1,680 »	660 08	250 »	579 »	190 92
420 »	220 »	200 »	»	»
9,070 28	6,163 76	750 »	968 »	1,188 52

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		pavée.	empierrée.	ensablée.	
Report	1848	967	1,729	»	»
Wangenies.	»	»	877	»	»
Villers-Perwin	»	200	»	»	»
Frasnes	»	201	»	»	»
Mellet	»	»	418	»	»
Wagnelée	»	»	269	»	»
Viesville	»	»	250	»	»
Fleurus.	»	»	144	»	»
Wanfercée-Baulet.	»	»	465	»	»
Boignée	»	»	533	»	»
St-Amand	»	»	320	»	1 pont.
	»	1,368	4,525	»	»

CANTON DE

Courcelles	1848	753	1,123	»	3 aqueducs
Forbies-la-Marche.	»	80	»	»	»
Leernes	»	»	540	»	»
Montigny-le-Tilleul.	»	»	390	»	»
Souvret	»	170	»	»	»
	»	1,003	2,053	»	»

CANTON DE

Obaix	1848	365	»	»	»
Petit-Rœulx	»	490	»	»	»
Arquennes.	»	247	400	»	»
Feluy	»	48	»	»	»
Pont-à-Celles.	»	255	»	»	»
Bois-d'Haine	»	»	»	66	»
A reporter	»	1,405	400	66	»

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	
9,070 28	6,163 76	750 "	968 "	1,188 52	
650 "	650 "	"	"	"	
1,363 36	1,013 36	350 "	"	"	
1,826 50	1,826 50	"	"	"	
2,127 72	1,727 72	400 "	"	"	
1,372 40	1,122 40	250 "	"	"	
1,075 "	775 "	300 "	"	"	
504 "	191 "	313 "	"	"	
1,395 "	995 "	400 "	"	"	
677 25	675 25	"	"	"	
1,114 "	1,114 "	"	"	"	
21,175 51	16,255 99	2,763 "	968 "	1,188 52	

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

15,897 "	13,710 "	987 "	"	1,200 "
300 "	250 "	"	"	50 "
1,866 "	1,866 "	"	"	"
1,189 "	689 "	"	"	500 "
1,500 17	920 17	500 "	"	80 "
20,752 17	17,435 17	1,487 "	"	1,830 "

SENEFFE.

2,200 "	1,800 "	200 "	200 "	"
2,275 "	1,675 "	300 "	300 "	"
1,675 50	1,475 50	200 "	"	"
3,295 "	2,842 "	"	453 "	"
1,530 "	1,308 "	224 "	"	"
320 "	220 "	100 "	"	"
11,295 50	9,318 50	1,024 "	953 "	"

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		PAVÉE.	EMPIÈRÉE.	ENSABLÉE.	
Report	1848	1,405	400	66	"
Labestre	"	50	"	"	"
Rèves	"	579	"	57	"
Buzet.	"	320	"	"	"
Luttre	"	264	"	"	"
Familleureux.	"	50	"	"	"
Fayt-lez Senefle.	"	45	"	"	1 aqueduc.
Senefle.	"	254	"	"	"
	"	3,067	400	123	"
TOTAUX de l'année . . .	1848	5,507	16,407	123	"

1^{er} CANTON

Farciennes	1849	"	797	"	"
Gilly	"	750	"	"	"
Lambusart	"	"	179	"	"
Roux.	"	30	362	"	"
	"	780	1,338	"	"

2^e CANTON

Acoz.	1849	"	263	"	"
Aiseau	"	"	510	"	"
Bouffioulx	"	"	486	"	110 mètres d'aqueduc en maçonnerie.
Gerpennes	"	296	"	"	"
Gougnyes.	"	"	659	"	1 aqueduc de 108 ^m ,75 de longueur.
Loverval	"	"	200	"	"
Mont-sur-Marchienne. . . .	"	"	437	"	"
Pont-de-Loup.	"	72	119	"	"
Presles.	"	"	501	"	1 aqueduc de 108 ^m ,75 de longueur.
	"	368	3,175	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
11,295 50	9,318 50	1,024 "	953 "	"	
400 "	400 "	"	"	"	
2,600 "	2,015 "	274 "	311 "	"	
1,459 "	1,259 "	200 "	"	"	
1,710 80	1,455 80	255 "	"	"	
300 "	200 "	100 "	"	"	
298 60	298 60	"	"	"	
2,400 "	1,600 "	300 "	500 "	"	
20,463 90	16,546 90	2,153 "	1,764 "	"	
86,836 "	69,609 48	10,591 "	2,932 "	3,703 52	

DE CHARLEROY.

3,130 "	2,115 "	486 "	529 "	"
15,500 "	15,500 "	"	"	"
904 98	604 98	300 "	"	"
3,030 "	2,130 "	700 "	200 "	"
22,564 98	20,349 98	1,486 "	729 "	"

DE CHARLEROY.

447 28	347 28	100 "	"	"
832 "	632 "	200 "	"	"
3,400 "	3,100 "	300 "	"	"
1,332 "	882 "	450 "	"	"
2,302 99	2,152 99	150 "	"	"
451 "	235 "	216 "	"	"
800 "	500 "	300 "	"	"
1,080 51	720 51	350 "	"	"
2,092 32	1,842 32	250 "	"	"
12,738 10	10,422 10	2,316 "	"	"

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		PAVÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.	

CANTON DE

Thiméon	1849	150	863	"	"
Ransart	"	"	377	"	"
Heppignies	"	104	405	"	"
Brye	"	268	"	"	"
Villers-Perwin	"	111	"	"	"
Frasnes	"	290	"	"	"
Mellet	"	"	295	"	"
Wangelée	"	"	200	"	"
Viesville	"	69	222	"	"
Fleurus	"	"	330	"	"
Wanfercée-Baulet	"	"	409	"	"
Boignée	"	"	255	"	1 pont.
St-Amand	"	"	321	"	1 id.
	"	992	3,787	"	"

CANTON DE

Chapelle-lez-Herlaimont . . .	1849	"	783	"	"
Fontaine-l'Évêque	"	"	296	"	"
Landelies	"	"	50	"	"
Leernes	"	"	230	"	"
Souvret	"	287	"	"	1 pontceau et 1 fontaine . .
Trazegnies	"	390	"	"	"
	"	677	1,361	"	"

CANTON DE

Obaix	1849	235	"	"	"
Petit-Rœulx	"	183	"	"	"
Arquennes	"	"	457	"	"
A reporter	"	418	457	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE CETTE SOMME FOURNIE PAR				<i>Observations.</i>
	LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

GOSSELIES.

2,296 67	1,296 67	»	1,000 »	»
1,182 85	1,182 85	»	»	»
1,282 18	1,082 18	200 »	»	»
1,055 71	805 71	250 »	»	»
789 51	539 51	250 »	»	»
1,821 56	1,821 56	»	»	»
1,266 29	1,042 29	224 »	»	»
911 »	711 »	200 »	»	»
1,801 25	951 25	450 »	400 »	»
1,155 »	1,155 »	»	»	»
1,227 »	1,227 »	»	»	»
582 50	582 50	»	»	»
1,219 »	919 »	300 »	»	»
16,590 52	13,316 52	1,874 »	1,400 »	»

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

2,355 »	1,335 »	»	»	1,020 »
800 »	800 »	»	»	»
200 »	200 »	»	»	»
552 »	552 »	»	»	»
2,568 41	1,628 41	500 »	»	440 »
2,410 »	1,845 »	365 »	»	»
8,885 41	6,360 41	1,065 »	»	1,460 »

SENEFFE.

2,090 »	1,690 »	400 »	»	»
915 »	665 »	250 »	»	»
1,960 75	1,960 75	»	»	»
4,965 75	4,315 75	650 »	»	»

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE. DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		PAVÉE.	ENPIERRÉE.	ENSABLÉE.	
Report	1849	418	457	»	»
Feluy	»	»	283	»	»
Pont-à-Celles.	»	348	»	»	»
Bois d'Haine	»	»	»	66	»
Lahestre.	»	»	150	64	»
Rèves	»	575	»	»	»
Buzet	»	440	»	»	»
Familleureux.	»	»	90	»	»
Fayt-lez-Seneffe	»	»	»	300	»
Seneffe.	»	»	1,479	»	»
	»	1,781	2,459	430	»
TOTAUX de l'année . . .	1849	4,598	12,120	430	»

1^{er} CANTON

Dampremy.	1850	150	»	»	»
Farciennes	»	»	532	»	»
Gilly.	»	20	»	»	»
Lambusart	»	»	349	»	»
Roux.	»	»	459	»	»
	»	180	1,340	»	»

2^e CANTON

Acoz.	1850	»	536	»	1 pontceau à 2 arches . . .
Aiseau	»	»	300	»	2 aqueducs.
Bouffioulx	»	»	75	»	»
Châtelineau	»	»	100	»	»
A reporter	»	»	1,011	»	»

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
4,965 75	4,315 75	650 "	"	"	
240 "	60 "	180 "	"	"	
1,827 "	1,227 "	224 "	376 "	"	
320 "	220 "	100 "	"	"	
400 "	400 "	"	"	"	
2,004 "	1,774 "	230 "	"	"	
1,044 "	376 "	220 "	448 "	"	
450 "	320 "	130 "	"	"	
287 65	237 65	50 "	"	"	
4,638 26	4,238 26	400 "	"	"	
16,176 66	13,168 66	2,184 "	824 "	"	
76,955 67	63,617 67	8,925 "	2,953 "	1,460 "	

DE CHARLEROY.

1,761 15	1,761 15	"	"	"
1,862 "	1,362 "	500 "	"	"
562 43	562 43	"	"	"
1,326 "	580 "	"	200 "	546 "
4,129 "	2,396 "	633 "	1,100 "	"
9,640 58	6,661 58	1,133 "	1,300 "	546 "

DE CHARLEROY.

2,730 "	2,520 "	210 "	"	"
2,100 "	920 "	"	"	1,180 "
150 "	150 "	"	"	"
187 "	187 "	"	"	"
5,167 "	3,777 "	210 "	"	1,180 "

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		PAVÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.	
Report	1850	"	1,011	"	"
Couillet	"	"	200	"	"
Gougnies.	"	"	727	"	"
Marcinelle	"	"	175	"	1 pontceau et 1 aqueduc en maçonnerie.
Mont-sur-Marchienne. . . .	"	"	303	"	"
Pont-de-Loup.	"	"	115	"	1 aqueduc.
Presles.	"	"	218	"	"
Villers-Potterie.	"	"	143	"	"
	"	"	2,892	"	"

CANTON DE

Gosselies	1850	2,334	526	"	"
Thiméon.	"	"	356	"	"
Ransart	"	140	528	"	"
Heppignies.	"	"	312	"	"
Brye.	"	307	"	"	"
Wayaux	"	280	"	"	"
Liberchies	"	120	"	"	"
Villers-Perwin	"	268	40	"	1 pontceau.
Frasnes	"	262	"	"	"
Mellet	"	"	604	"	"
Wagnelée	"	"	285	"	"
Viesville	"	191	604	"	"
Fleurus	"	"	300	"	C
Wanfercée-Baulet	"	"	230	"	"
Boignée	"	"	280	"	"
Saint-Amand	"	"	455	"	"
	"	3,002	4,520	"	"

DÉPENSE « effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
5,187 »	3,777 »	210 »	200 »	1,180 »	
971 59	971 »	»	»	»	
1,355 »	986 59	170 »	200 »	»	
1,600 »	860 »	390 »	»	350 »	
775 »	100 »	275 »	400 »	»	
587 »	407 »	180 »	»	»	
1,050 »	1,050 »	»	»	»	
1,050 »	1,050 »	»	»	»	
12,555 59	9,200 59	1,225 »	600 »	1,530 »	

GOSSELIES.

6,536 67	6,536 67	»	»	»
792 08	792 08	»	»	»
1,610 07	1,610 07	»	»	»
1,305 30	925 30	230 »	150 »	»
1,956 14	1,326 14	230 »	400 »	»
1,400 »	650 »	230 »	350 »	170 »
633 »	403 »	»	»	230 »
1,862 44	1,094 »	»	516 »	253 44
1,884 »	1,884 »	»	»	»
2,351 50	2,351 50	»	»	»
1,296 75	1,296 75	»	»	»
2,965 »	2,100 »	365 »	500 »	»
1,050 »	1,050 »	»	»	»
690 »	690 »	»	»	»
420 »	420 »	»	»	»
1,622 76	1,472 76	150 »	»	»
28,376 71	24,602 27	1,205 »	1,916 »	653 44

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		PAYÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.	

CANTON DE

Chapelle-lez-Herlaimont. . .	1850	»	283	»	»
Courcelles	»	»	580	»	»
Leernes	»	»	280	»	»
Piéton	»	126	»	»	»
Souvret	»	244	»	»	2 aqueducs
Trazegnies	»	400	»	»	»
»	»	770	1,093	»	»

CANTON DE

Obaix	1850	380	»	»	»
Petit-Rœulx	»	110	170	»	»
Arquennes	»	»	577	»	»
Feluy	»	»	227	»	»
Pont-à-Celles	»	300	»	»	»
Bois-d'Haine	»	»	»	60	»
Lahestre	»	»	49	30	»
Rèves	»	290	»	»	»
Buzet	»	479	»	»	»
Luttre	»	»	»	»	1 pont
Gouy-le-Piéton	»	110	»	»	»
Familleureux	»	»	175	»	1 pont
Fayt-lez Seneffe.	»	»	»	50	1 aqueduc.
Seneffe.	»	»	1,771	»	»
»	»	1,869	2,989	140	»
Totaux de l'année . . .	»	6,521	12,814	140	»

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	

FONTAINE-L'ÉVÈQUE.

870 "	500 "	"	"	370 "
2,292 25	477 "	600 "	"	1,215 25
672 "	672 "	"	"	"
1,400 "	1,016 "	384 "	"	"
1,899 22	1,179 22	400 "	"	320 "
3,190 "	2,590 "	600 "	"	"
10,323 47	6,434 22	1,984 "	"	1,905 25

SENEFFE.

2,280 "	1,680 "	100 "	500 "	"
1,200 "	1,050 "	150 "	"	"
2,105 "	1,929 "	176 "	"	"
2,550 "	2,405 "	145 "	"	"
1,890 "	1,450 "	190 "	250 "	"
291 50	231 50	60 "	"	"
100 "	100 "	"	"	"
1,450 "	1,217 "	"	233 "	"
1,167 "	990 "	"	177 "	"
425 "	425 "	"	"	"
537 "	537 "	"	"	"
2,202 "	1,502 "	300 "	400 "	"
178 84	178 84	"	"	"
5,588 "	5,238 "	200 "	"	150 "
21,964 34	18,933 34	1,321 "	1,560 "	150 "
82,860 69	65,832 "	6,868 "	5,376 "	4,784 69

RÉCAPIT U

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		PAYÉE.	ENPIERRÉE.	ENSABLÉE.	
Gilly	1841—1850	1,030	»	»	»
Farciennes	Id.	33	4,211	»	2 aqueducs
Acoz	Id.	»	2,304	»	1 pont, 1 pontceau.
Aiseau	Id.	»	2,496	»	1 mur, 3 aqueducs
Pont-de-Loup	Id.	328	1,977	»	1 aqueduc
Prye	Id.	1,561	452	»	»
Liberchies	Id.	2,473	120	»	»
Frasnes	Id.	2,774	»	»	»
Mellet	Id.	625	1,890	»	»
Fleurus	Id.	»	3,814	»	»
Boignée	Id.	»	2,842	»	1 pont.
Saint-Amand	Id.	»	3,078	»	3 ponts
Seneffe	Id.	254	5,014	»	1 aqueduc
Gouy-le-Piéton	Id.	2,014	»	»	»
Montigny	1842—1850	631	»	»	»
Bouffoulx	Id.	»	1,486	»	2 aqueducs
Gerpennes	Id.	296	2,395	»	1 pontceau.
Mont-sur-Marchienne	Id.	»	2,765	»	375 mètres terrassements.
Ransart	Id.	140	6,878	»	5 ponts
Heppignies	Id.	904	1,252	»	»
Villers-Perwin	Id.	1,592	208	»	1 pontceau.
Wagnelée	Id.	64	2,074	»	»
Wanfercée-Baulet	Id.	»	5,326	»	1 pont.
Piéton	Id.	449	1,169	»	»
Obaix	Id.	3,163	420	»	1 pont.
Petit-Rœulx	Id.	2,449	348	»	2 ponts
Arquennes	Id.	247	5,827	»	2 ponts, 4 aqueducs

LATION.

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				<i>Observations.</i>
	LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
17,812 79	17,812 79	"	"	"	
18,824 76	13,590 76	3,140 "	1,729 "	356 "	
13,334 63	12,682 63	652 "	"	"	
8,920 84	7,383 84	257 "	"	1,180 "	
9,032 91	7,744 91	1,288 "	"	"	
10,799 13	5,132 62	1,735 "	1,089 "	2,842 51	
13,649 22	12,472 "	200 "	"	977 22	
21,328 14	21,328 14	"	"	"	
12,390 12	9,545 47	624 "	"	2,220 65	
13,189 "	11,474 10	313 "	"	1,401 90	
3,754 50	3,539 50.	"	"	215 "	
10,311 58	9,518 58	450 "	"	343 "	
24,410 36	20,360 36	1,980 "	920 "	1,150 "	
10,178 20	10,178 20	"	"	"	
7,172 20	2,672 20	"	"	4,500 "	
6,958 67	6,418 67	540 "	"	"	
8,170 20	6,020 20	2,150 "	"	"	
4,925 "	2,950 "	1,175 "	400 "	400 "	
22,054 04	19,854 04	1,200 "	1,000 "	"	
8,519 48	7,489 48	880 "	150 "	"	
8,538 89	6,844 45	925 "	516 "	252 44	
10,539 48	8,349 48	1,710 "	500 "	"	
15,310 25	14,285 65	1,024 60	"	"	
11,179 70	8,975 70	1,184 "	"	1,020 "	
19,918 "	18,044 "	1,174 "	700 "	"	
13,560 "	11,444 "	1,816 "	200 "	"	
17,602 75	16,112 75	990 "	500 "	"	

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		PAYÉE.	ENPIERRÉE.	ENSABLÉE.	
Feluy	1842—1850	48	1,603	"	5 aqueducs.
Pont-à-Celles.	Id.	1,965	"	"	"
Lahestre	Id.	50	501	236	"
Rèves	Id.	3,940	"	"	"
Buzet	Id.	2,637	"	57	"
Fayt-lez-Seneffe.	Id.	43	"	755	3 aqueducs.
Charleroy	1843—1850	203	"	"	"
Jumet	Id.	4,942	"	"	6 aqueducs.
Roux.	Id.	3,099	2,290	"	1 aqueduc
Châtelineau	Id.	125	275	"	2 aqueducs.
Presles.	Id.	"	3,214	"	1 aqueduc
Wangenies.	Id.	"	3,851	"	"
Landelies.	Id.	"	1,522	"	"
Marchienne-au-Pont	Id.	"	385	"	"
Bois-d'Haine	Id.	"	"	601	1 aqueduc
Luttre	Id.	858	"	"	2 ponts
Familleureux.	Id.	100	815	50	13 aqueducs, 2 ponts. . . .
Lambusart	1844—1850	"	1,270	"	"
Thiméon.	Id.	2,338	2,481	"	"
Wayaux	Id.	1,288	"	"	"
Viesville	Id.	564	2,861	"	1 aqueduc
Courcelles	Id.	1,718	2,097	"	5 aqueducs, 1 mur
Leérnes	Id.	"	2,330	"	"
Montigny-le-Tilleul.	Id.	"	1,690	"	"
Trazegnies.	Id.	1,736	"	"	1 aqueduc, 2 fontaines. . .
Seneffe.	Id.	254	4,530	"	"
Châtelet	1845—1850	"	219	"	1 pontceau.
Gosselies.	Id.	2,334	526	"	3 ponts
Chapelle-lez-Herlaimont . .	Id.	1,645	1,668	"	2 aqueducs
Fontaine-l'Évêque	Id.	40	1,313	"	"

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
8,655 "	7,747 "	908 "	"	"	
11,937 "	10,402 "	908 "	626 "	"	
1,866 13	1,866 13	"	"	"	
16,948 "	14,660 "	1,744 "	544 "	"	
9,190 "	7,665 "	900 "	625 "	"	
1,250 09	1,100 09	50 "	"	100 "	
601 50	601 50	"	"	"	
45,194 14	45,194 14	"	"	"	
60,250 07	54,267 07	4,683 "	1,300 "	"	
2,344 "	1,659 "	"	"	685 "	
7,134 04	5,453 04	1,681 "	"	"	
4,888 84	4,238 84	650 "	"	"	
5,290 98	4,309 "	"	"	981 98	
1,925 "	"	"	"	1,925 "	
3,650 55	2,640 55	1,010 "	"	"	
6,610 43	5,969 43	641 "	"	"	
7,126 75	5,406 75	1,320 "	400 "	"	
4,332 48	2,236 48	1,350 "	200 "	546 "	
24,464 80	22,440 80	424 "	1,600 "	"	
5,862 "	3,367 08	1,205 "	929 "	360 92	
10,810 05	7,645 05	2,265 "	900 "	"	
32,530 44	26,428 19	1,587 "	"	4,515 25	
6,622 80	6,622 80	"	"	"	
5,678 "	3,359 26	850 "	"	1,468 74	
13,136 46	10,032 46	3,104 "	"	"	
22,472 26	18,422 26	1,980 "	920 "	1,150 "	
3,805 "	3,005 "	800 "	"	"	
7,572 87	7,392 87	180 "	"	"	
25,588 41	19,523 41	1,575 "	3,100 "	1,290 "	
1,960 "	1,960 "	"	"	"	

COMMUNES sur le territoire desquelles les travaux ont été exécutés.	DATE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		PAVÉE.	EMPIERRÉE.	ENSABLÉE.	
Monceau-sur-Sambre.	1845—1850	»	200	»	»
Souvret	Id.	976	54	»	3 aqueducs, 1 pontceau, 1 fontaine.
Lodelinsart.	1846—1850	44	»	»	»
Gougnies.	Id.	»	4,150	»	1 aqueduc.
Loverral	Id.	»	600	»	»
Forchies-la-Marche	Id.	345	574	»	»
Couillet	1847—1850	»	925	»	»
Marcinelle	Id.	»	943	»	1 pontceau, 1 aqueduc . . .
Joncret	Id.	»	2,611	»	1 pontceau.
Villers-Potterie	1848—1850	»	343	»	»
Landelies	1849—1850	»	50	»	»
Dampremy.	1850	150	»	»	»
		52,235	99,351	1,699	59 aqued., 23 ponts, 6 pontceaux, 2 murs, 3 fontaines.

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	LA COMMUNE.	LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
1,000 »	»	»	»	1,000 »	
7,868 81	5,160 81	1,650 »	»	1,058 »	
3,200 »	2,200 »	400 »	600 »	»	
7,757 99	6,387 99	1,170 »	200 »	»	
1,928 »	1,470 »	458 »	»	»	
3,300 »	2,200 »	200 »	»	900 »	
4,151 59	3,251 59	650 »	»	250 »	
3,680 »	2,110 »	970 »	»	600 »	
4,800 »	3,600 »	1,000 »	200 »	»	
1,350 »	1,350 »	»	»	»	
200 »	200 »	»	»	»	
1,761 15	1,761 15	»	»	»	
742,895 67	627,331 46	61,827 60	19,948 »	33,788 61	
	742,895 67				



Dans le tableau suivant, je porte, en regard des subsides, tels qu'ils m'ont été indiqués à l'administration centrale, la longueur des chemins exécutés dans les communes qui ont été l'objet de ces subsides.



PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE CHARLEROY.

Subsides annuels accordés par l'État pour l'amélioration des chemins vicinaux de l'arrondissement voyer de Charleroy, avec spécification des travaux exécutés au moyen de ces subsides.

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Seneffe.....	1,000	1,000	"	1,500	5,000	420	920	500	"	"
Gouy-le-Piéton.....	"	"	"		"	"	550	"	"	"
Trazegnies.....	"	"	"		"	"	500	"	"	869 45
Courcelles.....	"	"	"		"	"	250	"	"	"
Landelies.....	"	"	"	700	"	"	119	"	"	"
Roux.....	"	"	"	"	600	"	"	"	700	600 "
Châtelet.....	}	}	}	}	2,000	2,000	"	"	"	"
Pont-de-Loup.....							"	"	"	"
Presles.....							"	"	"	"
Aiseau.....							1,500	"	"	"
Thiméon.....	"	"	"	"	600	"	"	"	1,000	"
Farciennes.....	"	"	"	"	600	"	"	"	520	"
Chapelle-lez-Herlaimont.....	"	"	"	"	600	"	2,500	"	"	"
Seneffe.....	}	}	}	}	}	2,500	}	500	"	"
Courcelles.....								400	"	"
Gouy-le-Piéton.....								500	"	"
Fleurus.....								"	"	"
Wanfercée-Baulet.....	"	"	"	"	"	2,000	"	"	"	"
Fontaine-l'Évêque.....	"	"	"	"	"	"	25	"	"	"
Leernes.....	"	"	"	"	"	"	181	"	"	"
Montignies-le-Tilleul...	"	"	"	"	"	"	250	"	2,000	496 29
Mont-sur-Marchienne...	"	"	"	"	"	"	25	"	600	"
Gerpinnes.....	"	"	"	"	"	"	1,125	1,500	"	775 "
Brye.....	"	"	"	"	"	500	"	587	"	400 "
Wayaux.....	"	"	"	"	"	"	"	579	"	550 "

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES	
		JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
8,840 »	920 »	Chemins de petite vicinalité; pavage 234 mètres, empierrement 3,014 mètres. Grande communication de Courcelles à Seneffe; pavage 3,820 mètres	8,834.00
1,000 »	15,259 10	Chemins de petite vicinalité; pavage 2,014 mètres. Grande communication de Courcelles à Seneffe; pavage 4,121 mètres.	6,135.00
2,019 45		Chemins de petite vicinalité; pavage 1,736 mètres. Grande communication de Courcelles à Seneffe; pavage 466 mètres.	2,202.00
250 »		Chemins de petite vicinalité; pavage 1,718 mètres, empierrement 2,097 mètres. Grande communication de Courcelles à Seneffe; pavage 1,320 mètres, empierrement 700 mètr.	6,058.00
819 »	»	Chemins de petite vicinalité; empierrement 1,322 mètres. Chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à Gerpennes; empierrement 1,850 mètres.	3,572.00
1,900 »	1,500 »	Chemins de petite vicinalité. Pavage 3,099 mètres; empierrement 2,290 mètres	3,389.00
500 »	471 »	Chemins de petite vicinalité; empierrement 219 mètres. Chemin de grande communication de Châtelet au pont de Tamines; empierrement 693 mètres.	915.00
500 »	723 »	Chemins de petite vicinalité; pavage 326 mètres, empierrement 1,977 mètres. Chemin de grande communication de Châtelet au pont de Tamines; empierrement 1,039 mètr.	3,362.00
500 »	672 »	Chemins de petite vicinalité; empierrement 3,214 mètres. Chemin de grande communication de Châtelet au pont de Tamines; empierrement 898 mètres.	4,112.00
2,000 »	5,650 »	Chemins de petite vicinalité; empierrement 2,496 mètres. Chemin de grande communication de Châtelet au pont de Tamines; empierrement 3,125 ^m ,50.	7,608.30
1,600 »	1,600 »	Chemins de petite vicinalité. Pavage 2,555 mètres; empierrement 2,481 mètres	4,814.00
1,129 »	1,720 »	Id. id. id. 35 mètres; id. 4,211 mètres	4,244.00
3,100 »	3,100 »	Id. id. Id. 1,643 mètres; id. 1,668 mètres	3,515.00
»	»	Voyez ces trois communes déjà citées plus haut.	
»	»		
»	»		
2,000 »	2,000 »	Chemins de petite vicinalité; empierrement 3,814 mètres. Chemin de grande communication de Wanfercée-Baulet à Fleurus; pavage 240 mètres.	4,054.00
		Chemins de petite vicinalité; empierrement 3,326 mètres. Chemin de grande communication de Wanfercée-Baulet à Fleurus; empierrement 2,241 mètres.	7,567.00
25 »		Chemins de petite vicinalité; pavage 40 mètres, empierrement 1,513 mètres. Chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à Gerpennes; pavage 300 mètres, empierrement 796 mètres.	2,649.00
181 »		Chemins de petite vicinalité; empierrement 2,550 mètres. Chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à Gerpennes; empierrement 2,260 mètres.	3,390.00
2,746 29	3,996 29	Chemins de petite vicinalité; empierrement 1,690 mètres. Chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à Gerpennes; empierrement 2,717 mètres.	4,407.00
625 »	400 »	Chemins de petite vicinalité; empierrement 3,068 mètres. Chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à Gerpennes; empierrement 541 mètres.	5,409.00
»		Chemins de petite vicinalité; pavage 296 mètres, empierrement 2,593 mètres. Chemin de grande communication de Fontaine-l'Évêque à Gerpennes; empierrement 3,553 ^m ,50.	7,750.30
1,087 »	1,089 »	Chemins de petite vicinalité. Pavage 1,561 mètres; empierrement 432 mètres	2,015.00
929 »	929 »	Id. id. Id. 1,288.	1,288.00

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1880.	
SELON le gouvernement.	SELON la province.		
500 »	500 »	Chemins de petite vicinalité. Pavage 2,449 mètres; empierrement 348 mètres.	2,797.00
544 »	544 »	Id. id. id.	3,940.00
200 »	200 »	Id. id. Empierrement	2,611.00
»	»	Id. id. Pavage 48 mètres; empierrement 1,603 mètres	1,631.00
623 »	623 »	Id. id. Id.	2,694.00
»	»	Id. id. Empierrement	1,486.00
85 »	»	Id. id. Pavage 123 mètres; empierrement 273 mètres.	400.00
400 »	200 »	Id. id. Empierrement	4,130.00
200 »	200 »	Id. id. Id.	1,270.00
300 »	700 »	Id. id. Pavage 3,163 mètres; empierrement 420 mètres.	3,383.00
516 »	516 »	Id. id. Id. 1,392 mètres; id. 308 mètres.	1,900.00
626 »	626 »	Id. id. Id.	1,935.00
900 »	900 »	Id. id. Id. 364 mètres; empierrement 2,861 mètres.	3,423.00
121 50	»	Id. id. Id. 623 mètres; id. 1,890 mètres.	2,315.00
130 »	130 »	Id. id. Id. 904 mètres; id. 1,232 mètres.	2,136.00
400 »	500 »	Id. id. Id. 64 mètres; id. 2,074 mètres.	2,138.00
534 76	»	Id. id. Empierrement	5,078.00
400 »	400 »	Id. id. Pavage 130 mètres; empierrement 815 mètres.	965.00

Récapitulant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'état synoptique des chemins de grande et de petite vicinalité améliorés dans l'arrondissement de Charleroy.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR TOTALE du CHEMIN.	LONGUEUR			LONGUEUR RESTANT à AMÉLIORER.	DÉPENSE TOTALE des améliorations EFFECTUÉES.
		Pavé.	Empierre.	Enrobé.		
Chemin de Châtelet au pont de Taminnes.....	7,762.50	»	7,762.50	»	»	43,060 »
Chemin de Wanfercée-Baulet à Fleurus.....	2,571.00	330.00	2,241.00	»	»	18,104 94
Chemin de Courcelles à Senefte....	15,108.00	9,827.00	700.00	»	2,581.00	113,515 41
Chemin de Fontaine-l'Évêque à la route d'Anderlues à Bascoup....	4,883.00	2,880.00	2,003.00	»	»	24,599 60
Chemin de Fontaine-l'Évêque à Gerpinnes.....	19,455.50	714.00	17,561.00	»	1,578.50	70,231 06
TOTAL des chemins de grande communication.....	47,773.00	13,731.00	30,067.50	»	3,959.50	271,131 01
		43,818.00 ou 9 lieues.				
Chemins de petite vicinalité.....	»	52,253.00	99,757.00	1,699.00	»	742,895 67
		153,691.00 ou 31 lieues.				
RÉCAPITULATION.						
Chemins de grande vicinalité.....	»	13,731.00	30,067.50	»	»	271,131 01
Id. petite id.....	»	52,253.00	99,757.00	1,699.00	»	742,895 67
TOTAL GÉNÉRAL.....	»	65,986.00	129,824.50	»	»	1,014,026 68
		197,509.00 ou 40 lieues.				

$$\text{Prix moyen du mètre courant de chemin de grande vicinalité} = \frac{271,131.01}{43,818} = \text{fr. 6 18}$$

$$\text{Prix moyen du mètre courant de chemin de petite vicinalité} = \frac{742,895.47}{153,691} = \text{fr. 4 83}$$

$$\text{Prix moyen du mètre courant de l'ensemble du chemin} = \frac{1,014,026.68}{197,509} = \text{fr. 5 13}$$

ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY.

L'arrondissement voyer de Tournay comprend six cantons, savoir : le canton de Tournay, celui d'Antoing, celui de Celles, celui de Leuze, celui de Peruwelz et celui de Templeuve ; ils renferment ensemble 84 communes.

Sept chemins de grande communication sont achevés ou en voie d'achèvement dans cet arrondissement. Ce sont ceux de :

- 1° Melle à Velaines vers Are ;
- 2° Tournay à Rongy ;
- 3° Tournay à Audenarde ;
- 4° Lille à Audenarde ;
- 5° Templeuve à Herseaux ;
- 6° Froidmont à Esplechin ;
- 7° Grandglise à Antoing.

Ils ont donné lieu, jusqu'à présent à une dépense totale de . fr.	421,523 50
dans laquelle la province est intervenue pour . fr.	82,643 73
et l'État pour	33,377 00
	116,022 73

Les communes ont donc eu à faire face à une dépense de . . fr. 303,500 57

Les subsides de l'État sont employés presque exclusivement à l'amélioration des chemins déclarés de grande vicinalité. Il n'est fait d'exception à cet égard que pour les chemins qui, sans avoir encore donné lieu à une déclaration, présentent les caractères nécessaires pour en être l'objet à un degré tel que l'on ne puisse douter que cette déclaration n'ait lieu dans un avenir prochain. L'autorité provinciale du Hainaut ayant, par mesure de prudence et pour ne pas trop engager l'avenir, posé en principe qu'il n'y aurait jamais plus d'un chemin (rarement deux) en construction dans chaque canton, il en résulte que les déclarations pour les chemins nouveaux ne peuvent intervenir qu'après l'achèvement des anciens et que, pour mettre à profit la bonne volonté de certaines communes et ne pas lasser leur patience, on est obligé d'agir comme si la grande vicinalité était déclarée.

Les droits de chaussée ou de barrière ont donné les produits ci-après dans les communes dont les noms suivent :

Antoing	469 »	Report . . .	5,057 »	Report.	5,064 72
Barry	44 »	Héveaux. . . .	1,010 »	Taintignies.	315 »
Baugnies.	143 »	Hollain	50 »	Templeuve.	335 »
Blaton.	3,910 »	Kain	1,000 »	Thieulain	126 »
Bléharies.	45 »	Maulde	96 »	Velaines	166 70
Braffe	86 »	Obigies	800 72	Vezon	60 50
Brasménil	110 »	Peronnes	110 »	Wasmes-Audemetz .	47 »
Bury.	80 »	Peruwelz	1,440 »	Wuières	380 »
Gaurain-Ramecroix.	170 »	Roucourt	288 »	Willaupuis.	43 »
A reporter. . .	5,057 »	A reporter. . .	5,064 72	TOTAL.	11,424 92

Les chemins sur lesquels on perçoit un droit de chaussée sont généralement bien entretenus. Quelques exceptions à cette règle ont donné lieu à des représen-

tations de MM. les agents voyers , représentations qu'il sera sans doute inutile de renouveler parce qu'elles porteront leurs fruits.

Le curage des cours d'eau, malgré les soins de MM. les agents de la voirie, laisse, d'après eux-mêmes , encore beaucoup à désirer , quoique cette partie de leur service soit , comme toutes les autres , en progrès. Toutes les usines situées sur les cours d'eau non navigables ni flottables sont établies en lit de rivière. Cette circonstance, ici comme ailleurs, n'est pas peu propre à favoriser les inondations lors des crues d'eau.

Je donne , dans les sept premiers des tableaux suivants, les détails relatifs aux chemins de grande vicinalité et au résultat de leur inspection. Le 8^e est consacré aux chemins de petite vicinalité.

PROVINCE DE HAINAUT.



ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY.



Chemin de grande communication de Melle à Velaines et à Arc-Ainières.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximale.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Melle	Route provinciale de Tournay à Frasnes.	"	Mètres. 1,650.00	0.05	Mètres. 5.00	Mètres. Moyenne. 6.00	Mètres. 0.30	Pavage en grès de Blaton, d'Attre, de Montrœul et en grès calcaireux.
Velaines		"	4,590.00		5.00	à 8.00	à 1.00	
Cordes		"	345.00					
Arc	"	Chemin de grande communication de la drève d'An- vaing à Anse- rœul.	316.00					
			6,481.00					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.								
Melle	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Velaines	"	"	3,700	"	"	2,781	1,23.73	6,964.30	653.94	4,575.78	83,889.67	"	"	3,172.88	"	99,256.57
Cordes																
Arc																
						6,481										

La grande vicinalité n'avait d'abord été déclarée à l'égard de ce chemin que depuis son point de départ, à Melle, jusqu'à l'église de Velaines. Une seconde décision a déclaré la grande vicinalité jusqu'à Arc, de sorte qu'aujourd'hui ce chemin, partant de la route provinciale de Tournay à Frasnes, aboutit à un autre chemin de grande communication de la drève d'Anvaing à Anserœul (arrondissement voyer d'Ath).

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	13 23	12 » le mètre cube de maçonnerie de briques. 110 » le mètre cube de pierre de taille.	166 »	1 à Velaines	400 »	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
contenance.	sommes.															
li. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.		
63.74.00	3,630 82	1,301 16	4,023 35	38,847 49	"	"	1,148 56	152 60	49,103 98	1,333 "	16,329 77	31,451 31 (a)	4 44		(a) Ce chiffre a été obtenu par soustraction et non par renseignement.	
										49,103 98						

Commune de Melle. Le chemin est entièrement pavé sur cette commune : il y a donné lieu à des redressements et à des terrassements assez notables. Le pavage est bon, la largeur du chemin régulière, mais les fossés ont besoin d'être curés, et des haies non élaguées avec retards bordent le chemin dans plusieurs points. Les améliorations au chemin sur la commune de Melle ont été exécutées par la commune de Velaines.

Commune de Velaines. Depuis la limite jusqu'à l'église, mêmes observations que sur Melle, si ce n'est qu'une partie des haies ont été élaguées. Au delà du village commence une partie non améliorée qui s'étend jusqu'au hameau de Potriau. A partir de ce hameau on trouve : 1° un pavage neuf de 701 mètres ; 2° un ancien bout d'empierrement passable encore, mais qui doit disparaître pour faire place à un pavage neuf ; 3° un pavage neuf de 300 mètres.

Ces parties neuves sont bien construites et en bon état. Au delà, on ne trouve plus d'améliorations sur Velaines, et la première qui sera exécutée consistera à combler la lacune existant entre le village et le hameau de Potriau. M. De Lannoy, propriétaire à Velaines, contribue puissamment à l'exécution de ce chemin par des dons volontaires et en surveillant les travaux.

Commune de Cordes. Aucune amélioration n'a encore été exécutée au chemin sur cette commune.

Commune d'Arc. Aucune amélioration n'a encore été exécutée au chemin sur cette commune.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY.

Chemin de grande communication de Tournay à Rougy.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON MAXIMUM.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Saint-Maur	Route de Tournay à Valenciennes.	"	Mètres. 2,253	0.05	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 8.00 et 10.00	Mètres. 0.50 à 1.00	Pavage en grès Marquaux de Biaton.
Ere.....		"	728					
Jollain.....		"	1,792					
Wez.....		"	2,297					
Lesdain		"	956					
Rongy	"	Frontière de France.	2,900					
			10,886					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Saint-Maur																
Ere																
Jollain																
Wez	364	"	6,365	"	"	4,157	0.53.00	2,604 50	104 64	13619 19	118,136 27	"	"	2,688 78	"	137,154 38
Lesdain																
Rongy																
	364	"	6,365	"	"											
	6,729					4,157										
	10,886															

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1830 à 1831.	Emplacement.		
"	Francs. 9 78 et 10 "	Francs. 7 fr. le mètre cube de maçonnerie en briques. 7 fr. le mètre cube de maçonnerie en moellons. 90 fr. le mètre cube de pierre de taille.	Francs. "	"	Francs. "	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
concession.	sommes.														
B. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) Ce chiffre a été obtenu tenu par soustraction et non par renseignement.
"	"	1,000	7,877	51,020	"	"	997 44	"	60,894 44	7,428	10,273 32	(a) 43,183 12	"	3 27	
										60,894 44					

construit et bien entretenu : les accotements sont bons, mais les fossés manquent ; de grandes plantations bordant le chemin le rendent humide.

Commune de Saint-Maur. Deux parties de chemin ayant, réunies, 1,200 mètres de

longueur, sont améliorées sur cette commune. Le pavage et toutes les autres parties du chemin sont en bon état. Une plantation de grands arbres le bordent et le rendent humide sur la première partie. La deuxième partie, qui est excellente, a donné lieu à de grands terrassements. A l'entrée du village, une plantation de grands arbres à faire disparaître borde le chemin.

Commune de Jollain. Aucune amélioration n'a été effectuée sur cette commune.

Commune d'Ere. Aucune amélioration n'a été effectuée sur cette commune.

Commune de Wéz. Le pavage sur cette commune est terminé, sauf un bout à l'entrée et un bout à la sortie. Le pavage y est en bon état comme sur Saint-Maur.

Commune de Lesdain. Le chemin est entièrement pavé sur cette commune; il y est en bon état.

Commune de Rongy. Le chemin y est pavé depuis la limite vers Lesdain jusqu'au delà de l'agglomération du village vis-à-vis du château. Il y est en bon état.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY.

Chemin de grande communication de Tournay à Audenarde.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON MATHÉMATIQUE.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierré- ment.	TOTALE.		
Tournay.....	Tournay	"	Mètres. 830	0.08	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 7.00 à 10.00	Mètres. 1.00	Pavage : en grès de Blaton de 0 ^m ,12 à 0 ^m ,14 ; en grès français de 0 ^m ,12 à 0 ^m ,14 ; en grès calcaireux de 0 ^m ,14 à 0 ^m ,16, et en grès de Lessines de 0 ^m ,14 à 0 ^m ,16.
Kain.....	"	"	5,630					
Obigies	"	"	2,326					
Hérinnes	"	"	5,580					
Pottes.....	"	"	4,100					
Escanaffles.....	"	Limite de la Flan- dre orientale.	5,974	.				
			20,460					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrément.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierré- ment.	pavage.	empierré- ment.	ensem- blement.		contenance.	sommes.								
Tournay.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Il A.C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Kain.																
Obigies.																
Hérinnes	2,818	"	13,956	"	"	3,656	"	"	"	"	"	"	"	"	"	231,000 "
Pottes																
Escanaffles																
	16,804															
	20,460															

Ce chemin s'étend sur deux provinces, le Hainaut et la Flandre orientale. Je n'ai à m'occuper ici que de la première. Il est entièrement amélioré en pavage jusqu'à la commune d'Escanaffles.

Commune de Tournay. Le chemin est très-bon sous tous les rapports pendant son trajet sur cette commune.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
»	12 »	7 fr. le mètre cube de maçonnerie en moellons. 11 fr. le mètre cube de maçonnerie en briques. 100 fr. le mètre cube de pierre de taille	5,000 »	1 à Kain 1 à Obigies. 1 à Hérissonnes 1 à Pottes(a)	5,000 » à 4,000 »	(a) A Pottes la perception n'est pas établie.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre courie de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enlèvement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers		
contenance.	sommes														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	25 "	1,002 79	21269 48	143583 89	"	"	1,479 95	"	167361 11	2,000 "	20,000 "	143361 11 (a)	"	4 "	(a) Ce chiffre a été obtenu par soustraction et non par renseignement
										167,361 11					

Commune de Kain. Pavage bon, accotements bons, fossés bien ouverts, haies bien élaguées, mais, de temps en temps, plantations d'arbres à haute tige. Cette commune est la seule qui ait eu un subside de l'État (2,000 francs) pour la construction de ce chemin. Les chemins intérieurs de cette commune, qui sont presque tous complètement pavés, sont en bon état.

Commune d'Obigies. Le sol du chemin, sur une partie de cette commune, est marécageux,

de sorte que les accotements y sont un peu moins bons dans ces endroits que dans la commune précédente; au-delà de la barrière le sol redevient bon et le chemin en excellent état comme sur la commune de Kain.

Commune de Hérissonnes. Au dehors du village le chemin est parfait sous tous les rapports. Parfois de grandes plantations sur les accotements, mais ce sont des arbres à hautes tiges. Dans le village les accotements sont boueux et l'écoulement des eaux insuffisant; il faudrait un égout ou des fossés longitudinaux pavés, ainsi que les accotements. Au hameau d'Ecravinne le chemin est trop ombragé, aussi il y est en moins bon état que dans les autres parties de la commune.

Commune de Pottes. Les terrassements du chemin ont été faits avec de la terre provenant des fossés. de sorte que ceux-ci sont généralement trop grands. On compte, pour les réduire, sur l'envasement qu'y produiront les eaux dont l'écoulement est entravé par les raccordements sans buses avec les chemins de campagne. Des plantations faites par un particulier sur les accotements même du chemin y entretiennent l'humidité. Du reste, tout le chemin est en très-bon état sur cette commune.

Commune d'Escanaffles. Le chemin n'est pas amélioré sur cette commune, sauf quelques bouts de pavages anciens construits avant la déclaration de grande vicinalité et qui, réunis, font un total d'environ 1,000 mètres. Ce serait donc 3,000 mètres environ qui restent à paver sur cette commune; le terrain y est déjà terrassé et mis à largeur. La commune ayant déjà donné un subside de 30,000 francs pour la route provinciale de Celles à Avelghem et demandant à construire à ses frais un pont sur l'Escaut, aura besoin d'un assez long délai pour achever son pavage. Cela est regrettable, car il paraît que sur la Flandre orientale, l'amélioration est entièrement achevée jusqu'à Audenarde.

Ce chemin, depuis Tournay jusqu'à Escanaffles, présente l'ensemble le plus satisfaisant sous le rapport de la construction, de l'entretien et de la police.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY.

**Chemin de grande communication de Warcoing à Leers (Nord) dit
d'Audenarde à Lille (France).**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Warcoing.....	Route de Tournay à Courtray au lieu dit <i>Pomme d'or</i> .	»	Mètres. 527	0.04	Mètres. 5.00	Mètres. Moyenne. 6.00 et 8.00	Mètres 0.50 et 1.00	Pavage en grès français, en grès Marquaux de Blaton et en grès calcaireux de Tournay.
Saint-Léger.....		»	5,266					
Leers (Nord).....		Frontière de France.	5,566					
			7,159					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES					ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance	sommes.								
Warcoing.....	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Saint-Léger....	1,003	»	5,032	»	»	1,124	»	»	1,159 64	6,817 »	104,467 32	»	»	»	»	113,143 96
Leers (Nord)...																
	6,035															
	7,159															

Ce chemin partant de la route de Tournay à Courtray est mis en communication avec le précédent (chemin de grande communication de Tournay à Audenarde):

1° Au moyen d'un ancien pavage partant de la route de Tournay à Courtray au lieu dit la

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	11 » et 11 30	12 fr. le mètre cube de maçonnerie de briques.	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
conséquence.	symboles.														
M. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) Ce chiffre a été ob- tenu par soustraction et non par renseignement.
»	»	740 »	4,850 »	50,115 42	»	»	365 »	819 58	56,890 »	9,716 »	15,402 77	31,771 23 ^(a)	»	»	
										56,890 »					

Pomme d'Or et aboutissant à l'Escaut (rive gauche), après avoir coupé la route provinciale de Warcoing à Auvriva ;

2° D'un pavage de 1,166 mètres fait, sur le chemin de halage, rive droite de l'Escaut, par la commune de Hérissonnes, à ses propres frais, pavage qui est en très-bon état ;

2° Par un bout de pavage intérieur unissant le pavé du chemin de halage à celui du chemin de Tournay à Audenarde.

Commune de Warcoing. Le chemin est entièrement pavé sur cette commune. Le pavage y est bon, les accotements trop étroits et en mauvais état. Les fossés ouverts d'une manière continue, mais barrés par les raccordements avec les chemins de campagne.

Commune de St-Léger. Le chemin est entièrement pavé sur cette commune. Jusqu'au village les accotements ont une bonne largeur. Dans une partie fort ombragée le chemin est mauvais. Plus loin une petite partie est défoncée et demande un relevage complet. Au delà du village le pavage a été relevé et est en très-bon état avec de bons fossés partout. Seulement, près de la ferme de Lante, une partie de 100 mètres aurait besoin d'un relevage nouveau. A la limite de la commune, le chemin manque de largeur au point que deux voitures n'y sauraient passer simultanément.

Commune de Leers-Nord. Au début, chemin encombré par des arbres abattus qui ont dégradé les accotements et les ont, en quelques points, fait tomber dans les fossés. Le pavage est en bon état jusqu'au point où il devient commun au présent chemin et au chemin de Herseaux à Templeuve. Cette partie commune a une longueur d'environ 1,500 mètres; elle est en bon état jusqu'à la rencontre du chemin de fer de Tournay à Mouscron et également au delà jusqu'à l'église de Leers-Nord, où finit la partie commune; au delà de l'église le pavage se prolonge encore d'environ 600 mètres et finit à environ 1,100 mètres de la limite du village de Leers-Sud (France). Il ne reste plus que ces 1,100 mètres à améliorer sur le présent chemin.

Il est, somme toute, en bon état et n'aurait besoin, pour devenir une très-bonne communication, que de quelques élargissements et d'un peu de surveillance de la part des autorités locales. Il n'a donné lieu à aucun redressement ni à aucune emprise.

451

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY.

Chemin de grande communication de Herseaux à Templeuve.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maxim.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierré- ment.	TOTALE.		
Estaimpuis	Estaimpuis.	"	Mètres. 3,566	0.02	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6 à 8	Mètres. 0.50 à 1	Pavage en grès Marquaux de Blaton et en grès d'Altre de 0 ^m ,10 à 0 ^m ,12.
Leers-Nord	"	"	3,288					
Néchin	"	"	2,254					
Templeuve	"	Templeuve	2,196					
			11,284					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empièrrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillances, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empièrrement.	pavage.	empièrrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	ll. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Estaimpuis	2,300	»	1,627	»	»	7,357	»	»	»	»	»	»	»	»	»	107,808
Leers-Nord																
Néchin																
Templeuve																
	3,927															
	11,284															

Commune d'Estaimpuis. Le chemin part, à la frontière de France, de la route de Roubaix à Dottignies. On trouve d'abord environ 2,000^m de chemin non amélioré : à leur extrémité commence l'amélioration en pavage ; elle se continue jusqu'à la limite de la commune au canal de l'Espierre. La première partie, la plus récemment faite, n'est pas mauvaise : les

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1830 à 1851.	Emplacement.		
"	Francs. 11 40	Francs. 12 00 le mètre carré de maçonnerie en briques. 100 00 le mètre carré de pierre de taille.	Francs. "	"	Francs. "	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enasement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
concession	sommes														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	"	140 40	1,069 60	17,108 "	"	"	116 "	82 75	18,516 75	2,800 "	758 33	14,938 42 ^(a)	"	3 80	(a) Ce chiffre a été ob- tenu par soustraction et non par renseignement.
										18,516 75					

fossés y sont ouverts sur tout le trajet du chemin, mais ils ne sont pas suffisamment entretenus. Dans la deuxième partie, le pavage est moins bon et va successivement en empirant jusqu'aux abords du canal de l'Espierre. Les 100^m qui précèdent le canal sont détestables. Des barrières sont placées sur le chemin pour y interrompre la circulation en temps de dégel. De grandes

plantations existent tout le long de ce chemin et le maintiennent dans un état d'humidité qui lui est préjudiciable.

Commune de Leers-Nord. A partir de la limite de la commune, au canal de l'Espierre, on parcourt environ 200^m de chemin amélioré en pavage en bon état et puis on arrive à une partie de pavage commune au présent chemin et au chemin précédent (d'Audenarde à Lille). Cette partie commune a environ 1,500^m de longueur et se termine à l'église de Leers-Nord. Elle est en bon état. A partir de l'église, le chemin est encore amélioré en pavage sur environ 1,000^m de longueur. Le pavage est passable, mais sa largeur et la largeur totale du chemin sont insuffisantes. Les pavés sont défectueux à cause de leur trop petite surface. Au delà de cette partie de 1,000^m les améliorations cessent sur la commune de Leers-Nord.

Commune de Nèchin. Depuis la limite jusqu'à l'entrée du village le chemin n'est pas amélioré et est extrêmement mauvais, surtout jusqu'aux ruines du château de la Royère. Le pavage commence à l'entrée du village : jusqu'à la rencontre de la route de Pecq à Lannoy (France), le pavage seul est fait, mais non les accotements ni les fossés ; il sera difficile de les établir à cause du manque de largeur du chemin. Au delà de la route le pavage est meilleur et les accotements sont terminés. Il y a, en tout, environ 1,000^m de pavage finissant aux abords de la ferme de Hautpont. Au delà, il n'y a plus rien d'amélioré au chemin dans cette commune et il est détestable.

Commune de Templeuve. Le territoire de cette commune commence à environ 200^m de la ferme de Hautpont. On trouve d'abord une partie non améliorée et très-mauvaise qui va jusqu'à 1,000^m environ de l'église ; dans cette partie de 1,000^m le pavage est établi et il est en bon état. Il se termine au centre du village, contre l'église, à la route de Tournay à Roubaix par Lannoy. L'intérieur du village présente l'aspect de la propreté la plus satisfaisante. On y a supprimé l'ancien cimetière qui longeait le grand chemin pour le reporter à l'extérieur du village dans un terrain cédé gratuitement par un propriétaire de la localité, M. Formanoir ; on y construit en ce moment un hôpital et il y existe deux ateliers d'apprentissage, l'un pour les garçons (articles de Roubaix), l'autre pour les filles (galons en fil, etc.), tous deux dans l'état le plus prospère. On est redevable de ces améliorations à l'autorité communale, mais surtout au zèle et à l'activité de M. le bourgmestre.

465

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY.

Chemin de grande communication de Froidmont à Esplechin.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Froidmont.....	Route de Tournay à Douay.	" "	Mètres. 1,980	0.04	Mètres. 3.60	Mètres. Moyenne. 5 à 6	Mètres. 0.50	Pavage en grès Marquaux de Blaton, en grès calcaireux et en grès français.
Esplechin.....			2,911					
			4,891					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		coûtance.	sommes.								
Froidmont.....	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Esplechin.....	1,576	"	1,953	"	"	1,362	" 16 27	810 50	"	3,500	" 34,965 23	"	"	795 50	"	40,071 23
	3,529															
	4,891															

Ce chemin part de la route de Tournay à Douay, au lieu dit : Bout de la Longue-Rue, et aboutit à la frontière de France.

Commune de Froidmont. Le chemin est pavé depuis son origine jusqu'à 200^m au delà de

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	11 »	7 fr. le mètre cube de maçonnerie en briques. 7 fr. le mètre cube de maçonnerie en moellons. 90 fr. le mètre cube de pierres de taille.	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	»	2,050 »	18,764 50	»	»	416 28	222 77	21,453 55	2,300 »	3,550 »	15,594 55	»	3 67	
										21,453 55					

l'église. Le pavage est bon, mais le chemin est trop étroit, et il y a beaucoup d'endroits où l'on ne saurait faire passer simultanément deux voitures. Une mare profonde vient jusque contre la bordure de gauche et rend le passage dangereux. Le chemin est très-ombragé de haies et de plantations épaisses et non élaguées, source d'humidité et de malpropreté. La

partie non améliorée du chemin s'étend jusqu'à la limite de la commune ; elle est très-étroite et très-ombragée.

Commune d'Esplechin. A partir de la limite on trouve d'abord une partie de 250^m non pavée, puis on arrive à la partie pavée qui a 2,229^m de longueur. Le pavage est bon. On a exécuté de longs remblais pour l'exhausser au-dessus du sol, mais sur cette commune encore plus que sur la précédente le chemin est presque constamment bordé d'habitations, de plantations touffues et de haies épaisses non élaguées, le tout formant parfois un vrai fourré, où il est difficile à l'air et à la lumière de pénétrer. D'après ce qui m'a été dit, tout le chemin aurait été ainsi autrefois, de sorte que l'état actuel constituerait déjà une amélioration, mais il reste encore énormément à faire.

Le chemin est plus large que sur Froidmont, mais il est encore trop étroit. Dans le village les accotements sont si petits qu'ils suffisent difficilement pour maintenir les bordures qu'ils séparent des fossés. Ceux-ci ne suffisent pas à l'écoulement, et, soit faute de pente, soit par suite d'obstructions, ils sont pleins d'eaux stagnantes. Le pavage s'arrête à 500 mètres de la frontière française vers laquelle on le poursuit.

Dans l'intérêt de la conservation du chemin et non moins dans l'intérêt de l'agriculture et de la salubrité, il serait essentiel d'exécuter, sur ce chemin, dans toute leur rigueur les dispositions relatives à l'élagage, aux fumiers et aux purins, et de trouver un moyen d'écoulement pour les eaux.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY.

Chemin de grande communication d'Antoing à Grandglise.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Antoing.....	Antoing.....	»	Mètres. 574	0.03	3.50	Mètres. Moyenne. 7.00 à 10.00	Mètres. 0.40 à 1.00	Pavages en grès de Blaton dit <i>platox</i> . Les bordures sont parfois de forts grès, d'autres fois des pierres calcaires.
Péronnes.....	»	»	1,272					
Maubray.....	»	»	5,067					
Wasmès.....	»	»	300					
Callenelle.....	»	»	1,944					
Wiers.....	»	»	4,475					
Péruwelz.....	»	»	4,970					
Blaton.....	»	Grandglise.....	5,455					
			25,853					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensa- lement		coûtance	sommes.								
Antoing.....	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Péronnes.....																
Maubray.....																
Wasmès.....																
Callenelle.....	15,698	»	8,157	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	47,303 47
Wiers.....																
Péruwelz.....																
Blaton.....																
	23,855															

Chemin entièrement amélioré.

Commune d'Antoing. Le chemin part de l'extrémité de la ville. Pavage parfait : chemin encaissé et manquant de largeur ; du reste parfaitement dégagé d'arbres ou de haies, pas de fossés.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES	Observations.
	Par mètre courant	Travaux d'art.	Produit, — 1850 à 1851.	Emplacement.		
Pontceaux, aqueducs et buses de 1 ^m ,50, 1 ^m ,00, 0 ^m ,60 — et 0 ^m ,30 d'ouverture. Briques, moellons; pierres de taille.	Francs.	Francs.	Francs.	Antoing. 1 B.	Francs.	Le taux du droit de barrière est trop faible sur ce chemin; il n'atteint pas la moitié du droit payé sur les routes et ne suffit pas d'ailleurs à l'entretien.
		41 fr. le mètre cube de maçonnerie de briques.		"		
	8 75	7 fr. le mètre cube de maçonnerie en moellons.	5,500 "	Maubray. 2 B.	4,000 "	
	à	90 fr. le mètre cube de pierre de taille.		"	à	
	6 "			Callenelle 1 B.	3,000 "	
				Wiers. 1 B.		
				Péruwelz. 2 B.		
				Blaton. 2 B.		

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
existence	nouvelles.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) Ce chiffre a été obtenu par soustraction et non par renseignement.
0,00,50	57 »	948 06	9,313 15	35,311 56	»	»	1,123 95	549 75	47,303 47	7,800 »	16,322 54	23,180 93 ^(a)	»	1 66	
										47,303 47					

Commune de Péronnes. Comme sur Antoing : seulement on a commencé en quelques points à ouvrir les fossés.

Commune de Maubray. Pavage bon. A 150 mètres à partir de la limite de la commune on arrive au pied d'une côte dite Haut-Buisson, dont le sommet occupé par des sables mouvants

offre dans sa crête une coupure de 3 mètres de profondeur pour le passage du chemin. Les berges de cette coupure sont maintenues par 2 perrés qui auraient besoin d'être prolongés et d'avoir une longueur totale de 150 mètres. Il serait aussi nécessaire de paver les accotements sur la même longueur. Du Haut-Buisson jusqu'à la traversée du canal d'Antoing le pavage est très-bon, même dans les parties les plus encaissées, mais les accotements sont délabrés. Au delà du canal, une petite partie ancienne est délabrée et aurait besoin d'un relevage complet. Au delà le pavage est très-bon jusqu'au point où l'on traverse de nouveau le canal, seulement les fossés manquent. Au delà du canal un redressement serait nécessaire. La route y est très-bonne, bien dégagée d'arbres et de haies et les fossés, en général, bien ouverts. Depuis le dernier pont sur le canal jusqu'à la commune de Péruwelz, les bordures sont remplacées par des pavés de fort échantillon.

Commune de Wasmes. Le chemin y est bon, mais constamment ombragé par de grands arbres qui le maintiennent dans au état d'humidité.

Commune de Callenelle. Fortes haies dans le village, pavage humide, accotements boueux, écoulement des eaux ménagères sur le chemin : quelques mares, du reste le pavage y est en bon état. Au dehors du village jusqu'au canal d'Antoing où finit la commune, le pavage est parfait.

Commune de Wiers. De la limite au village le chemin est excellent. La traverse du village est excellente et très-propre. Au delà du village le chemin est excellent sous tous les rapports. De toutes les communes de l'arrondissement de Tournay c'est celle qui a le plus souffert du choléra. Elle renferme, au hameau de Verne, un marais qu'il faudrait dessécher.

Commune de Péruwelz. Sur toute l'étendue de cette commune le chemin est parfait quant au pavage, à la largeur, aux profils, aux accotements et aux fossés. Il est entièrement dégagé de haies et d'arbres.

Commune de Blaton. Au dehors du village le chemin est dans un état parfait comme sur Péruwelz. Dans l'intérieur du village le pavage est excellent sous tous les rapports et les accotements sont pavés. On regrette d'y voir quelques tas de fumier.

Commune de Grandglise. Le chemin ne parcourt qu'une petite longueur sur cette commune. Il y est en très-bon état. Ce qui est relatif à cette commune ne figure pas au tableau. Cette légère omission est due à ce que M. le commissaire voyer de l'arrondissement de Tournay, avec lequel j'ai fait l'inspection de ce chemin, n'a pu me fournir les renseignements concernant cette commune qui appartient à l'arrondissement d'Ath.

L'ensemble du présent chemin forme une communication excellente et en bon état. L'entretien en est confié, à l'exclusion des autorités locales, au comité préposé à sa direction qui touche le produit des barrières.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux, autres que ceux de grande communication, avec ou sans subsides, dans l'arrondissement de Tournay, jusqu'au 31 décembre 1851.

DÉSIGNATION DES CANTONS.	ANNÉES.	NOMBRE DES CHEMINS AMÉLIORÉS.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS		
			pavée.	empierreée.	ensablée.
Antoing . . .	1784, 1790, 1821, 1835, 1838, 1839, 1840 à 1843 et notamment de 1844 à 1851.	80 chemins .	41,976	6,572	900
Celles	1812, 1824, 1835, 1842 et notamment de 1846 à 1851.	27 id. . .	7,624	"	"
Leuze	Notamment de 1842 à 1851	118 id. . .	38,937	9,456	"
Péruwelz . . .	Notamment de 1841 à 1851	47 id. . .	58,586	"	4,949
Templeuve. . .	1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846 et notamment de 1847 à 1851,	39 id. . .	21,775	300	"
Tournay. . . .	1790, 1798, 1802, 1819, 1825, 1827, 1835 à 1838, 1841 à 1844 et notamment de 1845 à 1851.	40 id. . .	26,612	"	"
	TOTAUX.	351 chemins .	195,510	16,328	5,849

Ouvrages d'art.	Dépense totale effectuée en numéraire ou en nature.	Part de la dépense supportée par				Observations.
		la commune, en numéraire ou en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
»	Fr. 293,109	Fr. 222,692	Fr. 17,066	Fr. 10,700	Fr. 42,651	Les ouvrages d'arts dans l'arrondissement sont peu importants; généralement ceux existants remontent à une époque très-reculée.
»	88,925	76,389	10,236	»	300	
»	158,152	134,572	12,988	800	9,792	
»	316,745	236,606	10,297	3,750	66,092	
»	228,494	219,726	8,768	»	»	
»	247,056	176,587	20,064	10,033	40,372	
»	1,333,281	1,069,872	79,419	25,283	159,207	

Dans le tableau suivant je porte en regard des subsides tels qu'ils m'ont été indiqués à l'administration centrale, la longueur des chemins exécutés dans les communes qui ont été l'objet de ces subsides.

On remarquera que je ne donne pas d'indication relativement aux chemins de petite vicinalité. Je n'ai pu à cet égard me procurer que l'ensemble porté au tableau précédent sans pouvoir obtenir le détail par commune.

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY.

Subsides annuels accordés par l'État pour l'amélioration des chemins vicinaux de l'arrondissement voyer de Tournay, avec spécification des travaux exécutés au moyen de ces subsides.

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Blaton				"	"	"	"	"	"	"
Péruwelz				"	"	"	"	1,000	"	"
Wiers				"	"	"	"	"	"	"
Callenelle	1,900	1,900	2,000	"	"	"	"	500	"	"
Wasmes-Audemetz-Briffail.				"	"	"	"	"	"	"
Maubray				"	2,000	"	"	"	"	"
Péronnes				"	1,000	"	"	"	1,500	"
Antoing				"	"	"	"	"	"	"
Leers-Nord	"	"	2,000	"	1,066	"	750	500	400	850
Saint-Léger							750	500	400	
Lamain	"	"	"	700	"	"	"	"	1,000	"
Kain	"	"	"	"	1,000	"	"	"	"	300
Escanaffles	"	"	"	"	2,000	"	"	"	"	"
Wez-Velvain	"	"	"	"	"	750	800	928	600	400
Saint-Maur	"	"	"	"	"	750	"	"	450	400
Tournay	"	"	"	"	2,500	"	"	"	"	900
Lesdain	"	"	"	"	1,000	"	"	350	200	"
Rongy	"	"	"	"	1,000	"	"	550	400	400
Laplaigne	"	"	"	"	1,000	500	"	"	"	"
Bleharies	"	"	"	"	1,000	"	"	"	1,000	"
Hollain	"	"	"	"	800	"	"	550	550	"
Roucourt	"	"	"	"	800	200	"	"	"	"
Brasse	"	"	"	"	"	500	"	"	"	"
Bury	"	"	"	"	"	200	"	"	"	"

[illegible]

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
SELON le gouvernement.	SELON la province.		
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	»	»	»
»	1,333	Chemin de grande communication de Melle à Arc-Ainières. Pavage et empierrement.....	2,670
»	»	»	»
»	»	»	»
2,300	2,500	Chemin de grande communication de Froidmont à Esplechin. Pavage	1,200
»	»	»	2,229
»	»	»	»
»	»	»	»
2,000	Voy. plus bas.	Chemin de grande communication de Herseaux à Templeuve. Pavage	1,566
»	»	»	»
»	»	Chemin de grande communication d'Audenarde à Lille. Pavage.....	527
»	»	Chemin de grande communication de Herseaux à Templeuve. Pavage. (Déjà mentionné plus haut.)	1,566
800	2,800	Chemin de grande communication de Herseaux à Templeuve. Pavage. (Déjà mentionné plus haut.)	1,200
		Chemin de grande communication de Herseaux à Templeuve. Pavage.....	1,000
		Id. id. Id.	1,000

Récapitulant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'état synoptique des chemins de grande et de petite vicinalité améliorés dans l'arrondissement de Tournay.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer.	DÉPENSE totale des améliorations effectuées.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
De Melle à Arc-Ainières	6,481	3,700	»	»	2,781	49,105 98
De Tournay à Rongy	10,886	6,729	»	»	4,157	60,894 44
De Tournay à Audenarde	20,460	16,804	»	»	3,656	167,361 11
D'Audenarde à Lille	7,189	6,038	»	»	1,124	86,890 »
De Herseaux à Templeuve	11,284	5,927	»	»	7,357	18,316 75
De Froidmont à Esplechin	4,891	5,329	»	»	1,562	21,435 55
D'Antoing à Grandglise	25,838	25,838	»	»	»	47,505 47
TOTAL pour les chemins de grande vicinalité	83,016	64,879	»	»	20,437	421,525 50
		64,879 ou 14 lieues.				
Chemins de petite vicinalité	»	193,510	16,328	5,849	»	1,333,281 »
		217,687 ou 44 lieues.				
RÉCAPITULATION.						
Chemins de grande vicinalité	»	64,879	»	»	»	421,525 50
Chemins de petite vicinalité	»	193,510	16,328	5,849	»	1,333,281 »
TOTAL GÉNÉRAL	»	260,089	16,328	5,849	»	1,754,804 50
		282,266 ou 57 lieues.				

OBSERVATIONS. — Dans les sommes totales ne sont pas comprises celles pour les améliorations effectuées avant la déclaration de grande vicinalité.

Nous terminerons ce qui est relatif à la province de Hainaut par la récapitulation générale de ce qui a été fait, jusqu'au 31 décembre 1850, dans chacun des 6 arrondissements voyers qu'elle comprend.

Chemins de grande communication.

DÉSIGNATION DES ARRONDISSEMENTS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer	DÉPENSE totale des améliorations effectuées.
		pavée.	empierrée.	ensablée.		
De Mons	40,084.00	26,682.00	7,844.00	"	5,528.00	494,093 00
D'Ath	47,063.90	23,876.70	8,566.23	"	14,620.47	242,707 19
De Soignies	93,679.00	7,069.00	49,466.00	"	59,144.00	250,561 37
De Thuin	92,010.00	2,580.00	70,634.00	"	18,996.00	538,517 55
De Charleroy	47,778.00	15,781.00	30,067.50	"	5,989.50	271,151 01
De Tournay	83,016.00	64,579.00	"	"	20,437.00	421,523 30
	407,600.90	158,537.70	166,577.73	"	102,684.97	2,015,333 20
		304,933.00 ou 61 lieues.				

ENSEMBLE DES CHEMINS VICINAUX (HAINAUT).

DÉSIGNATION DES ARRONDISSEMENTS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer.	DÉPENSE totale des améliorations effectuées.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
Mons.....	»	239,653.00	113,436.00	»	»	2,792,900 »
Ath.....	»	95,767.25	90,035.25	»	»	1,017,864 47
Soignies.	»	15,358.00	202,103.00	»	»	792,654 87
Thuin.....	»	18,366.00	402,245.00	»	»	1,351,456 82
Charleroy.....	»	65,986.00	129,824.00	1,699.00	»	1,014,026 68
Tournay.....	»	260,089.00	16,528.00	3,840.00	»	1,754,804 30
TOTAL GÉNÉRAL pour la pro- vince de Hainaut.....	»	695,509.25	935,991.25	7,548.00	»	8,925.687 14

486

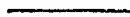
PROVINCE DE BRABANT.

La province de Brabant est, sous le rapport du service de la voirie vicinale, divisée en neuf districts, comprenant chacun un certain nombre de cantons. En voici l'énumération :

- 1^{er} district comprenant les cantons de Saint-Josse-ten-Noode et d'Ixelles.
- 2^e id. les cantons de Hal, Anderlecht et Lennik.
- 3^e id. les cantons d'Assche, de Vilvorde et de Wolverthem.
- 4^e id. les deux cantons de Louvain.
- 5^e id. les cantons de Harecht, d'Aerschot et de Diest.
- 6^e id. les deux cantons de Tirlemont, celui de Léau et celui de Glabbeek.
- 7^e id. les deux cantons de Nivelles.
- 8^e id. les cantons de Genappe et de Wavre.
- 9^e id. les cantons de Jodoigne et de Perwez.

A la tête de chacun de ces districts est placé un commissaire voyer : quelques-uns d'entre eux avaient eu, jusqu'à présent, sous leurs ordres des agents inférieurs faisant le service de piqueurs cantonaux ; une décision récente de l'autorité provinciale vient de supprimer ces agents. J'ignore comment ils s'acquittaient de leurs fonctions ; mais je pense que les commissaires voyers, n'ayant plus d'aide à attendre de personne, sont mis dans l'impossibilité de rendre tous les services que l'on était en droit d'attendre d'eux.

Je vais donner les détails relatifs à la voirie vicinale et à l'inspection que j'en ai faite dans le travail suivant qui est divisé par districts.



1^{er} DISTRICT VOYER.

Ce district comprend les deux cantons de Saint-Josse-ten-Noode et d'Ixelles, moins ce qui est compris dans un cercle de 3,000 mètres de rayon, ayant pour centre le sommet de la tour de l'hôtel de ville de Bruxelles. Il renferme vingt-huit communes.

Six chemins de grande communication y sont actuellement en construction. Ce sont les suivants :

Chemin de Hoeylaert à Wavre ;

Id. d'Ixelles à la route de Bruxelles à la Hulpe ;

Id. de Crainhem à Wesembeck ;

Id. de la route de Bruxelles à Louvain à celle de Tervueren à Louvain ;

Id. d'Alsemberg à la route de Bruxelles à Genappe ;

Id. de Nederockerzeel à Erps-Querbs.

En outre, le chemin de grande communication de Mont-Saint-Jean à Louvain traverse la commune d'Overysse, appartenant au 1^{er} district, sur une longueur de 7,750 mètres : mais il n'y a encore été exécuté aucun travail d'amélioration.

Enfin, un huitième chemin, de Saint-Josse-ten-Noode à Woluwe-Saint-Lambert, est décrété, mais n'a encore donné lieu à aucun travail.

Selon M. le commissaire voyer du district, tous les chemins ont donné lieu à des projets réguliers. J'ai vu les plans relatifs à quelques-uns. On remarquera, cependant, dans les tableaux qui suivent, que je n'ai pu obtenir aucunes données relatives aux dépenses de construction projetées ou effectuées, les devis et autres pièces étant, à ce qu'il m'a été rapporté, entre les mains de MM. les membres des divers comités institués pour la surveillance de ces chemins.

Outre les chemins en voie d'exécution et que je viens d'indiquer, on m'a signalé deux chemins qu'il serait utile de déclarer de grande communication afin d'arriver à leur prompt amélioration. Ce sont les deux suivants :

1^o Chemin d'Alsemberg à Vivier-d'Oye, reliant les routes de Braine-l'Alleud à Bruxelles et de Genappe à Bruxelles, déjà reliées par le chemin d'Alsemberg à la Grande-Espinette. Celui dont il s'agit ici aurait une longueur de 3,350 mètres : il suivrait la vallée de Saint-Job, traverserait les hameaux de Carloo, de Gacsbeek et de Saint-George, et rencontrerait sur son trajet trois papeteries, une brasserie, trois moulins à farine et un moulin à couleur ; en tout huit usines. La vallée n'est aujourd'hui traversée dans sa longueur que par un très-mauvais chemin se réduisant souvent aux dimensions d'un sentier. Le projet du chemin à exécuter est terminé et porte la dépense à 40,000 francs. Les principaux propriétaires des terrains à traverser, MM. Desmaisières, Dolez, princesse de Ligne, offrent, dit-on, des subsides.

2^o Chemin d'Uccle par Forêt à la station du chemin de fer à Anderlecht. Il relierait la route d'Alsemberg, le village d'Uccle, la route de Bruxelles à Mons, la station de Forêt, le canal de Bruxelles à Charleroy, et la route concédée de Forêt à Ruysbroeck. La longueur totale serait d'environ 5,000 mètres, dont

1,000 mètres à peu près déjà exécutés. On évalue la dépense totale à 40,000 francs, y compris deux ponts, un sur la Senne et un sur le canal.

Les travaux d'amélioration aux chemins de grande communication se font tous par les soins des autorités locales, à l'exclusion des comités. Le chemin de Mont-Saint-Jean à Louvain fait seule exception ; mais, jusqu'ici, on n'y a pas encore travaillé dans le 1^{er} district. Les améliorations ont lieu au moyen de pavages pour lesquels le commissaire voyer recommande l'emploi des grès de formation récente que l'on trouve dans la plupart des localités traversées. Ces grès feraient des matériaux passables s'ils étaient bien ébousinés avant leur emploi. Il faudrait pour cela qu'ils fussent extraits et exposés aux vicissitudes atmosphériques au moins un an avant d'être employés, et c'est ce qui n'a malheureusement pas lieu. Ils devraient ensuite être régulièrement et convenablement taillés.

Le curage des cours d'eau se fait, dit-on, d'une manière convenable et d'une façon complète pour la Senne, la Woluwe et l'Issche. Le curage se fait tantôt par les soins de l'administration locale, comme cela est prescrit, tantôt, par tolérance, par les soins des propriétaires riverains. Là où il y a des usines, les usiniers doivent curer à l'amont et à l'aval, selon les usages anciens, à la décharge des riverains.

Je donne, dans le tableau suivant, d'après les atlas des chemins vicinaux, la longueur de tous les chemins et sentiers existants dans chaque commune, et soumis à la surveillance de M. le commissaire voyer.

Tableau des longueurs de tous les chemins et sentiers existants dans chaque commune, d'après les atlas des chemins vicinaux.

NOMS DES COMMUNES.	LONGUEUR DES CHEMINS ET SENTIERS.	Observations.
Alsemberg	20,298	
Beersel	38,849	
Droogenbosch	13,013	
Forêt	31,310	
Hoeylaert	74,084	
Ixelles	57,356	dont une partie est dans le rayon réservé de 5,000 mètres.
Linkebeek	34,137	
Overysse	215,254	
Ruysbroeck	17,998	
Uccle	105,907	
Watermael-Boitsfort	81,721	
Rhode-Sainte-Genèse	71,267	
Crainhem	25,210	
Dieghem	32,998	
Etterbeek	26,302	Une partie est dans le rayon réservé de 5,000 mètres.
Ever	35,622	
Nederockerzeel	53,066	

NOMS DES COMMUNES.	LONGUEUR DES CHEMINS ET SENTIERS.	<i>Observations.</i>
Nosseghem	22,832	
Saint-Josse-ten-Noode	1,000	environ; l'autre partie est dans le rayon réservé de 5,000 mètres.
Saventhem	56,086	
Schaerbeek	46,785	Une partie est dans le rayon réservé de 5,000 mètres.
Steenockerzeel	66,410	
Sterrebeek	47,780	
Wescmbeek	47,392	
Woluwe-Saint-Étienne	26,106	
Woluwe-Saint-Lambert	38,488	
Woluwe-Saint-Pierre	39,065	
ENSEMBLE.	1,326,336	ou 263 lieues de 5,000 mètres.



Je donne dans les six premiers des tableaux suivants, les renseignements que j'ai pu me procurer au sujet des chemins de grande communication et les résultats de leur inspection. Le 7^e tableau est relatif aux chemins de petite vicinalité : de même que les précédents, il n'est pas complet et ne contient pas les dépenses occasionnées par les améliorations opérées.



PROVINCE DE BRABANT.

1^{er} DISTRICT VOYER (BRUXELLES).

Chemin de grande communication de Hoeylaert à Wavre.

COMMUNES. TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Hoeylaert.....	Hameau de Wilryck à la route de Mont-Saint- Jean à Tervueren.	"	Mètres. 4,247.50	Mètres. "	Mètres. 2.75	Mètres. Moyenne. "	Mètres "	Par entreprise.
La Hulpe.....		"	1,105.30	"	2.75	"	"	Par régie.....
Overyssche.....		"	2,975.00	"	2.75	"	"	} Pavage en grès blancs des locali- tés traver- sées.
Rosière.....		"	"	"	"	"	"	
Bierges.....		"	"	"	"	"	"	
Wavre.....	"	Wavre.....	"	"	"	"	"	"
			8,526.00					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blément.		contratée	sommet.								
Hoeylaert.....	Mètres "	Mètres "	Mètres 3,310.00	Mètres "	Mètres "	Mètres 907.50	H A. C.	Francs.	Francs	Francs	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
La Hulpe.....	"	"	733.50	"	"	370.00	Inconnu.									
Overyssche.....	"	"	1,772.00	"	"	1,233.00										
	"	"	5,845.50	"	"	2,480.50										
8,326.00																

Ce chemin est destiné à mettre en communication les diverses routes passant par Wavre avec la route de Mont-Saint-Jean à Tervueren. Il est situé sur les 1^{er} et 8^e districts voyers. Les améliorations ne sont pas achevées dans le 1^{er} de ces districts et ne sont pas commen-
cées dans le 2^e. L'épaisse couche de neige qui couvrait le sol lorsque j'ai parcouru ce chemin

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travail d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
1 aqueduc, 2 buses.....	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
2 buses.....	6.87					
6 buses.....						
»	»	»	»	»	»	
»						
»						

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de linges, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contrainte	volontés.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
				Inconnu.					40,135 13	"	"	"	"	2 50	

m'a empêché d'apprécier l'état du pavage. Le pavage a été placé dans la voie telle qu'elle existait sans redressement de l'axe et sans rectification des pentes.

Commune de Hoeylaert. Le chemin part de la route de Mont-Saint-Jean à Tervueren, au

hameau de Wilryck. Avant d'entrer dans le village, partie de chemin étroite et encaissée. Dans la traverse du village on remarque de nombreux tas de fumiers bordant le chemin et des ruisseaux de purin coulant sur la voie. A la sortie du village, longue partie encaissée et bordée d'arbres à l'extrémité de laquelle les arbres et les haies se rejoignent au-dessus du chemin de manière à le transformer en berceau.

Au delà on trouve une partie non pavée et dans un état déplorable sur environ 600 mètres de longueur. Un redressement serait convenable en cet endroit. Il n'occasionnerait aucune dépense supplémentaire, car le prix des terrains à entreprendre pour son exécution serait compensé par l'absence de terrassements, tandis qu'il faudrait en faire si on suivait l'ancienne voie.

Le pavage recommence à 400 mètres environ en avant du hameau de Malaise et se continue sur une longueur d'environ 2.500 mètres jusqu'à la chapelle dite de Saint-Joseph où le présent chemin coupe le chemin de grande communication de Mont-Saint-Jean à Louvain. Tout le hameau de Malaise forme une longue rue bordée de maisons et de fermes assez rapprochées et de haies et de plantations continues qui ont été en partie élaguées d'office par les soins du commissaire voyer, mais qui sont encore de nature à nuire au bon état du chemin qui, en outre, est bordé de nombreux tas de fumiers et sillonné par des ruisseaux de purin qui en découlent ou qui débordent des mares.

La 1^{re} partie du hameau de Malaise, dite Backenbosch, est située sur les communes de Hoeylaert et de la Hulpe. La 2^e, sur une longueur d'environ 150 mètres, appartient aux communes d'Overysse et de la Hulpe, et la 3^e jusqu'à la chapelle Saint-Joseph est sur Overysse seule. Au delà de la chapelle il n'a été exécuté aucune amélioration, mais la commune d'Overysse va les reprendre et paver dans la direction de Rosière.

Commune de Rosières (8^e district). Aucune amélioration.

Commune de Bierges (8^e district). Id.

Commune de Wavre (8^e district). Id.

PROVINCE DE BRABANT.

1^{er} DISTRICT VOYER (BRUXELLES).

**Chemin de grande communication d'Ixelles à la route de Bruxelles
à la Hulpe par Boendael.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empièrem- ent.	TOTALE.		
Ixelles	Centre du village d'Ixelles à la route de Bruxelles à Na- mur.	Route de Bruxelles à la Hulpe.	Mètres. 4,818	Mètres. »	Mètres. 5.00	Mètres. Moyenne. »	Mètres. »	Pavage. Pavés de Quenast. Par entreprise.

[illegible]

Ce chemin réunit les routes de Bruxelles à Genappe et de Bruxelles à la Hulpe, par Boitsfort.

Commune d'Ixelles. Le chemin ne s'étend que sur cette commune et il est pavé jusqu'à

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art	Profil. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
2 aqueducs.....	Francs. 10 30	Francs. "	Francs. "	"	Francs. "	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprunts, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Entassement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
contenance	mesures.													parage.	empier- rement.	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	
				Inconnu.					34,702 50	"	"	"	"	3 50	"	

450 mètres environ au-delà du hameau de Boendael. Il reste à paver 1218 mètres, pour atteindre la route de Bruxelles à la Hulpe. La suspension de la construction du chemin tient à ce que les propriétaires longeant la partie faite, ont donné gratis le terrain nécessaire pour

mettre le chemin à largeur et qu'au point où l'on est arrivé, on se trouve au terrain de deux propriétaires qui ne veulent pas céder gratis une largeur de 2 mètres sur une longueur de 500 mètres environ. La partie pavée est en bon état.

501

PROVINCE DE BRABANT.

1^{er} DISTRICT VOYER (BRUXELLES).

Chemin de grande communication de Crainhem à Wesenbeck.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	
Woluwe-St-Etienne.	A Woluwe-St-Étienne, sur la route de Bruxelles à Louvain.	"	60.00	"	2.75	"	"	Par des particuliers.
Crainhem.....	"	"	2,916.00	"	2.75	"	"	En régie...
Wesembeek.....	"	Au hameau d'Ophem, à la route de Tervueren à Malines.	2,462.50	"	2.75	"	"	Pavage en pavés blancs, des localités traversées.
			3,438.50					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art	Terrassements.	Pavage.	Empierrement	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		coutenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Woluwe-St-Étienne.	"	"	60.00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Crainhem.....	"	"	1,727.00	"	"	1,189.00										
Wesembeek.....	"	"	2,462.50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	4,249.50	"	"	1,189.00										
			5,438.50													

Ce chemin réunit les routes de Bruxelles à Louvain et de Malines à Tervueren. Il est, comme on le voit ci-dessus, entièrement terminé sur les deux communes de Woluwe-Saint-Étienne et de Wesembeek, tandis que la commune de Crainhem a encore à exécuter un pavage d'envi-

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre couru.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	6 87	"	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Parage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.			
Octroi.	Mises.													parage	empiement.	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
									29,194 00	"	"	"	"	2 50	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	

ron 1200 mètres. Cette partie vient d'être mise en adjudication et sera exécutée durant la campagne prochaine. La partie pavée est en très-bon état : L'autre est fort mauvaise.

504

PROVINCE DE BRABANT.

1^{er} **DISTRICT VOYER** (BRUXELLES).

Chemin de grande communication de la route de Bruxelles à Louvain
à la route de Tervueren à Louvain.

COMMUNES TRAVERSÉES	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON MAXIMUM.	LARGEUR			CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART	D'ARRIVÉE			de la chaussée		TOTALE		
					Pavage	Empierrement			
			Mètres.	Mètres	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne	Mètres	
Ever.....	Lieu dit <i>les Deux Maisons</i> , route de Bruxelles à Louvain	"	393	"	"	"	"	"	"
Woluwe-St-Lambert	"	"	5,645	"	"	"	"	"	"
Woluwe-St-Pierre	"	"	1 147	"	"	"	"	"	"
Crainhem	"	"	620	"	"	"	"	"	"
Wesembeck....	"	Hameau d'Ophem, route de Tervuren à Malines.	1 500	"	"	"	"	"	"
			7,103						

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						EVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité		améliorés depuis la déclaration de grande vicinalité			à améliorer	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art	Terrassements	Pavage	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais	TOTAL.	
	pavage	empierrement	pavage	empierrement	ensemblement		contenance	sommes									
	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	H A C	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs.	
Ever	393	"	"	"	"	"											
Woluwe-St Lambert	1,100	"	2,545	"	"	"											
Woluwe-St-Pierre	"	"	1 027	"	"	120											
Crainhem	"	"	"	"	"	620											
Wesembeck	"	"	"	"	"	1,300											
	1 493	"	3,572	"	"	2 040											
	5,665																
	7 105																

Ce chemin relie les routes de Bruxelles à Louvain et de Malines à Tervueren. Il part (com-

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
2 buses et 1 pontceau.....	7 » (a)	»	»	»	»	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.
1 aqueduc et 2 buses.....	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enselement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
coût-à-acc.	sommes.													Pavage.	Empier- rement	
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.
				Inconnu.					35,335 (a)	»	»	»	»	»	»	

mune d'Ever) du point dit les Deux-Maisons et se termine au hameau d'Ophem (commune de

Wesembeek), après avoir traversé les communes indiquées au tableau ci-dessus. Les parties pavées sur Ever et sur Woluwe-Saint-Lambert, avant la déclaration de grande vicinalité, remontent au temps de Marie-Thérèse.

La partie pavée de ce chemin qui est améliorée, est en très-bon état et présente un grand aspect de propreté. La partie non améliorée est très-mauvaise.

PROVINCE DE BRABANT.

1^{er} **DISTRICT VOYER** (BRUXELLES).

Chemin de grande communication d'Alsemberg à la route de Bruxelles
à Genappe, par Rhode-Sainte-Genèse.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATERIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du passage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	
Alsemberg.....	Alsemberg : route de Braine-l'Alleud à Bruxelles.	"	260	"	"	"	"	Pavage.....
Rhode-Ste-Genèse..	"	Hameau de la grande Espinette : route de Bruxelles à Ge- nappe.	4,543	"	"	"	"	Pavage.....
			4,825					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parage.	empierre- ment.	parage.	empierre- ment.	ensem- ment.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H.	A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Alsemberg	250	"	"	"	"	"										
Rhode-Ste-Genèse.	"	"	4,295	"	"	250										
	280	"	4,296	"	"	250										
	4,575															
	4,825															

Commune de Rhode-Sainte-Genèse. Au point de jonction de ce chemin avec la route de Bruxelles à Waterloo, le pavage est un peu déprimé sur l'aqueduc qui couvre le contre-fossé de cette route.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1830 à 1851.	Emplacement.		
1 buse.....	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
1 aqueduc de 180 mètres de longueur en briques; 2 pontceaux en briques, lèdes en calcaires; 5 buses en briques.	(a) 5 50	"	"	"	"	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.											PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.				
contenance.	sommes.													pavage	empier- rement.		
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.	
				Inconnu.					(a) 24,025 "	"	"	"	"	"	"		

Ce chemin est en très-bon état partout, quoique quelques parties soient pavées avec des pierres de très-petit échantillon. Les accotements ne sont pas entièrement achevés ni déblayés dans la partie voisine de l'Espinette.

On travaillait à l'arrangement des talus et des accotements dans l'intérieur de la commune de Rhode-Sainte-Genèse, sous la surveillance du garde champêtre.

Cette commune manque d'eau dans les parties élevées et on y fait usage de l'eau des mares pour les bestiaux et le lavage des aliments, etc. Le commissaire voyer est en instance auprès du conseil communal pour y faire construire des puits et abreuvoirs publics. Il espère obtenir ces améliorations.

Un redressement de 200 mètres a été fait dans le hameau dit *het gehucht*. On a suivi un sentier dont les propriétaires aboutissants ont permis l'élargissement sans indemnité.

Près de l'église on a construit un aqueduc de 150 mètres pour conduire les eaux qui s'écoulaient autrefois par le chemin.

Commune d'Alseberg. La partie de 280 mètres que ce chemin parcourt sur cette commune est pavée depuis 1782.

PROVINCE DE BRABANT.

1^{er} DISTRICT VOYER (BRUXELLES).

Chemin de grande communication de Nederockerzeel à Erps-Querps.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON naturelle.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Nederockerzeel....	Village de Nederockerzeel.	"	Mètres. 560	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. Moyenne. "	Mètres. "	Pavage.....
Erps-Querps.....	"	Chemin intérieur dans le village d'Erps - Querps.	"	"	"	"	"	"

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.								
Nederockerzeel..	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 166	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 394	U. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Erps-Querps...	"	"	"	"	"	"										
	560															

La petite partie améliorée de ce chemin est en bon état : la partie non améliorée, dont le

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
»	Francs. 7 » (a)	Francs. »	Francs. »	»	Francs. »	Il ne m'a pas été parlé de ce chemin dans l'arrondissement de Louvain que j'ai visité antérieurement. (a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.
»	»	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenances	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.
									1,162 (a)	»	»	»	»	»	
									»	»	»	»	»	»	

fond est sablo-argileux, n'est pas mauvaise,

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication avec ou sans subsides de l'État, jusqu'au 31 décembre 1880.

DÉSIGNATION DES COMMUNES.	Antérieurement à 1840.	DE 1841 à 1850.	1850.	LONGUEUR ensemble.	OUVRAGES D'ART.	Observations.
Alsemberg.....	656	»	75	709	1 buse, 1 pontceau.	
Beersel.....	»	645	76	721	1 aqueduc.	
Droogenbosch.....	2,461	»	»	2,461	»	Cette longueur fait au- jourd'hui partie de deux routes concédées.
Forêt.....	295	455	»	728	2 buses.	
Hoeylaert.....	102	667	»	769	»	
Ixelles.....	2,763	1,745	740	5,248	9 aqueducs.....	Y compris la partie qui est dans le rayon
Linkebeek.....	289	42	50	361	1 pontceau.	
Overyssehe.....	2,210	1,475	»	5,683	4 id.	
Rhodes-Sainte-Genève...	2,428	»	»	2,428	1 id.	
Ruysbroeck.....	2,120	722	»	2,842	4 id., 8 buses.	
Uccle.....	1,738	2,210	»	3,948	5 aqueducs.	
Watermael-Boitsfort....	1,891	1,237	»	3,128	1 pont, 5 aqueducs.	
Crainhem.....	594	438	»	1,032	1 pontceau.	
Dieghem.....	547	2,750	»	5,077	1 id.	
Etterbeek.....	547	2,252	165	2,944	»	Y compris les parties qui sont dans le rayon.
Evere.....	454	2,367	»	2,821	»	
Nederockerzeel.....	»	1,584	142	1,526	5 aqueducs, 1 pont- ceau.	
Nosseghem.....	1,077	599	»	1,676	»	
Saventhem.....	2,004	1,927	235	4,234	6 pontceaux.	
Schaerbeek.....	5,219	2,052	»	5,271	8 aqueducs.....	Y compris les parties qui sont dans le rayon.
Steenockerzeel.....	427	1,520	»	1,947	2 id.	
Wesembeek.....	»	295	»	293	1 pontceau, 1 aqueduc.	
Woluwe-Saint-Étienne..	1,591	525	»	1,916	1 pontceau, 4 buses.	
Sterrebeek.....	881	800	»	1,681	1 id., 2 id.	
Woluwe-Saint-Lambert..	1,185	500	100	1,585	1 buse.	
Woluwe-Saint-Pierre...	»	851	»	851	1 pontceau.	
	29,147	27,196	1,559	87,902		

RÉCAPITULATION PAR COMMUNE.

NOMS DES COMMUNES.	LONGUEURS			DÉPENSE totale.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR			
	pavées.	empierreées.	ensablées.		l'État.	LA province.	LA commune.	LES particuliers.
Alsemberg.....	709	»	»	»	»	»	»	»
Beersel.....	721	»	»	»	»	»	»	»
Drogenbosch.....	2,461	»	»	»	»	»	»	»
Forêt.....	728	»	»	»	»	»	»	»
Iloeylaert.....	769	»	»	»	»	»	»	»
Ixelles.....	5,248	»	»	»	»	»	»	»
Linkebeek.....	361	»	»	»	»	»	»	»
Overyssehe.....	5,685	»	»	»	»	»	»	»
Rhodes-Sainte-Genève.....	2,428	»	»	»	»	»	»	»
Ruysbroeck.....	2,842	»	»	»	»	»	»	»
Uccle.....	5,948	»	»	»	»	»	»	»
Watermael-Boitsfort.....	5,128	»	»	»	»	»	»	»
Crainhem.....	1,082	»	»	»	»	»	»	»
Dieghem.....	5,077	»	»	»	»	»	»	»
Etterbeek.....	2,944	»	»	»	»	»	»	»
Evere.....	2,821	»	»	»	»	»	»	»
Nederockerzeel.....	1,526	»	»	»	»	»	»	»
Nosseghem.....	1,676	»	»	»	»	»	»	»
Saventhem.....	4,254	»	»	»	»	»	»	»
Schaerbeek.....	5,271	»	»	»	»	»	»	»
Steenockerzeel.....	1,947	»	»	»	»	»	»	»
Weesembeek.....	295	»	»	»	»	»	»	»
Woluwe-Saint-Étienne.....	1,916	»	»	»	»	»	»	»
Sterrebeek.....	1,681	»	»	»	»	»	»	»
Woluwe-Saint-Lambert.....	1,585	»	»	»	»	»	»	»
Woluwe-Saint-Pierre.....	851	»	»	»	»	»	»	»
	37,902	»	»	^(a) 251,608	»	»	»	»

(a) Ce nombre est approximatif en prenant le chiffre de 4 francs pour valeur moyenne du mètre courant.

Récapitulant les résultats des tableaux qui précèdent, nous aurons l'ensemble de l'état des choses dans le premier district de la province de Brabant, quant aux chemins vicinaux des deux catégories.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer.	COUT des améliorations effectuées.
		pavée.	empierrée	ensablée.		
De Hoeylaert à Wavre.....	8,326.00	5,845.00	»	»	2,480.00	40,153 15
D'Ixelles à la route de Bruxelles à la Hulpe.....	4,518.00	5,305.00	»	»	1,215.00	54,702 50
De Crainhem à Weesembeck...	5,438.50	4,249.50	»	»	1,189.00	29,194 06
De la route de Bruxelles à Louvain à celle de Tervueren à Louvain.....	7,103.00	5,065.00	»	»	2,040.00	49,755 00
D'Alsemberg à la route de Bruxelles à Genappe.....	4,825.00	4,575.00	»	»	250.00	24,025 »
De Nederockerzeel à Erbs-Querps.	560.00	166.00	»	»	394.00	1,162 »
TOTAL pour les chemins de grande communication.	30,772.50	23,205.50	»	»	7,566.00	178,975 71 ^(a)
		23,205 ou 5 lieues.				
Chemins de petite vicinalité ...	»	57,902.00	»	»	»	251,608 » ^(a)
		57,902 ou 12 lieues.				
RÉCAPITULATION.						
Chemins de grande vicinalité...	»	23,505.00	»	»	»	178,975 71
Chemins de petite vicinalité...	»	57,902.00	»	»	»	251,608 »
TOTAL GÉNÉRAL.....	»	81,407.00	»	»	»	410,581 71 ^(a)
		81,407 ou 16 lieues.				

Le mètre courant de chemin de grande vicinalité reviendrait à $\frac{178,975.71}{23,205.50} = \text{fr. } 7 \text{ } 69 \text{ (a)}$

Le mètre courant de chemin de petite vicinalité reviendrait à $\frac{251,608.00}{57,902.00} = \text{fr. } 4 \text{ } 00 \text{ (a)}$

Le mètre courant de l'ensemble reviendrait à $\frac{410,581.71}{81,407.00} = \text{fr. } 5 \text{ } 04 \text{ (a)}$

(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.

2^e DISTRICT VOYER.

Ce district comprend les cantons de Hal, d'Assehe, d'Anderlecht et de Lennik. Il renferme 48 communes. Cinq chemins de grande communication y sont en construction ; ce sont les suivants :

- 1^o De la chaussée Brunchaut au relais d'Arconati ;
- 2^o D'Herffelingen à Hondzocht ;
- 3^o De la chaussée Brunchaut à la route de Ninove à Alost ;
- 4^o De Gammerage à Hérinnes ;
- 5^o De Thollembeek à Goyck.

Le pays traversé par les chemins dont il s'agit, renferme des communes dont la plupart ont eu à souffrir, autant que les communes de la Flandre, de la décadence de l'industrie linière. Elles n'ont pas participé, néanmoins, aux fonds spéciaux votés pour venir en aide à ces dernières. De plus, ce pays, essentiellement agricole, manquait de communications praticables ; on ne peut malheureusement que trop s'en convaincre par l'état dans lequel se trouvent encore aujourd'hui les plus longues et les plus nombreuses parties des voies susmentionnées. — Ces considérations réunies firent décider l'amélioration d'un réseau de chemins vicinaux destiné à mettre les cantons d'Assehe, d'Anderlecht, etc., au même niveau que les autres parties de la province, quant à la viabilité, et dont la construction devait fournir des moyens d'existence aux individus momentanément sans travail.

L'ensemble des chemins prérappelés fut donc commencé avec des subsides de la province et de l'État. Des particuliers favorisèrent l'entreprise par des dons volontaires, et les communes, pauvres en général, s'imposèrent des sacrifices considérables eu égard à leurs ressources. — Les comités institués pour présider à chacun de ces chemins, déployèrent un grand zèle et l'on peut juger, par les parties améliorées, que les travaux ont été, en général, et bien conçus et bien exécutés.

On en est arrivé aujourd'hui à avoir terminé un peu plus du quart des améliorations projetées.

Mais ce qui est fait n'a d'autre résultat que de rendre plus pénible l'attente de ce qui reste à faire. En effet, les améliorations exécutées ne pourront produire de résultats que quand les nombreux et inextricables brouilliers qui séparent les parties pavées auront disparu à leur tour. De plus, les améliorations à exécuter doivent l'être assez promptement, car, sans cela, les parties terminées aujourd'hui, vont en se dégradant et jamais l'on n'arrivera à un ensemble satisfaisant.

Je pense donc qu'il y a lieu d'aviser aux moyens nécessaires pour venir en aide aux ressources restreintes des communes et pour les mettre à même de terminer l'œuvre commencée, dont l'heureuse influence ne se fera sentir que quand cette œuvre sera complète.

Je donne dans les tableaux ci-après ce qui est relatif aux chemins de grande et de petite vicinalité, dans le deuxième district.

PROVINCE DE BRABANT.**2^o DISTRICT VOYER (HAL).**

**Chemin de grande communication de la chaussée Brunehaut au relais
d'Arconati.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Goyek.....	A la chaussée Brune- haut, sur Goyek.	"	Mètres. 183	Mètres. "	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 10.00	Mètres. 0.75	Pavage en 5 ^e échantillon (12 sur 14), de Quenast; une double rangée d'arbres (or- mes et canadas) est plantée sur la route, dans les par- ties améliorées.
Lennick-St-Quentin.		"	2,779					
Lennick-St-Martin.		"	3,860					
Vlesenbeek.....		"	1,330					
Itterbeek.....		"	1,200					
Anderlecht.....	"	Route de Hal à Bruxelles sur An- derlecht.	2,511	Mètres. 12,063				En régie, par les soins des autorités locales, sous la surveillance du comité.

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enasblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensable- ment.		contenance	sommes.								
Goyek.....	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 183	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Lennick-St-Quentin	"	"	1,200	"	"	1,579										
Lennick-St-Martin.	"	"	1,252	"	"	2,608										
Vlesenbeek.....	"	"	450	"	"	1,080										
Itterbeek.....	"	"	"	"	"	1,200										
Anderlecht.....	"	"	628	"	"	1,883										
	"	"	3,713	"	"	8,350										
			12,063													

A partir de la chaussée de Bruxelles à Hal, ce chemin est fort beau et bien pavé, puis vient une partie dont les terrassements ont été faits cette année, mais dont le tassement n'a pas eu le temps de se faire avant l'hiver, ce qui rend le chemin mauvais par places. Ces terrassements sont bien faits, et le chemin a partout une belle largeur. Quelques redressements seront

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
1 aqueduc, 1 pontceau mitoyen		13 ou 14 fr. le mètre cube de maçonnerie en briques.				
2 pontceaux mitoyens.	12 " (a)	90 fr. le mètre cube de maçonnerie en pierre de taille.	"	"	"	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.
"						
"						
1 aqueduc.						
Le tout en briques, avec tablettes, seuils et voussoirs de tête en pierre de taille.						

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1880.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
communes	autres.														
U. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.
				Inconnu.					44,544 (a)			Inconnu.		4 »	

opérés, pour lesquels les propriétaires ont consenti à céder leur terrain au prix auquel l'ancien chemin sera vendu.

Au lieu dit Quade-Wegen, les contre-fossés se remplissent continuellement à cause de la nature particulière du sol ; un drainage avec des fascines remédierait probablement au mal.

La partie de ce chemin située sur les deux Lennick est fort belle et en très-bon état.

Avant sa jonction avec la chaussée Brunehaut, on a laissé une partie non pavée et nouvellement terrassée, qui se trouve dans un fond et forme un bourbier impraticable. Cette lacune a été laissée à dessein, afin d'empêcher, pour cette année, la circulation sur la totalité du chemin, dont le pavage aura ainsi le temps de se tasser. Si ce chemin peut être terminé sur le patron des parties achevées, il formera une communication qui n'aura rien à envier aux meilleures routes.

PROVINCE DE BRABANT.

2^e **DISTRICT VOYER** (HAL).

Chemin de grande communication d'Herfelingen à Hondzocht.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Herffelingen.....	Église de Herffelin- gen.	"	Mètres. 1,332	5 p. o/o.	Mètres. "	Mètres. Moyenne. "	Mètres. "	Pavage en pierres de Quenast, 5 ^e échantillon. En régie par les soins des autorités loca- les, sous la surveillance du comité.
Haute-Croix.....	"	"	1,372		3.00	8.30	0.75	
Bogaerden.....	"	"	872		3.00	8.30	0.75	
Pepingen.....	"	"	1,040		3.00	8.30	0.75	
Ste-Renelle.....	"	"	314		"	"	"	
Bellinghen.....	"	"	1,811		3.00	8.30	0.75	
Brages.....	"	"	473		3.00	8.30	0.75	
Lembecq.....	"	Hameau de Hond- zocht.	932		3.00	8.30	0.75	
			8,366					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parage.	empierre- ment.	parage.	empierre- ment.	ensable- ment.		coordonnées.	sommes.								
Herffelingen . . .	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 1,332	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Haute-Croix. . .	"	"	421	"	"	1,151										
Bogaerden. . . .	"	"	103	"	"	769										
Pepingen	"	"	727	"	"	313										
Ste-Renelle. . .	"	"	"	"	"	314					Inconnu.					
Bellinghen . . .	"	"	966	"	"	845										
Brages	"	"	272	"	"	201										
Lembecq	"	"	250	"	"	702										
	"	"	2,739	"	"	5,627										
			8,366													

A partir du hameau de Hondzocht, ce chemin présente un borbier continu sur une longueur de 400 mètres, c'est-à-dire jusqu'à la première partie pavée. Les contre-fossés sont encombrés de terre et de pavés, et le chemin est creux plutôt que bombé. La partie pavée qui vient après est bonne, excepté aux deux extrémités, où elle présente des ornières dange-

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
"	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
1 aqueduc de 0 ^m .40 en briques, couvert en dalles.						
1 aqueduc de 0 ^m .40 en briques voûté.						
1 pontceau et 3 aqueducs : bri- ques et pierres.	15 » (a)	13 ou 14 fr. le mètre cube de maçonne- rie en bri- ques.	"	"	"	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.
"		90 fr. le mètre cube en pierre de taille.				
2 aqueducs de 0 ^m .40.						
"						
1 aqueduc (vieux) en bon état.						

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
CONCESSION.	SOMMES.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
				Inconnu.					35,607 (a)		Inconnu.			4 33	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.

reuses. Après cela vient un nouveau borbier qui ressemble au premier, puis une partie pavée un peu dégradée. Quelques vieux arbres se trouvent plantés dans les contre-fossés. pu'ils obstruent. Enfin ce chemin présente une alternative de borbier et de parties pavées qui sont bonnes ; il en résulte que l'ensemble est presque impraticable pour les voitures, et

que les piétons tracent des sentiers sur les terres voisines. Pourtant cette voie est fort fréquentée, malgré la difficulté qu'elle présente aux voitures ; ce fait montre son importance et l'obligation qu'il y aurait de l'améliorer entièrement, mais les communes manquent d'argent.

Un beau redressement a été fait près du château Den Dael, mais il n'est pas encore achevé ni pavé ; au delà le chemin en terre est bon sur environ 200 mètres. Plus loin, il y a un autre redressement achevé qui raccourcit beaucoup le parcours.

Plus loin encore il redevient borbier presque impraticable.

PROVINCE DE BRABANT.

2^e DISTRICT VOYER (HAL).

**Chemin de grande communication de la chaussée Brunehaut à la route
de Ninove à Alost.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALES.		
Liedekerke.....	Limite de la Flandre orientale.	"	Mètres 2274.80	5 %.	Mètres. 3.00	Mètres. 8.00	Mètres 0.73	Pavage en pierres de Lessines, 5 ^e échantillon ; en régie par les soins des autorités locales sous la surveillance du comité.
Borgt-Lombeek....		"	3228.50					
Wambeek.....		"	2760.00					
Strythem.....		Route de Nîmègue à Bruxelles.	2700.00					
			10965.10					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.								
Liedekerke....	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 1,506.00	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 678.80	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Borgt-Lombeek..	"	"	1,157.00	"	"	2,071.30										
Wambeek.....	"	"	270.00	"	"	2,490.00										
Strythem.....	"	"	500.00	"	"	2,200.00										
	"	"	3,523.00	"	"	7,740.10										
			10,963.10													

Ce chemin, dont l'ensemble est important pour le commerce du houblon, n'est praticable que sur les parties pavées qui sont bien construites et généralement en bon état ; presque

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
1 vieux pont de 2 arches en bon état sur la Dendre, mitoyen avec Denderleeuw ; 2 aqueducs. 1 aqueduc et 1 vieux pont de 1 mètre. 1 vieux pont de 1 mètre. 1 vieux pont de 1 mètre.	Francs. (a) 9 50	Francs. 12 ou 13 fr. le mètre cube de maçonnerie en briques. 90 fr. le mètre cube en pierre de taille.	Francs. " "	" " "	Francs. " "	(a) Ce prix n'est qu'approximatif.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
collectance	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
				Inconnu.					(a) 33,476 50			Inconnu.		3 17	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.

partout ailleurs ce n'est qu'un borbier sillonné d'ornières profondes et dont les chariots ne se tirent qu'avec les plus grandes difficultés ; il se raccorde à Schepdael avec la route de Bruxelles

à Ninove par une rampe beaucoup trop forte dans une partie déjà en déblai et qu'il eût fallu approfondir encore et par conséquent élargir ; malgré les conseils du commissaire voyer, on n'a pas pu exécuter cette amélioration parce qu'on n'avait pas les ressources nécessaires à cet effet.

PROVINCE DE BRABANT.

2^e DISTRICT VOYER (HAL).

Chemin de grande communication de Gammerage à Hérinnes (route de Grammont vers Enghien à la chaussée Brunehaut).

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTAL.		
Gammerage.....	Gammerage.....	•	Mètres. 5,375	5 p. ‰	Mètres. 5.00	Mètres. Moyenne. 8.00	Mètres. 0.75	Pavage en pierres de Les- sines, 5 ^e échantillon. En régie par les soins des au- torités locales sous la sur- veillance du comité.
Thollembeek.....	•	•	4,845					
Hérinnes.....	•	Chaussée Brunehaut.	4,874					
			15,090					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		centimes.	francs.								
Gammerage. . . .	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
	»	»	800	»	»	2,573										
Thollembeek . . .	»	»	1,747	»	»	3,006										
											Inconnu.					
Hérinnes	»	»	1,164	»	»	3,710										
	»	»	3,711	»	»	9,379										
						13,090										

Ce chemin n'a pu être parcouru à cause de l'état dans lequel se trouvent les deux lieues environ qui ne

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
1 aqueduc vieux.....	Francs.	Francs	Francs.		Francs.	
2 aqueducs de 0 ^m ,40.....	15 " (a)	13 fr. le mètre cube, de maçonnerie de briques	"	"	"	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.
1 pont à 2 arches sur la Marek (vieux) et 1 aqueduc.		90 fr. le mètre cube de pierre de taille.				

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
				Inconnu					48,243 ^(a)			Inconnu.		4 33	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.

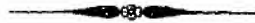
sont pas améliorées dans sa longueur. Les parties pavées ont été signalées comme étant en bon état.

536

PROVINCE DE BRABANT.



2^e DISTRICT VOYER (HAL, ETC.).



Chemin de grande communication de Thollembeek à Goyck.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON mètre.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Thollembeck.....	Grand chemin de Gammerage à Hérinnes.	"	Mètres. 875	5 p. ‰	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 8.00	Mètres. 0 75	Pavage en pierres de Quenast, 3 ^e échantillon. — En régie, par les soins de l'autorité locale, sous la direction du comité.
Vollezeele.....		"	2,735					
Oetinghen.....		"	3,681					
Goyek.....		Chaussée Brune- haut.	4,774					
			12,061					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, etc de surveillance, etc	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage	empierre- ment.	ensem- blé.		contenance	sommes.								
Thollembeck . . .	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 25	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 848	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Vollezeele	"	"	636	"	"	2,097										
Oetinghen	"	"	516	"	"	3,165										
Goyek	"	"	1,620	"	"	3,154										
	"	"	2,797	"	"	9,264										
						12,061										

L'état dans lequel se trouvent les nombreuses parties non améliorées de ce chemin n'a pas

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
1 pontceau, 1 aqueduc..... 2 aqueducs..... 1 aqueduc neuf, 1 aqueduc vieux.	Francs. 15 » (a)	Francs. 15 fr. le mètre cube de maçonnerie en briques. 90 fr. le mètre cube de pierre de taille.	Francs. »	»	Francs. »	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enselement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
				Inconnu.					36,361 (a)			Inconnu.		4 33	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.

permis de le parcourir : les parties pavées sont, dit-on, en bon état.

540

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication, avec ou sans subsides de l'État, jusqu'au 31 décembre 1850.

COMMUNES.	LONGUEUR PAVÉE.	LONGUEUR EMPIÈRÉE.	TRAVAUX D'ART.
Anderlecht	2,002	»	4 aqueducs.
Dilbeek	750	»	2 id.
Bodeghem-Saint-Martin	58	»	»
Grand-Bigard	225	»	»
Itterbeek	555	»	1 aqueduc.
Berchem-Sainte-Agathe	640	»	»
Ganshoren	142	»	»
Jette-Saint-Pierre	600	»	1 aqueduc.
Koekelberg	3,712	»	»
Molenbeek-Saint-Jean	310	»	»
Laeken	1,104	»	»
Zillick	467	»	»
Audenaeken	598	»	1 pont mitoyen.
Berchem Saint-Laurent	29	»	»
Borgt-Lombeek	114	»	»
Gaesbeek	1,379	»	2 ponts.
Lennick-Saint-Martin	1,581	»	»
Lennick-Saint-Quentin	2,122	»	1 aqueduc.
Lombeek-Notre-Dame	517	»	»
Pamel	1,279	175	»
Schepdael	1,420	»	»
Strythem	1,821	»	1 pont.
Vlesenbeek	2,303	»	2 aqueducs.
Liedekerke	187	»	»
Haut-Croix	285	»	»
Horffelingen	»	136	»
Hérinnes	375	90	»

COMMUNES.	LONGUEUR PAVÉE.	LONGUEUR EMPIERRÉE.	TRAVAUX D'ART.
Tholembeek	591	»	1 aqueduc.
Gammerage.	»	»	»
Oetinghen	40	»	»
Vollezeele.	»	»	»
Goyek	688	»	1 aqueduc.
Bellinghen	108	50	1 id.
Bierghes	»	3,560	1 id.
Bogaerden	50	460	»
Brages	321	528	»
Buysinghen.	200	300	»
Castre.	3,882	506	»
Elinghen	500	»	»
Hal	472	»	1 aqueduc.
Huysinghen.	668	»	»
Leerbeek	584	»	»
Leeuw-Saint-Pierre	4,069	»	2 aqueducs, 1 pont mitoyen.
Lembeek	300	»	»
Pepinghen	400	»	»
Saintes	469	5,641	1 aqueduc.
Tourneppe	173	»	»
Wambeek.	578	»	1 aqueduc.
	38,668	11,446	20 aqueducs, 5 ponts.

Récapitulant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'ensemble de l'état des choses dans le deuxième district de la province de Brabant quant aux chemins vicinaux des deux catégories.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer.	COUT total des améliorations effectuées.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
De la chaussée Brunehaut au relais d'Arconati.....	12,063	3,713	»	»	8,530	44,344 »
D'Herfelingen à Hondzocht	8,566	2,739	»	»	5,627	33,607 »
De la chaussée Brunehaut à la route de Ninove à Alost	10,963	3,323	»	»	7,440	33,476 50
De Gammerage à Hérissones.....	13,090	3,711	»	»	9,379	48,245 »
De Thollembeek à Goyck.....	12,061	2,797	»	»	9,264	56,561 »
TOTAL pour les chemins de grande vicinalité.....	56,543	16,483	»	»	40,060	198,231 50
		16,483 ou 3 lieues.				
Chemins de petite vicinalité.....	»	38,668	11,446	»	»	(a) 279,538 72
		50,114 ou 10 lieues.				
RÉCAPITULATION.						
Chemins de grande vicinalité.....	»	16,483	»	»	»	198,231 50
Chemins de petite vicinalité.....	»	38,668	11,446	»	»	279,538 72
TOTAL GÉNÉRAL.....	»	55,151	11,446	»	»	477,570 22
		66,597 ou 13 lieues.				

Le mètre courant de chemin de grande vicinalité revient à . . . $\frac{198,231.50}{16,483} =$ fr. 12 02

Id. id. petite id. (pavage). 6 04

Id. id. id. id. (empierrement) 4 »

Id. de l'une et de l'autre espèce revient à $\frac{477,570.22}{66,597} =$ 7 17

(a) Ce chiffre n'est que très-approximatif. On l'obtient en comptant le mètre courant de pavage et d'empierrement respectivement à fr. 6-04 et à 4 francs.

3^e DISTRICT VOYER.

Ce district voyer comprend les cantons de Vilvorde, d'Assche et de Wolverthem : il renferme quarante-trois communes. Sept chemins de grande communication y sont terminés ou en voie d'exécution, savoir :

- 1^o De Lacken à Humbeek ;
- 2^o De Wolverthem à Humbeek ;
- 3^o De Merchtem à Malines ;
- 4^o De Steenhuffel à Malderen ;
- 5^o D'Opwyck à Alost ;
- 6^o De la route de Bruxelles à Gand vers la Dendre ;
- 7^o De Lombeek-Sainte-Catherine à Itterbeek.

Les tableaux suivants exposent l'état des choses relativement à chacun de ces chemins ainsi qu'aux chemins de petite vicinalité.

PROVINCE DE BRABANT.

3^e DISTRICT VOYER (VILVORDE, ETC.).

Chemin de grande communication de Laeken à Humbeck.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Lacken.....	Lacken.....	"	Mètres. 798	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. Moyenne. »	Mètres. »	»
Strombeek-Bever..	"	"	1,500	»	2.50	»	»	Pavage en pierres de Que- nast. En régie.
Grimberghen.....	"	"	4,777	»	2.50	»	»	Pavage en pierres de Die- ghem. En régie.
Beyghem.....	"	"	1,602	»	2.50	»	»	Pavage en pierres de Que- nast. En régie.
Humbeek.....	"	Canal de Bruxelles.	5,517	»	2.50 à 5.00	»	»	Pavage en pierres de Que- nast. En régie.
			11,994					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance	sommes.								
Lacken	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. 798	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. »	H. A. C.	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. »
Strombeek-Bever .	122	»	1,378	»	»	»	»	»	1,000	»	15,000	»	»	»	»	16,000
Grimberghen . . .	1,309	»	2,934	»	»	534	»	»	2,000	1,963	8,500	»	»	150	»	12,622
Beyghem	193	»	1,409	»	»	»	»	»	300	299 50	1,284	»	»	»	»	1,908 50
Humbeek	1,001	»	2,316	»	»	»	»	»	200	1,501 50	13,522 50	»	»	40	»	15,264
	2,625	»	8,835	»	»	534	»	»	3,500	3,764	48,315 50	»	»	190	»	45,894 50
	11,460															
	11,994															

A l'exception de 500 mètres non pavés et que l'on était occupé à réparer lors de l'inspec-

bons. Sur la commune de Strombeek on a pavé environ 250 mètres sans sable , malgré les observations du commissaire voyer, auquel , par suite de ces observations , on n'a pas donné avis de l'exécution. Le commissaire demande avec raison qu'il ne soit pas accordé de subside à cette commune à moins qu'on ne lui confie la direction des travaux.

PROVINCE DE BRABANT.

3^e DISTRICT VOYER (VILVORDE).

Chemin de grande communication de Wolverthem à Humbeek.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON milleux.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Wolverthem	Route provinciale de Wolverthem à Tamise.	»	Mètres. 5,505	Mètres. »	Mètres. 2.30	Mètres. Moyenne. »	Mètres. »	Pavage en pierres de Quenast et de Dieghem. En régie.
Meyse		»	1,519	»	2.30	»	»	Pavage en pierres de Quenast. En régie.
Humbeek		Canal de Bruxelles.	2,566	»	2.30	»	»	Id
			6,990					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Wolverthem . . .	1,990	»	343	»	»	972	»	»	85	2,955	11,040	»	»	»	»	14,010
Meyse	428	»	306	»	»	535	»	»	400	642	2,782	»	»	»	»	3,824
Humbeek	»	»	216	»	»	2,150	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	2,418	»	865	»	»	3,707										
	3,283															
	6.990															

Les parties pavées sont facilement parcourables : le reste est un borbier continu, sillonné

552

PROVINCE DE BRABANT.



3^e DISTRICT VOYER (VILVORDE).



Chemin de grande communication de Merchtem à Malines.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maxim.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE		
Merchtem	Merchtem	"	Mètres. 2,821	Mètres. "	Mètres. 2.50	Mètres. Moyenne. "	Mètres. "	Pavage en pierres de Dieghem. En régie.
Steenhuffel	"	"	5,135	"	2.50	"	"	Pavage en pierres de Dieghem. En régie.
Londerzeel	"	"	4,500	"	2.50	"	"	Pavage en pierres de Dieghem. En régie.
Ramsdonck	"	"	1,149	"	2.50	"	"	Pavage en pierres de Quenast. En régie.
Capelle-au-Bois	"	Limite de la province d'Anvers.	2,836	"	2.50	"	"	Pavage en pierres de Dieghem et de Quenast. Par adjudication.
			14,239					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	établissement.		centimètres.	centimes.									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Merchtem	925	"	1,896	"	"	"										10,025 "	
Steenhuffel	1,536	"	564	"	"	633										16,900 "	
Londerzeel	"	"	3,000	"	"	1,300	Inconnu									"	
Ramsdonck	540	"	600	"	"	"										7,560 "	
Capelle-au-Bois	2,401	"	435	"	"	"										20,408 "	
	5,402	"	6,904	"	"	1,933											
	12,306																
	14,239																

A partir de Merchtem, toute la partie nouvellement pavée, jusque sur une partie du territoire de Steenhuffel, est en bon état, sauf les accotements qui sont trop bas sur quelques points.

Sur Steenhuffel, la partie ancienne, jusqu'à l'église, est très-mauvaise; elle est faite de

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre coural.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
1 pont et 2 aqueducs en briques de la commune.	7 »	»	»	»	100 »	
1 pont et 5 aqueducs en briques de la commune.	13 40	»	»	»	200 »	
»	»	»	»	»	»	
1 pont mitoyen avec Cappelle, 2 aqueducs en briques de la commune.	8 80	»	»	»	50 »	
1 pont mitoyen avec Cappelle, 1 pont mitoyen avec Lust. 1 pont sur le canal de Bruxelles, 6 aqueducs.	8 29	»	»	»	150 »	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrément.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
									13,184 56	1,837 »	3,320 95	8,026 61	»	2 80	
									12,014 34	2,290 »	5,037 83	5,586 45	»	5 36	
									20,017 27	2,579 86	4,152 50	13,274 91	»	»	
									5,356 90	900 »	1,713 68	2,743 22	»	3 52	
									3,553 »	»	672 40	2,880 60	»	3 32	
									55,026 09	7,606 86	14,897 42	32,511 79	»		
														55,026 09	

pavés blancs non assortis, de différentes grandeurs; toute cette partie présente deux ornières continues dont les pavés sont déplacés. A partir de l'église de Steenhuffel, l'ancien pavé est bon.

Au sortir de Steenhuffel il y a un pont, sur le Molenbeek, qui est trop court, de sorte

qu'en suivant les accotements, on court directement dans le ruisseau, assez profond en cet endroit, sans rencontrer de garde-corps.

Sur Steenhuffel et Londerzeel la partie nouvelle est sillonnée d'ornières, mais l'entrepreneur qui vient de la faire en a encore l'entretien pour un an, et devra la réparer au printemps.

Entre Londerzeel et Ramsdonck le pavé est assez bon, mais les accotements sont inachevés et même dangereux, étant trop bas.

De Londerzeel à Capelle-au-Bois et à la limite de la province, le tout est assez bon.

On va y établir une barrière.

PROVINCE DE BRABANT.



3^e **DISTRICT VOYER** (VILVORDE).



Chemin de grande communication de Steenhuffel à Malderen.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	
Steenhuffel	Chemin de grande communication de Merchem à Ma- lines.	"	2,039	"	2.50	"	"	Pavés de Dieghem. En régie.
Malderen		Limite de la com- mune d'Opdorp.	1,879	"	5.00	"	"	Pavés de Quenast. En régie.
			5,958					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terressemens.	Pavage.	Empièrrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensa- lement.		contenances.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Steenhuffel	159	"	"	"	"	1,900										
Malderen	503	"	363	"	"	1,008										
	662	"	363	"	"	2,908										
	1,030															
	3,938															

Commence sur Steenhuffel par un bout pavé qui est bon , puis une partie en terre assez bonne pour la saison, mais qui est mauvaise un peu plus loin. Dans un bas-fond, pres de

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre coural.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
»	7 40	»	»	»	»	
»	6 82	»	»	»	60 »	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enrobement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	
									1,191 50	»	»	1,191 50	»	3 »	
				Inconnu.					2,510 »	»	»	2,510 »	»	2 27	
									3,701 50			3,701 5			

Malderen c'est un véritable borbier presque impraticable. Au delà il redevient passable.
Un accotement pour le piéton est réservé sur la gauche et séparé du chemin par un petit

fossé , sur une assez grande longueur à partir de Steenhuffel ; cet accotement est propre et bon.

Ce chemin tardera encore longtemps à être pavé sur Steenhuffel, parce que cette commune s'est endettée en faisant son autre grand chemin de communication.

PROVINCE DE BRABANT.

3^e DISTRICT VOYER (VILVORDE).

Chemin de grande communication d'Opwyck à Alost.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	
Opwyck.....	Entre les bornes 16 et 17 de la route provinciale de Vilvorde à Alost.	Limite de la Flan- dre orientale.	4,650	"	3.00	"	"	Pavage. Par adjudication et par régie.

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. G.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Opwyck.....	"	"	4,650	"	"	"	0.33.00	1,152	179 28	6,293 97	35,716 93	"	"	"	1,000	43,716 18

Ce chemin entièrement pavé est en bon état ainsi que ses accotements.

La commune d'Opwyck est la seule qui soit traversée dans le Brabant par le chemin dont il s'agit : il entre ensuite dans la Flandre orientale par la commune de Bodeghem.

564

PROVINCE DE BRABANT.

3^e DISTRICT VOYER (VILVORDE).

**Chemin de grande communication de la route de Bruxelles à Gand
vers la Dendre.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	
Essehene	Chaussée de Bruxelles à Gand.	Limite de Teralphene.	3,169	"	5.00	"	"	Pavage en pavés de Lessines. En régie.

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration du grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empièrrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage	empièrrement.	pavage.	empièrrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Essehene	»	»	1,809	»	»	1,360											
	3,169																

La partie pavée est bonne. La partie non pavée est passable, sauf entre le moulin de Belle et Teralphene.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
3 aqueducs en briques de la commune.	Francs. 12 69	Francs. »	Francs. »	»	Francs. »	•

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'état.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	francs.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
				Inconnu.					22,946 »	2,445 »	1,696 »	16,520 »	2,285 »	4 23	
												22,946 »			

Le commissaire voyer n'a pu me dire si la grande vicinalité est déclarée.

568

PROVINCE DE BRABANT.

3^e DISTRICT VOYER.

**Chemin de grande communication de Lombeek-Sainte-Catherine à Itterbeek
(2^e district).**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Lombeek-Sainte-Catherine.	Lombeek	"	Mètres. 616	Mètres. "	Mètres. 2.30	Mètres. Moyenne. "	Mètres. "	"
Ternath.	"	Limite du 2 ^e district.	3,333	"	2.60	"	"	Pavés de Quenast. En régie.
Bodeghem - St-Martin.	"	"	5,244	"	"	"	"	"
Dilbeek	"	"	1,000	"	"	"	"	"
Itterbeek	"	"	160	"	"	"	"	"
			8,373					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Parage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillances, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Lombeek-St-Catherine.	"	"	616	"	"	"										
Ternath.	"	"	450	"	"	3,103										
Bodeghem-St-Martin.																
Dilbeek	"	"	2,061	"	"	2,343										
Itterbeek	"	"	3,127	"	"	5,448										
			8,575													

Ce chemin n'a pas été parcouru, les parties non améliorées étant impraticables.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
2 égouts en briques.....	8 50	60 »	»	»	50 »	Quant aux communes de Bodeghem, de Dilbeek et d'Ilterbeek, appartenant au 2 ^e district, les renseignements n'ont pu m'être fournis ni dans l'un ni dans l'autre district. Les chiffres ne sont qu'approximatifs.
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
centenaires.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
									7,100 77	991 47	991 47	3,657 03	1,400 80	"	
									10,234 53	1,201 95	1,432 69	7,146 59	363 30	"	
				Inconnu.					11,668 65			11,668 65		"	
									29,003 95			29,003 95			

PROVINCE DE BRABANT.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande

NOMS DES COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	parée.	empierrée.	ensablée.		
<i>Canton d'Assche.</i>					
Assche.	987	"	"	5 aqueducs.	12,267 45
Beckerzeel.	"	"	"	3 aqueducs en briques . .	80 37
Cappelle-Saint-Ulric.	263	"	"	"	2,830 "
Cobbeqhem	"	"	"	5 ponts.	2,050 11
Esschene	30	"	905	"	813 "
Hamme	"	"	"	"	"
Hekelghem.	1,116	"	417	"	11,108 "
Lombeek-Sainte-Catherine. .	25	"	"	2 ponts.	415 "
Maxenzeel	"	"	"	2 aqueducs.	115 13
Merchtem	2,225	"	"	51 id.	13,043 ^(a) 07
Molhem-Bollebeek	"	"	"	"	"
Opwyck	1,074	"	"	3 ponts.	10,995 18
Relegghem	"	"	"	"	"
Teralphene.	544	"	"	1 aqueduc	2,053 99
Ternath	719	"	"	2 ponts.	4,267 ^(b) 53
<i>Canton de Vilvorde.</i>					
Bergh	"	"	"	5 aqueducs, 1 pontceau. .	5,714 30
Bueken.	690	"	460	1 aqueduc, 1 pont	3,486 54
Campenhout	3,495	"	"	8 aqueducs.	16,508 43
Elewyt.	"	836	"	"	1,613 30
Eppeghem	1,254	"	"	"	10,261 13
Haeren.	1,012	"	"	1 pont	4,014 ^(c) 15
Machelen.	269	"	"	"	865 17
Melsbroeck.	1,681	"	"	"	4,703 57
Muysen	452	"	1,824	"	12,600 ^(d) 33

— 3^e DISTRICT VOYER.

communication, avec ou sans subsides de l'État, jusqu'au 31 décembre 1850.

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
11,142 45	562 "	562 "	"	Les erreurs signalées ci-dessous se trouvent dans les renseignements qui m'ont été fournis.
80 37	"	"	"	
2,830 "	"	"	"	
2,050 11	"	"	"	
813 "	"	"	"	
"	"	"	"	
5,778 "	425 90	900 "	4,004 10	
375 "	"	"	40 "	
115 13	"	"	"	
8,026 61	3,320 95	1,837 "	"	(a) La somme de la dépense supportée par la commune, l'État, etc., donne fr. 15,184-56 au lieu de fr. 15,045-07.
"	"	"	"	
10,995 18	"	"	"	
"	"	"	"	
1,987 "	66 99	"	"	
3,318 59	949 69	"	"	(b) La somme de la dépense supportée par la commune, l'État, etc., donne fr. 4,268-28 au lieu de fr. 4,267-35.
3,959 08	1,755 25	"	"	
2,490 69	695 90	100 "	200 "	
10,403 87	4,868 56	"	1,236 "	
806 65	806 65	"	"	
9,318 "	943 13	"	"	
2,501 64	512 41	1,000 "	"	(c) La somme de la dépense supportée par la commune, l'État, etc., donne fr. 4,014-05 au lieu de fr. 4,014-15.
865 17	"	"	"	
4,703 57	"	"	"	
11,926 "	673 75	"	"	(d) La somme de la dépense supportée par la commune, l'État, etc., donne fr. 11,599-75 au lieu de fr. 12,600-55.

NOMS DES COMMUNES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.	DÉPENSES TOTALES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.
	parée.	empierrée.	ensablée.		
Neder-over-Heembeek.	1,102	"	760	1 aqueduc	4,220 ^(a) 80
Perck	2,041	"	"	"	9,750 82
Peuthy.	777	"	"	"	2,721 45
Sempst.	1,043	"	"	"	12,612 64
Weerde	55	"	"	"	153 47
Vilvorde	4,036	"	"	1 pont, 1 aqueduc	23,350 ^(b) "
<i>Canton de Wolverthem.</i>					
Beyghem.	"	"	"	"	"
Brusseghem-Ophem-Ossel.	1,069	"	"	29 ponts.	20,075 ^(c) 16
Capelle-au-Bois.	467	"	"	"	3,553 "
Grimberghen.	1,698	"	"	"	13,584 ^(d) "
Humbeek	104	"	"	"	572 50
Londerzeel.	"	"	"	"	"
Malderen	450	"	"	3 ponts.	4,240 "
Meysse.	874	"	"	3 aqueducs.	8,992 "
Ramsdonck.	"	"	"	"	"
Steenhuffel.	"	"	"	"	"
Strombeek-Bever.	883	"	"	"	7,244 95
Wemmel.	1,499	"	"	"	14,193 86
Wolverthem (e).	2,346	"	"	"	23,346 ^(f) "
TOTAUX	33,280	836	4,366	81 aqueducs, 47 ponts, 1 pontceau.	269,316 25

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
3,385 »	855 44	»	»	(a) La somme de la dépense supportée par la commune, l'État, etc., donne fr. 4,220-44 au lieu de fr. 4,220-80.
7,544 97	2,205 65	»	»	
2,239 97	431 48	50 »	»	
10,985 77	1,646 87	»	»	
153 47	»	»	»	
19,948 96	3,401 86	»	»	(b) La somme de la dépense supportée par la commune, l'État, etc., donne fr. 23,550-82 au lieu de 23,550 francs.
»	»	»	»	(c) La somme de la dépense supportée par la commune, l'État, etc., donne fr. 20,958-16 au lieu de fr. 20,975-16.
19,664 34	1,270 82	»	»	
2,880 60	672 40	»	»	
3,252 02	5,333 98	»	»	(d) La somme de la dépense supportée par la commune, l'État, etc., donne fr. 15,586-06 au lieu de 15,584 francs.
572 50	»	»	»	
»	»	»	»	
4,240 »	»	»	»	(e) A voir l'observation au tableau n° 5 pour cette commune.
6,885 58	2,106 42	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
7,119 82	125 13	»	»	
11,998 42	2,195 44	»	»	(f) La somme de la dépense supportée par la commune, l'État, etc., donne fr. 25,546-52 au lieu de 25,546 francs.
14,694 64	7,776 88	875 »	»	
215,014 17	43,603 52	5,324 »	5,480 10	
269,421 69				

Récapitulant les résultats des tableaux qui précèdent, nous aurons l'ensemble de l'état des choses dans le troisième district de la province de Brabant quant aux chemins des deux catégories.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR TOTALE du CHEMIN.	LONGUEUR			LONGUEUR RESTANT à AMÉLIORER.	COUT TOTAL des améliorations EFFECTUÉES.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
De Laeken à Humbeek.....	11,994	11,460	»	»	534	85,114 25
De Wolverthem à Humbeek.....	6,990	5,283	»	»	3,707	52,358 32
De Merchtem à Malines.....	14,259	12,506	»	»	1,933	53,026 09
De Steenhuffel à Malderen.....	3,938	1,050	»	»	2,908	5,701 50
D'Opwyck à Alost.....	4,650	4,650	»	»	»	43,716 18
De la route de Bruxelles à Gand vers la Dendre.....	3,169	1,809	»	»	1,560	22,946 »
De Lombeek-Ste-Catherine à Itter- beek.....	8,575	3,127	»	»	5,448	29,005 95
TOTAL des chemins de grande communication.....	53,555	57,665	»	»	15,890	271,845 49
		57,665 ou 8 lieues.				
Chemins de petite vicinalité.....	»	55,280	836	4,566	»	269,516 25
		58,482 ou 8 lieues.				
RÉCAPITULATION.						
Chemins de grande vicinalité.....	»	57,665	»	»	»	271,845 49
Id. petite id.....	»	55,280	836	4,566	»	269,516 25
TOTAL GÉNÉRAL.....	»	70,945	836	4,566	»	541,159 74
		76,147 ou 16 lieues.				

4^e DISTRICT VOYER. (LOUVAIN.)

Ce district, dépendant de l'arrondissement de Louvain, comprend les deux cantons de Louvain, et renferme trente communes. Avant la loi du 10 avril 1841, les habitants d'un grand nombre de ces communes se trouvaient, pendant six mois de l'année, dans l'impossibilité de fréquenter le marché de Louvain. Aujourd'hui, cet état de choses a bien changé; on en pourra juger par ce qui suit, extrait d'une note que m'a remise M. le commissaire-voyer.

Communes dont le village est relié à une route de l'État ou de la province :

Berthem. Cette commune est dotée de deux embranchements pavés reliant l'intérieur du village à la route provinciale de Tervueren à Louvain.

Blauden. Le centre de cette commune est traversé par la grande route de l'État de Louvain à Namur.

Corbeek-Loo. Indépendamment de la route de l'État de Louvain à Tirlemont, traversant le centre des habitations, le village est relié à ladite route par un chemin pavé de nature à faire un jour un chemin à déclarer de grande communication.

Cortenbergh. La route de l'État de Bruxelles à Louvain passe au milieu des habitations les plus importantes de la commune. L'intérieur du village est relié à ladite route par deux embranchements pavés. La route provinciale de Malines à Cortenbergh et de Cortenbergh à Tervueren traverse également son territoire.

Erps-Querps. Relié par un embranchement de pavage très-important à la route de Bruxelles à Louvain dans la direction de cette dernière ville et à la même route dans la direction de Bruxelles par la route provinciale de Malines à Cortenbergh qui traverse une partie de son territoire.

Everbergh. Relié à la grande route de l'État de Louvain à Bruxelles par un embranchement pavé partant du centre du village.

Herent. Relié à la grande route de l'État de Louvain à Malines par un embranchement pavé partant du centre du village.

Heverlé. L'agglomération des principales habitations et le centre de la commune sont traversées par la route de l'État de Louvain à Namur, la route provinciale de Louvain à Tervueren, une route pavée par le duc d'Arenberg et le chemin, en partie pavé, de Louvain à Mont-Saint-Jean.

Leefdael. Relié à la route provinciale de Louvain à Tervueren par un embranchement pavé partant du centre du village.

Tervueren. L'intérieur du village est pavé et traversé par la route de l'État de Louvain à Tervueren, par celles de la province de Tervueren à Louvain et de Tervueren à Malines.

Veltthem-Beysssem. Relié à la grande route de Louvain à Bruxelles par un embranchement pavé partant du centre du village.

Vossem. Relié à la route provinciale de Louvain à Tervueren par un embranchement pavé partant du centre du village.

Wilsele. La route provinciale de Louvain à Aerschot passe au milieu des principales habitations de la commune ; le centre du village est relié par un embranchement pavé à la route de Malines à Louvain.

Communes travaillant à se relier à une route de l'État ou de la province : .

Bierbeek. Cette commune tend à se relier dans la direction de Corbeek-Loo à la route de l'État de Louvain à Tirlemont.

Corbeek-Dyle. Travaille au chemin de grande communication de Louvain à Mont-Saint-Jean pour se relier, près de Louvain, à la route provinciale de Tervueren.

Duysbourg. A commencé à paver en 1849 pour se relier, à Tervueren, aux routes provinciales de Tervueren à Bruxelles et de Tervueren à Louvain.

Huldenberg. Travaille au chemin de grande communication de Louvain à Mont-Saint-Jean qui doit relier cette commune avec Louvain et Isque et, par suite, avec Tervueren, Louvain et Bruxelles.

Kessel-Loo. Fait paver, annuellement, dans le chemin de Holsbeek aboutissant près de la porte de Diest à Louvain. Le territoire de cette commune est traversé par la route de l'État de Louvain à Diest.

Loonbeek. Cette commune exécute annuellement une certaine étendue de pavage dans le chemin de grande communication de Louvain à Mont-Saint-Jean pour se relier avec Louvain et Isque.

Lovenjoul. A établi un nouveau chemin partant de l'intérieur du village vers la route de l'État de Louvain à Tirlemont.

Meerbeek. Fait exécuter, annuellement, quelques mètres de pavage dans la direction d'Everberg pour se relier avec cette commune qui a un chemin pavé aboutissant à la route de l'État de Louvain à Bruxelles.

Neerysche. Fait paver, tous les ans, sur une assez grande étendue, dans le chemin de grande communication, 1^o de Louvain à Mont-Saint-Jean, qui doit la relier avec Isque et Louvain ; 2^o de Hamme-Mille à Tervueren qui doit la relier avec la route de l'État de Louvain à Namur et avec celle de Louvain à Tervueren par Leeftael.

Ottenbourg. A terminé, sur son territoire, le pavage du chemin de grande communication de Louvain à Wavre.

Vaelbeek. Fait exécuter annuellement une petite partie de pavage proportionnée à ses ressources pour se relier, en traversant le territoire de la commune de Blenden, à la route de l'État de Louvain à Namur.

Winzele. Exécute, annuellement, une assez grande étendue de pavage dans deux directions : la première pour se relier avec la route de l'État de Louvain à Malines, la deuxième pour se relier à la route de Louvain à Bruxelles.

Rhodes-Sainte-Agathe. A presque entièrement terminé, sur son territoire, le pavage du chemin de grande communication de Louvain à Wavre.

Vieux-Heverlé. Le pavage effectué par cette commune, sur le chemin de grande communication de Louvain à Wavre, est de peu d'importance.

Weert-Saint-Georges. Cette commune a fait paver dans les chemins de grande communication de Louvain à Wavre et de Hamme-Mille à Tervueren, mais elle a cessé de travailler depuis quelques années dans la direction de la première de ces localités vers laquelle le pavage exécuté n'est que de peu d'importance.

Communes non reliées à une route de l'État ou de la province et ne travaillant pas à obtenir ce résultat :

Linden. Cette commune ne possède que 79 mètres d'empierrement.

Pellenberg. Cette commune ne possède ni empierrement ni pavage.

Tous les chemins vicinaux de ces deux communes sont dans un état déplorable.

Je donne ci-après :

1° Les détails relatifs aux chemins de petite vicinalité que j'ai visités ;

2° Les détails relatifs à tous les chemins de grande communication de l'arrondissement qui sont au nombre de cinq, savoir :

A. Celui de Velthem-Beysssem à Bueken ;

B. Celui de Louvain à Wavre ;

C. Celui de Louvain à Mont-Saint-Jean ;

D. Celui de Hamme-Mille à Leeftael ;

E. Celui de Velthem-Beysssem à Rotselaer.

3° Un tableau des parties améliorées au 31 décembre 1850 dans les communes du quatrième district voyer du Brabant, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des villages, dans les chemins de petite vicinalité.

Commune d'Erps-Querps. Cette commune a ses chemins intérieurs pavés sur un développement de 4,483 mètres. Ce travail est parfait de construction et d'entretien. Il est impossible de rien voir de plus propre et de mieux tenu que ces chemins dont l'amélioration a coûté 53,444 francs et s'est effectuée sans subsides de l'État.

Cette commune est reliée à la route de Louvain à Bruxelles et désire rejoindre la route provinciale de Malines à Cortenberg ; elle a déjà fait un bout de pavage dans cette direction ; pour pouvoir l'achever elle aurait besoin de recevoir, en deux années, un subside de l'État se montant à 3,000 francs. Il y aurait justice à accorder le subside, car le chemin dont il s'agit, reliant un village à une route et deux routes entre elles, a les caractères d'un chemin de grande vicinalité ; de plus ce serait un encouragement et une récompense pour une commune qui a à peine besoin de l'un, mais qui mérite bien certainement l'autre.

Commune de Cortenberg. Le village est relié par un chemin pavé à la route de Louvain à Bruxelles qui traverse la commune. Le pavage est bon : son état d'entretien laisse cependant à désirer.

Commune d'Everberg. Le village est relié à la route de Louvain à Bruxelles par un pavage établi aux frais de M. le comte de Mérode dans une drève qui lui

appartient et dont il a permis le parcours. Ce pavé n'a pas été construit convenablement et présente des irrégularités dans son profil résultant de cavées et de protubérances que l'on n'a point fait disparaître pour établir des pentes ou des rampes continues. Il y a, de plus, des pavages intérieurs exécutés par la commune. Le tout est bien viable, mais non suffisamment entretenu.

Commune de Meerbeek. Cherche à se relier à la route de Louvain à Bruxelles; a exécuté, dans ce but, environ 600 mètres de pavage en divers tronçons. Il y a, en outre, environ 230 mètres de pavages intérieurs. Le tout est très-bien établi. Cette commune exécute tous ses travaux sous la direction spéciale de M. le commissaire voyer.

Commune de Herent. Cette commune a un pavage établi, le long du canal de Louvain à Malines, depuis le pont de Wychmael jusqu'à sa limite avec la commune de Wilsele; ce pavage est bien construit, en pavés de fort échantillon, mais assez mal entretenu.

Commune de Wilsele. Cette commune a un pavage faisant suite au précédent, établi aussi le long du canal se prolongeant jusqu'à Louvain. Il donne lieu aux mêmes observations que celui dont nous avons parlé dans la commune de Herent.

Commune de Lovenjoul. Relié avec la route de Tirlemont à Louvain par un empierrement établi dans un chemin nouveau, l'ancien étant impraticable et non réparable. L'empierrement a été fait sans soins et devra être reconstruit. Il y a, en outre, un pavage en bon état exécuté dans la direction de la station de Vertryck.

Commune de Corbeek-Loo. Le centre du village, dont la plupart des habitations sont situées sur la route de Tirlemont à Louvain, est relié avec cette route par un pavage en bon état. Le pavage de cette commune peut être regardé comme appartenant à un chemin vicinal de grande communication qui pourrait être décrété entre Corbeek-Loo et Hoegaerde en passant par Bierbeek, Opvelp et Meldert. Ce chemin reliait la route de Louvain à Tirlemont avec celle de Tirlemont à Jodoigne et avec le chemin de grande communication de Tirlemont à Hamme-Mille.

Commune de Bierbeek. Cette commune a un développement de pavage intérieur d'environ 1,800 mètres très-bien exécuté et en très-bon état. Ce pavage ferait partie du chemin de grande communication à décréter dont je viens de parler de Corbeek-Loo à Hoegaerde.

Commune de Leefdael. L'intérieur du village est pavé, ainsi que deux chemins extérieurs, dans les directions respectives des villages de Vossem et de Berthem sur une longueur d'environ 1,000 mètres chacune. Ces pavages sont bien construits et en bon état.

Les fonds des subsides provinciaux et de l'État ont été exclusivement employés à l'amélioration des chemins de grande communication.

PROVINCE DE BRABANT.**3^e ET 4^e DISTRICTS VOYERS.**

**Chemin de grande communication de Velthem-Beysssem à Bueken (non
encore déclaré).**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maxim.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Velthem-Beysses..	Route de Louvain à Bruxelles.	"	Mètres. 4,683	Mètres. 0.03	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6.61	Mètres. 0.30	Pavage en pavés de Saven- them. — En régie.
Bucken.....	"	Route de Louvain à Malines.	(a) 500	"	"	"	"	"
			5,183					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensa- lement.		contenance	nommes.								
Velthem-Beysses	Mètres. "	Mètres "	Mètres. 1,333	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 3,352	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Bucken	"	"	"	"	"	(a) 500	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	1,333	"	"	3,852										
	5,185															

Ce chemin reliera les deux routes de Louvain à Bruxelles et de Louvain à Malines.

Commune de Velthem-Beysses (4^e district). Le village est déjà relié à la route de Louvain à Bruxelles. Le pavage fait est très-bien construit et en très-bon état. Il y a encore dans cette

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
2 pontceaux en maçonnerie...	Francs. 5 56	Francs. »	Francs. »	»	Francs. 50 »	(a) Cette longueur n'est qu'approximative. La grande vicinalité de ce chemin n'est pas encore décrétée.
»	»	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE REPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements	Pavage.	Empierrement.	Entassement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
restant	annuel.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) Cette longueur n'est qu'approximative.
"	"	"	"	7,416	"	"	"	"	7,416	7,416	"	"	"	1 86	
				"					"	"	"	"	"		
				7,416					7,416	7,416					

commune un second chemin de grande communication : celui de Velthem-Beysses à Rotselaer. Une partie du pavage ci-dessus est commune aux deux chemins.

Commune de Bueken. Aucune amélioration n'a été encore exécutée sur cette commune.

584

PROVINCE DE BRABANT.



4^e DISTRICT VOYER.



Chemin de grande communication de Louvain à Wavre.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Heverlé.....	Porte de Namur, à Louvain.	»	Mètres 2,483	Mètres. 0.03	Mètres. 5.00	Mètres Moyenne 6.60	Mètres. 1.00	Pavage. Pavés de Grez. En régie.
Vieux-Heverlé....	»	»	4,467	0.03	2.50	6.60	0.50 et 1.00	Id.
Weert-St-Georges..	»	»	2,880	0.03	2.50 et 3.00	6.60	1.00 et 2.00	Pavage. Pavés de Grez Par entreprise.
Rhode-St-Agathe..	»	»	4,971	0.03	3.00 et 3.50	6.60	0.50 et 1.50	Id.
Ottenbourg.....	»	»	1,680	0.03	2.50	6.60	0.50 et 1.00	Id.
Wavre.....	»	Wavre.....	5,000	»	»	»	»	»
			19,481					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment		contenance.	sommes.								
Heverlé.....	Mètres. 1,434	»	»	»	»	Mètres. 1,049	H. A. C.	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. 23,000	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. 23,000
Vieux-Heverlé..	»	»	160	»	»	4,307	»	»	»	»	41,000	»	»	»	»	41,000
Weert-St-Georges.	837	»	475	»	»	1,563	»	»	»	»	34,560	»	»	»	»	34,560
Rhode-St-Agathe.	2,254	»	2,114	»	»	603	»	»	4,150	»	33,981	»	»	»	»	39,131
Ottenbourg....	1,147	»	533	»	»	»	»	»	»	»	10,500	»	»	»	»	10,500
Wavre.....	»	»	»	»	»	3,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	5,672	»	3,282	»	»	10,527	»	»	4,150	»	143,041	»	»	»	»	147,191
	8,954															
	19,481															

Ce chemin est destiné à mettre en communication les diverses routes passant par Louvain avec celles passant par Wavre. (Bruxelles à Namur — Louvain à Genappe.)

Commune d'Heverlé. Aucune partie du chemin de grande communication proprement dit

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Bioplaceant.		
"	Francs.	Francs.	Francs.	"	Francs.	
"	"	"	"	"	"	
2 aqueducs en maçonnerie dont un mitoyen avec Weert-St- Georges.	6 "	150 "	"	"	"	
5 aqueducs en briques de la localité.	10 "	400 "	"	"	75 "	
1 pont sur la Dyle en briques de la localité et pierres des Ecaussinnes.	729 "	3,166 28	156 "	A Rhode-St- Agathe.	40 "	
"	522 "	"	"	"	50 "	
"	"	"	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
renseignés.	autres.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) Ce total a été obtenu non par renseignement, mais par soustraction.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3 "	
"	"	150 "	"	1,175 "	"	"	"	"	1,325 "	"	"	1,325 "	"	3 "	
"	"	400 "	"	13,186 "	"	"	"	"	13,586 "	3,800 "	4,016 "	(a) 5,770 "	"	3 30	
"	"	3,166 28	"	31,951 57	"	"	"	"	35,120 85	4,412 21	4,412 21	(a) 26,296 43	"	2 43	
"	"	"	"	8,034 81	"	"	"	"	8,034 81	1,423 76	1,423 21	5,231 20	"	2 00	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	3,716 28	"	54,409 38	"	"	"	"	58,116 66	9,638 97	9,834 45	38,622 72	"		
										58,116 66					

n'est améliorée dans cette commune. Les 1424 mètres de pavage indiqués ont été exécutés par le duc d'Arenberg et à ses frais dans un chemin qui lui appartient, et distant de 300 mètres du chemin de grande communication auquel il est parallèle et relié par deux drèves. — Cette partie améliorée part de la route de Louvain à Namur et aboutit au château d'Heverlé. — 11

serait utile de paver encore 500 mètres pour arriver à un sentier que l'on aurait à transformer en grand chemin sur une longueur de 300 mètres, pour rejoindre ainsi le véritable chemin de grande communication.

Commune de Vieux-Heverlé. Le peu de pavages exécutés par cette commune l'a été sur les différents points les plus mauvais du chemin et spécialement près du moulin dit à l'eau douce. Le chemin non amélioré est sablonneux et passable par les temps pluvieux. Il est souvent fort encaissé et présente de fortes pentes. Les grandes pluies y occasionnent de forts transports de terre. — On considère comme improbable d'obtenir de bon gré des sacrifices ultérieurs de cette commune ainsi que de la suivante.

Commune de Weert-Saint-Georges. Depuis la limite d'Heverlé il n'y a pas d'améliorations jusqu'au village. Dans le village commence un bon pavage avec accotements dégradés par le bétail. Cette partie améliorée se continue jusqu'à une partie commune au présent chemin et à celui de Hamme-Mille à Leefdael qui est remarquablement bonne quant au pavage, aux accotements et aux fossés. — On arrive ensuite à une portion pavée sur un remblai de 2 mètres de haut qui traverse la vallée de la Dyle sur une longueur de 2,000 mètres environ. — Ce remblai a été fait avec du gravier provenant de la Dyle et de la Nethen. Il y a, le long de ce morceau du chemin, un coude à angle droit dans le lit de la Nethen où l'eau vient frapper avec violence et ronger l'un des accotements du chemin. Il faudrait en cet endroit un redressement ou un ouvrage de défense tel que perré ou fascinage. — Depuis la partie commune jusqu'au pont sur la Nethen, il y a 475 mètres qui ont coûté, pour le pavage, un aqueduc et 2000 mètres cubes de remblai, 4816 francs. Ces travaux ont été faits exclusivement avec les fonds de l'État et de la province, parce que cette partie de 475 mètres est mitoyenne entre Rhode-Sainte-Agathe, Weert-Saint-Georges et Nethen ; que la dernière n'avait aucun intérêt à la construction dont il s'agit et que les deux premières avaient déjà fait beaucoup de sacrifices ailleurs.

Dans la vallée le chemin fait digue et n'offre pour l'écoulement des eaux qu'un aqueduc et deux pontceaux. Il me paraît à craindre qu'il ne se présente des circonstances où ces passages seront insuffisants, auquel cas le chemin pourrait être emporté ou, au moins, dégradé. Cette partie du chemin est, du reste, excellente quant au pavage, aux accotements et aux contre-fossés, jusqu'à Rhode Sainte-Agathe.

Commune de Rhode Sainte-Agathe. Depuis la limite de Weert-Saint-Georges jusqu'au village le chemin, comme dans la commune précédente, est parfait sous tous les rapports et ressemble à une bonne route. — Il longe de magnifiques prairies de la vallée de la Dyle. A l'entrée du village, beau pont à deux arches, bien construit en briques et en pierres des Écaussinnes. Toute la commune est pavée, sauf 600 mètres à la limite vers Ottenbourg. On n'a rien fait cette année, préférant garder toutes les ressources pour terminer en une fois, dans le courant de l'année prochaine, les 600 mètres restants. Dans cette commune, outre la bonne construction et le bon entretien du chemin, on peut citer encore l'observation des règlements quant à l'élagage, à l'éloignement du fumier et des matières qui n'encombrent et ne salissent que trop souvent les accotements des chemins de grande communication.

Commune d'Ottenbourg. Le chemin est amélioré en pavage sur tout son trajet dans cette commune. Le pavage est très-bon ainsi que les accotements. On travaillait au curage des fossés. Deux grandes mares se remarquent le long du chemin ; elles sont nécessaires à cause du manque de puits. On en répare un ancien et on en construit un nouveau, tous deux à l'usage général des habitants.

Commune de Watre (8^e district.) Cette commune n'a exécuté aucun travail d'amélioration. Cependant le chemin sur son territoire depuis la limite d'Ottenbourg jusqu'à la ville est dans un état déplorable. Il serait urgent qu'elle mit la main à l'œuvre surtout pour paver les 300 ou 400 mètres les plus voisins d'Ottenbourg. C'est un passage argileux, encaissé et impraticable quand il pleut.

PROVINCE DE BRABANT.

1^{er}, 4^e, 7^e ET 8^e DISTRICTS VOYERS.

Chemin de grande communication de Louvain à Mont-Saint-Jean.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Heverlé	Terbank, chaussée de Louvain à Ter- vueren.	»	Mètres. 3,494	Mètres. 0.05	Mètres. 2.50 2.75 3.00	Mètres. Moyenne. 6.60	Mètres. 0.30 à 1.00	Pavage. Pavés de Grez. Ad- judication publique. Pavage. Pavés de Grez et de la localité, partie par en- treprise et partie en régie. Pavage. Pavés de Grez et de la localité. En régie.
Corbeek-Dyle			2,263	»	2.50 3.00	6.60	Id.	
Neerysche			5,361	»	3.00	6.60	Id.	
Loonbeek			1,979	»	3.00	6.60	Id.	
Huldenberg			5,458	»	3.00	6.60	Id.	
Overysche			10,875	»	3.00	6.60	Id.	
La Hulpe			1,979	»	3.00	6.60	Id.	
Ohain			5,575	»	3.00	8.00	Id.	
Waterloo		Route de Bruxelles à Genappe.	2,224	»	»	»	»	
			32,008					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicin- lité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicin- lité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	M. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Heverlé	983.00	»	924.60	»	»	1,586.40	»	»	»	»	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
Corbeek-Dyle . . .	1,047.20	»	555.80	»	»	660.00	»	»	»	»	24,000 »	»	»	»	»	24,000 »
Neerysche	891.00	»	1,152.00	»	»	1318.00	»	»	»	981 28	23,206 80	»	»	»	»	24,188 08
Loonbeek	»	»	586.00	»	»	1393.00	»	»	»	»	18,000 »	»	»	»	»	18,000 »
Huldenberg	613.00	»	2,619.00	»	»	226.00	0.21.00	1,200 »	1,200 »	»	31,122 »	»	»	»	»	33,522 »
Overysche	»	»	»	»	»	10875.00	»	»	2,047 »	»	21,897 60	»	»	»	»	83,944 »
La Hulpe	»	»	600.00	»	»	1379.00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19,000 »
Ohain	»	»	300.00	»	»	3075.00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30,000 »
Waterloo	»	»	1,500.00	»	»	724.00	»	»	400 »	1,500 »	18,600 »	»	»	»	»	19,900 »
	2,534.20	»	8,237.40	»	»	21236.40	0.21.00	»	»	»	»	»	»	»	»	292,554 08
	10,771.60															
	32,008.00															

Ce chemin est destiné à mettre en communication les diverses routes qui passent à Louvain (1° vers Malines, 2° vers Bruxelles, 3° vers Tervueren, 4° vers Namur, 5° vers Liège, 6° vers Diest, 7° vers Aerschot) avec les deux routes de Bruxelles à Namur, 1° par Wavre, 2° par Waterloo.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATERIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851	Emplacement.		
	Francs.	Francs	Francs		Francs.	
1 vieux pont en maçonnerie de briques du pays et pierres blanches des Ecaussinnes.	9 90	»	»	»	84 50	N. B. J'ai eu beaucoup de difficultés à réunir les chiffres de ces tableaux. Je ne puis les donner que comme approximatifs.
»	9 75	»	»	»	25 »	
1 égout en briques, 1 pont en briques en commun avec Loonbeek.	9 »	530 »	»	»	25 »	
1 pont en briques en commun avec Neeryssche.	9 »	510 »	»	»	15 »	
1 ancien pont et quelques aque- ducs en briques de la localité.	8 60	280 48	»	»	125 »	
1 pont en briques et pierres bleues des Ecaussinnes.	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	8 »	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DEC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre couré et classés.	Observations.
Emprises, indemnités		Ouvrages d'art	Terrassements	Pavage.	Empierrement	Enlèvement	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais	TOTAL.	l'État	la province	la commune (argent et en nature)	les particuliers		
concession	autres														
H. A. C.	Francs.	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs.	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	
»	»	»	»	14,713 78	»	»	»	»	14,713 78	1,526 80	1,565 25	11,621 73	»	3 »	Là où les travaux de ter- rassement ne sont pas éva- lués, ils sont (pour le 4 ^e district) compris dans la somme portée pour le pavage Pour Neeryssehe, Loon- beek et Huidenberg il fau- drait ajouter à la dépense indiquée, la valeur des prestations en nature que l'on n'a pu évaluer (a) Cette longueur n'a été indiquée, postérieure- ment à la rédaction des tableaux, comme étant que de 7,750 mètres (b) Cette longueur n'a été indiquée, postérieure- ment à la rédaction des tableaux, comme étant de 868 mètres.
»	»	»	1,681 75	14,970 »	»	»	»	»	16,651 75	2,780 »	2,782 »	10,239 75	850 »	3 25	
»	»	350 »	656 39	14,867 »	»	»	»	»	10,873 39	1,771 50	1,771 »	5,989 »	1,424 24	2 03	
»	»	350 »	»	3,870 »	»	»	»	»	4,220 »	1,500 »	1,531 47	1,188 53	»	2 30	
»	»	289 48	»	23,478 38	»	»	»	»	23,767 86	4,186 »	4,186 »	12,480 62	2,915 24	2 42	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	6,000 »	1,000 »	1,000 »	4,000 »	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	7,000 »	1,166 »	1,166 »	4,668 »	»	»	
»	»	»	1,388 »	7,512 »	»	»	»	»	8,900 »	1,250 »	2,650 »	5,000 »	»	2 67	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	92,125 78	13,180 30	16,651 72	55,187 63	5,189 24		

Commune de Waterloo (7^e district). Le chemin qui part de la bascule au hameau de Mont-Saint-Jean, à l'intersection des routes de Nivelles et de Genappe, commence par une partie pavée mal entretenue et en assez mauvais état. Les matériaux (pierres de marne et sable argileux) sont de mauvaise qualité. Les accotements sont assez larges. Pas de fossés. On trouve ensuite une

partie non améliorée que l'on est occupé à paver. Puis vient une partie neuve pavée l'année dernière et qui est dans le plus mauvais état : le pavage y est défoncé en plusieurs endroits et les pavés bouleversés et retournés sens dessus dessous. Il est évident que cette partie sera détruite après l'hiver et à refaire entièrement à neuf. Comme les pavés sont de mauvaise qualité, lorsqu'on voudra les réemployer il faudra en rebuter une bonne partie, de sorte que le chemin aura en réalité été fait deux fois. Vient ensuite une partie limitrophe entre Waterloo et Ohain ; elle est en bon état, quant au pavage, aux accotements et aux fossés.

Commune d'Ohain (8^e district). A partir de la limite de la commune, le chemin est pavé jusqu'à la rencontre du chemin de grande communication de Céroux-Mousty à Ohain. Le pavage est dans un état assez satisfaisant, sauf une partie sans fossés et entre deux fortes haies non élaguées et où il existe de fortes ornières ; au delà de la rencontre du chemin susdit, toute amélioration cesse sur Ohain.

Commune de la Hulpe (8^e district). Le chemin n'est amélioré dans cette commune que sur une longueur d'environ 600 mètres (pavage), partant du village et venant vers la limite d'Ohain. Le pavage est dans un état passable.

Commune d'Overyssche (1^{er} district). Aucune partie du chemin n'a encore été améliorée sur cette commune. L'ancien chemin étant sinueux et montueux, MM. de Peuthy de Huldemberg et de Loi d'Overyssche ont permis, sans indemnités, que l'on établît le pavage à construire dans des drèves et chemins qui leur appartiennent et qui ainsi tomberont, quant à l'usage, dans le domaine public. Un pavage de 2,400 mètres sera entrepris en 1852 et devra être terminé au 1^{er} mai de ladite année. Le devis porte le mètre courant à 9 francs, plus 2,000 francs pour un pont et 400 pour un aqueduc. (La partie dite avenue de Huldemberg a été adjugée, postérieurement à mon inspection, au prix de 21,000 francs.)

Commune de Huldemberg (4^e district). Une partie du chemin sur Huldemberg sera aussi abandonnée pour le redressement dont il est parlé à la commune précédente. Elle est déjà pavée et sera démontée pour en employer les matériaux sur le nouveau tracé. La partie pavée est dans un état parfait comme pavage, accotements, contre-fossés et largeur. C'est aussi bon et aussi bien entretenu que la meilleure route. Au delà du château la largeur des accotements diminue un peu et l'on trouve une rampe un peu trop rapide malgré un fort déblai dans la crête. Cette commune qui a plus de 3,000 mètres de pavage a demandé l'établissement d'une barrière, demande à laquelle il convient de faire droit.

Commune de Loonbeek (4^e district). Cette commune très-pauvre a cependant acquis un terrain nécessaire à un redressement indispensable par suite de l'état affreux et de la mauvaise qualité du sol d'une partie de l'ancien chemin. On complètera la rectification en employant une drève de M. le comte Quarré qui y a autorisé gratuitement le pavage et le passage. Les 600 mètres de pavage exécutés dans cette commune sont en très-bon état. Dans le redressement on remarque une rampe forte mais courte devant l'église, au point où le tracé nouveau va rejoindre l'ancien. Il existe dans cette commune un passage dangereux au raccordement du chemin de grande communication avec un chemin de petite vicinalité qui présente une rampe extrêmement rapide débouchant sur l'accotement du premier.

Commune de Neeryssche (4^e district). On y trouve d'abord un redressement fort utile et fort bien tracé. Le pavage y est bon. La commune travaille avec raison plutôt dans la direction de Louvain que dans celle de Loonbeek. Il y aura un redressement nécessaire avant d'arriver à l'église. A partir de l'église où il est coupé par celui de Hamme-Mille à Leefdael, le chemin est amélioré avec un pavage qui est bien fait et bien entretenu. Il y a malheureusement, sur une assez grande longueur, une forte pente que l'on n'a pu modifier à cause des maisons qui bordent le chemin en cet endroit. L'écoulement des eaux y est très-soigné et s'opère par deux rigoles latérales pavées. On remarque sur ce chemin un endroit miné par une source qui a nécessité un remblai de 6 mètres de hauteur en fascinage : le chemin, d'impraticable qu'il était, y est devenu excellent. Vers la fin de la commune il y a une partie améliorée dans laquelle un redressement sera nécessaire pour éviter un coude et un endroit marécageux.

Commune de Corbeek-Dyle (4^e district). On y trouve d'abord une partie améliorée au moyen d'un très-bon pavage que l'on a interrompu au point où devra commencer un redressement à opérer. Le pavage reprend à proximité de l'église au point où débouchera le redressement. Ce chemin est dans un état parfait et la partie non pavée dans le village se fait remarquer par le soin avec lequel elle est tenue, quant à la largeur, au terrassement, au profil et à l'élagage.

Commune d'Heverlé (4^e district). Cette commune a 1,900 mètres de chemin pavé, depuis le hameau d'Eygenhoven jusqu'à la route provinciale de Louvain à Tervueren. La partie non pavée est en bon état de largeur et d'entretien. La partie pavée est dans un état parfait, quant au pavage, aux accotements, aux talus, à l'élagage, etc. Elle débouche sur la route de Tervueren à Louvain, à environ 900 mètres de cette dernière ville que l'on atteint en suivant ladite route.

PROVINCE DE BRABANT.

4^e DISTRICT VOYER.

**Chemin de grande communication de Hamme-Mille à Tervueren
par Leefdael.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Hamme-Mille.....	Hamme-Mille à la jonction des routes de Louvain à Namur et de Louvain à Wavre.	"	Mètres. 1,000	Mètres. "	Mètres. 2.50 à 3	Mètres. Moyenne. 5.20	Mètres. "	"
Nethen.....		"	4,600	"	2.50 à 3	5.20	"	"
Weert-St-Georges..		"	1,700	0.02	2.50 à 3	6.60	1 à 2	Pavage. Pavés de Grez. Par entreprise.
Neeryssche.....		"	4,722	0.03	3.00	6.60	0.50 à 1	Pavage. Pavés de Grez. Par entreprise.
Leeftael.....		Route provinciale de Louvain à Tervueren.	5,000	0.03	3.00	6.60	0.50 à 1	Pavage. Pavés de Grez et pavés blancs de Saventhem. Par entreprise.
			15,022					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais	TOTAL.	
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance	sommes.									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Hamme-Mille . . .	"	"	1,000	"	"	"	Cette évaluation n'a pas été faite.										
Nethen.	"	"	1,500	"	"	3,100				Id.	id.	id.					
Weert-St-Georges.	1,200	"	"	"	"	500				Id.	id.	id.					
Neerijssche	"	"	310	"	"	4,412	"	"	"	2,426 78	31,891 80	"	"	"	"	34,318 58	
Leeftael.	1,095	"	"	"	"	1,905	Cette évaluation n'a pas été faite.										
	2,295	"	2,810	"	"	9,917											
	5,105																
	15,022																

Ce chemin met en communication la route de l'État de Louvain à Namur et la route provinciale de Louvain à Wavre avec la route provinciale de Louvain à Tervueren et coupe le chemin de fer projeté de Louvain à Wavre.

Commune de Hamme-Mille (8^e district). Partant de la jonction des routes de Louvain à

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1830 à 1831.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	"	"	"	"	"	N. B. Les chiffres donnés dans ces tableaux ne sont qu'approximatifs.
"	"	"	"	"	"	
2 aqueducs (il y a 2 vieux ponts, 1 sur la Dyle et 1 sur le Mo- lenbeek).	10 "	400 "	"	"	75 "	
1 pont sur l'Isque et plusieurs aqueducs et égouts.	9 "	1,200 "	"	"	20 "	
1 vieux pont sur le Voer.	10 50	"	"	"	50 "	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais	TOTAL.	l'État.	la province	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,000 "	"	"	"	"	"	Les dépenses indiquées par la commune de Weert St-Georges ne sont qu'ap- proximatives, la compa- bilité de cette commune étant très-embrouillée.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,000 "	"	"	"	"	"	
"	"	400 "	"	6,600 "	"	"	"	"	7,000 "	"	"	"	"	3 "	
"	"	1,200 "	282 29	3,709 84	"	"	"	"	5,192 13	"	"	"	"	3 51	
"	"	"	"	5,475 "	"	"	"	"	5,475 "	"	"	"	"	3 "	
									31,667 13						

Namur et de Louvain à Wavre. Cette commune a achevé l'amélioration du chemin. Il est pavé avec des pierres de 5^e échantillon des carrières de Grez-Doiceau. Le pavage est maintenu par des bordures. Pas de contre-fossés : pas ou presque pas d'accotements.

Dans certains endroits le labour des champs voisins est poussé jusque contre les bordures. Le pavage est bien fait, mais fort fatigué : il y a urgence de relever les ornières qui sont

nombreuses. Fortes rampes. Parties profondément encaissées avec fortes haies et épaisses plantations.

Commune de Nethen (8^e district). Il n'y a dans cette commune qu'une partie améliorée faisant suite au pavage de la commune précédente et longeant le ruisseau. Cette partie est en assez bon état. Le reste de la commune n'est pas amélioré, sauf l'intérieur du village où le pavage existe sur toute la direction de la grande vicinalité. Au delà du village il y a une forte pente qui sera à modifier lors de l'amélioration. A la limite entre Nethen et Weert-Saint-Georges un pont en bois sur la Nethen n'a qu'un seul garde corps et présente un passage dangereux.

Commune de Weert-Saint-Georges (4^e district). A partir de la commune de Nethen, il y a 100 mètres de chemin extrêmement mauvais. Ensuite vient un bon pavage établi sur un remblai de 2 mètres de haut au moins pour le mettre au-dessus du niveau du sol des prairies de la vallée. Il y a, toutefois, des parties de pavage présentant des ornières qui auraient besoin d'être relevées. Cette partie est commune au chemin de Hamme Mille à Leeftael, qui nous occupe en ce moment, et à celui de Louvain à Wavre. Vient ensuite un bon pavage dans la direction de Neerysche. Il y a des contre-fossés qui pourraient être en meilleur état et des accotements petits et en mauvais état par suite du passage incessant de 5 à 600 têtes de bétail se rendant du village dans les prés de la Dyle. Il n'y a pas de buses sous les raccordements des chemins de campagne. Au delà de cette partie, le chemin jusqu'à Neerysche n'est pas amélioré. Il est, néanmoins, assez facile à parcourir.

Commune de Neerysche (4^e district). De la limite de Weert-Saint-Georges part une longue partie non améliorée, mais en assez bon état et praticable. La partie améliorée comprend d'abord un empierrement en fort bon état pour franchir un fort coteau qui mène dans la vallée de l'Isque. L'écoulement des eaux y est bien ménagé : puis vient une partie non améliorée dans la vallée et au pied du second coteau qui la forme. Les pavés sont à pied d'œuvre pour l'amélioration de cette partie.

Ces pavés sont en général de 6^e échantillon, dont un grand nombre sont irréguliers : cela forme donc de très-mauvais matériaux. On trouve ensuite une partie pavée, très-bien tracée et contournant le coteau pour arriver au sommet près de l'église, où le chemin qui nous occupe coupe le chemin de Mont-Saint-Jean à Louvain. Ensuite il n'y a plus rien d'amélioré dans le chemin.

Commune de Leeftael (4^e district). Depuis la limite de Neerysche jusqu'à 150 mètres du village de Leeftael, le chemin n'est pas pavé. Comme Neerysche ne travaille pas vers Leeftael, Leeftael, qui n'y a aucun intérêt, ne veut pas paver vers Neerysche.

Mais à partir de 150 mètres en arrière du village, Leeftael a exécuté un excellent pavé, parfaitement fait et entretenu, qui le relie avec la route provinciale de Louvain à Tervueren.

PROVINCE DE BRABANT.



4^e ET 5^e DISTRICTS VOYERS.



Chemin de grande communication de Velthem-Beysssem à Rotselaer.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Rotselaar.....	Route de Wesemael à Bruxelles, par Haecht.	"	Mètres. 702	Mètres. "	Mètres. 2.30	Mètres. Moyenne 6.00	Mètres. 1.00	Pavage. En régie. Les pavés proviennent de Quenast et de Saventhem et des rebuts de la route provin- ciale de Louvain à Aer- schot.
Hérent.....		"	5,990	0.01	2.80-2.90 5.00	6.61	0.50 à 1.00	
Winxle.....		"	1,628	0.01	2.30	6.61	0.50 à 1.00	
Velthem-Beysssem..		Route de Louvain à Bruxelles.	850	0.05	3.00	6.61	0 30	
			9,150					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	cable- ment.		capitaux	sommes.								
Rotselaar.....	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 702	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	H. A. G.	Francs.	Francs.	Francs. 700 "	Francs. 4,800 "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. 5,500 "
Hérent.....	"	"	833	"	"	5,157	"	"	"	10,726 "	48,603 80	"	"	30 "	3,414 30	62,774 10
Winxle.....	"	"	188	"	"	1,440	"	"	"	2,075 18	7,934 "	"	"	32 "	675 25	10,716 43
Velthem-Beysssem.	"	"	330	"	"	500	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	2,033	"	"	7,097	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
			9,150													

Ce chemin est destiné à relier la route de Wesemael à Bruxelles par Haecht avec celle de Louvain à Malines et celle de Louvain à Bruxelles.

Commune de Rotselaar (5^e district). La partie du chemin améliorée sur cette commune est en

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
»	8 08	»	»	»	25 »	Ce chemin n'a pas encore été l'objet d'une déclaration de grande vicinalité.
1 aqueduc en briques de Boom.	9 30	121 37	»	»	179 39	
»	7 35	»	»	»	75 63	
»	10 30	»	»	»	10 »	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	»	903 25	4,766 15	»	»	»	»	5,675 40	996 »	996 88	3,582 52	100 »	3 23	
»	»	121 37	2,278 11	5,295 50	»	»	30 »	306 76	8,031 74	1,363 77	1,363 77	5,304 20	»	3 16	
»	»	»	279 »	972 50	»	»	32 »	96 25	1,379 75	228 54	228 54	922 67	»	2 94	
»	»	»	»	3,465 »	»	»	»	»	3,465 »	»	»	»	»	3 50	La commune de Velthem-Beysssem n'a reçu aucun subside.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	18,551 89	»	»	»	»		

bon état. Seulement le pavage est un peu fatigué et aurait besoin d'être relevé dans certaines parties. Les accotements et les contre-fossés sont en bon état d'entretien et de propreté.

Commune de Hérent (4^e district), De la limite de Rotselaer au hameau de Wesemael, le

chemin n'est pas amélioré et est en fort mauvais état. Du hameau de Wesemaël, il y a un grand développement de pavage bien exécuté et en bon état d'entretien, mais avec des interruptions. La commune de Hérent a aussi un assez bon développement de pavage intérieur en bon état.

Commune de Winzels (4^e district). Cette commune n'a fait qu'un bout de pavage insignifiant : il est en assez bon état. Le village n'est encore relié à aucune grande communication, mais la commune est traversée par deux routes, celle de Louvain à Malines et celle de Louvain à Bruxelles. Le village est à $\frac{1}{4}$ de lieue de la première et à 500 mètres de la seconde. La commune a donc, semble-t-il, intérêt à paver dans l'une ou l'autre de ces deux directions plutôt que vers Hérent.

Commune de Velthem-Beysses (4^e district). Le centre du village est déjà relié avec la route de Louvain à Bruxelles. Le pavage fait sur le grand chemin qui nous occupe est bien exécuté et en assez bon état d'entretien.

Le but principal du chemin de Velthem-Beysses à Rotselaer est de mettre en relation la commune de Velthem-Beysses et les communes voisines, qui manquent de pâturages, avec les prés des vallées de la Dyle et du Demer.

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication avec ou sans subsides de l'État, jusqu'au 31 décembre 1880.

NOMS DES COMMUNES.	LONGUEURS			DÉPENSE TOTALE.	PART DE LA DÉPENSE FOURNIE PAR			
	parée.	empierrée.	ensablée.		la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.
Berthem.....	1,684.00	»	»	18,811 12	17,411 12	»	»	1,400 »
Bierbeek	1,879.00	»	»	17,000 »	11,422 72	4,032 32	1,478 22	46 34
Blanden.....	260.00	»	»	2,182 »	2,182 »	»	»	»
Corbeek-Dyle (a).	»	»	»	»	»	»	»	»
Corbeek-Loo....	638.00	»	»	8,450 »	8,450 »	»	»	»
Cortenbergl....	1,587.00	»	»	6,595 05	6,045 47	349 56	»	»
Duysbourg.....	419.00	»	»	2,541 43	2,541 43	»	»	»
Everberg.....	3,093.00	»	»	7,798 »	6,800 »	998 »	»	»
Erps-Querps....	4,483.00	»	»	55,444 05	28,652 94	4,811 09	»	»
Hérent.....	1,240.00	»	»	12,051 79	10,951 46	1,100 33	»	»
Heverlé.....	1,008.00	»	»	2,000 »	1,500 »	250 »	250 »	»
Huldenberg (a)..	»	»	»	»	»	»	»	»
Kessel-Loo.....	462.00	»	»	4,258 45	4,258 45	»	»	»
Leefdael.....	958.00	1,715.00	»	20,435 »	19,435 »	1,000 »	»	»
Linden.....	»	172.00	»	536 40	536 27	200 15	»	»
Loonbeek (a)....	»	»	»	»	»	»	»	»
Lovenjoul.....	586 40	»	»	2,638 25	1,918 25	560 »	560 »	»
Mgerbeek.....	939.00	»	»	5,200 »	5,200 »	»	»	»
Neeryssehe.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Ottenbourg.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Pellenberg.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhode-Stc-Agathe	149.00	»	»	5,865 16	5,865 16	»	»	»
Tervueren.....	3,630.00	»	»	8,649 10	8,649 10	»	»	»
Vaelbeek.....	292.00	»	»	2,452 56	2,549 59	102 97	»	»
Velthem-Beysses	»	»	»	»	»	»	»	»
Vieux-Heverlé..	288.90	»	»	4,182 55	5,847 85	554 50	»	»
Vossem.....	1,940.00	»	»	6,789 36	5,928 03	861 53	»	»
Weert-St-Georges	»	»	»	»	»	»	»	»
Wilsle.....	2,450.00	»	»	10,625 16	9,870 17	754 99	»	»
Winxle.....	2,155.00	»	»	12,729 »	11,974 01	754 99	»	»
TOTAUX...	29,256.50	1,887.00	»	192,806 97	175,541 80	15,950 41	2,088 22	1,446 54

(a) Pas de petite vicinalité améliorée.

Résumant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'état des choses dans le quatrième district de la province de Brabant quant aux chemins vicinaux des deux catégories.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer	COUT total des améliorations effectuées.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
De Velthem-Beysssem à Bueken....	3,183.00	1,533.00	»	»	3,882.00	7,416 »
De Louvain à Wavre.....	19,481.00	8,934.00	»	»	10,527.00	58,116 66
De Louvain à Mont-Saint-Jean	32,008.00	11,071.00	»	»	20,937.00	92,126 78
De Hamme-Mille à Leefdael.....	10,622.00	3,403.00	»	»	7,217.00	31,667 15
De Velthem-Beysssem à Rotselaer ..	9,130.00	2,033.00	»	»	7,097.00	18,331 89
 TOTAL pour les chemins de grande communication....	 76,446.00	 26,816.00	 »	 »	 49,630.00	 207,878 46
		26,816.00 ou 5 lieues.				
Chemins de petite vicinalité.....	»	29,236.30	1,887.00	»	»	192,806 97
		31,143.30 ou 6 lieues.				
RÉCAPITULATION.						
Chemins de grande vicinalité.....	»	26,816.00	»	»	»	207,878 46
Chemins de petite vicinalité.....	»	29,236.30	1,887.00	»	»	192,806 97
 TOTAL GÉNÉRAL.	 »	 36,072.30	 1,887.00	 »	 »	 400,685 43
		38,959.30 ou 12 lieues.				

$$\text{Prix moyen du mètre courant de chemin de grande vicinalité} = \frac{207,878.46}{26,816} = \text{fr. 7 75}$$

$$\text{Prix moyen du mètre courant de chemin de petite vicinalité} = \frac{192,806.97}{31,143.30} = \text{fr. 6 19}$$

$$\text{Prix moyen de l'ensemble du chemin.} = \frac{400,685.43}{38,959.30} = \text{fr. 6 91}$$

5° DISTRICT VOYER.

Le cinquième district voyer comprend les cantons :

1° De Haecht ;

2° D'Aerschot ;

3° De Diest.

On signale les administrations communales du premier comme donnant à la voirie l'attention et les soins que réclame cette partie du service public. Quelques administrations du canton d'Aerschot sont indiquées comme y mettant un peu plus de mollesse. Dans le canton de Diest il y a des administrations qui montrent à ce sujet un zèle très-grand, tandis que d'autres en sont tout à fait dépourvues. Je dois dire, cependant, que, à peu d'exceptions près, l'état des chemins vicinaux de grande communication m'a semblé satisfaisant dans les parties améliorées, quant à ce qui concerne l'observation des règlements sur la matière. C'est ainsi que les plantations et les haies riveraines ne sont presque nulle part dans le cas de nuire au bon état des chemins : que les accotements, en général, ne sont pas envahis par les fosses à purin, les tas de fumiers, les fossés de scieurs de long, etc., etc., mais restent libres et accessibles à la circulation ; que les mares sont rares aux abords des chemins et dans aucun cas n'empiètent sur ceux-ci. Quant à la construction des parties améliorées, elle est satisfaisante dans les pavages et ne laisse à désirer que dans les empièvements d'une seule commune. On apporte à la construction des contre-fossés et à leur entretien le soin que réclame cette partie importante des chemins. Il importerait seulement que l'on exigeât rigoureusement le placement d'une buse ou d'un aqueduc pour faire les raccordements des chemins de campagne avec les chemins de grande communication.

Parmi les chemins de grande communication non améliorés que j'ai parcourus et dont je ne crois pas devoir parler, il en est un qui mérite quelques mots ; c'est celui de Siehem à Diest. Ce chemin qui passe sur les territoires de Siehem et de Caggevinne-Assent, est bon jusqu'aux abords de Diest : la commune de Caggevinne a même fait paver deux bouts de mauvais passages de 50 mètres chacun, mais la partie de ce chemin qui longe les glacis de la forteresse de Diest, est dans un état tellement mauvais que son parcours n'est pas sans danger pour les véhicules. Cet état des choses semble appeler une prompte amélioration.

Les nombreux cours d'eau existant dans ce district, leur peu de pente et le peu d'élévation des terres riveraines exigent que l'on donne beaucoup de soin aux curages. Il semble que cette condition est remplie. M. le commissaire voyer m'a assuré que cette opération, pour presque tous les ruisseaux, se fait annuellement et que, tous les deux ou trois ans il fait exécuter à vif fond le curage de ceux qui ont été négligés.

Quelques-uns des principaux ruisseaux sont endigués par les soins des agents de la voirie :

Ainsi la grande Lake est endiguée sous Werchter et Tremeloo.

La Winghe est endiguée à partir du Demer dans les communes de Werchter, de Rotselaer et dans une partie de celle de Wesemael.

Enfin, les bords de la Dyle, à Rotselaer, sont, en grande partie, rehaussés par les soins des propriétaires.

La question de l'écoulement des eaux des petits affluents est, dans le 5^e district, liée à celle de l'écoulement du Demer et de la Dyle. L'écoulement des eaux de ces rivières soulève des questions trop graves, pour qu'il soit possible de se former une opinion à ce sujet sans une étude toute spéciale. Il arrive souvent que l'écoulement des affluents est arrêté par l'exhaussement du niveau des rivières principales qui même refluent quelquefois dans leurs affluents. On signale comme une cause d'inondation dans la vallée du Demer la circonstance que cette rivière, qui, depuis Diest jusqu'à Siehem, s'écoule par cinq passages, n'en a plus qu'un seul tout à fait insuffisant à Testelt, à l'aval de Siehem. Il en résulte qu'à chaque crue tout l'amont s'inonde jusqu'à Diest et que l'inondation repasse à l'aval jusqu'à un quart de lieue d'Aerschot et ravage ainsi, souvent plusieurs fois par année, les prairies de la vallée qui, avec un bon aménagement et un sage emploi des eaux à l'irrigation, pourraient être des modèles de fertilité.

Les eaux pluviales ont partout, dans les chemins et dans les champs, un écoulement suffisant lorsque les eaux des rivières ne sont pas trop hautes : dans ce cas, certaines parties de terres et de chemins sont inondées ; mais aucune mesure du ressort des agents de la voirie vicinale ne saurait porter remède à cet état des choses.

Il existe, cependant, aux environs de la Lake, sur la commune de Tremeloo, un terrain d'une cinquantaine d'hectares partie en prés, partie en culture, appartenant à divers propriétaires et qui, se trouvant plus bas que le niveau de la rivière (la Lake) dans son point le plus rapproché, est constamment marécageux. Un fossé d'écoulement se déchargeant dans la Lake, dans un point situé suffisamment à l'aval, suffirait peut-être pour assécher cette surface où la stagnation des eaux est une cause d'insalubrité. Il y aurait lieu, à mon avis, de charger M. le commissaire voyer d'étudier cette question qui se rattache à un point d'hygiène intéressant la localité.

Parmi les chemins de grande vicinalité qu'il pourrait y avoir à décréter dans le cinquième district, on remarque celui qui, partant à Haecht de la route de Wese-mael à Bruxelles, se dirigerait sur Putte (ce qui serait plus court) ou sur Heyst-op-den-Berg (ce qui vaudrait mieux). On mettrait ainsi une partie de la Campine en communication plus directe avec Louvain et avec Bruxelles. Il y aurait aussi le prolongement du chemin de grande communication de Schaffen à Tessenderloo jusqu'à la route de Veerle au camp de Beverloo. Je donne les motifs de ce prolongement dans celui des tableaux qui est consacré audit chemin.

Les chemins de grande communication exécutés ou en voie d'exécution dans le cinquième district voyer du Brabant, sont au nombre de six, savoir :

- Celui de Winxele à Wespelaer ;
- Celui de Werchter à Beggynendyck ;
- Celui d'Aerschot à Winghe-Saint-Georges ;
- Celui de Rillaer à Thielt ;
- Celui de Beequevoort à Siehem ;
- Celui de Thielt à Cortenaeken.

Je donne, dans les six premiers tableaux suivants, les détails concernant les six chemins et le résultat de leur inspection : le septième renferme ce qui regarde les chemins de petite vicinalité.

605

PROVINCE DE BRABANT.

5^e DISTRICT VOYER (AERSCHOT).

Chemin de grande communication de Winxele à Wespelaer.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Winzele.....	Route de Louvain à Malines au lieu dit <i>Bouteille noire</i> .	"	Mètres. 768	Mètres. 1 p. o/o	Mètres. 2.85	Mètres. Moyenne. 7.00	Mètres. 1.00	En pavage avec des pavés blancs de Saventhem et environs; par régie.
Thildonck.....	"	"	2,440	id.	2.85	7.00	1.00	Id.....
Wespelaer.....	"	Route provinciale de Haecht à Bruxelles près de la station de Haecht.	2,957	id.	2.75	7.00	1.00	Id.....
			6,145					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorés avant la déclaration de grande vi- cinalité		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensa- blement.		concep- tion	sommes.								
Winzele.	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 768.00	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Thildonck	500.50	"	1,693.50	"	"	246.00	Cette évaluation n'a pas été faite.									
Wespelaer.	"	"	2,610.00	"	"	327.00										
	500.50	"	5,071.50	"	"	573.00										
	5,572.00															
	6,145.00															

Ce chemin réunit les deux routes de Louvain à Malines et de Haecht à Bruxelles, en passant sur le territoire des communes suivantes :

Winzele. Le chemin est complètement amélioré sur cette commune. Il est entièrement au

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Profil. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
	"		"	Néant (a)	"	(a) $\frac{2}{3}$ de barrière ont été établis en 1851 à Winxele au lieu dit <i>la Bouleille noire</i> .
7 aqueducs en briques et bois.	12 75	Exécutés avec des dons volontaires. Montant inconnu.	"	Néant (b)	175 "	(b) $\frac{1}{3}$ de barrière a été établi à Thildonek au delà du pont sur le canal.
5 aqueducs en briques et bois.	8 65		"	Néant...	150 "	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES. tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (en argent et en nature).	les particuliers		
concession	autres.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	(b) 7,650 "	(c) 1,200 "	(c) 1,280 "	(c) 5,120 "	"	"	(a) Exécutés avec des dons volontaires. Montant inconnu.
0.06.38	301 93	1,400 "	5,411 90	20,862 "	"	"	"	"	27,975 88	1,817 "	4,266 32	14,235 01	7657 54	4 48	(b) Le pavage a été ter- miné en 1851.
"	"	(a)	(a)	15,335 "	"	"	"	"	22,510 43	3,030 "	3,167 83	9,504 32	6788 73	3 14	(c) Ce chiffre n'est qu'ap- proximatif.
									54,166 31	6,147 "	8,714 20	23,859 34	14446 28		
															58,166 82

niveau du sol. Il n'a pas partout la largeur voulue et les accotements manquent presque totalement dans beaucoup d'endroits. Le pavage est en bon état : les contrefossés existent partout et sont bien entretenus, mais parfois obstrués par les raccordements des chemins de campagne sous lesquels il faudrait placer des buses.

Thildonck. Mêmes observations que ci-dessus, depuis la limite de la commune jusqu'au village. La traverse du village est en très-bon état, quant au pavage et aux contre-fossés. Il y a pourtant une mare sur des terrains particuliers à 40 mètres environ du canal de Louvain à Malines. Les digues du canal appartiennent à la ville de Louvain : la partie de ces digues traversée par le chemin a été pavée par la commune.

Wespelaar. Il y a environ 300 mètres non pavés sur cette commune à partir de la limite de Thildonck : cette partie a une largeur convenable et de bons contre-fossés. La partie améliorée ensuite jusqu'au village a son pavé en bon état, mais manque de contre-fossés. La traverse du village est en très-bon état, quant au pavage, à la largeur et à l'entretien.

Au delà du village, le chemin continue à rester dans l'état le plus satisfaisant sous tous les rapports ; seulement vers la fin les contre-fossés manquent. La partie entre le village et la route de Haecht à Louvain semble peu fréquentée et l'herbe croît tant sur le pavage que sur les accotements.

L'ensemble de ce chemin est des plus satisfaisants. Sur toute sa longueur on ne rencontre qu'une seule mare. Les accotements ne sont pas envahis, comme dans beaucoup d'autres, par des tas de fumiers ou d'autres objets. Les haies et les plantations qui le bordent ne sont pas de nature à nuire à son entretien.

Les eaux du chemin ont leur écoulement vers la Dyle.

PROVINCE DE BRABANT.



3^e DISTRICT VOYER (AERSCHOT).



Chemin de grande communication de Werchter à Beggynendyck.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTAL.		
Beggynendyck.....	Au lieu dit <i>Hondert- bunders</i> , sur la route d'Aerschot à Lierre.	"	Mètres. 687	Mètres. »	Mètres. 2.50	Mètres. Moyenne. 7.00	Mètres. 1.00	Pavage. En régie. De la car- rière d'Opprebaix.
Bael		"	2,450	"	"	"	"	
Tremeloo.....		"	1,350	"	"	"	"	
Werchter.....	"	Près du pont sur la Dyle à Werchter, route de Wesc- mael à Haecht.	5,800	"	"	"	"	
			8,287					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Parage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parage.	empierrement.	parage.	empierrement.	ensemblement.		contenance	sommes.								
Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Beggynendyck . . .	"	"	305	"	"	382	0.58.33	2.231 48	70 "	972 72	3,000 "	"	"	"	"	6,274 20
Biel	"	"	"	"	"	2,450	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tremeloo	"	"	"	"	"	1,350	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Werchter	"	"	"	"	"	3,800	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
			305	"	"	7,952										
8,287																

Ce chemin est destiné à relier la route d'Aerschot à Lierre et celle de Wesemael à Haecht.
Ce chemin n'est pas encore décrété. La direction projetée et indiquée ci-dessus ne traverse

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
1 buse en chêne de 9 mètres de long.	23 10	68 77	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
centimes.	francs.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
0.58.35	2,166 98	68 77	1,758 41	3,050 »	»	»	12 »	»	7,056 16	1,035 »	1,035 »	3,663 66	1,322 60	9 24	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
										7,056 16					

pas les villages de Bael ni de Tremeloo et, dans cette supposition, ces communes, pauvres d'ailleurs, ne veulent pas concourir à l'amélioration du chemin.

Un autre tracé entre Beggynendyck et Werchter peut être fait par Betecom. Ce tracé intéresse un grand propriétaire qui offre un subside pour l'adoption du tracé dont il s'agit.

Commune de Beggynendyck. La petite partie améliorée sur Beggynendyck est en très-bon état.

Commune de Bael. Aucune amélioration n'est exécutée au chemin sur cette commune.

Commune de Tremeloo. Idem.

Commune de Werchter. Idem.

PROVINCE DE BRABANT.

5^e DISTRICT VOYER (AERSCHOT).

Chemin de grande communication d'Aerschot à Winghe-Saiht-Georges.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empièreme- nt.	TOTALE.		
Aerschot	Aerschot	"	Mètres. 2,216	Mètres. "	Mètres. 2.50	Mètres- Moyenne. 8.00	Mètres. "	Pavage. Par régie. Pavés pro- venant des carrières de Quenast.
Nieuwrode	"	"	5,100	"	"	"	"	"
Hauwaert	"	"	2,200	"	"	"	"	"
Winghe-St-Georges.	"	Winghe-St-Georges.	1,700	"	"	"	"	"
			9,216					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empièrrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empièrre- ment.	pavage.	empièrre- ment.	ensem- blement.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Aerschot	"	"	613	"	"	1,603	1.07.37	Compris dans les frais de terrass.	300 "	6,648 "	19,544 "	"	"	100 "	"	26,592 "
Nieuwrode	"	"	"	"	"	3,100	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Hauwaert	"	"	"	"	"	2,200	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Winghe-St-Geor- ges.	"	"	"	"	"	1,700	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	613	"	"	8,603										
						9,216										

Ce chemin est destiné à mettre en rapport les routes qui passent par Aerschot (Aerschot à Diest, Aerschot à Westerloo, Aerschot à Heyst-op-den-Berg, Aerschot à Louvain) avec celles qui passent à Winghe-Saint-Georges, c'est-à-dire avec celle de Louvain à Diest et celle de Winghe-Saint-Georges à Tirlemont. Le chemin en question ne serait même que le prolonge-

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
1 aqueduc en briques de la localité.	Francs. 13 17	Francs. »	Francs. »	»	Francs. »	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. G.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
0.69.17	"	"	"	"	"	"	"	"	9,301 53	1,661 "	1,661 66	4,523 87	1,500 "	6 07	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
										9,301 53					

ment de cette dernière route qui a été construite par la province. Il formerait donc en quelque sorte la deuxième section de cette route de Tirlemont à Aerschot, dont la partie de Tirlemont à Winghe-Saint-Georges forme la première.

On pense qu'avec la direction actuelle, ce chemin ne sera pas achevé par les communes.

On signale les communes de Nieuwrode et de Hauwaert comme n'étant pas disposées à contribuer à son amélioration dans cette hypothèse. D'un autre côté, les communes de Rhode-Saint-Pierre et de Cortryck-Dutzel désirent que ce chemin prenne sa direction sur leur territoire pour aboutir à la route de Louvain à Diest par Winghe-Saint-Georges en un point situé entre Louvain et le débouché à ladite route du chemin de grande communication de Lubbeek à Boutersem.

Pour l'exécution par la direction portée au tableau ci-dessus, il faudrait que la province entreprît l'exécution et que la communication fût transformée de chemin vicinal en route provinciale.

La partie exécutée sur Aerschot, la seule commune qui ait mis la main à l'œuvre, est faite sur le patron des chemins de grande communication, quant à la largeur, aux alignements, aux courbes, etc. Elle est dans un état de très-bonne viabilité, mais d'une part, les pavés sont très-petits, d'autre part, on n'a pas employé de bordures, de sorte que le pavage est un peu déjeté et exigerait déjà des relèvements. Cette partie de chemin a donné lieu à un déblai assez considérable dans des grès ferrugineux fort durs. Si cette communication était transformée en route provinciale, ce qui est fait sur Aerschot ne pourrait pas servir sans modifications, quant au tracé et à la largeur.

PROVINCE DE BRABANT.



5^e DISTRICT VOYER (AERSCHOT).



Chemin de grande communication de Rillaer à Thielt.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON moyenne.	LARGEUR		CONTREFOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	
Rillaer.....	Route de Louvain à Diest, par Aers- schot.	"	2,402	"	2.50	8.00	1.00	Pavage, par régie. — Pavés de Quenast.
Thielt.....	"	Route de Louvain à Diest, par Win- gha-St-George.	4,227	"	2.50	6.00	1.00	Par régie. — Empierrement en grès ferrugineux pro- venant de la commune. — Pavages en pierres de Que- nast.
			6,629					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parage.	empierre- ment.	parage.	empierre- ment.	ensemble- ment.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Rillaer.	105	"	1,102	"	"	1,195	"	"	4,855 49	3,066 60	43,167 92	"	"	20 "	"	51,110 "
Thielt.	"	"	1,121	193	"	2,913	0.27.00	1,000			73,460			36 "	"	73,516 "
	105	"	2,223	193	"	4,108										124,626 "
	2,521															
	6,629															

Ce chemin est destiné à relier les deux grandes routes de Louvain à Diest, dont l'une passe par Aerschot et l'autre par Winghe Saint-Georges.

Commune de Rillaer. La partie améliorée sur cette commune est très-bien construite. Les

Commune de Thielt Notre-Dame-Saint-Martin. Les parties améliorées sur cette commune l'ont été alternativement au moyen d'empierrements et de pavages. Voici le relevé successif des diverses parties en partant de la limite de Rillaer. Partant du pont sur la *Motte*, on a empierré une partie avec des grès ferrugineux. Ces matériaux, médiocres quand ils sont de première qualité, sont mauvais quand ils sont, comme dans l'espèce, mêlés de trop de sable. Cette partie, construite récemment, est déjà extrêmement mauvaise.

Vient ensuite une partie de chemin non améliorée : un morceau de cette partie sert de lit à un ruisseau dit *Petite-Motte*. Un pont qui, avec ses abords, coûterait environ 800 francs, serait indispensable pour faire passer le chemin au-dessus du ruisseau.

Vient ensuite une partie améliorée encore comme il a été dit ci-dessus : sans être aussi mauvaise que la première, elle n'est pas bonne ; à cette partie en succède une autre non améliorée, trop étroite et montueuse.

Puis vient un empierrement fait en 1850 et moins mauvais que les deux précédents ; à cet empierrement succède un pavage, en bon état, puis une partie non améliorée, assez facile à parcourir ; puis, enfin, un pavage en fort bon état, mais avec une forte pente (8 p. ‰). Cette partie a fort à souffrir de l'écoulement des eaux, les contre-fossés y manquent, ou sont insuffisants et en mauvais état. On devrait absolument renoncer à faire dans cette commune des empierrements semblables à ceux qui y ont été exécutés jusqu'à ce jour ; il y aurait même lieu de faire disparaître successivement ceux qui y existent et à les remplacer par des pavages.

PROVINCE DE BRABANT.

3^e DISTRICT VOYER (AERSCHOT).

Chemin de grande communication de Becquevoort à Sichein.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Sichem.....	Hameau d'Oxelaer, Route de Diest à Turnhout.	"	Mètres. 5,739	Mètres. "	Mètres. 2 50	Mètres. Moyenne. "	Mètres. "	En régie. — Pavage. — Pavés de Quenast.
Montaigu.....	"	"	2,073	"	2.50	"	"	Id. id.
Becquevoort.....	"	Becquevoort, route de Louvain à Diest.	2,536	"	"	"	"	"
			10,370					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensa- le- ment.		contenance.	sommes.								
Sichem.....	Mètres. 807.40	"	Mètres. 236.00	"	"	Mètres. 4,715.60	H. A. C.	Francs. "	Francs. 744 05	Francs. 6,910 53	Francs. 61,458 25	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. 69,112 83
Montaigu.....	130.00	"	498.00	"	"	1,447.00	Cette évaluation n'a pas été faite.									
Becquevoort...	"	"	"	"	"	2,536.00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	937.40	"	734	"	"	8,698.60										
	1,671.40															
	10,370.00															

Ce chemin doit relier entre elles les routes : 1° de Louvain à Diest par Aerschot ; 2° de Louvain à Diest par Winghe-Saint-Georges ; 3° de Diest à Turnhout.

Commune de Becquevoort. Cette commune n'a exécuté aucun travail. Pourtant la partie du

l'intérieur du bourg, ce chemin est longé par une mare très-longue et d'une grande capacité dans laquelle on recueille les eaux pluviales. Cette mare doit être conservée jusqu'à nouvel ordre, parce qu'il n'existe dans cette localité qu'un seul puits (de 75 mètres de profondeur, dit-on), dont les eaux sont soigneusement réservées aux usages culinaires par le propriétaire qui vend ce liquide aux habitants. Il y aurait lieu d'établir dans cette localité un ou plusieurs puits publics.

Les pavages de petite vicinalité dans le bourg de Montaigu sont en bon état.

Commune de Sicheu. Les parties de pavages nouvelles sont en bon état ainsi que les accotements et les contre-fossés. Les parties anciennes en dehors du bourg, vers le Demer, sont un peu fatiguées et demanderaient quelques relèvements et quelques améliorations aux contre-fossés et aux accotements. On voit dans le bourg quelques tas de fumier et une mare que le manque de puits en nombre suffisant oblige à conserver ; le Demer passe à la vérité dans la localité, mais à l'une des extrémité de la partie bâtie.

Les pavages de petite vicinalité sont en bon état.

PROVINCE DE BRABANT.

5^e DISTRICT VOYER (AERSCHOT).

Chemin de grande communication de Thielt à Cortenaeken.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON moyenne.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Thielt.....	Route de Louvain à Diest par Win- ghe-St-Georges.	"	Mètres. 200	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. Moyenne. "	Mètres. "	"
Molenbeek - Wers- beek.	"	"	3,771	"	2.50	6.00	0.30	Pavage. En régie. Pavés de Tirlemont, 5 ^e échantillon.
Beequeroort.....	"	"	988	"	"	"	"	"
Waenrode.....	"	"	3,812	"	2.50	6.00	0.30	Id. id. id.
Cortenaeken.....	"	Cortenaeken.....	2,630	"	"	"	"	"
			11,421					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensalement.		contenance.	sommes.								
Thielt.....	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 200.00	H. A. C. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "
Molenbeek - Wers- beek.	"	"	511.60	"	"	3,259.40	0.15.00	600 "	800 "	5,200 "	43,380 "	"	"	30 "	"	50,010 "
Beequeroort.....	"	"	"	"	"	988.00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Waenrode.....	16.00	"	399.60	"	"	3,396.40	Cette évaluation n'a pas été faite.									
Cortenaeken.....	"	"	"	"	"	2,650.00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	16.00	"	911.20	"	"	10493.80										
	927.20															
	11,421.00															

Ce chemin partant, à Thielt, de la route de Louvain à Diest par Winghe-Saint-Georges, coupant, à Waenrode, la route de Tirlemont à Diest, n'aboutit à rien à Cortenaeken (premier village de la province de Limbourg) et devrait être prolongé soit jusqu'à Geet-Betz où il trouverait le chemin de grande communication de Tirlemont à Haelen, soit jusqu'à Kersbeek-

Commune de Molenbeek-Wersbeek. La partie non améliorée est en bon état de viabilité. La partie améliorée est très bien construite et très-bien entretenue.

Commune de Becquevoort. Cette commune ne travaille pas plus au présent chemin qu'à celui de Becquevoort à Sichem. Elle avait promis de travailler cette année et n'a pas tenu sa promesse.

Le chemin dans son état actuel est épouvantable et impraticable. Lorsque je l'ai parcouru on travaillait à réparer les contre-fossés. La commune de Becquevoort est traversée par une route (Louvain à Diest) et longée par une autre (Tirlemont à Diest) et prétend n'avoir pas grand intérêt à la construction du présent chemin.

Commune de Wuenrode. La partie pavée est en bon état. La partie non améliorée est presque impraticable en divers endroits.

La commune d'Aerschot cède gratuitement le terrain nécessaire pour un redressement à faire subir à ce chemin sur une longueur d'environ 200 mètres.

Commune de Cortenaeken. N'a rien fait jusqu'à présent et déclare ne vouloir rien faire si on ne fait pas passer le chemin par son village.

PROVINCE DE BRABANT.

5^e **DISTRICT VOYER** (AERSCHOT).

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande communication avec ou sans subsides, jusqu'au 31 décembre 1830.

NOMS DES COMMUNES.	DATE DE L'EXECUTION.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		pavée.	empierreée.	ensablée.	
Diest.	Avant 1830	420.00	»	»	»
Schaffen	En 1845	37.00	»	»	»
Webbecom.	De 1830 à 1848	244.50	»	»	»
Sichem.	1830—1844	769.90	»	»	»
Caggevinne-Assent	1830—1850	305.00	»	»	»
Montaigu.	Avant 1830	1,092.50	»	»	»
Testelt	Id.	250.50	»	»	»
Aerschot	De 1830 à 1840	97.60	»	»	»
Gelrode	1846—1850	26.00	580.00	»	2 pontceaux en maçonnerie.
Nieuwrode.	1847—1849	»	1,206.00	»	2 demi-pontceaux avec la commune de Rhode-Saint-Pierre et 1 pont sur le grand Losteng.
Hauwaert	1845—1849	»	1,524.00	»	3 ponts.
Rhode-Saint-Pierre.	1846—1850	»	1,448.40	»	»
Hever	1842—1849	1,001.40	»	4,780.00	De 1841 à 1850, 25 ponts, buses en bois, etc.
Boort-Meerbeek	Avant 1830 et jusqu'à 1849	2,610.20	»	2,605.00	18 ponts, pontceaux de 1841 à 1850.
Holsbeek.	1845—1850	»	810.00	120.00	»
Wespelaer	1847	45.70	,	»	2 ponts et 1 égout
Thildonck	1847—1850	298.30	»	»	1 égout.
Wesemael	1845—1849	352.00	»	»	»
TOTAUX.		7,550.60	5,568.40	7,505.00	

DÉPENSE effectuée.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune.	la province.	l'État.	les particuliers.	
"	"	"	"	"	La dépense pour ces travaux n'est pas connue.
"	"	"	"	"	La dépense de ces travaux a été comprise dans les frais d'entretien et d'amélioration des chemins vicinaux.
24 "	24 "	"	"	"	19 ^m ,80 de pavage fait depuis 1830, ont coûté 24 fr.; les dépenses faites avant 1830 sont inconnues.
1,374 60	1,374 60	"	"	"	Une partie du pavage a été relevée en 1846 et a occasionné avec les 127 mètres exécutés en 1841, la dépense indiquée.
200 "	200 "	"	"	"	Les pavés de rebut employés en 1830 ont occasionné la dépense ci-contre.
"	"	"	"	"	La dépense de ces travaux n'est pas connue.
"	"	"	"	"	Id.
"	"	"	"	"	La dépense a été comptée dans les frais d'entretien et d'amélioration des chemins vicinaux.
839 37	336 83	502 54	"	"	
2,942 96	2,942 96	"	"	"	
4,695 98	2,928 98	287 00	800 "	700 "	
1,842 80	1,842 80	"	"	"	
8,501 68	6,771 25	1,730 35	"	"	
10,498 32	9,156 68	1,341 64	"	"	Dans la dépense ne sont pas compris les travaux exécutés avant 1841.— Ensablement exécuté avant 1841.
1,659 84	1,099 84	560 "	"	"	L'ensablement a été exécuté en 1845.
1,955 47	1,586 88	268 59	"	"	
1,297 45	1,297 45	"	"	100 "	
614 87	614 87	"	"	"	
36,447 26	30,177 14	4,670 12	800 "	800 "	

Résumant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'état des choses dans le cinquième district de la province de Brabant quant aux chemins vicinaux des deux catégories.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer.	COUT total des améliorations effectuées.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
De Winxela à Wespelaer	6,143.00	3,371.30	»	»	373.00	38,166 51
De Werchter à Beggynendyck.....	8,287.00	303.00	»	»	7,982.00	7,036 16
D'Aerschot à Winghe-St-George....	9,216.00	613.00	»	»	8,603.00	9,301 33
De Rillaer à Thielt.....	6,629.00	2,521.00	»	»	4,108.00	52,187 82
De Becquevoort à Sichem.....	10,370.00	1,671.40	»	»	8,698.00	8,009 86
De Thielt à Cortenaeken.....	11,421.00	927.20	»	»	10,493.80	14,097 67
TOTAL des chemins de grande communication.....	32,068.00	11,609.10	»	»	40,457.80	128,819 35
Chemins de petite vicinalité	»	7,330.60	3,368.40	7,303.00	»	56,447 26
TOTAL GÉNÉRAL.....	»	10,139.70	3,368.40	7,303.00	»	165,266 61
		32,233.00				
		ou 6 lieues.				

$$\text{Prix de revient du mètre courant de chemin de grande vicinalité} = \frac{128,819.35}{11,609.10} = \text{fr. } 11 \text{ } 09$$

$$\text{Prix de revient du mètre courant de chemin de petite vicinalité} = \frac{56,447.26}{20,824} = \text{fr. } 1 \text{ } 75^{(a)}$$

$$\text{Prix de revient du mètre courant de l'ensemble des chemins} = \frac{165,266.61}{32,233} = \text{fr. } 5 \text{ } 13$$

(a) Voyez pour l'explication de ce prix le tableau précédent.

6^e DISTRICT VOYER.

Ce district comprend les deux cantons de Tirlemont, le canton de Léau et celui de Glabbeek. Tous les chemins de grande vicinalité ont été décrétés avant l'entrée en fonction du commissaire voyer actuel. A sa connaissance, le commencement des travaux n'a été précédé, pour aucun chemin, de la rédaction d'un projet d'ensemble avec les plans, nivellements et devis nécessaires ⁽¹⁾. Il pense, cependant, que quelque chose de semblable a été fait pour certaines parties des chemins de Tirlemont à Gect-Betz (Haelen), de Tirlemont à Oirsbeek et de Neerheydissem à Esemael. Il serait désirable qu'à l'avenir il en fût autrement; mais le commissaire voyer manque des aides nécessaires pour lever des plans réguliers, et la trop grande modicité de son traitement ne lui permet pas de s'en procurer à ses frais.

Tous les subsides accordés par le Gouvernement ont été, à deux ou trois exceptions près, affectés à des chemins de grande vicinalité. Les chemins qui n'avaient qu'un intérêt local n'y ont pas participé.

Outre les chemins de grande vicinalité qui sont décrétés et de la construction desquels on s'occupe, il en est un dont l'utilité et le haut intérêt semblent reconnus; c'est celui qui, partant de Léau, irait rejoindre la route de l'État de Saint-Trond à Herck-la-Ville, en passant par l'intérieur des villages de Runkelen, Graesen et Rummen, et en se rattachant au village de Budingen par un embranchement de 450 mètres. Ce chemin serait le prolongement de la chaussée provinciale de Dormael à Léau; il établirait un rapport entre les communes de Graesen et de Budingen qui, aujourd'hui, sont inabordables l'une pour l'autre, et mettrait en relations avec le chef-lieu du canton (Léau) un grand nombre de localités comprises entre la Geele d'une part et la route de Saint-Trond à Herck-la-Ville d'autre part.

Tous les chemins ou toutes les parties de chemin améliorées dans le district le sont au moyen de pavages. Les matériaux employés proviennent de carrières ouvertes dans les environs de Louvain et de Tirlemont. Ce sont des grès blanchâtres ou bleuâtres de formation récente. Les pavés et les bordures sont, en général, de trop petit échantillon. Les premiers ont de 0^m,10 à 0^m,12 et les secondes de 0^m,20 à 0^m,24 en tête.

Dans certains cas, les communes achètent les pavés, fournissent le sable et

(1) Des évaluations approximatives étaient faites par MM. les secrétaires communaux.

traitent avec un maître paveur, pour la mise en œuvre de ces matériaux, à un prix déterminé par mètre carré; c'est le travail à l'entreprise. Les communes font les terrassements et le coffre.

Dans d'autres cas, les communes font faire, à la journée ou à l'entreprise, les terrassements (quand il y a lieu) ainsi que le coffre : elles fournissent le sable et traitent avec un entrepreneur de la fourniture des pavés (dont elles doivent faire le transport jusqu'à pied-d'œuvre) et de leur pose. C'est ce que les communes nomment travailler par régie.

Quant à la construction des travaux d'art, les administrations locales achètent des briques et de la chaux, prennent un ouvrier maçon à la journée et lui commandent de maçonner d'après leurs indications.

Tous ces marchés se font de la main à la main et sans contrats écrits. Il résulte de ce double mode, auquel il serait important de mettre fin, des inconvénients faciles à reconnaître.

Quant à l'entretien, les communes traitent, encore de la main à la main, avec un maître paveur pour le relevage des pavés : elles achètent et lui fournissent les pavés nécessaires pour remplacer ceux qui sont brisés. Il est pourvu à la réparation des accotements et des contre-fossés au moyen du rôle des chemins.

Pour l'entretien des ouvrages d'art on procède comme pour leur construction. Quand on emploie la pierre pour les travaux d'art, on fait usage du calcaire siliceux de Gobertange, qui est d'excellente qualité, ou de Hoxem (Cumptich), où il est moins bon.

Les pierres pour pavés proviennent généralement des hameaux de Bost et d'Ast (Tirlemont) et de la commune de Gossoncourt.

Les pavages ont lieu sur une largeur de 2^m,50 à 3 mètres. On les établit sur un lit de sable, variant d'épaisseur entre 0^m,15 et 0^m,30, selon la qualité du sol, et entre des bordures destinées à maintenir l'ensemble. On donne régulièrement une flèche de 0^m,08 au pavage.

Le drainage avec de la paille ou des fascines est d'un usage fréquent dans le 6^e district, surtout pour les chemins de petite vicinalité. Les chemins de grande communication en général n'en ont pas besoin, par suite des travaux de terrassement qu'on y exécute lors de leur amélioration.

Un drainage à l'aide de tuyaux en poterie, de 0^m,10 de diamètre, assemblés à manchons, a été exécuté avec succès sur une longueur de 50 mètres dans un chemin de petite vicinalité, commune d'Opheyllissem.

On trouvera, dans les tableaux suivants, les détails relatifs aux chemins de grande vicinalité, et les résultats de mon inspection.

On remarquera que, sur ces onze chemins, il y en a quatre au moins, et, probablement cinq, ceux de :

Opheyllissem à Noduwez ;

Opheyllissem à Escmael ;

Wommersom à la route de Tirlemont à Louvain ;

Dormael à Landen et de Winghe-St-Georges à Keerbeek-Miscom, dont on est fondé à espérer l'achèvement sans modification.

Ceux de :

Tirlemont à Haelen,

Vertryk à Opvelp,

Tirlemont à Nodebais ,

ne paraissent pas pouvoir être terminés, à moins que l'on n'apporte des modifications à leurs tracés.

Quant à ceux de :

Lubbeek à Boutersem ,

Binkum à Roosebeek ,

Melckwaser à Orsmael ,

ils ne pourraient s'achever qu'avec le concours de communes ne paraissant plus avoir grand intérêt à cet achèvement qui reste, par conséquent, fort problématique.

On remarquera une grande différence entre le prix de revient du mètre courant ou du mètre carré de pavage dans les divers chemins. Cette différence provient :

- 1° De la qualité des pierres employées ;
- 2° De la distance entre les routes à paver et les carrières ;
- 3° Des conditions plus ou moins favorables auxquelles les communes contractaient leurs marchés pour l'exécution des travaux.

On m'a signalé la manière vicieuse dont s'opère le curage des cours d'eau. Il semble que les communes, malgré le règlement provincial, continuent à faire faire cette opération par les riverains eux-mêmes au lieu de la faire faire, aux frais des riverains, sous la surveillance et la direction de l'autorité locale, d'après un rôle dressé par le receveur communal. Il en résulte que le curage s'exécute mal et quelquefois pas du tout. De plus, on se permet assez fréquemment et d'empiéter sur le lit des rivières et de changer leur direction à l'insu de l'autorité. Des inondations fréquentes et plus ou moins désastreuses sont la conséquence de cet état des choses, qui a aussi pour résultat la dégradation des chemins situés dans les vallées et vallons.

Le bon état de beaucoup de chemins est donc lié, dans le 6^e district, à l'écoulement facile des eaux des rivières ou ruisseaux qui le sillonnent et qui sont la Grande-Geete, la Petite-Geete, la Velpe, le Melsterbeek, le S'Hertogen-Gracht et le Dormaelsche-Beeck. De plus, l'état et la conservation de tous les chemins sont en outre évidemment liés à l'évacuation des eaux pluviales ou ménagères qui y arrivent. Le 6^e district pourrait donc, selon moi et selon M. le commissaire voyer qui en a la direction, donner utilement lieu à une étude ayant pour but de rechercher les moyens convenables pour l'écoulement des eaux de diverses natures.

Je donne dans les onze tableaux suivants l'état des choses et le résultat de mon inspection dans les chemins de grande communication. Le 12^e tableau est relatif aux chemins de petite vicinalité.

PROVINCE DE BRABANT.



6^e DISTRICT VOYER (TIRLEMONT).



Chemin de grande communication de Tirlemont à Haelen (Limbourg).

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	
Tirlemont	A la porte d'Oplinter.	"	1,600	0.005				Pavage en grès blanc, de formation récente, provenant des environs de Tirlemont (Bost). — Par régie.
Hautem-Sainte-Marguerite.	"	"	820	0.005				
Oplinter	"	"	6,911	0.05				
Neerlinter	"	"	5,850	0.02	5.00	7.00	0.50	
Budingen	"	"	2,696	0.005				
Geet-Betz	"	Limite de la province de Limbourg.	6,712	0.009				
			22,569					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		centimes.	francs.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Tirlemont.	800	"	500	"	"	300	"	"	"	300	7,200	"	"	"	"	7,500
Hautem-St-Marguerite.	907	"	"	"	"	820	"	"	"	600	7,380	"	"	"	"	7,980
Oplinter.	"	"	613	"	"	5,391	"	"	"	1,200	62,199	"	"	"	"	63,399
Neerlinter.	600	"	759	"	"	2,471	"	"	"	1,500	38,000	"	"	"	"	39,500
Budingen.	"	"	"	"	"	2,696	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Geet-Betz.	"	"	970	"	"	5,742	"	"	900	2,000	72,000	"	"	290	"	75,190
	2,307	"	2,842	"	"	17,420	"	"	900	5,600	186,779	"	"	290	"	193,569
	5,149															
	22,569															

Ce chemin est loin d'être terminé, puisque, sur une longueur totale de 22,569 mètres, il n'y en a que 5,149 qui soient pavés. Les tableaux ci-dessus indiquent ce qui est fait et ce qui reste à faire dans chaque commune. Sa grande importance rend indispensable son pavement entier dans le plus bref délai possible. — Dans les parties restant à améliorer, il y a urgence

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
Un pontceau de 1 ^m ,20 d'ouverture, en pierre (calcaire siliceux) de Gobertange.	9 40	"	"	"	50 "	Les ouvrages d'art sont en bon état, sauf le pontceau d'Oplinter qui manque de parapets.
"	"	"	"	"	"	
Un id. de 1 ^m ,50 d'ouverture..	14 54	"	"	"	60 "	
Un id. de 1 ^m ,10 d'ouverture..	11 40	"	"	"	75 "	
"	15 18	"	"	"	"	
Un pontceau de 1 ^m ,20 d'ouverture sur 6 mètr. de longueur. Un aqueduc de 0 ^m ,50 d'ouverture sur 10 mètr. de longueur.	"	222 40	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
concession	sommes														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	"	"	200	4,500	"	"	"	"	4,700	669	669	3,352	"	3 12	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	400	21,297 49	"	"	"	"	21,697 49	1,770	1,770	17,557 49	600	4 78	
"	"	"	500	15,052	"	"	"	"	15,552	1,061 67	1,061 67	13,423 65	"	3 80	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	222 49	500	13,707 25	"	"	250	"	14,719 74	2,542	2,542	9,635 74	"	5 06	
"	"	222 49	1,000	54,556 74	"	"	290	"	56,669 23	6,042 67	6,042 67	43,983 89	600	"	
										56,669 23					

pour quelques-unes, notamment le Kwaed-Plaets, commune de Hautem, et le Pot-Aerdeberg, commune d'Oplinter. Une pluie un tant soit peu prolongée rend ces deux passages impraticables.

Ce chemin, tel qu'il a été décrété, soulève des réclamations de la part de trois communes :

1° Hautem a refusé d'y contribuer parce qu'il passe trop loin du centre du village ;

2° Budingen refuse d'y contribuer si on ne modifie le tracé à partir de l'extrémité orientale du village de Neerlinter : la modification consisterait à rejeter , à partir du susdit point , le chemin d'environ 400 mètres vers le sud-est , de façon à le faire passer par le centre du village de Budingen ;

3° Neerlinter refusera toute coopération ultérieure si on n'accorde la demande de Budingen.

Cette demande me paraît fondée. En effet , selon la direction décrétée , le chemin , depuis Neerlinter jusqu'à Geet-Betz. ne traverse qu'un seul hameau peu peuplé , celui de Glabbeek . Selon la nouvelle direction , il traverserait trois hameaux peuplés , dits Eersten , tweeden et derden Driesch , et le village de Budingen. — Quant au hameau de Glabbeek , il suffirait d'un embranchement de 200 mètres pour le relier à la nouvelle direction. — Enfin , à l'aide d'un embranchement d'environ 460 mètres , la nouvelle direction du grand chemin dont il s'agit serait reliée avec le chemin de grande communication à décréter entre Léau et la route de l'État de Saint-Trond à Herck-la-Ville (vers Rummen) , chemin dont j'ai parlé dans les généralités relatives au sixième district. — D'après ces considérations , il me paraît , autant qu'on en peut juger en une première et rapide visite , qu'il y aurait lieu de faire droit aux prétentions de Neerlinter et de Budingen relativement à la nouvelle direction , et je suis d'avis que le gouvernement n'accorde plus de subsides avant que la question ne soit convenablement étudiée. La nouvelle direction allongerait , en total , le chemin d'environ 2,000 mètres et nécessiterait une dépense supplémentaire d'environ 20,000 fr. — Je pense également qu'avant d'accorder de nouveaux subsides il faudrait étudier la possibilité de faire passer le chemin par Hautem ou de rattacher ce village à la direction actuelle. — La grande utilité de ce chemin rend ces études urgentes ainsi que l'achèvement total de son amélioration.

Les chiffres portés aux tableaux ci-dessus se rapportent au tracé décrété et non à celui qui est demandé.

La commune de Geet-Betz compte faire , cette année , un bout de pavage de 450 mètres. Si on obtient le changement de direction , Budingen paverait la traverse du village et Neerlinter la traverse des trois hameaux de Driesch. — La commune d'Oplinter ne peut rien faire cette année , parce qu'elle a des dettes qu'elle doit payer avant d'entreprendre de nouvelles dépenses.

La commune de Neerlinter possédant un morceau de pavage continu de 1,359 mètres de longueur , aurait droit à obtenir un quart de barrière : on ne comprend pas pourquoi elle n'en a pas fait la demande.

Les parties pavées du chemin sont en très-bon état. Les pavés et les bordures sont cependant trop petits. Elles sont parfois un peu trop bombées , notamment à Neerlinter. — La réparation et l'entretien de certaines parties de contre-fossés mériteraient d'attirer l'attention des autorités locales , surtout à Oplinter. — Je dois en dire autant de certains objets (instruments agricoles , matériaux de construction , etc.) déposés sur la route et des tas de fumiers qui la bordent , la dégradent et empiètent sur ses bords dans la traversée des villages.

Dans la commune de Neerlinter , j'ai remarqué une vingtaine de mores puantes , qui , au dire du médecin de la localité , engendrent perpétuellement des fièvres intermittentes. — A Geet-Betz on va construire sous la rue du village un aqueduc pour conduire au dehors les eaux ménagères. — On m'a signalé la maison d'école de ce village comme trop petite , et , par suite , comme malsaine pour les enfants.

PROVINCE DE BRABANT.

6^e DISTRICT VOYER (TIRLEMONT)

**Chemin de grande communication de Winghe-Saint-Georges à Keersbeek-
Miscoom avec embranchement de Capellen sur ledit chemin.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Winghe-St-Georges.	Chaussée de Louvain à Diest.	"	Mètres. 1,950	Mètres. 0.005	Mètres. 2.50	Mètres. Moyenne. 6.60	Mètres. 0.50	Pavage en grès blancs de formation récente des environs de Tirlemont (Bost). Par régie.
Meensel-Kieseghem.		"	3,500	0.008	2.50	6.60	0.50	
Capellen.....		"	2,060	0.009	2.50	6.60	0.50	
Glabbeek-Suerbempde.		"	3,590	0.050	2.50	6.60	0.50	
Keersbeek-Miscom.		Capellen à Keersbeek-Miscom.	5,896	0.008	2.50	6.60	0.50	
			18,996					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		coûtance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Winghe-St-Georges.	"	"	824	"	"	1,126	0.26.00	1,150 "	550 "	1,170 "	18,190 "	"	"	70 "	610 "	21,740 "
Meensel - Kiese-ghem.	"	"	720	"	"	2,780	0.40.00	1,700 "	400 "	2,500 "	29,400 "	"	"	50 "	"	34,050 "
Capellen	"	"	430	"	"	1,630	"	"	475 "	912 "	20,600 "	"	"	"	"	21,987 "
Glabbeek - Suerbempde.	"	"	914	"	"	4,676	"	"	1,500 "	2,000 "	55,000 "	"	"	"	"	58,500 "
Keersbeek - Miscom.	"	"	397	"	"	5,499	"	"	1,300 "	1,800 "	60,000 "	"	"	"	"	63,100 "
	"	"	3,285	"	"	15,711	0.66.00	2,850 "	4,225 "	8,382 "	183,190 "	"	"	120 "	610 "	199,377 "
						18,996										

Ce chemin, d'une grande importance, puisqu'il met cinq communes en relation : 1° entre elles ; 2° avec la ville de Tirlemont ; 3° avec deux grandes routes, l'une de Louvain à Diest, l'autre de Tirlemont à Diest, n'est, à proprement parler, jusqu'à présent, qu'un chemin de terre entrecoupé par des pavages à la traversée de chaque village. La commune de Keersbeek-

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre contrail.	Travail d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
2 aqueducs de 0 ^m ,60 d'ouverture.	13 30	235 "	"	"	60 "	Le 1 ^{er} des 2 aqueducs est vieux et à reconstruire.
5 aqueducs de 0 ^m ,40 d'ouverture.	10 00	243 "	"	"	30 "	
2 id., id.	9 50	134 13	"	"	20 "	
6 aqueducs de 0 ^m ,40 à 1 mètre d'ouverture.	8 87	1,533 22	"	"	40 "	A Glabbeek, un aqueduc de 11 mètr. de longueur.
5 aqueducs de 0 ^m ,60 à 0 ^m ,80 d'ouverture et 2 pontceaux de 1 ^m ,50.	11 70	837 57	"	"	35 "	Reste à construire 5 aqueducs de 0 ^m ,60 d'ouverture. Deux pontceaux ont été emportés par les eaux et reconstruits à neuf.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
0.17.95	640 07	255 »	500 »	9,505 33	»	»	57 25	»	10,957 63	1,852 »	1,851 72	7,253 93	»	5 32	
0.39.15	1,712 85	245 »	300 »	4,910 02	»	»	50 »	»	7,217 87	1,157 40	1,157 40	4,903 07	»	4 »	
»	»	154 13	111 76	3,702 58	»	»	»	»	4,068 47	678 »	676 »	2,716 47	»	3 80	
»	»	1,555 22	310 71	6,241 24	»	»	»	»	8,107 17	980 »	980 »	6,147 17	»	3 55	
»	»	837 37	»	4,610 07	»	»	»	»	5,447 44	771 »	771 »	3,905 44	»	4 60	
0.57.40	2,352 92	3,046 72	1,322 47	28,969 24	»	»	107 25	»	35,798 60	5,436 40	5,436 40	24,926 08	»		
										35,798 32					

Miscom qui n'a que 397 mètres de pavage, sur un développement de 5,896 mètres, ne veut plus améliorer que quelques parties très-mauvaises : elle demandera un subside à cet effet et voudrait ensuite en rester à son chemin de terre qui, à cause de la nature du sol, n'est jamais, dit-on, très-mauvais. Dans la commune de Glabbeek-Suerbempde, le chemin de terre devient

moins bon et manque de largeur. Dans la partie pavée dans la traverse du village il est ombragé et, par place, presque recouvert par le feuillage d'arbres parmi lesquels ceux d'un de MM. les échevins de la commune se font remarquer par leur empiétement et leur ombrage touffu. Sur Kieseghem, dans la partie non améliorée, il y a des endroits où le chemin est réduit à une largeur de 2^m,50 et plusieurs passages où il est extrêmement mauvais.

En résumé, les parties pavées sont en bon état : il en est de même des nombreux pontceaux ou aqueducs établis sur la voie. Les parties non améliorées étaient bonnes sur Keersbeek-Miscom, médiocres ou mauvaises sur les autres communes. Toutes doivent être détestables par les mauvais temps. L'achèvement du pavage est par conséquent nécessaire, et il y a lieu d'aider les communes de bonne volonté et de stimuler celles qui se montrent partisans du *statu quo*.

PROVINCE DE BRABANT.

6^e DISTRICT VOYER (TIRLEMONT).

Chemin de grande communication de Lubbeek à Boutersem.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Lubbeek	Route de Louvain à Diest.	Route de Tirlemont à Louvain.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	Pavage en grès bleuâtre, de formation récente, des en- viron de Louvain. Par en- treprise, au mètre carré.
Bautersem			6,122	0.02	3.00	7.00	0.50 à 1.00	
			2,647	"	"	"	"	
			8,769					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	parage	empierre- ment	parage.	empierre- ment.	ensemble- ment		contenance.	sommes								
Lubbeek	Mètres.	Mètres	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
	670.80	"	759.20	"	"	4,692	0.40.46	1,229 93	1,530 "	3,673 20	57,771 20	"	"	"	"	64,204 33
Bautersem. . . .	"	"	"	"	"	2,647	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	670.80	"	759 20	"	"	7,339										
						8,769										

Ce chemin, partant de la route de Louvain à Diest, devait la relier à celle de Louvain à Tirlemont en traversant les communes de Lubbeek et de Bautersem. La commune de Lubbeek a construit la partie qui relie le centre de son village avec la première de ces routes et se

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre coural.	Travail d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
8 aqueducs en briques. Chaux de Tournay. Une buse en bois.	12 10	1,522 06	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enlèvement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
centimes.	francs.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
0.40.46	1,229 93	1,522 06	858 »	13,660 49	»	»	»	»	17,279 48	2,350 »	1,790 »	11,331 00	1,808 39	4 03	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
										17,279 48					

trouve, par conséquent, en communication facile et presque directe avec Louvain et Tirlemont. D'un autre côté, Boutersem a son village situé sur la route de Louvain à Tirlemont, à égale distance de ces deux villes. Elle ne me semble avoir aucun intérêt de contribuer en rien

à l'amélioration du chemin de grande communication dont il s'agit. Il me paraît donc que les intérêts des deux communes engagées dans la question étant satisfaits par les communications actuellement existantes, celle dont il s'agit ne s'achèvera pas.

La partie améliorée est dans un état parfait. On y a fait un redressement qui a réduit à 2 p. ‰ une pente de 7 p. ‰. Les parties non améliorées étaient elles-mêmes dans un excellent état d'entretien.

PROVINCE DE BRABANT.

6^e DISTRICT VOYER (TIRLEMONT).

Chemin de grande communication de Vertryck à Neervelp.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Vertryck.....	Route de Tirlemont à Louvain.	"	Mètres. 2,986	Mètres. 0.005	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6.60	Mètres. 0.50	Pavage en grès blanc de formation récente et provenant des environs de Tirlemont (Bost). La livraison des pavés a été effectuée par entreprise, ainsi que leur pose. La commune a fait les corvées, construit le coffre, cherché le sable, etc., etc.
Neervelp.....	"	Commune de Neervelp.	2,100	0.015	3.00	6.60	0.50	
			5,086					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensalement.		contenance	sommes.								
Vertryck.....	Mètres. 2,980	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	H. A. C.	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. 22,375 "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. 22,375 "
Neervelp.....	"	"	381	"	"	1,719	"	"	"	1,000 "	20,000 "	"	"	"	"	21,000 "
	2,986	"	381	"	"	1,719	"	"	"	1,000 "	42,375 "	"	"	"	"	43,375 "
	3,367															
	5,086															

Ce chemin de grande communication devait relier la route de Louvain à Tirlemont à celle de Louvain à Namur en passant par Vertryck, Neervelp et Opvelp, se dirigeant ensuite sur le chemin de grande communication de Tirlemont à Nodebais, en se reliant à ce chemin à Tourinne-la-Grosse. Il y a eu désaccord entre les deux communes de Neervelp et d'Opvelp en

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs	Francs.	Francs.		Francs.	
"	7 30	"	400 "	3/4 de barrière au village de Vertryck.	200 "	
"	9 "	"	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.			
conception.	sommes.															
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	Francs.	Francs	Francs	Francs	Francs	Le pavage a été com- mencé avant 1836 et ter- miné en 1847.	
"	"	"	"	22,375 "	"	"	"	"	22,375 "	2,500 "	2,500 "	17,375 "	"	2 50		
"	"	"	278 30	3,141 "	"	"	"	"	3,419 30	268 "	268 "	2,883 30	"	3 "		
"	"	"	278 30	25,516 "	"	"	"	"	25,794 30	2,788 "	2,788 "	20,258 30	"			
										23,794 30						

ce sens que la direction adoptée dans la première aurait empêché le chemin de passer par le village de la seconde qui a refusé son concours. Le chemin s'est ainsi arrêté à peu près à la limite sud de la première. La seconde a fait quelques pavages dans l'intérieur du village avec les subsides de l'État. Ils ont ensemble 381 mètres. Ils ne figurent pas au tableau, parce qu'ils

n'appartiennent pas à la grande vicinalité. Le chemin dont il s'agit aurait une haute utilité en ce qu'il permettrait à un assez grand nombre de communes d'arriver à la station et au marché de Tirlemont. Il y aurait donc lieu de le poursuivre en ayant tel égard que de droit aux prétentions d'Opvelp. En résumé, la commune de Neervelp est *assez* disposée, *pour le moment*, à paver dans la direction décrétée ; mais Opvelp s'y refuse formellement, disant que son débouché est Louvain, et que, pour y venir, elle préfère paver le chemin direct (par Bierbeek) vers cette ville, au lieu d'aller à Nodebais prendre la chaussée pour se rendre à Louvain, et faire de cette manière un détour d'une lieue et demie.

Opvelp a déjà pavé 731 mètres de longueur sur le chemin vers Bierbeek ; elle n'a eu aucun subside à cet effet.

La partie du chemin comprise entre la route de Tirlemont à Louvain et le chemin de fer est fatiguée et aurait besoin de réparations : elle manque de contre-fossés et les pavés sont trop petits ; cette partie est vieille et, du reste, encore facilement parcourable. Le reste du pavage est en très bon état.

PROVINCE DE BRABANT.

6^e DISTRICT VOYER (TIRLEMONT).

Chemin de grande communication de Tirlemont à Nodebais.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du passage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Tirlemont.....	Porte de Hongaerde à Tirlemont.	"	Mètres. 460.00	0.008	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 7.00	Mètres. 0.50	Pavage en grès blancs de formation récente des environs de Tirlemont (Bost). Par régie. Id.....
Oirsbeek.....	"	"	2,727.00					
Hongaerde.....	"	"	1,759.50					
Cumptich.....	"	"	747.00					
Meldert.....	"	Limite des communes de Meldert et de Beauvechain.	4,026.00					
			9,699.50					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enrobement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	passage	empierrement.	passage.	empierrement.	ensablement.		centimes	francs.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Tirlemont.....	100.00	"	360.00	"	"	"	"	"	150 "	150 "	3,810 "	"	"	"	"	4,140 "
Oirsbeek.....	100.00	"	700.00	"	"	1,927.00	"	"	150 "	1,000 "	26,700 "	"	"	"	"	27,850 "
Hongaerde.....	230.00	"	"	"	"	1,509.50	"	"	"	"	2,300 "	"	"	"	"	2,300 "
Cumptich.....	"	"	"	"	"	747.00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meldert.....	"	"	"	"	"	4,026.00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	430.00	"	1,060.00	"	"	8,209.50	"	"	300 "	1,150 "	32,810 "	"	"	"	"	34,260 "
	1,490.00															
	9,699.50															

La grande vicinalité avait d'abord été décrétée entre Tirlemont et Hamme-Mille : une décision postérieure a modifié la première et a décrété la grande vicinalité entre Tirlemont et Nodebais à la route de Louvain à Namur, en rejetant la direction un peu vers le sud-est pour l'écartier du chemin de Vertryck à Opvelp. Ce chemin aurait une grande importance en ce

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
1 buse en bois de chêne.....	Francs. 8 70	Francs. 150 »	Francs. 140 »	(a)	Francs. 200 »	Les travaux ont été commencés en 1847.
1 id.....	8 58	150 »	»	»	100 »	(a) Cette barrière est le quart d'une barrière entière. Un poteau se trouve sur le territoire de Tirlemont et un sur celui d'Oirsbeek. La perception se fait de commun accord et le montant est employé pour l'entretien de la chaussée.
Toutes deux sont de grande dimension : 0m,60 d'ouverture sur 10 mètres de longueur, bandes et équerres en fer, bois de 0m,10 d'épaisseur.	10 »	»	»	»	20 »	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	150 »	150 »	3,840 »	»	»	»	»	4,140 »	1,500 »	1,500 »	1,140 »	»	2 90	
»	»	150 »	400 »	6,300 »	»	»	»	»	6,850 »	1,107 »	1,107 »	4,366 »	270 »	2 53	
»	»	»	»	2,300 »	»	»	»	»	2,300 »	400 »	400 »	1,500 »	»	3 33	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	300 »	550 »	12,440 »	»	»	»	»	13,290 »	3,007 »	3,007 »	7,006 »	270 »		
										13,290 »					

qu'il rattacherait 8 à 9 communes à la station et au marché de Tirlemont. Malheureusement, des motifs locaux, dont il est impossible, sans une étude spéciale, d'apprécier la valeur, s'opposent à sa continuation dans le 8^e district voyer. Cumplich et Hougaerde fondent leur refus de concours sur ce que le chemin, passant à leurs limites respectives, s'éloigne du

centre de leurs habitations : Hougærde ajoute qu'ayant un marché aux grains concurrent de celui de Tirlemont, il lui importe de ne pas faciliter l'accès de ce dernier aux communes qui fréquentent le sign. Meldert (Maillart) refuse sa participation, parce que le chemin s'éloigne du village dans l'intérieur duquel il y a déjà 1,120 mètres de pavage.

Il n'y a, en conséquence, dans tout le chemin que 1,490 mètres de pavage sur Tirlemont, Oirsbeek et Hougærde.

La partie pavée du chemin est dans un excellent état d'entretien : celle qui est restée à l'état de chemin de terre est aussi, en été, d'un parcours facile. La commune de Tirlemont alloue pour la continuation de ce chemin une somme annuelle de 2,000 francs, pendant 10 ans, aux différentes communes qui veulent le prolonger.

Un quart de barrière, établi sur la partie pavée de ce chemin dans les communes de Tirlemont et Oirsbeek, a été adjugé pour la somme de 140 francs.

PROVINCE DE BRABANT.



6^e DISTRICT VOYER (TIRLEMONT).



Chemin de grande communication de Binckom à Roosbeek.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Binckom	Route provinciale de Tirlemont à Winghe - Saint- Georges.	"	Mètres. 764	Mètres. 0.01	Mètres. "	Mètres. Moyenne 6.60	Mètres. 0.50	"
Kerckom		"	2,264	0.01	3.00	6.60	0.50	Grès des environs de Tirle- mont (Bost). — Par régie.
Roosbeek		Granderoute de Tir- lemont à Louvain.	2,787	0.008	3.00	6.60	0.50	Pierres blanches (calcaire si- liceux) de Hoxem, près de Tirlemont. — Achat des pierres sur les lieux; la commune les conduit à pied-d'œuvre, construit le coffre, et prend un paveur pour poser les pierres.
			3,815					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blement.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Binckom.	"	"	"	"	"	764	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Kerckom.	182	"	200	"	"	1,582	"	"	"	1,000	18,339 50	"	"	"	"	19,339 50
Roosbeek.	595	"	534	"	"	1,658	"	"	300	1,200	26,000 "	"	"	"	"	27,500 "
	777	"	734	"	"	4,304	"	"	300	2,200	44,339 50	"	"	"	"	46,839 50
	1,511															
	3,815															

Ce chemin unit les routes de Tirlemont à Aerschot (provinciale) et de Louvain à Tirlemont (État). Il n'a qu'une importance secondaire puisqu'il traverse trois communes dont deux,

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
»	Francs.	Francs.	Francs.	»	Francs.	
»	»	»	»	»	»	
1 aqueduc en briques de 0 ^m ,80 d'ouverture (vieille construc- tion).	10 50	»	»	»	»	L'aqueduc en briques de Kerckom est d'an- cienne construction; il est en bon état. — Ouver- ture 0 ^m ,90.
1 pont en bois sur la Velpe (mauvais, à reconstruire).	9 83	»	»	»	60 »	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	200 "	3,820 50	"	"	"	"	4,020 50	370 57	370 57	3,279 36	"	3 50	
"	"	"	250 "	5,010 "	"	"	"	"	5,260 "	985 "	985 "	3,290 "	"	3 28	
"	"	"	450 "	8,830 50	"	"	"	"	9,280 50	1,355 57	1,355 57	6,569 36	"		
										9,280 50					

Binckom et Roosbeek, ont leurs villages situés respectivement sur la première et la deuxième des routes susnommées. Il n'offre donc guère d'intérêt que pour Kerckom qu'il relie avec les

deux villages et les deux routes que je viens de citer. — Aussi la commune de Binckom n'a-t-elle pas consenti, jusqu'à présent, à travailler sur son territoire. — On n'a mis la main à l'œuvre que sur Kerckom et Roosbeek. — Les parties améliorées sur les deux communes sont en bon état, même celles qui sont antérieures à la déclaration de grande vicinalité. — Les parties en terre sont bonnes, faciles à paver, mais n'ont pas leur largeur.

PROVINCE DE BRABANT.



6^e **DISTRICT VOYER** (TIRLEMONT).



Chemin de grande communication d'Opheyllissem à Noduwez.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Opheylissem.....	Route de Tirlemont à Huy.	Chemin de grande communication de Jodoigne à Noduvez.	Mètres. 1,720	Mètres. 0.002	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6.00	Mètres. 0.50	Pavage en grès blancs de for- mation récente de Hup- paye.

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	casse- ment.		contenance	sommes.								
Opheylissem . . .	Mètres. 520	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. 1,200	H. A. C. »	Francs. »	Francs. »	Francs. 860 »	Francs. 18,920 »	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. 19,780 »

Ce chemin a une grande importance, d'abord parce qu'il met plusieurs communes consi-
dérables en relation avec la route de Tirlemont à Huy et avec la station du chemin de

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courat.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	11 50	"	"	"	60 "	Pour la continuation de ce chemin jusqu'à Noduwex, voyez le 9 ^e district voyer de la province, chemin de Jodoigne à Noduwex-Linsmeau.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	»	260 »	5,720 »	»	»	»	»	5,980 »	»	»	5,980 »	»	3 83	

fer à Esemael (au moyen du chemin de grande communication d'Opheylissem à Esemael avec lequel il se relie) et ensuite pour l'exploitation de la grande fabrique de sucre de

M. Vandebossche.—La partie de ce chemin pavée jusqu'à ce jour l'a été aux frais exclusifs de la commune. M. Vandebossche vient d'allouer un subside de 2,000 fr. pour la continuation du pavage. — La partie pavée est en bon état de viabilité, mais un peu fatiguée par les fortes charges qu'elle supporte. — On compte paver cette année 5 à 600 mètres et autant l'année prochaine, de façon à terminer la partie du chemin qui se trouve dans le sixième district. (Voyez le 9^e district, chemin de Jodoigne à Noduvez : celui-ci en forme la suite.)

PROVINCE DE BRABANT.

6^e DISTRICT VOYER TIRLEMONT).

Chemin de grande communication d'Opheydissem à Esemael.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Opheylissem	Grande route de Tir- lemont à Ifuy.	"	Mètres. 272	Mètres. 0.004	Mètres. 5.00	Mètres. Moyenne. 6.60	Mètres. 1.00	Pavage en grès blancs de for- mation récente, de Hup- paye. La livraison des pavés, du sable et la main- d'œuvre par entreprise. Sans adjudication.
Neerheylissem		"	5,650	0.003	5.00	6.60	1.00	
Esemael		Chemin de fer. Sta- tion d'Esemael.	960	0.006	5.00	6.60	1.00	
			4,862					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensablement.	Frais de confection de Projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensablement.		contenance.	sommes.									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Opheylissem . . .	272	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Neerheylissem . .	1,541	»	1,839	»	»	250	»	»	100 »	1,692 »	27,918 »	»	»	»	»	29,710 »	
Esemael.	»	»	600	»	»	360	»	»	»	409 »	11,120 »	»	»	»	»	11,520 »	
	1,813	»	2,439	»	»	610	»	»	100 »	2,092 »	39,038 »	»	»	»	»	41,230 »	
	4,252																
	4,862																

Ce chemin a beaucoup d'importance en ce qu'il met en communication avec la station du chemin de fer à Esemael plusieurs communes populeuses auxquelles il est ou sera relié, lui-même, à l'aide du chemin de grande communication d'Opheylissem à Noduwez. — Les parties

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1830 à 1851.	Emplacement.		
1 aqueduc en pierres extraites dans la commune : chaux de Iluy.	12 »	»	»	»	20 »	Le pavage sur Opheylissem a été exécuté sans subsidés en 1847. Le péage sur le pont de la Geete donne un produit annuel de 20 francs.
1 aqueduc de 0 ^m ,40 d'ouver- ture sur 10 mètres de lon- gueur.	12 12	100 »	»	»	870 »	
1 pont en pierres sur la Geete, existant depuis un temps immémorial et donnant lieu à un péage.	12 »	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.		
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.				
contenance.	sommes.																
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.			
"	"	"	264	3,000	"	"	"	"	3,264	"	"	3,264	"	"	4	(a) Cette somme a été payée à un conducteur de ponts et chaussées avant l'entrée en fonctions du commissaire voyer actuel	
"	"	100	1,692	37,918	"	"	(a) 90 62	(b) 1,125	40,928 62	4,336 25	4,336 25	32,256 12	"	"	4 04	(b) Pour réparation de dégâts causés par de forts transports de houille et de betteraves.	
"	"	"	200	7,000	"	"	"	"	7,200	"	545	545	6,110	"	4		
"	"	100	2,156	47,918	"	"	90 62	1,125	51,392 62	4,381 25	4,381 25	41 639 12	"	"			
										51,392 62							

améliorées de ce chemin qui, comme on le voit dans les tableaux ci-dessus, est presque achevé, sont en très-bon état de viabilité. Quelques parties dans la traverse d'Opheylissem auraient cependant besoin d'être relevées. Malgré le peu de pavage qui reste à exécuter, on

estime qu'il faudra encore trois ou quatre ans pour l'achever, parce que la commune d'Esemael, qui est pauvre et peu peuplée, n'en peut guère faire que quatre-vingts mètres environ, par an.

L'établissement d'une demi-barrière a été demandé à la date du 8 août 1850, et, jusqu'à présent, il n'a pas été répondu à cette demande. Ce retard a été fâcheux, parce que la police de roulage n'étant pas établie, on a pu circuler sur la route pendant les dégels et on y a ainsi occasionné des avaries qui ont exigé pour 870 francs de réparations dans la partie de Neerheylißem.

PROVINCE DE BRABANT.

6^e DISTRICT VOYER (TIRLEMONT).

**Chemin de grande communication de Wommersom à la route de Tirlemont
à Saint-Trond.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximale.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Wommersom.....	Wommersom	A la Heck, chaus- sée de Tirlemont à Saint-Trond.	Mètres. 2,133	Mètres. 0.006	Mètres. 5.00	Mètres. Moyenne. 6.60	Mètres. 0.30	Pavage en grès blancs de formation récente des en- virons de Tirlemont. Par régie.

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enselement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	enselement.		contenance.	sommes.									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Wommersom . . .	"	"	900	"	"	1,255	x	"	"	2,000	"	22,071 25	"	"	"	"	24,071 25

Ce chemin n'a d'importance que pour la commune de Wommersom qu'il tire de son isolement en la rattachant à la grande route de l'État de Tirlemont à Saint-Trond.—On estime qu'il faut encore 5 à 6 ans pour que l'amélioration soit complète : elle est cependant urgente,

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travail d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
2	Francs. 10 35	Francs. »	Francs. »	»	Francs. 60 »	Pavage commencé en 1849.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, Indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
causées.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	»	1,085 »	8,247 50	»	»	»	»	9,332 50	1,280 »	1,280 »	6,772 50	»	3 45	
										9,332 50					

car une grande portion de la partie non améliorée repose sur une argile forte et grasse (pot-
eerde) et est impraticable durant l'hiver.

La partie pavée est en bon état.

672

PROVINCE DE BRABANT.



6^e DISTRICT VOYER (TIRLEMONT).



Chemin de grande communication de Melckwaser à Orsmact.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON moyenne.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Melckweser.....	Melckweser.....	•	Mètres. 1,883	Mètres. 0 002	Mètres. 2.90	Mètres. Moyenne. 6.60	Mètres. 0.80	Pavage en grès blancs, de formation récente, des environs de Tirlemont (Bost).
Orsmael.....	•	Chaussée de Tirlemont à Saint-Trond.	2,710	0.004	5.00			
			4,593					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance	sommes.								
Melckweser	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. 1,297	Mètres. »	Mètres. »	Mètres. 586	H. A. C.	Francs. »	Francs. 200	Francs. 800	Francs. 17,830	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. »	Francs. 18,830
Orsmael	725	»	»	»	»	1,085	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	725	»	1,297	»	»	2,571	»	»	200	800	17,830	»	»	»	»	18,830
	2,022															
	4.593															

L'utilité de ce chemin est restreinte aux communes de Melckweser et d'Orsmael qu'il relie à la grande route de Tirlemont à St-Trond.

Mais il faut observer qu'Orsmael ayant, avant la déclaration de grande vicinalité, construit un pavé qui le rattache à cette route, n'a pas d'intérêt à paver la partie de sa commune qui

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
3 aqueducs en briques, chaux de Tournay, de 0m,30 d'ou- verture.	10 "	200 "	"	"	50 "	Pavage commencé en 1846.
"	9 42	"	"	"	50 "	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
concession	sociétés.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
»	»	200	600	12,170	»	»	»	»	12,970	1,500	1,500	9,970	»	3 45	
»	»	»	»	6,942	»	»	»	»	6,842	»	»	6,842	»	3 14	
»	»	200	600	19,012	»	»	»	»	19,812	1,500	1,500	16,812	»		
										19,812					

se trouve entre son village et la limite de Melckweser. Elle se refuse donc à accomplir ce travail. Le pavage, dans la commune de Melckweser, laisse à désirer dans beaucoup d'endroits, notamment le long de deux mares qui empiètent sur les accotements et dans lesquelles le poids des voitures passant sur la route fait ébouler les bordures du chemin.

Le pavage dans Orsmael est excellent. Il n'existe pas de compte exact des dépenses faites par cette commune, par la raison, qu'elle a acheté les pavés à la carrière, et que les habitants ont fait les transports, ouvert le coffre et conduit le sable. La somme de 6,842 francs est à peu près le prix des 725 mètres de pavage existant, tous frais compris; toutes les prestations ou corvées volontaires ont été évaluées en argent.

PROVINCE DE BRABANT.

6^e DISTRICT VOYER (TIRLEMONT).

Chemin de grande communication de Dormael à Landen.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	
Dormael.....	Chaussée de Tirle- mont à St-Trond.	Station de Landen.	3,545	0.01	3.00	7.00	0.30	Pavage en grès blancs de for- mation récente des envi- rons de Tirlemont (Bost).

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensable- ment.		contenance	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Dormael.	"	"	543	"	"	2,700	"	"	"	1,200 "	34,750 "	"	"	"	"	35,950 "

Ce chemin a une grande importance qui est de nature à s'accroître encore par la suite. Les communes qu'il traverse dans la province de Liège entre Dormael et Landen sont : Neer-

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	10 11	"	"	"	50 "	Pavage commencé en 1847. Pour la continuation de ce chemin, voyez dans la province de Liège.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
contenance	sommes.														
H. A. C	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	"	"	305 "	8,219 25	"	"	"	"	8,524 25	3,193 25	601 25	4,729 75	"	3 37	
										8,524 25					

landen, Attenhoven et Landen. J'ignore si la grande vicinalité est déclarée dans la province de Liège. La partie améliorée sur Dormael est en très-bon état.

PROVINCE DE BRABANT. —

Travaux exécutés aux chemins vicinaux autres que ceux de grande

NOMS DES COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		parée.	empierrée.	ensablée.	
Attenrode-Wever	1850	»	»	»	1 aqueduc en briques. . . .
	Avant 1830	93	»	»	1 pontceau en briques . . .
	1843	34	»	»	»
	1844	135	»	»	1 aqueduc en briques. . . .
Bauterssem	1845	216	»	»	1 pontceau en briques . . .
	1848	62	»	»	»
	1849	115	»	»	»
	1850	80	»	»	»
		735	»	»	
	1842	»	»	180	»
Bincom	1845	»	»	200	»
	1849	»	»	300	»
		»	»	680	
Budingen	»	»	»	»	»
	1843	282	»	»	2 aqueducs en briques. . .
	1844	200	»	»	1 aqueduc en briques. . . .
	1846	160	»	»	1 aqueduc en briques. . . .
Bunsbeek	1847	60	»	»	1 aqueduc en briques . . .
	1848	266	»	»	»
	1849	220	»	»	1 aqueduc en briques . . .
	1850	65	»	»	»
		1,253	»	»	
Capellen	»	»	»	»	»

6^e DISTRICT VOYER.

communication, avec ou sans subsides, jusqu'au 31 décembre 1850.

DÉPENSES TOTALES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particaliers.	
267 "	267 "	"	"	"	La commune n'a pas de pavage.
6,748 "	6,748 "	"	"	"	
735 "	735 "	"	"	"	Cet ensablement a été exécuté au moyen du rôle des chemins et entretenu de même.
"	"	"	"	"	La commune n'a pas de pavage; mais quelques ponts en bois dont la date de construction est inconnue.
11,758 80	11,758 "	"	"	"	
"	"	"	"	"	N'a de pavage et d'ouvrages d'art qu'à son chemin de grande communication.

NOMS DES COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		parée.	empierrée.	ensablée.	
Cumptich	Depuis 1830 à 1840	545	"	"	1 pontceau en pierres . . .
	1842	550	"	"	"
	1843	190	"	"	"
	1845	14	"	"	"
	1847	630	"	"	"
	1848	375	"	"	"
	1850	402	"	"	1 aqueduc en briques . . .
		2,707	"	"	
Dormael	1844	59	"	"	"
	1845	327	"	"	"
	1846	75	"	"	"
		461	"	"	
Esmael	1850	90	"	"	"
L'Ecluse	1844	340	"	"	2 pontceaux en pierres. . .
	1845	190	"	"	"
	1846	233	"	"	"
	1847	249	"	"	"
	1848	100	"	"	"
	1850	87	"	"	"
		899	"	"	
Geet-Betz	"	"	"	"	"
Glabbeek	"	"	"	"	"
Graesen	"	"	"	"	"

DÉPENSES TOTALES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
13,252 38	12,105 89	1,146 49	"	"	
4,188 20	4,000 "	188 21	"	"	
775 59	775 59	"	"	"	La commune a encore un pavage à son chemin de grande communi- cation.
11,660 91	11,000 "	660 91	"	"	
"	"	"	"	"	N'a de pavage ni d'ouvrages d'art qu'à son chemin de grande commu- nication, sauf quelques vieux pont- ceaux en bois de très-ancienne con- struction.
"	"	"	"	"	N'a de pavage et ouvrages d'art qu'à son chemin de grande com- munication, sauf quelques vieilles buses en bois posées depuis plus de quarante ans.
"	"	"	"	"	

NOMS DES COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		pavée.	empierreée.	ensablée.	
Gossoncourt	Depuis 1830 à 1840	576	"	"	"
	1842	310	"	"	"
	1843	630	"	"	"
	1844	180	"	"	"
	1845	613	"	"	"
	1846	100	"	"	"
	1847	410	"	"	"
	1848	79	"	"	"
	1849	320	"	"	"
	1850	125	"	"	"
		3,336	"	"	
Haekendover.	Depuis 1830 à 1840	773	"	"	1 pontceau en briques . . .
	1843	136	"	"	1 pontceau en briques . . .
	1845	25	"	"	"
	1846	195	"	"	"
		1,129	"	"	
Hautem-Sainte-Marguerite.	Depuis 1830 à 1840	350	"	"	1 pontceau en briques . . .
	1844	123	"	"	1 pontceau en briques . . .
	1847	88	"	"	"
	1848	64	"	"	"
		625	"	"	
Hooleden.	1847	158	"	"	1 pontceau en briques et 4 aqueducs.
	1849	225	"	"	"
		383	"	"	
Hougaerde.	Avant 1830	2,550	"	"	2 pontceaux en pierres. . .
	Depuis 1830 à 1840	2,473	"	"	1 pontceau en pierres . . .
	1841	161	"	"	"
	1842	158	"	"	"

DÉPENSES TOTALS effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
26,260 76	26,260 76	"	"	"	
9,861 60	9,861 60	"	"	"	
5,625 30	5,625 30	"	"	"	
3,474 "	3,474 "	"	"	"	

NOMS DES COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		pavée.	empierrée.	ensablée.	
Hougaerde (suite).	1843	130	»	»	»
	1844	171	»	»	»
	1845	214	»	»	»
	1846	614	»	»	1 aqueduc en briques . . .
	1847	293	»	»	»
	1848	308	»	»	»
	1849	166	»	»	»
	1850	157	»	»	»
Heelenbosch		7,395	»	»	
	Avant 1830	15	»	»	1 pont en pierres.
	Depuis 1830 à 1840	112	»	»	»
	1845	256	»	»	1 aqueduc en briques . . .
	1848	374	»	»	1 aqueduc en briques . . .
Halle-Boyenhoven	1850	719	»	»	»
		1,461	»	»	
Kerckom.	»	»	»	»	»
Kersbeek-Miscom.	»	»	»	»	»
Léau.	Avant 1830	1,640	»	»	3 pontceaux en pierres et en briques et 1 aqueduc en briques.
Lubbeek.	»	»	»	»	»
Meensel-Kieseghem.	»	»	»	»	»
Meldert	1842	497	»	»	1 pontceau en pierres . . .
	1844	220	»	»	»
	1847	657	»	»	1 pontceau en pierres . . .
	1848	270	»	»	»
	1849	185	»	»	»
		1,829	»	»	

DÉPENSES TOTALES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune, en numéraire et en nature	la province.	l'État.	les particuliers.	
67,854 »	65,812 »	1,802 »	240 »	»	
960 »	960 »	»	»	»	
12,320 »	12,320 »	»	»	»	
»	»	»	»	»	N'a de pavage et d'ouvrages d'art qu'à son chemin de grande com- munication.
»	»	»	»	»	N'a de pavage et ouvrages d'art qu'à son chemin de grande com- munication, sauf quelques vieux pontceaux et buses en bois con- struits depuis nombre d'années.
15,086 »	16,086 »	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	Même observation que pour Kers- beek-Miscom.
15,860 »	13,078 »	2,482 »	»	»	

NOMS DES COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		payée.	empierrée.	ensablée.	
Melckwaser	"	"	"	"	"
Neerlinter	"	"	"	"	"
Neervelp	"	"	"	"	"
Neerheylissem	1841	150	"	"	1 pontceau en briques . . .
	1842	100	"	"	"
	1843	145	"	"	"
	1844	195	"	"	"
	1845	116	"	"	"
	1846	100	"	"	"
	1847	86	"	"	"
	1848	89	"	"	"
	1849	218	"	"	"
	1850	345	"	"	"
Oirbeek		1,494	"	"	
	Depuis 1830 à				
	1840	925	"	"	1 pontceau en pierres . . .
	1841	86	"	"	"
	1842	62	"	"	"
	1843	170	"	"	"
	1844	61	"	"	"
		1,304	"	"	
	1847	200	"	"	1 pontceau en pierres . . .
	1848	219	"	"	"
Opvelp.	1849	192	"	"	"
		611	"	"	
Opheylissem	1842	255	"	"	1 pont en maçonnerie (briques).
	1843	160	"	"	"
	1849	118	"	"	"
		533	"	"	

DÉPENSES TOTALES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
"	"	"	"	"	Comme pour Kersbeek-Miscom.
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
9,266 13	9,266 13	"	"	"	Le reste du pavage a été exécuté dans son chemin de grande commu- nication.
11,650 "	11,650 "	"	"	"	
5,623 "	5,623 "	"	"	"	
5,172 "	5,172 "	"	"	"	

NOMS DES COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		pavée.	empierrée.	ensablée.	
Orsinael-Gussenhoven.	1845	86	"	"	1 pont en pierres.
	1849	725	"	"	1 aqueduc en briques . . .
		811	"	"	
Oplinter	Avant 1830	450	"	"	1 pontceau en pierres . . .
	De 1830 à 1840	90	"	"	"
	1843	178	"	"	"
		718	"	"	
Roosbeek.	1845	310	"	"	1 pontceau en briques . . .
	1846	353	"	"	"
	1847	214	"	"	"
		877	"	"	
Rummen.	1850	700	"	"	1 aqueduc en briques . . .
	1841	200	"	"	1 pont en pierres
	1842	130	"	"	"
Vertryck.	1843	66	"	"	"
	1845	50	"	"	"
	1846	90	"	"	"
		538	"	"	
Vissenaeken	"	"	"	"	"
Willebringen	Depuis 1830 à 1840	330	"	"	1 aqueduc en briques . . .
	1847	347	"	"	"
	1848	97	"	"	"
	1849	63	"	"	"
		837	"	"	
Wommersom.	"	"	"	"	"

DÉPENSES TOTALES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
5,810 25	4,010 25	1,800 "	"	"	
6,570 "	6,570 "	"	"	"	
8,033 "	6,463 "	785 "	785 "	"	Le restant du pavage a été exécuté dans son chemin de grande communication.
6,157 20	3,438 14	1,359 53	1,359 53	"	
5,160 "	5,160 "	"	"	"	Id.
"	"	"	"	"	
8,322 "	8,322 "	"	"	"	
"	"	"	"	"	N'a de pavage et d'ouvrages d'art qu'à son chemin de grande communication, sauf quelques vieux pontceaux et buses en bois construits depuis nombre d'années.

NOMS DES COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		parée.	empierrée.	ensablée.	
Winghe-Saint-Georges . . .	"	"	"	"	"
	Depuis 1830 à 1840.	1,863	"	"	3 pontceaux en briques et pierres.
	1844	165	"	"	"
	1845	562	"	"	"
Zetrud-Lumay	1846	235	"	"	"
	1847	522	"	"	"
	1848	137	"	"	"
	1849	197	"	"	"
	1850	287	"	"	"
		3,968			

RÉCAPITULATION

Attenrode-Wever.	1830	"	"	"	1 aqueduc en briques . . .
Bautersem	Avant 1830 à 1850.	735	"	"	"
Bincom	1842 à 1849	"	"	680	"
Budingen	"	"	"	"	"
Bunsbeek	1842 à 1850	1,253	"	"	"
Capellen	"	"	"	"	"
Cumtich	1830 à 1850	2,707	"	"	"
Dormael	1844	461	"	"	"
Esemael	1850	90	"	"	"
L'Écluse	1850	899	"	"	"
Geet-Betz.	"	"	"	"	"

DÉPENSES TOTALES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'Etat.	les particuliers.	
"	"	"	"	"	N'a de pavage et ouvrages d'art qu'à son chemin de grande com- munication, sauf quelques vieux pontceaux et buses en bois con- struits depuis nombre d'années.
15,928 40	12,676 61	3,246 79	"	"	

PAR COMMUNE.

267 "	267 "	"	"	"	Néant.
6,748 "	6,748 "	"	"	"	
735 "	735 "	"	"	"	
"	"	"	"	"	
11,758 50	11,758 50	"	"	"	Néant.
"	"	"	"	"	
13,252 38	12,105 89	1,146 49	"	"	
4,188 21	4,000 "	188 21	"	"	
775 59	775 59	"	"	"	Quelques vieux pontceaux en bois anciens.
11,660 91	11,000 "	660 91	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	

NOMS DES COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		parée.	empierrée.	ensablée.	
Glabbeek.	"	"	"	"	"
Graesen	"	"	"	"	"
Gossoncourt	1830 à 1850	3,236	"	"	"
Haekendover.	1830 à 1846	1,129	"	"	"
Hautem-Sainte-Marguerite.	1830 à 1848	625	"	"	"
Hooleden.	1847 à 1849	383	"	"	"
Hougaerde.	1830 à 1850	7,395	"	"	"
Heelenbosch.	Avant 1830	15	"	"	"
Halle-Boyenhoven	1830 à 1850	1,461	"	"	"
Kerckom.	"	"	"	"	"
Kersbeek-Miscom.	"	"	"	"	"
Léau.	Avant 1830	1,640	"	"	"
Lubbeek.	"	"	"	"	"
Meensel-Kieseghem.	"	"	"	"	"
Meldert	1842 à 1849	1,829	"	"	"
Melckwaser	"	"	"	"	"
Neerlinter	"	"	"	"	"
Neervelp.	"	"	"	"	"
Neerheydissem	1841 à 1850	1,494	"	"	"
Oirbeek	1830 à 1844	1,304	"	"	"

DÉPENSES TOTALES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
»	»	»	»	»	Quelques anciennes buses en bois.
»	»	»	»	»	
26,260 76	26,260 76	»	»	»	
9,861 60	9,861 60	»	»	»	
5,625 30	5,625 30	»	»	»	
3,474 »	3,474 »	»	»	»	
67,854 »	65,812 »	1,802 »	240 »	»	
960 »	960 »	»	»	»	
12,320 »	12,320 »	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	Quelques buses et pontceaux en bois et vieux.
15,086 »	15,086 »	»	»	»	
»	»	»	»	»	Id.
»	»	»	»	»	
15,560 »	13,078 »	2,482 »	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
9,266 13	9,266 13	»	»	»	
11,650 »	11,650 »	»	»	»	

NOMS DES COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS			OUVRAGES D'ART.
		parée.	empierrée.	ensablée.	
Opvelp	1847 à 1849	811	»	»	»
Opheylissem	1842 à 1849	533	»	»	»
Orsmael-Gussenhoven . . .	1845 à 1849	811	»	»	»
Oplinter	1830 à 1843	718	»	»	»
Roosbeek	1845 à 1847	877	»	»	»
Rummen	1850	700	»	»	»
Vertryck	1841 à 1846	536	»	»	»
Vissenaeken	»	»	»	»	»
Willebringen	1830 à 1849	837	»	»	»
Wommersom	»	»	»	»	»
Winghe-Saint-Georges . . .	»	»	»	»	»
Zetrud-Lumay	1830 à 1850	3,968	»	»	»
TOTAUX		26,347	»	680	»

DÉPENSES TOTALES effectuées EN NUMÉRAIRE et en nature.	PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				Observations.
	la commune, en numéraire et en nature.	la province.	l'État.	les particuliers.	
5,623 »	5,623 »	»	»	»	
5,172 »	5,172 »	»	»	»	
5,610 25	4,010 25	1,800 »	»	»	
6,570 »	6,570 »	»	»	»	
8,053 »	6,463 »	785 »	785 »	»	
6,157 20	3,433 14	1,359 53	1,359 53	»	
5,160 »	5,160 »	»	»	»	
»	»	»	»	»	
8,322 »	8,322 »	»	»	»	
»	»	»	»	»	Quelques vieux pontceaux en bois.
»	»	»	»	»	Id
15,923 40	12,676 61	3,246 79	»	»	
294,074 22	278,218 77	13,470 90	2,384 53	»	

Résumant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'état des choses dans le sixième district de la province de Brabant, quant aux chemins vicinaux des deux catégories.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer.	COUT TOTAL des améliorations effectuées.
		parée.	empierrée	ensablée.		
De Tirlemont à Haelen	22,569.00	5,149.00	"	"	17,420.00	^(a) 56,609 25
De Winghe-St-Georges à Keers- beek-Miscom	18,996.00	5,283.00	"	"	13,711.00	53,798 32
De Lubbeek à Banterssem	8,769.00	1,430.00	"	"	7,339.00	17,279 48
De Vertryck à Neervelp	3,086.00	3,367.00	"	"	1,719.00	23,794 50
De Tirlemont à Nodelais	9,699.50	1,490.00	"	"	8,209.50	15,290 "
De Bincom à Roosebeek	5,313.00	1,311.00	"	"	4,004.00	9,820 50
D'Opheydissem à Noduwes	1,720.00	520.00	"	"	1,200.00	3,930 "
D'Opheydissem à Esmael	4,862.00	4,252.00	"	"	610.00	31,592 "
De Wommersom à la route de Tirlemont à St-Trond	2,153.00	900.00	"	"	1,253.00	9,532 50
De Melekwaser à Orsmael	4,593.00	2,022.00	"	"	2,571.00	19,812 00
De Dormael à Landen	3,543.00	845.00	"	"	2,700.00	8,524 25
TOTAL pour les chemins de grande communication.	87,807.50	24,769.00	"	"	63,038.50	235,692 38
		24,769.00 ou 5 lieues.				
Chemins de petite vicinalité ...	"	56,547.00	"	680.00	"	294,074 22
		57,027 ou 7 lieues.				
RÉCAPITULATION.						
Chemins de grande vicinalité...	"	24,769.00	"	"	"	235,692 38
Chemins de petite vicinalité...	"	56,547.00	"	680.00	"	294,074 22
TOTAL GÉNÉRAL	"	61,116.00	"	680.00	"	547,766 80
		61,796.00 ou 12 lieues.				

$$\text{Prix moyen du mètre courant de chemin de grande vicinalité} = \frac{235,692.58}{24,769} = \text{fr. } 10 \text{ }^{(a)} 24$$

$$\text{Prix moyen du mètre courant de chemin de petite vicinalité} = \frac{294,074.22}{37,027} = \text{fr. } 7 \text{ } 94$$

$$\text{Prix moyen du mètre courant de l'ensemble des chemins} = \frac{547,766.80}{61,796} = \text{fr. } 8 \text{ } 86$$

(a) Ce prix n'est qu'approximatif et devrait être majoré, parce que, dans la dépense totale, il n'est pas tenu compte des frais de construction d'une partie des améliorations exécutées avant la déclaration de grande vicinalité, frais de construction qui sont inconnus.

7^e DISTRICT VOYER (NIVELLES).

Ce district voyer comprend les deux cantons de Nivelles qui renferment dix-neuf communes. Le sol, surtout dans la partie occidentale où l'on rencontre le terrain ardoisier, y est fortement accidenté et découpé par des vallées profondes à flancs assez abruptes. L'amélioration des chemins qui les franchissent réclame donc des soins particuliers pour la modification des pentes, en général trop rapides. Dans les travaux exécutés jusqu'à présent, on s'est peu ou point occupé de l'amélioration du profil longitudinal des chemins et l'on s'est, dans la plupart des cas, contenté de les paver ou de les empierrer tels qu'ils existaient. Il serait essentiel, pour les nombreuses parties restant à améliorer, de suivre une autre marche et de prêter une attention sérieuse tant aux profils longitudinaux qu'aux profils en travers, à la largeur des chemins qui est, en général, insuffisante, au choix des matériaux qui sont mauvais dans la plupart des chemins et à leur mise en œuvre qui est souvent défectueuse.

Il existe six chemins de grande communication dans le 7^e district :

1^o Celui de Nivelles à Braine-le-Comte (une partie est dans le Hainaut, arrondissement de Soignies) ;

2^o Celui de la route de Hal vers Enghien à la route de Bruxelles à Mons, ou chemin de Petit-Enghien à la Genette ;

3^o Celui de la route de Bruxelles vers Mons à la route de Hal à Nivelles, ou chemin de Quenast à Ittre ;

4^o Celui de Ronquières à Braine-l'Alleud ;

5^o Celui de Nivelles à la Maison-du-Roi ;

6^o Celui de Mont-St-Jean à Louvain qui ne passe que sur une seule commune du présent district, celle de Waterloo, où il prend naissance au hameau de Mont-St-Jean. (*Voy.* district de Louvain.)

Aucun de ces chemins n'est complètement terminé ; on travaille au premier, dans la commune de Nivelles ; au deuxième, dans la commune de Rebecq ; au troisième, dans la commune d'Ittre ; au cinquième, dans la commune de Waterloo. Quant au quatrième, il est achevé entre la route de Nivelles vers Hal et le village de Braine-l'Alleud qui forme l'une de ses extrémités, mais la partie entre ladite route et Ronquières n'est pas encore entamée. — La construction et l'entretien des chemins de grande vicinalité ont lieu, dans le district, à la diligence des autorités locales, à l'exclusion des comités.

On n'a pas imprimé aux travaux une direction convenable, uniforme et suffisante. Quelques omissions, une au moins, ont été commises dans la formation des comités ; la commune de Waterloo, à ce que l'on m'a assuré, n'est pas représentée dans le comité du chemin de Mont-St-Jean à Louvain et, par ce fait, elle travaille et se croit le droit de travailler en dehors de toute surveillance et de toute action étrangère. C'est cependant, surtout quand il s'agit de chemins d'une grande longueur comme celui de Mont-St-Jean à Louvain, que l'action régulatrice des comités pourrait s'exercer avec le plus d'à-propos et d'utilité.

D'après ce qui précède, on voit que l'état des choses dans le district de Nivelles est susceptible de beaucoup de modifications utiles.

Les tableaux ci-après contiennent le détail de mes observations quant aux chemins de grande vicinalité. On y remarquera de nombreuses lacunes que le défaut de renseignements m'a obligé d'y laisser ; j'ai, de plus, lieu de penser que plusieurs des chiffres qui y figurent, manquent d'exactitude. Le 6^e de ces tableaux est relatif aux chemins de petite vicinalité.

PROVINCE DE BRABANT.

7^e DISTRICT VOYER (NIVELLES).

Chemin de grande communication de Nivelles à Braine-le-Comte.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Nivelles.....	Boulevard de Nivelles.	"	Mètres. 1,245	Mètres "	Mètres. 5 à 4	Mètres. Moyenne. 6.60	Mètres. "	Partie par régie, partie par entreprise. — Pavage en pierres de Quenast et en grès récents dits pavés de marne. En régie.
Monstreux.....	"	"	1,875	"	"	4.96	"	
Bornival.....	"	A la limite de cette commune et de celle de Ronquières (Hainaut) au lieu dit le Croiseau.	2,644	"	"	6.60	"	
			5,762					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art	Terroissements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemble.		congruence.	surfaces.								
Nivelles.....	Mètres. 354	Mètres. "	Mètres. 446	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 445	H. A. C. "	Francs. "	Francs. 400	Francs. 1,000	Francs. 10,000	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. "	Francs. 11,400
Monstreux.....	"	"	"	"	"	1,875	"	"	2,500	1,500	16,837	"	"	"	"	20,857
Bornival.....	"	"	"	"	"	2,644	"	"	400	1,400	23,796	"	"	"	"	25,596
	354	"	446	"	"	4,962	"	"	3,300	4,900	50,653	"	"	"	"	57,853
	800															
	5,762															

Ce chemin met en communication les diverses routes qui se croisent à Nivelles avec la route de Bruxelles à Mons passant à Braine-le-Comte. Voir, pour les communes situées sur le Hainaut, c'est-à-dire Braine-le-Comte, Henripont et Ronquières, province de Hainaut, arrondissement de Soignies.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
»	Francs. 10 » (a)	Francs. »	Francs. Néant.	Néant.	Francs. »	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.
»	»	»	Id.	Id.	»	
»	»	»	Id.	Id.	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉS PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'Ét.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
conséquence	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	(a) Ce chiffre n'est qu'ap- proximatif.
									8,000 "					2 85	
									(a)					"	
									"					"	

Commune de Bornival. Aucune amélioration au chemin, dont il s'agit ici, n'a été exécutée sur cette commune.

Commune de Monstreux. La seule amélioration exécutée dans cette commune, au chemin

dont il s'agit, consiste en un pont sur la Thil. Ce pont est en maçonnerie (briques et pierre de taille) à une arche. La commune de Monstreux n'étant pas disposée à exécuter les améliorations, c'est la commune de Nivelles qui s'est chargée de la construction de ce pont et des travaux à exécuter ultérieurement, à la seule condition de toucher les subsides à accorder à celle de Monstreux et de percevoir le péage de la barrière à établir.

Commune de Nivelles. En admettant que le chemin parte du boulevard de la ville, il y a environ 800 mètres de pavage fait. Ce pavage est exécuté de diverses manières. Dans les parties où le sol est le moins bon, on a pavé les ornières en grès de Quenast et le centre du chemin en grès récents, dits, dans la localité, *pierres de marne*. Dans les endroits où le sol était meilleur, on a employé exclusivement ces pierres. Ces grès récents, à moins d'un soin particulier dans leur choix et leur façon, forment de mauvais matériaux, s'écrasant et éclatant facilement sur leurs arêtes. Le sable employé n'est pas non plus de bonne qualité ; il est trop argileux. Aussi le pavage est déjà maintenant dans un état au-dessous du passable. On n'a pas pris les soins nécessaires pour opérer convenablement l'écoulement des eaux et l'assèchement de la route.

PROVINCE DE BRABANT.

7^e **DISTRICT VOYER** (NIVELLES).

Chemin de grande communication de la route de Hal à Enghien à celle de
Bruxelles à Mons.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Petit-Enghien.....	»	»	Mètres	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	»
Bierges.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Rebecq.....	»	Hameau de la Ge- nette. Route de Bruxelles à Mons.	4,750	»	5 à 4	5 à 6	»	En régie et par entreprise. Pavage en pierres prove- nant des carrières de la commune et de celles de Quenast.

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensa- lement.		contenance.	sommes.								
Petit-Enghien ..	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Bierges	»	»	»	»	»	»	Inconnu.									
Rebecq	»	»	(a) 1,500	»	»	3,250										
	»	»	1,500	»	»	3,250										
	4,750															

Le point de départ de ce chemin sur la route de Hal à Enghien n'est pas encore déterminé. Deux projets existent à cet égard ; l'un fixe le point de départ dans la commune de Petit-Enghien, l'autre dans la commune de Bierges. Il semble cependant que la préférence sera donnée à Petit-Enghien.

Commune de Bierges. Le chemin traverse cette commune sur une longueur de quelques centaines de mètres : il y est dans le même état que sur Petit-Enghien et doit donner lieu aux mêmes améliorations.

Commune de Rebecq-Rognon. Depuis la limite de la commune jusqu'à l'entrée du village, le chemin est dans le même état que sur Petit-Enghien et sur Bierges. Depuis l'entrée du village jusqu'à son autre extrémité on a construit un excellent pavage en grès de Quenast, 4^e échantillon. Sous les accotements de ce chemin on a construit, dans toute la traversée du village, des égouts maçonnés pour l'écoulement des eaux. Depuis la sortie du village jusque près du lieu dit *Ferme du Flamand*, le pavage se continue de la même manière. Il y est excellent, quant aux matériaux ; mais, dans les parties les plus récentes surtout, leur mise en œuvre laisse à désirer, les grès offrant des joints trop larges. De plus, le profil longitudinal du chemin amélioré présente des irrégularités et des aspérités qu'il eût été facile et convenable de faire disparaître. On a enfin négligé de petits redressements qui eussent pu s'effectuer sans peine et sans dépenses. Au delà du village et sous l'accotement de gauche, on remarque aussi un égout de 80 mètres de long environ, longeant quelques maisons isolées. Il serait urgent d'ouvrir des fossés le long de la partie améliorée. Dans l'intérieur du village, le chemin passe sur un vieux pont de trois arches sur la Senne. Ce travail d'art est fort ancien et fort dégradé : ses parapets ont été emportés lors des inondations de l'année 1850. Ils sont remplacés d'une manière insuffisante. La reconstruction d'un pont nouveau ne tardera probablement pas à être nécessaire.

Au delà du lieu dit *le Flamand* jusqu'à la route de Bruxelles à Mons, où le chemin aboutit et finit au lieu dit *la Genette*, il n'y a plus qu'un ancien empierrement en fort mauvais état qui sera démonté pour être remplacé par un pavage. Il est à désirer que l'administration locale, qui ne recule pas devant la dépense nécessaire pour faire de bons travaux, soit bien secondée par ses entrepreneurs ou ses ouvriers qui, à en juger par la partie la plus récemment améliorée, auraient besoin d'être soumis à une surveillance sévère.

PROVINCE DE BRABANT.



7^e DISTRICT VOYER (NIVELLES).



**Chemin de grande communication reliant la route de Bruxelles à Mons
à celle de Hal à Nivelles.**

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Quenast.....	Hameau de la Ge- nette, route de Bruxelles à Mons.	»	Mètres. 200	Mètres. »	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6 et 7	Mètres. »	»
Hennuyères.....		»	(a) 1,370	»	3.00	6 et 7	»	»
Virginal.....		»	2,610	»	3.00	6.00	»	Pavage en pierres de Que- nast. En régie et par entre- prise.
Ittre.....		»	5,333	12 p. o/o.	3.00	6.00	»	Pavage en pierres de Que- nast. 5 ^e échantillon. Par entreprise.
Haut-Ittre et Braine- le-Château (b).		A la route de Hal à Nivelles.	740	»	5.00	5.00	»	»
			10,435					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		Emprises, indemnités.										
							contenance.	sommes.									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H.	A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Quenast.	»	200	»	»	»	»	}										40,000 »
Hennuyères. . . .	»	»	»	(a) 1,370	»	»											
Virginal.	»	»	(b) 800	»	»	1,810											
Ittre.	»	»	1,254	»	»	4,281											
Haut-Ittre et Braine-le-Château. .	»	»	»	»	»	(d) 740	»	»	»	400 »	6,400 »	»	»	»	»	»	6,800 »
	»	200	2,034	1,370	»	6,831											
	3,624																
	10,455																

Ce chemin n'est, en quelque sorte, que le prolongement vers l'est du chemin précédent unissant la route de Hal à Enghien à celle de Bruxelles à Mons. Il part de cette dernière route à peu de distance du hameau de la Genette.

Commune de Quenast. Le chemin parcourt d'abord environ 200 mètres sur cette commune,

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	"	"	"	"	"	(a) J'ai lieu de croire que cette longueur est plus considérable.
"	"	"	105 "	Hennuyères.	100 "	(b) En mitoyenneté, ces communes ne m'ont pas été indiquées sur les lieux comme traversées par le chemin, et je pensais que la commune d'Ilire s'étendait jusqu'à la route de Ilal à Nivelles. — Il faut donc dans le compte-rendu de l'inspection ci-dessous appliquer aux communes de Haut-Ilire et de Braine-le-Château la fin de ce que je dis au sujet de la commune d'Ilire.
"	"	"	"	"	"	
1 aqueduc de 7 mètres de longueur en briques de la localité.	9 60	180 "	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.			
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.	Pavage.	Empierrement.				
concessions.	sommes.																		
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.				
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Inconnu.				"	"	(a) J'ai lieu de croire que cette longueur est plus considérable. (b) Ce chiffre n'est qu'approximatif. (c) Ce chiffre diffère de celui porté dans le 1 ^{er} tableau. (d) Ces 2 communes ne voulant pas participer à la construction de ce chemin, la commune d'Ilire a pris à sa charge l'amélioration de cette partie.			
"	"	"	"	"	11,895 86	"	"	"	"					"	"		"	"	"
"	"	"	3,105 25	"	"	"	"	"	"					"	"		"	"	"
"	"	(c) 500 "	1,820 62	8,965 20	"	"	"	"	11,285 82	1,000 "	3,807 14	5,578 68	"	3 20	"				
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"				
									(a) 30,240 "										

On y a exécuté, avant la déclaration de grande vicinalité, un empierrement qui est encore dans un état assez satisfaisant.

Commune de Hennuyères (Hainaut). Le chemin sur cette commune est entièrement empierré. Depuis la limite jusqu'au chemin de fer, l'empierrement est en bon état, sauf quelques

ornières qui commencent à s'y faire remarquer. Les accotements y sont bien tenus et les fossés passablement ouverts. — Au-delà du chemin de fer, on traverse un pontceau dont les parapets sont à peu près démolis; il serait urgent de le reconstruire. On gravit ensuite une longue côte sur laquelle l'empierrement est en assez bon état : les rechargements y sont faits avec des pierres d'un volume trop considérable. Sur cette partie du chemin il n'y a plus qu'un fossé : l'insuffisance de sa section sera, pendant l'hiver, une cause de dégradation pour le chemin.

Au-delà du sommet de cette côte, sur le versant d'une autre vallée, l'empierrement devient détestable : il est sillonné d'ornières nombreuses et profondes qui le menacent d'une destruction complète s'il n'y est promptement porté remède. Les accotements, du reste, n'y sont pas mauvais, et comme on est presque toujours en remblai d'environ 0^m50, le chemin est asséché. — Au-delà de cette partie on trouve enfin une portion de 1,370 mètres de longueur allant jusqu'à la limite de la commune et qui, quoique située sur Hennuyères, a été empierrée par Virginal. Cette partie de l'empierrement est très-bonne, les accotements y sont passables, mais on n'y a malheureusement pas ouvert de fossés.

Commune de Virginal. On trouve à la limite de cette commune une forte côte sur toute l'étendue de laquelle le chemin est pavé en grès de Quenast, petits et irréguliers. Ce pavage est mal exécuté et présente déjà beaucoup d'ornières : les accotements sont mal tenus ; ils présentent une concavité servant d'écoulement aux eaux ; aussi sont-ils entièrement dévastés et même éboulés dans quelques points ; il suffirait cependant de quelques journées de terrassiers pour écrêter les contre-fossés et rejeter les eaux dans les bois bordant le chemin qui est en remblai sur toute la longueur de la côte. Ce travail est urgent, si l'on veut éviter que les eaux ne dévastent le chemin pendant l'hiver. — Au sommet de la côte commence un empierrement qui va jusqu'à l'entrée du village : il est en assez bon état, mais construit d'une manière irrégulière quant à son profil en travers. Au-delà de l'entrée du village, le chemin n'a pas été amélioré. A la sortie du village, le chemin présente une inclinaison de 14 à 15 p. ‰.

Il serait peu rationnel, lors de l'amélioration, de suivre le tracé actuel du chemin, et un redressement pour diminuer la pente me paraît indiqué par la nature des choses.

Commune d'Ittre. Depuis la limite avec la commune de Virginal, le chemin n'a été l'objet d'aucune amélioration jusque sur la place du village. Dans cette partie, encore, un changement de direction serait nécessaire, car le chemin, au-delà du canal de Charleroi, franchit le versant du vallon avec une pente telle qu'une voiture suspendue, vide, attelée de deux chevaux, ne peut la gravir qu'avec des chevaux d'allége. Sur la place d'Ittre commence un sance au village d'Ittre, offre toute facilité pour le redressement nécessaire à la réduction de pavage qui se continue au-delà du village et sur lequel on trouve une rampe de 400 mètres avec une pente d'environ 12 p. ‰ ; il eût été facile de réduire cette pente exagérée en développant le chemin à droite du tracé actuel dans des terrains de très-peu de valeur. Cette partie de pavage m'a semblé en assez bon état autant qu'on en pouvait juger sous l'épaisse couche de neige qui recouvrait le chemin. Vient ensuite une partie non améliorée ;

Puis une partie améliorée en pavage bien roulant ;

Puis une partie non-améliorée au hameau de Bilot : des terrassements qui y ont été exécutés, rendent actuellement cette partie tout à fait impraticable ;

Puis enfin une partie améliorée débouchant à la route de Hal à Nivelles où finit le chemin.

Il serait essentiel que l'on apportât dans les améliorations futures à exécuter à ce chemin, trop étroit sur presque toute sa longueur, plus de soin que l'on n'en a mis aux améliorations effectuées jusqu'à ce jour.

PROVINCE DE BRABANT.

7^e DISTRICT VOYER (NIVELLES).

Chemin de grande communication de Ronquières à Braine-l'Alleud.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Braine-l'Alleud....	Place de Braine-l'Al- leud à la route de Bruxelles.	"	Mètres. 2,426	Mètres. 7 p. o/o	Mètres. 3.00 à 6.00	Mètres. Moyenne. 5.60	Mètres. "	Pavage en pierres de Sart- Moulin et de Clabecq (bons matériaux). En régie. Les pavés sont des grès ré- cents dits pierres de marne.
Ophain.....	"	"	5,028	5½ p. o/o	2.75 à 3.00	3.00 à 6.60	"	
Haut-Ittre.....	"	"	1,481	"	"	"	"	
Ittre et Nivelles (a).	"	"	2,805	"	"	"	"	
Ittre.....	"	"	800	"	"	"	"	
Bornival.....	"	Limite de la provin- ce de Hainaut.	250	"	"	"	"	
			12,788					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensa- lement.		contenance	sommes.								
Braine-l'Alleud. .	Mètres. 516	Mètres. "	Mètres. 1,496	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 414	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Ophain	2,429	"	2,509	"	"	"										
Haut-Ittre.	"	"	"	"	"	1,481										
Ittre et Nivelles. .	"	"	"	"	"	2,803										
Ittre.	"	"	"	"	"	800										
Bornival.	"	"	"	"	"	250										
	2,945	"	4,095	"	"	5,748										
	7,040															
	12,788															

Ce chemin partirait, à Ronquières, du chemin de grande communication de Nivelles à Braine-le-Comte pour aboutir, à Braine-l'Alleud, à la route provinciale de Braine-l'Alleud à Bruxelles, après avoir coupé, dans son parcours, la route provinciale de Nivelles à Hal.

Commune de Bornival. Aucune amélioration n'a été effectuée sur cette commune.

Commune d'Ophain. L'amélioration commence dans cette commune sur la route de Nivelles à Hal, au hameau de *Bois-Seigneur-Isaac*, et se continue sans interruption jusqu'à la commune de Braine-l'Alleud. Il débute par une partie de vieux pavage en assez bon état. Le chemin est trop étroit. On arrive ensuite à la partie neuve. On y remarque d'abord un long trājet où les accotements manquent complètement. Les parties de terrain qui y sont destinées ont été mises en culture, jusque contre les bordures du pavé, par un conseiller communal. Il s'ensuit naturellement que le chemin n'a pas de fossé et que les eaux y restent stagnantes. Dans la partie qui précède le hameau du Culot, le chemin n'a que 3^m,30 de largeur totale ; il est, de plus, encaissé entre des berges, des plantations et des haies non élaguées. Cela dure jusqu'à la Ferme des Tours où l'on retrouve un bout de vieux pavage qui conduit jusqu'au village d'Ophain. On roule passablement sur tout ce qui précède, sauf sur ce vieux pavage qui a quelques centaines de mètres et qui est détestable. Le profil en long de cette partie aurait été-susceptible de beaucoup d'améliorations à l'aide de quelques terrassements.

Le chemin au centre du village est bon : le devant des maisons y est garni de pavage. Vers les extrémités, l'état des choses devient moins bon : les accotements sont encombrés ; les eaux ménagères et les purins coulent sur le chemin.

De la fin du village jusqu'à la limite de la commune, le pavage est neuf et permet de rouler avec facilité, mais il est trop étroit. De plus, les matériaux sont de mauvaise qualité (pierres dites de *marne*).

Commune de Braine-l'Alleud. Le chemin est aussi entièrement amélioré sur cette commune où le pavage commence à la limite et se prolonge jusque dans l'intérieur du village à la rencontre de la route de Bruxelles. Ce pavage est fait en grès de bonne qualité venant des carrières voisines de Sart-Moulin. Il est en bon état : une petite partie ancienne, avant d'arriver au village, laisse cependant un peu à désirer. Rampe trop considérable depuis la rivière de Hain jusqu'au sommet du village. Elle a été l'objet de travaux ayant pour but de l'adoucir autant que l'ont permis les habitations qui la bordent des deux côtés d'une manière continue.

Bien que ce chemin ne soit pas achevé et que les communes de Haut-Ittre, Ittre, Nivelles et Bornival n'aient pas, jusqu'à présent, voté de fonds pour l'amélioration sur leurs territoires respectifs, il n'en forme pas moins un tout complet puisqu'il réunit les routes de Hal à Nivelles et de Nivelles à Bruxelles par Braine-l'Alleud.

PROVINCE DE BRABANT.



7^e DISTRICT VOYER (NIVELLES).



Chemin de grande communication de Nivelles à la Maison du Roi.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment	TOTALE.		
Nivelles.....	Route de Bruxelles à Nivelles.	"	Mètres. 161	Mètres. "	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6.00	Mètres. "	En régie. Pavage en grès récents, dits <i>pierres de marne</i> , extraits dans les communes traversées.
Baulers.....		"	3,734	"	3.00	6.00	"	
Vieux-Genappe...		"	1,163	"	"	"	"	
Lillois.....		"	1,400	"	"	"	"	
Plancenoit et Vieux- Genappe.	"	Maison du Roi : route de Genappe à Bruxelles.	675	"	3.00	6.00	"	
			7,135					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						EVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment	pavage.	empierre- ment	ensem- blement.		contenance	surfaces.								
Nivelles.....	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 161	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Baulers.....	"	"	2,891	"	"	1,933										
Vieux-Genappe..	"	"	"	"	"	1,160										
Lillois.....	"	"	"	"	"	1,400										
Plancenoit.....	"	"	200	"	"	475										
	"	"	2,162	"	"	4,973										
						7,135										

La ville de Nivelles a abandonné à la commune de Baulers le droit d'établir, à son bénéfice, une barrière sur ce chemin.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit, — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs	Francs.	Francs.		Francs.	
1 pont. — 1 aqueduc.	7 »	180 »	Inconnu.	Baulers, au centre du village.	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	6 »	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage	Empierrement.	Enschlement.	Frais de confection de projets, etc de surveillance, etc	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province	la commune (argent et en nature)	les particuliers		
contenance.	sommes.														
H. A. C	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
21	21	22	21	20	22	22	22	22	1,127	610	610	21	21	2 34	
22	22	22	22	13,331	22	22	22	22	13,331	22	22	22	22	2 34	
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
25	25	25	25	25	25	25	25	25	1,200	25	25	25	25	2 25	
									15,658						

Commune de Nivelles. L'amélioration du chemin est entièrement terminée sur cette commune, depuis 1847.

Commune de Baulers. Depuis la limite de Nivelles, il y a 1861 mètres de pavage exécuté par la commune de Baulers. Elle n'a pas l'intention de reprendre le travail avant d'avoir l'assurance que les communes qui la séparent de la Maison du Roi exécuteront aussi les travaux sur leur territoire.

Commune de Vieux-Genappe. Aucune amélioration n'a été exécutée sur le territoire de cette commune.

Commune de Lillois. Aucune amélioration n'a été exécutée par cette commune au chemin dont il s'agit. Il passe aux confins de son territoire et son amélioration lui serait peu utile, à moins qu'on n'y reliât le centre de la commune.

Commune de Plancenoit. Un morceau du chemin aboutissant à la Maison du Roi, à la grande route de l'État de Genappe à Bruxelles, a été pavé sur une longueur de 200 mètres.

La neige qui couvrait le sol, lors de mon inspection, m'a rendu impossible le parcours de ce chemin.

PROVINCE DE BRABANT.

7^e DISTRICT VOYER (NIVELLES).

Travaux exécutés aux chemins vicinaux, autres que ceux de grande communication, avec ou sans subsides, dans le 7^e district voyer, jusqu'au 31 décembre 1851.

COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS		OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE EN NUMÉRAIRE et en nature.
		PAVÉE.	EMPIERRÉE.		
Baulers	avant 1841	465	4	"	"
	1841	369	"	"	1,149 70
	1842	"	"	1 pontceau	1,148 77
	1843	707	"	"	1,153 44
	1844	167	"	"	1,130 74
	1845	190	"	"	1,064 30
	1846	"	"	"	1,150 38
	1847	"	"	1 pontceau	1,147 25
	1848	182	"	"	1,148 98
	1849	146	"	"	1,154 64
	1850	"	977	"	1,139 "
		2,226	981	2 pontceaux.	11,483 20
Bornival	avant 1841	"	196	"	245 78
	1841	"	"	"	73 72
	1842	"	104	"	598 14
	1843	82	15	"	522 40
	1844	57	40	"	405 21
	1845	"	120	"	644 04
	1846	"	208	"	393 69
	1847	"	338	"	525 16
	1848	"	"	"	390 17
	1849	"	51	"	587 34
	1850	"	"	"	634 03
		139	1,072	"	5,019 68

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR					Observations.
LA COMMUNE.		LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
EN ARGENT.	EN NATURE.				
»	»	»	»	»	
400 50	749 20	»	»	»	
400 37	748 40	»	»	»	
400 08	753 28	»	»	»	
381 08	749 68	»	»	»	
387 30	777 »	»	»	»	
383 66	766 72	»	»	»	
392 23	755 12	»	»	»	
392 74	756 24	»	»	»	
388 72	761 92	»	»	»	
485 »	654 »	»	»	»	
4,011 64	7,471 56	»	»	»	
164 30	»	81 48	»	»	
»	»	73 72	»	»	
242 23	146 15	209 76	»	»	
305 06	»	217 34	»	»	
307 22	»	97 99	»	»	
271 88	244 28	127 88	»	»	
173 05	122 08	98 56	»	»	
173 45	220 60	131 11	»	»	
174 45	215 72	»	»	»	
201 63	254 60	131 11	»	»	
234 73	265 48	133 82	»	»	
2,248 »	1,468 91	1,302 77	»	»	

COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS		OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE EN NUMÉRAIRE et en nature.
		PAYÉE.	EMPIERRÉE.		
Braine-le-Château	avant 1841	"	"	"	"
	1841	"	"	"	185 94
	1842	"	"	"	186 24
	1843	250	"	"	362 65
	1844	"	100	"	789 41
	1845	"	"	"	642 30
	1846	"	"	"	678 52
	1847	"	140	2 pontceaux.	1,070 94
	1848	40	"	"	1,082 49
	1849	"	120	"	811 73
	1850	44	15	"	817 32
		334	375	2 pontceaux.	6,618 63
Braine-l'Alleud	avant 1841	2,788	443	"	"
	1841	"	"	2 ponts	1,486 71
	1842	90	"	"	2,646 81
	1843	173	"	"	1,561 33
	1844	"	"	1 pont	1,540 71
	1845	125	"	"	1,584 52
	1846	351	440	"	1,236 77
	1847	"	"	"	1,222 83
	1848	"	"	2 pontceaux.	2,402 89
	1849	313	"	1 pontceau	1,242 81
	1850	"	215	"	1,278 79
		3,790	1,098	3 ponts, 3 pontceaux.	16,204 17

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR					Observations.
LA COMMUNE.		LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
EN ARGENT.	EN NATURE.				
"	"	"	"	"	
"	"	195 84	"	"	
"	"	186 24	"	"	
154 23	208 40	"	"	"	
190 37	211 36	367 68	"	"	
198 28	245 26	198 85	"	"	
200 40	251 14	226 98	"	"	
213 61	500 28	257 05	"	"	
379 39	492 64	211 46	"	"	
316 45	495 28	"	"	"	
319 04	498 28	"	"	"	
2,071 79	2,902 64	1,644 20	"	"	
"	"	"	"	"	A partir de 1846 les subsides obtenus ont été affectés au chemin de grande communication.
"	1,085 70	381 01	"	"	
753 08	1,506 64	385 09	"	"	
387 25	762 80	411 28	"	"	
339 84	767 32	433 55	"	"	
414 60	774 16	395 76	"	"	
421 25	835 52	"	"	"	
420 75	802 08	"	"	"	
801 45	1,601 44	"	"	"	
425 65	817 16	"	"	"	
432 55	846 24	"	"	"	
4,298 42	9,799 06	2,006 69	"	"	

COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS		OUVRAGES D'ART.	DEPENSE TOTALE EN NUMÉRAIRE et en nature
		PAVÉE.	EMPIERRÉE.		
Clabecq	avant 1841	»	955	»	»
	1841	»	»	»	»
	1842	»	390	»	2,720 »
	1843	»	»	»	»
	1844	»	»	»	»
	1845	80	»	»	580 »
	1846	»	»	»	»
	1847	»	»	»	»
	1848	»	»	»	»
	1849	»	25	»	141 31
	1850	»	»	»	200 »
		80	1,370	»	3,651 31
Haut-litre	avant 1841	»	»	»	»
	1841	153	»	1 pont.	1,000 »
	1842	»	»	»	»
	1843	»	»	»	»
	1844	»	»	»	»
	1845	»	»	»	»
	1846	80	^(a) 675	1 pontceau	2,500 »
	1847	»	»	»	»
	1848	»	»	»	»
	1849	»	»	»	»
	1850	»	»	»	»
		233	675	1 pont, 1 pontceau . .	3,871 79

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR					Observations.
LA COMMUNE.		LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
EN ARGENT.	EN NATURE.				
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
2,590 42	"	139 58	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
418 24	"	163 76	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
85 36	"	55 05	"	"	
188 47	"	41 53	"	"	
3,250 49	"	400 82	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	1,000 "	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	2,500 "	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
137 07	194 72	"	"	"	
137 07	194 72	3,500 "	"	"	

Il a été impossible de me procurer les renseignements relatifs aux dépenses antérieures à l'année 1850. L'estimation en a été faite approximativement.

(a) Une bonne partie de la dépense qu'a nécessitée l'empierrement de ces 673 mètres, a été supportée par M. le baron Ch. de Snoy.

COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE ou MÈTRES COURANTS		OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE EN NUMÉRAIRE et en nature.
		PAVÉE.	EMPIERRÉE.		
Lillois-Witterzée	avant 1841	1,129	"	"	"
	1841	"	"	"	"
	1842	220	"	"	769 01
	1843	432	"	"	1,189 06
	1844	301	"	"	490 50
	1845	200	"	"	282 74
	1846	66	"	1 pontceau	905 93
	1847	42	25	1 pontceau	805 75
	1848	128	"	"	530 07
	1849	160	"	"	662 20
	1850	263	"	"	523 63
		2,041	25	2 pontceaux	5,859 99
Monstreux	avant 1841	"	"	"	"
	1841	"	"	"	444 16
	1842	"	"	"	429 06
	1843	"	"	"	430 44
	1844	61	"	"	324 53
	1845	"	"	"	338 89
	1846	100	"	"	340 95
	1847	"	125	"	335 63
	1848	"	"	2 pontceaux	407 58
	1849	"	"	"	412 32
	1850	19	121	"	"
		180	246	2 pontceaux	3,724 13

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR					Observations.
LA COMMUNE.		LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
EN ARGENT.	EN NATURE.				
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
457 96	219 98	91 12	»	»	
902 62	201 18	85 26	»	»	
409 02	81 48	»	»	»	
175 »	107 74	»	»	»	
511 18	245 37	149 38	»	»	
293 36	154 19	58 20	»	»	
288 56	164 88	76 63	»	»	
426 86	173 39	63 05	»	»	
192 65	266 52	64 46	»	»	
3,657 21	1,614 68	588 10	»	»	
»	»	»	»	»	
112 54	224 28	107 34	»	»	
112 54	224 28	92 24	»	»	
112 54	224 28	93 62	»	»	
80 12	150 08	94 33	»	»	
80 90	167 52	90 47	»	»	
89 84	166 40	84 71	»	»	
90 90	166 40	78 33	»	»	
93 05	167 52	»	»	»	
143 02	264 56	»	»	»	
144 40	267 92	»	»	»	
1,059 85	2,023 24	641 04	»	»	

COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS		OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE EN NUMÉRAIRE et en nature.
		PAVÉE.	EMPIERRÉE.		
Nivelles	avant 1841	1,561	»	1 pont	»
	1841	»	»	1 id.	225 35
	1842	»	»	»	»
	1843	»	»	1 pont	631 12
	1844	»	»	»	»
	1845	240	»	»	1,118 47
	1846	465	»	1 pont	»
	1847	493	»	1 id.	1,228 »
	1848	209	»	»	76 79
	1849	962	»	»	1,233 76
	1850	273	160	»	1,619 86
		4,203	160	5 ponts	6,128 35
Oisquercq	avant 1841	»	»	»	»
	1841	»	200	»	422 80
	1842	»	200	»	297 48
	1843	»	200	»	319 42
	1844	»	370	»	321 58
	1845	»	»	»	333 05
	1846	»	»	»	328 54
	1847	»	»	»	335 60
	1848	»	230	»	330 62
	1849	»	»	»	309 46
	1850	»	»	»	242 14
		»	1,200	»	3,240 69

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR					Observations.
LA COMMUNE.		LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
EN ARGENT.	EN NATURE.				
"	"	"	"	"	Les travaux et dépenses sont relatifs à la partie de la ville extra-muros seulement.
228 35	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
631 12	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
1,123 47	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
828 "	"	"	"	400 "	
76 79	"	"	"	"	
1,233 76	"	"	"	"	
1,619 86	"	"	"	"	
5,728 35	"	"	"	400 "	
"	"	"	"	"	
51 60	241 98	129 22	"	"	
51 14	181 44	64 90	"	"	
52 79	203 06	63 57	"	"	
52 64	202 72	66 22	"	"	
58 83	206 94	67 28	"	"	
53 16	211 95	63 43	"	"	
54 05	214 04	67 51	"	"	
52 80	215 "	61 82	"	"	
52 37	211 88	45 21	"	"	
54 05	140 88	47 21	"	"	
534 43	2,029 89	676 37	"	"	

COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS		OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE EN NUMÉRAIRE et en nature.
		PAYÉE.	EMPIERRÉE.		
Ophain-Bois-Seigneur-Isaac .	avant 1841	"	"	"	"
	1841	447	"	"	1,341 "
	1842	91	"	"	1,540 25
	1843	"	"	"	1,129 50
	1844	"	"	"	671 51
	1845	"	"	"	667 37
	1846	"	"	"	270 80
	1847	"	"	"	274 51
	1848	"	"	"	276 05
	1849	"	"	"	276 47
	1850	"	"	"	249 09
		538	"	"	6,696 04
Plancenot	avant 1841	1,945	"	"	"
	1841	"	"	"	"
	1842	"	"	"	"
	1843	"	"	"	"
	1844	260	"	"	"
	1845	165	"	"	"
	1846	"	"	"	"
	1847	220	"	"	"
	1848	134	"	"	"
	1849	142	"	"	"
	1850	78	"	"	"
		2,944	"	"	11,720 » (a)

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR					Observations.
LA COMMUNE.		LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
EN ARGENT.	EN NATURE				
"	"	"	"	"	Les sommes dépensées depuis 1846 ont été effectuée aux chemins de grande communication.
1,341 "	"	"	"	"	
318 "	1,222 25	"	"	"	
225 75	903 76	"	"	"	
225 75	445 76	"	"	"	
236 34	431 03	"	"	"	
270 30	"	"	"	"	
274 51	"	"	"	"	
276 05	"	"	"	"	
276 47	"	"	"	"	
249 09	"	"	"	"	
3,693 26	3,002 80	"	"	"	
"	"	"	"	"	(a) Cette somme a été obtenue non par renseignements, mais en supposant que le mètre courant du pavage revient à 5 francs.
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
11,720 "	"	"	"	"	

COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE en MÈTRES COURANTS		OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE EN NUMÉRAIRE et en nature.
		PAYÉE.	EMPIERRÉE.		
Quenast	avant 1841	400	8,274	"	"
	1841	"	440	"	405 "
	1842	"	"	"	321 13
	1843	"	200	"	346 13
	1844	"	1,140	"	1,220 "
	1845	"	742	"	800 "
	1846	"	225	"	1,005 "
	1847	"	"	"	800 "
	1848	"	"	"	400 "
	1849	"	"	"	405 "
	1850	"	"	"	300 "
		400	11,021	"	6,002 25 ¹
Rebecq-Rognon	avant 1841	"	11,235	"	"
	1841	"	1,559	"	573 77
	1842	"	1,691	"	1,783 33
	1843	"	1,200	"	4,124 95
	1844	"	938	"	4,259 77
	1845	231	1,744	"	4,212 86
	1846	"	525	"	4,067 43
	1847	"	1,721	"	3,882 34
	1848	"	"	"	3,510 "
	1849	"	1,954	"	1,709 29
	1850	600	310	"	1,694 31
		831	22,867	"	29,808 05

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR					Observations.
LA COMMUNE.		LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
EN ARGENT.	EN NATURE.				
»	»	»	»	»	Les ressources en argent proviennent des péages établis sur les chemins. Le transport des produits des carrières est cause de l'élévation du produit des péages.
»	405 »	»	»	»	
»	321 13	»	»	»	
»	346 12	»	»	»	
1,220 »	»	»	»	»	
800 »	»	»	»	»	
1,005 »	»	»	»	»	
800 »	»	»	»	»	
400 »	»	»	»	»	
405 »	»	»	»	»	
300 »	»	»	»	»	
4,920 »	1,072 25	»	»	»	
»	»	»	»	»	
177 81	»	295 96	»	»	
1,381 45	»	401 88	»	»	
1,412 06	2,350 86	362 03	»	»	
1,498 98	2,383 84	376 95	»	»	
1,887 20	1,967 60	358 06	»	»	
1,752 88	1,955 26	349 19	»	»	
1,525 60	1,978 72	368 02	»	»	
1,537 05	1,972 95	»	»	»	
689 81	1,019 48	»	»	»	
694 91	999 40	»	»	»	
12,567 75	14,628 21	2,612 09	»	»	

COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS		OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE EN NUMÉRAIRE et en nature.
		PAVÉS.	EMPIERRÉE.		
Thines	avant 1841	359	»	»	»
	1841	210	»	»	647 88
	1842	»	»	»	97 »
	1843	»	»	»	»
	1844	»	»	»	679 88
	1845	300	»	»	313 05
	1846	390	»	»	518 45
	1847	76	»	»	517 89
	1848	»	»	1 aqueduc.	60 04
	1849	60	»	»	97 06
	1850	»	»	»	69 97
		1,395	»	1 aqueduc.	3,001 22
Tubise	avant 1841	528	466	»	»
	1841	»	270	»	2,187 91
	1842	»	»	»	2,444 42
	1843	»	260	»	1,791 76
	1844	164	600	»	1,761 65
	1845	»	994	»	2,004 60
	1846	»	200	»	1,922 31
	1847	50	920	»	1,706 05
	1848	200	200	»	1,783 11
	1849	»	299	»	1,590 29
	1850	335	392	»	1,765 68
		1,277	4,701	»	18,957 78

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR					Observations.
LA COMMUNE.		LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
EN ARGENT.	EN NATURE.				
"	"	"	"	"	
148 94	400 "	98 94	"	"	
"	"	97 "	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	154 23	"	525 65	
"	"	70 81	242 24	"	
"	"	"	"	518 45	
"	"	"	"	517 89	
"	"	60 04	"	"	
48 56	"	48 50	"	"	
69 97	"	"	"	"	
267 47	400 "	529 52	242 24	1,561 99	
"	"	"	"	"	
579 98	1,404 25	203 68	"	"	
821 97	1,258 "	264 45	"	"	
774 19	698 32	319 25	"	"	
732 13	649 28	380 24	"	"	
862 16	794 54	347 90	"	"	
749 54	800 40	372 37	"	"	
686 57	698 36	341 12	"	"	
707 15	804 15	271 81	"	"	
707 61	627 50	255 18	"	"	
705 45	805 05	255 18	"	"	
7,306 75	8,539 85	3,111 18	"	"	

COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS		OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE EN NUMÉRAIRE et en nature.
		PAYÉE.	EMPIERRÉE.		
Virginal	avant 1841	"	"	"	"
	1841	"	"	"	1,347 54
	1842	"	"	"	339 44
	1843	"	"	"	514 80
	1844	"	150	"	276 99
	1845	"	720	"	545 44
	1846	"	335	"	543 96
	1847	"	85	"	571 24
	1848	"	"	"	594 84
	1849	"	"	"	583 55
	1850	"	"	"	596 50
		"	1,290	"	5,914 30
Waterloo.	avant 1841	1,255	"	"	"
	1841	75	"	1 grand pont	9,044 53
	1842	"	"	"	"
	1843	677	"	"	3,030 79
	1844	68	"	"	
	1845	160	"	"	
	1846	623	"	"	
	1847	1,072	"	"	8,976 10
	1848	343	"	"	
	1849	1,061	"	"	
	1850	"	"	"	1,250 65
		5,334	"	1 grand pont	22,302 07

PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR					Observations.
LA COMMUNE.		LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
EN ARGENT.	EN NATURE.				
"	"	"	"	"	
461 81	536 28	349 45	"	"	
203 88	135 56	"	"	"	
207 88	306 92	"	"	"	
"	"	276 99	"	"	
209 04	336 40	"	"	"	
212 64	331 32	"	"	"	
215 56	355 68	"	"	"	
249 84	345 "	"	"	"	
253 43	330 12	"	"	"	
251 30	345 20	"	"	"	
2,265 38	3,022 48	626 44	"	"	
"	"	"	"	"	
1,240 52	"	304 01	"	7,500 "	
"	"	"	"	"	
2,605 88	"	424 91	"	"	
"	"	"	"	"	
8,055 14	"	920 96	"	"	
"	"	"	"	"	
1,250 65	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
13,132 19	"	1,649 88	"	7,500 "	

COMMUNES.	ANNÉES.	ÉTENDUE EN MÈTRES COURANTS		OUVRAGES D'ART.	DÉPENSE TOTALE EN NUMÉRAIRE et en nature.
		PAYÉE.	EMPIERRÉE.		
Wauthier-Braine	avant 1841	101	»	»	»
	1841	»	»	»	425 17
	1842	245	»	»	827 24
	1843	»	»	»	621 72
	1844	»	»	»	480 61
	1845	»	»	»	488 95
	1846	»	»	»	484 39
	1847	330	»	»	471 96
	1848	»	»	»	317 83
	1849	»	»	»	180 14
	1850	»	50	»	670 58
		676	50	»	4,968 59

RÉCAPITULATION

Baulers.	Avant 1841 à 1850.	2,226	981	2 pontceaux	11,483 20
Bornival	Id.	139	1,072	»	5,019 68
Braine-le-Château.	Id.	334	375	2 pontceaux	6,618 63
Braine-Palleud	Id.	3,970	1,098	3 ponts, 3 pontceaux.	16,204 17
Clabecq	Id.	80	1,370	»	3,651 31
Haut-litre	Id.	233	675	1 pont, 1 pontceau. .	3,831 79
Lillois-Witterzée	Id.	2,941	25	2 pontceaux.	5,859 99
Monstreux	Id.	180	246	2 id.	3,724 13
Nivelles	Id.	4,203	160	5 ponts.	6,128 35
Oisquercq	Id.	»	1,200	»	3,240 69
Ophain-Bois-Seigneur-Isaac .	Id.	538	»	»	6,696 06
Plancenoit	Id.	2,944	»	»	11,720 »
Quenast	Id.	400	11,021	»	6,002 25
Rebecq-Rognon	Id.	831	22,887	»	29,807 05
Thines	Id.	1,395	»	1 aqueduc	3,001 22
Tubise	Id.	1,277	4,701	»	18,957 78
Virginal	Id.	»	1,290	»	5,913 30
Waterloo	Id.	5,334	»	1 pont	22,302 07
Wauthier-Braine	Id.	676	50	»	4,968 59
		29,325	46,151	10 ponts, 12 pontceaux, 1 aqueduc.	175,130 26

PART DE CETTE SOMME FOURNIE PAR					Observations.
LA COMMUNE.		LA PROVINCE.	L'ÉTAT.	LES PARTICULIERS	
EN ARGENT.	EN NATURE.				
»	»	»	»	»	
»	425 17	»	»	»	
328 95	417 88	80 41	»	»	
237 33	300 »	84 39	»	»	
327 37	»	153 24	»	»	
329 77	»	159 18	»	»	
328 73	»	155 66	»	»	
336 »	»	125 96	»	»	
178 94	»	138 89	»	»	
180 14	»	»	»	»	
610 58	»	60 »	»	»	
2,857 81	1,143 05	967 73	»	»	

GÉNÉRALE.

4,011 64	7,471 56	»	»	»
2,248 »	1,468 91	1,302 77	»	»
2,071 79	2,902 64	1,644 20	»	»
4,398 42	9,799 06	2,006 69	»	»
3,350 49	»	400 82	»	»
137 07	194 72	»	»	3,500 »
3,657 21	1,614 68	588 10	»	»
1,059 85	2,023 24	641 04	»	»
5,728 35	»	»	»	400 »
534 43	2,029 89	678 37	»	»
3,693 26	3,002 80	»	»	»
11,720 »	»	»	»	»
4,930 »	1,072 25	»	»	»
12,567 75	14,628 21	2,612 09	»	»
267 47	400 »	529 52	242 24	1,561 99
7,306 75	8,539 85	3,111 18	»	»
2,264 38	3,022 48	626 44	»	»
13,132 19	»	1,649 88	»	7,500
2,857 81	1,143 05	967 73	»	»
85,856 86	59,313 34	16,555 83	242 24	13,161 99
175,130 26				

Récapitulant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'ensemble de l'état des choses dans le septième district voyer de la province de Brabant quant aux chemins de grande et de petite vicinalité.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer.	COUT total des améliorations effectuées.
		pavée.	empierrée.	ensablée.		
De Nivelles à Braine-le-Comte....	5,762 ^(a)	800	"	"	4,962	8,000 "
De la route de Hal à Enghien à celle de Bruxelles à Mons.....	4,730 ^(b)	1,500	"	"	5,230 ^(b)	16,800 "
De la route de Mons à Bruxelles à celle de Hal à Nivelles.....	10,433	2,034	1,370	"	6,831	36,240 "
De Ronquières à Braine-l'Alleud..	12,788	7,040	"	"	5,748	24,670 "
De Nivelles à la Maison du Roi...	7,133	2,162	"	"	4,973	13,633 "
Total pour les chemins de grande vicinalité.....	40,890	15,536	1,370	"	23,764	101,568 "
		13,126 ou 5 lieues.				
Chemins de petite vicinalité.....	"	29,323	49,151	"	"	173,150 26
		73,476 ou 13 lieues.				
RÉCAPITULATION.						
Chemins de grande vicinalité....	"	15,536	1,370	"	"	101,568 "
Chemins de petite vicinalité.....	"	29,323	49,151	"	"	173,150 26
TOTAL GÉNÉRAL.....	"	42,881	47,721	"	"	276,498 26
		90,602 ou 18 lieues.				

(a) Sur le Brabant.

(b) Plus la longueur sur Petit-Enghien et sur Bierges, où la direction n'est pas encore arrêtée.

8^e DISTRICT VOYER.

Le huitième district voyer du Brabant comprend les cantons de Genappe et de Wavre et renferme trente-neuf communes.

Deux circonstances ont rendu mon inspection dans ce district moins complète que dans les autres parties du pays et m'ont forcé à dévier de la règle que je m'étais imposée de visiter *tous* les chemins de grande communication *dans toute leur longueur*. La première c'est que la neige et la pluie qui tombaient depuis trois jours, avaient rendu impraticables les parties non empierrées ou pavées des chemins. Il m'aurait fallu, pour les parcourir, un temps beaucoup plus long que celui dont je pouvais disposer. La deuxième, c'est le départ de M. le commissaire voyer ancien, appelé à des fonctions administratives plus élevées, et son remplacement par un fonctionnaire voyer nouveau qui, à peine entré en fonctions, n'avait pu encore se mettre au courant de toutes les affaires de son district. Cette particularité laissait ce fonctionnaire dans l'ignorance sur bien des points, même sur la direction et jusque sur l'existence de certains chemins.

Quoi qu'il en soit, voici l'indication que j'ai pu obtenir touchant les chemins qui ont été l'objet de déclaration de grande vicinalité :

- 1^o Chemin de Mont-Saint-Jean à Louvain (pour les communes d'Ohain et de la Hulpe.) *Voyez*, le quatrième district voyer du Brabant dans lequel se trouvent les améliorations les plus notables faites à ce chemin ;
- 2^o Chemin d'Ohain à Ceroux-Mousty ;
- 3^o Chemin de Courte-Botte à Lillois-Witterzée ;
- 4^o Chemin de Loupoigne à Walhain ;
- 5^o Chemin de Baisy-Thy à Court-Saint-Étienne ;
- 6^o Chemin de Loupoigne à Gembloux ;
- 7^o Chemin de Marbais à Corbais (*voyez* le neuvième district voyer) ;
- 8^o Chemin de Court-Saint-Étienne à Mont-Saint-Guibert ;
- 9^o Chemin de Limal à la Hulpe ;
- 10^o Chemin de Grez à Jodoigne (*voyez* le neuvième district voyer) ;
- 11^o Chemin de Grez-Doiceau à Bonlet ;
- 12^o Chemin de Bonlet à la route de Wavre à Huy, et au chemin de grande communication d'Archennes à Dion-le-Mont et à Corroy-le-Grand (on ne sait si ce chemin est décrété) ;
- 13^o Chemin d'Archennes à Dion-le-Mont et Corroy-le-Grand ;
- 14^o Chemin de Hamme-Mille à Tervueren (*voir* le quatrième district voyer).

Quoique n'ayant pas été absolument complète, cette inspection m'a suffi pour reconnaître que les améliorations exécutées n'avaient eu, *en général*, qu'un but restreint, celui de rendre les chemins praticables, mais sans s'inquiéter ni de les rendre facilement praticables en leur donnant des directions, des largeurs et des pentes convenables et uniformes, ni de pourvoir à leur conservation non plus qu'à leur entretien facile et économique, puisque, presque nulle part, on n'a songé

à procurer un écoulement aux eaux qui sont l'une des causes les plus efficaces de destruction pour les chemins, soit qu'elles y restent stagnantes, soit qu'elles les parcourent avec trop de vitesse, soit qu'elles ne fassent seulement qu'en détremper le sous-sol.

Il est donc nécessaire d'attirer l'attention des autorités locales sur un état des choses qui, meilleur que l'état ancien, laisse cependant encore à désirer.

Peut-être la multiplicité des chemins en construction à la fois dans un seul district, en forçant à diminuer les subsides à accorder à chacun d'eux, a-t-elle empêché de réaliser quelques-unes des améliorations auxquelles je viens de faire allusion.

L'absence de projet général préalable ; l'action multiple et diverse des autorités locales au lieu de l'action unique et uniforme d'un comité, sont aussi des causes auxquelles on doit attribuer les défauts d'amélioration.

Plusieurs communes, m'a-t-on dit, font exécuter des pavages par les mauvais temps de l'hiver, parce que les ouvriers sont, à cette époque et faute d'autre ouvrage, à meilleur marché que dans d'autres saisons. C'est là une de ces économies négatives qui devraient être interdites, car des travaux faits dans de pareilles conditions ne peuvent être que mauvais et ne doivent pas tarder à exiger des réparations à neuf.

Je ne puis, pour les motifs indiqués précédemment, fournir dans les tableaux qui suivent qu'un petit nombre de chiffres relatifs à chacun des chemins qu'ils concernent et y énoncer les observations faites pendant mon inspection.

J'ai également le regret de ne pouvoir donner aucune indication relativement aux chemins de petite vicinalité ; il m'a été impossible d'obtenir le moindre document à cet égard.

PROVINCE DE BRABANT.

8^e DISTRICT VOYER (GENAPPE ET WAVRE).

Chemin de grande communication d'Ohain à Céroux-Mousty.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON moyenne.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Ohain.....	Chemin de grande communication de Mont-Saint-Jean à Louvain.	"	Mètres. (a) 3,270	Mètres. "	Mètres. 2.90	Mètres. Moyenne. 6.60	Mètres.	Pavage.....
Lasne.....		"	(a) 3,303	"	2.70	5.30	"	
Céroux-Mousty...		Grande route de Genappe à Wavre.	(a) 5,767	8 p. o/o	2.70	4.30 à 2.70		
			12,542					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensablement.		contenance.	sommes.									
Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.		
Ohain	"	"	2,610	"	"	660	}										
Lasne	"	"	805	"	"	2,700											
Céroux-Mousty . .	"	"	2,667	"	"	3,100											
	"	"	6,082	"	"	6,460											
	6,082																
	12,542																

Ce chemin doit réunir le chemin de grande communication de Mont-Saint-Jean à Louvain avec la route provinciale de Genappe à Wavre. Je n'ai pu voir ce chemin qu'à ses deux extrémités sur les communes d'Ohain et de Céroux. La pluie et la neige avaient rendu les parties non améliorées trop difficiles à parcourir. Je ne sais même si la direction de ce chemin

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
concessionnaires.	autres.														
Il. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Inconnu										Inconnu.					
									(a) 42,564						(a) Ce chiffre n'est qu'a proximatif.

Commune d'Ohain. Partant du chemin de grande communication de Mont-Saint-Jean à

Louvain jusqu'au hameau de Ransbèche, le chemin est amélioré en pavage ; il est en assez bon état, mais trop étroit, bordé de hautes haies non élaguées et dépourvu de fossés. Dans le hameau de Ransbèche ce chemin devient très-mauvais ; les accotements sont encombrés de tas de fumiers, les purins coulent au milieu du chemin. Au delà du hameau, le pavage se continue jusqu'à la rencontre du chemin de Mont-Saint-Jean à Wavre. Le pavage y est passable, mais le chemin est étroit, sans fossé et bordé de haies non élaguées. Les 2,610 mètres de pavage sont en trois bouts, l'un de 2,358 mètres, l'autre de 102 et le troisième de 150.

Commune de Céroux-Mousty. Partant de la route de Genappe à Wavre, le raccordement du chemin avec la route est très-mal exécuté. A partir de la route le chemin franchit une longue côte sur toute la longueur de laquelle il est fortement encaissé entre deux berges qui ont parfois plus de 10 mètres de hauteur. De fortes haies et de grandes plantations qui surmontent ces berges ainsi que le défaut de largeur du chemin, largeur qui descend parfois à 2^m,70, en font une espèce de couloir souterrain, manquant d'air et de jour. Le pavage qui y est établi est passable. Il présente, parfois, de fortes ornières qu'il serait urgent de faire disparaître, et deux légères ornières continues sur toute la longueur. Au sommet de la côte le chemin entre en rase campagne et le pavage s'y continue sur une certaine longueur. Il y est en mauvais état ; on est venu labourer jusque contre les bordures, de façon que les eaux n'ont aucun écoulement et que le chemin que j'ai trouvé presque submergé doit se détériorer promptement. En résumé, dans les parties du chemin que j'ai visitées les améliorations ont consisté à poser des pavés dans la voie telle qu'elle existait auparavant, sans apporter aucune modification aux pentes, aux profils, aux écoulements, aux directions ni à l'encaissement exagéré du chemin. Le pavage sur cette commune est fait en six bouts différents dont le 1^{er} (partant de la route de Genappe à Wavre) a une longueur de 700 mètres.

Le 2 ^e	105
Le 3 ^e	252
Le 4 ^e	1,451
Le 5 ^e	85
Le 6 ^e	74

PROVINCE DE BRABANT.

8^e DISTRICT VOYER (GENAPPE ET WAYRE).

Chemin de grande communication de Courte-Botte à Lillois-Witterzée.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Vieux-Genappe...	Lieu dit <i>Courte- Botte.</i>	"	Mètres. 4,550	Mètres. "	Mètres. 2.70	Mètres. Moyenne. 5.00	Mètres. "	Pavage en grès récents....
Lillois-Wilterzée..	"	Route de Nivelles à Mont-Saint-Jean.	"	"	"	"	"	"

[illegible]

Ce chemin réunit les deux routes partant de Mont-Saint-Jean, et aboutissant respectivement à Genappe et à Nivelles.

Commune de Vieux-Genappe. Le chemin part de la route de Genappe vers Waterloo, au

état; pas de fossés; fortes haies non élaguées, et grandes plantations. Deux abreuvoirs, situés près de deux fermes, prennent toute la largeur de l'un des accotements.

On arrive ensuite à une partie de 200 mètres non améliorée et en mauvais état.

Puis, on trouve un pavage de 110 mètres en bon état.

Puis, une partie de 300 mètres non améliorée.

Puis, enfin, un dernier morceau de pavage de 985 mètres environ, en bon état, et se terminant à la limite de la commune, au lieu dit *l'Auge gardien*.

Commune de Lillois-Wittersée (7^e district). Aucune amélioration n'a été exécutée au chemin sur cette commune.

PROVINCE DE BRABANT.



8^e DISTRICT VOYER (GENAPPE ET WAVRE).



Chemin de grande communication de Loupoigne à Houtain.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Loupoigne.....	Route de Genappe à Nivelles, au lieu dit <i>Fonteny</i> .	"	Mètres. 1,574	Mètres 3 p. ‰.	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 3.00	Mètres. "	Pavage. — Par adjudication.
Houtain.....	"	Route de Nivelles aux Quatre-Bras.	980	3 p. ‰.	3.00	3.00	"	"
			2,554					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blement.		coûtance	sommes.								
Loupoigne.	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 1,500	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 74	H. A. C	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Houtain.	"	"	"	"	"	980	Inconnu.									
	"	"	1,500	"	"	1,054										
			2,554													

Ce chemin réunit la route provinciale de Genappe à Nivelles à la route de l'État de Nivelles aux Quatre-Bras. Il a été exécuté par voie d'adjudication pour les terrassements et la mise en œuvre des matériaux. Les communes fournissent les pavés. — Améliorations en pavage.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
»	5 45	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
contenance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs	Francs	
Inconnu.									8,174	Inconnu.				1 62	
									"					"	
									8,174						

Commune de Loupoigne. Le chemin part de la route de Genappe à Nivelles, au lieu dit *Fonteny*. Il est entièrement amélioré en pavage sur tout son parcours dans la commune.

1^{re} PARTIE : de Fonteny à la ferme du Hazoy. Dans cette partie, le chemin est bien tracé. On

a modifié son profil en long, de manière à y établir des pentes régulières. Le pavage est bon. Il y a une partie dans laquelle il n'est pas au milieu du chemin. Il y a de fortes haies non élaguées. On a employé des pavés dits *pierres de marne*, mais ils sont réguliers et de fortes dimensions.

2° PARTIE : de la ferme du Hazoy jusqu'à 400 mètres de la limite de la commune. Dans cette partie, le chemin devient très-étroit et livrerait difficilement un passage simultané à deux voitures chargées. Fortes haies non élaguées. Pas de fossés. Pavage passable; les ornières commencent à s'y marquer.

3° PARTIE : jusqu'à la limite de la commune. Dans cette partie, l'état des choses change brusquement : le chemin est dans un état tel qu'il n'est plus possible d'apprécier si c'est un pavage ou un empierrement qui y a été exécuté. Des pierres et des pavés de toutes les dimensions sont épars et sans ordre dans le coffre, et rendent la voie presque impraticable.

Commune de Houtain. Dans le chemin que j'ai parcouru sur cette commune, comme suite au chemin de grande communication venant de Loupoigne, je n'ai vu ni pavage ni empierrement. Le secrétaire communal m'a dit qu'il n'en avait pas été exécuté; cependant, dans un ancien tableau émanant du gouvernement de la province de Brabant (8 août 1849), je vois que 430 mètres ont été empierrés. N'y a-t-il pas erreur ?

PROVINCE DE BRABANT.

8^e DISTRICT VOYER (GENAPPE ET WAVRE).

Chemin de grande communication de Loupoigne à Gembloux.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIEAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierré- ment.	TOTALE.		
Loupoigne.....	Route de Genappe aux Quatre-Bras.	"	Mètres. 460	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. Moyenne. "	Mètres. "	"
Baisy-Thy.....		"	5,600	"	"	"	"	"
Tilly.....		"	2,000	"	"	"	"	"
Mellery.....		"	2,100	"	5.00	"	"	Pavage.....
Gentinne.....		Limite du 9 ^e district voyer.	2,500	"	5.00	"	"	Id.
			12,460					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art	Terrassements.	Pavage.	Empierrément.	Entablement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierré- ment.	pavage.	empierré- ment.	ensemble- ment.		contenance.	sommes.								
Loupoigne.	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. 460	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Baisy-Thy	"	"	"	"	"	5,600										
Tilly	"	"	"	"	"	2,000										
Mellery	"	"	286	"	"	1,814										
Gentinne	"	"	1,089	"	"	1,211										
	"	"	1,375	"	"	11,065										
						12,460										

Ce chemin met en communication les routes de Bruxelles à Namur, d'une part par Genappe, d'autre part par Wavre.

Je n'ai pu avoir, sur ce chemin, que des renseignements très-vagues. On ne sait s'il part de Genappe, de Ways ou de Loupoigne. Il semble cependant que cette dernière commune a

à cette affaire ni au reste du chemin. Selon lui, les communes de Mellery et de Centinnes seules auraient travaillé à des pavages dans l'intérieur de leurs villages, la première sur 300 mètres, et la seconde sur 1,100 mètres environ de longueur. Je n'ai pas été voir ces travaux, la neige et la pluie ayant rendu trop difficiles les chemins de terre à parcourir pour y arriver sur les communes de Loupoigne, Baisy-Thy et Tilly, qui, selon M. le commissaire, n'ont exécuté, jusqu'à ce jour, aucune amélioration sur leur territoire.

Postérieurement à mon inspection dans le 8^e district, j'ai reçu de M. le commissaire voyer quelques-uns des renseignements portés ci-dessus aux tableaux et les notes suivantes : « Le pavage indiqué dans le chemin de Loupoigne à Gembloux est très-bien exécuté et en bon état d'entretien ; il est fait sur 3 mètres de largeur. »

PROVINCE DE BRABANT.

8^e **DISTRICT VOYER** (GENAPPE ET WAVRE).

Chemin de grande communication de Baisy-Thy à Court-Saint-Étienne.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON moyenne.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Baisy-Thy.....	Route de Nivelles à Namur.	"	Mètres. 8,394	Mètres. "	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 5.00	Mètres. "	Pavage.....
Court-St-Étienne..	"	Route de Genappe à Wavre.	Mètres. 5,300	"				
			13,894					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Baisy-Thy.	"	"	4,794	"	"	3,800										
							Inconnu.									
Court-St-Étienne.	"	"	1,475	"	"	3,825										
	"	"	6,260	"	"	7,625										
	13,894															

Ce chemin réunit la route de Nivelles aux Quatre-Bras à la route de Nivelles à Wavre. Il est loin d'être terminé et ne présente un certain développement de pavage (4.794 mètres) que sur la commune de Baisy-Thy.

Commune de Baisy-Thy. Le chemin part de la route de Nivelles aux Quatre-Bras, à

Dernier-Patard et l'entrée du village de Baisy, le pavage est en bon état, mais déjà fatigué. Il a 3^m,50 à 4 mètres de large. La largeur totale n'est que de 1 mètre de plus, de sorte qu'il n'y a presque pas d'accotements et pas de fossés. A l'entrée du village, vis-à-vis du château de M. Pieret, commence une assez forte pente; on a eu soin d'y établir une rigole latérale pavée pour l'écoulement des eaux. Dans cette portion, le pavage est bon, ainsi que dans l'intérieur du village, quoique, dans cette dernière partie, il ait déjà besoin de relèvement. Depuis la sortie du village jusqu'au premier petit pont, dont la voûte établie trop haut forme une aspérité au milieu du chemin, le pavage est, en général, dans un état à faire désirer un relèvement complet. Dans cette partie, le chemin a une largeur convenable, des accotements réguliers, toujours un fossé, quelquefois deux. Il est bordé de fortes haies non élaguées. Depuis le pont susdit jusqu'à la rencontre du grand chemin de Genappe à Gembloux, le pavage est en bon état. Au delà de cette intersection, le pavage reste bon et le chemin convenable, jusqu'au sommet d'une forte descente. Dans cette descente, le pavage reste bon, mais le chemin devient très-étroit et est encadré dans de fortes haies non élaguées. Au pied de cette descente, on traverse le ruisseau Falise sur un vieux pont en maçonnerie, et au delà on gravit, pour sortir du vallon, une forte rampe, où le chemin est très-étroit, très-encaissé et bordé de fortes haies non élaguées. Le pavage y est passable. — Du sommet de la côte il se prolonge sur le plateau dans un état satisfaisant quant au pavage, jusqu'au hameau de Hatain.

Toute la partie du chemin que je viens de décrire est d'un parcours facile, sauf le manque de largeur de la voie et la rapidité des pentes : les améliorations semblent avoir consisté exclusivement dans l'établissement du pavage, tandis qu'il est essentiel d'élargir les parties trop étroites, d'opérer quelques redressements et surtout d'adoucir les inclinaisons, notamment sur les deux versants du vallon du ruisseau Falise, ce qui eût été facile en exhaussant le chemin sur le pont au moyen d'un remblai pris dans les deux versants jusqu'à leurs crêtes.

Commune de Court-Saint-Étienne. Au delà du hameau de Hatain il n'y a plus que deux tronçons de pavage insignifiants (l'un au hameau de Faux, 245 mètres, l'autre au hameau de Suzerelle, 280 mètres) jusqu'au village de Court-Saint-Étienne, où il a une longueur de 850 mètres en trois tronçons. Le pavage commence à environ 200 mètres avant d'arriver à l'église du village, traverse celui-ci et s'étend jusqu'à 400 mètres environ avant d'arriver à la route de Genappe à Wavre à laquelle le chemin débouche en face du château de Witterzée. Le pavage sur cette commune est en bon état. On a seulement, comme dans tant d'autres endroits, négligé d'assurer l'écoulement des eaux au moyen de fossés.

765

PROVINCE DE BRABANT.

8^e **DISTRICT VOYER** (GENAPPE ET WAVRE).

Chemin de grande communication de Court-Saint-Étienne à Mont-Saint-Guibert.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	
Court-Saint-Étienne.	"	"	5,926	"	3.00	5.00	"	Pavage et empierrement...
Mont-Saint-Guibert.	"	"	700	"	"	"	"	"
			4,626					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	parage.	empierrement.	parage.	empierrement.	ensemblement.		Emprises, indemnités.										
							concessions.	sommes.									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Court-Saint-Étienne.	"	"	1,776	150	"	2,000	Inconnu.										
Mont-Saint-Guibert.	"	"	"	"	"	700											
	"	"	1,776	150	"	2,700											
	1,926																
	4,626																

Ce chemin s'étend entre la route provinciale de Genappe à Wavre et la route de l'État de Wavre à Namur.

Commune de Court-Saint-Étienne. Le chemin part de la route de Genappe à Wavre en face

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carre de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enselement.	Frais de confection de projets, etc. de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers.		
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Inconnu										Inconnu					
									(a) 17,334						(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif.

de la borne n° 9. Il est amélioré en pavage. Entre la route et le village on franchit la Dyle sur un pont en maçonnerie. Le chemin est encaissé ou bordé de plantations et de haies non élaguées. Pavage raboteux, chemin étroit, petits accotements, pas de fossés. Dans le village, pavage en bon état, fortes pentes et rampes; fumiers, purins coulant sur le chemin, haies

énormes non élaguées, renforcées de hautes et épaisses plantations. Au delà du village on trouve un pont de 2 arches, en maçonnerie, bien exécuté, à l'aide duquel le chemin franchit la rivière de la Thil. Le pavage se prolonge en mauvais état jusqu'à 100 mètres environ au delà du pont au pied d'une forte côte. On la franchit en suivant le chemin sur une longueur d'environ 400 mètres, puis on parcourt encore environ 600 mètres sur le plateau. Dans ce trajet de 1.000 mètres, le chemin semble avoir été autrefois pourvu d'un empierrement dont il ne reste plus que des traces peu sensibles. Enfin on trouve un bout de pavé neuf en bon état qui termine les améliorations exécutées au chemin sur la commune de Court-Saint-Étienne. (Selon des renseignements postérieurs à mon inspection il y a encore à la limite vers Mont-Saint-Guibert un bout de pavage de 119 mètres.)

Commune de Mont-Saint-Guibert. Aucune amélioration n'a été exécutée au chemin sur cette commune. Il n'y parcourt que 700 mètres environ et rejoint le chemin de grande communication de Corbais à Mont-Saint-Guibert. (Voy. 9^e district du Brabant.)

Somme toute, les améliorations exécutées sur ce chemin semblent consister exclusivement dans la construction du pont et l'établissement du pavage, tandis qu'il y aurait eu lieu de pourvoir à des élargissements, à des rectifications et surtout aux écoulements réguliers des eaux.

PROVINCE DE BRABANT.

8^e DISTRICT VOYER (GENAPPE ET WAVRE).

Chemin de grande communication de Limal à La Hulpe.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSES.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Limal.....	Eglise de Limal...	"	Mètres. 8,750	9 p. o/o	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6 et 8	Mètres. "	Pavage.....
Rixensart.....	"	"	3,916					
Genval.....	"	"	2,286					
La Hulpe.....	"	Route de La Hulpe à Bruxelles.	410					
			12,542					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais	TOTAL.
	pavage	empierrement	pavage.	empierrement	ensemblement.		contenance	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Limal.....	"	"	1,090	"	"	4,640										
Rixensart.....	"	"	916	"	"	3,000										
Genval.....	"	"	330	"	"	1,956										
La Hulpe.....	"	"	303	"	"	107										
	"	"	2,639	"	"	9,703										
						12,342										

Ce chemin s'étend de la route provinciale de Genappe vers Wavre à celle de la Hulpe à Bruxelles.

Commune de Limal. Le chemin part de la route de Genappe à Wavre vis-à-vis de l'église.

pavage conserve sa largeur de 3 mètres, mais la largeur totale diminue. Le pavage y semble fait avec soin avec des pierres de Grez-Doiceau et de bon sable de la localité, mais le chemin est encaissé et n'a pas de fossé. Il en résulte que des eaux abondantes et rapides s'écoulent sur le chemin même qu'elles ont commencé à raviner ; dans quelques endroits elles ont dérangé ou arraché les bordures et le dégât se manifeste parfois jusque près de l'axe de la route.

Au sommet de la côte commence une partie non améliorée ; puis vient une 2^e partie de 150 mètres améliorée en pavage dans les mêmes conditions que la première.

Commune de Rizensart. Il y a sur cette commune deux parties améliorées en pavage d'une longueur réunie de 916 mètres, dont 205 avant d'arriver à la ferme de la Basse-Cour, interrompue par une partie non améliorée finissant à ladite ferme en face de laquelle recommence un pavage de 711 mètres.

Commune de Genval. Il n'y a qu'une partie de 380 mètres environ améliorée en pavage au centre de la commune.

Commune de la Hulpe. Il y a dans cette commune, sur le chemin dont il s'agit, un pavage de 303 mètres de longueur commençant au moulin, à la limite de la commune précédente, et finissant à peu de distance de la route provinciale de la Hulpe à Bruxelles.

Dans la partie de ce chemin que j'ai visitée j'ai pu reconnaître que, excepté dans la partie tout à fait au centre du village de Limal, on n'avait pas donné assez de soin à son établissement excepté en ce qui concerne le pavage.

PROVINCE DE BRABANT.



8^e DISTRICT VOYER (GENAPPE ET WAVRE).



Chemin de grande communication de Grez à Bonlez.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Grex-Doiceau	"	"	Mètres. 2,217	Mètres. 2 p. o/o.	Mètres. 2.70	Mètres. Moyenne. 5.00	Mètres. "	Pavage et empierrement.
Biez	"	"	2,400	2 p. o/o.	2.70	5.00	"	Empierrement
Bonlez	"	"	1,650	"	2.70	5.00	"	Pavage
			6,267					en pierres des carrières de Grex.

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	ensemblement.		contenance.	sommes.									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Grez-Doiceau . . .	"	"	1,677	540	"	"	}										
Biez	"	"	"	2,400	"	"		Inconnu.									
Bonlez	"	"	1,650	"	"	"											
	"	"	3,327	2,040	"	"											
	6,267																

Ce chemin a une partie commune avec le chemin de grande communication de Grex à Jodoigne. (Voy. le 9^e district voyer de Brabant.) C'est la partie située sur la commune de Grex-Doiceau. Comme j'en ai parlé ailleurs, je n'en dirai plus rien ici. Les longueurs totales sont cependant reportées au tableau ci-dessus.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	(a) Pavage 5 fr. Empierr. 3 fr.	"	"	"	"	(a) Ces chiffres ne sont qu'approximatifs.
"	(a) Empierr. 3 fr.	"	"	"	"	
"	(a) Pavage 5 fr.	"	"	"	"	

[illegible]

Commune de Biez. Les 300 premiers mètres sur cette commune sont aussi communs au présent chemin et au chemin susdit de Grez-Doiceau à Jodoigne. Le chemin dans sa traversée sur cette commune est entièrement empierré. Ce travail a été fait par la commune de Grez. Le chemin dans sa première partie a une bonne largeur, des accotements et des fossés qui

sont presque complètement obstrués et par conséquent hors de service : il est sillonné de nombreuses ornières. En avançant, la largeur diminue, les accotements idem et les fossés disparaissent. L'eau et la boue y étaient d'ailleurs en si grande abondance que l'on ne pouvait juger de son état que par le plus ou moins de secousses que l'on recevait en le parcourant. A l'extrémité de la commune le chemin arrive à une petite rivière dite *le Train* qu'il traverse à gué.

Je n'ai pas été au delà de ce gué. Le chemin, après l'avoir traversé, rentre sur la commune de Grez où il est pavé, puis arrive à la commune de Bonlez où il est aussi pavé. Cette dernière partie est, à ce que l'on m'a dit, en bon état.

Dans la partie de ce chemin que j'ai parcourue j'ai pu remarquer que l'on ne s'est préoccupé que du soin d'améliorer le fond du chemin, en y plaçant l'empierrement, sans s'inquiéter de sa conservation de celui-ci ni des autres améliorations qu'il réclamait pour devenir d'un parcours facile.

PROVINCE DE BRABANT.

8^e DISTRICT VOYER (GENAPPE ET WAVRE,

Chemin réunissant la route (en projet) de Wavre à Huy au chemin de grande communication de Grez à Bonlez.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALS.		
Bonlez.....	Eglise de Bonlez au chemin de grande communication de Grez à Bonlez.	"	Mètres. 1,500 (a)	Mètres. "	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6.61	Mètres. "	Pavage.....
Dion-le-Mont....	"	Route de Wavre à Huy, chemin de grande commu- nication d'Archen- nes à Corroy-le- Grand.	1,500 (a) 2,800	"	"	"	"	"

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensemble- ment		Emprises, indemnités.										
							contenance.	sommes.									
	Mètres.	Mètres	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Bonlez.	»	»	404	»	»	896											
	Inconnu.																
Dion-le-Mont. . .	»	»	615	»	»	865											
	»	»	1,019	»	»	1,781											
	2,800																

Il n'y a d'autre amélioration exécutée sur ce chemin qu'un pavage de 404 mètres environ à partir de l'église de Bonlez, et un pavage de 615 mètres dans le village de Dion-le-Mont. On ne sait pas même qu'elle sera la direction du reste du chemin, parce que celle de la route

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs	Francs.	Francs.		Francs.	
"	8 "	"	"	"	"	(a) Ce chiffre n'est qu'approximatif, la direction n'étant pas encore décidée.
"	"	"	"	"	"	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1830.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enasblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
CONTENANCE.	SOMMES.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
									2,020						
									3,075						
									5,095						

de Wavreà Huy n'est pas arrêtée, les communes de Dion-le-Mont et de Bonlez ayant, à cet égard, des prétentions diverses sur lesquelles l'autorité supérieure n'a pas encore statué.

780

PROVINCE DE BRABANT.



8^e DISTRICT VOYER (GENAPPE ET WAVRE).



Chemin de grande communication d'Archennes à Dion-le-Mont.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON moyenne.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Archennes.....	Route de Wavre à Louvain.	•	Mètres. 250	Mètres. •	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6.61	Mètres. •	»
Grez-Doiceau.....	•	•	1,547	•	3.00	6.61	•	Empierrement.....
Dion-le-Val.....	•	•	2,400	•	3.00	6.61	•	Pavage.....
Dion-le-Mont.....	•	•	2,000	•	3.00	6.61	•	Id.
Corroy-le-Grand...	•	Corroy-le-Grand..	4,700	•	3.00	6.61	•	Id.
			10,897					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enrobement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empier- ment.	pavage.	empier- ment.	ensem- blé.		contenance	sommes.								
Archennes.....	Mètres. •	Mètres. •	Mètres. •	Mètres. •	Mètres. •	Mètres. 250	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Grez-Doiceau...	•	•	•	1,547	•	•										
Dion-le-Val...	•	•	536	•	•	1,564										
Dion-le-Mont...	•	•	•	•	•	2,000										
Corroy-le-Grand.	•	•	1,415	•	•	3,285										
	•	•	1,951	1,547	•	7,399										
			3,498													
						10,897										

Ce chemin relie la route de Wavre à Louvain avec la route future de Wavre à Huy. Il part de la première de ces routes à 2,000 mètres environ au N.-E. du hameau de Gastuche. Il semble, d'après ce que j'ai appris après mon inspection, qu'il se prolonge en grande vicinalité jusqu'à Corroy-le-Grand.

Commune d'Archennes. Le chemin parcourt environ 250 mètres sur le territoire de cette commune ; il n'y a été l'objet d'aucune amélioration. Il est douteux que cette commune dont le village est situé à une grande distance et de l'autre côté de la route avec laquelle il est déjà relié, consente volontairement à améliorer la partie du chemin dont il s'agit. Elle est actuellement dans un état détestable.

Commune de Grez, hameau de Doiceau. Du territoire d'Archennes, le chemin passe sur celui de la commune de Grez sur le territoire de laquelle il est entièrement amélioré, si l'on peut

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements	Pavage.	Empierrement.	Enballement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
confiance.	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Inconnu										Inconnu					
									(a) 14,396						(a) Ce chiffre n'est qu'ap- proximatif.

Je n'ai pas poursuivi le chemin au delà de la commune de Grez sur celle de Dion-le-Val, où il n'y a que 536 mètres de pavage, sur celle de Dion-le-Mont où il n'y a aucune amélioration et sur celle de Corroy-le-Grand où j'ignorais que le chemin se prolongeât.

Résumant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'état des choses dans le 8^e district de la province de Brabant, quant aux chemins de grande vicinalité seulement.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR TOTALE du CHEMIN.	LONGUEUR			LONGUEUR RESTANT à AMÉLIORER.	COUT TOTAL des améliorations EFFECTUÉES.
		paréo.	empierrée.	ensablée.		
D'Ohain à Cérourx-Mousty	12,542	6,082	"	"	6,460	42,364 "
De Courte-Botte à Lillois-Witterzée. (a)	4,550	1,720	"	"	2,650	12,040 "
De Houtain à Loupoigne	2,554	1,800	"	"	1,034	8,174 "
De Loupoigne à Gembloux	12,460	1,375	"	"	11,085	9,625 "
De Baisy-Thy à Court-Saint-Étienne.	15,894	6,269	"	"	7,625	37,614 "
De Court-Saint-Étienne à Mont- Saint-Guibert	4,626	1,776	150	"	2,700	17,554 "
De Limal à la Hulpe.....	12,342	2,659	"	"	9,705	18,475 "
De Grez à Bonlez.....	6,267	5,527	2,940	"	"	25,455 "
De Bonlez à Dion-le-Mont.....	2,800	1,019	"	"	1,781	5,095 "
D'Archennes à Corroy-le-Grand....	10,897	1,951	1,547	"	7,599	14,596 "
TOTAL des chemins de grande communication.....	82,732	27,658	4,657	"	50,457	190,770 "
		52,295 ou 7 lieues.				
Chemins de petite vicinalité (b)....	"	53,189	9,507	"	"	211,246 "
		42,496 ou 8 lieues.				
RÉCAPITULATION.						
Chemins de grande vicinalité.....	"	27,658	4,657	"	"	190,770 "
Id. petite id.....	"	53,189	9,507	"	"	211,246 "
TOTAL GÉNÉRAL.....	"	60,847	15,944	"	"	402,016 "

(a) Sur le 8^e district.

(b) A défaut de renseignements à l'égard de ces chemins je suppose que leur longueur est égale à la moyenne des sept districts du Brabant où j'ai pu obtenir le développement réel des améliorations exécutées aux chemins de petite vicinalité.

9^e DISTRICT VOYER.

Le 9^e district voyer de la province comprend les deux cantons de Jodoigne et de Perwez, dépendants de l'arrondissement de Nivelles : il renferme quarante-neuf communes. On m'y a indiqué six chemins de grande vicinalité, savoir :

- 1^o Celui de Jodoigne à Grez-Doiceau ;
- 2^o Celui de Piétrebais à Cortil-Noirmont ;
- 3^o Celui de Corbais à Mont-Saint-Guibert ;
- 4^o Celui de Jodoigne à Noduwez-Linsmeau ;
- 5^o Celui de Noduwez-Linsmeau à Tavier ;
- 6^o Celui de Noduwez-Linsmeau à Jauchelette.

Cependant, d'après des renseignements officieux, il paraîtrait qu'il en existe un septième allant de Jodoigne à Ramillies-Offus par Huppaye et Autre-Église. J'ai, d'après ces indications, parcouru une partie de ce chemin allant de Molembais-Saint-Pierre vers Jodoigne ; je l'ai trouvée dans le plus mauvais état. L'empierrement dans Molembais et aux alentours a entièrement disparu sous la terre : dans la traverse du village, le chemin sert de lit à un ruisseau qui en occupe toute la largeur et le recouvre entièrement. En un mot, ce chemin ne présente ni la largeur ni l'aspect d'un chemin de grande vicinalité.

Aucun chemin du 9^e district n'a jamais fait l'objet d'aucun travail préalable d'ensemble ni quant au plan, ni quant au nivellement, ni quant au détail estimatif de la dépense, ni quant au mode d'amélioration. Il en résulte des inconvénients très-graves pour la bonne exécution des travaux. C'est ainsi que non-seulement les communes améliorent à leur gré, soit en pavage, soit en empierrement, sans tenir grandement compte de celui des deux modes que réclame plus spécialement la nature du sol, et sans savoir celui des deux qui est le plus économique dans une localité donnée, mais encore sans qu'aucune régularité préside aux dimensions ni aux qualités des matériaux de pavage ou d'empierrement. La même irrégularité préside à l'emploi de ces matériaux. C'est ainsi que, pour les pavages, j'ai rencontré une commune où l'on se borne à poser les pavés les uns contre les autres, en n'employant pas de sable ou en n'en mettant qu'une quantité tout à fait insuffisante pour établir la liaison. Quant aux empièrrements, tantôt on les fait régulièrement, tantôt on se borne à jeter sur le sol des cailloux irréguliers que l'on ne se donne pas même la peine de briser.

Il reste donc, je le répète, beaucoup à faire pour seconder les efforts des comités qui président aux améliorations des chemins et pour obtenir l'emploi le plus utile possible des fonds qui y sont consacrés.

La police de roulage n'est observée sur aucun des chemins améliorés, ni quant à la largeur des roues, ni quant aux époques de circulation, ni quant aux charges. Cependant, lors de la construction, la circulation est interdite en général par les soins de celui des membres de l'autorité locale qui surveille les travaux.

Dans ceux des pavages qui sont régulièrement exécutés, les pentes longitudinales varient de 0^m,01 à 0^m,05, et les pentes transversales, depuis l'axe jusqu'aux

bordures, de 0^m,02 à 0^m,03. Les pentes des accotements sont aussi établies de 0^m,02 à 0^m,03 depuis les bordures jusqu'aux crêtes intérieures des fossés. La largeur légale des voies est de 6^m,61 (24 pieds), y compris les contre-fossés ; mais elle est loin d'exister partout. Pour la construction on ouvre un coffre de 0^m,20 de profondeur, dans lequel on met un lit de sable de 0^m,13 à 0^m,18 ; on place des bordures jointives et de niveau dans le sens transversal, mais que l'on n'équarrit pas sur les faces en contact. Les pavés ont, en général, de 0^m,14 à 0^m,16 en tête, de 0^m,10 à 0^m,12 à l'assiette et de 0^m,14 à 0^m,16 ou de 0^m,16 à 0^m,18 de longueur de queue. Les talus sont de $\frac{1}{4}$ et fort rarement de $\frac{5}{4}$.

Pour les empierrements régulièrement faits on ouvre un coffre, au fond duquel on établit une couche de libages que l'on recharge de blocailles irréguliers, recouverts eux-mêmes d'un lit de pierraille plus menue.

Les pavages sont malheureusement tous sillonnés par de nombreux cassis remplaçant les aqueducs pour l'écoulement des eaux d'un bord à l'autre de la route. Ils sont tous ou ne peut plus mal établis, présentent un danger réel de fracture pour les véhicules qui les traversent, et l'insuffisance de leur pente et de leur section en font, presque partout, des réceptacles d'eau croupissante et de purin. Quand il y a des aqueducs au lieu de cassis, ils sont en général mal construits et se terminent brusquement soit aux bordures, soit au milieu des accotements sur lesquels ils se continuent à ciel ouvert et où ils forment de véritables casse-cou. Ces cassis eussent pu être, en général, évités s'il y eût eu des nivellements d'ensemble.

Les contre-fossés manquent ou sont défectueux. Là où ils existent, ils sont souvent rendus inutiles par suite du mode défectueux de raccordement des voies conduisant aux champs avec les chemins améliorés. Ces voies viennent se raccorder sur l'accotement sans qu'une buse soit établie pour maintenir l'écoulement des eaux qui sont arrêtées, stagnent dans le fossé ou débordent sur la route.

L'élague est mal fait ou pas fait du tout, excepté dans une seule commune.

Les matériaux de pavage et d'empierrement proviennent, en général, pour le canton de Jodoigne, des carrières de Dongelberg, d'Opprebais, d'Huppaye et de Folx-les-Caves, et, pour le canton de Perwez, des carrières de Blanmont et de Mont-Saint-Guibert. Ces matériaux, qui proviennent, les uns, des terrains récents, les autres, du terrain ardoisier, sont de qualités fort différentes.

Le mode de construction adopté jusqu'à présent a toujours été la régie.

Si la construction laisse à désirer dans bien des cas, on peut en dire autant de la réparation et de l'entretien. Ainsi, pour les empierrements, par exemple, on se borne à remplir les ornières avec des cailloux ; mais, comme on n'enlève jamais la boue, le cailloutis finit par disparaître sous une couche de terre.

Les parties pavées sont cependant, en général, dans un bon état de viabilité : on peut citer le chemin de Linsmeau à Tavier et celui de Linsmeau à Jauchelette, dans leurs parties pavées, comme étant bien construits et bien entretenus quant au pavage et à la largeur de la voie. Quelques communes dont j'ai pu voir le détail, notamment celle de Hevillers et celle de Chastre, ont de très-bons pavages de petite vicinalité. J'en dirai autant du chemin qui relie le village de Saint-Jean-Geest à la route de Jodoigne à Tirlemont, et qui pourrait faire partie d'un chemin

de grande vicinalité à décréter ultérieurement, et dont il sera parlé plus loin, entre les communes de Saint-Jean-Geest, de Sainte-Marie-Geest et de Melin.

Les ouvrages d'art construits sur les cours d'eau traversés par les chemins de grande vicinalité consistent en pontceaux dont l'ouverture varie de 2 à 3 mètres. Les matériaux sont, pour le couronnement des voûtes et pour les tablettes, la pierre de Gobertange et quelquefois, pour les dernières, le calcaire anthraxifère de Ligny ou de Héron. Les fondations sont en moellons qui se rencontrent, le plus souvent, dans les localités mêmes où l'on exécute les travaux. Le corps des maçonneries est en briques faites à pied-d'œuvre.

Les différences dans les prix de revient du pavage ou de l'empierrement, qui varient selon les localités, tiennent à l'éloignement et à la plus au moins grande facilité de transport des matériaux, à leur qualité et à l'échantillon des pavés employés. Comme je l'ai dit plus haut, ceux-ci sont, en général, du 5^e échantillon : on emploie, en outre, ceux qui sont rebutés lors de la construction des routes.

Voici un sous-détail des frais de construction pour le pavage de la route de Noduvez-Linsmeau à Tavier :

Achat des pavés à la carrière et main-d'œuvre (mètre carré) . . . fr.	2 10
Transport des pavés »	90
Sable : achat et transport »	70
Terrassements, ouverture du coffre »	30
Total fr.	4 00
Soit par mètre courant	12 00

Quant aux prix des travaux d'art, je n'ai pu obtenir des chiffres positifs que pour un pontceau, le seul dont M. le commissaire voyer ait fait le devis : il est établi dans la commune de Walhain-Saint-Paul-Sart-lez-Walhain, au chemin de Pietrebais à Cortil-Noirmont. Ce pontceau a 1^m,50 d'ouverture. Ce détail estimatif s'élevait à fr. 342-20 : il a été adjugé et exécuté moyennant la somme de 327 francs.

Les barrières établies sur les chemins ne donnent pas un produit suffisant pour l'entretien : une seule fait exception ; c'est celle de Mont-Saint-Guibert sur le chemin de ce village à celui de Corbais. Une barrière même n'a pas trouvé d'adjudicataire ; c'est celle qui est établie à Orp-le-Grand. En général, les communes ne les laissent établir qu'avec répugnance. Il serait cependant essentiel de veiller à ce qu'elles fussent établies aussitôt que la longueur améliorée le permet, parce que c'est souvent la seule ressource pour l'entretien. C'est d'ailleurs la plus naturelle et la plus équitable.

Il m'a été impossible de savoir quelle a été jusqu'ici la dépense d'entretien des divers chemins. Il sera difficile de la connaître tant que cet entretien ne fera pas l'objet d'une adjudication publique.

Parmi les chemins de grande vicinalité qui restent à décréter dans le 9^e district, on cite ceux :

1^o De Saint-Jean-Geest, Sainte-Marie-Geest à Melin, reliant la route de Saint-Michel à Tirlemont avec celle de Wavre à Hannut et traversant les communes de

Saint-Jean-Geest, Sainte-Marie-Geest, de Saint-Remy-Geest et de Melin. La première de ces communes est déjà reliée avec la première de ces routes.

2° De Mont-Saint-Guibert à Blanmont, reliant la route de Wavre à Namur avec celle de Saint-Michel à Charleroy par les communes de Mont-Saint-Guibert, Hevillers et Blanmont.

3° Un de Hevillers à Marbais, reliant la route de Wavre à Namur et celle de Genappe au Doeq par Hevillers, Mont-Saint-Guibert, Villeroux, Gentinnes, Tilly et Marbais, ou par Walhain-Saint-Paul (Porbais), Blanmont, Chastre, Cortil-Noirmont, Saint-Géry, Gentinnes, Tilly et Marbais.

4° Enfin, de Jodoigne à Ramillies-Offus, dont il a été question plus haut, et reliant les routes de Tirlemont à Charleroy et de Louvain à Namur par Jodoigne, Huppaye, Autre-Église et Ramillies-Offus.

Les trois cours d'eau principaux du 9^e district sont la Grande-Geete, la Petite-Geete et la Mehagne. On indique que le curage des deux premières se fait avec soin dans les endroits où cela est nécessaire, où la rivière n'a que peu de pente et n'est pas encaissée. Pendant les inondations du mois d'août 1880, un seul point du district a été inondé à l'amont du pont construit à Mont-Saint-André sur la Grande-Geete par suite du trop petit débouché de ce pont. Les inondations n'ont atteint que quelques prairies et quelques fragments de chemins de petite vicinalité.

Un second point a cependant légèrement participé à l'inondation : c'est à Beauvechain, par le défaut de l'écoulement offert aux eaux pluviales dans les chemins de petite vicinalité de la commune.

Je pense que pour éviter le renouvellement de cette double circonstance et pour étudier les moyens de pourvoir à l'assèchement complet des chemins de grande vicinalité, il y aurait lieu de faire un nivellement d'ensemble et des nivellements de détail dans ce district.

On trouvera dans les tableaux suivants, les détails relatifs à chaque chemin de grande vicinalité.

J'ai le regret, pour ce district comme pour le précédent, de ne pouvoir donner de chiffres officiels quant aux chemins de petite vicinalité. Il m'a été, malgré mes efforts, impossible d'en obtenir aucun. J'en serai donc réduit pour ce district à donner le chiffre approximativement et dans l'hypothèse que le développement amélioré de la voirie vicinale soit, dans ce district, égal à la moyenne du développement des sept districts où j'ai pu obtenir des chiffres exacts à cet égard.

PROVINCE DE BRABANT.

8^e ET 9^e DISTRICT VOYER (JODOIGNE).

Chemin de grande communication de Jodoigne à Grez-Doiceau.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Jodoigne.....	Route de Wavre à Hannut.	"	Mètres. 874.00	Mètres. 0.03	Mètres. 2.8 à 5	Mètres. Moyenne. 6.61	Mètres. "	Pavage et empierrement. Grès provenant des carrières de Dongelberg et d'Opprebais. Par régie.
Jodoigne-Souveraine		"	2153.43	0.03	Id.	Id.	"	
Dongelberg		"	2090.20	0.03	Id.	Id.	"	
Incourt.....		"	3671.80	0.03	Id.	Id.	"	
Longueville.....		"	5001.80	0.03	Id.	Id.	"	
Biez	"	"	1637.00	0.03	Id.	Id.	"	Pavage et empierrement en pierres de Grez-Doiceau.
Grez.....	"	Route de Wavre à Hannut.	2217.00	0.03	Id.	Id.	"	
			13644.73					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enselement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	enseble- ment.		contenance	sommes.								
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Jodoigne	"	"	725.00	"	"	149.00										
Jodoigne-Souveraine	"	"	203.00	1,091.00	"	859.00										
Dongelberg	"	"	843.00	1,247.20	"	"										
Incourt	"	"	1,871.80	747.00	"	1,052.70										
Longueville.....	"	"	1,237.00	"	"	1,744.50										
Biez	"	"	338.00	700.00	"	599.00										
Grez	"	"	1,677.00	540.00	"	"										
	"	"	6,914.80	4,325.20	"	4,401.20										
			11,240.00													
			15,644.20													

Ce chemin, partant de la route de Wavre à Hannut, contre la ville de Jodoigne, traverse, dans le 9^e district, les communes de Jodoigne, de Jodoigne-Souveraine, de Dongelberg, d'Incourt et de Longueville; puis il entre dans le 8^e district et passe sur le territoire de Biez et de Grez-Doiceau, où il se termine en rejoignant ladite route de Wavre à Hannut. Toutes les

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.	Dépenses — ANNUELLES.	
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
1 pontceau.—Pierre de Gobe- tange.	Parage 7 50 Empierr. 3 90		"	"	Inconnues.	Les communes de Biez et de Grez-Doiceau appar- tiennent à l'arrondissement de Wavre, 8 ^e dis- trict voyer.
"	Parage 7 50 Empierr. 3 90		"	"	Id.	
1 pontceau.—En briques....	Parage 7 20 Empierr. 3 90	Le mètre cube de maçonnerie en bri- ques revient à 12 francs. Id. en pierre de Gobe- tange à 120 francs.	"	"	Id.	
"	Parage 7 20 Empierr. 3 90		"	"	Id.	
"	Parage 7 80		"	"	Id.	
"	Parage 5 " Empierr. 3 "		"	"	Id.	
"	Parage 5 " Empierr. 3 "		"	"	Id.	
1 vieux pont en maçonnerie.	Parage 5 " Empierr. 3 "		"	"	Id.	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.		Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terressemens.	Parage.	Empierrément.	Entassement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers				
centimes.	semales.													parage	empierrément.		
M. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.		
"	"	"	"	5,437 50	"	"	"	"	5,437 50	(a) 1,280	"	"	"	"	2 50	"	(a) Pour ce chemin et celui de Jodoigne à Noduwex.
"	"	750	"	1,522 50	4,254 90	"	"	"	5,777 40	602	"	"	"	"	2 50	1 30	
"	"	"	"	6,069 60	4,864 08	"	"	"	10,933 68	1,600	"	"	"	"	2 40	1 30	
"	"	"	"	13,476 94	2,913 30	"	"	"	16,390 24	1,025	"	"	"	"	2 40	1 30	
"	"	"	"	9,804 60	"	"	"	"	9,804 60	(b) 3,066	"	"	"	"	2 50	"	(b) Pour ce chemin et celui de Piétrebais à Cortil-Noirmont
"	"	"	"	1,690	2,100	"	"	"	3,790	"	"	"	"	"	1 67	1 "	
"	"	"	"	8,385	1,620	"	"	"	10,005	"	"	"	"	"	1 67	1 "	
				46,286 14	15,752 28				62,138 42								

communes dont ce chemin emprunte le territoire sont d'accord sur son utilité et sur sa direction; il y a donc lieu de penser qu'il s'achèvera sans encombre dans un délai de cinq ou six années. Le but principal du chemin est de relier à la route susmentionnée les communes traversées et de leur permettre de s'approvisionner de marne et de chaux à Grez. Les amélio-

rations sur ce chemin ont eu lieu partie en pavage, partie en empierrement. Le pavage est fait avec soin, mais il n'en est pas de même pour l'empierrement. Les contre-fossés manquent dans beaucoup d'endroits; dans la plupart, ils sont insuffisants et en mauvais état; dans d'autres, enfin, ils sont d'un volume beaucoup trop considérable. L'absence de plan et de nivellement préalable fait que, dans la construction, on n'a pu avoir égard aux pentes à donner pour l'écoulement des eaux pluviales et ménagères. Une autre cause d'encombrement des contre-fossés réside dans le raccordement irrégulier des communications des champs avec le chemin, raccordement qui, obstruant toujours le contre-fossé, là où il existe, arrête les écoulements. Les élagages sur ce chemin ne sont faits presque nulle part. Beaucoup d'anciennes plantations contribuent à le maintenir dans un état d'humidité préjudiciable à son entretien. Dans beaucoup d'endroits, notamment dans les communes de Dongelberg et de Longueville, il n'a pas la largeur voulue. Dans la commune d'Incourt, contre la route de Namur à Louvain, il y a une forte rampe qu'il serait important et facile de faire disparaître. Dans la traversée des villages, notamment à Incourt, et tout spécialement à Longueville, des mares, des tas de fumiers, des ruisseaux de purin obstruent les abords, les accotements et même le corps de la route. Les parties de route que j'ai trouvées en construction dans cette commune sont cependant traitées avec beaucoup de soin. La commune de Dongelberg, qui a plus de 2,500 mètres de pavage, n'a pas de barrière. L'écoulement des eaux d'un côté à l'autre du chemin se fait soit à l'aide de cassis mal construits, de nature à endommager ou à briser les véhicules qui les traversent, ou bien à l'aide d'aqueducs couverts en pierres sèches sous le corps de la route et se continuant à découvert sur les accotements de manière à en rendre le parcours difficile, dangereux ou même impossible.

Somme toute, il est à regretter que ce chemin, qui est d'une grande utilité, n'ait pas donné lieu, avant son amélioration, à un travail d'ensemble pour le règlement des pentes, des courbes et des écoulements. Il est, en général, dans un état d'entretien bon ou passable, excepté dans la commune de Longueville où, dans la traverse du village et notamment dans l'extrémité vers Biez, il est dans un état déplorable.

Il y a à Dongelberg et à Jodoigne-Souveraine des carrières de grès pour pavés et pour empierrements, ouvertes, à Dongelberg, sur des roches de terrain récent, et, à Jodoigne-Souveraine, sur des bancs du terrain ardoisier.

Dans les communes de Biez et de Grez, que j'ai visitées postérieurement, le chemin, dans ses parties améliorées, donne lieu aux mêmes observations que ci-dessus. Le pavage dans la commune de Biez est bien établi, mais manque de moyens d'écoulement. Dans la commune de Grez-Doiceau, l'empierrement, construit en partie avec des pierrailles données par M. Huytens, propriétaire des carrières exploitées dans la commune, manque de bombement et de moyens d'écoulement suffisants et était en grande partie submergé par de l'eau en stagnation le jour où je l'ai visité.

Arrivé dans la commune de Grez, le chemin suit deux directions pour regagner la route de Wavre à Hannut : sur l'une, qui ne traverse pas le village, le chemin passe sur un vieux pont, situé dans un double et brusque tournant, et dépourvu de garde-corps qui seraient fort nécessaires; sur l'autre, qui passe par le village, le chemin traverse le ruisseau à gué. La construction d'un pont serait donc un ouvrage fort utile.

Dans presque tout ce chemin, surtout dans les parties les plus anciennes, on semble ne s'être occupé que d'en rendre le parcours possible par des empierrements et des pavages sans prendre suffisamment soin de rendre ce parcours facile et d'assurer la conservation en bon état des travaux exécutés.

PROVINCE DE BRABANT.



9^e DISTRICT VOYER (JODOIGNE).



Chemin de grande communication de Piétrebais à Cortil-Noirmont.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON minimum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Piétrebais	Route de Louvain à Namur.	»	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Irréguliers.	Pavage en grès provenant des carrières de Dongelberg, d'Opprebais et de Blan- mont.
Roux-Miroir			1,295	0.05	5.00	6.61		
Longueville			2,035	0.05	5.00	6.61		
Opprebais			2,150	0.05	5.00	6.61		
Chaumont	»	»	1,920	0.05	5.00	6.61		
Tourinnes-St-Lam- bert			»	»	»	»		
Walhain			4,254	0.05	5.00	6.61		
Chastre			7,542	0.05	5.00	6.61		
Cortil-Noirmont ..	»	Route de Tirlemont à Charleroy.	»	»	5.00	6.61		
			5,612	0.05	5.00	6.61		
			24,786					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	parage.	empierre- ment.	parage.	empierre- ment.	ensable- ment.		contenance	sommes									
	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Piètrebais.	»	»	»	1,178	»	117											
Roux-Miroir	»	»	»	»	»	2,053											
Longueville.	»	»	»	2,063	»	67											
Opprebais.	»	»	»	200	»	1,720											
Chaumont.	»	»	»	»	»	»											
Tourinnes-St-Lam- bert.	»	»	»	2,208	»	2,026											
Walhain	»	»	»	4,747	»	2,795											
Chastre	»	»	»	»	»	»											
Cortil-Noirmont .	»	»	»	3,250	»	2,362											
	»	»	»	13,646	»	11,140											
24,786																	

Ce chemin est d'un haut intérêt pour les localités traversées, spécialement au point de vue de leurs relations directes avec le bassin houiller à Fleurus, Gilly et Charleroy.

Commune de Piétrebais. Le raccordement de ce chemin avec la route de Louvain à Namur est fait de telle sorte qu'il y a danger pour les véhicules d'être entraînés dans un précipice de plusieurs mètres de profondeur, garni d'un garde-fou insuffisant. Il serait urgent d'améliorer

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	7 50	"	"	"	Inconnues.	
"	"	"	"	"	"	
"	7 80	"	"	"	Inconnues.	
"	"	"	"	"	Id.	
"	"	"	"	"	"	
"	8 57	270 "	"	"	Inconnues.	
1 pontceau de 1 ^m ,50 d'ouverture.	8 09	412 "	170 "	Walhain.	Id.	
"	"	"	"	"	"	
"	8 "	500 "	70 "	Corlil-Noirmont.	Inconnues.	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrcement.	Ensalement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
contenance	sommes.															
U. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.		
"	"	"	"	8835	"	"	"	"	8835	"	250	"	"	"	2 50	(a) Pour ce chemin et celui de Jodoigne à Grez-Doireau. (b) Plus les parcours sur Chaumont et sur Chastre dont les longueurs ne sont inconnues.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	16081 40	"	"	"	"	16081 40	(a) 3,066 29	"	"	"	"	2 60	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,026 29	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	270	"	18210	"	"	"	"	18486	1,780	"	"	"	"	2 79	
"	"	412	"	37976	"	"	"	"	38388	2,990	"	"	"	"	2 70	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	300	"	25675	"	"	"	"	25975	3,200	"	"	"	"	2 66	
		982	"	106786 40					107765 40	14,312 68						

cet état des choses. De la route de Louvain au presbytère de Piétrebais, le chemin est en bon état de viabilité et très bien entretenu ; il y manque cependant des contre-fossés et il est parsemé de cailloux incommodes, dangereux et insuffisants. Les parties améliorées dans le village sont en mauvais état. Dans une partie empierrée à la limite vers Roux-Miroir, l'empierrement a entièrement disparu faute d'entretien. Ce sera à refaire à neuf. L'élargissement de certaines parties trop étroites du chemin est impossible ou au moins très-difficile à cause de leur

encaissement. Près de la dernière maison du village vers Roux - Miroir sur le grand chemin, il y a un puits public présentant du danger à cause de l'élévation insuffisante de sa margelle.

Commune de Roux-Miroir. Le chemin passant très-loin du village et même des habitations isolées (sauf de quatre), la commune de Roux-Miroir, dont le village touche à la route de Louvain à Namur, refuse de travailler au chemin dont il s'agit.

Commune de Longueville. Le chemin est en très-mauvais état dans la traverse du village. Le pavage est dégradé. Les accotements, quand ils existent, servent d'emplacement à des mares, à des fosses de scieurs de long et sont encombrés par des ustensiles aratoires, des arbres abattus, des fosses à fumier, etc. Il n'y a pas de contre-fossés, mais, en revanche, beaucoup de cassis mal construits, insuffisants et dangereux. Il y a quelques aqueducs, mais ils ne sont pas poursuivis jusqu'aux bords du chemin et ils forment des casse-cous à droite et à gauche du pavage. En dehors du village, sur environ 800 mètres, le chemin est en meilleur état, mais n'a pas sa largeur. La commune de Longueville ne veut point paver en dehors du village vers Roux-Miroir, parce que cette dernière ne fait rien, ce qui empêche Longueville de pouvoir être relié avec Piétrebaix et la route de Louvain à Namur.

Commune d'Opprebais. La petite partie pavée sur cette commune est en très-mauvais état.

Commune de Chaumont (canton de Wavre). Cette commune n'a rien fait et ne veut rien faire, parce que le chemin passe trop loin de son centre.

Commune de Tourinnes-les-Ourdons. Cette commune ne pave pas vers Chaumont aussi longtemps que Chaumont ne veut pas paver. La partie pavée vers Walhain est en bon état de viabilité, mais demande d'urgentes réparations à de profondes ornières. Près de l'église, une grande mare empiète sur le chemin. Dans le village, accotements obstrués et pas de contre-fossés. La partie du pavé vers Saint-Paul à Walhain est en fort mauvais état.

Commune de Walhain. Dans la section de Saint-Paul, le pavé est meilleur que sur Tourinnes, quoique laissant encore à désirer pour l'entretien. Il est longé sur différents points de son parcours par de hautes et épaisses plantations, des tas de fumier et des mares qui nuisent à son entretien. Dans la section de Walhain on remarque un aqueduc se terminant au milieu de l'accotement et y formant un casse-cou. Dans la partie entre le village et la route de Wavre à Gembloux on vient de terminer des réparations qui ont remis le pavage en très-bon état. A Walhain on établit les pavés dans l'encoffrement en n'employant que peu ou pas de sable; cela rend les dégradations faciles et promptes. On remarque sur cette section comme sur la précédente de grandes et épaisses plantations et de nombreux cassis mal établis.

Commune de Chastre. Ne veut rien faire pour le chemin dont il s'agit dans la direction de Walhain, parce qu'elle est déjà presque reliée (sauf 200 mètres) dans une autre direction avec la route de Wavre à Namur et n'a ainsi aucun intérêt à ouvrir une communication avec Walhain; cette dernière commune, au contraire, ayant un grand intérêt à cette communication, se décidera probablement à exécuter, à ses frais, l'amélioration sur le territoire de Chastre. Chastre consent à améliorer le chemin vers Cortil-Noirmont: du reste, jusqu'ici, elle n'a rien fait, pas plus dans cette direction que dans l'autre.

Commune de Cortil-Noirmont. Le chemin n'est pas encore entièrement pavé jusqu'à la limite vers Chastre, mais les matériaux y sont à pied d'œuvre. Sur la section de Noirmont il manque des contre-fossés: des haies et des plantations épaisses forment voûte sur de nombreux endroits de la route. Dans la traverse du hameau, accotements marécageux et encombrés. Près de l'église, une rampe trop forte avec accotements dégradés par le passage des eaux pluviales. Le pavage est bon dans cette section.

Sur la section de Cortil le pavage est très-mauvais près de l'église; au delà, sur un terrain communal, on remarque une longue et épaisse plantation effectuée par la commune et qui ne peut manquer de causer un grand détriment au chemin. Sur le plan, cette partie est à tort indiquée comme pavée; elle était empierrée; mais on la démolit actuellement pour établir un pavage. Le reste du chemin amélioré en pavage est en bon état et se prolonge jusqu'à la ferme de Chaudemont. Il reste à améliorer depuis cette ferme jusqu'à la limite de la commune au lieu dit *la Gatte d'Or*, sur la chaussée romaine.

On voit à Cortil une maison d'école remarquable par son étendue, son élégance et sa bonne disposition.

M. le commissaire voyer du 9^e district n'a pu m'indiquer le point où, au delà de la Gatte, le chemin en question va, dans la province de Namur, se relier à la grande route de Tirlemont à Charleroy. Cette liaison a probablement lieu dans les communes de Grand-Manil ou de Gembloux vers Malplaquet, Coquelet ou les Quatre-Bras. Il n'est guère probable en effet que la grande vicinalité ne soit déclarée que jusqu'à la chaussée romaine qui n'est pas améliorée au point de jonction.

Il y a lieu d'espérer que le chemin dont il s'agit s'achèvera si les communes les plus intéressées travaillent sur le territoire de celles qui le sont le moins. Mais il est essentiel de veiller à l'entretien des parties améliorées jusqu'à présent.

797

PROVINCE DE BRABANT.

9^e DISTRICT VOYER (JODOIGNE).

Chemin de grande communication de Corbais à Mont-Saint-Guibert.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIEAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Corbais.....	Route de Wavre à Namur.	"	Mètres. 951	Mètres. 0.07	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6.61	Mètres. Irréguliers.	Pavage en grès provenant des carrières de Mont-St- Guibert.
Mont-St-Guibert...	"	Route de Genappe au Doeq.	3,799	0.07	3.00	6.61	Id.	En régie
			4,750					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enasblément.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensable- ment.		contenance	sommes.								
Corbais.....	Mètres. 951	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	Mètres. "	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Mont-St-Guibert..	3,799	"	"	"	"	"										
	4,750	"	"	"	"	"										

Cette évaluation n'a pas été faite.

Ce chemin réunit la route de Wavre à Namur à celle de Nivelles ou des grands Quatre-Bras à Namur. La partie au delà (au Sud) de Mont-Saint-Guibert appartient au 8^e district. On ne sait pas si la grande vicinalité y est déclarée. Chercher la suite du présent chemin aux tableaux concernant ce district.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIEAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre couraul.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
»	5 60	12 » par mèt. cube.	»	»	Inconnue.	
Un pont en pierres de taille et briques, sur l'Orne.	5 80	700 »	400 »	Mont-St-Gui- bert.	Id.	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.		
entretenues	sommes.														
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
"	"	"	"	5,213 60	"	"	"	"	5,213 60	"	"	"	"	1 87	
"	"	700 "	"	21,274 40	"	"	"	"	21,974 40	3,550 "	"	"	"	1 93	
				26,438 "					27,188 "						

Commune de Corbais. Pavage en excellent état. Les contre-fossés manquent presque partout.

Commune de Mont-Saint-Guibert. Pavage en excellent état. Les contre-fossés manquent presque partout.

Forte pente pour entrer dans Mont-Saint-Guibert. — Forte pente près de l'église.

Forte rampe pour sortir du village. Elle est en très-mauvais état et va donner lieu à un redressement qui nécessitera un déblai de 2^m,50 dans les roches du terrain ardoisier.

N. B. Quand, postérieurement, j'ai visité le 8^e district, le commissaire voyer, nouvellement entré en fonctions, n'avait pas connaissance du chemin dont il s'agit ici, dans lequel, selon lui, en admettant que la grande vicinalité fût déclarée, on n'aurait travaillé que sur la commune d'Héviliers. Dans cet état des choses, j'ai cru pouvoir me dispenser d'investigations ultérieures, d'autant plus que ce chemin ne m'avait pas été non plus indiqué par le prédécesseur du titulaire actuel dans le projet d'itinéraire qu'il m'avait remis.

PROVINCE DE BRABANT.

9^e DISTRICT VOYER (JODOIGNE).

Chemin de grande communication de Jodoigne à Noduvez-Linsmeau.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON mètres.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
Jodoigne	Route de Tirlemont à Saint-Michel.	"	Mètres. 1,784	Mètres. 0.05	Mètres. 3.00	Mètres. Moyenne. 6.61	Mètres. Iréguliers.	Pavage en grès des carrières de Huppaye. En régie.
Piétrain		"	3,600	0.05	3.00	6.61	Id.	
Noduwez-Linsmeau	"	Route de Tirlemont à Huy.	4,799	0.05	3.00	6.61	Id.	
			10,183					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.										
	améliorées avant la déclaration de grande vicinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			A améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Entassement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	
	pavage.	empierrement.	pavage.	empierrement.	entassement.		contenance	sommes.									
Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.		
Jodoigne	»	»	650	»	»	1,094	} Cette évaluation n'a pas été faite.										
Piétrain	»	»	1,313	»	»	2,287											
Noduwez	»	»	856	»	»	3,943											
	»	»	2,659	»	»	7,324											
10,183																	

Ce chemin réunit les routes de Tirlemont à Saint-Michel et de Tirlemont à Huy.

Commune de Jodoigne. La partie pavée est très-bonne et très-belle. Elle est peu développée, parce que jusqu'ici Jodoigne s'est attaché à travailler à la route de Jodoigne à Grez-Doiceau.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. 1850 à 1851.	Emplacement.	Dépenses ANNUELLES.	
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.	
"	7 30	"	"	"	Inconnues.	
"	13 20	"	"	"	Id.	
2 ponts en briques.....	13 05	805 "	"	"	Id.	

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature).	les particuliers.			
contenance.	sommes.															
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.		
»	»	»	»	5,175 »	»	»	»	»	5,175 »	1,260 ^(a) »	»	»	»	»	2 50	(a) Pour ce chemin et celui de Jodoigne à Grex- Doiceau.
»	»	»	»	17,331 60	»	»	»	»	17,331 60	»	»	»	»	»	4 40	
»	»	895 »	»	10,272 »	»	»	»	»	11,167 »	»	»	»	»	»	4 35	
		895 »		32,778 60					33,673 60	1,260 »						

Commune de Piétrain. Cette commune aurait désiré se relier à la route de Tirlemont à Huy au village d'Ophéylissem, en passant par la chapelle Saint-Joseph. Elle en a obtenu l'autorisation, mais elle ne peut mettre la main à l'œuvre qu'après s'être reliée à la commune de Noduvez-Linsmeau. Le pavage des parties améliorées est assez bon, mais on y construit des

contre-fossés absurdes, à parois taillées à angle droit et de 1 mètre de profondeur, dangereux pour la circulation, impropres à l'écoulement, difficiles pour l'entretien. Dans d'autres endroits, les contre-fossés manquent. Des mares, des tas de fumiers et des objets de diverse nature encombrant les accotements. Le chemin n'a généralement pas sa largeur : des cassis mal construits en rendent la circulation pénible. Les parties neuves à l'établissement desquelles on est occupé maintenant, sont bien construites avec de beaux pavés et de belles bordures.

Commune de Noduwez-Linsmeau. Section de Noduwez. Pavage bon.

Id.	Id.	Libertange.	Id.
Id.	Id.	Linsmeau.	Id.

805

PROVINCE DE BRABANT.

9^e **DISTRICT VOYER** (JODOIGNE).

Chemin de grande communication de Noduvez-Linsmeau à Tavier.

COMMUNES TRAVERSÉES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximum.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierrement.	TOTALE.		
Nodunwez-Linsmeau.	Route de Tirlemont à Huy.	"	Mètres. 500	Mètres. 0.05	Mètres. 3 00	Mètres. Moyenne. 6.61	Mètres. Irréguliers	Pavage et empierrement; à Folx-les-Caves et à Jau- che, les blocailles pour em- pierrement proviennent des carrières du lieu. Ces matériaux sont trop peu résistants et de mauvaise qualité. En régie.
Pellaines (Liège)...	"	"	1,738	Id.	3.00	6.61	Id.	
Orp-le-Grand	"	"	3,120	Id.	"	"	Id.	
Jandrain	"	"	576	Id.	3.00	6.61	Id.	
Jauche	"	"	3,245	Id.	3.00	6.61	Id.	
Folx-les-Caves	"	"	2,728	Id.	3.00	6.61	Id.	
Ramillies (a)	"	Route de Louvain à Namur, ou d'Eghezée à la chaus- sée romaine.	" (b) 11,907	"	"	"	"	

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vic- inalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensem- blé.		contenance	sommes.								
Nodunwez - Lins- meau.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Pellaines (Liège) .	"	"	500 "	"	"	"										
Orp-le-Grand. . .	"	"	1,738 "	"	"	"										
Orp-le-Grand. . .	"	"	3,120 "	"	"	"										
Jandrain	"	"	"	"	"	576 "										
Jauche.	"	"	1,125 "	"	"	2,120 "										
Folx-les-Caves . .	"	"	1,119 "	"	"	1,609 "										
Ramillies	"	"	"	"	"	"										
	"	"	7,602 "	"	"	4,305 "										
			11,907 "													

Le chemin dont il s'agit est destiné à relier la route de Tirlemont à Huy avec la route provinciale qui part d'Eghezée et vient aboutir, à Tavier, à la chaussée romaine. Elle met ainsi les communes traversées en communication directe avec Namur.

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DÉPENSES DE CONSTRUCTION.		BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.	Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851.	Emplacement.		
4 pontceaux en briques.....	Francs	Francs.	Francs		Francs.	(a) Cette commune appartient à la province de Namur. On n'y a rien fait. (b) Plus la longueur sur Ramillies.
	12 "					
	12 60					
	12 20					
	"	6 à 12 fr. le mètre cube en briques.	Non adjugés faute de soumission- naire.	Orp-le-Grand.	Inconnues.	
	9 30					
	9 "					
	"					

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.									PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de chaussée.	Observations.
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Enlèvement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État	la province	la commune (argent et en nature).		
contenance.	sommes.												Pavage.	Empier- rement.
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
"	"	"	"	6,000 "	"	"	"	6,000 "	"	"	"	"	"	4 "
"	"	"	"	21,836 "	"	"	"	21,836 "	"	"	"	"	"	4 20
"	"	605 "	"	37,440 "	"	"	"	38,045 "	4,000 "	"	"	"	"	4 07
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	10,687 50	"	"	"	10,687 50	518 "	"	"	"	"	3 17
"	"	"	"	10,071 "	"	"	"	10,071 "	"	"	"	"	"	3 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
		605 "	"	86,054 50	"			86,659 50						
				86,659 50										

Commune de Linsmeau. Le pavage du chemin part de la route de Tirlemont à Huy. Il est parfaitement construit et entretenu. Les contre-fossés laissent un peu à désirer, et il y a des caisis mal construits.

Commune de Pellaines (Liège). Mêmes observations que pour Linsmeau quant à l'état du chemin.

Commune d'Orp-le-Grand. C'est cette commune qui a construit à ses frais les pavages sur les territoires de Linsmeau et de Pellaines qui, n'ayant directement pas grand intérêt à la construction projetée, n'y eussent pas pris part à leurs frais. Section de Maret, très-bon pavage. Section d'Orp-le-Grand, très-bon pavage, pas de contre-fossés. Les mares et les mauvais cassis abondent. Dans la section d'Orp-le-Grand, qui manque d'eau potable, on va amener les eaux d'une fontaine dite *Ste-Adèle*, située à 910 mètres de distance et à 14 mètres en contre-haut du village et débitant 12,000 litres en 24 heures. Section d'Orp-le-Petit : on travaille à l'amélioration d'une partie très-mauvaise entre cette section et la commune de Jandrain.

Commune de Jandrain. Aucune partie n'est encore améliorée sur cette commune. On travaille en ce moment au pavage d'une partie marécageuse impraticable à peu près en toute saison. Cette partie était si mauvaise que, ne pouvant servir aux voitures, le chemin y était devenu sentier. Le propriétaire des terrains à traverser (M. Desmanet de Biesme) cède gratuitement ceux qui sont nécessaires pour donner à la voie que l'on améliore la largeur nécessaire.

Commune de Jauche. La partie améliorée en pavage dans cette commune est en très-bon état. On y a terminé, cette année, une partie en empièchement jusqu'à la limite de Folx-les-Caves : elle est faite avec des blocailles venant de Folx-les-Caves. Cette partie ne vaudra rien, parce que les matériaux ne résistent pas suffisamment à l'écrasement, parce qu'on n'a presque pas fait d'encoffrement et qu'on n'a pas employé de bordures. Il y faudrait au moins un lit de recouvrement en grès de Dongelberg.

Commune de Folx-les-Caves. Très-bon pavage depuis la limite vers Jauche jusque dans l'intérieur du village. Le long du chemin et immédiatement contre les accotements on remarque divers éboulements de plusieurs mètres de profondeur et qui ne sont pas sans offrir quelque danger surtout pour la circulation pendant la nuit.

Commune de Ramillies. Cette commune ne travaille pas vers le nord, c'est-à-dire vers la direction de Folx-les-Caves, parce qu'il y a désaccord sur le trajet à adopter. La commune de Folx, elle-même, est divisée à cet égard ; une partie de l'autorité communale voudrait que le grand chemin suive la direction vers le Fondiau ; l'autre partie veut passer plus à l'est par le chemin dit *Ancien chemin de Namur*, quoiqu'on ait déjà travaillé dans la première direction (par le Fondiau).

Ramillies veut la direction par l'ancien chemin de Namur. Je n'ai pu savoir de M. le commissaire voyer quelle est la direction décrétée pour Ramillies : il prétend même qu'aucun chemin de grande communication n'est décrété dans cette commune.

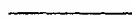
Sur la carte, la direction par le Fondiau paraît préférable, parce qu'elle est la ligne la plus courte pour se relier avec la route provinciale d'Eghezéc (Namur) à la chaussée romaine vers Ramillies. Il serait aussi intéressant de relier Ramillies avec Grand-Rosière où on trouve la route provinciale de Grand-Rosière à Thorembais par Perwez, ce qui mettrait les communes en relation directe avec le bassin houiller à Fleurus, Gilly et Charleroy.

Le pavage au sud de Ramillies vers la route provinciale est en bon état. Il ne figure pas aux tableaux ci-dessus, parce que, d'après mes renseignements, il ne semble pas appartenir à un chemin de grande communication. Ramillies n'a pas été subsidiée de ce chef.

PROVINCE DE BRABANT.



9^e **DISTRICT VOYER** (JODOIGNE).



Chemin de. grande communication de Noduvez-Linsmeau à Jauchelette.

COMMUNES TRAVERSEES.	POINT		LONGUEUR.	INCLINAISON maximam.	LARGEUR		CONTRE-FOSSÉS.	MODE DE CONSTRUCTION et provenance DES MATÉRIAUX.
	DE DÉPART.	D'ARRIVÉE.			du pavage ou de l'empierre- ment.	TOTALE.		
			Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres. Moyenne.	Mètres.	
Noduwez.....	Route de Tirlemont à Huy.	"	"	"	"	"	"	"
Marilles.....		"	5,446	0.03	5.00	6 61	Irréguliers.	Pavages et empierrements. Grès provenant des car- rières de Huppaye. — En régie.
Enines.....		"	1,868					
Huppaye.....		"	4,632					
Jauchelette.....	Route de Tirlemont à Saint-Michel.	2,760						
			(a) 12,426					

COMMUNES.	LONGUEUR DES PARTIES						ÉVALUATION PRIMITIVE DE LA DÉPENSE.									
	améliorées avant la déclaration de grande vi- cinalité.		améliorées depuis la déclaration de grande vicinalité.			à améliorer.	Emprises, indemnités		Ouvrages d'art.	Ternissements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.
	pavage.	empierre- ment.	pavage.	empierre- ment.	ensable- ment.		contenance	sommes.								
Noduwez.....	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	Mètres.	H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Marilles.....	"	"	2,803	120	"	518										
Enines.....	"	"	1,107	145	"	316										
Huppaye.....	"	"	"	2,599	"	2,053										
Jauchelette.....	"	"	260	2,500	"	"										
	"	"	4,175	5,354	"	(a) 2,857										
	9,539															
	12,426 (a)															

Ce chemin, partant de la commune de Noduwez au hameau de Linsmeau, relie les routes de Tirlemont à Huy et de Tirlemont à Saint-Michel ou à Gilly.

Commune de Noduwez-Linsmeau. Cette commune, déjà en possession de deux autres

OUVRAGES D'ART, NATURE et provenance DES MATÉRIAUX.	DEPENSES DE CONSTRUCTION.			BARRIÈRES.		ENTRETIEN. — Dépenses ANNUELLES.	Observations.
	Par mètre courant.		Travaux d'art.	Produit. — 1850 à 1851	Emplacement.		
	Pavage.	Empierrement.					
	Francs.	Francs.	Francs.		Francs.		
1 pontceau en briques.....	12 06	4 90	500 "	"	"	Inconnue.	
1 id. id.	10 "	4 90	150 "	"	"		
"	"	4 90	"	"	"		
1 pont id.	14 02	4 90	1,200 "	50 "	Jauchelette.		
			1,850 "				(a) Plus la longueur du chemin sur Noduwez.

DÉPENSES D'AMÉLIORATION EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉC. 1850.										PART DE LA DÉPENSE SUPPORTÉE PAR				DÉPENSES, tous frais compris, par mètre carré de clausée.		Observations.	
Emprises, indemnités.		Ouvrages d'art.	Terrassements.	Pavage.	Empierrement.	Ensemblement.	Frais de confection de projets, de surveillance, etc.	Travaux imprévus et tous autres frais.	TOTAL.	l'État.	la province.	la commune (argent et en nature)	les particuliers				
contenance.	sommes.													pavage	empierrement		
H. A. C.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Fr.	Fr.		
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	(a) Plus la longueur du chemin sur Nodu- wez	
"	"	500	"	33,556 60	588	"	"	"	34,643 60	2,800	"	"	"	4 02	1 63		
"	"	150	"	11,079	710 50	"	"	"	11,930 50	2,075	"	"	"	3 33	1 63		
"	"	"	"	"	12,745 10	"	"	"	12,745 10	1,000	"	"	"	"	1 63		
"	"	1,200	"	2,600	12,250	"	"	"	16,050	100	"	"	"	4 88	1 63		
		1,850	"	47,226 60	26,293 60				75,369 20								
				75,369 20													

chemins de grande communication. s'est jusqu'à présent refusée à travailler à celui dont il s'agit ici.

Commune de Marilles. Section de Marilles : la partie du pavage vers Noduwez demande

quelques réparations ; le pavage est bon dans les autres parties. Il manque des contre-fossés : des haies, des plantations et des mares bordent la route sur laquelle il y a beaucoup de cassis. Dans le village les accotements sont encombrés par divers objets. Section de Noderange : pavage très-bon. L'application des dispositions de la police du roulage a été demandée par cette commune pour les chemins améliorés : on ne sait si cette demande a été accordée.

Le pavage intérieur de petite vicinalité est excellent dans la commune de Marilles. Il n'est pas figuré au plan.

Commune d'Énines. Le pavage est très-bon, mais présente beaucoup de cassis. L'élagage est soigneusement exécuté. Une petite partie entre le village et la commune suivante est améliorée en empierrement : il est en assez bon état.

Commune de Huppaye. Section de Molembais-Saint-Pierre : l'amélioration est faite en empierrement. Dans le village une partie est grossièrement réparée et mal roulante : une autre partie est en très-mauvais état. Des haies et des plantations épaisses bordent le chemin. Des mares et des ruisseaux de purin empiètent sur le chemin. Au dehors du village vers Huppaye, l'empierrement est en bon état. Section de Huppaye : l'empierrement est, en général, en très-bon état dans les parties anciennes. Les parties construites cette année en dehors du village vers Jauchelette sont faites avec soin et intelligence. Dans le village des mares et purins empiètent sur le chemin.

Commune de Jauchelette. Depuis la limite de Huppaye jusqu'à l'ancienne abbaye de la Ramée le chemin est en très-bon état et a une grande largeur. Depuis la Ramée jusqu'au moulin de Jauchelette, empierrement en bon état. Près du moulin il y a un passage dangereux à cause de la rapidité de la pente et d'un talus vertical au parapet, surplombant les terrains du moulin. Il serait convenable d'adopter des précautions en ce point. Du moulin à la route, partie pavée en bon état.

Récapitulant les tableaux qui précèdent, nous aurons l'état des choses quant aux chemins de grande vicinalité. Il faudra suppléer par une hypothèse aux renseignements manquants touchant les chemins de petite vicinalité.

DÉSIGNATION DES CHEMINS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer.	COUT total des améliorations effectuées.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
De Jodoigne à Grez-Doiceau	15,644.20	6,914.80	4,523.20	»	4,404.20	65,158 42
De Piétrebais à Cortil-Noirmont..	24,786.00	15,646.00	»	»	11,140.00	107,763 40
De Corbais à Mont-Saint-Guibert..	4,750.00	4,750.00	»	»	»	27,188 »
De Jodoigne à Noduwez-Linsmeau.	10,183.00	2,839.00	»	»	7,324.00	33,673 »
De Noduwez-Linsmeau à Tavier...	11,907.00	7,602.00	»	»	4,303.00	86,659 30
De Noduwez-Linsmeau à Jauchellette.....	12,426.00	4,175.00	3,364.00	»	2,887.00	75,569 20
TOTAL pour les chemins de grande communication...	79,676.20	39,926.80	9,689.20	»	30,060.20	595,795 32
		49,616.00 ou 10 lieues.				
Chemins de petite vicinalité.....	»	55,189.00	9,307.00	»	»	211,246 »
		42,496.00 ou 8 lieues.				
RÉCAPITULATION.						
Chemins de grande vicinalité.....	»	59,926.80	9,689.20	»	»	595,795 32
Chemins de petite vicinalité.....	»	55,189.00	9,307.00	»	»	211,246 »
TOTAL GÉNÉRAL.	»	75,115.80	18,996.20	»	»	605,039 32
		92,112.00 ou 19 lieues.				

Dans les trois tableaux suivants, relatifs chacun à l'un des trois arrondissements de la province de Brabant, je porte en regard des taux des subsides, tels qu'ils m'ont été fournis à l'administration centrale, les longueurs des chemins exécutées dans les communes qui ont été l'objet de ces subsides.

PROVINCE DE BRABANT.

1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e ET 9^e DISTRICTS VOYERS.

Subsides annuels accordés par l'État, pour l'amélioration des chemins vicinaux des arrondissements de Bruxelles, Louvain et Nivelles, et spécification des travaux exécutés à l'aide de ces subsides.

**Subsides annuels accordés par l'État pour l'amélioration des chemins vicinaux des
exécutés au moyen**

ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES. —

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Saventhem.....	3,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ganmerage.....	2,592 89	"	1,500	1,500	"	"	1,500	"	1,400	708
Dejoncker et Jourdan...	"	3,000	3,000	"	"	"	"	"	"	"
Saint-Josse-ten-Noode..	"	1,500	"	"	"	5,000	"	400	"	"
Watermael-Boitsfort...	"	700	"	300	"	"	"	"	"	"
Dieghem	"	"	3,500	3,000	"	"	"	"	"	"
Ixelles	"	"	1,000	"	"	"	"	3,615 15,000	"	900
Schaerbeek	"	"	1,200	"	"	^(a) 2,500	"	"	"	3,000
Hoeylaert.....	"	"	"	1,500	1,000	"	"	"	"	"
Jette-Saint-Pierre	"	"	"	"	2,000	"	"	"	"	"
Assche.....	"	"	"	"	562	"	"	"	"	"
Humbeek.....	"	"	"	"	1,505	942	1,041	"	578	200
Beyghem.....	"	"	"	"	524	537	520	"	400	175
Grimberghen.....	"	"	"	"	891	954	2,026	"	3,566	1,581
Strombeek-Bever.....	"	"	"	"	480	520	500	"	450	500
Laeken.....	"	"	"	"	200	500	500	"	500	476
Opwyck.....	"	"	"	"	2,500	"	2,195 69	"	500	"
Evere.....	"	"	"	"	500	"	"	"	"	"
Bruxelles.....	"	"	"	"	2,500	"	"	"	"	"
Overyssehe	"	"	"	"	"	1,000	"	"	"	"

Députation permanente.

trois arrondissements voyers de la province de Brabant avec spécification des travaux de ces subsides.

1^{er} 2^e ET 5^e DISTRICTS VOYERS.

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1830.	
SELON le gouvernement.	SELON la province.		
5,000	"	Chemin de petite vicinalité. Pavage	4,254.00
9,000 59	"	Chemin de grande communication de Gannerage à Ilérinnes. Pavage.	"
10,000	"	J'ignore l'usage de ces fonds	"
4,900	"	Id. id.	"
1,000	"	Chemins de petite vicinalité. Pavage.	5,128.00
6,500	"	Id. id. id.	5,077.00
20,515	"	Chemins de petite vicinalité; pavage 5,248 mètres. Chemin de grande communication d'Ixelles à la route de Bruxelles à la Hulpe; pavage 5,505 mètres.	8,555.00
6,700	"	(a) Etablissement de la rue Beughem. Chemins de petite vicinalité. Pavage	5,271.00
2,000	"	Chemins de petite vicinalité; pavage 769 mètres. Chemin de grande communication de Hoeylaert à Wavre; pavage 5,540 mètres.	4,409.00
2,000	"	Chemins de petite vicinalité. Pavage.	660.00
562	562	Id. id. id.	987.00
5,865	4,578 85	Chemin de grande communication de Laeken à Humbeek; pavage 3,517 mètres, — de Wolverthem à Humbeek; pavage 216 mètres. Petite vicinalité; pavage 104 mètres.	5,647.00
2,146	2,671 53	Chemin de grande communication de Laeken à Humbeek; pavage	1,602.00
8,818	7,632 47	Chemin de grande communication de Laeken à Humbeek; pavage 4,245 mètres. Petite vicinalité 1,698 mètres.	5,941.00
2,230	2,920	Chemin de grande communication de Laeken à Humbeek; pavage 1,300 mètres. Petite vicinalité 885 mètres.	2,585.00
1,776	"	Chemins de petite vicinalité; pavage 1,104 mètres. Chemin de grande communication de Laeken à Humbeek; pavage 798 mètres.	1,902.00
5,195 69	4,695 69	Chemin de grande communication d'Opwyck à Alost, pavage	4,630.00
500	"	Chemins de petite vicinalité; pavage 2,821 mètres. Chemin de grande communication d'Evere à Weesembeck (Ophem); pavage 595 mètres.	5,214.00
2,500	"	J'ignore l'usage de ces fonds	"
1,000	"	Chemins de petite vicinalité; pavage 5,685 mètres. Chemin de grande communication d'Hoeylaert à Wavre; pavage 1,772 mètres.	5,435.00

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Hekelghem.....	"	"	"	"	"	990	"	"	"	"
Rhode-Sainte-Genèse...	"	"	"	"	"	2,560	"	"	"	"
Le gouvern ^r du Brabant.	"	"	"	"	"	3,000	"	"	"	"
Lombeek-Ste-Catherine.	"	"	"	"	"	234	530	"	86	"
							1,000	"		
Ternath.....	"	"	"	"	"	438	231	"	375	500
Bodeghem-Saint-Martin.	"	"	"	"	"	457	525	"	225	350
						600				
Dilbeek	"	"	"	"	"	79	75	"	111	75
Itterbeek	"	"	"	"	"	50	25	"	50	425
Saint-Gilles.....	"	"	"	"	"	2,358	"	"	"	"
Linkebeek.....	"	"	"	"	"	"	410 19	"	"	"
Molenbeek-Saint-Jean..	"	"	"	"	"	"	3,000	"	"	"
Merchtem	"	"	"	"	"	"	417	417 00	352 800	500
Steenhuffel	"	"	"	"	"	"	402	402	586 700	200
Londerzeel.....	"	"	"	"	"	"	548	548	616 800	200
Ramsdonck.....	"	"	"	"	"	"	140	140	525 500	120
Capelle-au-Bois.....	"	"	"	"	"	"	495	495	"	"
Députation permanente.	"	"	"	"	"	"	"	2,157 80	"	"
Wesembeek.....	"	"	"	"	"	"	"	1,050	"	"
Zellick.....	"	"	"	"	"	"	"	750	"	"
Conseil des hospices de Bruxelles.	"	"	"	"	"	"	"	71,000	"	"
Vleserbeek	"	"	"	"	"	"	716	"	320 500	500
Lennick-Saint-Quentin.	"	"	"	"	"	"	1,587	"	1,232 500	950
Lennick-Saint-Martin..	"	"	"	"	"	"	1,562	"	500 500	500
Hal.....	"	"	"	"	"	"	"	"	1,250 475	400
Vollezele	"	"	"	"	"	"	1,200	"	1,666	725

TOTAL.		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
990 »	900 »	Chemins de petite vicinalité; pavage 116 mètres, ensablement 417 mètres.	1,555.00
2,560 »	»	Chemins de petite vicinalité; pavage 2,428 mètres. Chemin de grande communication d'Alseberg à la grande Espinette; pavage 4,295 mètres.	6,725.00
3,000 »	»	J'ignore l'emploi de ces fonds.	»
1,670 »	991 47	Chemin de grande communication de Lombeek-Sainte-Catherine à Itterbeek; pavage.	616.00
1,564 »	1,291 95	Chemin de grande communication de Lombeek-Sainte-Catherine à Itterbeek; pavage 480 mètres. Petite vicinalité; pavage 719 mètres.	1,169.00
1,937 »	»	Chemins de petite vicinalité; pavage 58 mètres. Chemin de grande communication de Lombeek-Sainte-Catherine à Itterbeek; pavage 687 mètres.	745.00
340 »	»	Chemins de petite vicinalité; pavage 780 mètres. Chemin de grande communication de Lombeek-Sainte-Catherine à Itterbeek; pavage 687 mètres.	1,457.00
510 »	»	Chemins de petite vicinalité; pavage 383 mètres. Chemin de grande communication de Lombeek-Sainte-Catherine à Itterbeek; pavage 687 mètres.	1,242.00
2,568 »	»	J'ignore l'usage de ces fonds.	»
410 19	»	Chemins de petite vicinalité; pavage.	561.00
5,000 »	»	Id. id. id.	510.00
2,766 »	1,337 »	Chemin de grande communication de Merchtem à Malines; pavage 2,821 mètres. Petite vicinalité; pavage 2,225 mètres.	5,046.00
2,290 »	2,290 »	Chemin de grande communication de Merchtem à Malines; pavage 2,500 mètres, — de Steenhuffel à Malderen; pavage 159 mètres.	2,659.00
2,706 »	2,579 86	Chemin de grande communication de Merchtem à Malines; pavage.	5,000.00
1,125 »	900 »	Id. id. id. id.	1,149.00
986 »	»	Chemin de grande communication de Merchtem à Malines; pavage 2,856 mètres. Petite vicinalité; pavage 467 mètres.	3,205.00
2,157 80	»	J'ignore l'usage de ces fonds.	»
1,050 »	»	Chemin de grande communication de Crainhem à Weesembeek; pavage 2,462 ^m ,30. Petite vicinalité; pavage 293 mètres.	2,737.50
780 »	»	Chemins de petite vicinalité	467.00
71,000 »	»	J'ignore l'usage de ces fonds.	»
2,256 »	»	Chemin de petite vicinalité; pavage 295 mètres. Chemin de grande communication de la chaussée Brunchaut au relais d'Arconati; pavage 450 mètres.	745.00
4,516 »	»	Chemin de grande communication de la chaussée Brunchaut au relais d'Arconati; pavage 1,200 mètres. Petite vicinalité; pavage 1,122 mètres.	5,522.00
2,662 »	»	Chemin de grande communication de la chaussée Brunchaut au relais d'Arconati; pavage 1,252 mètres. Petite vicinalité; pavage 1,581 mètres.	2,855.00
2,125 »	»	Chemins de petite vicinalité; pavage.	472.00
5,591 »	»	Chemin de grande communication de Thottembeek à Goyck; pavage.	656.00

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Oetinghen.....	"	"	"	"	"	"	1,200	"	1,666	750
Liedekerke.....	"	"	"	"	"	"	1,500	"	1,400	1,250
Borgt-Lombeek.....	"	"	"	"	"	"	1,000	"	1,400	1,310
Herinnes.....	"	"	"	"	"	"	1,500	"	1,400	500
Thollembeek.....	"	"	"	"	"	"	1,500	"	1,400	875
Goyck.....	"	"	"	"	"	"	1,200	"	1,666	"
Berchem-Sainte-Agathe.	"	"	"	"	"	"	"	"	500	"
Esschene.....	"	"	"	"	"	"	900	"	1,000	550
Bucken.....	"	"	"	"	"	"	"	"	100	"
Woluwe-Saint-Lambert.	"	"	"	"	"	"	"	"	1,000	"
Woluwe-Saint-Pierre...	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Wolverthem.....	"	"	"	"	"	"	"	"	500	500
Anderlecht.....	"	"	"	"	"	"	1,158	"	500	"
Herffelingen.....										
Haut-Croix.....										
Pepinghen.....										
Bellinghen.....										
Bogaerden.....	"	"	"	"	"	"	10,000	"	8,000	1,528
Brages.....										
Lembecq.....										
Saintes.....										
Maxenzeel.....	"	"	"	"	"	"	500	"	"	"
Teralphene.....	"	"	"	"	"	"	600	"	"	"
Lombeek-Notre-Dame...	"	"	"	"	"	"	500	"	"	"

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES	
		JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
3,591	"	Chemin de grande communication de Thollembeek à Goyck; pavage 516 mètres. Petite vicinalité; pavage 40 mètres.	556.00
5,710	"	Chemin de grande communication de la chaussée Brunehaut à la route de Ninove à Alost; pavage 1,396 mètres. Petite vicinalité; 187 mètres.	1,785.00
4,150	"	Chemin de grande communication de la chaussée Brunehaut à la route de Ninove à Alost; pavage 1,157 mètres. Petite vicinalité; 114 mètres.	1,271.00
5,140	"	Chemin de grande communication de Gammerage à Hérinnes; pavage 1,164 mètres. Petite vicinalité; pavage 465 mètres.	1,629.00
5,778	"	Chemin de grande communication de Gammerage à Hérinnes; pavage 1,747 mètres. — de Thollembeek à Goyck; pavage 25 mètres. Petite vicinalité; pavage 511 mètres.	2,555.00
2,866	"	Chemin de grande communication de la chaussée Brunehaut au relais d'Arconati; pavage 185 mètres. — de Thollembeek à Goyck; pavage 1,620 mètres. Petite vicinalité; pavage 688 mètres.	2,491.00
500	"	Chemins de petite vicinalité; pavage	640.00
2,450	2,445	Chemin de grande communication de la route de Bruxelles à Gand vers la Dendre; pavage.	1,809.00
100	100	Chemins de petite vicinalité; pavage 690 mètres, ensablement 460 mètres.	1,150.00
1,000	"	Chemins de petite vicinalité; pavage 1,585 mètres. Chemin de grande communication d'Evere (2 maisons) à Wesembeek (Ophem); pavage 2,645 mètres.	4,250.00
	"	Chemins de petite vicinalité; pavage 851 mètr. Chemin de grande communication d'Evere (2 maisons) à Wesembeek (Ophem); pavage 1,027 mètres.	1,838.00
800	875	Chemin de grande communication de Wolverthem à Humbeek; pavage 2,553 mètres. Petite vicinalité; pavage 2,546 mètres.	4,679.00
1,655	"	Chemins de petite vicinalité; pavage 2,002 mètres. Chemin de grande communication de la chaussée Brunehaut au relais d'Arconati; pavage 628 mètres.	2,650.00
	"	Chemin de grande communication d'Herfelingen à Hondzocht; pavage néant. Petite vicinalité; empierrement 156 mètres.	156.00
	"	Chemin de grande communication d'Herfelingen à Hondzocht; pavage 421 mètres. Petite vicinalité; pavage 285 mètres.	706.00
	"	Chemin de grande communication d'Herfelingen à Hondzocht; pavage 727 mètres. Petite vicinalité; pavage 400 mètres.	1,127.00
16,528	"	Chemin de grande communication d'Herfelingen à Hondzocht; pavage 966 mètres. Petite vicinalité; pavage 158 mètres.	1,124.00
	"	Chemin de grande communication d'Herfelingen à Hondzocht; pavage 105 mètres. Petite vicinalité; pavage 510 mètres.	615.00
	"	Chemin de grande communication d'Herfelingen à Hondzocht; pavage 272 mètres. Petite vicinalité; pavage 849 mètres.	1,121.00
	"	Chemin de grande communication d'Herfelingen à Hondzocht; pavage 250 mètres. Petite vicinalité; pavage 500 mètres.	550.00
	"	Chemin de grande communication d'Herfelingen à Hondzocht; pavage néant. Petite vicinalité; pavage 6,110 mètres.	6,110.00
500	"	J'ignore l'emploi de ces fonds.	"
600	"	Chemin de petite vicinalité; pavage	544.00
500	"	J'ignore l'emploi de ces fonds.	"

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
SELON le gouvernement.	SELON la province.		
616 »	»	Chemin de grande communication d'Arconati à la chaussée Brunchaut; pavage 183 mètres (déjà cité plus haut).	»
		Chemin de grande communication d'Arconati à la chaussée Brunchaut; pavage 1,200 mètr.	1,200.00
6,000 »	»	Id. id. id. id. id. 1,252 met.	1,252.00
		Chemins de petite vicinalité; pavage 2,303 mètres. Chemin de grande communication d'Arconati à la chaussée Brunchaut; pavage 430 mètres.	2,753.00
300 »	»	Chemin de grande communication d'Arconati à la chaussée Brunchaut; pavage 628 mètr.	628.00
175 »	»	Chemins de petite vicinalité; pavage.	398.00
100 »	»	Chemin de grande communication de Wolverthem à Humbeck; pavage 734 mètres. Petite vicinalité; pavage 874 mètres.	1,608.00
281 »	»	Chemin de grande communication de la chaussée Brunchaut à la route de Ninove à Alost; pavage 500 mètres. Petite vicinalité; pavage 1,821 mètres.	2,321.00
516 »	»	Chemin de grande communication de la chaussée Brunchaut à la route de Ninove à Alost; pavage 270 mètres. Petite vicinalité; pavage 578 mètres.	848.00
700 »	»	Chemin de grande communication de Steenhuffel à Malderen; pavage 871 mètres. Petite vicinalité; pavage 430 mètres.	1,521.00
200 »	»	5 aqueducs en briques.	»
110 »	»	J'ignore l'usage de ces fonds	»
500 »	»	Id. id.	»
»	242 24	Chemins de petite vicinalité; pavage.	1,593.00
»	1,000 »	Id. id. id.	1,012.00
»	50 »	Id. id. id.	777.00

ARRONDISSEMENT DE LOUVAIN. —

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Dormael.....	2,392	"	"	"	"	"	"	"	"	380
Vertryck.....	"	2,500	"	"	"	"	"	"	"	"
Wespelaer.....	"	"	"	"	1,000	1,000	600	"	500	150
Weert-Saint-Georges...	"	"	"	"	1,000	400		100	"	"
Thielt.....	"	"	"	"	960	400	"	"	296	240
Rillaer.....	"	"	"	"	807	400	"	"	260	225
Corbeek-Dyle.....	"	"	"	"	707	250	"	925	900	125
Heverlé.....	"	"	"	"	527	250	"	250	250	680
Neeryssche.....	"	"	"	"	766	"	"	305 114	150 500	150 1,200
Hoegaerden.....	"	"	"	"	"	200	200	"	"	"
Oirsbeek.....	"	"	"	"	"	200	500	252	250	185
Loonbeek.....	"	"	"	"	"	200	"	551	500	350
Neerheylissem.....	"	"	"	"	"	200	600	2,666	580	800
Roosbeek.....	"	"	"	"	"	400	400	183	"	"
Ottenbourg..... en 1849, avec Rhode-Sainte-Agathe.	"	"	"	"	"	400	600	189	2,475	1,525
Melckwaser.....	"	"	"	"	"	500	"	"	"	800
Thildonck.....	"	"	"	"	"	767	700	"	500	50
Lubbeek.....	"	"	"	"	"	400	"	"	1,000	210
Rhode-Sainte-Agathe... en 1849, avec Ottenbourg.	"	"	"	"	"	400	700	1,537	2,475	325
Molenbeek-Wersbeek ..	"	"	"	"	"	400	"	407	165	125
Diest.....										
Deurne.....	"	"	"	"	16,000	3,500	5,500	"	"	"
Schaffen.....										
Hauwaert.....	"	"	"	"	"	"	500	"	"	"
Huldenberg.....	"	"	"	"	"	"	"	2,630	"	1,525
Rotselaer.....	"	"	"	"	"	"	"	296	400	"
Kersbeek-Miscom.....	"	"	"	"	"	"	"	596	300	"
Capellen.....	"	"	"	"	"	"	"	570	150	110

4^e, 5^e ET 6^e DISTRICTS VOYERS.

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
SELOX le gouvernement.	SELOX la province.		
2,972 »	5,193 25	Chemin de grande communication de Dormael à Landen; pavage	845.00
2,500 »	2,500 »	Chemin de grande communication de Vertryck à Opvelp sur une longueur (exécutée avant la déclaration) de 2,986 mètres.	2,986.00
5,050 »	5,050 »	Chemin de grande communication de Winxela à Wespelaer sur une longueur de	2,610.00
1,500 »	5,800 »	Chemins de grande communication de Heverlé à Wavre sur une longueur de 1,512 mètres et de Hamme-Mille à Leeftael sur une longueur de 1,200 mètres.	1,512.00
1,896 »	2,906 61	Chemin de grande communication de Rillaer à Thielt sur une longueur de	1,514.00
1,791 »	2,587 95	Id. id. id. id. id.	1,207.00
2,907 »	2,780 »	Chemin de grande communication de Louvain à Mont-Saint-Jean sur une longueur de	1,605.00
1,957 »	1,526 80 250 »	Chemin de grande communication de Louvain à Mont-Saint-Jean sur une longueur de 1,907 ^m ,60. Petite vicinalité sur une longueur de 1,008 mètres.	2,915.60
5,583 »	1,771 50	Chemins de grande communication de Louvain à Mont-Saint-Jean sur une longueur de 2,043 mètres et de Hamme-Mille à Leeftael sur une longueur de 510 mètres.	2,533.00
400 »	400 »	Chemin de grande communication de Tirlemont à Nodebais sur une longueur (exécutée avant la déclaration) de 250 mètres. Petite vicinalité 7,593 mètres.	7,623.00
1,167 »	1,107 »	Chemin de grande communication de Tirlemont à Nodebais sur une longueur de 100 mètr. avant et de 700 après la déclaration.	800.00
1,581 »	1,500 »	Chemin de grande communication de Louvain à Mont-Saint-Jean sur une longueur de	886.00
4,846 »	4,356 25	Chemin de grande communication d'Ophelyssem à Esmael sur une longr de 1,541 mètr. avant la déclaration et de 1,859 mètres après.	5,350.00
985 »	985 »	Chemin de grande communication de Bincom à Roosbeek sur une longueur de 595 mètr. avant et 554 mètres après la déclaration. Petite vicinalité 877 mètres.	2,006.00
5,989 »	1,426 76	Chemin de grande communication de Heverlé à Wavre sur une longueur de	1,680.00
1,500 »	1,500 »	Chemin de grande communication de Melckweser à la grande route de Louvain à Tirlemont par Orsmac, sur une longueur de 1,297 mètres.	1,297.00
1,817 »	1,817 »	Chemin de grande communication de Winxela à Wespelaer sur une longueur de . . .	2,194.00
1,610 »	2,350 »	Chemin de grande communication de Lubbeck à Battersen sur une longueur de 670 ^m ,80 avant et de 759 ^m ,20 après la déclaration.	1,450.00
5,457 »	4,412 21	Chemin de grande communication de Heverlé à Wavre sur une longueur de	4,568.00
1,097 »	1,152 »	Chemin de grande communication de Thielt à Cortenacken sur une longueur de	511.60
23,000 »	»	Chemin de grande communication de Schaffen à Tessenderloo sur une longueur de . .	2,160.00
			2,982.00
500 »	800 »	Chemins de petite vicinalité; empierrement sur une longueur de 1,524 mètr. 1 chemin de grande communication (d'Aerschot à Winghe-Saint-Georges) est à améliorer dans cette commune; on n'y a pas travaillé.	1,524.00
3,975 »	4,186 »	Chemin de grande communication de Louvain à Mont-Saint-Jean sur une longueur de	3,232.00
996 »	996 »	Chemin de grande communication de Rotselaer à Herent sur une longueur de	702.00
771 »	771 »	Chemin de grande communication de Winghe-Saint-Georges à Keersbeek-Miscom sur une longueur de 597 mètres.	597.00
650 »	676 »	Chemin de grande communication de Winghe-Saint-Georges à Keersbeek-Miscom sur une longueur de 450 mètres.	450.00

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
SELON le gouvernement.	SELON la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1830.	
555	980	Chemin de grande communication de Winghe-Saint-Georges à Keersbeek-Miscom sur une longueur de 914 mètres.	714.00
1,121	1,137	Chemin de grande communication de Winghe-Saint-Georges à Keersbeek-Miscom sur une longueur de 720 mètres.	720.00
1,787	1,882	Chemin de grande communication de Winghe-Saint-Georges à Keersbeek-Miscom sur une longueur de 824 mètres.	824.00
553	545	Chemin de grande communication d'Opheylysssem à Esemael sur une longueur de . . .	600.00
1,770	1,770	Chemin de grande communication de Tirlemont à Haelen sur une longueur de . . .	615.00
992	1,061	Chemin de grande communication de Tirlemont à Haelen sur une longueur de 600 mètr. avant et 759 mètres après la déclaration.	1,359.00
1,447	1,478	Pavage intérieur et dans une direction susceptible d'être déclarée de grande vicinalité (de Corbeek-Loo à Hoegaerde) sur une longueur de 1,879 mètres.	1,879.00
1,195	1,563	Chemin de grande communication de Rotselaer à Velthem-Beysssem sur une longueur de	835.00
2,605	2,169	Chemins de grande communication de Tirlemont à Nodebais sur une longueur de 1120 mètr. avant et 560 mètres après la déclaration, et de Tirlemont à Haelen sur une longueur de 800 mètres avant et 500 mètres après la déclaration de grande vicinalité.	1,760.00
1,145	1,145	Chemin de grande communication de Thielt à Cortenaeken sur une longueur de . . .	415.60
2,491	1,661	Chemin de grande communication d'Aerschot à Winghe-St-Georges sur une longueur de	615.00
635	455	Chemin de grande communication de Becquevoort à Sichem sur une longueur de . . .	629.00
1,274	899	Id. id. id. id. id.	656.00
720	560	Pavages intérieurs de petite vicinalité sur une longueur de	586.40
1,053	1,053	Chemin de grande communication de Beggynendyck à Werchter sur une longueur de	505.00
410	980	Chemin de grande communication de Winghe-Saint-Georges à Keersbeek-Miscom sur une longueur de 914 mètres.	914.00
194	228	Chemin de grande communication de Velthem-Beysssem à Rotselaer sur une longueur de 188 mètres et de Winxle à Wespelaer sur une longueur de 768 mètres.	936.00
	1,280		
1,150	1,280	Chemin de grande communication entre Wommersom et la chaussée de Tirlemont à Louvain (au lieu dit de Heck) sur une longueur de 900 mètres.	900.00
290	"	Deux chemins de grande communication de Thielt à Cortenaeken et de Becquevoort à Sichem sont à améliorer dans cette commune : on n'a travaillé ni à l'un ni à l'autre.	"
2,525	2,542	Chemin de grande communication de Tirlemont à Haelen sur une longueur de	970.00
256	268	Chemin de grande communication de Vertryck à Opvelp sur une longueur de	381.00
"	1,359	Chemins de petite vicinalité; pavage.	700.00
"	370	Chemin de grande communication de Bincom à Roosbeek; pavage avant la déclaration 182 mètres, après 200.	382.00

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES. —

COMMUNES.	MONTANT DES SUBSIDES ACCORDÉS.									
	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850
Opprebais	1,296 29	"	"	"	"	400	500	"	430 580	450 "
Longueville.....	1,296 29	"	"	"	900	"	400	"	470	125 " 450 "
Virginal-Saminc.....	"	"	"	200	"	"	"	1,163	610	"
Mont-Saint-Guibert....	"	"	"	1,500	750	500	500	500	"	400 "
Wauthier-Braine.....	"	"	"	500	"	"	200	"	"	"
Vieux-Genappe.....	"	"	"	"	500	"	"	"	253	510 "
La Hulpe.....	"	"	"	"	470	400	"	225	"	"
Ceroux-Mousty.....	"	"	"	"	900	600	200	230	400	500 "
Ittre.....	"	"	"	"	900	400	"	129	240	"
Dongelberg.....	"	"	"	"	600	600	200	"	200 200	"
Hevillers.....	"	"	"	"	700	400	"	400	"	"
Gentilles.....	"	"	"	"	900	400	500	"	450 415	"
Nethen.....	"	"	"	"	750	700	500	245	250	800 " 200 "
Tourinnes-St-Lambert..	"	"	"	"	900	400	"	"	480	125 "
Oplain-Bois-Seigneur-Isaac.	"	"	"	"	600	600	"	500	590	500 "
Braine-P'Alleud.....	"	"	"	"	600	600	"	500	"	"
Orp-le-Grand.....	"	"	"	"	1,000	600	500	450	1,450	725 "
Cortil-Noirmont.....	"	"	"	"	"	1,000	1,000	"	1,200	875 "
Marilles.....	"	"	"	"	"	1,500	400	"	400 500	1,480 "
Baisy-Thy.....	"	"	"	"	"	500	600	"	"	251 50 500 "
Loupoigne.....	"	"	"	"	"	500	500	450	250	200 "
Court-Saint-Étienne...	"	"	"	"	"	1,500	400	"	"	500 " 488 " 250 "
Rixensart.....	"	"	"	"	"	400	"	575	"	500 "
Bornival.....	"	"	"	"	"	"	200	"	30	"
Monstreux.....	"	"	"	"	"	"	200	"	190	400 "
Hamme-Mille.....	"	"	"	"	"	"	300	1,085	"	"

(1) Comme je n'ai pu, dans les 8^e et 9^e districts, obtenir aucune donnée relativement aux chemins de petite vicinalité, les amélio-

7^e, 8^e ET 9^e DISTRICTS VOYERS (1).

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
SELON le gouvernement.	SELON la province.		
3,376 29	3,026 29	Chemin de grande communication de Piétrebais à Cortil-Noirmont sur une longueur de	200.00
3,641 29	3,066 29	Chemins de grande communication 1 ^o de Jodoigne à Grez-Doiceau sur une longueur de 1,237 mètres; 2 ^o de Piétrebais à Cortil-Noirmont sur une longueur de 2,063 mètres.	3,320.00
1,978 »	»	Chemin de grande communication de la route de Mons à Bruxelles à celle de Hal à Nivelles; pavage 800 mètres. Petite vicinalité; 1,290 mètres.	2,090.00
3,930 »	3,830 »	Chemin de grande communication de Corbais à Mont-Saint-Guibert; pavage sur une longueur de 3,799 mètres.	3,799.00
700 »	»	Petite vicinalité; pavage 676 mètres, empierrement 50 mètres	726.00
1,063 »	»	Chemin de grande communication de Courte-Butte à Lillois-Witterzée; pavage.	1,720.00
1,093 »	1,000 »	Chemins de grande communication de Mont-Saint-Jean à Louvain; pavage 868 mètres, — de Limal à la Hulpe; pavage 303 mètres.	1,171.00
2,630 »	»	Chemin de grande communication d'Ohain à Ceroux-Mousty; pavage.	2,667.00
1,669 »	»	Chemin de grande communication de Mons à Bruxelles à celle de Hal à Nivelles; pavage	1,234.00
1,800 »	1,800 »	Chemin de grande communication de Jodoigne à Grez-Doiceau, sur une longueur de	2,090.00
1,800 »	»	Chemin de grande communication de Corbais à Marbais, sur une longueur de	»
2,563 »	»	Chemin de grande communication de Loupoigne à Gembloux; pavage	1,089.00
3,273 »	»	Chemin de grande communication de Hamme-Mille à Leefdael; pavage	1,390.00
1,903 »	1,780 »	Chemin de grande communication de Piétrebais à Cortil-Noirmont sur une longueur de	2,208.00
2,190 »	»	Chemin de grande communication de Ronquières à Braine-l'Alleud; pavage 3,128 mètr. Petite vicinalité; pavage 338 mètres.	3,666.00
1,300 »	»	Chemin de grande communication de Ronquières à Braine-l'Alleud; pavage.	2,012.00
4,723 »	4,000 »	Chemin de grande communication de Noduvez-Linsmeau à Taviens (Namur) sur une longueur de 3,120 mètres.	3,120.00
4,073 »	3,200 »	Chemin de grande communication de Piétrebais à Cortil-Noirmont sur une longueur de	3,250.00
4,280 »	2,800 »	Chemin de grande communication de Noduvez-Linsmeau à Jauchelette sur une longr de	2,928.00
1,661 50	»	Chemin de grande communication de Baisy-Thy à Court-Saint-Étienne; pavage	4,794.00
1,900 »	»	Chemin de grande communication de Loupoigne à Houtain; pavage	1,300.00
2,938 »	»	Chemins de grande communication de Baisy-Thy à Court-St-Étienne; pavage 1,475 mètr., — de Court-St-Étienne à Mont-St-Guibert; pavage 1,776 mètr., empierrement 150 mètr.	3,401.00
1,273 »	»	Chemin de grande communication de Limal à la Hulpe; pavage	916.00
250 »	»	1 pont sur la Thil. Petite vicinalité; pavage 159 mètr., empierrement 1,072	1,211.00
790 »	»	Petite vicinalité; pavage 180 mètres, empierrement 246 mètres.	426.00
1,333 »	»	Chemin de grande communication de Hamme-Mille à Leefdael; pavage	1,000.00

rations qui y ont été exécutées ne pourront figurer au présent tableau.

TOTAL		DÉSIGNATION DES CHEMINS AMÉLIORÉS	
selon la répartition.	selon la province.	ET LONGUEURS SUR LESQUELLES LES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1850.	
3,415 »	2,990 »	Chemin de grande communication de Piétrebaix à Cortil-Noirmont sur une longueur de	4,747.00
725 »	»	Chemins de grande communication de Jodoigne à Grez-Doiceau sur une longueur de 103 mètres, — de Grez-Doiceau à Bonlez; empierrement 2,400 mètres.	5,454.00
1,875 »	1,025 »	Chemin de grande communication de Jodoigne à Grez-Doiceau sur une longueur de . .	2,619.00
1,470 »	1,260 »	Chemins de grande communication 1 ^{re} de Jodoigne à Grez-Doiceau sur une longueur de 725 mètres; 2 ^e de Jodoigne à Noduwèz-Linsmeau sur une longueur de 690 mètres.	1,415.00
782 »	606 »	Chemin de grande communication de Jodoigne à Grez-Doiceau sur une longueur de . .	1,294.00
1,760 »	1,166 »	Chemins de grande communication de Mont-Saint-Jean à Louvain; pavage 500 mètres, — d'Ohain à Ceroux-Mousty; pavage 2,610 mètres.	2,910.00
1,835 »	»	Chemin de grande communication de Saint-Jean-Geest-Sainte-Marie-Geest à Melin sur une longueur de	»
5,100 »	»	J'ignore à quel emploi ces fonds étaient destinés	»
1,250 »	1,250 »	Chemin de grande communication de Mont-Saint-Jean à Louvain; pavage 1,500 mètres. Petite vicinalité; 5,554 mètres.	6,854.00
1,530 »	1,000 »	Chemin de grande communication de Noduwèz-Linsmeau à Jauchelette sur une longueur de 2,399 mètr., — de Jodoigne à Ramillies sur une longueur de	»
1,025 »	»	Rien au chemin de grande communication de Loupoigne à Gembloux. J'ignore si elle a fait de la petite vicinalité.	»
430 »	»	Chemin de grande communication de Limal à la Hulpe; pavage	550.00
1,940 »	»	Id. id. id. id.	1,090.00
275 »	»	Chemin de grande communication d'Archennes à Corroy-le-Grand; pavage.	556.00
1,500 »	»	Id. id. id. id. id.	1,415.00
610 »	610 »	Chemin de grande communication de Nivelles à la route de Waterloo à Genappe; 2,001 mètr. Petite vicinalité; pavage 2,226 mètres, empierrement 981 mètres.	2,982.00
100 »	100 »	Chemin de grande communication de Noduwèz-Linsmeau à Jauchelette sur une longr de	2,760.00
2,075 »	2,075 »	Id. id. id. id.	1,232.00
275 »	»	Chemin de grande communication de Bonlez à Dion-le-Mont; pavage	615.00
585 »	»	Chemins de grande communication de Grez à Bonlez; pavage 1,650 mètres, — de Bonlez à Dion-le-Mont; pavage 404 mètres.	2,034.00
250 »	»	Chemin de grande communication de Loupoigne à Gembloux? J'ignore si on y a travaillé.	»
618 »	»	Chemins de grande communication de Nivelles à Braine-le-Comte; pavage 800 mètres, — de Nivelles à la route de Bruxelles à Genappe; 161 mètr. Petite vicinalité; 4,563 mètr.	3,524.00
1,445 »	518 »	Chemin de grande communication de Noduwèz-Linsmeau à Tavier sur une longueur de	1,125.00
530 »	»	Petite vicinalité; pavage 5,790 mètres, empierrement 1,098 mètres	4,888.00
820 »	240 »	Chemin de grande communication de Piétrebaix à Cortil-Noirmont sur une longueur (pavage et empierrement) de 1,178 mètres.	1,178.00
1,000 »	»	Chemin de grande communication de Noduwèz-Linsmeau à Tavier sur une longueur de	1,119.00
1,400 »	»	Chemin de grande communication de Petit-Englien à Rebecq; pavage 1,500 mètres. Petite vicinalité; empierrement 23,718 mètres.	23,218.00
300 »	»	Chemins de grande communication de Grez à Bonlez; pavage 1,677 mètr., empierrement 540 mètr. — de Jodoigne à Grez; pavage 1,677 mètr., empierrement 540 mètr. — d'Archennes à Corroy-le-Grand; empierrement 1,347 mètres.	3,981.00

Nous terminerons ce qui est relatif à la province de Brabant, par une récapitulation de l'ensemble des chiffres relatifs aux deux espèces de chemins dans chacun des neuf districts.

Chemins de grande communication.

DÉSIGNATION DES DISTRICTS.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à AMÉLIORER.	COUT des améliorations effectuées.
		parée.	empierrée.	ensablée.		
1 ^{er} district	50,772.50	23,205.30	"	"	7,566.00	178,973 71
2 ^e id.	56,543.00	16,483.00	"	"	40,060.00	198,251 50
3 ^e id.	55,535.00	37,665.00	"	"	15,890.00	274,843 49
4 ^e id.	76,446.00	26,816.00	"	"	49,630.00	207,878 46
5 ^e id.	52,068.00	11,609.20	"	"	40,457.80	128,819 55
6 ^e id.	87,807.50	24,769.00	"	"	65,038.50	253,692 58
7 ^e id.	40,890.00	15,556.00	1,570.00	"	25,764.00	101,368 "
8 ^e id.	52,732.00	27,638.00	4,637.00	"	50,457.00	190,770 "
9 ^e id.	79,676.20	59,926.80	9,689.20	"	50,060.20	505,795 52
TOTAL des chemins de grande com- munication	580,490.20	221,688.50	15,896.20	"	522,905.50	1,925,370 61

Chemins de petite vicinalité (Brabant).

1 ^{er} district	"	37,902.00	"	"	"	251,608 "
2 ^e id.	"	58,668.00	11,466.00	"	"	279,358 72
3 ^e id.	"	53,230.00	856.00	4,566.00	"	269,516 25
4 ^e id.	"	20,256.50	1,887.00	"	"	192,806 97
5 ^e id.	"	7,530.60	5,568.40	7,803.00	"	56,447.26
6 ^e id.	"	56,547.00	"	680.00	"	294,074 22
7 ^e id.	"	29,525.00	46,151.00	"	"	175,150 26
8 ^e id.	"	55,139.00	9,307.00	"	"	211,246 "
9 ^e id.	"	53,139.00	9,507.00	"	"	211,246 "
TOTAL des chemins de petite vicina- lité	"	298,706.90	84,522.40	12,551.00	"	1,901,215 68

Ensemble des chemins vicinaux (Brabant).

1 ^{er} district	"	81,407.00	"	"	"	410,581 71
2 ^e id.	"	55,151.00	11,466.00	"	"	477,570 22
3 ^e id.	"	70,945.00	856.00	4,566.00	"	541,139 74
4 ^e id.	"	56,072.00	1,887.00	"	"	400,685 43
5 ^e id.	"	19,139.80	5,568.40	7,803.00	"	163,266 61
6 ^e id.	"	61,116.00	"	680.00	"	547,766 80
7 ^e id.	"	42,881.00	47,721.00	"	"	276,498 26
8 ^e id.	"	60,847.00	13,944.00	"	"	402,016 "
9 ^e id.	"	75,115.80	18,996.20	"	"	605,039 52
TOTAL des chemins vicinaux	"	520,694.90	100,418.60	12,551.00	"	3,826,584 29

RÉSUMÉ.

Comme corollaire de tout ce qui précède, voici la récapitulation générale des travaux exécutés aux chemins vicinaux des provinces de Limbourg, de Hainaut et de Brabant et la somme des dépenses connues occasionnées par ces améliorations.

**Récapitulation générale des chemins vicinaux des provinces de Limbourg,
de Hainaut et de Brabant.**

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	LONGUEUR totale des chemins.	LONGUEUR			LONGUEUR restant à améliorer.	COUT TOTAL des améliorations effectuées.
		payée.	empierrée.	ensablée.		

Chemins de grande communication.

Limbourg	174,749.00	16,813.00	10,613.00	88,530.00	58,941.00	306,715 50
Hainaut	407,600.90	158,537.70	166,377.73	»	102,684.07	2,018,533 20
Brabant	560,490.20	221,688.30	15,896.20	»	522,905.50	1,928,570 61
	1,142,840.10	576,859.20	193,088.93	88,580.00	484,329.47	4,247,417 11

Chemins de petite vicinalité.

Limbourg	»	28,268.00	109,701.00	73,639.00	»	821,979 »
Hainaut	»	553,061.33	787,414.00	7,548.00	»	6,908,333 94
Brabant	»	298,706.90	84,522.40	12,531.00	»	1,901,215 68
	»	882,036.43	981,637.40	93,738.00	»	9,631,546 62

Ensemble des chemins vicinaux.

Limbourg	»	44,701.00	120,316.00	162,019.00	»	1,128,692 50
Hainaut	»	695,559.23	955,991.23	7,548.00	»	8,925,687 14
Brabant	»	520,694.90	100,418.60	12,551.00	»	5,826,584 29
	»	1,258,733.13	1,174,725.83	182,118.00	»	15,878,965 73

525 lieues de 5,000 mètres.

La lieue moyenne coûte fr. 24,625 »

Le mètre court moyen coûte 4 92

Je viens d'avoir l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous exposer l'ensemble des faits et des observations recueillis dans le cours de mon inspection.

J'aurais désiré que les chiffres contenus dans mon travail eussent un caractère d'authenticité plus grand que celui auquel ils peuvent prétendre. Il n'a pas dépendu de moi qu'il en fût ainsi : après avoir recueilli ceux que l'on m'a fournis, je n'ai pu que les soumettre à un examen critique et écarter ceux dont l'inexactitude était évidente ou suffisamment probable. Tel qu'il est, j'ose cependant espérer, Monsieur le Ministre, que, tenant compte des circonstances dont j'ai fait mention au début, vous voudrez bien ne pas trouver ce travail tout à fait indigne de votre attention, puisqu'il constate, dans l'ensemble et dans les détails, l'état des choses quant à l'importante partie du service public à laquelle il est consacré et qu'il montre les résultats obtenus par suite des encouragements moraux et matériels de l'État, le tout dans la limite de précision possible aujourd'hui sur cette matière.

Ce premier travail, ayant pour but de constater et d'exposer les faits, en appelle un autre destiné à leur appréciation. Je vais m'en occuper immédiatement, Monsieur le Ministre, et j'espère être à même d'avoir l'honneur de vous l'adresser dans un bref délai.

Le 27 septembre 1854.

*L'ingénieur en chef, inspecteur de l'agriculture et
des chemins vicinaux,*

EUG. BIDAUT.

SECONDE PARTIE.

§ 1^{er}. — Dans la 1^{re} partie du présent travail je me suis borné à l'exposition des faits. Je vais, dans cette seconde partie, exposer, de la manière la plus succincte possible, l'appréciation que j'en ai faite ainsi que les réflexions auxquelles ils ont donné lieu de ma part. — Je terminerai par un ensemble de propositions résultant des observations qui vont suivre.

La loi du 10 avril 1841 a inauguré, pour les chemins vicinaux, une ère nouvelle au delà de laquelle je ne remonterai pas. Longtemps auparavant, ces chemins avaient été l'objet d'améliorations plus ou moins considérables. Au xvi^e siècle et même antérieurement, des agents spéciaux étaient déjà chargés de *la visitation des chemins*, pour signaler leur état, reconnaître et arrêter les emprises des riverains. Vers la fin du xviii^e siècle, de nombreux pavages ont été établis; on n'en retrouve plus que des vestiges. — Depuis 1815, enfin, jusqu'en 1840, on a exécuté une série assez considérable de pavages et d'empierrements dont la plupart sont aujourd'hui en ruines et enfouis sous une couche de terre qui dépasse quelquefois un mètre d'épaisseur.

Ces faits doivent être pour nous un enseignement qui démontre que rien ne sert d'améliorer les chemins vicinaux si les améliorations ne sont pas exécutées selon des principes réguliers et les chemins entretenus d'une manière incessante et convenable.

La loi du 10 avril 1841 est venue donner au Gouvernement et à l'administration des moyens pour atteindre ce double but.

§ 2. — Elle traite :

- | | | |
|----------------|----------------------------------|--|
| 1 ^o | Dans son chap. I ^{er} . | De la reconnaissance et de la délimitation des chemins vicinaux ; |
| 2 ^o | Id. | II ^e . De l'entretien et de l'amélioration de ces chemins ; |
| 3 ^o | Id. | III ^e . De l'élargissement, du redressement, de l'ouverture et de la suppression des chemins vicinaux ; |
| 4 ^o | Id. | IV ^e . De la police des chemins vicinaux ; |
| 5 ^o | Id. | V ^e . Des règlements provinciaux à rédiger sur la matière. |

§ 5. — Quelques observations relatives à cette loi :

Sur le chap. I^{er}. — Il résulte, non de mes observations personnelles, mais des renseignements unanimes qui m'ont été fournis par les commissaires voyers, que les plans dont la confection est prescrite par l'art. 1^{er} de la loi pour la délimitation des chemins vicinaux ont été, en général, trop rapidement exécutés, qu'un certain nombre sont incomplets et inexacts.

Sur le chap. II. — Tout le monde s'élève avec justice contre les prescriptions de l'art. 14 de la loi, établissant qu'en cas d'insuffisance des revenus ordinaires de la commune, il sera pourvu annuellement aux dépenses des chemins vicinaux au moyen de prestations, et divisant les prestataires en deux catégories seulement, ceux qui payent moins de 3 francs de contributions directes et ceux qui payent plus.

Il y a inégalité évidente de répartition à imposer les premiers à une journée de travail et les seconds à deux journées seulement, car les premiers peuvent être dans la misère (sans être des indigents officiellement parlant) et les seconds, possesseurs d'une fortune considérable.

La même inégalité de répartition existe quand on exige deux journées de travail de chaque bête de somme appartenant à un habitant de la commune, que cette bête soit le gagne-pain d'un pauvre blatier ou le cheval de luxe d'un grand propriétaire.

En pratique, cet état des choses trouve un correctif dans les prestations volontaires auxquelles se soumettent parfois les propriétaires riches ou aisés; mais ce correctif même fait sentir plus vivement le tort de la loi qui le rend nécessaire.

Les prestations en nature, même équitablement réparties, donnent lieu à des abus de diverses espèces : elles ont, de plus, l'inconvénient de remettre des travaux spéciaux à des mains souvent inhabiles et inexpérimentées. On exprime presque partout le désir de voir rendre d'une application générale l'art. 18 de la loi qui permet d'en opérer la conversion en numéraire avec ou sans le consentement des autorités locales.

J'ignore les motifs qui ont engagé le législateur à limiter à un dixième du montant en principal de toutes les contributions directes de la commune la somme des diverses bases d'imposition déterminées par l'art. 14. Cette disposition est en désaccord avec l'élan que l'on cherche à imprimer au développement de la voirie vicinale : de nombreux arrêtés royaux y apportent, à chaque instant, des dérogations; il serait donc nécessaire de faire disparaître cette limite de la loi.

L'art. 23 prévoit le cas où un chemin entretenu à l'état de viabilité sera dégradé par des exploitations de carrières, de mines, ou de toute autre entreprise industrielle, et stipule que les propriétaires ou entrepreneurs de ces exploitations pourront être appelés à contribuer à l'entretien. Cette disposition est-elle applicable au cas où les entrepreneurs d'une route dégraderaient des chemins vicinaux en transportant les matériaux de construction? Cette circonstance s'est présentée dans la commune de Gingelom, et la question, portée devant la députation permanente de la province de Limbourg, a été, à tort, selon moi, résolue négativement.

L'art. 24 règle le mode selon lequel on procède à la déclaration de grande vicinalité pour les chemins intéressant plusieurs communes. Dans les chemins que j'ai visités, il y en a un assez grand nombre dont l'achèvement paraît pouvoir être mis en doute, à moins de recourir aux mesures d'office, parce que certaines

communes dont ils empruntent le territoire, les jugent inutiles ou contraires à leur bien-être. Il est donc nécessaire de suivre rigoureusement les prescriptions de l'art. 24 qui enjoint de prendre l'avis des conseils communaux avant de déclarer la grande vicinalité. En cas d'opposition d'une ou de plusieurs communes, on devrait ajourner ce qui concerne les chemins auxquels s'appliquent les oppositions et s'occuper d'autres chemins, toujours en assez grand nombre, pour lesquels il n'y a pas d'obstacles. Il serait également essentiel de ne déclarer la grande vicinalité que pour un nombre de communications en rapport avec les ressources pécuniaires dont on peut disposer, de façon que les chemins décrétés pussent être achevés dans de brefs délais.

L'art. 23, relatif aux chemins traversant différentes provinces, attribue au Roi les pouvoirs que l'article précédent donne à la députation permanente, en ce qui concerne la répartition des dépenses d'entretien et d'amélioration entre les communes intéressées, et décide que l'arrêté royal à intervenir réglera la largeur et la direction du chemin. On regrette de ne pas trouver cette disposition importante dans l'art. 24, où il serait nécessaire de l'introduire. Il est fâcheux que l'on n'y ait pas ajouté la pente qui forme le troisième élément essentiel de tout chemin. Cette lacune importante est à combler. De la désignation insuffisante donnée à un chemin, lorsqu'on le déclare de grande communication, il ne peut manquer de résulter des abus. Le plus fréquent est le suivant. Il arrive presque toujours qu'une communication de plusieurs lieues de longueur offre, surtout dans l'intérieur des villages, un plus ou moins grand nombre de bifurcations finissant par se rejoindre. Bien qu'une seule direction appartienne à la grande vicinalité, on pave souvent toutes les bifurcations et l'on fait ainsi de la petite vicinalité au lieu de faire de la grande, ce qui détourne les fonds de leur véritable destination.

Un point essentiel, lorsqu'il s'agit de déclarer un chemin de grande vicinalité et d'en entreprendre l'amélioration, consiste à être suffisamment éclairé sur la dépense à laquelle elle conduira. Cette dépense ne peut être connue qu'en exécutant au préalable un projet complet : bien des embarras et des mécomptes résulteront, pour un grand nombre des chemins que j'ai visités, de l'omission de cette étude si évidemment indispensable. Il serait nécessaire de la prescrire à l'avenir, tant pour les chemins à entreprendre, que pour ceux déjà entrepris et non achevés.

Une dernière observation sur le chapitre II de la loi qui nous occupe en ce moment.

Parmi les moyens de subvenir à l'entretien des chemins vicinaux améliorés, on ne voit pas figurer l'établissement d'un droit de péage pour le parcours de ces chemins. Il n'est question de l'établissement de barrières que dans le dernier paragraphe de l'art. 23 à propos du cas exceptionnel où des entrepreneurs dégraderaient les chemins sans vouloir accorder de subventions spéciales pour leur réparation.

Toutes les routes du royaume sont pourvues de barrières dont le produit sert, en tout ou en partie, à l'entretien des communications sur lesquelles elles sont établies. La généralité et la persistance de cette institution doivent la faire considérer comme bonne.

Pourquoi ne l'a-t-on pas appliquée aux chemins vicinaux ? Je sais que, dans

beaucoup de communes, on manifeste de la répulsion contre l'établissement du droit de barrière : on la motive en disant que la nécessité d'acquitter ce droit constitue une entrave et un retard pour la circulation. C'est là le prétexte ; voici, je crois, la cause. Le droit de barrière fait peser, en tout ou pour la plus grande partie, la dépense d'entretien sur les propriétaires de chevaux et d'attelages : généralement ces propriétaires forment la majorité dans les conseils communaux, et il leur répugne de s'imposer une charge spéciale. Cette manière de procéder n'est pas équitable. Il est juste que *tous* contribuent à l'établissement d'un pavage ou d'un empierrement, qui (quoique inégalement) profite à *tous*, mais il ne l'est pas que *tous* contribuent à l'entretien du pavage ou de l'empierrement qui n'est détérioré que par *quelques-uns*. Or, les piétons ne détériorent pas les voies améliorées : ce sont les bêtes de somme ou les bêtes de trait avec leurs véhicules qui les altèrent ; à leurs propriétaires donc le soin exclusif de réparer les dégradations. Je pense, en conséquence, que le Gouvernement, auquel la loi du 8 mars 1858 en donne le droit, devrait appliquer, sans exception, aux routes vicinales les lois et règlements qui ont pour objet la police du roulage et la perception des droits de barrière sur les routes de l'État et des provinces.

Je ne puis terminer ce que j'ai à dire touchant le 2^e chapitre de la loi du 10 avril 1841, chapitre qui a pour objet de déterminer les ressources à affecter à l'amélioration des chemins vicinaux, sans mentionner une remarque qui m'a été communiquée à plusieurs reprises. L'amélioration des chemins vicinaux procure, dit-on, avec raison, une plus-value aux propriétés limitrophes ou voisines de ces chemins ; dès lors il serait équitable que leurs détenteurs contribuassent aux frais d'améliorations. Cette proposition semble juste au premier coup d'œil ; cependant elle cesserait de l'être si elle n'était pas étendue aux propriétés voisines des routes de l'État ou des provinces, des chemins de fer, des canaux, en un mot des communications de diverses natures, existantes ou à créer dans le royaume.

Je sais que dans la loi du 16-26 septembre 1807, relative au dessèchement des marais, l'art. 50 indique que, dans le cas d'une plus-value résultant d'une série de travaux qui y sont énumérés et parmi lesquels figurent les travaux communaux, les propriétés privées « pourront être chargées de payer une indemnité qui pourra » s'élever jusqu'à la moitié de la valeur des avantages qu'elles auront acquis. » Mais cette disposition est depuis longtemps tombée en désuétude.

En outre, ce ne sont pas seulement des communications nouvelles qui sont de nature à amener une plus-value dans les propriétés ; certains établissements publics ou privés conduisent au même résultat ; le principe de la participation des propriétaires intéressés devrait donc être étendu à ce cas nouveau.

Mais la question a une autre face.

Une communication nouvelle, tout en étant utile à certaines propriétés, peut être nuisible à d'autres en détournant une circulation préexistante.

D'un autre côté, s'il y a certains établissements de nature à augmenter la valeur des propriétés voisines, il y en a d'autres qui ont pour effet de la déprécier considérablement.

Pour ne pas porter atteinte à l'équité, il faudrait que, si le principe de la participation des propriétaires était admis, dans le cas d'une plus-value, on admit également celui d'une indemnité pour le cas d'une dépréciation.

La question est donc très-complexe et doit, avant d'être résolue, faire l'objet d'un examen sérieux et approfondi. Quant à moi, d'après les considérations que je viens d'exposer, je serais tenté de la résoudre négativement. En tout état de cause, une disposition législative nouvelle serait inutile, puisqu'il suffirait de remettre en vigueur la disposition déjà existante que j'ai citée plus haut.

Sur le chap. III. — Ce chapitre consacre l'intervention du Roi dans deux cas :

Le 1^{er}, art. 27, lorsqu'il y a désaccord entre les députations des conseils provinciaux et les autorités locales au sujet de l'ouverture, du redressement, de l'élargissement et de la suppression des chemins vicinaux.

Le 2^e, art. 28, lorsqu'il y a accord entre les mêmes autorités sur les mêmes questions.

Il est probable que l'on pourrait sans inconvénient supprimer l'intervention royale dans le second cas : l'expédition des affaires acquerrait ainsi plus de célérité.

Sur le chap. IV. — L'article capital de ce chapitre est l'art. 30, relatif à l'institution des commissaires voyers.

Lors de la discussion et du vote de la loi, il peut y avoir eu des motifs pour rendre cette institution facultative. Aujourd'hui, en présence du développement énorme pris par l'amélioration de la voirie vicinale ; en présence de la nécessité d'exécuter ces améliorations d'une manière régulière et conforme aux règles de l'art ; en présence de la nécessité non moins impérieuse de pourvoir à l'entretien régulier des chemins améliorés ; en présence de l'obligation de faire un emploi convenable et intelligent des subsides de l'État et des provinces et des ressources votées par les communes elles-mêmes ; en présence, enfin, des services incontestables rendus par les agents voyers dans les provinces où les règlements leur accordent une action suffisante, il est évident, pour tout administrateur, que cette institution doit être rendue obligatoire.

Sur le chap. V. — Ce chapitre prescrit la révision des règlements provinciaux en matière de voirie et contient l'indication de quelques-unes des mesures qui doivent ou peuvent y figurer. Il nous conduit, naturellement, à l'examen de ces règlements révisés.

De cet examen, j'écarterai tout ce qui a rapport aux finances ou à la comptabilité.

§ 4. — Quant aux autres points, je me bornerai même à n'envisager qu'un petit nombre de dispositions. Pour le faire en aussi peu de mots que possible et pour rendre facile l'appréciation des différences, je mettrai en regard l'une de l'autre les dispositions relatives aux mêmes sujets dans chacun d'eux.

RÈGLEMENT DE LA PROVINCE DE

HAINAUT,

En date du 20 juillet 1849, approuvé par arrêté royal du 27 août 1849.

ART. 1^{er}. Déclare que le règlement est applicable à toutes les voies d'un usage commun qui ne sont pas classées parmi les routes provinciales ou de l'État.

ART. 3. Les dépenses relatives aux chemins vicinaux, y compris les fossés, sont à la charge des communes.

Resteront également à la charge personnelle de ceux qui en profitent la réparation et l'entretien des fossés.

ART. 59. La députation permanente instituera des comités spéciaux pour les chemins vicinaux de grande communication. L'arrêté fixera le lieu où se réunira chaque comité.

ART. 49. Nul ne pourra, dans la distance de 4 mètres d'un chemin vicinal, construire ou reconstruire qu'après avoir obtenu l'alignement du collège communal.

ART. 50. Nul ne pourra planter sur sa propriété le long des chemins vicinaux, sans que l'alignement ait été fixé par le collège communal.

Le § 2 fixe les limites de ces alignements.

§ 3. La demande d'alignement s'applique à ceux qui auraient un droit acquis à planter sur les chemins vicinaux; on n'y pourra planter que des hautes futaies.

LIMBOURG,

Du 26 juillet 1845, modifié les 12 juillet 1845, 16 juillet 1846 et 8 juillet 1847.

Le règlement se borne à parler des chemins vicinaux sans les définir.

ART. 2. Les dépenses relatives aux chemins vicinaux sont à la charge des communes.

Néanmoins les exploitants rivaux sont tenus d'entretenir les fossés et d'en faire le curage.

ART. 52. Il sera institué dans chaque canton une commission spéciale d'inspection, composée des membres du conseil provincial et des bourgmestres du canton ou des échevins qui les remplacent.

ART. 37. « Le collège des bourgmestre et échevins sera deux fois par an une tournée sur tous les chemins vicinaux de la commune. » Il fera, à la suite, rapport à la députation.

ART. 45. Les membres de la députation permanente feront annuellement une ou plusieurs visites des chemins les plus importants de la province. Rapport sera fait de chaque visite.

ART. 48 (1). On ne peut planter ni construire dans la distance de 5 mètres d'un chemin vicinal, sans que l'alignement ait été fixé par arrêté du collège communal sur l'avis du commissaire voyer.

BRABANT,

En date des 25 juillet 1845, modifié les 12 juillet 1844 et 4 août 1848, et approuvé par arrêté royal du 20 août 1848.

ART. 1^{er}. Déclare que les chemins qui font l'objet du règlement sont toutes les voies d'un usage commun autres que les grandes routes, les routes provinciales et les routes concédées.

ART. 2. Les chemins et sentiers vicinaux devant être entretenus aux frais des communes, celles-ci supporteront cette charge au moyen, etc., etc.

Le règlement ne prévoit pas l'institution de comités pour les chemins de grande communication.

Cependant il existe des comités dans la province de Brabant.

ART. 55. Nul ne peut planter, construire ou faire des ouvrages quelconques sur les bords des chemins, même sur sa propriété, qu'en suivant l'alignement tracé par le collège des bourgmestre et échevins, sur l'avis du commissaire voyer. Cet alignement sera donné dans le plus bref délai possible et toujours par écrit : il en sera gardé minute aux archives. La distance des arbres entre eux sera fixée de la même manière.

LIMBOURG.

ART. 51. La demande d'alignement doit être faite par écrit.

ART. 52. La commune, pour les plantations, doit demander l'autorisation de la députation.

ART. 53. On ne peut planter sur les chemins ou le long des chemins s'il ne peut y avoir au moins 6 mètres entre les deux lignes d'arbres. On ne peut planter sur les chemins ayant moins de 7 mètres.

ART. 54. Fixe les limites au delà desquelles on peut planter les diverses essences sans demande d'alignement.

ART. 55. Fixe le délai et la forme des résolutions en matière d'alignement; elles seront transcrites dans un registre spécial. Celles qui concernent des chemins de grande communication doivent être soumises à la députation.

ART. 56. Autorise l'appel contre les décisions en matière d'alignement et en fixe la forme et les délais.

ART. 59. Quiconque voudra maintenir ou établir dans le voisinage des chemins vicinaux à une distance moindre de 3 mètres des carrières, etc. devra faire déterminer préalablement par la députation les mesures que réclame la sûreté publique.

ART. 58. L'élagage des arbres et haies doit avoir lieu avant le 1^{er} avril par les soins et aux frais des possesseurs.

En cas de non exécution, on exécute d'office.

ART. 60. Les riverains qui, pour exploiter leurs fonds, doivent temporairement franchir des fossés, sont tenus d'établir sur ces fossés des ponts en planches de manière à ne pas gêner l'écoulement des eaux.

HAINAUT.

ART. 48 (4). Aucune plantation sur le sol même des chemins vicinaux ne peut avoir lieu par l'autorité locale qu'avec l'autorisation de la députation qui prescrira l'alignement.

ART. 48 (5). Copie certifiée de toute décision en matière d'alignement sera transmise au commissaire voyer pour exécution.

ART. 48 (7). Les résolutions en matière d'alignement seront transcrites dans un registre spécial, etc.

ART. 55. Aucune excavation quelconque ne pourra être pratiquée le long des chemins vicinaux qu'à une distance de 3 mètres au moins de leurs bords extérieurs.

ART. 40. Les propriétaires des haies et arbres longeant les chemins devront élaguer les branches qui débordent leurs héritages avant le 1^{er} mai de chaque année.

ART. 56. En cas de non exécution, il y est pourvu d'office.

ART. 50. Les riverains qui, pour se rendre dans leurs habitations ou exploiter leurs fonds, doivent franchir les fossés du chemin, seront tenus d'établir et d'entretenir sur lesdits fossés des planches ou pontceaux construits de manière à ne pas entraver le libre écoulement des eaux.

BRABANT.

ART. 54. Il pourra même être défendu de faire des plantations le long des chemins à la viabilité desquels les plantations seraient reconnues nuisibles.

ART. 56. La confection, l'ouverture et la profondeur des fossés le long des chemins vicinaux, seront déterminées par les administrations locales sur l'avis du commissaire voyer. L'ouverture ne pourra excéder 2 mètres et la profondeur 1 mètre, sans autorisation de la députation, etc.

ART. 53. Prescrit l'élagage, mais ne fixe pas d'époque pour cette opération. — Elle doit être faite à première réquisition de l'autorité: faute d'y satisfaire dans les six jours, elle sera exécutée d'office et aux frais des retardataires.

ART. 57. Les riverains qui, pour se rendre dans leurs habitations ou pour exploiter leurs fonds, doivent franchir les fossés des chemins, seront tenus d'établir et d'entretenir sur lesdits fossés des planches ou pontceaux de manière à ne pas gêner le libre écoulement des eaux.

HAINAUT.	LIMBOURG.	BRABANT.
ART. 74. § 2. Les commissaires-voyers constateront dans leurs tournées toutes les contraventions et négligences et en dresseront procès-verbal. . . .	ART. 31. Les riverains, après avoir averti l'autorité locale, pourront combler momentanément les fossés où il ne passe pas habituellement d'eau, lorsqu'un passage leur sera nécessaire pour la culture de leurs terres. Ils seront tenus de les rouvrir lorsque les travaux agricoles seront terminés.	ART. 50 ET 51. Les dispositions de ces articles sont telles qu'un agent voyer est obligé de retourner au moins trois fois sur les lieux avant de constater une contravention par procès-verbal. — L'autorité locale peut, en outre, dans ce cas, paralyser complètement leur action en ne faisant pas les significations voulues.
ART. 71. 1^o Attache un commissaire voyer à chaque arrondissement administratif. 2^o Un commissaire voyer cantonal à chaque canton de justice de paix, excepté aux cantons chefs-lieux d'arrondissement où le service cantonal est fait par le commissaire voyer d'arrondissement.	ART. 39. Il y a dans la province 3 commissaires-voyers d'arrondissement et 10 commissaires voyers cantonaux placés sous les ordres des premiers.	ART. 18. Il pourra y avoir 9 commissaires-voyers dans la province. Ils sont nommés, suspendus et révoqués par le conseil provincial. Ils jouissent d'une indemnité annuelle de 1,000 francs. Ils doivent produire un certificat de capacité délivré par une commission.
ART. 72. Les commissaires voyers sont nommés, suspendus ou révoqués par la députation du conseil provincial. Ils sont nommés à la suite d'un examen.	ART. 40. Les commissaires voyers sont nommés, suspendus ou révoqués par la députation permanente.	
ART. 75. Fixe le traitement des commissaires voyers d'arrondissement à 2,000 francs. Celui des commissaires cantonaux à 600 francs, plus 200 francs de frais de route. Le traitement pourra être porté à 1,000 francs en cas de réunion de deux cantons.	ART. 41. Ils sont nommés à la suite d'un examen. ART. 45. Les commissaires-voyers d'arrondissement pour Tongres et Hasselt ont un traitement annuel de 1,200 francs, pour Maeseyck de 1,000 francs. Le traitement des commissaires cantonaux ne peut dépasser 600 francs.	
ART. 75. Les fonctions d'architectes provinciaux seront exercées par les commissaires voyers d'arrondissement.		
ART. 77. Autorise la députation à établir des cantonniers pour l'entretien des chemins.		

Je ne pousserai pas plus loin ce travail comparatif : dans le cas d'une révision des règlements ou de la rédaction d'une loi nouvelle relative aux chemins vicinaux, il devrait être poursuivi jusque dans les détails les plus minutieux.

§ 3. — Je reviens maintenant sur les différents points que j'ai mis en regard pour les discuter brièvement.

Hainaut. Art. 1^{er}. — J'ai cité cet article pour avoir l'occasion de signaler une infraction au règlement dont se plaint M. le commissaire d'arrondissement de Thuin.

Il existe, dans cet arrondissement, plusieurs routes construites par les communes et à leurs frais, après en avoir soumis les projets à la sanction royale.

Consulté sur le point de savoir si les routes devaient figurer comme chemins vicinaux dans les atlas, votre département, Monsieur le Ministre, a résolu affirmativement la question.

Depuis lors, M. le Ministre des Travaux Publics a pris une résolution contraire relativement à l'une de ces routes, celle d'Anderlues à Thuin avec embranchement vers Lobbes, et l'a placée sous la surveillance de l'administration des ponts et chaussées.

M. le commissaire d'arrondissement de Thuin et M. le commissaire voyer du même arrondissement voient dans cette résolution une atteinte portée à leurs attributions. En présence de l'art. 1^{er} du règlement du Hainaut, rapporté plus haut, il est impossible de ne pas être de leur avis. Je pense donc qu'il est juste et convenable de faire rentrer cette route dans leurs attributions d'où je crois qu'elle n'aurait pas dû sortir.

Hainaut. Art. 3 et articles correspondants. — Les fossés à construire et à entretenir le long des chemins sont une des causes les plus efficaces de leur conservation ou de leur dégradation, selon qu'ils existent ou n'existent pas, selon qu'ils sont bien ou mal entretenus. Dès lors, c'est un tort d'en remettre, comme dans la province de Limbourg, l'entretien et le curage aux riverains. Sur ce point, le règlement du Hainaut, qui met la dépense relative aux fossés à la charge des communes, et qui dit, dans le même article, que la réparation et l'entretien des fossés restent à la charge personnelle de ceux qui en profitent, est assez difficile à comprendre. A cet égard, le règlement du Brabant, qui ne fractionne pas les dépenses et les laisse toutes à la charge de la commune, est préférable. Si l'on voulait faire contribuer les particuliers riverains, il faudrait au moins stipuler que les travaux aux fossés seront faits par les soins de l'autorité, en même temps que ceux des autres parties de la route, sauf à en répéter la dépense sur qui de droit, au moyen d'un rôle particulier, comme cela est réglé dans la province de Brabant pour le curage des cours d'eau non navigables ni flottables.

Hainaut. Art. 39 et correspondants. — La création d'un comité spécial pour chaque chemin de grande communication a produit d'excellents effets dans presque tous les cas où les comités ont été mis au lieu et place des autorités locales pour ce qui touche la construction et l'entretien des chemins de grande communication. En général, on a construit mieux, plus rapidement, uniformément; en général aussi, on entretient d'une manière bien plus convenable. Il serait à désirer que cette institution fût généralisée si elle devait porter partout les mêmes fruits.

Les art. 49 à 56 (Hainaut) et articles correspondants sont destinés à régler tout ce qui est relatif aux alignements des constructions, reconstructions et plantations à établir le long des chemins vicinaux. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les dispositions respectives, adoptées dans les trois provinces, pour reconnaître que

celles qui sont prescrites dans le Hainaut et dans le Limbourg sont préférables à celles du Brabant. Ces dernières sont trop vagues et prêtent trop à l'irrégularité et à l'arbitraire. La combinaison des dispositions du Hainaut et du Limbourg ferait, à cet égard, selon moi, un tout bien complet. Je dois faire remarquer, cependant, que les dispositions quant aux plantations sont prises dans la supposition constante que ces plantations consisteront toujours en deux lignes d'arbres. Dans beaucoup de cas, il pourrait n'y en avoir qu'une.

L'art. 59 (Hainaut) et correspondants, relatifs aux excavations à ouvrir dans le voisinage des chemins vicinaux, présentent une grande divergence : une province les prohibe absolument; une autre les tolère moyennant une autorisation soit de l'autorité locale, soit de la députation, selon les dimensions que doivent avoir les excavations; la troisième, enfin, exige l'autorisation de la députation dans tous les cas. Ces différences tiennent probablement à des circonstances locales que je ne peux pas bien apprécier.

Il en est de même pour l'art. 58 (Hainaut) et articles correspondants relatifs à l'élagage qui, dans une province, doit avoir lieu avant le 1^{er} avril, dans l'autre avant le 1^{er} mai, et, dans la troisième, à la première réquisition de l'autorité.

L'art. 60 (Hainaut) et articles correspondants sont relatifs à un point que j'ai déjà signalé comme capital, c'est-à-dire à la liberté des fossés longeant les chemins. Les dispositions des règlements du Hainaut et du Brabant sont bonnes. Celle de l'art. 54 du règlement du Limbourg est des plus fâcheuses en ce qu'elle permet l'obstruction de ces fossés.

L'art. 74 (Hainaut) et articles correspondants concernent un point capital, à savoir : la constatation et, par suite, la répression des contraventions. Les dispositions de ces articles sont bien conçues dans les règlements du Hainaut et du Limbourg; on n'en peut malheureusement dire autant des dispositions du règlement du Brabant. Le désir d'accorder une protection exagérée aux propriétaires riverains a fait entourer la simple constatation des délits par procès-verbal de tant de formalités que cette constatation est à peu près impossible, puisqu'il faut que le commissaire voyer se rende au moins trois fois sur les lieux avant de pouvoir verbaliser. Il dépend même de l'autorité locale de rendre la constatation du délit impossible, si elle n'exécute pas la sommation prescrite par l'art. 30. Ces dispositions appellent évidemment une réforme.

Les dispositions du règlement du Hainaut (art. 74 et suivants), relatives aux commissaires voyers, sont assez convenables; il est à regretter seulement :

1° Qu'une allocation de 3 p. % soit accordée aux commissaires voyers d'arrondissement à titre de leurs fonctions d'architectes provinciaux (art. 8 de l'arrêté de la députation, en date du 27 juillet 1850), cette disposition pouvant donner lieu à des abus de divers genres;

2° Que les commissaires voyers d'arrondissement soient chargés du service de commissaire cantonal dans le canton du chef-lieu;

3° Que les commissaires voyers cantonaux soient en trop grand nombre et rétribués d'une manière insuffisante.

Dans le règlement de la province de Limbourg on retrouve la disposition regret-

table signalée ci-dessus dans celui du Hainaut sous la rubrique n° 2 : il faut y ajouter comme dispositions qu'il serait désirable de voir modifier :

1° Celle qui fixe respectivement aux sommes insuffisantes de 1,200 francs et de 1,000 francs les traitements des commissaires voyers d'arrondissement de Hasselt, de Tongres et de Maeseyck ;

2° Celle qui fixe le traitement des commissaires voyers cantonaux à un *maximum* de 600 francs.

Le règlement de la province de Brabant présente encore à cet égard un plus grand nombre de dispositions regrettables, notamment :

1° Le mode de nomination par le conseil provincial tout entier et pour quatre ans seulement. Ce mode place les commissaires voyers dans une dépendance telle que l'un d'eux n'a pas hésité à me déclarer que, s'il voulait exiger l'exécution du règlement, notamment en ce qui concerne les plantations et les alignements, il avait la certitude de ne pas être renommé à l'expiration de son terme.

2° Le trop grand nombre de fonctionnaires de districts (neuf) et le manque de fonctionnaires inférieurs pour la surveillance des détails du service. (Les piqueurs cantonaux existants dans quelques districts ont dû être supprimés à la date du 1^{er} janvier.)

3° L'insuffisance des appointements des fonctionnaires actuels, insuffisance qui existerait encore, même s'il est donné suite à la majoration de 300 francs proposée pour eux.

On voit, Monsieur le Ministre, que la comparaison des règlements entre eux peut donner lieu à des remarques intéressantes. Je crois qu'il serait éminemment utile de faire faire, pour la loi du 10 avril 1841 et les neuf règlements provinciaux auxquels elle a donné lieu, un travail synoptique semblable à celui dont j'ai donné plus haut une courte ébauche pour trois d'entre eux. Ce serait le moyen le plus facile pour apprécier clairement l'esprit de chacun d'eux, les différences qu'ils présentent, la supériorité relative des uns sur les autres, et pour arriver d'abord à la solution de la question de savoir si un règlement unique et uniforme est possible pour les neuf provinces du royaume ; dans l'affirmative, il conduirait à une rédaction prompte et aisée de ce règlement uniforme. Je regrette que mes occupations ne me permettent pas d'entreprendre actuellement ce travail qui exigerait un temps assez long.

§ 6. — Je dois dire quelques mots d'une question de compétence qui ne semble pas, aux yeux de quelques fonctionnaires, clairement établie par les lois sur la matière.

L'art. 31 de la loi du 10 avril 1841 porte :

« Les bourgmestres et échevins, les agents de la police communale et les commissaires voyers auront le droit de constater les contraventions et délits commis en matière de voirie vicinale et d'en dresser procès-verbal, etc., etc. »

Une autre loi du 24 mars 1838 porte en son article unique :

« Les lois et règlements qui ont pour objet la police du roulage, le mode de perception des droits de barrière sur les routes de l'État et sur les routes pro-

» *vinciales pourront être rendues applicables par le Gouvernement aux routes vicinales pavées ou empierrées.* »

Le premier des articles cités établit clairement le droit des agents voyers à dresser procès-verbal pour les violations des dispositions de la loi du 10 avril 1841 : mais la loi du 24 mars 1838 donne-t-elle aux mêmes agents le droit de constater les contraventions à la police du roulage et des barrières sur les chemins vicinaux ?

Les commissaires voyers sont divisés quant à cette interprétation ; plusieurs ne se croient pas le droit de verbaliser en matière de police de roulage et de barrières.

Il est clair que c'est là une erreur et que l'interprétation contraire est la seule vraie.

Le fondement de ma manière de voir à cet égard résulte à l'évidence de ce que la loi sur les chemins vicinaux est postérieure à celle du 24 mars 1838, et de ce que l'art. 51 de la première impose aux agents voyers l'obligation de constater les contraventions et délits, à l'exclusion des agents de toutes autres administrations particulières et spéciales. Je crois, Monsieur le Ministre, que des instructions dans ce sens devraient être transmises aux autorités que la chose concerne.

§ 7. — C'est ici, je pense, le lieu de signaler une anomalie qui existe au détriment des agents voyers déjà si insuffisamment rétribués pour la plupart. Ces fonctionnaires sont astreints au paiement du droit de barrière sur les chemins vicinaux, chemins sur lesquels ils sont les seuls fonctionnaires compétents, tandis que les fonctionnaires des ponts et chaussées en sont exempts, en vertu de l'art. 7, § 3 de la loi du 18 mars 1833. Cette obligation de paiement résulte des termes employés dans l'article susmentionné qui ne sont plus les mêmes que ceux dont il était fait usage dans les dispositions législatives ou réglementaires antérieures.

L'exemption était accordée :

Par l'arrêté du 19 mars 1814, aux agents de la voirie, voyageant pour le service ;

Id. 13 février 1816, aux délégués commis à la direction et à la surveillance de la route ;

Id. 24 février 1819, aux délégués commis à la direction et à la surveillance de la route ;

Id. 7 février 1822, aux personnes commises à la direction ou surveillance de la route.

Tandis que la loi du 18 mars 1833 accorde l'exemption aux ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées.

Avec les dénominations primitives, les agents voyers auraient joui de l'exemption, avec la dernière ils en sont exclus. Cette exclusion constitue, à leur égard, une injustice d'autant plus évidente que ces agents n'ont pas de frais de route. Il me suffira, je pense, de l'avoir signalée pour qu'elle soit réparée à la première occasion.

§ 8. — J'ai, Monsieur le Ministre, jeté un coup-d'œil rapide sur les règlements des trois provinces dont j'ai eu à m'occuper cette année : tels qu'ils sont, ils

permettraient d'arriver à des améliorations qui n'existent point encore, car une chose est d'avoir des règlements, et autre chose de les exécuter. Il semble, à la vérité, résulter d'une manière très-claire de ce que j'ai appris pendant mon inspection que la police des chemins vicinaux se fait d'une manière de plus en plus satisfaisante ; mais il faut observer d'une part que dans les neuf dixièmes des cas, cela a lieu par l'action seule des agents voyers, à l'exclusion de celle des autorités locales, souvent même malgré ces autorités, et, d'autre part, qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard.

Il y aurait donc lieu ou d'augmenter l'action administrative des agents voyers ou, au moins, de tenir la main à ce qu'ils jouissent de la plénitude de celle qui leur est accordée ; il n'en est point malheureusement ainsi.

J'ai cité, dans la première partie de ce travail, des cas où des travaux d'art sur des chemins de grande communication étaient exécutés contrairement aux projets donnés par les commissaires voyers d'arrondissement.

J'ai cité un cas de conflit entre un commissaire voyer cantonal et son commissaire d'arrondissement, au sujet du mode de construction d'une partie de chemin et où la construction avait eu lieu d'une manière défectueuse, conformément aux prescriptions du fonctionnaire inférieur.

J'ai cité, il y a quelques instants, la déclaration d'un commissaire voyer ayant la certitude de ne pas être renommé, à l'expiration du terme des quatre années, s'il voulait exiger l'exécution du règlement, notamment en ce qui concerne les plantations et les alignements.

A ces faits, j'ajouterai les suivants :

Un commissaire voyer m'a déclaré ne pas être, en général, informé par les communes des travaux qu'elles se proposent d'entreprendre et avoir souvent trouvé, dans l'intervalle entre deux tournées, des parties considérables de chemins améliorées sans avoir eu connaissance de leur exécution.

La même déclaration m'a été faite par un commissaire voyer de la province de Limbourg.

Quatre commissaires voyers m'ont déclaré : 1° n'avoir jamais été informés officiellement par personne des déclarations de grande vicinalité ; 2° ne recevoir aucune information relative aux subsides accordés aux communes, ni quant au montant, ni quant à la destination, et ne pouvoir, par conséquent, en surveiller l'emploi.

De ces faits que j'ai appris sans les rechercher et auxquels j'en pourrais ajouter d'autres, il résulte que souvent le règlement n'est suivi, ni dans sa lettre ni dans son esprit, en ce qui concerne l'exécution des travaux.

§ 9. — Les nombreuses infractions que j'ai citées, dans la première partie de ce travail, en ce qui concerne les plantations, les élagages, la non construction des fossés, ou bien leur obstruction et leur défaut d'entretien, l'écoulement des purins et eaux ménagères, prouvent également l'inexécution trop fréquente des règlements sous le point de vue de la police. Elles se sont propagées par suite d'une indulgence résultant du désir naturel de ne pas heurter trop brusquement des habitudes invétérées et de ménager une transition entre l'état ancien et l'état nouveau. Cependant, Monsieur le Ministre, de plus longs délais cesseraient d'être de la mansuétude pour devenir de la faiblesse et pourraient, dans certains cas, compromettre des chemins

exécutés. C'est ce que les autorités provinciales et locales comprennent très-bien, et je pense que, pour porter remède au mal que je signale, il suffirait d'inviter les premières à donner à MM. les commissaires voyers des instructions pour les rendre plus attentifs et plus sévères au sujet des infractions aux dispositions de police.

Comme tous ces points se rattachent directement à des questions hygiéniques pour lesquelles les agents voyers sont investis d'attributions spéciales, il pourrait leur être transmis des instructions sous ce point de vue par le Département de l'Intérieur.

§ 10. — Il est un point capital qui doit, dans le présent travail, faire l'objet d'une mention particulière, c'est l'emploi des fonds des subsides provinciaux et surtout des subsides de l'État.

Il paraît constant, Monsieur le Ministre, que ces fonds reçoivent partout la destination à laquelle ils sont affectés; c'est-à-dire, qu'ils sont réellement et exclusivement employés à l'amélioration de la voirie vicinale. On m'a à peine cité, dans les trois provinces, une demi-douzaine de communes au sujet desquelles cet emploi exclusif présentait des doutes.

Je dois faire observer, cependant, que le fait seul d'avoir, à cet égard, des doutes que l'on ne peut éclaircir dénote une organisation incomplète dans les gouvernements provinciaux en ce qui touche leurs rapports avec les commissaires voyers.

§ 11. — Mais il est un autre genre d'abus que l'on pratique ou que l'on cherche à pratiquer sur un vaste échelle.

On peut dire que partout les communes apprécient à leur juste valeur les bienfaits que leur procure l'amélioration de la voirie vicinale. Elles sont donc très-désireuses de voir se développer le réseau de leurs pavages et de leurs empièvements.

Mais ce développement se trouve entravé par la limite de leurs ressources pécuniaires ainsi que par la marche que suit généralement le Gouvernement, de n'accorder des subsides qu'aux communes qui font elles-mêmes des sacrifices, et de calculer ces subsides en raison du taux des ressources apportées par la commune.

Cette marche constitue un obstacle : on cherche à le tourner et l'on y réussit en exagérant l'évaluation des dépenses pour lesquelles on sollicite les subsides.

§ 12. — Il y a un moyen facile, Monsieur le Ministre, d'empêcher le retour de cet abus. Il consiste à adopter la proposition que j'aurai l'honneur de vous faire plus loin, de décider qu'à l'avenir aucune demande de subside pour l'amélioration d'un chemin vicinal quelconque ne sera susceptible d'être prise en considération que quand elle sera accompagnée d'un projet régulier et complet avec plans et nivellements, description, évaluation, cahier des charges, etc., le tout en double expédition et dressé par le commissaire voyer de l'arrondissement; on prendrait pour base du subside à accorder l'évaluation portée au projet. L'adoption de cette proposition aurait encore d'autres avantages, qu'il est facile de comprendre.

Je dois faire remarquer ici, Monsieur le Ministre, combien il est irrationnel

d'entreprendre la construction de chemins importants, d'une longueur de plusieurs lieues, sans des études préalables et sans avoir arrêté, d'une manière invariable, à la suite de ces études, le mode et le degré d'amélioration. Il en résulte que chaque commune peut, à cet égard, procéder comme elle l'entend sans tenir compte de ce qui a été fait dans les communes voisines. Les inconvénients de cette manière de faire sont trop sensibles pour que j'aie besoin de m'y arrêter et de les signaler.

§ 13. — Il est à ce sujet, Monsieur le Ministre, une question importante à résoudre et que je viens d'indiquer. C'est celle de savoir quel doit être le mode et le degré d'amélioration des chemins vicinaux en général et des chemins de grande communication en particulier.

Faut-il se borner à paver ou à empierrer les chemins tels qu'on les trouve ; faut-il s'astreindre à remplir à leur égard les conditions qui sont obligatoires dans la construction des routes ?

A mon avis on doit tenir un juste milieu entre ces deux extrêmes : si cependant il fallait opter entre eux, j'opterais pour le second. Nous tenons en général aux choses en raison de ce qu'elles nous ont coûté, en raison de leur utilité, en raison de leur apparence plus ou moins flatteuse. Pourquoi nos chemins vicinaux, objets de tant d'améliorations successives depuis le xiv^e siècle⁽¹⁾ jusqu'à nos jours, se sont-ils, en fin de compte, retrouvés en général, en 1841, dans l'état déplorable qui a nécessité la loi qui les concerne ? C'est, la plupart du temps, parce que l'on s'est borné aux grosses améliorations de première nécessité, peu coûteuses, faciles à renouveler, mais, aussi, peu durables, intéressant peu les finances et pas du tout l'amour-propre des localités qui les ont exécutées. Pourquoi, dans tous les chemins construits depuis 1841, ai-je toujours trouvé que les mieux entretenus étaient ceux dont la construction avait été l'objet des soins les mieux entendus ? C'est parce que ces soins s'étaient traduits en dépenses notables que l'on ne voulait pas avoir à faire une seconde fois ; c'est parce que les dépenses de construction ayant été plus considérables, les dépenses d'entretien étaient moindres ; c'est parce qu'ayant joui d'avantages qui allaient au delà d'une circulation possible en toute saison on les a appréciés et on tient à les conserver ; c'est parce qu'on est fier avec raison de pouvoir montrer aux communes voisines des travaux mieux conçus et mieux exécutés que les leurs.

Je pense donc que si l'on ne doit pas chercher à tracer de longs alignements en ligne droite, à obtenir une largeur considérable, à exécuter des travaux d'art somptueux, on doit regarder comme insuffisant le simple empierrement ou le simple pavage d'une voie raboteuse, sinueuse, trop étroite ou trop inclinée.

Il faut, en effet, dans la voirie vicinale, se proposer un autre but que celui de rendre les chemins parcourables en toutes saisons avec les charges ordinaires : il faut que le parcours soit rendu facile par l'adoucissement des pentes trop raides,

(¹) Voy. *ANSELMO, Codex Belgicus*, sentence rendue par Renier Holland, trésorier-général du Brabant, en 1368.

par l'élargissement des parties trop étroites pour livrer simultanément passage à deux des voitures du plus gros calibre en usage dans les localités traversées, par le redressement des coudes trop brusques, etc.

Il serait très-utile de donner des instructions dans ce sens pour les chemins auxquels il est accordé des subsides.

§ 14.—Quant aux modes de construction des chemins vicinaux, nous avons vu qu'ils comprennent :

Les pavages en pavés neufs de divers échantillons, généralement petits ;

Id. pavés vieux, rebuts des routes ;

Id. platoux, recoupins et autres pierres irrégulières ;

En général avec bordures ;

Les empièvements en grès ;

Id. calcaire anthraxifère ;

Id. gravier ;

Id. silex ;

Id. scories de forges ;

L'ensablement avec emploi de gazons ;

Id. sans emploi de gazons.

On peut, pour l'amélioration des chemins de grande communication, employer indifféremment les pavages ou les empièvements.

Les circonstances locales, les fonds dont on peut disposer au moment de la construction, doivent guider à cet égard. On peut dire, d'une manière générale, que, quand les frais de transport entrent pour une forte proportion dans la valeur des matériaux de construction, le pavage est plus économique que l'empierrement.

L'ensablement, tel que j'ai dit qu'on le pratique dans le Limbourg, ne doit plus être admis dans les chemins de grande communication.

J'indiquerai plus loin quelques prescriptions générales qui pourraient être faites à ce sujet.

§ 15. — Quant aux modes d'exécution, ils sont les suivants :

Sous la direction des autorités locales { par économie.
par adjudication.

Sous la direction des comités { par économie.
par adjudication.

Le tout avec une intervention ou une surveillance mal définie en théorie, et quelquefois nulle en pratique, du commissaire voyer.

Je n'hésite pas à dire que le mode qui mérite incontestablement la préférence, à mes yeux, est celui qui remet l'exécution à un comité, quand celui-ci est composé, comme ils le sont généralement et comme ils peuvent l'être toujours, d'hommes dont la capacité et le dévouement sont à la hauteur de la mission importante qu'ils ont bien voulu accepter.

L'exécution par un comité entraîne forcément l'adjudication, mode auquel, dans tous les cas, il convient de donner la préférence, en l'entourant des précautions désirables pour s'assurer de sa bonne et sincère application.

Je n'ai pas besoin de dire que la surveillance et la direction d'un commissaire voyer devraient être incessantes et directes, autant que le permettrait le nombre et l'éloignement des points sur lesquels on exécuterait des travaux.

§ 16. — Je n'insisterai pas sur les motifs qui me font préférer les comités aux autorités locales pour l'exécution des chemins de grande communication : ils sont exactement les mêmes que ceux qui me font également leur donner la préférence dans la question de l'entretien de ces mêmes chemins, question que je vais examiner en laissant parler M. Canivet, commissaire voyer de l'arrondissement de Thuin, qui m'a communiqué à ce sujet la note suivante. Je me rallie entièrement aux considérations et aux conclusions qu'elle contient.

« A quelle autorité doit-on confier le soin de pourvoir à l'entretien des chemins de grande communication, aux administrations des communes intéressées ou au comité qui a présidé à l'établissement de chaque voie? Cette question me paraît facile à résoudre : charger chaque administration du soin d'entretenir la partie du chemin de grande communication qui incombe à sa commune, c'est rompre l'unité, l'ensemble qui doit nécessairement présider à cette opération ; c'est s'exposer à voir chaque année ces voies interrompues par la négligence d'une seule administration, à perdre ainsi tout le bénéfice que l'on est en droit d'attendre des sacrifices que l'État et la province se sont imposés en faveur de la grande vicinalité, c'est abandonner le sort de chaque communication au bon ou au mauvais vouloir de quelques individus.

» Pour éviter ces inconvénients, il importe donc de maintenir chaque comité et de lui commettre le soin de veiller à la bonne conservation du chemin dont l'amélioration lui a été confiée.

» L'entretien d'un chemin de grande communication peut avoir lieu de trois manières :

» 1° En l'adjudgeant à forfait pour un temps plus ou moins long à un entrepreneur chargé de fournir les matériaux et les ouvriers nécessaires à cette fin ;

» 2° En mettant chaque année en adjudication la fourniture à pied d'œuvre d'une quantité déterminée de matériaux et en faisant procéder à la réparation au moyen de répandages généraux, chaque fois que le besoin s'en fait sentir ;

» 3° En tenant constamment une certaine quantité de matériaux en approvisionnement sur l'un des accotements, et en chargeant de l'entretien un surveillant cantonnier établi d'après le règlement adopté par l'autorité provinciale, auquel on adjoindrait des ouvriers dans les moments où l'opportunité de travaux au dessus de ses forces se ferait sentir.

» Le premier de ces modes serait certes le moins gênant pour le comité et pour les agents voyers ; il serait peut-être aussi le moins coûteux ; mais serait-il le plus avantageux pour la voie à laquelle il serait appliqué ? Je ne le pense pas. Les rabais que procure la concurrence (lorsqu'il y a concurrence, lorsque les amateurs ne se sont pas coalisés) ; les rabais, dis-je, ont lieu le plus souvent au détriment de la chaussée ; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les routes et les chemins vicinaux qui sont entretenus de cette manière : on y remarquera que l'entretien, qui, pour être convenable, devrait être permanent, consiste le plus souvent en un ou deux rechargements par année qui ne se font qu'au moment où un procès-

verbal, constatant l'état des lieux, est devenu indispensable pour toucher le prix de l'adjudication ; on y emploie la moindre quantité possible de matériaux ; on donne la préférence à ceux qui coûtent le moins, quelle qu'en soit la qualité ; on choisit les ouvriers qui travaillent le plus vite et au meilleur marché, sans s'inquiéter de la régularité ni de la solidité de la besogne : comment alors obtenir un entretien convenable ? Aussi il est facile de reconnaître que les empièrrements entretenus de cette manière dépérissent chaque jour et qu'ils finiront par devoir être remplacés.

» Cette manière de pourvoir à l'entretien des chemins est d'ailleurs contraire aux intérêts des habitants des communes privées de ressources, parce qu'alors toutes les prestations doivent y être converties en argent, même celles de la troisième base qui sont les plus accablantes pour les petits cultivateurs.

» Le deuxième mode présente aussi les inconvénients des répandages généraux ; mais du moins il a l'avantage d'offrir à chaque réparation un rechargement complet et d'éviter le dépérissement, suite inévitable du premier. De plus, il procure aux communes pauvres le moyen d'employer les prestations en nature.

» Le troisième mode, tout en conservant aux communes la possibilité de faire conduire les matériaux par prestations, assure aux chemins un entretien permanent, une réparation de tous les jours. D'où, plus de ces profondes ornières ; plus de ces flaques qui entretiennent l'humidité dans les empièrrements, cause première de leur détérioration ; plus de ces mares de boues qui rendent souvent nos chemins impraticables aux piétons ; plus de ces rechargements généraux qui entravent la circulation.

» D'après ce qui précède, on doit reconnaître que le troisième mode est le plus avantageux à employer. »

Je partage entièrement, je le répète, l'opinion de M. le commissaire voyer de l'arrondissement de Thuin, quant à la préférence qu'il donne au mode d'entretien sous la direction des comités, par des cantonniers, soit qu'il s'agisse de pavages, soit qu'il s'agisse d'empierrements.

§ 17. — Il est une question très-importante et qui soulève des réclamations plus au moins fondées : c'est la répartition des subsides de l'État entre les diverses provinces. Bien que je ne possède pas tous les éléments nécessaires pour me faire une opinion nette à ce sujet, bien que j'ignore, notamment, les causes qui ont fait adopter le mode en usage jusqu'ici, je crois, cependant, devoir exposer quelques idées à cet égard.

Le mode de répartition suivi jusqu'à ce jour consiste à partager annuellement les subsides de l'État en parties à peu près égales entre les neuf provinces.

Ce mode soulève immédiatement les objections suivantes :

Les diverses provinces n'exécutent pas annuellement un même développement de chemins ; il y a, à cet égard, des différences très-grandes que l'on pourra apprécier d'après la première partie de ce travail ;

Les diverses provinces ne votent pas des subsides égaux ;

Le mètre carré de chemins coûte des sommes très-différentes dans les diverses provinces.

On verrait, en effet, en faisant dans la première partie de ce travail les recherches nécessaires, que le taux de l'intervention de l'État dans la dépense de con-

struction d'un mètre carré ou d'un mètre courant de route est très-variable dans les diverses provinces.

Ne pourrait-on pas avoir tel égard que de droit au principe d'égalité de répartition et tenir compte, en même temps, des objections que l'on fait contre ce principe, en décidant :

Que le subside annuel de l'État sera réparti de la manière suivante :

$\frac{1}{4}$ par parts égales entre les neuf provinces ;

$\frac{1}{4}$ en raison du développement total de chemins à exécuter dans l'année ou exécuté dans le cours de l'année précédente dans chaque province ;

$\frac{1}{4}$ en raison du montant des subsides votés par les provinces respectives ;

$\frac{1}{4}$ en raison du prix de revient par mètre carré de chemin dans chaque province.

On comprend qu'il serait possible d'augmenter ou de diminuer le nombre de ces bases et que je n'indique ici qu'un principe.

Il y aurait lieu aussi, dans la répartition du subside à accorder aux diverses communes d'une même province, d'avoir égard à des considérations analogues et notamment aux ressources pécuniaires de chacune d'elles. Le montant de ces ressources peut en effet rendre pour l'une un léger sacrifice très-onéreux à accomplir, tandis qu'une autre pourrait voter avec facilité une subvention considérable.

§ 18.—On a vu, dans la première partie de ce travail, que, dans les provinces de Hainaut et de Brabant, la règle générale était de n'accorder des subsides sur les fonds de l'État que pour les chemins de grande communication ; que dans la province de Limbourg, au contraire, on avait posé le principe d'accorder également des subventions sur ce fonds aussi bien pour les chemins de petite que pour ceux de grande vicinalité. J'ai exposé les motifs qui ont porté à adopter cette manière de faire ; ces motifs doivent, aujourd'hui, perdre de leur importance, car, dans la province de Limbourg aussi bien et mieux qu'ailleurs, on apprécie l'utilité de la construction des chemins vicinaux, et là comme ailleurs, je crois que les communes se décideraient à faire leur petite vicinalité sans subsides de l'État. Mais il faudrait, je pense, une transition entre le système qui y a été suivi jusqu'à présent et le système général auquel il s'agirait de revenir. On la trouverait en décidant qu'il ne pourra être, à l'avenir, accordé, dans la province de Limbourg, de subventions sur les fonds de l'État pour les chemins de petite vicinalité qu'autant que ces chemins auraient pour but de relier un village à une grande communication préexistante, ou feraient partie d'une voie susceptible de devenir plus tard voie de grande communication. Il serait nécessaire, pour satisfaire à cette dernière condition, que l'autorité de la province de Limbourg fût invitée à dresser un tableau des chemins entrant dans l'une et l'autre de ces deux catégories.

§ 19. — Les questions relatives à la distribution et à l'emploi des fonds me conduisent à dire quelques mots sur le nombre des chemins auxquels ils sont annuellement consacrés.

Dans la province de Hainaut, la députation permanente a posé en principe qu'il n'y aurait qu'un seul chemin de grande communication en construction à la fois dans chaque canton, ou deux, au plus, dans des cas exceptionnels. Ce principe

suivi avec ponctualité doit conduire à un prompt achèvement des chemins entrepris, but essentiel à atteindre, car une longueur donnée de pavage ou d'empierrement est bien plus utile quand elle forme un ensemble continu que quand elle forme des fragments isolés dans les divers points d'une contrée. L'entretien en est aussi beaucoup plus facile et plus économique, puisqu'on peut établir les cantonniers et le droit de barrière.

Dans les provinces de Limbourg et de Brabant, il n'en est pas ainsi. Pour la première, l'inconvénient n'est pas grave, puisque le nombre des chemins de grande communication décrétés jusqu'ici est très-peu considérable. Mais il en est autrement pour la seconde où nous avons tel district, le septième par exemple (Wavre et Genappe), où l'on compte jusqu'à treize chemins de grande communication décrétés et en exécution à la fois. Puisque j'ai signalé les avantages du système contraire, il est inutile que je mette en relief les inconvénients qui me semblent attachés à celui-ci. Je pense donc qu'il serait convenable de ne plus le continuer et d'engager les provinces à adopter la marche suivie dans le Hainaut.

§ 20. — Il serait aussi très-intéressant, Monsieur le Ministre, que l'on désignât dans chaque province, d'une manière aussi précise qu'on le peut aujourd'hui, le nombre et la position des chemins vicinaux dont l'utilité est reconnue. Ce serait le moyen de se faire une idée nette des besoins auxquels on aura à satisfaire, du temps et de l'argent nécessaires pour atteindre le but, de la marche la plus prompte et la plus rationnelle à suivre pour y arriver, et d'éviter enfin des doubles emplois qui retarderont et contrarieront l'exécution d'un système général.

§ 21. — Par votre dépêche du 17 juillet 1851, 6^e division, n^{os} 3331 c., vous m'avez fait l'honneur d'appeler mon attention sur ce point que l'écoulement des eaux laisse beaucoup à désirer dans un grand nombre de localités.

Cette question, Monsieur le Ministre, peut être envisagée sous deux points de vue différents en ce qui me concerne.

Il y a d'abord l'écoulement des eaux des ruisseaux et des rivières non navigables ni flottables.

Ensuite l'écoulement des eaux des fossés, flaques, mares, etc., vers ces ruisseaux et rivières.

La question intéresse à un égal degré l'agriculture, les chemins vicinaux et la salubrité. Les deux aspects sous lesquels on peut la considérer sont plus ou moins étroitement liés l'un à l'autre, selon que les rivières et ruisseaux sont ou ne sont pas, dans l'état actuel des choses, sujets à des débordements.

§ 22. — Mais il ne vous échappera point, Monsieur le Ministre, que la question de l'écoulement des eaux des ruisseaux et rivières non navigables et flottables est, elle-même, inséparable de celle de l'écoulement des eaux des grandes rivières et des fleuves. On ne peut toucher à la première sans avoir, immédiatement, à envisager la seconde. Il n'est pas possible, en effet, de hâter la sortie des eaux hors des vallées secondaires sans augmenter immédiatement les embarras qu'elles n'occasionnent déjà que trop souvent dans nos vallées principales; il n'est pas possible, en un mot, dans l'état actuel des choses, et avec les moyens généralement em-

ployés, de soustraire les premières aux inondations sans accroître, en même temps, ces inondations, en importance et en fréquence, dans les secondes.

Cela est vrai d'une manière absolue si, pour soustraire les petites vallées aux inondations, on a recours aux rectifications du lit des cours d'eau ou à leur endiguement : ces deux moyens ont, en effet, pour résultat d'accroître la vitesse d'écoulement, le premier en diminuant la longueur à parcourir par le liquide ainsi que les remous résultant des coudes, et en augmentant la pente relative ; le second, en augmentant la hauteur de la nappe liquide. Cela l'est encore si, pour atteindre le but que l'on se propose, on a recours au curage ou à la destruction d'obstacles, soit naturels, soit artificiels, existant dans le lit des cours d'eau, pourvu que cette destruction n'ait pas pour résultat une trop grande diminution de la hauteur de la nappe liquide.

Ces brèves considérations montrent à l'évidence, Monsieur le Ministre, que, dans es cas cet avec les procédés qui y sont indiqués, l'étude de l'écoulement des eaux et les travaux auxquels elle conduirait dans le but d'éviter les inondations, doivent, si l'on ne veut sacrifier les vallées principales aux vallées secondaires, être effectués par bassins hydrographiques plus ou moins étendus et de l'aval vers l'amont, en partant d'un réservoir tel que le bas Escaut ou l'Océan pour notre grand bassin hydrographique occidental, et, pour le bassin oriental, du point le plus bas de la Meuse en Belgique ⁽¹⁾, à moins, ce que j'ignore, que les communications établies entre les deux bassins par les canaux de Charleroi à Bruxelles, de Liège à Anvers, etc., ne permettent, à l'aide de nouveaux travaux, de donner au second bassin, sur notre territoire, le même débouché qu'au premier ⁽²⁾.

Cette manière d'envisager la question est la seule qui me paraisse complètement rationnelle, dans l'hypothèse où l'on cherche un remède général et absolu aux inondations qui dévastent périodiquement notre pays : elle rend cette question actuellement tout à fait étrangère pour moi puisqu'il s'agit de s'occuper d'abord de nos fleuves et de nos grandes rivières. On peut dire, *à priori*, de cette entreprise, qu'elle aura l'inconvénient de n'être susceptible que d'une solution très-lente et qu'elle doit exiger des dépenses considérables. J'ai cependant la conviction qu'elle sera tentée et exécutée.

§ 23. — Mais il y aurait encore un moyen, autre que ces deux dont j'ai parlé plus haut, de s'opposer aux inondations.

Il consisterait à établir, en partant du point où les débordements d'un cours d'eau commencent à se faire sentir, une dérivation sur chaque rive de ce cours d'eau.

⁽¹⁾ Sauf règlement de la question avec la Hollande pour l'écoulement sur son territoire. — Ce fait et les considérations qui précèdent et qui suivent montrent, chose assez singulière, que des questions en apparence bien étrangères à la politique, telles que la salubrité publique, l'entretien des chemins vicinaux, sont en rapport direct avec la grande question des frontières naturelles.

⁽²⁾ Je ne crois pas devoir parler d'un procédé qui consiste à établir des barrages de retenue dans les vallons pour modérer la vitesse d'arrivée de l'eau, ce système ayant, si je suis bien informé, fait l'objet d'un mémoire spécial, présenté par un ingénieur et à l'étude en ce moment.

Dans ces dérivations on pourrait admettre l'eau, soit en tout temps, soit seulement au moment où l'afflux commencerait à ne pouvoir plus être évacué par l'ancien lit isolé et où ses rives ne tarderaient pas à être franchies.

Dans ce dernier cas, on peut encore admettre l'eau de deux manières différentes dans les dérivations :

Soit librement et en quantités indéterminées ;

Soit de façon qu'il n'y entre que le trop plein du lit principal, trop plein cause des inondations.

On peut, enfin, combiner ensemble ces divers modes d'admission.

Il est probable, Monsieur le Ministre, que ces dérivations pourraient être combinées de telle sorte que, tout en étant capables d'absorber et de porter les eaux d'inondation, *elles ne conduisissent pas le liquide à un point donné quelconque de l'aval plus promptement qu'il n'y fût arrivé par l'inondation elle-même. Peut-être pourrait-on aller jusqu'à rendre le temps nécessaire à la conduite plus long qu'il ne l'est aujourd'hui.*

S'il en était ainsi, un grand résultat serait obtenu : ce serait celui de pouvoir délivrer nos vallées à cours d'eau non navigables ni flottables du fléau des inondations sans avoir à s'occuper, au préalable, de la même question par rapport aux vallées principales sur lesquelles l'amélioration apportée aux premières ne pourrait plus avoir de résultats funestes.

Il est probable que ces dérivations pourraient être établies sans trop de frais et sans trop enlever de terrain à l'agriculture. En effet, ou bien il suffirait de rigoles de petites sections ou bien il faudrait des sections assez étendues. Dans le premier cas la surface emprise serait peu notable ; dans le second et même, dans le premier, on pourrait donner à la section une forme telle que la culture et la récolte des graminées de prairie y fût facile. Les inondations dans ce cas, au lieu d'être dévastatrices, viendraient fertiliser, par un écoulement régulier, une partie du territoire qu'elles ravagent aujourd'hui.

Ces dérivations auraient, en effet, pour premier résultat, d'assécher une portion des parties marécageuses des vallées, sans devenir marécageuses elles-mêmes, puisqu'elles auraient une pente régulière assurant l'écoulement. En outre, les inondations d'hiver y déposeraient un limon fertilisant, et des dispositions particulières permettraient aisément de ne pas priver l'ensemble de la vallée des bons effets qu'y produisent ces inondations, tout en supprimant ceux qui sont destructeurs et qui paralysent, en tout ou en partie, les bienfaits des premiers. Enfin, quant aux inondations d'été, ou bien elles arriveraient aux époques des irrigations et, alors, elles seraient, en général, favorables, puisqu'elles n'atteindraient que des terrains cultivés en prés, ou bien elles auraient lieu hors des temps d'irrigation et pendant la récolte, et, dans ce cas, tout en étant nuisibles, on trouverait encore cet avantage que le dommage serait restreint à une fraction de la surface des vallées, tandis qu'aujourd'hui c'est la surface entière qui est ravagée.

Pour fixer les idées quant à la dimension des dérivations, imaginons une inondation de 400 mètres de largeur sur une hauteur moyenne de 0^m,25. C'est là un *maximum* qui, je pense, n'est jamais atteint dans les vallées des cours d'eau non navigables ni flottables. Cela représenterait une section d'eau de 100 mètres

carrés. Il faudrait, pour y suppléer, deux dérivations de 25 mètres de large chacune sur 2 mètres de profondeur, dont 1 mètre en contre-bas du sol et 1 mètre en contre-haut au moyen d'un endiguement formé avec les déblais. Ces chiffres n'ont rien d'effrayant, même dans le cas extrême que j'ai adopté. En pratique, il est probable que les dérivations dépasseraient rarement 10 mètres.

Quant aux travaux d'art que ces dérivations nécessiteraient, tels que barrages et ponts, ils n'ont rien non plus devant quoi l'on doive reculer, puisque leur importance serait toujours en rapport avec celle des vallées et des cours d'eau sur lesquels ils seraient établis.

Les dérivations seraient poursuivies jusqu'aux points de rencontre des affluents, points où, dans chaque cas particulier, il y aurait à examiner si l'affluent doit être reçu dans la dérivation, si la dérivation doit se déverser dans l'affluent, ou, enfin, si tous deux doivent poursuivre leur cours indépendamment l'un de l'autre.

Ces dérivations pourraient encore être considérées comme les artères principales d'une série d'irrigations à créer ultérieurement. On arriverait ainsi, tout en se débarrassant d'un fléau redoutable, à créer un grand et beau système d'aménagement des eaux : il mettrait à la disposition de l'agriculture et de l'industrie une force immense qui, soumise à la volonté de l'homme, aurait des effets aussi salutaires et aussi bienfaisants qu'ils sont funestes et déplorables aujourd'hui, parce que l'on ne peut en régler l'emploi.

Ce système aurait, en outre, l'avantage de se prêter à des essais sur une échelle aussi petite qu'on peut l'imaginer.

Le temps me manque malheureusement, comme vous le savez, Monsieur le Ministre, pour poursuivre le développement de cette idée. Je ne puis, après l'avoir énoncée ici, que vous demander pour elle un moment d'attention afin que, si elle vous paraît en valoir la peine, vous puissiez la faire mettre à l'étude.

§ 24. — Pour le moment, Monsieur le Ministre, n'envisageant la question à laquelle votre dépêche prémentionnée est relative que sous son point de vue le moins étendu, je dirai qu'il n'est que trop vrai que, dans un grand nombre de communes, on rencontre, à chaque pas, le long des chemins et dans les champs, des flaques d'eaux stagnantes, des fossés sans écoulement et des chemins transformés eux-mêmes en bourniers stagnants par l'absence de tout système d'exhaure.

La cause de cet état de choses provient, d'une part, de ce que l'on n'a point fait d'études du sol avant de procéder à l'amélioration des chemins vicinaux ; d'autre part, de ce que, dans beaucoup d'endroits, on n'a pas construit de fossés le long des chemins ; en troisième lieu, de ce que, dans un plus grand nombre de points encore, ces fossés sont mal entretenus ou obstrués par suite du défaut d'observation des règlements de police à cet égard. Cet état des choses n'est pas sans remède.

§ 25. — Celui dont il conviendrait de faire usage s'appliquerait également à un dernier inconvénient qui me reste à signaler ; c'est que le lit des cours d'eaux non navigables ni flottables est souvent l'objet d'empiétements ou de changements de direction au gré des propriétaires riverains, sans l'intervention de l'administration et sans qu'elle puisse ni les constater ni les réprimer en l'absence de tous documents à cet égard.

§ 26. — Le moyen de mettre un terme à cet état anarchique et de déterminer ce qu'il y a à faire pour assurer un bon et prompt écoulement aux eaux qui stagnent dans les champs et dans la voirie vicinale, consiste à appliquer aux ruisseaux et aux cours d'eau non navigables ni flottables ce que l'on a décidé pour les chemins vicinaux, c'est-à-dire à en faire dresser un plan exact destiné à mettre à même de reconnaître, de revendiquer et d'empêcher, à l'avenir, les emprises. En même temps que l'on exécuterait le plan on procéderait au nivellement des cours d'eau, et ce nivellement serait étendu soit à tout le réseau de la voirie vicinale, soit seulement aux points où l'on aurait à se débarrasser d'eaux stagnantes, pour lesquelles on serait alors en mesure de déterminer le mode d'écoulement le plus sûr, le plus prompt et le plus économique.

§ 27. — Ce travail devrait être fait non par communes, mais, au moins, par arrondissement voyer, en invitant MM. les commissaires voyers à s'entendre entre eux lorsque les études d'écoulement d'un arrondissement ne pourraient se faire sans emprunter le territoire d'un arrondissement voisin. Ces nivellements devraient être rattachables entre eux et, à cet effet, avoir pour point de départ un des points du nivellement général du royaume dont il existe plusieurs cotes dans chaque province.

Dans une semblable circonstance, l'absence d'un chef du service de la voirie vicinale dans chaque province se fera probablement sentir et regretter pour la coordination des travaux isolés de chacun de MM. les commissaires. Pour suppléer à cette lacune, on pourrait, dans chaque province, réunir ces fonctionnaires en une commission dirigée par un président à désigner parmi eux, soit à l'ancienneté de grade ou d'âge, soit au choix de la députation. Ce président, après discussion, donnerait les instructions nécessaires pour la marche de l'ensemble du travail. Si enfin, ce qui serait possible, des instructions plus générales encore semblaient nécessaires pour assurer plus d'unité, on réunirait les présidents des commissions provinciales en une commission centrale présidée elle-même par l'inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux pour discuter les divers projets et assurer l'ensemble de leur exécution.

§ 28. — Comme je l'ai dit au début de la seconde partie, je terminerai le présent travail par l'énoncé d'une série de propositions que je crois, les unes utiles, les autres indispensables au bien-être du service de la voirie vicinale. Je me bornerai à leur simple énoncé, croyant superflu de les motiver de nouveau, car elles résulteront toutes de considérations que j'ai passées en revue ou de faits que j'ai signalés.

1° Multiplier les classes de prestataires établies par l'art. 14 de la loi ; dégrever ceux de 3 francs ; majorer graduellement les prestations des autres.

Suivre une marche analogue pour les prestations dues du chef des bêtes de somme ou de trait ;

2° Supprimer le 8° alinéa de l'art. 14 limitant au $\frac{1}{10}$ du montant en principal de toutes les contributions directes de la commune, le produit total des diverses bases affectées aux chemins vicinaux : le remplacer par une disposition plus en harmonie avec l'élan que l'on désire imprimer à l'amélioration de la voirie vicinale ;

3° User de la faculté laissée par l'art. 18 de la loi, c'est-à-dire faire convertir en argent les prestations consistant en journées d'hommes ;

4° Examiner la question de savoir s'il faut faire intervenir dans les dépenses relatives aux chemins vicinaux les citoyens dont les propriétés acquièrent une plus-value par suite de l'amélioration de ces chemins. Selon moi, la solution de cette question doit être négative ;

5° Appliquer aux entrepreneurs de route la disposition de l'art. 23 de la loi, c'est-à-dire les faire contribuer à l'entretien des chemins qu'ils dégradent par le transport de leurs matériaux de construction ;

6° Recommander la stricte observation de l'art. 24 de la loi prescrivant de consulter les conseils communaux avant de ranger un chemin dans la classe des chemins de grande communication ;

7° Recommander aux autorités provinciales de ne déclarer à la fois la grande vicinalité que pour un nombre restreint de chemins et de n'en décréter d'autres qu'après l'achèvement des premiers ;

8° Introduire dans l'art. 24 (chemins de grande communication situés sur une seule province) la disposition de l'art. 25 (chemins de grande communication situés sur plusieurs provinces) qui règle la largeur et la direction du chemin ; ajouter, dans ces deux articles, l'autorisation de fixer, dans chaque cas particulier, le troisième élément de tout chemin, c'est-à-dire, le *maximum* des pentes ;

9° Décider que tout chemin de grande communication sera, avant que sa construction soit entreprise, l'objet d'une étude spéciale et d'un projet régulier comprenant un rapport, un cahier des charges, une description et un détail estimatif des travaux avec plans et nivellements, le tout en triple expédition dont une pour le commissaire voyer, une pour la députation et une pour le Gouvernement.

En attendant que cette disposition soit introduite dans la loi ou dans les règlements, le Gouvernement devrait déclarer qu'il ne sera plus, à l'avenir, accordé de subsides, tant pour les chemins à entreprendre que pour ceux déjà commencés, que quand la demande de subside sera accompagnée du projet régulier dont il a été fait mention à l'alinéa précédent et qui sera soumis à l'inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux.

Engager les provinces à adopter la même résolution.

Les projets dont il vient d'être question ne pourraient être dressés que par les commissaires voyers ;

10° Demander à MM. les commissaires voyers d'établir, chacun pour son arrondissement, un bordereau de prix : copies de ces pièces devraient être transmises au Gouvernement. Elles devraient être revisées chaque année pour y introduire les modifications nécessaires ;

11° Appliquer les dispositions relatives à la police du roulage à tous les chemins vicinaux améliorés, à quelque classe qu'ils appartiennent, notamment les droits de barrière, aussitôt qu'il y a une longueur d'amélioration suffisante ;

12° Examiner s'il ne serait pas convenable de supprimer l'intervention royale dans le cas prévu par l'art. 28 ;

13° Rendre l'institution des commissaires voyers obligatoire de facultative qu'elle est aujourd'hui ;

14° Exécuter les règlements en ce qui concerne la compétence des agents voyers dans les chemins autres que les routes de l'État et les routes provinciales ;

15° Supprimer la disposition qui autorise (Limbourg, art. 54) l'obstruction temporaire des fossés ;

16° Modifier les dispositions du règlement provincial du Brabant (art. 30) relatives au mode de constatation des délits ;

17° Supprimer les 3 p. % accordés aux commissaires voyers d'arrondissement dans le Hainaut, à titre de leurs fonctions d'architectes provinciaux ; les remplacer par une majoration de traitement ou par des frais de route et de séjour équivalant à ce que rapportent, en moyenne, les 3 p. % ;

18° Supprimer le service cantonal confié aux commissaires d'arrondissement dans les provinces de Hainaut et de Limbourg ;

19° Dans le Hainaut, diminuer de moitié le nombre des commissaires voyers cantonaux et porter leur traitement à 4,000 francs ;

20° Porter à 2,000 francs le traitement des commissaires voyers d'arrondissement du Limbourg ; leur confier, si cela n'offre pas d'inconvénients, les fonctions d'architectes provinciaux, et, dans ce cas, majorer en conséquence leur traitement ;

21° Examiner si l'on ne pourrait pas diminuer le nombre des commissaires cantonaux du Limbourg et majorer leur traitement ;

22° Mettre le service de la voirie dans le Brabant en harmonie avec celui des autres provinces en créant trois commissaires voyers d'arrondissement, l'institution des commissaires voyers de district étant conservée pour faire le service cantonal ; changer le mode des nominations, qui cesseraient d'être temporaires et auraient lieu par la députation permanente ;

23° Examiner si, moyennant les majorations de traitement proposées plus haut et par suite desquelles les appointements des commissaires voyers pourraient atteindre et peut-être dépasser le chiffre de 3,000 francs, il ne serait pas convenable d'exiger qu'ils ne pussent exercer aucune autre fonction ;

24° Établir une hiérarchie nettement prononcée entre les commissaires d'arrondissement et les commissaires de canton qui seraient sous les ordres des premiers ;

25° Faire faire au Département un travail complet, semblable à celui dont j'ai donné une ébauche, et mettant en regard les dispositions de la loi et celles des neuf règlements provinciaux sur la voirie vicinale ;

26° Décider que la constatation des contraventions à la police du roulage ou des barrières sur les chemins vicinaux appartient aux agents voyers, à l'exclusion des agents de toutes autres administrations spéciales ;

27° Assimiler les fonctionnaires de la voirie aux fonctionnaires des ponts et chaussées pour ce qui concerne l'exemption du droit de barrière stipulé à l'art. 7, § 5, de la loi du 18 mars 1853 réglant le mode de perception de la taxe des barrières ;

28° Inviter les autorités provinciales à donner aux commissaires voyers des instructions pour les rendre plus attentifs et plus sévères au sujet des infractions aux dispositions de police.

Comme l'exécution de ces dispositions intéresse autant l'hygiène que la conservation des voies améliorées, le Gouvernement devrait, de son côté, adresser des instructions très-pressantes dans le même sens aux fonctionnaires de la voirie et les inviter à verbaliser dans tous les cas où les délinquants ne prouveraient pas une impossibilité matérielle de leur part d'observer les dispositions violées ;

29° Propager des instructions relatives aux vices du mode actuel de traitement des fumiers et aux inconvénients graves qui résultent, pour l'agriculture, des arbres et des haies trop fournis (*voir*, à cet égard : 1° le travail sur les fumiers par M. le professeur Fouquet ; 2° un extrait du journal le *Mark Lane Express*, dans le *Moniteur des campagnes* du 1^{er} novembre 1851, page 573) ;

30° Examiner s'il ne serait pas nécessaire d'avoir : 1° dans chaque province un chef du service de la voirie vicinale ; 2° ou dans les gouvernements provinciaux un employé chargé exclusivement du service de la voirie vicinale, notamment de vérifier la comptabilité relative à ce service ;

31° Examiner s'il ne serait pas convenable d'avoir au Département un employé spécialement chargé de la même besogne en ce qui concerne l'emploi des subsides de l'État ;

32° Décider qu'en général les chemins de grande communication ne pourront avoir :

1° Des pentes ou rampes de plus de 7 p. % ;

2° Une largeur totale de moins de 7 mètres (entre les fossés), largeur qui, pour la circulation, se réduit à 6 mètres parce qu'il faut 1 mètre pour le dépôt des matériaux ;

3° Une largeur de pavage ou d'empierrement au-dessous de 5 mètres ;

4° Que les fossés sont rigoureusement exigés partout où les chemins ne sont pas en contre-haut du sol ;

33° Décider que, pour l'amélioration des chemins de grande communication, on pourra employer le pavage ou l'empierrement, mais jamais l'ensablement, sauf des cas particuliers dans les provinces de la Flandre occidentale et orientale ;

Que pour les pavages on ne pourra faire usage 1° de pavés de rebut, 2° de pavés irréguliers, 3° de recoupins ou de platoux, 4° de pavés de grès récents non ébousinés, mais qu'on devra employer des pavés d'un échantillon régulier, aussi grand que le permettront les ressources dont on disposera et, en tous cas, de bonne qualité ;

Que, pour les empierrements, on pourra construire des empierrements ordinaires ou des macadamisages, selon que l'un ou l'autre mode conviendra mieux à la nature du sol ou à celle des matériaux employés qui, dans aucun cas, ne pourront être de qualité à s'écraser trop facilement, tels que certains grès friables ou schisteux ;

Que, dans les deux cas, on devra, de préférence, faire usage des matériaux des carrières admises pour la fourniture des routes de l'État et des provinces ;

34° Décider que la construction des chemins de grande communication aura toujours lieu par les soins d'un comité, à l'exclusion des autorités locales, par adjudication et sous la direction et la surveillance incessantes et directes des commissaires voyers ;

35° Décider que les comités seront également chargés de faire faire l'entretien au moyen de cantonniers. Ces cantonniers devraient être aptes à constater les contraventions de toute nature par procès-verbaux. Il ne faudrait pas charger les gardes-champêtres de ces fonctions parce qu'ils sont sous la dépendance immédiate des autorités locales. Un cantonnier pourrait avoir à surveiller 5,000 à 7,500 mètres d'empierrement et 7,500 à 10,000 mètres de pavage ;

36° Examiner s'il n'y a pas lieu de modifier la base de répartition des subsides annuels de l'État et, dans l'affirmative, apprécier le système que je propose à cet égard ;

37° Décider qu'il ne sera plus accordé, dans la province de Limbourg, de subsides sur les fonds de l'État pour les chemins de petite vicinalité qu'autant que ces chemins doivent rattacher un village à une grande communication préexistante, ou sont susceptibles de faire partie, plus tard, d'une ligne de grande vicinalité. Inviter la province à dresser un tableau des chemins de petite vicinalité qui sont dans ce cas ;

38° Demander aux provinces de dresser un tableau général des chemins destinés à compléter, dans un avenir plus ou moins éloigné, le réseau des voies de communication dans chacune d'elles ;

39° Prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit dressé par les fonctionnaires voyers un plan et un nivellement des ruisseaux et des rivières non navigables ni flottables, nivellement qui serait étendu à tout le réseau de la voirie vicinale. Rattacher ces études à celles de l'emploi des eaux aux opérations agricoles.

Comme suite aux propositions qui précèdent, je ferai observer que l'intervention des officiers de la voirie dans les questions d'hygiène sous la direction du Gouvernement ; l'indication des règles générales à suivre à l'égard de ces questions d'hygiène ; la nécessité de poser, pour les cours d'eau non navigables ni flottables, un système analogue à celui que l'on a institué pour la voirie vicinale ; les modifications et les adjonctions, dont dix années d'expérience ont démontré l'utilité ; la convenance d'établir plus d'uniformité entre les règlements des diverses provinces ; l'importance considérable et chaque jour croissante que prend la voirie vicinale ; la nécessité de faire intervenir les agents de la voirie vicinale dans les études relatives à l'emploi des eaux pour l'intérêt de l'agriculture, je ferai observer, dis-je, que toutes ces circonstances me semblent rendre nécessaires l'étude et la rédaction d'une loi nouvelle sur la matière.

§ 29. — Je terminerai ici, Monsieur le Ministre, un travail trop long peut-être si l'importance du sujet ne devait faire excuser les détails dans lesquels je suis entré. Dans cette seconde partie je me suis attaché spécialement à signaler les imperfections que j'ai pu reconnaître sur les différents points dont j'ai eu à m'occuper. On serait dans une grande erreur si on en inférait que je n'ai trouvé matière qu'à de la critique seulement : la lecture de la première partie où j'ai été heureux de saisir de nombreuses occasions de signaler un grand nombre d'utiles travaux, parfaitement et économiquement exécutés, suffirait pour prouver le contraire.

S'il est vrai que l'on juge de la grandeur, de la puissance et de la richesse d'une nation par la beauté de ses chemins, l'examen de ceux de la Belgique élève notre

pays bien haut sous ce triple rapport. On a beaucoup fait ; mais il reste plus à faire encore : à un bon ensemble de mesures législatives et réglementaires et à de larges subsides à achever l'œuvre.

Liège, 21 janvier 1852.

*L'ingénieur en chef, inspecteur de l'agriculture
et des chemins vicinaux du Royaume,*

EUG. BIDAUT.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.	3
-----------------------	---

PROVINCE DE LIMBOURG.

GÉNÉRALITÉS.	5
Chemins de grande communication de Herck-la-Ville à Beeringen	13
Id. de Lummen à Kermpt.	17
Id. de Heusden à Oostham	21
Id. de Hechtel à Bocholt	25
Id. de Lommel à Hamont.	29
Id. de Mechelen à Achel	33
Id. de Veerle à Heppen	37
Id. d'Alken à Looz	47
Id. de Diepenbeek à Looz	45
Id. de Schaffen à Quaedmechelen.	49
Id. de Tongres à Otrange.	53
Id. de Bilsen à Ghénck	51
Chemins de petite vicinalité :	
1° De l'arrondissement de Hasselt.	61
2° De l'arrondissement de Tongres	73
3° De l'arrondissement de Maeseyck	103
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité	114
Montant des subsides accordés par l'État aux diverses communes de la province. .	117
Emploi des fonds affectés à l'amélioration de la voirie dans un certain nombre de communes de la province	
État des chemins de petite vicinalité dans quelques communes de la province. . .	
Chemins que l'on considère comme de nature à être déclarés de grande vicinalité dans la province de Limbourg	137

PROVINCE DE HAINAUT.

ARRONDISSEMENT VOYER DE MONS.	139
Chemin de grande communication de Roisin à Élouges.	145
Id. de Soignies à Lens	149
Id. de Lens à Baudour	153
Id. de Baudour à Quaregnon	157
Id. de Jemmapes à la Bouverie (dit <i>Martin-Fontaine</i>)	161
Chemins de petite vicinalité	165
Montant des subsides accordés par l'État aux diverses communes de l'arrondissement.	181
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité.	186

ARRONDISSEMENT VOYER D'ATH	187
Chemin de grande communication d'Ellignies-Sainte-Anne à Anserœul (dit de la drève d'Anvaing).	189
Id. d'Ath à Flobecq, avec embranchement de Wo-decq à Ellezelles	193
Id. de Chièvres à Ghislenghien	197
Id. d'Ath à Grandglise	201
Chemins de petite vicinalité	205
Montant des subsides accordés par l'État aux diverses communes de l'arrondissement	215
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité	220
ARRONDISSEMENT VOYER DE SOIGNIES	221
Chemin de grande communication de Lessines à Parycke.	225
Id. de Silly à Biévène	229
Id. d'Ollignies à Biévène	233
Id. de Braine-le-Comte à Enghien	237
Id. de Braine-le-Comte à Nivelles	241
Id. du Rœulx vers Nivelles	245
Id. de Binche à Braine-le-Comte	249
Id. de Ville-sur-Haine à Houdeng-Goegnies.	253
Id. d'Estinnes-au-Val vers le Rœulx	257
Chemins de petite vicinalité	261
Montant des subsides accordés par l'Etat aux diverses communes de l'arrondissement.	293
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité	298
ARRONDISSEMENT VOYER DE THUIN	299
Chemin de grande communication de Lobbes à Binche.	313
Id. de Thuin à Nalines	317
Id. de Thuin à Erquelinnes.	321
Id. de Strée à Grandrieu	325
Id. de Rance à Philippeville	329
Id. de Macon vers Anor.	333
Id. de Bauwelz à Chimay	337
Chemins de petite vicinalité.	341
Montant des subsides accordés par l'Etat aux diverses communes de l'arrondissement.	355
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité	361
ARRONDISSEMENT VOYER DE CHARLEROY	365
Chemin de grande communication de Châtelet au pont de Tamines.	369
Id. de Wanfercée-Baulet à Fleurus	373
Id. de Courcelles à Seneffe	377
Id. de Fontaine-l'Évêque à la route d'Anderlues à Bascoup	381
Id. de Fontaine-l'Évêque à Gerpinnes	385
Chemins de petite vicinalité	389
Montant des subsides accordés par l'Etat aux diverses communes de l'arrondissement	437
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité	442

ARRONDISSEMENT VOYER DE TOURNAY	443
Chemin de grande communication de Melle à Arc-Ainières.	445
Id. de Tournay à Rougy	449
Id. de Tournay à Audenarde	453
Id. de Lille à Audenarde	457
Id. de Herzeaux à Templeuve.	461
Id. de Fromont à Esplechin	465
Id. d'Antoing à Grandglise	469
Chemins de petite vicinalité	473
Montant des subsides accordés par l'État aux diverses communes de l'arrondissement	477
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité	482
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité des six arrondissements de la province de Hainaut.	483

PROVINCE DE BRABANT.

1 ^{er} DISTRICT VOYER	488
Chemin de grande communication de Hoeylaert à Wavre	493
Id. d'Ixelles à la route de Bruxelles à La Hulpe	497
Id. de Crainhem à Wesembeek	501
Id. de la route de Bruxelles à Louvain à celle de Tervueren à Louvain	505
Id. d'Alsemberg à la route de Bruxelles à Genappe.	509
Id. de Nederockerzeel à Erps-Querps	513
Chemins de petite vicinalité.	516
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité.	518
2 ^e DISTRICT VOYER.	519
Chemin de grande communication de la chaussée de Brunchault au relais d'Arconati.	521
Id. d'Herffelingen à Hondzocht	525
Id. de la chaussée Brunchault à la route de Ninove à Alost	529
Id. de Gammerage à Hérinnes	533
Id. de Thollembeek à Goyck	537
Chemins de petite vicinalité	541
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité.	543
3 ^e DISTRICT VOYER.	544
Chemin de grande communication de Laeken à Humbeek	545
Id. de Wolverthem à Humbeek.	549
Id. de Merchtem à Malines	553
Id. de Steenhuffel à Malderen	557
Id. d'Opwyck à Alost.	561
Id. de la route de Bruxelles à Gand vers la Dendre.	565
Id. de Lombeek Sainte-Catherine à Ifterbeek	569
Chemins de petite vicinalité	572
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité	576

4 ^e DISTRICT VOYER	577
Chemin de grande communication de Velthem-Beysssem à Bucken.	581
Id. de Louvain à Wavre.	585
Id. de Louvain à Mont-Saint-Jean	589
Id. de Hamme-Mille à Tervueren par Leeftael.	593
Id. de Velthem-Beysssem à Rotselaer.	597
Chemins de petite vicinalité	601
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité.	602
5 ^e DISTRICT VOYER	603
Chemin de grande communication de Winxle à Wespelaer	605
Id. de Werchter à Beggynendyck.	609
Id. d'Aerschot à Winghe-Saint-Georges	613
Id. de Rillaer à Thielt	617
Id. de Becquevoort à Sichem	621
Id. de Thielt à Cortenaeken.	625
Chemins de petite vicinalité	629
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité.	632
6 ^e DISTRICT VOYER	633
Chemin de grande communication de Tirlemont à Haelen.	637
Id. de Winghe-Saint-Georges à Keersbeek-Miscom avec embranchement sur Capellen	641
Id. de Lubbeek à Boutersem	645
Id. de Vertryck à Neervelp	649
Id. de Tirlemont à Nodebais	653
Id. de Bincom à Roosbeek	657
Id. d'Opheylissem à Noduwes.	661
Id. d'Opheylissem à Esmael	665
Id. de Wommersom à la route de Tirlemont	669
Id. de Melckweser à Orsmael	673
Id. de Dormael à Landen.	677
Chemins de petite vicinalité	680
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité	698
7 ^e DISTRICT VOYER.	699
Chemin de grande communication de Nivelles à Braine-le-Comte.	701
Id. de la route de Hal à Enghien à celle de Bruxelles à Mons	705
Id. de la route de Bruxelles à Mons à celle de Hal à Nivelles.	709
Id. de Ronquières à Braine-l'Alleud	713
Id. de Nivelles à la Maison du Roi	717
Chemins de petite vicinalité	721
Récapitulation des chemins de grande et de petite vicinalité	742
8 ^e DISTRICT VOYER.	743
Chemin de grande communication d'Ohain à Céroux-Mousty.	745
Id. de Courte-Butte à Lillois-Witterzée.	749
Id. de Loupoigne à Houtain	753
Id. de Loupoigne à Gembloux	757

Chemin de grande communication de Baisy-Thy à Court-Saint-Étienne	761
Id. de Court-Saint-Étienne à Mont-Saint-Guibert.	765
Id. de Limal à La Hulpe	769
Id. de Grez à Bonlez	773
Id. de la route de Wavre à Huy au chemin de grande communication de Grez à Bonlez	777
Id. d'Archennes à Dion-le-Mont.	781
Récapitulation des chemins de grande vicinalité, etc.	784
9 ^e DISTRICT VOYER.	785
Chemin de grande communication de Jodoigne à Grez-Doiceau.	789
Id. de Piétrebais à Cortil-Noirmont.	793
Id. de Corbais à Mont-Saint-Guibert	797
Id. de Jodoigne à Noduwez-Linsmeau.	801
Id. de Noduwez-Linsmeau à Tavier	805
Id. de Noduwez-Linsmeau à Jauchelette.	809
Récapitulation des chemins de grande vicinalité, etc.	813
Montant des subsides accordés par l'État aux communes des arrondissements de	
Bruxelles.	815
Louvain	825
Nivelles	828
Récapitulation des chemins de grande communication de la province de Brabant.	832
Récapitulation des chemins de petite vicinalité de la province de Brabant	ib.
Récapitulation de l'ensemble des chemins de la province de Brabant.	ib.
Résumé ou récapitulation générale des chemins vicinaux des trois provinces de Lim-	
bourg, de Hainaut et de Brabant	833
Conclusion	834

SECONDE PARTIE.

§ 1. Objets auxquels cette seconde partie est consacrée.	835
2. Loi du 10 avril 1841. Points dont elle s'occupe	ib.
3. Observations sur cette loi	836
4. Règlements provinciaux. Leur comparaison.	839
5. Observations sur ces règlements.	842
6. A qui incombe la constatation des délits et contraventions de toute espèce en matière de chemins vicinaux	845
7. Exemption du droit de barrière non accordée aux agents voyers	846
8. Inexécution des règlements en ce qui concerne les agents voyers : nécessité de renforcer leur action	ib.
9. Inexécution des règlements en ce qui concerne la police.	847
10. Insuffisance du mode d'appréciation de l'emploi des subsides	848
11. Abus dans l'emploi de ces subsides.	ib.
12. Nécessité de rédiger des projets avant la construction des chemins	ib.
13. Point jusqu'où doit être poussée l'amélioration des chemins vicinaux.	849
14. Mode de construction des chemins vicinaux	850
15. Mode d'exécution des chemins vicinaux	ib.
16. Mode d'entretien des chemins vicinaux	851
17. Mode de répartition des subsides de l'État entre les provinces et les communes.	852
18. Emploi des subsides de l'État	853
19. Nombre des chemins auxquels il conviendrait d'allouer annuellement des subsides.	ib.

§ 20. Nécessité de dresser dès à présent dans toutes les provinces un tableau général des chemins de grande communication à décréter successivement.	854
21. Considérations relatives à l'écoulement des eaux des ruisseaux et rivières non navigables	<i>ib.</i>
22. Cet écoulement est lié à celui des eaux des grandes rivières et des fleuves . . .	<i>ib.</i>
23. Moyen de faire cesser la solidarité qui existe entre la suppression des déborda- ments dans les vallées secondaires et l'augmentation des inondations dans les vallées principales	855
24. Défaut d'écoulement des eaux stagnantes dans les champs et dans les chemins vicinaux	857
25. Emprises et redressements dans le lit des cours d'eau sans l'intervention de l'administration	<i>ib.</i>
26. Plans et nivellements à exécuter pour porter remède aux inconvénients signalés dans les deux paragraphes précédents	858
27. Propositions relatives au mode d'exécution de ce travail.	<i>ib.</i>
28. Ensemble des propositions intéressant le bien-être de la voirie vicinale. . . .	<i>ib.</i>
29. Conclusion	862

FIN.